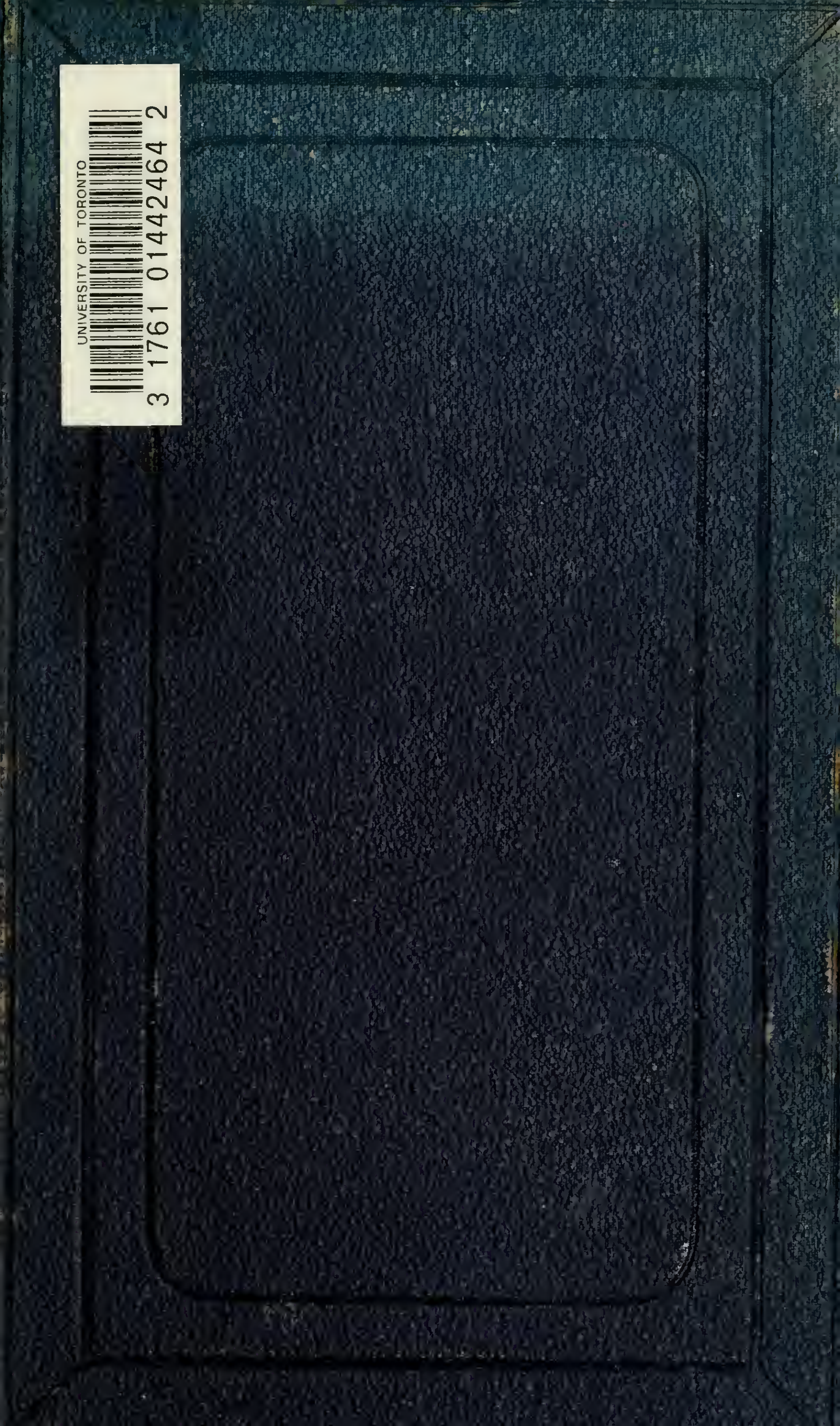

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01442464 2





UNIVERSITÉ DE FRANCE

ACADÉMIE DE CAEN

LYCÉE D'ALENÇON

CLASSE DE 3e

1er PRIX de Thème latin

décerné à l'Elève Chabault Paul

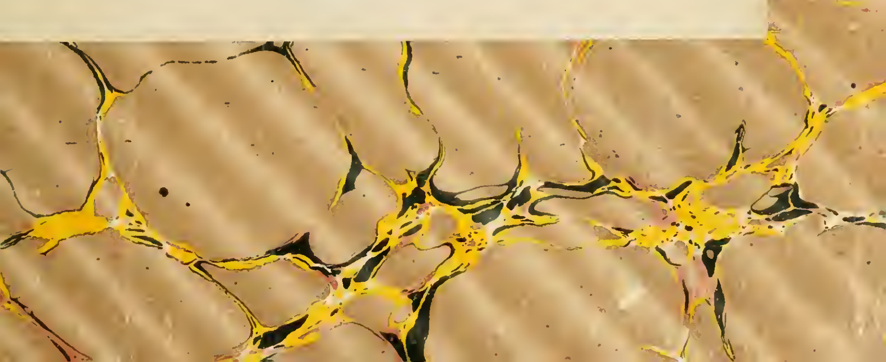
Alençon, le 5 août 1874.

Le Proviseur,

E. PORCHEROT.



Alençon. — E. De Broise. — Juil. 1874.



Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/histoiredegaston02leseuoft


LYCÉE
D'ALENÇON

HISTOIRE

DE LA GAULE

SOUS LA DOMINATION ROMAINE

II

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR
RUE SAINT-BENOIT, 7.

HF
T436
h.

HISTOIRE

DE

LA GAULE

SOUS LA DOMINATION ROMAINE

PAR

M. AMÉDÉE THIERRY

Sénateur, membre de l'Institut

—

NOUVELLE ÉDITION

PREMIÈRE PARTIE

TOME DEUXIÈME



200916.
29.1.31.

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS

—

1866

Tous droits réservés

HISTOIRE

DE LA GAULE

SOUS LA DOMINATION ROMAINE

LIVRE VI

ÈRE DE LA GRANDE PERSÉCUTION RELIGIEUSE. — BAGAUDIE ET CHRISTIANISME CONFONDUS. — LA GAULE SOUS L'ADMINISTRATION DE MAXIMILIEN HERCULE. — CARAUSE S'EMPARE DE LA BRETAGNE. — ÉTABLISSEMENT DU GOUVERNEMENT TÉTRARCHIQUE. — ÉDIT DE NICOMÉDIE. — PAIX DE LA GAULE SOUS LE CÉSAR CONSTANCE.

286 — 305.

CHAPITRE PREMIER

Gouvernement de Dioclétien. — Maximien Hercule en Gaule. — Bagaudes et chrétiens confondus dans la même guerre; décimation de la légion thébaine. — Tableau de la Bagaudie; défaite d'Ælianus et d'Amandus. — Recherche des affiliations chrétiennes dans les armées du Rhin. — Rictius Varus, préfet du prétoire. — Exécution de soldats chrétiens à Trèves, Bonn et Cologne. — Recherche des affiliations civiles dans la seconde Belgique; martyre de Lucien à Beauvais, de Crépin et de Crépinien à Soissons, de Quentin et de Firmin à Amiens. — Exécution de Donatien et de Rogatien à Nantes, de Julien à Brioude, de Ferréol à Vienne.

Ce qui faisait la faiblesse du gouvernement romain, c'étaient précisément la grandeur et l'unité de l'Empire. Les derniers événements avaient trop bien démontré

l'insuffisance d'un seul homme, quel qu'il fût, devant une telle masse de besoins, de travaux, de dangers; et le problème qui préoccupait tous les esprits politiques était celui-ci : étendre l'action de la souveraineté sans l'affaiblir en la morcelant, et multiplier l'Empereur sans porter atteinte à l'indivisibilité du territoire.

Pour réaliser ce but, Dioclétien conçut l'idée d'un Auguste en deux personnes égales, mais dissemblables, dont l'une serait le complément de l'autre, et qui fourniraient, par leur union, une dualité plus puissante que l'individu le plus fort. L'une tiendrait l'Orient, l'autre l'Occident, sans se circonscrire d'une manière étroite dans chaque département, mais en restant souveraines pour tout l'Empire, en faisant des lois applicables à tout l'Empire, comme émanées d'une pensée et d'une volonté communes[1]. Dans ce système, l'action était divisée, l'impulsion ne l'était pas. L'un des Augustes devait avoir pour attributs la maturité de l'esprit, l'expérience et la science du gouvernement; l'autre, la science de la guerre, l'activité et la vigueur du corps. Dioclétien comparait le premier à Jupiter, âme providentielle de l'univers; le second à Hercule, symbole de l'éternelle jeunesse et de l'action inépuisable; et, imprimant à sa constitution une sorte de consécration religieuse, il voulut que l'un prît le titre de *Jovius*, l'autre celui d'*Herculius*[2]. Il fut le Jupiter, et Maximien l'Hercule de

1. Cf. Aur. Vict., Cæs., 39; Epit., 39. — Eutrop., IX, X. — Lact., de Mort. pers., 8 et pass. — Paneg. Vet., X, XI, pass., etc.

2. Huic, cultu numinis, Herculii cognomentum accessit, uti Valerio Jovium. Aur. Vict., Cæs., 39. — Joviorum et Herculiorum cognomina, quæ primum à Dioclete ac Maximiano insolenter accepta... Lact., de Mort. pers., 52. — Mamert., Paneg. Maximian., 1, 2. — Eumen., Or. pro restaur. schol., 10, 11 et pass. — Orelli, Inscript., t. I, p. 231.

l'univers romain. Plus tard, pour fortifier les Augustes, il attacha à chacun d'eux un César, son successeur désigné, pourvoyant par là aux besoins de l'avenir et élargissant la base du pouvoir impérial. Cette seconde phase de la constitution de Dioclétien fut appelée *tétrarchie*.

Au fond, sous une forme monarchique, c'était l'esprit républicain de l'ancienne Rome; une sorte de dictature consulaire, et l'élection venant d'en haut, régulièrement, par l'adoption, au lieu de venir d'en bas, par l'insurrection militaire. Mais, pour élever les empereurs au-dessus des rivalités ambitieuses, pour les mieux garantir en les isolant, il voulut les entourer d'une cour nombreuse et magnifique, de gardes du corps, de grands officiers, et il créa une hiérarchie de fonctionnaires, dans lesquels s'éparpilla l'autorité trop étendue et trop redoutable des préfets du prétoire. Ces établissements furent en partie empruntés à la monarchie des Perses, en partie conservés des institutions romaines antérieures. Enfin les empereurs reçurent une consécration religieuse plus positive, plus matérielle que celle des anciens Césars; ils eurent partout des temples, des autels, des sacrifices; on ne les aborda plus qu'à genoux et en leur donnant les titres de Seigneur et de Dieu[1].

Dans le partage des deux grands départements dont l'Empire se composait, Dioclétien prit pour lui l'Orient, où la politique avait plus à faire que la guerre, et donna l'Occident à son collègue : il fixa sa résidence à Nicomédie, et celle de Maximien à Milan pour l'Italie, à Trèves pour la Gaule, de sorte que Rome cessa d'être le

1. Adorari se jussit, quum ante eum cuncti salutarentur. Eutrop., IX, 26. — Se primus omnium Caligulam post, Domitianumque, dominum palam dici passus, et adorari se, appellarique uti Deum. Aur. Vict., Cæs., 39.

siége du gouvernement, même en Italie. Avant de se séparer, les deux empereurs voulurent poser en commun les bases de leur administration, et ils s'entendirent aisément sur tous les points importants, un seul excepté, la question des religions; mais là leur désaccord fut complet. Maximien avait été jeté dans le même moule que tous ces soldats de fortune que la Pannonie envoyait depuis un demi-siècle sur le trône des Césars; il était païen, d'une conviction sincère, mais étroite et haineuse, nourri de préjugés grossiers contre les innovations, et en particulier contre le christianisme[1]. A ses yeux, un chrétien n'était point un Romain, quels que fussent son origine et son rang; c'était un étranger, c'était surtout un ennemi. Se refusant à toute distinction entre le bandit qui, sous le nom de Bagaude, attaquait, dans les provinces occidentales de l'Empire, l'ordre matériel de la société, et le sectaire, qui prétendait en réformer l'ordre moral, il partait pour la Gaule, décidé à frapper du même coup insurgés et chrétiens, et bien convaincu que la Bagaudie ne serait déracinée que le jour où le christianisme aurait cessé de vivre.

Bien différent de son collègue, Dioclétien apportait dans l'appréciation des matières religieuses la tolérance d'un esprit supérieur. Polythéiste aussi sincère que Maximien, mais intelligent, et plein de respect pour la liberté de conscience, il estimait la nouvelle doctrine; il se sentait même un secret penchant pour elle. Il eût voulu travailler à la conciliation des deux cultes, ou du moins les laisser se rapprocher l'un de l'autre, par l'effet d'une indulgence mutuelle et à la faveur du temps :

1. Lact., de Mort. pers., 15. — Pass. SS. Mauric. et soc., auct. Eucher., 2, ap. Ruin. — Act. S. Victor., ibid.

c'était, à son avis, la meilleure politique, et celle qu'il se proposait d'appliquer aux provinces d'Asie, où les chrétiens et les païens, se trouvant en nombre à peu près égal, avaient leurs temples et leurs églises contigus dans les mêmes villes, et s'habituaient à se toucher sans se heurter. Toutefois, si désireux qu'il fût de voir une politique si conforme à la prudence en même temps qu'à l'humanité devenir la loi de l'Empire, il comprit qu'elle convenait moins à l'Occident, où les chrétiens étaient en minorité, à l'Italie surtout, où le culte national avait, dans le sénat de Rome, un gardien jaloux, toujours armé contre les novateurs, toujours prêt à réclamer contre eux l'exécution des lois d'interdiction. Dioclétien pensa qu'en de telles conjonctures, le parti le plus raisonnable et le plus juste consistait à ne rien régler d'une manière absolue, à ne point faire de la question des religions une question générale, à laisser en un mot chaque empereur libre d'agir, dans son département, suivant les circonstances et comme il l'entendrait. Ces choses arrêtées, Maximien Hercule fut proclamé César et Auguste, le 1er août 286, dans une grande plaine voisine de Nicomédie, en présence du peuple et de l'armée; Dioclétien plaça sur ses épaules le manteau de pourpre des empereurs, le nomma son frère, et le fit partir sans délai pour la Gaule.

La tâche que Maximien devait remplir au delà des Alpes n'était rien moins qu'aisée : anarchie militaire, révolte de paysans, absence prolongée de toute autorité, voilà ce qu'il allait trouver en Gaule [1]. Pour comprimer l'insurrection des Bagaudes, les empereurs n'avaient pu raisonnablement compter sur les légions rhénanes, qui

1. Voir ci-dessus, tome I, liv. II, ch. 2.

depuis deux ans semblaient la ménager et l'entretenir en quelque sorte à plaisir, à moins qu'une autre armée ne vînt par sa présence les piquer d'honneur ou les tenir en respect. Or, l'Illyrie n'avait pas trop de toutes ses forces pour se garder contre les Barbares, et Dioclétien craignait justement de dégarnir la ligne du Danube qui couvrait la Grèce et l'Italie. Il préféra mettre à la disposition de son collègue plusieurs corps de l'armée d'Orient qui restaient sans emploi, entre autres la vingt-deuxième légion[1], appelée la Thébaine parce qu'elle avait ses quartiers d'hiver à Thèbes dans la haute Égypte. Pour le moment, elle stationnait en Palestine; et ce fut là qu'elle reçut l'ordre de s'embarquer pour l'Italie et Rome, où elle devait trouver les instructions de Maximien. Ces instructions portaient que les différents corps tirés d'Orient, de Grèce et d'Italie, se réuniraient vers le milieu de septembre à Octodurum, aujourd'hui Martigny en Valais, première ville gauloise en descendant des Alpes Pennines. L'Empereur annonçait qu'il s'y rencontrerait lui-même pour passer la revue des troupes et inaugurer, par un sacrifice solennel, son entrée en Gaule et l'ouverture de la campagne[2].

1. In auxilium Maximiano ab Orientis partibus acciti... Eucher., Act. S. Mauric., 2, ap. Ruin. — Ad supplementum exercitus ex orientalibus militibus. Act. S. Mauric., ap. Bolland., 22 sept., p. 345 b.

2. Sacrificaturus idolis suis convenire exercitus jussit. Act. S. Mauric., ap. Boll., p. 345 c. L'annonce de pareils sacrifices pouvait effaroucher plus aisément les chrétiens d'Orient que ceux d'Occident. Dioclétien régnait déjà depuis dix-huit mois, et il poussait la tolérance jusqu'à exempter les fonctionnaires chrétiens de toute participation à des actes païens qui blessaient leur conscience, particulièrement aux sacrifices. La discipline païenne de Maximien, dont le rigorisme contrastait si fort avec l'indulgence de son collègue, dut inspirer de vives alarmes à des chrétiens arrivant d'Asie.

La vingt-deuxième légion occupait un rang distingué dans l'histoire des armées romaines : sa bravoure, presque toujours couronnée par le succès, lui avait mérité le titre d'*Heureuse*[1]; mais elle était placée encore plus haut dans l'estime des chrétiens d'Orient. Cantonnée à Thèbes, près de ces solitudes depuis si fameuses, où le goût de la vie contemplative attirait déjà quelques chrétiens d'élite, recrutée parmi des populations en partie chrétiennes, elle avait reçu de bonne heure la semence de la foi nouvelle. Un changement de garnison l'ayant transportée, comme par un dessein caché de la Providence, de Thèbes à Jérusalem, au milieu des scènes vivantes de la passion du Christ, elle y fut convertie presque entièrement par les prédications de l'évêque Hyménée[2]. Trois des principaux officiers, chrétiens infatigables, tenaient en main les fils d'une propagande qui embrassait tous les rangs : c'étaient le primicier, ou premier centurion, Mauricius, l'instructeur Exupérius, et Candidus que les Actes qualifient de sénateur des soldats[3]. Les associations chrétiennes correspondaient alors entre elles avec promptitude et secret, d'un bout de l'Empire à l'autre; et la nouvelle religion connaissait

1. Legio felix. Greg. Turon., Glor. martyr., I, 75. — Fortunat. Carm., VIII, 4. — Cf. Ruin., Præf. ad. Act. S. Mauric. — Tillem., Hist. ecclés., t. IV, p. 422. — On peut consulter, sur l'autorité des Actes de saint Maurice, une note que sa longueur m'a fait rejeter à la fin de ce volume. C'est par le catalogue des légions de l'Empire que nous savons que la légion cantonnée en Égypte était la vingt-deuxième. — Cf. Brottier, et J. Lipse, Militia. rom.

2. Ab Hierosolymitanæ urbis episcopo. Act. S. Mauric., ap. Bolland., p. 347 a. — Tillem., ub. supr.

3. Cum Exuperio campiductore et Candido senatore militum. Pass. S. Mauric., 4, ap. Ruin. — Ducange cite un endroit de saint Jérôme qui semble mettre un sénateur entre les officiers des armées. Cf. Tillem., ub. supr.

exactement ses forces dans les armées, dans les villes, dans les moindres bourgs, sur toute la surface du monde romain. On savait donc à Rome, quand la légion thébaine arriva pour y séjourner, ce qu'étaient Maurice et ses compagnons, et quels conseils ils pouvaient recevoir de l'évêque de la ville éternelle.

Ces conseils ne leur manquèrent point. Les Actes racontent que les trois officiers, au nom de tous leurs compagnons, s'engagèrent par serment, entre les mains du pape Caïus, à refuser obéissance à l'Empereur, si l'Empereur, ainsi qu'il en annonçait le dessein, voulait transformer la guerre des Bagaudes en une persécution contre les chrétiens[1]. « Nous périrons par le glaive, « dirent-ils avec fermeté, avant de tirer le glaive « contre nos frères et contre le Christ[2]. » Les choses étaient ainsi convenues quand la légion quitta Rome. Elle reçut en route un ordre qui lui enjoignait de se diviser, d'envoyer une partie de ses cohortes, par Turin et les Alpes Cottiennes, à Vienne ou à Lyon, et de là dans le nord des Gaules par le Rhône et la Saône[3]. Le gros de la légion avec l'aigle continua sa marche sur Octodurum, où il arriva le 21 septembre.

1. Æqualibus sibi animis contra Bagaudarum turbas esse pugnandum christianosque. Act. S. Mauric., ap. Boll., p. 345 c.

2. Ad urbem romanam attingentes, fidem apud Marcellinum, prædictæ urbis pontificem, confirmaverunt, ut ante gladio interirent quam sacram fidem Christi violarent. Act. S. Mauric., ap. Boll., p. 347 c. — Ce n'est pas Marcellin, mais Caïus qui était pape à cette époque. Cf. Tillem., Hist. ecclés., t. IV, p. 423.

3. C'est la tradition des églises de Trèves et de Cologne, ainsi qu'on le verra plus bas. Cette séparation des cohortes de la légion thébaine, en même temps qu'elle rend l'événement d'Agaune plus explicable, concilie entre elles les différentes traditions qui parlent des soldats thébains.

Octodurum était situé en Gaule, comme je l'ai dit, à la descente des Alpes Pennines, près de l'endroit où le torrent de la Drance se jette dans le Rhône. La route côtoyait ensuite le fleuve sur sa rive gauche, puis le traversait pour aller gagner, au bord du lac Léman, la station appelée par les Romains Penno-Locus, et par les Gaulois Pen-Loc, c'est-à-dire *Tête du Lac*. Entre ces deux points, la distance était de vingt-cinq milles ; et à moitié chemin à peu près se trouvait le bourg de Ternada, où la route franchissait le Rhône. Pour y arrriver en venant d'Octodurum, on passait par un défilé qui ne laissait entre les montagnes et le fleuve qu'un sentier miné par les eaux ; passage dangereux, où quelques hommes déterminés pouvaient tenir en échec une armée entière[1]. Ce lieu se nommait *Agaune*, d'un mot gaulois qui signifiait roche[2]. Au sortir des gorges d'Agaune, la vallée s'épanouissant tout à coup, l'œil apercevait, dans une plaine fertile et bien arrosée, le bourg de Ternada qui dominait la rivière et le pont[3].

Beaucoup de troupes étaient déjà concentrées autour d'Octodurum, quand les cohortes de la vingt-deuxième légion, conduites par le primicier Maurice, débouchèrent des Alpes Pennines. L'Empereur, fatigué du voyage et malade, était retenu dans sa tente[4] ; mais on voyait au

1. Quo in loco ita vastis rupibus Rhodani fluminis cursus arctatur ut..... constratis pontibus..... Act. S. Mauric., ap. Boll., p. 345 d. — Infestus Rhodanus saxosi montis radicibus vix pervium aggerem relinquit. Eucher., Act. S. Mauric., 3, ap. Ruin.

2. *Agaunum* accolæ interpretatione gallici sermonis saxum dicunt. Act. S. Mauric., ap. Boll., p. 345 d.

3. Parvus quidem, sed amænus irriguis fontibus campus includitur. Ibid.

4. Se circa Octodurum itinere fessus tenebat. Eucher., 2, ap. Ruin. — Act. S. Mauric., ap. Boll., p. 345 c.

loin les apprêts du sacrifice solennel projeté pour l'ouverture de la campagne. Maurice, sans s'arrêter, poursuivit sa marche, et atteignit Ternada après avoir fait double étape; il dressa son camp dans la plaine, donna du repos à ses soldats[1], et attendit les événements qui allaient se dérouler.

Le lendemain matin, on vit arriver un officier porteur d'un message de l'Empereur. Attribuant à une erreur le mouvement de la légion thébaine, celui-ci lui mandait de revenir à Octodurum, en même temps qu'il lui indiquait sa destination dans la guerre contre les Bagaudes. Il paraît que ces instructions faisaient mention de recherches contre les chrétiens[2], car la lecture en fut interrompue par un grand tumulte : chefs et soldats se montrèrent en proie à l'agitation la plus violente. Maurice et ses deux amis, passant de rang en rang[3], interpellaient chaque soldat; on se consultait, on s'encourageait à résister : de toutes parts on entendait ces cris : « Nous ne partirons pas! nous sommes chrétiens, nous « n'égorgerons pas nos frères[4]! » En vain l'envoyé de l'Empereur essaya-t-il de dominer le désordre; il partit sans avoir pu obtenir un mot de soumission, et vint annoncer à son maître que la vingt-deuxième légion était en pleine révolte.

C'étaient assurément un mauvais début pour un nou-

1. In hoc legio consederat. Eucher., Act. S. Mauric., 3, ap. Ruin. — Ubi fessi milites... Boll., p. 345 d.

2. Eucher., 2, 3. — Boll., p. 345 e.

3. Vociferatio passim ac tumultus in castris exoritur... Incitamentum maximum fidei penes Mauricium fuit..... qui cum Exuperio et Candido, exhortando singulos et monendo fidem..... Eucher., 4.

4. Extrema experiri satius esse quam adversus christianam fidem venire. Eucher., 3. — Boll., p. 345, e.

veau règne et de fâcheux auspices pour une guerre entreprise contre des rebelles; mais ce qui blessait Maximien par-dessus toutes choses, c'est qu'il recevait un pareil affront de ces Galiléens qu'il affectait de tant mépriser. Aussi n'hésita-t-il pas à choisir dans les lois militaires, qu'on sait avoir été si sanguinaires chez les Romains, ce qu'elles contenaient de plus rigoureux pour la circonstance; il prononça contre les cohortes insurgées la peine de la décimation [1]. L'application de cette peine terrible n'était point rare dans les fastes de la discipline romaine : c'était le grand épouvantail au moyen duquel l'autorité militaire pouvait retenir encore des armées échappées à l'autorité civile. Le doux Alexandre Sévère lui-même avait invoqué ce remède énergique deux fois dans le cours de dix ans [2]. Pour l'exécution de sa sentence, Maximien fit marcher sur Ternada plusieurs corps de troupes dont le dévouement lui était connu [3]. On eût pu craindre que le dangereux défilé d'Agaune ne fût gardé : et avec la bravoure bien connue des soldats de la vingt-deuxième, la chance n'eût pas été pour les légions de Maximien; mais celles-ci le franchirent sans obstacle. Elles trouvèrent libre également l'accès de la ville et celui de la plaine, où la légion se tenait immobile, en bon ordre, mais résignée. La décimation s'accomplit suivant toutes les règles du code disciplinaire, sans exciter de la part des condamnés ni cris ni résistance; on eût dit plutôt que ceux dont le sort amenait les noms, s'en trouvaient heureux et glorifiés, tant ils mettaient d'empressement à s'élancer hors de leurs

1. Decimum quemque gladio feriri jubet. Eucher., Act. S. Mauric., 3.

2. Voir ci-dessus, t. I, liv. II, ch. 2.

3. Satellites mittit. Act. S. Mauric., ap. Boll., p. 345 d.

rangs. Quand le dernier appelé eut été passé par les armes, le primicier Maurice, s'approchant du lieutenant de l'Empereur, lui présenta, pour être remise au prince, une lettre où il exprimait, au nom de tous ses compagnons, leur résolution inébranlable [1].

« César, y était-il dit dans ce style antithétique qui « commençait à être en usage parmi les chrétiens, nous « sommes tes soldats, mais nous sommes aussi des ser« viteurs de Dieu ; nous te devons l'emploi de nos armes, « nous lui devons l'innocence du cœur ; tu nous donnes « la solde, il nous a donné la vie [2]. Conduis-nous à l'en« nemi : mais nous ne tirerons point l'épée contre des « frères... Tu cherches des chrétiens, ô Empereur, et « tu en as devant les yeux ! Le sang de nos camarades « a rejailli sur nous et nous ne les vengeons point ; « nous avons des armes et nous ne résistons point [3], « car nous ne sommes pas des rebelles... Fais main« tenant comme il te plaira, mais sache bien que, s'il « faut poursuivre et tuer des chrétiens, nous n'obéirons « pas [4]. »

Malgré toutes les protestations de Maurice, il était difficile d'accorder que lui et ses compagnons ne fussent pas des rebelles au point de vue des lois militaires et politiques : quant à Maximien, irrité au delà de toute mesure, et cédant à sa violence naturelle, il crut remplir

1. Eucher., 4. — Act. S. Mauric., ap. Boll., p. 345 e.

2. Milites sumus, Imperator, tui : sed tamen servi Dei. Tibi militiam debemus, illi innocentiam ; a te stipendium laboris accepimus, ab illo vitæ exordium sumpsimus. Eucher., 4.

3. Tenemus ecce arma et non resistimus, quia mori quam occidere satis malumus. Id., ibid.

4. Christianos nos fatemur, persequi christianos non possumus. Id., ibid.

le devoir d'un conservateur de la discipline en ordonnant de procéder à une seconde décimation, puis à une troisième, jusqu'à ce que les cohortes se fussent soumises sans condition [1]. Alors commença une scène à la fois terrible et touchante dont les hagiographes nous ont transmis la peinture. Lorsque l'officier qui parlait au nom de l'Empereur annonça que la décimation allait recommencer, les soldats s'écrièrent : « Nous demandons « qu'on nous y comprenne tous. » Candide, ayant arraché l'aigle des mains du porte-enseigne, la brisa contre terre en disant d'une voix forte : « C'est à présent moi « qu'il faut suivre! Compagnons, je porte l'étendard du « ciel [2]. » De tous côtés les soldats faisaient leurs préparatifs de mort; les uns jetaient bas casque et cuirasse, comme pour être plus promptement atteints par l'épée des exécuteurs [3]; les autres au contraire sortaient de leur rang tout armés et presque menaçants, comme pour se bien assurer qu'on ne les épargnerait pas. Il y en eut pourtant qui, entraînés par l'amour de la vie, traversèrent l'épée à la main le cercle de fer qui les environnait, et se réfugièrent dans les montagnes, d'où ils gagnèrent la Gaule par des chemins détournés [4].

Les exécuteurs massacrèrent tout le reste du jour. La nuit venue, ils allumèrent des feux, partagèrent les dépouilles des morts et se mirent gaiement à manger et

1. Eucher., 5. — Act, S. Mauric., ap. Boll., p. 346 d, e.

2. Tunc Exuperius correptis legionis suæ signis..... Projiciant dexteræ nostræ arma ista cum militaribus signis; præstabit hoc Christus ut alia vobis Exuperium vestrum videatis signa monstrare. Boll., loc. cit.

3. Depositis armis cervices percussoribus præbentes vel intectum corpus offerentes. Eucher., 5.

4. Eucher., 6, 7. — Act. S. Mauric., ap. Boll. — Greg. Turon., Glor. mart., I, 62. — Cf. Sur., 10 oct.

à boire[1]. Un vétéran qui s'en allait de Gaule en Italie, porteur de son congé de réforme[2], tomba sur un de ces bivouacs, et, arrêté par des soldats déjà ivres, il fut contraint de s'attabler sur l'herbe avec eux. Tout en mangeant, il apprit les événements de la journée, et aperçut le butin amoncelé qu'on venait de tirer au sort. L'horreur alors le saisit; il se leva, et, rejetant loin de lui le morceau qu'il portait à sa bouche, il maudit les assassins avec leurs viandes arrosées de sang[3]. Les soldats surpris l'interrogent; il leur dit qu'il s'appelle Victor, qu'il est chrétien; son procès est bientôt instruit, et on l'envoie rejoindre, au delà de ce monde, les rebelles dont il se déclarait le complice[4].

Ce fut une grande joie pour les païens, lorsqu'en examinant les morts, ils reconnurent les cadavres de Maurice et des deux autres officiers instigateurs de la rébellion ; mais la joie fut peut-être plus vive encore parmi les chrétiens, qui savaient par expérience que le sang des martyrs d'une haute condition était pour leur foi une semence doublement féconde. L'Église enregistra au nombre de ses plus glorieuses journées « cette guerre « des bienheureux[5]; » elle célébra dans ses hymnes « la « légion conquérante du ciel, qui, pour vivre, avait forcé

1. Divisa omnium præda, ad vescendum epulandumque victrix turba consedit. Act. S. Mauric., ap. Boll., p. 348 b. — Passim epulabantur læti. Eucher., 6.

2. Emeritæ jam militiæ veteranus. Eucher., 6. — Ultimæ ætatis senio fatigatus. Boll., loc. cit.

3. Ad convescendum invitatus, quum prolatam ab exultantibus causam cognovisset, detestatus convivas, detestatusque convivium... Eucher., 6.

4. Statim ab irruentibus interfectus, ceterisque martyribus conjunctus est. Eucher., 6. — Boll., p. 348, d.

5. Beatorum bella et beata certamina. Præf. Miss. S. Mauric. ex Missal. gothico-gall., ap. Ruin., Act. mart., p. 272.

« les portes de la mort[1]. » Le légionnaire thébain devint le type du soldat selon Dieu, et la propagande chrétienne put opposer un grand exemple aux scrupules de l'obéissance militaire. Quant à Maximien, son inflexibilité cruelle, parée du nom de discipline, ne fut point sans effet sur l'esprit des légions rhénanes, et l'on peut croire qu'elle n'intimida pas moins les bandes mal organisées des Bagaudes : il n'y avait que les chrétiens pour qui de pareilles leçons fussent un encouragement à résister.

Cependant le nouveau César, après avoir franchi le Jura, pénétra dans la partie des Gaules la plus maltraitée par la Bagaudie, et il put se convaincre que le mal dépassait tout ce qu'on avait craint ou imaginé jusqu'alors. Partout des champs incultes, des villages déserts ou à moitié dépeuplés que la famine achevait de détruire. La plupart des villes portaient les marques d'une dévastation récente[2] ; les autres se gardaient jour et nuit pour éviter une surprise, et leurs citoyens toujours armés, toujours au guet, succombaient sous le poids des fatigues. Plus de communications libres, plus de commerce, plus d'administration régulière ; nulle confiance dans le gouvernement, nulle espérance dans les armées du Rhin qui augmentaient l'anarchie générale par leurs discordes, et qu'on redoutait presque à l'égal des Bagaudes. Ce n'était dans toutes les cités de l'est des Gaules que misère et découragement sans mesure[3].

Si affligeante que fût cette situation d'un grand ter-

1. Ut cœlos peteret de nece fecit iter. Fortunat. Carm., II, 15.

2. Populatis late agris plerasque urbium tentare. Aur. Vict., Cæs., 39. — Gallias priorum temporum injuriis efferatas... Incerti auctor. Paneg. Maximian. et Constantin., 8.

3. Gravissima clades... Latrocinium bagaudicæ rebellionis. Eumen., Or. pro restaur. schol., 4.

ritoire, elle ne présentait pourtant point un fait inouï dans l'histoire de l'empire romain. A plusieurs reprises, on avait vu ses provinces ravagées par des brigandages collectifs, comparables à des guerres civiles; des bandes de voleurs avaient occupé plusieurs fois une partie de l'Espagne et de la Gaule, et jusqu'à l'Italie elle-même. Maternus sous Commode[1], Bulla sous Septime Sévère[2], avaient fait tête à des armées et tenu en échec d'habiles généraux. Pendant la captivité de Valérien, un chef de voleurs avait opprimé la Sicile assez longtemps pour que l'histoire ait osé le compter au nombre des trente tyrans qui disputèrent l'empire à Gallien[3]. Sous Probus enfin, le bandit isaurien Lydius, maître de plusieurs forteresses, avait traité d'égal à égal avec l'Empereur[4]. Ces événements se liaient d'ordinaire aux grandes commotions politiques. Chaque fois que la centralisation semblait menacée, que le désordre se mettait dans les armées et la misère dans les campagnes, des malfaiteurs s'associaient pour en profiter : quelque château fort, enlevé par surprise, leur servait de place d'armes, et ouvrait un asile à tous les hommes perdus. De là leurs bandes dévastatrices dominaient au loin le pays, ouvrant les ergastules d'esclaves, brûlant la cabane du pauvre comme la villa du riche ; car si la ruine du riche leur fournissait de l'argent, celle du pauvre leur amenait des bras; et le colon, privé de son pain, finissait par aller vivre du pain d'autrui dans les rangs de ceux qui l'avaient dépouillé. Grâce aux progrès du mal, ce n'étaient

1. Voir ci-dessus, tome I, livre I, ch. I.
2. Dio, LXXVI, 10.
3. Treb. Poll., ap. Script. hist. Aug., p. 177 et 197, ed. Salm.
4. Zosim., I, p. 37, 38.

bientôt plus de simples bandes, mais des armées, des populations entières qui se nourrissaient de pillage, assiégeaient les villes, et luttaient souvent avec succès contre les forces organisées envoyées pour les réduire.

Mais en même temp sque le brigandage s'élevait aux proportions de la guerre civile, l'horreur attachée à ce mot semblait disparaître. On s'intéressait à ces Césars de grande route, qui s'affublaient d'oripeaux de pourpre pour commander à des voleurs, battaient monnaie, et, après avoir singé pendant quelques jours les empereurs de Rome, allaient finir au haut d'un gibet[1]; et l'histoire ne dédaignait pas d'emprunter quelquefois aux légendes l'épopée de leurs aventures[2]. Nous retrouvons, dans les documents qui nous restent sur Ælianus et Amandus, les traces d'une grande bienveillance populaire pour ces deux chefs bagaudes, comme s'ils eussent été des défenseurs du pauvre et de l'opprimé. C'est ainsi que la tradition chrétienne nous les représente constamment, lors même qu'elle n'ose point les revendiquer pour chrétiens.

Aucune ville dans la Gaule orientale n'avait souffert autant que celle d'Autun, et elle offrit aux regards de Maximien, si cet empereur la visita à son passage, un spectacle vraiment déplorable. Ses murs à moitié ruinés, ses palais, ses temples, son gymnase, renversés ou noircis par la flamme, témoignaient des violences de la Bagaudie; ses aqueducs mêmes et ses fontaines n'avaient point trouvé grâce devant l'esprit de destruction[3]. Elle n'avait plus ni magistrats ni curie, et l'on ne pouvait

1. Voir ci-dessus, tome I, livre v, ch. 1.
2. Herodian., I, 10. — Dio, LXXVI, 10. — Zosim., I, p. 38.
3. Voir ci-dessus, tome I, liv. v, ch. 2.

recomposer son sénat avec les éléments locaux, car les familles curiales avaient disparu presque toutes, exterminées ou chassées au loin par la peur. Il y avait là, et dans tout ce que vit Maximien, des avertissements qui le portèrent à l'indulgence : l'histoire nous dit, en effet, qu'il ramena par la douceur les paysans égarés, et leur fit même distribuer des vivres pour les aider à reprendre leurs travaux, réservant toute sa rigueur aux obstinés qui ne l'écoutaient point, ou aux brigands de profession [1].

Grâce à cette conduite, l'ordre fut promptement rétabli dans les cités de l'est, et l'insurrection, refoulée de proche en proche, se concentra autour de Paris, où Ælianus et Amandus avaient leur principale retraite. La guerre s'y prolongea avec un acharnement sans égal. Réduits à leurs combattants les plus déterminés, les Bagaudes se retranchèrent dans la forteresse qu'ils possédaient au confluent de la Marne et de la Seine, et qu'environnait de trois côtés le lit profond de la rivière [2]. Maximien les attaqua par terre et par eau ; mais la place ne céda qu'à la suite d'un long blocus, quand les assiégés furent à demi morts de fatigue et de faim. Il n'y eut point de quartier pour ce dernier repaire de la Bagaudie. Tout ce qui s'y trouva périt par le fer ou le feu [3] : les pierres mêmes éprouvèrent la colère du vainqueur; car Maximien fit raser le château jusqu'au-des-

1. Fusis hostibus aut acceptis. Aur. Vic., Cæs., 39. — Levibus præliis agrestes domuit. Eutrop., IX, 26. — Nescio utrum magis fortitudine repressum sit an clementia mitigatum. Mamert., Paneg. Maximian., 4.

2. Voir ci-dessus, t. I, livre , ch.

3. Tunc Cæsar inde progrediens, atque ad Bagaudarum castrum perveniens, tamdiu obsidione illud terra et aqua circumdedit, quousque post diuturna tempora illud cum habitatoribus cepit, quos ferro et igne occidit. Vit. S. Babolen., ap. Script. rer. gall., t. III, p. 569.

sous du sol, et déraciner les blocs de pierre sur lesquels il était fondé, ne laissant subsister que le canal creusé de main d'homme et la muraille garnie de tours qui fermaient l'entrée de la presqu'île[1]. « Ainsi donc, s'écrie « l'auteur ecclésiastique de qui nous tenons ces détails, « l'édifice impérial que la main du grand Jules César « avait lancé orgueilleusement vers le ciel, la main d'un « autre César le fit descendre et le ravala plus bas que « terre[2]. »

Longtemps ce lieu et les ruines qui le couvraient restèrent abandonnés, et comme protégés par une terreur superstitieuse. La tradition, altérant les faits, voulut y voir un champ de bataille où des chrétiens révoltés avaient péri sous les coups d'un empereur persécuteur, et c'était déjà l'opinion commune au ve siècle[3]. Vers le milieu du viie, des moines de Saint-Benoît étant venus y fonder une abbaye sous l'invocation de saint Pierre d'abord, puis de saint Maur, on trouva, en déblayant le sol, des monceaux d'ossements humains qui furent recueillis avec respect, et reçurent la sépulture chrétienne. L'Église n'osa point faire davantage; elle n'ouvrit point officiellement le ciel à des saints d'une nature si douteuse; mais l'imagination populaire, qui les avait déjà canonisés, ne partagea point ces scrupules; et les

1. Castrum ad nihilum ita redegit, ut pene absque ruinis fossatuum, nulla vestigia in eo apparerent quarumcumque munitionum. Vit. S. Babolen., ap. Script. rer. Gallic., t. III, p. 569.

2. Scilicet ut quod inter alia castra fuerat tumens munitione imperiali excellentius, ab imperatore utique romano destrueretur altius. Ibid.

3. Amandus et Helianus, christianæ cultores fidei, nolebant romanis principibus sacrilegis subdi. Vit. S. Babolen., loc., cit. Cette vie fut écrite au septième siècle; mais à l'époque où furent recueillis les Actes de saint Maurice, la tradition dont je parle existait déjà parmi les chrétiens.

grandes ombres d'Ælianus et d'Amandus, chrétiennes et saintes en dépit de tout, continuèrent à planer sur le *monastère des Fossés*, comme elles avaient plané trois cents ans sur le *château des Bagaudes*[1].

Cependant la guerre civile n'avait point fait oublier à Maximien ses projets de poursuite et de guerre contre les chrétiens. Aussitôt après le massacre des soldats thébains aux gorges d'Agaune, il avait envoyé des ordres à Trèves, pour qu'on surveillât tout ce qui tenait de près ou de loin à cette légion, et qu'on recherchât les affiliations chrétiennes qui pouvaient exister dans l'armée du Rhin. On prit à ce sujet les mesures d'administration ordinaires. Tous les officiers de la police impériale, présidents de province, magistrats municipaux, irénarques, inquisiteurs de toute classe, se mirent à l'œuvre, guidés et stimulés par la redoutable phalange des *Curieux*[2]; enfin le préfet du prétoire, Rictius Varus, se rendit immédiatement en Gaule pour tout diriger par lui-même. L'histoire profane ne mentionne ni les actions ni le nom de ce personnage; mais il occupe une trop large place dans les traditions ecclésiastiques de la fin du IIIe siècle, pour qu'on puisse raisonnablement douter de son existence, malgré l'exagération parfois fabuleuse dont il est l'objet. Varus, agent direct de la persécution de Maximien, juge des martyrs, et ordonnateur des supplices, est resté chargé par les chrétiens de presque tous les crimes de son maître; et l'Église a voué son nom à

1. Habitatores quoque ejusdem castri, quia erant, ut prælibati sumus, christiani, spernentes pro Dei amore curam corporum, ad regna cœlestia transiisse credendi sunt per martyrium. Vit. S. Babolen., ap. Script. rer. Gallic., t. III, p. 569. — Monasterium fossatuum.

2. C'étaient les agents de la police, ainsi qu'on le verra dans le tableau que nous donnerons plus tard de l'administration romaine.

un anathème éternel[1]. Tout ce qu'on peut imaginer d'odieux et de poétiquement effrayant a été accumulé sur lui par les légendaires des siècles suivants, comme pour en former le type du magistrat sanguinaire, un Cacus, un Busiris des persécutions chrétiennes. En faisant la part du vrai et du faux, comme l'historien la doit toujours faire, surtout quand il travaille sur des documents traditionnels, on trouve, dans Rictius Varus, un juge inexorable, attaché étroitement à la lettre de la loi, un païen fanatique, enfin un soldat qui ne connaît que la discipline militaire, et porte dans ses devoirs de juge toute la brutalité de la vie des camps. Tel les faits, réduits à leur juste proportion, nous représentent le préfet du prétoire de Maximien, et tel il devait être effectivement, si Maximien l'avait choisi à son image.

Ce fut le 4 octobre, date funèbre conservée par la tradition de l'église de Trèves[2], que Rictius Varus fit son entrée dans cette métropole des Gaules. Dès le jour même, la persécution commença. Le commandant du détachement de la légion Thébaine, qui avait quitté Maurice en Italie pour prendre la route des Alpes Cottiennes, se trouvait alors à Trèves, avec quelques soldats seulement, ses cohortes étant cantonnées à Cologne. Cet officier se nommait Thyrsus. Avait-il mal dissimulé son indignation à la nouvelle du massacre d'Agaune? Faisait-il, comme les autres, profession ouverte de christianisme? On ne le sait pas bien; mais il fut mis en jugement avec plusieurs de ses soldats et trente citoyens de Trèves, parmi lesquels figuraient trois décurions, et le

1. Les martyrologes et les légendes ne font ordinairement qu'un seul nom des deux noms de ce magistrat, et ils l'appellent Rictiovarus.

2. Inscript. eccl., S. Paulin. Trevir. — Cf. Brower, Antiq. et ann. Trevir., t. I, p. 547, 548.— Tillem., Hist. ecclés., t. IV, p. 456, 457.

décemvir Palmacius[1], que les actes qualifient de consul et de patrice. Condamnés à perdre la tête, ils furent décapités au Champ-de-Mars, hors des portes de la ville, et le bourreau jeta leurs corps dans la Moselle. La femme et les enfants de Palmacius, chrétiens comme lui, furent enveloppés dans sa condamnation[2], qui avait pour prétexte un complot militaire. Un autre complot ayant été signalé à Bonn, Varus s'y rendit le 10 octobre, et il trouva qu'en effet un centurion nommé Cassius y avait fondé une petite église composée de huit soldats qui furent condamnés à mort avec lui[3]. De Bonn, la justice expéditive du préfet se transporta à Cologne, où l'attendait un drame plus sanglant.

Cologne, ou pour mieux dire Colonie Agrippine, ville d'origine et de destination essentiellement militaires, n'était qu'un vaste camp où se confondaient toutes les croyances avec toutes les nations du monde romain. A l'époque dont nous traçons l'histoire, on y trouvait réunies, à côté de légions païennes, les cohortes détachées de la vingt-deuxième, chrétienne fervente, et une division de cavalerie maure où l'on comptait aussi beaucoup de chrétiens. Par un de ces miracles journaliers que la centralisation romaine opérait au

1. Palmacius qui consul et patricius olim extitit... et cum beato Thyrso, duce legionis Thebææ, ejusdemque sociis... Tres clarissimi senatores... Act., ap. Boll., 5 sept.

2. In campo Martio decollatus est, una cum uxore et filiis et aliis promiscui sexus xxxii. Ibid. — Sigebert dit, dans sa chronique, qu'en l'an 1071 on trouva à Trèves, dans l'église de Saint-Paulin, les restes d'un grand nombre de martyrs, dont treize étaient nommés dans une inscription en lettres d'or. Cf. Tillem., Hist. ecclés., t. IV, p. 456.

3. Helinand., ap. Sur., 10 oct., p. 140. — Les martyrologes de saint Jérome et d'Usuart. — Cf. Baronius, ann. 297. — Tillem., Hist. ecclés., t. IV, p. 429.

profit du christianisme, les fils de l'église de Carthage étaient venus de l'Atlas aux bords du Rhin, sous la casaque du soldat, donner la main aux fils de la Thébaïde, pour catéchiser les enfants de la Gaule. Le préfet du prétoire ne sépara point en cette occasion les missionnaires des convertis : Gaulois, Africains et Égyptiens figurèrent dans un procès que lui-même dirigea avec un grand mystère, et dont nous ne connaissons que le dénoûment. Cinquante soldats, quelques-uns même disent trois cents, furent passés par les armes, et l'on jeta leur corps dans un puits, au-dessus duquel les chrétiens construisirent plus tard une église magnifique [1]. Varus continua ou fit continuer par ses assesseurs la recherche des affiliations chrétiennes dans toutes les garnisons du Rhin, puis il revint à Trèves, persuadé, suivant toute apparence, qu'il avait extirpé le christianisme des armées, et sauvé l'Empire avec l'Empereur.

Mais la recherche des associations militaires conduisait naturellement à celle des associations civiles, et à la connaissance des hommes qui dirigeaient les principales églises de la Belgique. J'ai raconté ailleurs comment le christianisme avait pénétré dans les provinces belges à

1. Le martyrologe romain, celui de saint Jérôme et Bède ont recueilli cette tradition. Grégoire de Tours nous apprend que deux de ces martyrs reposaient dans une même église, bâtie à Bertune par Ébrégisile, évêque de Cologne sur la fin du sixième siècle. Il nous dit encore (Glor. Mart., I, 62, 63) qu'on avait bâti à Cologne, au-dessus du puits où avaient été jetés les soldats martyrs, une fort belle église, qui était particulièrement remarquable par ses dorures, ce qui l'avait fait surnommer les *Saints dorés*. Hélinand en attribue la construction à Hélène, mère de Constantin. Les martyrologes et les hagiographes diffèrent entre eux sur le nombre des martyrs, mais ils admettent la tradition d'une exécution de soldats chrétiens, et le culte de ces soldats existait incontestablement au VI[e] siècle. Cf. Tillem., Hist. ecclés., t. IV, p. 430, seqq.

la suite de Denis, l'apôtre du nord des Gaules. Procédant à la conquête des âmes, comme un général à l'occupation d'un territoire, ce grand missionnaire, à la tête d'une armée d'autres missionnaires, avait pris la Seine pour sa base d'opération. De là il avait poussé ses reconnaissances et planté son drapeau dans les vallées de la Marne, de la Somme et de l'Oise[1]. Onze de ses compagnons ou disciples parvinrent à s'y maintenir, et chacun d'eux, devenu à son tour fondateur et conquérant, recula les frontières de l'association chrétienne, de façon que les églises civiles de la seconde Belgique s'étaient bientôt reliées aux églises militaires des bords du Rhin, et les embrassaient dans leur sphère d'action. C'est ce qu'avait reconnu Varus. Parmi les centres de propagande civile, Soissons, Beauvais et Amiens occupaient la première place, soit par le rang même de ces cités, soit par l'importance des personnages qui y représentaient le parti chrétien. Un compagnon de Denis, Lucien, dirigeait avec une grande autorité l'église de Beauvais; celle de Soissons avait à sa tête deux autres compagnons de l'évêque de Paris, Crispinus et Crispinianus, hommes simples et populaires, et d'autant plus suspects aux magistrats : tous les trois étaient Italiens. Quant aux fidèles d'Amiens, ils pouvaient se glorifier d'avoir pour guides et pour patrons deux hommes célèbres parmi les chrétiens de la Gaule, l'Italien Quintinus ou Quentin, dont nous avons déjà parlé, et l'Espagnol Firminus venu plus récemment, et que la communauté avait choisi pour évêque. Au-dessous de ces personnages, et dans des lieux moins importants, on distinguait encore Régulus ou Rieule[2], évêque

1. Voir ci-dessus, tome I, liv. III, ch. 3.

2. Act. S. Regul., ap. Boll., 30 mart. — Cf. Tillem., Hist. ecclés., IV, p. 462, 719.

de Senlis, Fuscianus et Victoricus, humbles apôtres de Thérouanne[1], Piaton et Chrysolius, qui avaient introduit la foi chrétienne à Tournai[2], et d'autres encore. Quelques prosélytes courageux, dont la légende a laissé se perdre les noms, s'étaient aussi glissés dans les murs de Reims, et jetaient en secret les fondements d'une église qui devait plus tard être si fameuse.

Pour l'intelligence des faits généraux de cette histoire, je dirai quelques mots de ce Firminus ou Firmin qu'une destinée, en apparence bizarre, en réalité fort ordinaire alors, amenait, des bords de l'Èbre à ceux de la Somme, diriger une église et mourir. De même que son collègue et comartyr Quentin, le missionnaire espagnol était issu de noble race, il appartenait à cette aristocratie des curiales provinciaux auxquels on donnait par politesse le titre de sénateurs[3]. Son père, décurion de Pampelune, païen honnête et religieux, ami sincère de la vérité, visitait assidûment un temple de Diane, bâti hors de la ville, dans un bois de cyprès[4] : plusieurs fois, il avait remarqué sous ces ombrages un vieillard vêtu du pallium grec, à la manière des chrétiens ou des philosophes[5], qui, discutant de Dieu, de l'âme, de la vie à venir, semblait provoquer les passants à de sublimes controverses. Le décurion s'arrêta pour l'entendre, se retira préoccupé, puis revint et revint encore. Un jour,

1. Martyrol. S. Hieron., 11 décemb. — Tillem., Hist. ecclés., t. IV, p. 464, 718. — Gall. Christ., t. IV, p. 448.

2. Fulbert., Hymn. S. Piaton. — Boll., 7 feb —. Tillem., Hist. ecclés., t. IV, p. 443, 458.

3. Act. S. Firmin., ap. Boll., 25 sept.

4. In luco cupressino. Ibid.

5. Les chrétiens se servaient du pallium grec, qui était aussi l'habit ordinaire des philosophes. Cf. Tertull., de Pallio.

enfin, il le prit à part et lui dit : « Qui donc es-tu, toi « qui parles de si grandes choses avec une sagesse si « persuasive? » L'étranger répondit : « Honestus est mon « nom; je suis né à Nîmes, dans les Gaules, et le Dieu « crucifié est mon Dieu[1]. » Le décurion l'emmena dans sa maison, et lui confia Firminus, son fils, âgé de dix-sept ans. Le jeune homme grandit près du vieillard, s'inspirant de sa science et de sa foi, partageant les fatigues de ses voyages et l'assistant dans ses prédications. Quand Honestus sentit qu'il allait quitter la vie, il envoya son disciple à Honoratus, successeur du martyr Saturninus au siége épiscopal de Toulouse, pour qu'il lui imposât les mains et l'ordonnât évêque des nations. Firmin sembla puiser dans son nouvel état une ferveur surhumaine. Toujours catéchisant, il parcourut l'Auvergne et le Rouergue, traversa les territoires de Bourges et de Tours, et passa de là à Angers. Lorsqu'il entendit raconter les merveilles opérées en Belgique par les compagnons de Denis, ému d'une sainte jalousie, il quitta les bords de la Mayenne pour ceux de la Seine, puis se rendit à Beauvais où il fut d'abord emprisonné. L'emportement du zèle se calmant avec l'âge, Firmin devint pour les fidèles de la vallée de la Somme un pasteur si actif, si courageux, si prudent, qu'ils ne voulurent point avoir d'autre évêque à la tête de leur église[2].

1. In urbe Nemusana natum me esse profiteor. — Christianus sum. Act. S. Firmin., ap. Boll., 25 sept.

2. Ibid. — Cf. Tillem., Hist. ecclés., t. IV. — Longueval., Hist. de l'égl. gallic., t. I, p. 125. — Voilà ce que nous avons cru pouvoir tirer des Actes de saint Firmin, qui sont fort confus, et qui n'ont guère été rédigés que vers le huitième ou le neuvième siècle, quand la tradition ecclésiastique était déjà mêlée de beaucoup de fables. Au reste, les détails que nous avons choisis n'ont rien que de parfaitement conforme à

Telle était, dans la zone voisine des armées, la situation du christianisme, quand des ordres émanés de la préfecture du prétoire vinrent mettre en émoi les magistrats des villes. Chacun trembla pour sa responsabilité, et ce fut à qui ferait montre de zèle. Des hauts rangs de la société gauloise, l'agitation descendit au peuple; non pas cette agitation spontanée, ardente, que le seul nom de chrétien soulevait dans les masses cent ans auparavant, et qui entraînait malgré eux les hommes éclairés et les magistrats, mais un mouvement en grande partie factice et provoqué. C'est que, depuis les temps de Marc-Aurèle et de Sévère, l'opinion du peuple au sujet des chrétiens s'était bien modifiée; les alternatives de tolérance et de persécution avaient appris à les mieux connaître; on les avait vus de près, on s'était habitué à vivre avec eux : on pouvait les craindre encore par amour de l'ordre politique, ou les haïr par fanatisme païen, mais nul ne les croyait plus athées, incestueux, mangeurs d'enfants [1], nul ne regardait plus comme un devoir d'exterminer en eux les éternels ennemis du genre humain [2]. Cette aversion féroce, si on pouvait la réveiller encore, n'avait plus prise que sur la dernière populace. Aussi, quoique l'inquiétude semée d'en haut, jointe aux manœuvres de police, réussît à amener çà et là quelques émeutes, le débat presque partout resta resserré entre les chrétiens accusés et les magistrats, accusateurs et juges au nom de la loi. De leur côté, les fidèles, surpris par un orage si soudain, se précautionnèrent comme ils purent : on suspendit les assemblées régu-

l'esprit général et aux habitudes du temps. Nous avons suivi en grande partie la version qu'en donne le P. Longueval.

1. Voir plus haut, tome I, liv. III, ch. 2.

2. Odio generis humani convicti. Tac., Ann., XV.

lières; des retraites furent désignées pour les prêtres et les laïques les plus compromis, et l'on disposa des cachettes dans des lieux sûrs pour y transporter, au premier signal, les Écritures et les vases sacrés.

Le chef de l'église de Beauvais, Lucianus, n'était que prêtre. Son austère humilité, qui le faisait coucher sur la pierre nue et ne manger pour toute nourriture que des herbes cuites à l'eau [1], s'était toujours effarouchée du titre d'évêque. Vingt fois la communauté le lui avait offert, et vingt fois il l'avait refusé; mais quand il vit arriver la persécution, il se repentit de son refus comme d'une faute, car il sentait que dans le danger l'autorité d'un évêque pouvait être utile au troupeau. Il manda donc près de lui Régulus de Senlis, son ami [2] : « Viens « m'imposer les mains, lui écrivit-il, hâte-toi, car je vois « s'approcher le jour des épreuves. » Régulus prit son bâton et partit; mais quelque diligence qu'il apportât dans sa marche, il était déjà trop tard. A peine eut-il mis le pied à l'intérieur des portes, qu'un spectacle effrayant s'offrit à lui : Beauvais ressemblait à une ville ivre ou en

1. Alius illi cibus non erat assiduus, quam esus herbarum virentium, et aqua fridiga potus. Act. S. Lucian., 6, ap. Boll., 8 januar.

2. C'est ce qui résulte des actes de saint Rieule (Bolland., 30 mart, p. 819) rapprochés de ceux de saint Lucien. (V. Tillem., Hist. ecclés., t. IV, p. 747.) Bollandus (8 janvier, p. 461) a donné deux vies de saint Lucien, dont la première est attribuée, mais sans preuves, à Odon, qui était évêque de Beauvais sous Charles le Chauve. Elle est pleine de choses fabuleuses et insoutenables historiquement. La seconde vie, écrite par un moine anonyme, qui ne manquait pas d'érudition, est beaucoup moins mauvaise que la première, quoique non exempte de reproches. Nous n'y puisons, au reste, que des faits sur lesquels l'église de Beauvais avait pu conserver une tradition assurée, à savoir : les détails principaux du martyre du saint, et la circonstance de son origine italienne. Cf. Tillem., Hist. ecclés., t. IV, p. 537, seqq.

démence[1]; les rues, les places étaient couvertes de gens qui fouillaient les maisons, qui maltraitaient des citoyens ou les enchaînaient pour les conduire en prison; et le cri de « mort aux chrétiens » fit assez deviner à Régulus quelle était la cause de ce tumulte. Il apprit, en outre, que le président de la province, Julianus, était arrivé tout récemment pour rechercher et châtier les ennemis de l'Empire[2]. Voyant bien qu'il n'avait plus rien à faire à Beauvais, l'évêque se retira prudemment et regagna Senlis comme il put.

Cependant, malgré le trouble où l'arrivée du préfet avait jeté l'église de Beauvais, malgré l'émeute que sa présence avait excitée, les chrétiens réussirent à mettre Lucien en sûreté; du moins ils l'espéraient ainsi. Des guides dévoués le conduisirent hors de la ville, jusque sur les bords du Thérain, d'où, en côtoyant cette rivière par des sentiers peu fréquentés, il pouvait gagner une petite montagne appelée Amnis[3], distante d'environ trois milles. Le vieillard s'achemina donc de ce côté avec deux enfants qui l'assistaient dans les exercices de son ministère, et qu'il ne voulut point quitter. Déjà, nonobstant la lenteur et les précautions de leur marche, ils étaient arrivés sur la montagne, quand ils furent aperçus par des soldats qui faisaient le guet. Trois de ces hommes coururent vers les fugitifs, l'épée à la main, n'eurent pas de peine à les atteindre, et les ramenèrent à la ville après les avoir garrottés. Une des légendes dit qu'au moment de saisir le prêtre, ils tuèrent les deux

1. Cum ingenti fremitu, rabie furoris accensi. Act. S. Lucian., 7.

2. Una cum reliquis apparitoribus ad perquirendos Christi milites. Ibid., 12. Voir sur ce Julianus la note de Tillemont, t. IV, p. 746.

3. Quumque pervenisset ad montem qui vocatur Amnis, qui situs est super alveum Tharæ. Act. S. Lucian., 9.

enfants[1] qui, peut-être, avaient voulu leur échapper. Lucien comparut devant le juge, confessa tout ce qu'il avait fait, et reçut la mort avec calme. Julianus lui fit trancher la tête : cette exécution eut lieu le 8 janvier 288.

Mais déjà le sang chrétien avait coulé dans la seconde Belgique. Sur la nouvelle que Varus lui-même allait arriver, une émeute avait eu lieu dans les murs de Reims; on avait saisi et tué quelques chrétiens si obscurs, que les légendes elles-mêmes n'en ont retenu ni les noms ni le nombre[2]. En effet, Varus s'était mis en marche; il s'était arraché aux fêtes qui solennisaient dans la ville impériale de Trèves le retour de la nouvelle année, pour aller stimuler, par sa présence, l'activité des magistrats, et interroger lui-même les plus grands coupables. Il lui tardait surtout d'entendre les révélations de deux chrétiens, au sujet desquels les magistrats de Soissons lui avaient écrit, et qui sous l'habit d'artisans cachaient, disait-on, des personnages considérables. Varus passa par Reims pour se rendre à Soissons. Il voyageait dans tout l'appareil d'un préfet du prétoire, avec ses soldats, ses greffiers, ses appariteurs, ses bourreaux: et partout où il passait, on voyait accourir à lui les espions gagés, les officieux, les fanatiques, qui venaient lui dénoncer quelques individus suspects de christianisme, ou signaler à sa sollicitude quelque grand péril pour l'État. Nous essaierons de suivre dans sa tournée le terrible exécuteur, en nous guidant, non sans beaucoup de réserve, sur les souvenirs traditionnels des églises, tels qu'ils furent recueil-

1. Cum duobus pueris.— Coram beatissimi Luciani obtutibus, gladio eos puniri jusserunt. Act. S. Lucian., 9.

2. Act. SS. Rufin. et Valer., ap. Boll., 14 jun.

lis et rédigés par les hagiographes des siècles suivants.

A Fimes, petite ville située à la limite des deux territoires de Reims et de Soissons, ainsi que l'indiquait son appellation latine de *Fines*, on lui signala une chrétienne qui troublait, disait-on, tout le pays par ses prédications : elle se nommait Macra. Jeune encore et non mariée, cette femme habitait, au point où le ruisseau de la Nore se jette dans la rivière de Vesle, une petite île appelée Litia[1]. A l'aide de la solitude qui entourait sa demeure, elle avait pu l'ouvrir aux chrétiens, et en faire suivant les cas une église, un lieu de correspondance ou une hôtellerie pour les frères en voyage. Longtemps Macra sut conserver une prudence qui éloignait d'elle le soupçon ; mais un jour, emportée par le zèle, elle se mit à prêcher, c'est le mot dont se servent les actes[2]. Devenue dès lors un objet de surveillance de la part de ses voisins, elle avait été dénoncée, et on l'amenait comme une criminelle au tribunal du préfet du prétoire. Celui-ci, qui avait mieux à faire que de perdre son temps en controverses métaphysiques avec de pauvres femmes, ayant aperçu dans le lointain une chapelle dédiée à Jupiter, dit à Macra d'un ton ironique : « Voilà le Capi-

1. In insulam quæ dicitur Litia, ubi Arida fluviolus in fluvium incidit Vidulam. Act. S. Macræ., ap. Boll., 6 januar.

2. Jesum Christum sine intermissione incredulis prædicantem. Act. S. Macr., 1. — On peut consulter ce que dit Tillemont sur les Actes de sainte Macre. Il les trouve graves et renfermant quelque chose d'assez beau, malgré les miracles, les longs discours et les recherches de supplices qui y choquent la vraisemblance. Ils sont anciens cependant et reposent sur un fond traditionnel incontestable ; c'est ce fond que nous avons tâché de dégager des accessoires qui l'obscurcissent. Flodoart les connaissait et en donne un abrégé. Sainte Macre avait une belle église à Fimes, du temps de Charlemagne, et ses reliques étaient honorées auparavant dans une église dédiée à saint Martin.

« tole : femme, regarde de ce côté, et brûle de l'encens « en l'honneur des dieux. » Macra lui répondit avec fermeté : « Mon Capitole à moi, c'est le Christ, je ne « regarde que lui [1], et c'est à lui que je sacrifie dans le « secret de mon cœur. » Pour en finir plus vite, Varus lui offrit de l'argent. « Tu ne sais donc pas, s'écria-t-elle « tout en colère, ce qui est arrivé à Simon le magicien « qui voulut acheter le Saint-Esprit? Que ton argent « périsse avec toi [2] ! » Le préfet fit signe qu'on allumât un grand feu dans l'île, et qu'on mît l'accusée à la question afin qu'elle révélât ses complices; et tandis que les soldats entassaient du bois, les appariteurs se saisirent de Macra pour la dépouiller de ses vêtements [3].

Les sceptiques magistrats romains avaient fait de la nudité des femmes chrétiennes un supplément à la torture physique, parce qu'ils avaient remarqué que beaucoup d'entre elles, inébranlables devant la douleur, succombaient à la seule idée de cette ignominie. Pourtant, il faut le dire, ils rencontraient parfois en face d'eux des âmes assez hautes pour renvoyer la honte à qui la méritait; et plus d'un préfet romain se sentit rougir sur son tribunal à des paroles telles que celles-ci, adressées à un proconsul par une martyre d'Asie : « Tu crois « n'offenser que moi en m'exposant nue à tous les « regards, et tu ne vois pas que tu offenses en même « temps ta mère et ton épouse, car tu violes en ma per- « sonne la pudeur de toutes les femmes [4]. » Macra ne

1. Christus Capitolium est meum, in quem semper respicio. Act. S. Macr., 1.

2. Ignoras quid Simoni mago contigerit... Pecunia tua tecum sit in perditione. Ibid.

3. Eam milites exuerunt vestimentis suis. Act. S. Macr., 3.

4. Non me solam, sed et matrem tuam et uxorem in confusionem

fut point brûlée. Varus, pressé de continuer sa marche, la fit mettre en prison, où elle resta près de deux mois, jusqu'à ce que la mort vînt couronner son dévouement.

A quelques lieues de Fimes, au château de Braine, Varus fut informé que les préposés du grenier public[1], Valérius et Rufinus, connus tous deux pour chrétiens, s'étaient sauvés à son approche. Leur qualité de fonctionnaires rendait ces hommes doublement coupables aux yeux du Romain, qui voulut qu'on les lui amenât morts ou vifs. On trouva les pauvres gens blottis au fond d'une caverne près du village[2]. Le préfet les fit mettre sur le chevalet; puis, se ravisant et soupçonnant qu'ils pouvaient être utiles dans l'affaire qui l'appelait à Soissons, il recommanda à ses soldats de les conduire jusqu'à cette ville. On les fit donc marcher la chaîne au cou, derrière le cortége des appariteurs, quoique leurs membres fussent presque disloqués, et que leur sang coulât encore[3]. Comme ils furent bientôt hors d'état de se soutenir, on les exécuta au bord de la route[4].

induisti per me : omnes enim mulieres unius naturæ sumus. Act. SS. Theonillæ et Domninæ, etc., ap. Ruin., p. 268.

1. Regalium horreorum custodes. Act. SS. Rufin. et Valer., ex Ms. Remig., ap. Boll., 14 jun.

2. Erat autem procul spelunca, vicina itineri publico, spinosæ densitatis, ibique se sequestrandos immerserunt. Act. SS. Rufin. et Val., ap. Boll., 14 jun.

3. Carne defluente, secreta viscerum pandebantur. Flor., ap. Boll., 14 jun., p. 735.

4. Les Actes des saints Rufin et Valère, dans leur rédaction actuelle, n'offrent rien de bien recommandable, quoique le P. Sirmond en trouve l'histoire *probam ac minime dubiam*. Ils étaient cependant écrits avant Florus, qui en fait un abrégé assez exact au 14 juin. Nous en avons extrait les circonstances générales que la tradition pouvait aisément avoir

Le procès qui amenait Varus à Soissons, et qui tenait tout le pays en émoi, n'était pourtant que celui de deux cordonniers, accusés d'avoir prêché parmi le peuple la bonne nouvelle des chrétiens. Mais aux faits du procès, au caractère particulier des prévenus, se rattachait une question générale fort grave que le gouvernement avait intérêt d'approfondir, surtout le lendemain de la guerre des Bagaudes. On devine bien que ces accusés n'étaient autres que Crispinus et Crispinianus, à qui nous rendrons les noms vulgaires de Crépin et de Crépinien, sous lesquels ils sont connus chez les descendants de ceux qu'ils étaient venus convertir.

Leur histoire, telle que les actes la racontent, était marquée au coin d'une de ces humilités héroïques, dont le christianisme donne beaucoup d'exemples, et qui révoltaient l'orgueil païen. Ils étaient frères, et le plus jeune des deux pouvait avoir cinquante ans. Nés à Rome[1] d'une famille polythéiste distinguée et riche, ils avaient été nourris et élevés ensemble, et, suivant le mot d'un de leurs biographes, ils étaient plus frères encore par le cœur que par le sang. L'un d'eux ayant été entraîné par des liaisons de jeunesse dans les rangs de l'association chrétienne, l'autre se fit chrétien aussitôt. C'était le temps où la mission des sept évêques envoyés de Rome en Gaule par le pape Fabien[2] occupait tous les esprits dans les réunions des fidèles d'Italie; on s'exaltait au récit de leurs travaux et de leurs souffrances; on suivait surtout avec admiration le progrès des con-

conservées, en éloignant les enjolivements fabuleux dont les hagiographes des septième et huitième siècles se montrent toujours si prodigues.

1. Romæ claris orti natalibus. Act. SS. Crispin. et Crispinian., ap. Sur., 25 oct.

2. Voir plus haut, tome I, liv. III, ch. 2.

quêtes spirituelles de Denis au nord de la Seine. Des jeunes gens, des femmes même [1], enflammés d'une ambition héroïque, partaient sur les traces de ces grands apôtres. Crépin et Crépinien furent du nombre ; un jour ils passèrent les Alpes à l'insu de tout le monde, laissant derrière eux famille, richesses, considération, et allant chercher, dans un pays inconnu, la persécution et la misère. La misère se présenta d'abord à eux. Obligés de quêter leur pain, ils n'en trouvèrent pas toujours et manquèrent souvent d'abri. Dans leur détresse, ils se ressouvinrent que l'apôtre Paul avait appris un métier pour vivre, et ils se mirent en apprentissage chez un cordonnier [2]. Quels motifs les déterminèrent dans le choix d'un métier si méprisable aux yeux du vulgaire ? Ce mépris même chatouillait-il leur humilité chrétienne, ou ne cherchaient-ils qu'un moyen de pénétrer dans les rangs du peuple, en vivant avec lui et comme lui ? Ces deux raisons agirent sur eux sans doute, mais principalement la seconde [3]. Crépin et Crépinien devinrent donc cordonniers, et cordonniers habiles, si nous en croyons leurs actes ainsi que les traditions de l'église de Soissons [4].

Travaillant et priant tour à tour, ici libres, là emprisonnés, puis relâchés, ils arrivèrent de ville en ville

1. Pass. SS. Benedict. et Leober., ap. Saussay, Martyrol. Gallic., p. 699, 700. — Boll., 8 oct.

2. Quum eis, utpote de Christi fide suspectis, hospitia ceteraque humanitatis officia negarentur, Apostolum imitati, manuum labore victum sibi parare statuerunt. Vit. SS. Crispin. et Crispinian., ap. Sauss., p. 778. — Artem sutrinam discentes, de labore manuum victum sibi quærebant. Act. SS. Crisp. et Crispinian., ap. Sur., 25 oct.

3. Ad quos etiam propter eorum artem multi gentilium venientes, ab eis convertebantur. Ibid.

4. In ea (arte) Dei beneficio excellentes. Sauss., p. 778.

jusqu'à Paris. Denis se garda bien de refuser de pareils auxiliaires. Il les adressa à son lieutenant dans la mission belge, Quentin, qu'on appelait, pour indiquer son audace et son autorité, « le porte-drapeau de la cohorte « de Dieu[1]. » Quentin leur assigna précisément le rôle qu'eux-mêmes s'étaient donné par vocation, celui de la propagande populaire; et qu'on se figure la puissance de cette propagande dans l'état d'ébranlement où se trouvait la société romaine! Qu'on se représente des hommes instruits se faisant artisans, transformant leur boutique en prêche[2], se glissant partout, près de l'esclave, près du mendiant, près du riche, partageant les labeurs du peuple, l'assistant dans ses besoins[3], étudiant ses moindres faiblesses, et toujours là au moment favorable, pour s'emparer de lui et l'entraîner; qu'on se représente tout cela, et l'on comprendra peut-être la terreur des magistrats romains, en face d'une religion qui enfantait de pareils prosélytes. Ceux-ci parcoururent de cette façon, pendant plus de trente ans, les campagnes et les villes de la seconde Belgique, et finirent par se fixer à Soissons, dont ils devinrent particulièrement les apôtres. Tels étaient les hommes que le préfet du prétoire avait voulu observer et interroger par lui-même.

Si ce procès, comme autrefois celui des martyrs de Lyon, avait été retracé en détail par des témoins oculaires, si les interrogatoires avaient été conservés jusqu'à nous, nous posséderions là une des pages les plus in-

1. Divinæ cohortis antesignanus. Vit. S. Quintin., ap. Sauss., p. 797.

2. Multos in suam familiaritatem allectos ad Christum verbis salutaribus convertebant. Sauss., Martyrol. Gallic., p. 778.

3. Inventi sunt pauperum calceamenta reficientes. Act. SS. Crispin. et Crispinian., ap. Sur., 25 oct.

structives de l'histoire du monde romain à la fin du IIIe siècle. Le récit contemporain nous aurait montré sur le forum de Soissons, autour du tribunal du juge, une foule curieuse, inquiète, partagée entre les accusés et les accusateurs; des artisans de tous les métiers, déjà presque chrétiens par le sentiment de l'égalité; des esclaves écoutant de loin la condamnation de leurs maîtres; des maîtres tantôt bouillants de colère, tantôt muets de stupeur; et partout des espions, des soldats; en un mot, d'un côté, la menace impuissante d'une société qui s'en va; de l'autre, le cri de triomphe d'une révolution. Au lieu de ce tableau, qu'un témoin fidèle eût fait passer sous nos yeux, le biographe des deux apôtres de Soissons, écrivant à une époque où ces impressions étaient effacées, et où, d'ailleurs, la lutte des deux sociétés avait cessé depuis longtemps, ne nous a laissé qu'une relation pâle et sans intérêt politique, une amplification composée d'après le vague souvenir des églises. On n'y trouve plus que des déclamations banales contre le polythéisme, et une description en quelque sorte technique de tortures et de souffrances [1]. Nous y lisons que les deux confesseurs, après avoir été successivement éprouvés par le fer et les brasiers ardents, furent plongés, une meule au cou, dans les eaux de la

1. Ces actes ont été rédigés sur un fond traditionnel qui n'a rien que de très-acceptable; et l'on peut dire avec Tillemont : « Nous ne voyons « rien qui empêche de croire ce que l'on dit de ces saints, qu'ils vinrent « de Rome avec saint Denis, saint Quentin et les autres, pour prêcher « la foi dans les Gaules. » Raban, Notker, et même Bède et le martyrologe de saint Jérôme, parlent de saint Crépin et de saint Crépinien. Leurs actes, à peu près tels que nous les avons aujourd'hui, existaient du temps de Florus. Leur culte en Gaule est très-ancien. Ils avaient à Soissons une église où Chilpéric fit enterrer son fils aîné Clodobert.

rivière d'Aisne, alors glacée[1]; mais qu'on les en retira pour les décapiter, attendu qu'étant citoyens romains, ils avaient le privilége d'une noble mort. Leur martyre causa dans la chrétienté une émotion profonde. L'évêque de Rome eut un rêve à leur sujet : il crut les voir apparaître dans l'humble attirail de leur profession, lui demandant de bons et solides ouvriers pour les remplacer dans la vigne des Gaules; et le lendemain il faisait partir pour la seconde Belgique Sixtus et Sinicius, qui furent l'un après l'autre évêques de Reims[2]. Ainsi le christianisme ne perdait jamais de terrain : semblable à la mer qu'un mouvement constant amène sur ses rivages, et où le flot brisé est recouvert aussitôt par un autre flot, il marchait sans interruption à la conquête assurée du monde.

Le procès de Quentin, qui eut lieu un mois plus tard, présenta une autre face de prosélytisme chrétien. En renonçant à son rang, celui-ci n'en avait point renié les habitudes; et sous le pallium de l'apôtre d'Amiens, on pouvait reconnaître encore le fils du sénateur Zénon[3]. Fait pour être homme de gouvernement, employé et adopté comme tel par Denis, Quentin semblait s'être attaché de préférence à l'apostolat des classes

1. Mandavit ut, ligatis ad colla eorum molaribus saxeis, in flumen Axonam demergerentur, ibique glacie cruciarentur. Act. SS. Crispin. et Crispinian., ap. Sur., 25 oct. — Sauss., Martyr. Gallic., p. 778.

2. Ostenderunt se per visum Pontifici romanæ ecclesiæ... « Tuum est (inquiunt) ex hinc providere aliquos non segnes neque trepidos, verum strenuos... » Act. SS. Xyst. et Sin., ex Ms. S. Nicas. Rem., ap. Marlot., Hist. Rem., 46. — Hincmar, t. II, p. 431. — Tillem., Hist. ecclés., t. IV, p. 461.

3. Voir ci-dessus, tome I, liv. III, ch. 2.— Romana gente et senatoria stirpe progenitus. — Zenonis senatoris filius. Act. S. Quintin., ap. Sur., 31 oct. — Sauss., p. 797.

élevées du monde, à la prédication de la haute société gauloise. Une conversion éclatante, celle d'un décurion d'Amiens et de toute sa famille [1], en appelant l'attention sur lui et sur Firmin, avait excité contre eux la haine des prêtres païens. C'était le pontife de Jupiter et de Mercure qui les avait signalés aux magistrats [2]. On arrêta Quentin ; mais son collègue, plus heureux, sut se dérober à toutes les recherches. Varus voulut interroger lui-même l'accusé. Accoutumé à sonder les mauvais côtés du cœur humain, il découvrit peut-être le levain d'orgueil aristocratique qui résidait dans l'âme du chrétien, et il lui parla longuement de son nom, de sa famille, de sa condition, des honneurs qu'il avait quittés pour aller vivre avec des misérables, voués, disait-il, à la plus basse superstition [3]. « Servir le vrai Dieu, ré-« pondit Quentin, voilà la vraie noblesse ; et on ne peut « appeler basse superstition une doctrine qui cherche le « souverain bien. » Varus lui ayant dit qu'il le ferait conduire en Italie pour donner à sa famille le spectacle de son abaissement, il repartit : « Tu es le maître ; « pourtant j'aurais préféré mourir ici. »

Il supporta les épreuves de la question avec un courage inébranlable. Étendu sur le chevalet, il entonna d'une voix ferme un hymne au Christ, et, pour supprimer une prédication d'un genre si nouveau, mais si capable d'émouvoir l'assistance, les bourreaux lui fermèrent la bouche avec de la chaux mêlée de vinai-

1 Act. S. Firmin., ap. Boll., 25 sept.

2. Venerabilis templorum Jovis et Mercurii sacerdos. Ibid., 13.

3. Monet ficta blanditia Quintinum ut a natalibus tam claris nihil degeneret. Pudendum esse... abjectæ sectatorum crucifixi vitæ, romanæ nobilitatis florem substerni. — His venenosis sibilis respondit. . Sauss., Martyrol. Gallic., p. 797.

gre[1]. Pendant la nuit, sa prison étant restée ouverte, par la négligence ou la connivence d'un gardien, il en sortit, et le lendemain matin on le trouva qui haranguait le peuple dans les rues. Les chrétiens crièrent au miracle, les païens à la magie; la ville entière fut en émoi et l'on parlait de nombreuses conversions qui se déclaraient de toutes parts[2]. Varus mit fin à un spectacle dont l'effet tournait contre lui : il prononça la sentence de mort, mais il voulut qu'avant l'exécution, et pour l'exemple, Quentin fût promené dans tous les lieux où il avait prêché[3], et qu'il avait, disaient les païens, infectés des doctrines de sa secte. A Augusta des Véromandues[4], le martyr, dont les forces étaient épuisées, sentit qu'il n'irait pas plus loin : et les soldats crurent le moment venu d'accomplir leurs derniers ordres. Ils tinrent conseil et l'avertirent qu'il eût à se préparer à mourir. Quentin pria quelques instants avec ferveur, le visage tourné contre terre, puis il s'agenouilla en tendant le cou; un soldat dégrafa sa robe, et sa tête roula sur la terre[5]. L'évêque Firmin, à la nouvelle de cette

1. Afferte, inquit Rictiovarus, calcem, acetum et sinapim, ut infundantur in os ejus. Act. S. Quintin., ap. Sur., 31 oct.

2. Ferme usque ad sexcentos ad Christum convertit. Ibid.

3. Ad terrorem eorum quos toto hoc tractu cœlestis præco fide imbuerat, varia per loca circumagitur. Sauss., Martyr. Gallic., p. 798.

4. Præcepit collum martyris ceteraque membra ponderosis et gravissimis catenis circumdari, sicque Augustam Veromanduorum duci. Act. S. Quintin., ap. Sur., 31 oct.

5. Nous avons peu d'actes de martyrs mieux écrits que ceux de saint Quentin, qui sont assurément antérieurs au milieu du septième siècle. « Il y a quelque lieu de croire, dit Tillemont (Histoire ecclésiastique, « t. IV, p. 700), que ces actes sont écrits avant la découverte du corps « de saint Quentin par saint Éloi, puisqu'ils n'en parlent point du tout; « ils pourraient même mériter une autorité presque égale à celle des « actes originaux, puisqu'ils sont écrits sur une autre histoire, faite par

mort, sortit de sa retraite et vint se livrer aux magistrats d'Amiens, réclamant le prix qui lui était dû en sa double qualité de chrétien et de prêtre. Les duumvirs, plus pitoyables que Varus, l'exemptèrent de la torture et le firent exécuter dans la prison [1]. Des chefs principaux, la persécution passa aux chefs inférieurs; Fuscianus et Victoricus furent martyrisés, près d'Amiens, avec un païen qui leur avait donné l'hospitalité et qui tira l'épée pour les défendre. Piaton souffrit à Séclin, Chrysolius au lieu appelé Verleghem. De toute la mission de Denis, il ne resta plus que Régulus, qui partagea ses soins entre les fidèles de Senlis et ceux de Beauvais [2].

En même temps que la persécution s'appesantissait sur la seconde Belgique, où la présence du préfet du prétoire aiguillonnait le zèle des magistrats, d'autres cités de la Gaule cherchaient à suivre le mouvement et donnaient des martyrs au christianisme. Dans le nombre on compta Nantes, Agen, Vienne, Arles et Turin, où les ordres du gouvernement furent suivis avec rigueur; presque partout néanmoins on les exécuta mollement, ou on chercha à les éluder; le vent n'était pas à la per-

« un homme qui fut présent à la première translation du saint, cin- « quante-cinq ans après son martyre, si le grand nombre des miracles « et des prodiges peu croyables que l'on y trouve ne donnait lieu de « croire que l'auteur de ces actes a ajouté à son original, aussi bien « pour les faits que pour les paroles. En effet, il cite quelquefois le « bruit commun pour auteur, *fertur*... Nous en avons trouvé dans un « manuscrit, qui sont différents de ceux-ci pour le style, mais tout sem- « blables dans les choses, hors fort peu d'endroits. »

1. Clam eum in carcere, in noctis silentio, capite truncari jusserunt. Act. S. Firmin., 16., ap. Boll., 25 sept.

2. Act. SS. Fuscian. et Victoric. — SS. Piat. et Chrysol., ap. Boll., 7 feb. — S. Regul., ap. Boll., 30 mart. — Cf. Tillem., Hist. ecclés., IV, p. 454, 457, 462.

sécution. Mais, lorsqu'il y eut des martyrs, on vit se produire comme toujours, ici de beaux actes d'héroïsme, là de simples et touchantes vertus. A Agen, une jeune fille, nommée Fidès ou Foi [1], montra dans les tourments une fermeté si belle, que les chrétiens qui se cachaient dans le voisinage, rougirent d'eux-mêmes et vinrent se livrer aux juges. A Arles, le greffier du gouverneur, chargé de transcrire l'édit impérial, s'y refusa en pleine audience, jeta ses tablettes à bas et s'enfuit; il fut arrêté et mis à mort. Cet homme courageux se nommait Génésius [2]. A Nantes, deux frères, Donatien et Rogatien, attendaient, en prison, l'arrivée du magistrat. Donatien, le plus jeune, avait été chrétien le premier, et il avait converti son frère, qui n'était encore que catéchumène [3]. Celui-ci avait hâte de recevoir le baptême avant son martyre; et du fond de sa prison il écrivit à l'évêque de lui apporter le saint chrême et l'eau, mais l'évêque eut peur et ne vint pas [4]. Désespéré, Rogatien se répandait en lamentations que Donatien cherchait à calmer : « Rassure-toi, « ô mon frère, lui disait-il, en le baignant de ses larmes, « le baptême de sang vaut le baptême d'eau pour la vie « éternelle [5]. » A Soleure, à Turin, en divers autres lieux,

1. Act. SS. Fid. et Capras., ap. Labb., Bibl. Nov., t. II, p. 528. — Sur., 20 oct.

2. Act. S. Genes., auctore S. Paulin., ap. Ruin. — Homilia Hilar., ap. Boll., 25 aug. — Prud., de Mart., IV, p. 86. — Fortunat. Carm., VIII, 4. — Greg. Turon., Glor., Mart., I, 68, 69.

3. Germanum ejus Rogatianum adhuc in cultu idololatriæ consistentem... ætate majorem... Act. SS. Donat. et Rogat., ap. Ruin.

4. Quod ad præsens ne susciperet baptisma fecit sacerdotis absentia fugitiva. Ibid. — *Sacerdos*, pris dans le sens absolu, signifie ordinairement l'évêque.

5. Fratris osculum... sanguinis effusio fiat ei chrismatis sacramentum. Act. SS. Donat. et Rogat., ub. supr. — Ruinart a compris les actes

des fugitifs de la légion Thébaine[1] furent découverts et condamnés. Vienne et Brioude devinrent le double théâtre d'une tragédie chrétienne qui se rattachait aux affiliations de l'armée. Le tribun Ferréol, converti par Julien, un de ses soldats, avait formé avec lui un lien d'étroite amitié, malgré la distance qui séparait leurs grades. Après beaucoup de péripéties, l'un et l'autre succombèrent à la persécution; Julien fut enterré à Brioude, et Ferréol à Vienne; mais pendant longtemps les chrétiens, par une confiance naïve dans cette amitié qu'ils supposaient persister au delà de la vie, eurent soin d'aller demander sur le tombeau de l'un ce qu'ils désiraient obtenir de l'autre. Si l'on en veut croire Grégoire de Tours, cette touchante superstition était rarement trompée. Julien se montrait toujours le patron zélé de quiconque invoquait Ferréol, et Ferréol ne fit jamais de plus beaux miracles que lorsqu'on les lui réclamait au nom de Julien[2].

Voilà à peu près tout ce que nous savons de la persécution de Maximien, pendant les années 286, 287 et 288. On voit qu'elle fut loin d'obtenir les résultats politiques sur lesquels celui-ci avait compté, et que les païens

des saints Rogatien et Donatien dans son recueil des actes authentiques des martyrs. Voici comment le savant et judicieux Tillemont les juge : « Les actes de saint Donatien sont graves pour le style et pour les pen-« sées. Il n'y a point de faits extraordinaires et incroyables. Ils sont « même assez bien écrits, et ils paraissent être du cinquième siècle : « mais je ne crois pas aussi qu'ils soient plus anciens, ni qu'ils puissent « passer pour originaux. » Hist. ecclés., t. IV, p. 732.

1. Eucher., Act. S. Mauric., ap. Ruin. — Act. SS. Solut., Advent., etc., ap. Boll., 13 feb. — Cf. Tillem., Hist. ecclés., t. IV, p. 428, seqq.

2. Act. S. Ferreol., ap. Ruin., p. 462, 463. — Greg. Turon., Glor. martyr., II, 30. — Fortunat. Carm., VIII, 4. — Cf. Tillem., Hist. ecclés., t. V, p. 284.

en général ne répondirent pas avec beaucoup d'ardeur à l'intolérance de leur chef. Qu'on ne me reproche pas d'avoir ici trop multiplié les détails : ces détails sont curieux sous le point de vue de l'histoire, ils mettent à nu, bien mieux, à mon avis, que de grandes dissertations, les ressorts cachés du christianisme; enfin ils restituent à nos annales nationales, dans une limite que la critique peut avouer, des événements et des noms qui en avaient été écartés par un dédain inexplicable. Il faut que ces noms rentrent dans l'histoire. Il faut que le livre ouvert aux conquérants et aux fondateurs ne soit pas fermé pour les Irénée, pour les Saturninus et les Denis. Il faut aussi qu'un siècle qui se pique d'apprécier les vertus démocratiques donne autre chose qu'un sourire moqueur à la mémoire du cordonnier Crépin.

CHAPITRE II.

Attaque des Germains contre la Gaule; succès de Maximien Hercule — Carause, amiral de la flotte romaine en Gaule; son caractère, sa vie antérieure. — Il s'allie avec les pirates franks et saxons, enlève la flotte et occupe l'île de Bretagne. — Carause, César des pirates. — Maximien reconstruit une nouvelle flotte. — Description de Trèves; grandeur de cette ville; fête du 1er janvier 288 interrompue par une bataille. — Soumission de Genaubodes et d'Atekh, rois germains. — Vains efforts de Maximien pour reconquérir l'île de Bretagne; il cède, et associe Carause à l'Empire. — Mouvements parmi les peuples germains du haut Danube et du haut Rhin. — Lètes franks colonisés en Gaule; passage curieux du panégyriste Eumène. — Maximien se rend à Marseille. — Procès de Victor, officier dans sa garde; martyre de plusieurs chrétiens.

Tandis que ces poursuites avaient lieu par les soins du préfet du prétoire, Maximien s'était préparé à la guerre contre les Germains : il lui tardait en effet de se mesurer avec eux, et de justifier à leurs dépens ce surnom d'Hercule, qu'il apportait en Gaule avec la pourpre. L'occasion le servit à souhait. Les chefs germains dont les perpétuelles divisions faisaient la faiblesse avaient fini par se concerter; six nations armaient leurs guerriers pour attaquer la Gaule de deux côtés en même temps. A l'est, les Burgondes et les Alamans, ayant pour auxiliaires les Khaïbons et les Hérules, qu'ils avaient attirés des extrémités de la Germanie[1], devaient pénétrer par le haut Rhin; à l'ouest, les Saxons et les Franks mettaient en

1. Neque solum Burgundiones et Alamani, sed etiam Chaïbones

état tous leurs vaisseaux, pour aller occuper ou piller la Gaule occidentale et la Bretagne[1]: la coalition n'attendait pour agir que le printemps de l'année 287. Instruit de ces plans, Maximien se réserva la guerre de terre, et confia la guerre maritime à un officier d'une grande réputation nommé Carausius. Carause était Gaulois, de la cité des Ménapes que représentent aujourd'hui la Hollande méridionale et le Brabant. Sorti des derniers rangs du peuple[2], il avait fait, presque dès son enfance, le métier de pilote. Son courage, qui égalait son adresse, ayant attiré sur lui l'attention des commandants de la marine impériale, il y entra et s'éleva rapidement aux plus hauts grades[3]. Nul ne connaissait mieux tous les recoins des mers qui baignent l'ouest des Gaules et l'île de Bretagne: nul n'affrontait plus hardiment les tempêtes de l'Océan, et n'était plus expert, soit à les prévoir, soit à les surmonter. L'agitation, le bruit, le danger, étaient l'élément de cet homme incapable de repos. Quand Maximien vint attaquer les Bagaudes[4] dans leur château des bords de la Marne, Carause, oisif sur mer, accourut offrir ses services, et il fut très-utile, tant pour construire que pour diriger la flotte de siége. L'Empereur, qui l'avait vu à l'œuvre, ne crut pouvoir mieux

Erulique, viribus primi Barbarorum, locis ultimi. Mamert., Paneg. Maximian. Herc., 5.

1. Id., ibid., 11, 12. Eutrop., IX, 21. — Aur. Vict., Cæs., 39. — Eumen., Paneg. Constant., Cæs., 9, 10.

2. Corausius, Menapiæ civis. Aur. Vict. Cæs., 39. — Vilissime natus. Eutrop., IX, 21. — On trouve Carausius, Corausius et Charausio.

3. Gubernandi (quo officio adolescentiam mercede exercuerat) gnarus habebatur... Aur. Vict., Cæs., 39. — Strenuæ militiæ ordine famam egregiam consecutus. Eutrop., IX, 21.

4. Quo bello Corausius... factis promptioribus enituit. Aur. Vict., Cæs., 39.

faire, à la veille d'une guerre difficile, que de lui confier l'escadre romaine. Assurément on ne pouvait contester à Carause les grandes qualités qui faisaient pleuvoir sur lui tant d'honneurs, mais il y joignait de bien grands vices. Mêlé trop souvent, dans sa jeunesse, aux entreprises des pirates saxons ou calédoniens, il y avait puisé des goûts d'aventure et de rapine qui contrastaient avec sa fortune actuelle, et qu'il déguisait assez mal sous l'habit d'officier romain : nous verrons bientôt jusqu'où ses penchants étaient capables de l'entraîner.

Dès l'ouverture de la saison ordinaire des guerres, un premier corps de Germains, composé des Khaïbons et des Hérules, força le mur rhéno-danubien et entra dans les Gaules, suivi à quelque distance par un autre qui renfermait les contingents des Alamans et des Burgondes. L'Empereur laissa les premiers passer librement et s'engager dans le pays; il manœuvra ensuite autour des seconds, de manière à les envelopper, ce qu'il réussit à faire dans une vallée de la chaîne des Vosges, où il leur ferma si bien toutes les issues, qu'ils y restèrent comme bloqués. Les Germains, suivant leur habitude d'imprévoyance, ayant négligé de se munir de vivres, la faim d'abord et, au bout de peu de jours, les maladies et la peste firent invasion parmi eux, à tel point que les troupes romaines n'eurent plus qu'à achever des gens à demi morts [1]. Pendant ce temps-là, Maximien partit à la recherche des Khaïbons et des Hérules qu'il atteignit en rase campagne. Il leur offrit aussitôt le combat, quoique son armée leur fût, dit-on, inférieure en nombre [2]. Les

1. Sed hos quidem perduelles ire passus est in profundam famem, et ex fame in pestilentiam. Mamert., Paneg. Maximian., 5.

2. Aperto marte atque uno impetu perculisti, non universo usus exercitu... Id., ibid.

Hérules, qui appartenaient à la souche scandinave et formaient une association plutôt qu'un peuple, ainsi que l'indique leur nom qui signifiait *maîtres* ou *seigneurs* [1]; les Hérules passaient pour les plus redoutables de tous les Germains; aussi la bataille fut-elle vive et longtemps douteuse. Maximien s'y distingua par des prodiges de valeur : il était présent partout, dirigeant ses troupes, les animant à se battre, se battant lui-même, et remplissant à la fois les rôles de général et de soldat. Un orateur gaulois, dans la peinture qu'il nous a laissée de cette journée, le compare à un fleuve débordé qui roule au loin, hors de ses rives, sans pourtant déserter son lit [2]. La voix unanime de l'armée lui fit honneur de la victoire, et il rentra dans son palais de Trèves, au milieu des acclamations publiques.

Grâce à la prudence, puis à la bravoure de Maximien, la guerre de terre était finie, mais la guerre maritime ne l'était point, et n'avait présenté jusqu'alors que des désastres pour les villes de la Gaule occidentale. La conduite de Carause sembla d'abord inexplicable, en dépit de ses talents. Les flottes saxonne et franke traversaient, en effet, le détroit de Bretagne librement, à leur arrivée, et jamais l'escadre romaine n'était là pour leur disputer le passage; elles pillaient non moins librement les villes et les campagnes de la côte, sans que la flotte romaine parût s'en mettre en souci; mais au retour, quand elles reparaissaient chargées de butin, elles trouvaient le détroit fermé, et Carause disposé à les combattre. Cependant, lors même qu'il se battait, l'amiral romain semblait

1. Voir ci-dessus, tome I, liv. III, ch. 3.

2. Toto quippe prælio ferebare; non aliter quam magnus amnis solet, hibernis imbribus auctus et nivibus, passim fluere qua campus est. Mammert., Paneg. Maximian., 5.

attacher plus de prix à sauver le butin qu'à détruire l'ennemi. Cette manœuvre se renouvela si souvent, qu'on ne put guère la mettre sur le compte du hasard ; on murmura, et le soupçon se changea en certitude, quand on vit que les dépouilles des provinciaux, au lieu de leur être rendues, comme le voulait l'Empereur, étaient détournées soit en totalité, soit en majeure partie[1]. Cette circonstance expliqua tout le mystère : Carause laissait piller pour enlever le butin ; il faisait la piraterie par la main des Barbares[2]. Après avoir examiné les plaintes, Maximien resta convaincu du crime de son amiral, et donna secrètement l'ordre de le lui amener mort ou vif.

Mais un pareil homme était aussi difficile à prendre que dangereux à laisser échapper. Carause, ayant eu bruit de quelque chose, fait appareiller sa flotte, part pour l'île de Bretagne[3], et, distribuant à ses marins une partie des trésors qu'il avait amassés, il se fait proclamer empereur. Une légion était cantonnée dans l'île : il se rend près d'elle et la séduit sans beaucoup de peine par les mêmes moyens. Les provinciaux bretons n'osèrent point résister. Maître alors de la terre et de la mer, le pirate romain ordonne des levées, achète des auxiliaires aux pirates saxons et franks, fait une alliance étroite avec ces peuples[4] ; en même temps, il organise un gouvernement,

1. Nec præda integra aut provincialibus reddita, aut imperatoribus missa. Eutrop., IX, 21. — Neque prædæ omnia in ærarium referebat. Aur. Vict., Cæs., 39.

2. Quum suspicio esse cœpisset consulto ab eo admitti Barbaros, ut transeuntes cum præda exciperet, atque hac se occasione ditaret. Eutrop. IX, 21.

3. Abducta a fugiente pirata classe quæ olim Gallias tuebatur. Eumen., Paneg. Constant., 12.—Eutrop., IX, 21. — Aur. Vict., Cæs., 39.

4. Sollicitatis per spolia ipsarum provinciarum non mediocribus copiis Barbarorum. Eumen., Paneg. Constant. Cæs., 12.

nomme des magistrats, lève des impôts, et s'attribue suivant l'usage tous les titres des Césars. Devant un si habile et si audacieux brigand, l'empire romain se trouvait désarmé; il n'avait plus ni flotte ni matelots, ou pour mieux dire, matelots et flotte étaient réunis maintenant aux barbares, à qui Carause enseignait la manœuvre romaine et apprenait à connaître la Gaule. Maximien ne perdit pas un instant pour remonter sa marine. Les chantiers établis sur la Loire, la Seine et le Rhin, à l'abri des pirates, entrèrent en activité; on y charria des bois, on y envoya des charpentiers des légions, mais un si grand travail demandait du temps, et Carause eut tout le loisir de se précautionner contre une attaque.

Cette révolte, qui faisait perdre au monde romain la plus belle de ses îles, causa une tristesse profonde, surtout en Gaule, mais sans faire oublier les services de Maximien : les cités transalpines voulurent même, en témoignage de reconnaissance, signaler par une fête extraordinaire l'investiture de son second consulat, qui devait avoir lieu à Trèves le 1er janvier suivant. Trèves, dont l'importance croissait chaque jour avec les besoins de la défense, était devenue la métropole réelle de l'Occident : métropole guerrière où tout respirait les batailles, où les édifices publics les plus remarquables étaient, après le prétoire des empereurs, un arsenal, des manufactures d'armes et de vêtements militaires, et de vastes magasins pour la nourriture des légions[1]. Là aussi se trouvait situé le principal hôtel des monnaies, pour les provinces au nord des Alpes. Chacun de ces parvenus, si nombreux au troisième siècle, qui échangeaient la

1. Imperii vires quod alit, quod vestit et armat.
Auson., Clar. urb., III.

caracalle du légionnaire contre le manteau impérial, tenait à orgueil de laisser un souvenir dans une ville qui l'avait vu simple soldat. Trèves, hérissée d'armes et de murailles crénelées, présentait donc une magnificence austère, appropriée à sa destination, mais qui n'effaroucha pas toujours les Muses. Les poëtes, en effet, chantèrent ses longues murailles, courant sur la déclivité d'un coteau[1]; son territoire planté de vignes, son fleuve profond comme une mer, clair comme un lac, savoureux comme la plus douce fontaine, qui voiturait dans son port les marchandises du monde entier[2]. Ils célébrèrent, en vers ingénieux, son sénat, sa jeunesse belliqueuse, ses jurisconsultes, ses orateurs, émules de l'Italie, enfin la gravité de ses mœurs, et jusqu'au front sévère de ses Catons gaulois[3]. Cette Rome des camps était donc remplie de monde et de préparatifs de fêtes, lorsqu'arrivèrent les calendes de janvier de l'année 288.

Suivant l'usage romain, auquel la rigueur du climat ne faisait point déroger, la solennité se passa en plein air, sur le forum. Dès le point du jour, les maisons avaient été splendidement parées; sur des autels surmontés de l'image des Augustes, la chair des victimes brûlait dans des nuages d'encens et de parfums[4], et des

1. Lata per extentum procurrunt mœnia collem.
Auson., Clar., urb., III.

2. Naviger ut pelagus; devexas pronus in undas
Ut fluvius; vitreoque lacus imitate profundo...
Et liquido gelidos fontes præcellere potu.....
Id., Mosella, v. 27 et. sqq.
Longinqua omnigenæ vectans commercia terræ.
Id., Clar., urb., III.

3. Nec sola antiquos ostentat Roma Catones.
Id., Mosella.

4. Arais flagrantibus et sacrificiis et odoribus, accensis numini tuo. Mamert., Paneg. Maximian. Herc., 6.

chœurs, alternativement joyeux et guerriers, retentissaient sur les places, où se pressait une foule immense habillée de blanc. L'Empereur, entouré d'officiers et de grands de sa cour, revêtit la toge consulaire d'après les règles du cérémonial, et déjà il montait à la tribune pour prononcer sa harangue, quand un incident bizarre vint interrompre la fête. Un cri, parti d'une des portes, annonça que l'ennemi paraissait, et bientôt on apprit qu'une troupe de cavaliers germains, dont on ne pouvait évaluer le nombre, traversait la plaine, pillant et brûlant tout, et semblait marcher sur la ville. Maximien n'hésita pas. Avec cette promptitude de décision qui faisait un des louables côtés de son caractère, il voulut repousser par lui-même une agression qui s'adressait si insolemment à lui-même. Dépouiller la toge pour la cuirasse, saisir un javelot et s'élancer hors de la ville au galop de son cheval, ne fut pour lui que l'affaire d'un moment [1]. La cavalerie le suivit animée par son exemple, et la foule, changeant de spectacle, courut garnir les remparts, d'où l'œil embrassait au loin la plaine avec la ligne de coteaux qui bordent la Moselle jusqu'au Rhin.

Ce fut moins un combat qu'une course de chevaux, car les Germains, se voyant si rudement chargés, se replièrent sur eux-mêmes, puis se débandèrent dans toutes les directions. Ce n'étaient, d'ailleurs, que des enfants perdus, de hardis pillards, bons seulement pour faire une reconnaissance ou tenter une surprise. Maximien, après leur avoir donné la chasse quelques instants, rentra dans la ville, laissant ses cavaliers les poursuivre

1. Togam prætextam, sumpto thorace mutasti, hastam posito scipione rapuisti, a tribunali temet in campum, a curuli in equum transtulisti. Mamert., Paneg. Maximian. Herc., 6.

plus loin. La fête interrompue reprit alors son cours ; la toge succéda de nouveau à la cuirasse, le bâton d'ivoire à l'épée, et le consul acheva sa harangue au milieu des acclamations universelles. Dioclétien avait bien choisi dans cet homme, malgré ses défauts, le souverain d'un pays et d'une époque où la moitié de la vie se passait à combattre. La fête du 1er janvier 288, qui prêtait si bien par ses contrastes aux artifices de la rhétorique, devint un des lieux communs des panégyriques gaulois : Claude Mamertin, un des beaux esprits du temps, nous en a laissé un récit dans lequel nous avons puisé ces détails[1].

En fait d'entreprises aventureuses, Hercule était homme à prendre sa revanche : aussi, dès que la saison le permit, il se jeta avec une petite armée sur les villages des Franks, qu'il mit à feu et à sang. Ce furent les ravages et la rapidité de la foudre : en un moment, on vit ces tribus, comme frappées de vertige, se disperser au plus profond des bois, et abandonner leurs cabanes au vainqueur. Quelques-unes vinrent en masse à sa rencontre, dans une attitude suppliante, le conjurer de leur accorder la paix. On vit entre autres deux rois, Genaubodes et Atekh, déposer humblement leur couronne devant lui, et ne la vouloir reprendre que de ses mains[2] : le premier, agenouillé, suivant la coutume des Germains, se déclara son vassal : l'autre, debout, les yeux fixés sur lui, resta quelque temps comme en contemplation ; puis, se retournant vers ses compagnons, il leur dit : « Obéissez-lui tous, car je suis moi-même son ser-

1. Mamert., Paneg. Maximian. Herc., 5.

2. Per te regnum accepit Genobaudes, Atech vero munus accepit... tam multi reges vestri clientes sunt. Id., ibid., 10.

« viteur[1]. » Les Romains ramenèrent à leur suite, en deçà du Rhin, une multitude de captifs que l'Empereur distribua dans les cantons déserts des Gaules.

Cependant la construction de la flotte marchait avec une telle activité que Maximien, dès l'année 289, se crut en état de tenir la mer. Une circonstance lui sembla de bon augure pour son expédition contre Carause : c'est que, lorsqu'il fallut tirer les vaisseaux des chantiers pour les mettre à flot, les rivières, jusqu'alors très-basses, se gonflèrent tout à coup par suite de pluies abondantes[2]. Une première rencontre, où ses généraux eurent l'avantage près de la côte, accrut encore sa confiance; mais en pleine mer, et en ligne contre les forces bretonnes et barbares réunies, il en fut autrement. Trop inférieure en nombre, et montée par des marins trop novices, l'escadre romaine tint à peine quelques instants : elle rentra tout en désordre dans le port d'où elle était sortie[3]. On publia, pour déguiser cet échec, que le temps et la mer avaient été contraires, et que Maximien, qui ne s'était retiré que devant la tempête, prendrait bientôt sa revanche[4] : toutefois, il évita prudemment une seconde campagne. Carause, de son côté, fit des avances près des empereurs pour obtenir la confirmation du pouvoir qu'il avait usurpé. Ceux-ci, par une résolution

1. ..... Ostendit ille te identidem, ut audio, popularibus suis, et intueri diu jussit, et obsequia discere, quum tibi ipse serviret. Mamert., Paneg. Maximian. Herc., 10.

2. Neque solum ad perficiendas eas, certatim homines laborarunt, sed etiam ad excipiendas flumina repente creverunt... Tibi uberes fontes terra submisit... Id., ibid., 12.

3. Exercitibus nostris, licet invictis virtute, tamen in re maritima novis... Eumen., Paneg. Constant. Cæs., 12. — Eutrop., IX, 22.

4. Illam inclementiam maris quæ victoriam nostram fatali quadam necessitate distulerat. Eumen., loc. cit.

qui honorait leur caractère, consentirent à reconnaître le pirate pour souverain de la Bretagne, à condition qu'il resterait romain, et défendrait l'île contre les incursions des barbares[1]. Ils ne se montrèrent pas non plus trop chatouilleux sur le titre d'Auguste, que le Ménapien s'attribuait dans ses actes et sur ses monnaies; ils le lui laissèrent, sans toutefois l'avouer officiellement : c'était déjà beaucoup pour Carause. Dans le but de perpétuer le souvenir de cette convention, il fit frapper une médaille que nous avons encore, et sur laquelle on lit : *Paix des trois Augustes*[2].

Pendant les années 288 et suivantes, la Germanie fut le théâtre de troubles intérieurs qui ne nous sont pas bien connus, mais auxquels la politique romaine ne fut pas étrangère, puisqu'ils coïncidèrent avec l'arrivée de Dioclétien sur les bords du Danube. Tout ce que nous savons par l'histoire, c'est que les Goths, après avoir battu les Burgondes, semblaient s'acharner à leur extermination, mais que ces derniers trouvèrent un appui chez les Alains et les Thervinges; qu'une autre partie des Goths jointe aux Taïfales faisait la guerre aux Vandales et aux Gépides; enfin que ces mêmes Burgondes, refoulés sur les domaines des Alamans, leurs anciens amis, en avaient occupé une portion que ceux-ci cherchaient à reconquérir. On eût dit que les nations germaniques de l'est et du nord-est avaient hâte de s'entre-détruire au profit de Rome[3].

Cette espèce de trêve permit à Maximien de coloniser

1. Ad postremum pax convenit. Eutrop., IX, 22. — Soli Carausio remissum insulæ imperium, postquam, jussis ac munimento incolarum, contra gentes bellicosas opportunior habitus. Aur. Vict., Cæs., 39.

2. Pax Auggg. — Cf. Eckel, VI. — Mionnet, Méd. Rom. Car.

3. Mamert., Genethl. Maximian. 16.

paisiblement en Gaule les prisonniers franks qu'il avait ramenés de son expédition. Il désigna à cet effet dans les campagnes des Nerviens, des Trévires, et jusqu'en Armorike, des espaces abandonnés où ils furent établis sous le nom germanique de *Lètes*, en latin *Læti*[1]. Conformément aux usages suivis pour les colonies de soldats romains, le terrain, mesuré et divisé en lots, fut garni d'ustensiles de labourage, de bétail et de vivres, puis on y dirigea les Lètes par bandes, sous bonne escorte. En attendant le moment du départ, on les occupait comme gens de peine dans les cités, soit à des constructions publiques, soit à des travaux de salubrité[2]. Un écrivain gaulois, qui vit souvent passer leurs bandes à Trèves ou à Autun, nous les représente dans une de leurs haltes, au milieu du jour, accroupis ou couchés pêle-mêle sous les portiques d'une ville. Il nous peint le guerrier frank tantôt morne et plongé dans un abattement stupide, tantôt saisi de frénésie à la vue de ses fers[3]; plus loin, les vieilles mères germaines contemplant avec surprise l'ignominie de leurs enfants, et l'épouse qui rassure et caresse de la voix[4] de jeunes filles et de jeunes garçons enchaînés à ses côtés. « Ainsi donc, ajoute-t-il, voilà le

1. *Lete* ou *Lite* était un mot par lequel les Germains désignaient leurs colons : il signifiait en leur langue hommes inférieurs ou de basse condition. Aug. Thierry, Lettres sur l'histoire de France. — On peut consulter aussi mon *Tableau de l'empire romain*, au livre V, où je traite de la condition des Lètes.

2. Quos omnes provincialibus vestris ad obsequium distributos, donec ad destinatos sibi cultus solitudinum ducerentur. Eumen., Paneg. Constant. Cæs., 9.

3. Videmus... totis porticibus civitatum sedere viros attonita feritate trepidantes... Id., ibid.

4. Copulatos vinculis, pueros ac puellas familiari murmure blandientes. Id., ibid.

« Khamave et le Frison qui viennent labourer pour moi; « le brigand vagabond, transformé en manœuvre, la « face toute noircie par le travail, va retourner mon « champ; les sueurs d'un Germain feront baisser le « prix de mon blé[1]. Mais que Rome ait besoin de dé- « fenseurs, que César ordonne des levées, mon colon « barbare accourra de lui-même au recrutement, sollici- « tera les plus rudes charges de la milice, et courbera « le dos avec joie sous le cep du centurion, car il est « trop heureux de manier des armes et de porter le « nom de soldat[2]. » Les colonies de Lètes fournirent, en effet, à la Gaule une pépinière de bons soldats, en même temps que de bons laboureurs; nous en verrons même sortir un peu plus tard un empereur romain.

Cependant Dioclétien, que des guerres contre les Sarmates et les Germains orientaux avaient ramené une seconde fois en Illyrie, invita son collègue à le venir trouver à Milan, pour y conférer sur les affaires de l'Empire. L'entrevue fut fixée au mois de janvier 290. Maximien choisit, pour se rendre en Italie, la route des Alpes maritimes et le défilé d'Hercule Monæcus. Parti de Trèves au commencement de l'automne, il visita les provinces gauloises qui se trouvaient sur son passage; et il faut probablement rapporter à ce voyage deux inscriptions trouvées à Cularo, plus tard Gratianopolis, et aujourd'hui Grenoble, inscriptions dans lesquelles il est dit que les seigneurs Dioclétien et Maximien, empereurs invincibles et augustes, ont réparé les murailles

1. Arat mihi Chamavus et Frisius, et ille vagus, ille prædator, exercitio squalidus, operatur, et frequentat nundinas meas pecore venali... Eumen., Paneg., Constant. Cæs., 9.

2. Obsequiis teritur, et tergo coercetur, et servire se militiæ nomine gratulatur. Id., ibid,

et les édifices publics de cette ville, et donné le nom de *Jovia* à la porte romaine[1]. Maximien n'eut garde de négliger Marseille : il s'y arrêta quelque temps, et son séjour y fut l'occasion d'un événement que l'Église chrétienne a consigné dans ses annales au rang de ses plus chers triomphes.

Marseille passait alors, parmi les cités de la Gaule, pour la cité païenne par excellence. Chez les descendants des Phocéens, le polythéisme était à la fois religion, art et poésie : sortis du berceau d'Homère, ils défendaient les fables d'Homère comme un héritage de famille. Aussi, n'est-il pas d'expressions énergiques dont ne se servent les actes chrétiens pour qualifier le paganisme obstiné des Marseillais. Marseille est pour eux la citadelle des démons, la ville superbe et cruelle qui devient folle de colère quand le nom du Christ est prononcé dans ses murs[2]. Pourtant l'ennemi s'était glissé au sein de cette forteresse si bien défendue, car Marseille renfermait quelques chrétiens, probablement étrangers au pays, pauvres gens d'ailleurs, obscurs et timides, tremblant devant le dernier païen, et s'enveloppant d'un profond mystère.

Dans le corps de troupes qui accompagna l'Empereur se trouvait un officier qui professait le nouveau culte, malgré la sévérité des édits d'interdiction, car les

1. DD. NN. Imp. Cæs. Caius Aurel. Valerius Diocletianus, P. P. Invictus, Augustus, et Imp. Cæsar Marcus Aurelius Valerius Maximianus, pius, felix, invictus Aug., muris Cularonensibus cum interioribus ædificiis, providentia sua institutis atque perfectis, portam romanam Joviam vocari jusserunt. Inscr. Cularon., ap. D. Bouquet, Script. rer. Gallic. et Franc., t. I, p. 139.

2. Massilia civitas ampla... romanorum dæmonum studiosa cultrix, sacrilegarum superstitionum acerrima et ferocissima defensatrix... superba et improba... Act. S. Vict., ap Ruin.

mesures prises par Varus n'avaient guère fait d'apostats. Cet officier se nommait Victor. Son premier soin en arrivant fut de s'enquérir si la ville renfermait des frères; et quand il eut découvert la modeste communauté, il entra en rapport avec elle. La présence d'un personnage qui approchait l'Empereur, d'un militaire de haut grade, donna de la confiance aux chrétiens de Marseille; son exemple les enhardit; ils se visitèrent davantage, et tinrent pendant la nuit des conciliabules plus fréquents. Victor n'en manquait pas un : chaque soir il sortait de sa demeure pour n'y plus rentrer que le matin[1]. On peut même induire de plusieurs procès qui se rattachèrent au sien, et où figurèrent des soldats, entre autres le légionnaire Défendens, que Victor n'allait pas seul à ces rendez-vous nocturnes, et qu'il existait dans la garde impériale une affiliation dont il était le chef. Quelque prudence qu'il y mît, ses allées et venues éveillèrent les soupçons; on l'épia, une descente des magistrats prit en flagrant délit la petite église marseillaise, et Victor fut conduit devant le préfet du prétoire, qui, par égard pour son grade, en référa à l'Empereur.

Avec la haine bien connue de Maximien pour tout ce qui portait le nom de chrétien, on peut aisément deviner quelle fut sa colère quand on lui vint annoncer qu'il promenait à sa suite la propagande des Galiléens; que ses propres officiers en étaient les prédicateurs, et donnaient à tous l'exemple du mépris pour ses volontés, et de la révolte contre les lois. A ses yeux, un tel crime était sans rémission. En attendant le jugement, il voulut

1. Singulis noctibus, sanctorum castra sollicite circumiens, et per domos singulas, servorum Dei corda confortando succendens. Act. S. Vict., 2.

qu'on infligeât au coupable un châtiment disciplinaire, en le traînant à la longe, pieds et poings liés, sur le pavé de la ville; ce qui fut exécuté à la grande joie de la populace marseillaise, qui poursuivait le chrétien en l'assaillant d'injures et de coups[1].

La rétractation de Victor semblait, avant tout, chose nécessaire pour l'exemple, ce fut un point sur lequel on tomba d'accord; mais dans le conseil impérial, où la question fut agitée, les avis se partagèrent quant aux moyens. Le préfet du prétoire Euticius, partisan des procédés de douceur et de persuasion, sans repousser l'emploi de la force, voulait qu'on la ménageât prudemment; tandis que le vicaire Astérius, homme impitoyable qui ne connaissait que la menace et les supplices, opinait pour que Victor, sans autre préliminaire, fût livré au bourreau. Les deux avis furent soutenus de part et d'autre avec chaleur; le plus violent finit par l'emporter[2], et l'on put croire un moment qu'il était le meilleur, car Victor, pendant la durée d'un long interrogatoire, vaincu par l'accumulation des tortures, sembla prêt à succomber. L'œil fixé vers le ciel, dans les angoisses d'une prochaine défaite, il suppliait son Dieu, d'une voix éteinte, d'avoir pitié de lui, de lui envoyer la force du corps avec la puissance de souffrir. Tout à coup un rayon de joie illumina son visage, il devint calme et presque étranger à ce qui se passait. Quand on lui demanda ce qui l'avait fait ainsi changer, il répondit qu'il avait vu le Christ descendre vers lui, sa croix en main, et qu'il avait entendu ces paroles : « Sois fort! je suis

1. Per totam civitatem, brachiis pedibusque ligatis, Christi athleta pertrahitur... Conclamat exercitus insanientis populi... Act. S. Vict., 5, ap. Ruin.

2. Orta rixa dissentiunt, pro qua, recedente Euticio... Ibid., 10.

« celui qui souffre dans les Saints, et qui les couronne « après la lutte[1]. » Que pouvaient les aiguillons, les tenailles, tous les tourments de la question contre ces forces mystérieuses qui venaient relever le chrétien dans sa chute, contre cette puissance de l'extase? Les plus indifférents regardaient un tel spectacle avec étonnement; beaucoup se sentaient troublés. Trois soldats, Longin, Félicien et Alexandre, allèrent trouver le martyr pendant la nuit, dans sa prison, voulurent partager son sort, et se firent chrétiens[2].

Les débats du procès furent entremêlés de scènes d'une extrême violence, car on voulait obtenir à tout prix, comme je l'ai dit, l'apostasie d'un officier de l'Empereur, et Victor, de son côté, déversait sur le paganisme tout ce qu'il pouvait inventer d'outrages, afin de rendre sa confession plus éclatante. Une fois il renversa d'un coup de pied un autel allumé, où on l'invitait à jeter de l'encens[3]. A cette vue, et aux cris des prêtres païens, la multitude se soulève contre lui; des forcenés le saisissent : un moulin mû par des esclaves était situé près de là, on l'y porte, on le jette sous la meule, et, comme s'expriment les actes avec une énergie effrayante, « on « commence à moudre le froment de Jésus-Christ[4]. » Mais bientôt la machine, poussée par mille bras à la fois, se détraque et se brise; quelques-uns crient au miracle, et les magistrats, pour en finir, donnent l'ordre de déca-

1. Pax tibi, Victor noster; viriliter age, esto robustus. Ego sum Jesus qui... Act. S. Vict., 10.

2. Ipsa nocte ad mare duxit (Longinum, Felicianum et Alexandrum), ibique baptizatos... Ibid., 11.

3. Aram de ipsa manu sacerdotis solo tenus pede prosternit. Ibid., 15.

4. Electum Dei frumentum. Ibid., 16.

piter le chrétien. Alexandre, Longin et Félicien subirent le même supplice à côté de Victor; puis tous les corps furent lancés à la mer[1]. Les fidèles, qui faisaient le guet, suivant leur habitude, pour recueillir ces reliques précieuses, les suivirent des yeux du côté où le flot et le vent les poussaient. Les ayant vues aborder sur une plage déserte, garnie de rochers, et séparée de la ville par un repli de la mer, ils s'y rendirent pendant la nuit, et enterrèrent les martyrs sous une crypte où fut élevée plus tard l'église Saint-Victor.

Le soldat Longin laissait après lui un jeune fils, nommé Deutérus, qui, pendant plusieurs jours, parcourut toutes les grèves voisines du port, cherchant les restes de son père pour leur donner la sépulture. Un chrétien eut pitié de sa peine et lui indiqua, dans le lointain, la roche sous laquelle reposait celui qu'il demandait avec tant de larmes. Le bras de mer était large : Deutérus, s'y jetant sans calculer ses forces, atteignit le bord à la nage, mais ses forces étaient épuisées, et à peine monté sur la rive il tomba mort[2]. Les chrétiens

1. Maximianus... eorum corpora in profundo maris brachio, quo a meridiano latere civitas cingitur, a piscibus devoranda submergi facit. Act. S. Vict., 17.

2. Bolland., 21 jul., p. 136. — Les Actes de saint Victor ne sont assurément pas originaux : le style et les harangues font assez voir qu'ils ont été composés à loisir et avec étude, et la fin marque que c'était assez longtemps après le martyre du saint. Mais ils ont tous les caractères des hagiographies qui se publièrent en Gaule au commencement du cinquième siècle, et auxquelles travaillèrent les prêtres les plus distingués de ce temps, tels que saint Eucher, auteur des actes de saint Maurice, saint Hilaire d'Arles, Cassien, etc.; et comme Cassien a été abbé du monastère où l'on conservait les reliques de saint Victor, l'opinion la plus généralement reçue lui attribue la rédaction de ces actes. Au reste, le nom de saint Victor était illustre en Gaule, au sixième

creusèrent, pour l'enfant païen, une quatrième fosse sous la crypte, à côté des autres : ils crurent, dans leur foi naïve, que le Dieu obéissant à son père jusqu'à la mort de la croix ne fermerait pas son sein à un martyr de la piété filiale. D'autres condamnations de chrétiens suivirent celles-ci, et on compte trente-deux soldats, ou hommes du peuple, qui moururent après Victor; leurs noms sont restés ignorés pour la plupart[1].

Telle fut l'origine de l'église de Marseille et de cette grande abbaye de Saint-Victor, fondée par Cassien, qui fut, avec le monastère de Lérins, la régulatrice des doctrines catholiques au v[e] siècle. Si une origine méritait d'être signalée dans l'histoire du christianisme gallican, c'était bien assurément celle-là.

siècle, entre les martyrs ; nous le savons par Fortunat et Grégoire de Tours. Cf. Gall. Christ., t. IV, p. 930, seqq. — Tillem., Hist. ecclés., t. IX, p. 549, seqq.

1. Voici quelques-uns de ces noms : Défendens, Hermès, Adrianus, Gittheus, Félix, Januarius, etc. Cf. Tillem., Hist. ecclés., t. IV, p. 549.

CHAPITRE III.

Concorde des Augustes; ils s'adjoignent deux Césars. — Système du gouvernement tétrarchique. — Quel était le César Galère. — Constance César et empereur des Gaules. — Guerre des pirates. — Carause s'empare de Boulogne et livre aux Germains la côte gauloise jusqu'à l'Escaut. — Boulogne est repris par Constance; les Germains sont chassés. — Carause est tué par Allectus, qui lui succède. — Quel était ce chef de pirates. — Expédition de Constance dans l'île de Bretagne. — Les pirates sont battus près de Londres; Allectus est tué. — Joie des Bretons réunis de nouveau à l'Empire. — Constance chasse les Franks de la Batavie. — Campagne de Maximien Hercule dans les vallées de l'Atlas; campagne de Constance sur le haut Rhin. — Les Alamans pénètrent jusqu'à Langres. — Danger de Constance; il est hissé sur le rempart au moyen d'une corde. — Les Alamans sont battus.

L'entrevue de Milan cimenta encore cette union fraternelle des deux Augustes, qui durait depuis près de six ans. Une pareille concorde était un fait bien rare dans l'histoire de Rome, de cette ville fondée sous les auspices d'un fratricide[1], et grandie au milieu des guerres civiles; elle semblait merveilleuse, surtout quand on considérait les mœurs d'un empire livré à l'élection militaire. Des médailles furent frappées pour en consacrer le souvenir[2], et les panégyristes les plus louangeurs purent broder sur ce thème heureux sans s'exposer à

1. Quod quale quantumque sit, ab urbis conditore ad nostram ætatem propinquorum facinoribus patefactum est. Aur. Vict., Cæs., 39.

2. Concordia Augg.

rougir d'eux-mêmes. « Très-sacrés Empereurs, disait à « ce sujet Claude Mamertin dans un discours prononcé « à Trèves devant Maximien Hercule, en 291, aucun « siècle n'a jamais vu un tel accord avec un tel pouvoir; « non, deux enfants jumeaux ne possèdent pas plus « équitablement un petit patrimoine indivis, que vous « l'empire du monde[1]. Votre fraternité n'est point due « au hasard du sang, mais au choix de l'affection : ce « sont les camps, les combats, l'égalité des victoires, « qui vous ont rendus frères..... Il n'est rien de si vul- « gaire dont le partage n'excite une rivalité maligne : « l'artisan envie l'artisan, le chanteur jalouse la voix du « chanteur[2]; mais vos âmes divines, ô Empereurs! sont « supérieures à toute richesse, à toute fortune; rien de « terrestre ne les saurait atteindre; elles laissent bien « loin au-dessous d'elles jusqu'à la grandeur de l'Em- « pire[3]. Le Rhin et le Danube, le Nil et l'Euphrate, les « deux Océans, et tout ce que ces bornes reculées con- « tiennent de terres, de fleuves et de rivages, est un bien « dont vous jouissez en commun, comme les deux yeux « jouissent de la lumière du jour[4]. Ainsi, votre amitié « double, pour chacun de vous, la faveur des dieux. Les « lauriers cueillis par Dioclétien en Orient, en Rhétie, « en Sarmatie, t'ont rempli d'une pieuse joie, ô Maxi- « mien! tandis que la défaite des Hérules et des Khaï-

1. Qui germani geminive fratres indiviso patrimonio tam æqualiter utuntur, quam vos orbe romano? Mamert., Genethl. Maxim., 6.

2. Est inter alios etiam canoræ vocis invidia. Id., ibid.

3. Vester vero immortalis animus, omnibus opibus, omnique fortuna, atque ipso est major imperio. Id., ibid.

4. Vobis Rhenus, et Ister, et Nilus, et cum gemino Tigris Euphrate, et uterque... Oceanus, et quidquid est inter ista terrarum et fluminum et littorum, tam facili sunt æquanimitate communia, quantum sibi gaudent esse communem oculi diem. Id., Ibid.

« bons, et les victoires au delà du Rhin, ont mis Dio-« clétien au comble de ses vœux. Les dieux ne peuvent « faire de partage entre vous : ce qu'ils veulent accorder « à l'un, ils le donnent à tous deux[1]. »

On ne connut bien que l'année suivante le principal objet de la conférence de Milan, lorsque les deux Augustes déclarèrent aux peuples de l'Empire qu'ayant des guerres importantes à soutenir[2], et voulant se donner des collaborateurs fidèles pendant leur vie, des continuateurs de leur politique après leur mort, ils se proposaient d'adopter deux Césars. Leur choix se porta sur Constance, dont j'ai déjà parlé plusieurs fois, et sur Galérius, soldat de fortune, fils d'un paysan de la Dacie romaine, ainsi que Dioclétien et Maximien, et lui-même surnommé le *Bouvier*[3], en mémoire de sa première profession; mais ce bouvier avait le génie de la guerre, la suite le prouva bien. Cette création se liait au système de gouvernement imaginé par Dioclétien; et, comme je l'ai déjà énoncé plus haut, elle en formait le complément nécessaire. Par leur caractère légal et leur destination, les nouveaux Césars différèrent beaucoup de ceux qui avaient porté avant eux ce titre secondaire, et qui ne possédaient que des attributions incertaines avec une autorité déléguée. Ceux-ci furent des empereurs de second rang, mais des empereurs complets. Revêtus comme les Augustes de la puissance tribunitienne, qui était l'essence même de la souveraineté impériale, inviolables dans leur personne, armés dans leur gouvernement de la plénitude d'action, ils furent empereurs

1. Quidquid alterutri præstatur, amborum est. Mamert., Genethl. Maxim., 7.

2. Aur. Vict., Cæs., 39.— Eutrop., IX, 22.— Lact., de Mort. pers., 7.

3. Cui cognomen Armentario erat. Aur. Vict., Cæs., 39.

complets vis-à-vis des peuples, quoique subordonnés dans leurs rapports mutuels. De la même manière que les Augustes avaient des provinces séparées où s'exerçait leur autorité immédiate, ils eurent des départements particuliers qu'ils administrèrent directement et souverainement. Ce fut une association de quatre souverains[1], ou plutôt une monarchie en quatre personnes, et, comme on disait, une *tétrarchie*. Il fallut à Dioclétien tout le génie que lui reconnaît l'histoire, pour maintenir en paix cette quadruple royauté, qu'aucun nuage ne traversa pendant dix ans. Son génie et l'équité de son caractère furent la sauvegarde de son institution : un contemporain nous dit que ses trois collègues, confiants et respectueux devant lui, « le considérèrent longtemps « comme un père, ou plutôt comme un grand dieu[2]. »

L'inauguration de la tétrarchie eut lieu le 1er mars 292, par la proclamation des deux Césars, l'un à Nicomédie, l'autre à Milan. Galère fut adopté comme fils par Dioclétien, et reçut de lui le gouvernement direct de l'Illyrie et de la Thrace; Constance, adopté par Maximien, eut pour département la Gaule, la Bretagne, l'Espagne et la Mauritanie Tingitane, annexe ordinaire de cette dernière province[3]. Les deux Césars resserrèrent par des mariages l'adoption politique dont ils venaient d'être l'objet. Galère répudia sa femme et épousa Valéria, fille de Dioclétien et de l'impératrice Prisca; Constance, qui n'était point marié, mais qui avait formé une

1. Quatuor sane principes mundi, fortes, sapientes, benigni, et admodum liberales, unum de republica sentientes. Vopisc., Carin., ap. Script. hist. Aug.

2. Denique Valerium, ut parentem, seu Dei Magni suscipiebant modo. Aur. Vict., Cæs., 39.

3. Quasi partito imperio, cuncta quæ trans Alpes Galliæ sunt, Constantio commissa. Id., loc. cit.

de ces unions imparfaites que la loi romaine reconnaissait sous le nom de concubinat, renvoya sa concubine pour épouser Maximiana Théodora, belle-fille de Maximien Hercule, née d'un premier mariage de l'impératrice Eutropia. Les fêtes de l'adoption et celles de l'hymen étaient à peine achevées, que le César des Gaules dut partir pour sa province, où l'appelaient des événements graves et imprévus.

Constance n'était point un étranger pour ses nouveaux sujets. Ils l'avaient connu en 274, lorsque, chargé par Aurélien de la défense des pays au delà des Alpes, il avait arrêté et défait à Windisch, en Helvétie, une invasion de peuples germains[1]. Depuis lors, le général victorieux avait entretenu avec la Gaule des relations qui pouvaient aider à sa fortune. Sans rien avoir de ce qui fait l'homme supérieur, Constance était à coup sûr un homme habile et distingué. Doué de pénétration et de réserve, ambitieux et modéré en même temps, il savait déguiser les desseins les plus hardis sous l'apparence du désintéressement naturel et de l'indifférence philosophique. Tout en vantant bien haut les charmes de la retraite et la paix de la vie de famille[2], il se rencontrait toujours à point nommé pour épier les circonstances et en profiter. Après cette bataille de Windisch, premier échelon de ses grandeurs, les druidesses gauloises, si bonnes devineresses des sentiments et de la destinée des hommes, prophétisèrent un bonheur sans limites à ce caractère à la fois ardent et contenu[3]. La suite ne dé-

1. Voir ci-dessus, tome I, livre v, ch. 1.

2. Euseb., Vit. Constantin., I, 17.

3. Nullius clarius in republica nomen quam Claudii posterorum futurum. Vopisc., Aurelian., ap. Script. hist. Aug., ed. Salm., p. 224. Cf. ci-dessus, tome I, livre v, ch. 2.

mentit point leur clairvoyance. Chaque fois que l'Empire s'était trouvé vacant ou près de vaquer, le bruit public avait désigné Constance, encore simple gouverneur de province. Ainsi on prétendit que Carus voulait l'adopter, en 282, au détriment de son propre fils Carinus[1]; et si Dioclétien l'oublia une première fois, en se donnant pour collègue Maximien Hercule, il crut devoir songer à lui une seconde, tant la popularité de Constance devenait puissante et impérieuse. Au reste, Constance était bon, affable, ménager de l'argent des peuples, et plus disposé à le leur laisser qu'à le dépenser, même dans un but utile et généreux[2]; tout différent en cela de Dioclétien, qui aimait la magnificence par politique et la recommandait aux autres. Bien que Constance, issu d'une des sœurs de l'empereur Claude le Gothique[3], pût se croire et se dire très-noble au milieu de tous ces parvenus, ses collègues, il garda toujours vis-à-vis d'eux une attitude de déférence respectueuse ou de confraternité sincère. Son éducation avait été négligée[4], mais il y suppléa quand il fut empereur, par un goût réel ou simulé pour les lettres. Une taille élevée, un front dégagé et serein, et une expression d'extrême bienveillance répandue sur son visage, prévenaient tout d'abord en sa

1. Vopisc., Car., ap. Script. hist. Aug., p. 253.

2. Fisci commoda non admodum affectans, ducensque melius, publicas opes a privatis haberi, quam intra unum claustrum reservari : adeo autem cultus modici, ut feriatis diebus, si cum amicis numerosioribus esset epulandum, privatorum eis argento ostiatim petito triclinia sternerentur., Eutrop., x, 1. — Euseb., Hist. eccl., VIII; Vit. Constantin., I, 13, 14.

3. Claudia, mère de Constance, était fille de Crispus, frère de Claude. Son père se nommait Eutropius, et appartenait à une famille assez considérable de la Dardanie illyrienne.

4. Quamquam humanitatis parum... Aur. Vict., Cæs., 39.

faveur[1]. Il était habituellement pâle, ce qui lui fit donner par les Grecs le surnom de *Chlore*, par lequel ils le distinguèrent des autres empereurs de son nom[2].

En matière de religion (ceci est essentiel quand on parle des hommes de ce temps), Constance était sceptique, non de ce scepticisme athée et épicurien qui précipita, plus que toute chose, l'abâtardissement de la haute société romaine; mais d'un scepticisme raisonné, qui attaquait les formes du culte sans aller au delà : en un mot, Constance était déiste. Il croyait à une intelligence suprême, créatrice et conservatrice du monde[3]; ainsi que beaucoup d'hommes éclairés de son temps, il n'était plus païen, sans être chrétien. Quand on l'entendait poursuivre de ses sarcasmes les symboles grotesques ou les rites infâmes du polythéisme[4], et répéter peut-être là-dessus les plaisanteries des chrétiens, c'était en vue de son abstraction philosophique et nullement au profit d'un autre culte : pourtant il ménageait les chrétiens par douceur naturelle, par politique, par indifférence. Fort jeune encore, et à l'époque apparemment où ses camarades de garnison lui avaient donné le surnom de *Pauvre*[5], il avait pris une concubine, suivant en cela l'exemple des fonctionnaires romains à qui leur peu de richesses ne permettait pas de se marier[6]. Celle de Con-

1. Eumen., Paneg. Constantin., 4. — Incerti auctor. Paneg. Constantin. — Lact., de Mort. pers., 20. — Eutrop., x, 1.

2. Χλωρός, viridis, pallens.

3. Euseb., Hist. eccl., VIII, 13; Vit. Constantin., I, 13, 14, 17.

4. Unum quidem summum omnium Deum agnoscens, eorum vero qui plures deos colerent impietatem subsannans. Euseb., Vit. Constantin., I, 17.

5. Suidas, voc. Παῦπερ.

6. On peut consulter le code Théodosien au sujet des précautions que la loi romaine avait prises pour les mariages des fonctionnaires.

stance, appelée Julia Héléna, avait tenu, disait-on, une auberge en Bithynie[1], mais son âme haute et fortement trempée lui gagna le cœur de son mari, qui la traitait avec les égards dus à une femme légitime. Lorsqu'il la quitta pour épouser Théodora, Hélène alla se cacher dans la retraite avec son fils Constantin, âgé alors de dix-huit ans[2]; mais Dioclétien voulut avoir près de lui ce jeune homme en qui brillaient déjà des qualités merveilleuses; il l'éleva dans le palais de Nicomédie comme son propre enfant, le confiant parfois à Galère, qui lui enseigna le métier des armes[3]. Telle était la famille aux destinées de laquelle les nations gauloises commencèrent dès lors à s'attacher.

Voici ce qui appelait le nouveau César si précipitamment au nord des Alpes. Le lecteur doit se rappeler ce traité conclu, en 290, entre les Augustes et Carause, par lequel celui-ci était déclaré souverain indépendant de l'île de Bretagne[4], à charge de ne point inquiéter la Gaule, et de tenir en bride les pirates germains. Carause observa d'abord fidèlement des conventions qui semblaient l'admettre au partage de l'autocratie romaine, quoique Dioclétien ni Maximien n'eussent jamais consenti à le reconnaître pour collègue. Mais lorsqu'il apprit les changements projetés dans la constitution de l'Empire, et la prochaine nomination de deux Césars sans

1. Stabulariam hanc primo fuisse asserunt, sic Constantio cognitam. Ambros., Oper., t. V, p. 123. Par., 1642, in-fol. — Cf. Zosim, II. — Chron. Hier.; Eus.: Alex.

2. Constantin était né le 27 février 274, l'année même de la bataille de Windisch.

3. Euseb., Vit. Constantin., I, 20.—Cf. Tillem., Hist. des Emp., t. IV, p. 83, 84.

4. Soli Carausio remissum insulæ imperium. Aur. Vict., Cæs., 39. — Eumen., Paneg. Constant. Cæs., 6. — Id., Paneg. Constantin., 5.

qu'on eût daigné songer à lui ni le consulter, il se crut bien légitimement dégagé de sa parole. Armant une flotte en toute hâte, il surprit Boulogne, où il mit garnison; et comme il ne se trouva pas encore assez vengé, il invita les Franks et les Saxons à se jeter sur la Gaule, offrant de leur livrer, pour gage d'une nouvelle alliance, l'île des Bataves et la côte gauloise jusqu'à l'Escaut[1]. A cette proposition, accueillie comme on peut le croire, des tribus entières de Frisons, de Caukhes, de Khamaves, se mirent en mouvement; et l'on eut l'odieux spectacle d'une flotte romaine protégeant une invasion de Barbares. La population gallo-romaine s'enfuit dans les contrées environnantes avec le peu de meubles qu'elle put sauver; la Ménapie, patrie de Carause, faisait partie de la zone abandonnée, et le pirate la livra sans le moindre scrupule. Ces événements méritaient assurément bien la sollicitude des empereurs, et le César des Gaules, s'arrêtant à peine quelques instants à Autun, en mémoire de son grand-oncle Claude le Gothique, gagna Trèves et les bords du Rhin.

Reprendre Boulogne était la chose la plus importante, et ce fut la première en effet dont Constance s'occupa. Bononia, autrement Gessoriacum, principal port des Gaules en communication avec l'île de Bretagne, était considérée comme la clef des provinces transalpines du côté de l'Océan. Rien n'avait été négligé pour en faire une place imprenable par terre et par mer, et Carause n'en devait la possession qu'à une surprise. Son port, bien garni d'ouvrages de défense, n'était accessible que par une passe étroite formée par un double prolonge-

1. Terram Bataviam sub ipso quondam alumno suo a diversis Francorum gentibus occupatam. Eumen., Paneg. Constant. Cæs., 6. — Id., Paneg. Constantin., 5.

ment de la côte[1]. Depuis que les pirates en étaient maîtres, une division de leur flotte y stationnait sous le commandement d'un lieutenant de Carause, tandis qu'une forte garnison occupait la ville. Avec le peu de vaisseaux en mauvais état que Constance pouvait ramasser dans les ports de la Gaule, c'eût été folie de tenter une attaque par mer, et le César n'y pensa pas. Arrivé devant la ville presque à l'improviste, tant ses préparatifs avaient été bien conduits[2], il l'investit par une de ces circonvallations gigantesques dont le secret n'était pas encore perdu pour le soldat romain. La ligne dans son développement embrassa la ville et le port, et lorsqu'elle eut atteint à droite et à gauche le niveau de la passe, Constance fit jeter, d'un promontoire à l'autre, une estacade de pierres et de poutres, destinée à isoler le port de l'Océan[3]. Les Germains suivaient curieusement le spectacle de ces grands travaux, tout nouveaux pour eux, sans en prendre trop de souci, mais le soldat breton en devinait mieux la conséquence prochaine; et comme il était sans affection pour Carause, il ne songea plus qu'à faire sa paix. Effectivement, dès que la circonvallation fut achevée, et que les assiégeants eurent tout disposé pour un assaut général, la ville fit signe qu'elle voulait se rendre; la flotte en fit autant sans essayer même de combattre, et Constance prit possession de l'une et de l'autre[4]. Il était temps, car le lendemain un coup de mer, en dé-

1. Eumen., Paneg. Constantin., 5.

2. Omnis ortus atque adventus tui nuncios prævertisti. Id., Paneg. Constant. Cæs., 6.

3. Omnem sinum illum portus... defixis in aditu trabibus ingestisque saxis, invium navibus reddidisti. Id., ibid. Exclusit Oceanum. Id., Paneg. Constant., 5.

4. Obsidionem necessitas, et clementiæ vestræ fides solverat. Id., Paneg. Constant. Cæs., 7.

molissant l'estacade, rendait la liberté aux pirates [1].

Clément par nécessité, le vainqueur amnistia la plupart de ces marins, pour les retenir à son service, puis, sans laisser respirer ses troupes, il marcha à la délivrance de l'île des Bataves. Il balaya sans peine, de toute la côte, ces bandes misérables encore livrées au désordre d'une première installation [2], rétablit les habitants gallo-romains dans leurs maisons, et revint avec plusieurs milliers de captifs qu'il répartit, à titre de Lètes, entre divers cantons des Gaules.

Ce brillant début était une double bonne fortune pour le César et pour les rhéteurs gaulois à l'affût des événements. Celui d'entre eux qui tenait alors le sceptre de la parole, Eumène, dont nous parlerons bientôt, peignit avec des couleurs assez vigoureuses la piraterie, « cette guerre sans foyer ni limite, qui menace à la fois « vingt provinces ; cet ennemi multiple et soudain « comme l'Océan lui-même, que les vents poussent de« vant eux et que chaque marée peut vomir au sein des « continents [3]. » La campagne de Batavie l'inspira moins bien. Il nous représente l'île des Bataves, minée par les infiltrations du Rhin, sous la forme d'une croûte qui flotte à la surface des eaux et vacille comme ferait un plancher de navire, « si bien, ajoute-t-il, qu'on y pour« rait exercer le soldat pour lui rendre le pied marin [4]. »

1. Eadem claustra qui primus insiluit, æstus irrupit, totaque illa, quoad usus fuit, invicta fluctibus acies arborum... dilapsa est. Eumen., Paneg., Constant. Cæs., 7.

2. Illa regio vindicata atque purgata, quam obliquis meatibus, Scaldis interfluit, quamque divortio sui Rhenus amplectitur. Id., ibid., 8.

3. Bellum quod cunctis impendere provinciis videbatur, tamque late vagari et flagrare poterat, quam late omnis Oceanus et Mediterranei sinus adluunt. Id., ibid., 17.

4. Ita ut res est, subjacentibus innatat et suspensa late vacillat, ut

Ce qu'on peut induire de ces puérilités de mauvais goût, c'est que la côte septentrionale des Gaules était alors d'une extrême humidité et inhabitable en grande partie. Constance, une fois en train de batailles et de succès, voulut se montrer en Germanie ; et il y commença une série de guerres qui, sans particularité bien digne de remarque, occupa les troupes romaines jusqu'en l'année 295.

Cependant la situation des malheureux habitants de la Bretagne était devenue pire, et (ce qu'on eût difficilement cru) une révolution, qui mettait fin au règne de Carause, n'avait fait qu'aggraver leurs maux. L'événement de Boulogne et la perte d'une partie de la flotte avaient porté un coup terrible à l'autorité de ce chef sur ses compagnons de brigandage ; ils l'accusaient presque de trahison ; ils ne lui obéissaient plus qu'à regret, et plus d'un complot s'ourdissait en secret pour le renverser. Longtemps il avait eu pour son confident et son ministre des finances un autre pirate nommé Allectus, homme digne d'une telle administration et qui avait tant malversé, tant rançonné les provinces et les villes, qu'enfin Carause, pour sa propre responsabilité, s'était décidé à le punir. Allectus le prévint en le tuant[1] ; puis, au moyen de l'argent qu'il s'était procuré, il se fit proclamer à sa place. C'était à peu de chose près l'histoire de Carause lui-même, et l'on y put voir une juste rému-

merito quis duxerit exercendum fuisse tali solo militem ad navale certamen. Eumen., Paneg. Constant., Cæs., 8.,

1. Quum ejus permissu summæ rei præesset, flagitiorum et ob ea mortis formidine per scelus imperium extorserat. Aur. Vict., Cæs., 39. — Eum Allectus, socius ejus, occidit, atque ipse post eum Britannias triennio tenuit. Eutrop., IX, 22. — Archipiratam satelles occidit... Eumen., Paneg. Constant. Cæs., 12.

nération de ses crimes : aussi nul ne le regretta et n'eut souci de le venger. Mais les chefs pirates, en garantissant les méfaits d'Allectus, stipulèrent leur propre impunité. Toute apparence d'ordre, toute ombre de gouvernement, disparurent de cette malheureuse terre, livrée en quelque sorte au régime d'un pillage permanent. Les citoyens étaient expropriés, les femmes violées, les enfants vendus en esclavage [1]. Du fond de cet abîme de calamités, les anciens sujets de Rome élevèrent la voix vers l'Empereur, dont l'impuissance ou la longue inaction était un déshonneur pour le nom romain; leur plainte fut entendue, et les quatre princes arrêtèrent qu'un coup décisif serait tenté au printemps de l'année suivante, 296. Au moyen de la flotte enlevée à Boulogne, et des navires construits depuis sur tous les chantiers de la Gaule, on espérait réunir une escadre suffisante pour opérer un débarquement. Une fois le débarquement obtenu, la victoire était gagnée. Afin de détourner l'attention de l'ennemi et de l'obliger à diviser ses forces, on fixa deux points de ralliement et de départ pour les navires romains, l'un à Boulogne, l'autre à l'embouchure de la Seine. Le préfet du prétoire, Asclépiodote, fut préposé à la division de la Seine; Constance prit le commandement de celle de Boulogne [2]; et Maximien Hercule, quittant l'Italie, vint s'établir au palais de Trèves, pour que rien ne troublât la Gaule pendant la durée de l'expédition [3].

1. Violatas conjuges, liberorum turpe servitium... Eumen., Paneg. Constant. Cæs., 19.

2. Prior si quidem Gessoriacensi littore quamvis fervidum invectus Oceanum, etiam illi exercitui tuo, quam Sequana in fluctus invexerat, irrevocabilem injecisti mentis ardorem. Id., ibid., 14. — Asclepiodoto qui prætorianis præfectus præerat cum parte classis ac legionum præmisso. Aur. Vict., Cæs., 39. — Eutrop., IX, 22.

3. Tu enim ipse, tu, domine Maximiane... repente Rheno institisti,

Le plan de Constance était de débarquer en même temps sur deux points : Asclépiodote devait aborder en face de l'embouchure de la Seine, lui sur la côte du Cantium, et les deux armées d'invasion devaient marcher ensuite vers Londres, qui était déjà, à cette époque, une grande ville marchande et la capitale du pays. Allectus devina leur intention, et, afin de faire face à tout, sans éparpiller ses forces, il se posta en observation dans les eaux de la petite île de Wight, appelée alors Vecta [1]. Une merveilleuse émulation régnait entre les deux moitiés de l'escadre romaine; c'était à qui toucherait la première la terre de Bretagne, à qui se battrait la première; et quand Asclépiodote reçut le courrier qui lui annonçait le départ de Constance, son armée demanda qu'on mît à la voile sur-le-champ. Le temps était menaçant; l'horizon se couvrait de brouillards, la mer était houleuse, et Asclépiodote eût jugé prudent de rester [2]; mais comme les soldats se mutinaient, prétendant qu'on voulait ménager un succès à l'armée de l'Empereur [3], il craignit qu'il n'y eût plus de danger à rester qu'à partir et fit appareiller sur-le-champ.

Le sort le favorisa. La brume était devenue tellement épaisse que sa flotte passa près de l'île de Wight, sans être aperçue des pirates, et atteignit heureusement la côte. En débarquant sur le sol breton, les soldats d'As-

omnemque illum limitem, præsentiæ tuæ terrore tutatus es... Eumen., Paneg. Constant. Cæs., 13.

1. Inimica classis apud Vectam insulam in speculis atque insidiis collocata. Id., ibid., 15.

2. Cunctantibus ducibus, cœlo et mari turbidis... iniquo mari... Quædam minacia signa. Id., ibid., 14.

3. Ipse jam solvit, jam provehitur, jam fortasse pervenerat. Id., ibid.

clépiodote poussèrent un cri de triomphe; et, après avoir livré leurs vaisseaux aux flammes [1], ils s'avancèrent dans l'intérieur du pays. Pendant ce temps-là l'archipirate (c'est ainsi que les Romains appelaient le César de Bretagne), ne remarquant rien du côté de la Seine, s'était avancé plus au nord, et avait appris que la division de Constance, surprise par la tempête, avait été chassée au large et dispersée [2]. Il revenait sur ses pas, espérant pour Asclépiodote un pareil destin, lorsqu'il connut son débarquement et sa marche. Il n'y avait pas à balancer : prenant terre avec ses meilleures troupes, et laissant les autres à la garde de sa flotte, Allectus courut intercepter l'approche de Londres. L'armée romaine et la sienne se rencontrèrent près de la rive droite de la Tamise, dans une plaine entrecoupée de collines [3].

Tout ce que le parti d'Allectus renfermait de pirates déterminés, de Romains compromis, de compagnons dévoués du chef, avait été placé par lui dans la petite troupe dont il avait le commandement. La légion complice de la désertion de Carause occupait la première ligne, puis venaient les auxiliaires franks et saxons [4]. On apercevait près de ces derniers un bataillon d'aventuriers de toutes races et d'écumeurs de mer, vêtus, armés, équipés à la manière germaine, et qui, pour plus de ressemblance avec les Barbares, portaient une longue

1. Invictus exercitus statim atque Britanniæ littus invaserat, universis navibus suis injecit ignes. Eumen., Paneg. Constant. Cæs., 15.

2. Id., ibid., 16, 17. — C'est du moins ce qu'on peut raisonnablement inférer du récit d'Eumène assez obscur.

3. Campos atque colles. Id., ibid., 16.

4. Veteribus illis conjurationis auctoribus, et mercenariis cuneis barbarorum. Id., ibid.

chevelure hérissée et rougie à la chaux[1]. Tous ces hommes se battirent en désespérés; la plaine fut jonchée de leurs morts, mais l'avantage resta aux Romains. Allectus, se voyant trahi par la fortune, jeta par terre son manteau impérial, et se perdit dans la mêlée, pour y mourir comme un soldat. Après la bataille, quand on chercha son corps, on eut peine à le retrouver, tant il était défiguré par les blessures; ce fut une partie de son vêtement qui le fit reconnaître[2]. Au moment où la déroute se décida, les auxiliaires franks, qui n'avaient plus rien à faire sur le champ de bataille, prirent le chemin de la ville de Londres, afin de mettre les premiers la main sur cette riche proie et de la bien piller avant de partir. Un hasard bien heureux la garantit, car plusieurs vaisseaux de la flotte de Constance, égarés dans leur route, ayant remonté la Tamise, arrivèrent à point nommé pour repousser les Barbares[3]. Cependant Constance lui-même avait pris terre sur la côte du Cantium, et les Bretons l'avaient accueilli comme un libérateur et presque comme un dieu. Les pères lui criaient, en élevant leurs enfants dans leurs bras : « César, nous nous dévouons à toi; nous dévouons nos « fils à tes fils, notre postérité à ta race[4]. » On baisait avec transport les rames et les cordages de son navire; il y en eut qui se couchèrent à plat ventre sur la plage pour qu'il passât sur leurs corps en débarquant[5]. La

1. Illa barbara, aut imitatione barbariæ, olim cultu vestis, et prolixo crine rutilantia corpora. Eumen., Paneg. Constant. Cæs., 16.

2. Unius velaminis repertus indicio. Id., ibid.

3. Per errorem nebulosi maris abjuncti, ad oppidum Londiniense pervenerant. Id., ibid., 17.

4. Vobis se, vobis liberos suos, vestris liberis, omnis generis sui posros devovebant. Id., ibid., 19.

5. Parati te ingredientem stratis sentire corporibus. Id., ibid.

Bretagne avait été séparée de l'Empire pendant dix ans entiers : sept sous le commandement de Carause, et trois sous celui d'Allectus.

Ce ne fut pas pour le César des Gaules une médiocre gloire d'avoir ainsi reconquis à l'Empire la plus grande et la plus belle de ses îles. Mais déjà le continent réclamait sa présence, car Maximien Hercule avait dû quitter en toute hâte les bords du Rhin pour aller combattre une insurrection des Maures dans les vallées de l'Atlas. Constance trouva la Germanie orientale très-agitée, et il eut presque tous les ans, du côté des Champs décumanes, quelques guerres à faire ou à prévenir. En 301, une masse innombrable d'Alamans, poussée probablement sur la Gaule par des mouvements intérieurs, passa les Vosges à l'improviste, en se dirigeant sur Langres. L'Empereur, malgré toute sa diligence, n'eut pas le temps de couvrir la place, et son avant-garde qu'il commandait, ayant rencontré l'ennemi dans le voisinage, dut se replier sur la ville et le fit en grand désordre. Telles furent l'épouvante des habitants et leur précipitation à fermer les portes, qu'ils ne s'aperçurent pas que le prince restait dehors. Il allait être pris par les Barbares, quand on lui jeta du haut des murs une corde au moyen de laquelle il fut hissé sur le rempart[1]. Cinq heures après, l'armée romaine arrivait, battait les Germains, leur tuait, dit-on, soixante mille hommes, et restait maîtresse d'un nombre immense de captifs, qui furent répartis comme Lètes sur les territoires de Langres et de Troyes[2]. Le César fut blessé dans cette ter-

1. Nam cum repente barbaris ingruentibus intra civitatem esset coactus, tam præcipiti necessitate, ut, clausis portis, in murum funibus tolleretur. Eutrop., IX, 23.

2. Vix quinque horis mediis, adventante exercitu... sexaginta fere

rible journée, où, en moins de six heures, il s'était vu vaincu et victorieux [1].

millia Alamannorum occidit. Eutrop., IX, 23. — Orose, la Chronique de saint Jérôme et Zonare reproduisent ce nombre de soixante mille morts qui paraît fort exagéré; Eusèbe n'en compte que six mille.

1. Die una adversam et secundam fortunam expertus est. Eutrop., IX, 23.

CHAPITRE IV

Restauration de la ville d'Autun, ruinée par la Bagaudie. — Constance en renouvelle la population. — Écoles Méniennes, fondées par Ménius; leur description; leur éclat dans l'Empire. — Qui était Ménius; Eumène son petit-fils. — Rescrit de Constance pour le rétablissement de ces écoles. — Leur réouverture solennelle; discours du rhéteur Eumène. — Cadastre de Dioclétien exécuté dans tout l'Empire; l'Italie assimilée aux provinces et soumise à l'impôt foncier. — Décret de Maximien publié et retiré. — Gloire et prospérité de l'Empire sous la tétrarchie. — Commencement des dissensions religieuses. — Les jurisconsultes et les prêtres demandent l'interdiction du culte chrétien. — Galère se met à la tête du parti païen. — Édit qui exclut les chrétiens du service militaire et des fonctions publiques. — Les grands pouvoirs de l'État forcent Dioclétien à ouvrir la persécution. — Édit de Nicomédie. — Conduite diverse des quatre princes. — La Gaule, sous le gouvernement de Constance, est exempte des maux de la persécution; son attachement pour ce César et pour sa famille.

Constance se délassait de tant de fatigues, en relevant de ses ruines la malheureuse ville d'Autun. Maximien en avait commencé la restauration, puis il s'était ralenti, peut-être par défaut d'argent, mais Constance donna une grande impulsion aux travaux. En 295, les temples, les bains, l'amphithéâtre, la plupart des édifices communaux, avaient été remis en état; les aqueducs, agrandis, recevaient un volume d'eau qu'un écrivain éduen compare à une rivière; enfin les maisons particulières se reconstruisaient rapidement, à l'aide des subventions du trésor. L'Empereur fit même un prêt à la ville[1].

1. Pecuniis ad calendaria largiendis. Eumen., Grat. act., 4.

Les ouvriers manquant, à cause des grands ouvrages qui s'exécutaient dans toutes les parties de la Gaule, il tira des architectes, des maçons, des charpentiers, de l'île de Bretagne[1], où Allectus assurément leur avait laissé du loisir. Pour renouveler la population que tant de désastres avaient réduite à rien, on y envoya une colonie de soldats vétérans et de laboureurs transférés des cités voisines[2]; on y transplanta également, des autres provinces, des familles nobles remplissant les conditions légales du décurionat, pour servir au recrutement de la curie municipale, et on colonisa en quelque sorte le sénat de cette fière cité, jadis la tête et l'orgueil des Gaules[3]. Mais, au milieu des temples et des maisons réédifiés, un bâtiment en ruine attristait encore les regards; c'était ce gymnase célèbre fondé par Ménius pour les écoles publiques, et que les Bagaudes n'avaient pas plus respecté que le reste. Longtemps il avait fait l'admiration des voyageurs par sa noble et simple architecture. Ménius avait voulu qu'il fût placé dans le lieu le plus apparent de la ville[4], près de la porte qui conduisait en Italie, entre les sanctuaires de Jupiter, d'Apollon et de Minerve, afin que la jeunesse eût perpétuellement présentes aux regards l'esprit divin d'où émane la sagesse, l'inspiration qui crée les arts, et la

1. Ex hac britannicæ facultate victoriæ, plurimos quibus illæ provinciæ redundabant accepit artifices. Eumen., Paneg. Constant. Cæs., 23. — Artifices transmarinos. Id., Or. pro restaur. schol., 4.

2. Coloniam istam. Id. ibid., 5.—Metœcis transferendis. Id., Paneg.. Constant. Cæs., 4.

3. Ex amplissimis provinciarum ordinibus incolas novos. id., Or. pro restaur. schol., 5.

4. Erant in ipso transitu advenientium in eam urbem, in præcipuo loco positæ, quasi inter ipsos oculos civitatis. Id., ibid., 3.

chaste modestie de la science[1]. Les écoles Méniennes, habilement dirigées, jetaient déjà un grand éclat sur la Gaule, où elles semblaient ressusciter les lettres latines déjà mortes en Italie, quand la guerre civile était venue tout interrompre et tout détruire.

C'était encore la Grèce qui avait présidé, par un de ses représentants, à cette fécondation de l'esprit gaulois. Un Athénien, qui avait enseigné la rhétorique à Rome avec beaucoup d'éclat vers le commencement du troisième siècle, ayant quitté son école dans un âge avancé, était venu se fixer à Autun. Les magistrats voulurent se l'attacher, la jeunesse studieuse voulut l'entendre, et il ne résista pas au bonheur d'être encore applaudi. Il reprit ses leçons aux écoles Méniennes; et telle était la flamme qui réchauffait ce noble vieillard, qu'à plus de quatre-vingts ans il professait encore[2]. Ses préceptes et son exemple mirent en vogue parmi les jeunes Éduens le genre oratoire des Grecs, fin, spirituel, un peu recherché, mais qui n'était pas sans analogie avec l'esprit gaulois. C'était, au reste, le seul genre que comportât l'éloquence politique, bornée alors au panégyrique. L'Athénien forma des élèves dignes de lui, entre autres un certain Glaucus, que l'on qualifiait « d'attique par le langage, sinon par la patrie[3]. » Mais son plus célèbre successeur sortit de sa propre famille

1. Propinqua sunt numina amica doctrinæ, ubi in proximo juvat mens divina sapientiam, et carminum deus vocem, et verecundiam virgo perpetua. Eumen., Or. pro restaur. schol., 10.

2. Illic avum meum quondam docuisse audio, hominem Athenis ortum, Romæ diu celebrem, mox in ista urbe... major octogenario docuit. Id., ibid., 17.

3. Te, Glauce, appello præsentem, quem videmus, non civitate atticum, sed eloquio. Id., ibid.

en la personne de l'orateur Euménius, son petit-fils, contemporain des récits de cette histoire, et protecteur zélé des écoles Méniennes.

Né sur les bancs de ces écoles, et professeur dès l'enfance, Eumène avait déjà acquis de la célébrité, quand il passa de là dans l'administration publique, car le professorat conduisait à tout. Il y fit dignement son chemin, et, sous Constance, il devint maître de la Mémoire[1], place importante, qui donnait accès au conseil impérial, et qu'avaient jadis occupée l'historien Suétone, les jurisconsultes Papinien et Ulpien, et le poëte Calpurnius. Au bout de quelque temps, fatigué des affaires, il se retira dans son pays. Il s'y trouvait déjà en 296, quand la ville d'Autun, voulant complimenter le libérateur de la Bretagne, envoya à Trèves une députation au nom de laquelle il porta la parole. Nous possédons encore son discours, où l'art du rhéteur se marie habilement à la finesse élégante du courtisan. En retrouvant dans son ancien maître de la Mémoire un panégyriste si consommé, Constance se ressouvint des écoles éduennes qu'il avait un peu négligées, et se décida à en rouvrir les cours, quoique le gymnase de Ménius eût besoin d'être reconstruit à neuf. Il voulut aussi qu'Eumène présidât à cette résurrection des études oratoires. L'Éduen, amoureux de son repos, déclina l'honneur d'une mission dont les fatigues l'effrayaient; mais, à peine s'était-il réfugié dans sa retraite qu'il y vit arriver une lettre de Constance. Par un raffinement de bonne grâce, le César n'avait pas écrit cette lettre en son nom seul, mais en celui des quatre empereurs, comme s'il se fût agi d'un

1. Sacræ Memoriæ magister. Eumen., Or. pro restaur. schol., 11. Je dirai plus bas quelles étaient les attributions de cette charge.

rescrit politique important[1]. Voici en quels termes elle était conçue :

« Nos Gaulois méritent bien assurément que nous « nous occupions de leurs enfants qui étudient les arts « libéraux dans la ville d'Autun ; et cette jeunesse, qui « nous a fait si joyeuse garde pendant notre séjour « parmi vous, mérite également bien que nous songions « à cultiver ses qualités naturelles[2]. Or, quoi de meilleur « à lui offrir que la science, seule chose que la fortune « ne peut ni donner ni ravir? c'est pour cela que nous « avons dû te mettre à la tête de ces écoles, veuves par « la mort de leur directeur, toi, dont nous connaissons « l'éloquence, et dont nous avons éprouvé l'honnêteté « par les actes mêmes de notre administration. Aussi « nous t'exhortons à reprendre la profession oratoire « dans la susdite ville, que nous voulons rendre, comme « tu sais, à son ancienne splendeur. Tu y dirigeras l'es- « prit des jeunes gens vers l'étude d'une vie meilleure[3]. « Ne crains pas qu'une pareille charge te fasse déroger « aux honneurs que tu as acquis précédemment. Une « profession honnête augmente plutôt qu'elle n'amoin- « drit l'éclat des dignités[4]. Enfin, nous voulons que tu « touches une somme de six cent mille sesterces sur les

1. In his Imperatorum et Cæsarum litteris. Eumen., Or. pro restaur. schol., 15.

2. Merentur et Galli nostri ut eorum liberis quorum vita in Augustodunensium oppido ingenuis artibus eruditur, et ipsi adolescentes, qui hilari consensu meum suscepere comitatum, ut eorum indoli consulere cupiamus. Id., ibid., 14.

3. Salvo igitur privilegio dignitatis tuæ, hortamur ut professionem oratoriam repetas, atque in supradicta civitate... ad vitæ melioris studium adolescentium excolas mentes. Id., ibid.

4. Quum honesta professio ornet potius omnem quam destruat dignitatem. Id., ibid.

« fonds de la république [1], pour que tu comprennes bien « que la considération que nous faisons de toi est pro- « portionnée à tes mérites. Adieu, notre très-cher Eu- « mène. » Cette lettre, flatteuse assurément, produisit sur le solitaire l'effet de la lyre d'Amphion sur les pierres de Thèbes et sur les hôtes des forêts; c'est lui qui nous le raconte naïvement [2]. « Non-seulement, dit- « il, mon esprit engourdi secoua sa torpeur pour se ré- « veiller au goût de l'étude, mais il me sembla que les « vieilles murailles de nos écoles se relevaient par l'effet « d'une puissance magique [3]. Quant à moi, comment « aurais-je pu résister à cette bonté vraiment divine? « Louer ainsi un homme, ce n'est pas aiguillonner en « lui l'orateur, c'est le créer. » Moins désireux d'argent que d'éloges, Eumène n'accepta le salaire de six cent mille sesterces qu'à la condition de l'employer à la reconstruction du gymnase [4]. Il avait pourtant cinq enfants, dont l'aîné, âgé de plus de vingt ans, travaillait dans une administration financière de la province : en retour de son obéissance, il recommanda ce fils à la protection de l'Empereur.

L'ouverture des écoles d'Autun et l'installation de leur nouveau directeur furent célébrées par une grande fête que vint présider le perfectissime préfet de la pro-

1. Salarium te in sexcenis millibus nummûm ex reipublicæ viribus consequi volumus. Eumen., Or. pro restaur. schol., 14.

2. Quod enim tantum carmen Amphioni, quæ tanta plectro fidibusque dulcedo... Id., ibid., 15.

3. Non solum meus ex otio jacens ad pristinas artes animus atolli, verum etiam ipsi quodam modo veterum scholarum parietes et tecta consurgere. Id., ibid.

4. Sexcena illa, quantum ad honores spectat, accipi oportere censeo, atque usum delego patriæ, et ipsi potissimum operi, in quo studia nostra celebranda sunt. Id., ibid., 16.

vince lyonnaise, dont la cité éduenne dépendait. La cérémonie eut lieu en plein air, sur le forum, au milieu d'un concours immense de peuple. Eumène y prononça un discours, que l'on peut regarder comme son chef-d'œuvre, où il parle avec grâce et simplicité de sa famille, de lui-même, de son désintéressement et de son amour pour les lettres. « Oh ! s'écrie-t-il, qu'il me soit « donné de rebâtir ces salles où retentissait la voix de « mon aïeul déjà plus qu'octogénaire; qu'il me soit « donné surtout d'y ramener un professeur qui lui res- « semble, et je croirai avoir rappelé à la vie ce bon « vieillard[1] ! » Les empereurs, véritables héros de la fête, avaient une place naturelle dans cette harangue, où ils sont loués, en effet, avec chaleur, mais avec bon goût et parfois avec éloquence. Le fragment suivant donnera tout à la fois une idée du style d'Eumène et quelques détails sur les écoles gauloises au IIIe siècle. « Homme très-parfait, disait l'orateur au préfet de la « Lyonnaise, en lui montrant le gymnase ruiné qu'on « apercevait dans le lointain; tu as remarqué, je crois, « sur les murs de ces portiques les représentations du « monde par lesquelles nous frappons les yeux de la « jeunesse pour mieux les graver dans son esprit. On y a « figuré la terre avec ses nations, ses villes, ses fleuves « et leurs cours depuis leur source jusqu'à leur embou- « chure, les contours des continents, et l'Océan, qui « tantôt les embrasse comme une ceinture, tantôt les « sépare par des détroits et se précipite dans leur sein[2].

1. Ipsum mihi videbor ad vitam, tali professionis suæ successione, revocasse. Eumen., Or. pro restaur. schol., 17.

2. Si quidem illic, ut ipse vidisti credo, instruendæ pueritiæ causa... omnia, cum nominibus suis locorum situs, spatia, intervalla descripta sunt, quidquid ubique fluminum oritur et conditur, quacumque se litto-

« C'est devant ces peintures que nous expliquerons « l'univers, en racontant l'histoire de nos princes invin- « cibles. Quand la renommée nous annoncera qu'ils « visitent, en compagnie de la victoire, ou la Libye ou la « Perse, ou les rives du Nil ou celles du Rhin, nous « dirons à la jeunesse rassemblée autour de nous : — « Voyez-vous cette terre? c'est l'Égypte : châtiée par le « bras de Dioclétien, et lasse de ses propres fureurs, elle « repose maintenant repentante et soumise. Voilà Car- « thage et l'Afrique : c'est ici que Maximien Hercule « extermina les Maures révoltés. Cette île est la Bre- « tagne, et cette terre humide et hérissée de forêts, c'est « la Batavie[1] : Constance les a fait rentrer l'une et « l'autre sous la loi de l'Empire. Vous apercevez là-bas « l'Euphrate et le Tigre, et non loin de ces fleuves, le « champ de bataille où Maximien Galère a brisé du pied « les arcs et les carquois des Perses. Il est beau pour un « Romain d'étudier le monde, lorsqu'il le possède tout « entier[2]. »

Réellement l'empire romain était prospère sous ces quatre princes dont chacun, dans sa sphère d'action, eût fait un monarque distingué, et qui, réunis et d'accord, composaient un gouvernement d'une force et d'une grandeur incomparables. En Orient, Galère s'était relevé d'une première défaite, en portant aux Perses le plus rude coup que les armes de Rome leur eussent encore infligé; il dépendait de Dioclétien de faire de l'em-

rum sinus flectunt, quo vel ambitu cingit orbem, vel impetu irrumpit Oceanus. Eumen., Or. pro restaur. schol., 20.

1. Sub dextera tua, Domine Constanti, Bataviam Britanniamque squalidum caput silvis et fluctibus exerentem. Id., ibid., 21.

2. Nunc enim, nunc demum juvat orbem spectare depictum, quum in illo nihil videmus alienum. Id., ibid.

pire de Cyrus une province romaine, il ne le voulut point par prudence[1]. Au dehors, les frontières étaient respectées; la paix régnait au dedans, mais non point une paix oisive : toutes les fortifications étaient remises en état[2]; les villes s'agrandissaient, s'ornaient de monuments, et l'on put même reprocher à Dioclétien, comme excessive, l'impulsion qu'il donna aux travaux publics[3]. La création de quatre grands centres de gouvernement, tout en faisant mieux sentir dans les localités la présence du pouvoir central, remédiait aux inconvénients de l'extrême unité; tandis que l'espèce d'hérédité élective, introduite dans la tétrarchie, éloignait les tentatives d'usurpation. Les armées, quoique plus nombreuses, étaient mieux contenues, et les populations, moins misérables, devenaient moins promptes à s'agiter. Nous trouvons de cette bonne administration un témoignage irrécusable dans les paroles suivantes d'un historien chrétien : « On ne saurait raconter, dit « Eusèbe, quelle abondance de tous biens, et quelle « somme de félicité possédait alors l'Empire, sous ces « quatre princes, supérieurs à tous les obstacles[4]. »

Pourtant les impôts étaient lourds[5], car ces grands travaux, ce grand état militaire, ces quatre siéges de

1. Ni Valerius, cujus nutu omnia gerebantur, incertum qua causa, abnuisset. Aur. Vict., Cæs., 39.

2. Eumen., Or. pro restaur. schol., 8,18. — Amm. Marc., XXIII.

3. Huic accedebat infinita quædam cupiditas ædificandi. — Hic basilicæ, hic circus, hic moneta, hic armorum fabrica. Lact., de Mort. pers., 7.

4. Igitur antequam bellum nobis indictum esset, quamdiu Imperatores placido ac benevolo erga nos animo fuerunt, quanta copia omnium bonorum quantaque felicitate abundaverit imperium Romanum, quis explicare sufficit? Euseb., Hist. eccl., VIII, 13.

5. Enormitas indictionum. Lact., de Mort. pers., 7, 9. — Cf. Aur. Vict., Cæs. — Euseb., Vit. Constantin., I, 13.

gouvernement, entraînaient beaucoup de dépense; mais l'activité de la vie publique et la sécurité, sans laquelle il n'y a que misère, augmentaient l'aisance des masses. Dioclétien eut la gloire d'achever le cadastre commencé par Auguste, de l'étendre à l'Italie, et de soumettre uniformément tout le territoire romain au régime de l'impôt foncier. Que l'Italie et Rome, qui en étaient exemptes jusqu'alors, réclamassent contre une mesure qui effaçait le dernier de leurs vieux priviléges, et les rangeait sous la loi de l'égalité[1], elles avaient le droit de le faire, mais la Gaule et les autres provinces durent applaudir. On put alors arriver, par des péréquations de province à province et de cité à cité, à la détermination d'une unité imposable, applicable à tout l'Empire. J'exposerai ailleurs ces opérations administratives, dont la grandeur et la hardiesse ne sont pas moins dignes d'étonnement que les routes, les amphithéâtres et les autres ouvrages que nous a laissés le peuple romain[2]. Mais je ne placerai pas au nombre des bonnes mesures de l'administration tétrarchique, la taxe imposée, en 301, sur tous les objets de consommation et sur tous les salaires dans toute l'étendue de l'Empire[3] : c'était ce qu'en termes de finances on appelle un *maximum*. Cette mauvaise économie politique, en vigueur dans les États de l'antiquité, n'eut pas plus de succès alors chez les Romains qu'elle n'en a eu chez nous il y a cinquante ans. Le maximum de Dioclétien avait pour but de remédier à la disette: il ne fit que la rendre plus

1. Lact., de Mort. pers., 26.

2. Dans mon Tableau de l'administration romaine, prochainement sous presse.

3. Legem pretiis rerum venalium statuere conatus est. Lact., de Mort. pers., 9.

certaine : les denrées se retirèrent, les marchés restèrent vides, le travail cessa, et le gouvernement, instruit par l'expérience, se hâta de révoquer sa mesure[1].

Mais cette prospérité même tourna au détriment de la paix intérieure, et les esprits, rassurés sur les questions politiques, se jetèrent avec passion sur les questions religieuses, que Dioclétien avait écartées depuis dix-sept ans avec une volonté si prévoyante. Fidèle à son système de tolérance, il avait effacé, en Orient, toute distinction politique entre païens et chrétiens; ceux-ci étaient admis partout, dans les fonctions civiles, dans l'armée, dans le palais, et, pour tranquilliser leur conscience, on les exemptait de l'obligation de sacrifier. Le grand chambellan et les principaux eunuques, chrétiens déclarés, correspondaient avec les évêques, sur les devoirs de leur service, et en recevaient des instructions[2]. L'évêque d'Alexandrie poussait même la confiance jusqu'à dire en parlant de Dioclétien : « Notre prince qui « n'est pas encore chrétien[3]; » l'impératrice Prisca et sa fille Valéria, épouse de Galère, l'étaient déjà ou passaient pour l'être. Les courtisans hésitaient encore, mais la foule se précipitait, par curiosité ou par sympathie, vers les temples d'une religion qui marchait, enseignes déployées, à la conquête de la société. Partout on reconstruisait les églises devenues trop petites; on

1. Tunc ob exigua et vilia multus sanguis effusus, et caritas multo deterius exarsit, donec ex necessitate ipsa... solveretur. Lact., de Mort. pers., 9. — J'examinerai plus tard l'édit de Dioclétien, lorsque je ferai l'exposé des institutions administratives de l'Empire.

2. Voir dans le Spicilegium de Luc d'Achery, la curieuse lettre de Théonas à un des chambellans sur le choix d'un bibliothécaire du palais.

3. Princeps nondum christianæ religioni adscriptus. Epist. Theon., ap., Luc. d'Acher., Spicil., t. III, p. 297, in-fol.

les plaçait dans les lieux les plus apparents, et celle de Nicomédie, bâtie sur un point culminant, semblait dominer la ville et le palais des Césars[1]. Les chrétiens exprimaient cet état si nouveau en disant que le démon, chargé de persécuter les saints, s'était endormi d'un profond sommeil[2].

Il faut l'avouer, la communauté chrétienne ne jouissait pas avec modération de sa liberté. Emportée par l'excès de ses espérances, on la voyait faire parade de ses forces, braver l'orgueil des païens et fatiguer déjà l'autorité de ses dissensions. Le relâchement des mœurs, la jalousie entre les chefs, la discorde parmi les inférieurs, en un mot, tous les vices qu'enfante la prospérité (ce sont des écrivains chrétiens qui nous l'apprennent), contribuèrent, pour une bonne part, au réveil du démon des persécutions[3]. De leur côté, les prêtres païens, sans crédit près de l'Auguste, au moins pour l'entraîner dans une politique contraire à sa pensée, s'adressèrent ailleurs; et certaines circonstances, habilement exploitées, leur ouvrirent accès près de Galère. L'ancien bouvier, devenu soldat et empereur, avait eu peu de temps à donner à la métaphysique religieuse, et quels que fussent, à bien des égards, ses préjugés personnels, il les avait sacrifiés aux volontés de Dioclétien. Mais sa

1. In alto constituta ecclesia, ex palatio videbatur. Lact., de Mort. pers., 12.

2. Euseb., Hist. eccl., VIII, 4.

3. Sed quum ex nimia libertate in negligentiam ac desidiam prolapsi essemus; quum alter alteri invidere atque obtrectare cœpisset; quum inter nos quasi bella intestina gereremus, verbis tanquam armis quibusdam hastisque nos mutuo vulnerantes; quum antistites adversus antistites, populi in populos collisi, jurgia ac tumultus agitarent; denique quum fraus et simulatio ad summum malitiæ culmen adolevissent, tum divina ultio.... in nos cœpit animadvertere. Id., ibid., 1.

mère Romula, qui avait été, dans son village, prêtresse des dieux des montagnes, cherchait à réveiller en lui la haine des chrétiens, qu'elle lui avait fait sucer avec le lait : jour et nuit elle le harcelait avec une énergie sauvage, que les grandeurs ni les années n'avaient point amortie[1]. Les pontifes des principales divinités de l'Orient lui tenaient le même langage ; et il ne manquait pas de gens pour lui faire entendre qu'à défaut de l'Auguste, c'était au César de faire respecter les lois de l'Empire. De telles insinuations touchaient le point sensible chez cet homme timide et jaloux, défiant de lui-même et mécontent des autres, qui, gonflé d'orgueil depuis ses victoires sur les Perses, répétait sans cesse : « Jusques à « quand serai-je César[2] ? » Il ne résista pas à l'idée de devenir chef du parti national, et de représenter la religion de Rome, comme il se flattait d'en représenter la gloire ; il prit vis-à-vis de Dioclétien une attitude de roideur et d'hostilité ; et l'union de la tétrarchie fut détruite en Orient. En Occident, Constance appuyait la politique de Dioclétien, moitié par bonté naturelle, moitié par indifférence ; mais Hercule, satisfait de trouver en Galère un collègue qui pensât comme lui, revenait à ses anciennes fureurs et demandait la persécution. Tel était l'état de l'Empire au commencement de l'année 302.

Dioclétien résista d'abord avec fermeté à toutes les

1. Erat mater ejus (Romula) deorum montium cultrix, mulier admodum superstitiosa... Concepit odium adversus eos, ac filium suum non minus superstitiosum querelis muliebribus ad tollendos homines incitavit. Lact., de Mort. pers., 11.

2. In tantos namque fastus post hanc victoriam elevatus est, ut jam detractaret Cæsaris nomen... Truci vultu ac voce terribili exclamabat : Quousque Cæsar? Id., ibid., 9.

obsessions. « C'est folie, répondait-il, que d'agiter ainsi « le monde à plaisir, et de faire couler, sans motif, des « torrents de sang. » Quelquefois il s'écriait en parlant des chrétiens : « Ces gens-là n'ont point souci de « mourir[1] ! » Lorsque Galère se voyait au bout de ses arguments, il s'emportait, il rudoyait en paroles ce vieillard, habitué jusqu'alors au respect filial de ses collègues, et qui s'arrêtait tout interdit devant des discussions si orageuses. De guerre lasse, il céda sur un point où la raison d'État lui parut dominer le principe de la liberté religieuse ; il consentit à éloigner les chrétiens du palais, et à déclarer leur croyance incompatible avec le service militaire, dont elle contrariait fréquemment la discipline[2]. Il publia, à ce sujet, un édit que lui-même n'exécuta point, que Constance n'exécuta pas davantage, mais dont Maximien et Galère firent l'usage le plus rigoureux. Constance alla même beaucoup plus loin que Dioclétien, si le fait qu'on lui attribue est vrai. On prétend qu'à la réception de l'édit, il fit venir les fonctionnaires chrétiens de la Gaule, et leur donna le choix de quitter leurs charges ou d'apostasier, mais qu'il renvoya ensuite les apostats et garda les autres, en disant : « Qui manque de foi à son Dieu en « peut bien manquer à son empereur[3]. » Cependant, en Illyrie, en Italie, en Afrique, l'épuration des armées

1. Diu senex furori ejus repugnavit, ostendens quam perniciosum esset inquietari orbem, fundi sanguinem multorum; illos libenter mori solere. Lact., de Mort. pers., 11.

2. Sacrificare... universos qui erant in palatio jussit... Etiam milites cogi ad nefanda sacrificia præcepit, ut qui non paruissent, militia solverentur. Id., ibid., 10. — Cf. Euseb., Hist. eccl., VIII, 1.

3. Quomodo inquit fidem erga principem suum servaturi sunt, qui erga Deum perfidi esse deprehenduntur? Euseb., Vit. Constantin., I, 16.

était une occasion de scènes violentes que les chrétiens recherchaient, et qui tournaient à leur profit. Ici un centurion s'écriait en jetant loin de lui le cep de vigne : « Je « renonce au métier de soldat, si le soldat doit adorer des « dieux de bois et de pierre[1]. » On n'entendait de tous côtés que ce mot : « Christ est le César éternel, c'est lui « que je sers[2] ! » Les chefs de corps, les juges eux-mêmes, pour retenir de braves soldats, étaient les premiers à leur fournir le moyen d'éluder la loi : mais les chrétiens, repoussant tous les subterfuges, partaient par bandes ou se faisaient martyriser.

On était entré dans une voie de terreur, et Galère n'était pas homme à reculer : au lieu d'une persécution telle que celle-ci, indirecte et déguisée, il lui en fallait une ouverte et franche, et il revint à la charge, secondé par les jurisconsultes et les prêtres. Les premiers tâchèrent d'effrayer Dioclétien, comme gardiens des institutions de l'Empire ; les seconds finirent par jeter quelques doutes religieux dans son esprit, car il était, ainsi que nous l'avons dit, polythéiste convaincu ; il croyait aux sorts, à la divination, et passait lui-même pour un aruspice très-expert. Il s'entoura de victimes ; il consulta des oracles ; et les réponses qu'il en reçut le jetèrent dans le découragement[3]. Rebuté par tant d'obstacles, il renvoya la question à l'examen du consistoire impérial. On connaît la haine profonde, systématique

1. Ecce projicio vitem et cingulum, renuntio signis et militare recuso... Deos vestros ligneos et lapideos adorare contemno. Act. S. Marcel. centurion., ap. Ruin., p. 302.

2. Jesu Christo regi æterno milito. Ibid.

3. Scrutator rerum futurarum, immolabat pecudes, et in jecoribus earum ventura quærebat. Lact., de Mort. pers., 10. — Cf. Euseb., Vit. Constantin., II, 50. — Aur. Vict., Cæs., 39. — Zosim., II.

du corps des jurisconsultes romains contre le christianisme; elle se remontra plus acharnée que jamais dans les délibérations du conseil. Les philosophes, autre secte non moins ennemie de la nouvelle doctrine, prêtèrent les mains aux jurisconsultes, et la persécution fut résolue. Pourtant Dioclétien hésitait encore; il ne se décida à signer un édit d'interdiction qu'à la condition expresse qu'il n'y aurait point de sang versé[1]. Malgré cette réserve, l'édit fut rigoureux; il prohiba les assemblées chrétiennes, ordonna la démolition des églises, la destruction des livres sacrés et la confiscation des biens de la communauté; en second lieu, il exclut les chrétiens des fonctions publiques; ils n'eurent plus la faculté d'ester en justice, et aucun rang ne les exempta de la torture; enfin les esclaves chrétiens perdirent tout droit à l'affranchissement, à moins qu'ils n'eussent d'abord apostasié[2].

Le 23 février 303, dès la pointe du jour, les prétoriens, armés de haches et de leviers, investirent l'église de Nicomédie, en forcèrent les portes, et livrèrent aux flammes les livres et les vases sacrés; l'église fut rasée au niveau du sol. Le lendemain, un chrétien, fonctionnaire de haut rang, s'étant approché de l'édit qu'on venait d'afficher sur une des places, l'arracha en disant : « Voilà un bulletin de victoire pour les Sarmates et les « Goths[3] ! » Il fut saisi et brûlé vif[4]. Quelques jours

1. Hanc moderationem tenere conatus est, ut eam rem sine sanguine transigi juberet. Lact., de Mort. pers., 11.

2. Euseb., Hist. eccl., VIII, 2. — Lact., de Mort. pers., 13. — Cf. Moshem., Comment. de reb. christ. ant. Constantin., p. 916, seqq., in-4°, 1753. — Tillem., Hist. ecclés., t. V, p. 20, seqq.

3. Quum irridens diceret victorias Gothorum et Sarmatarum propositas. Lact., de Mort. pers., 13.

4. Id., ibid., 12. — us Hist. eccl., VIII, 5.

après, un incendie éclata au palais, dans la chambre même du premier Auguste; païens et chrétiens s'accusèrent mutuellement d'en être les auteurs : ceux-ci prétendirent que Galère avait imaginé ce crime pour les diffamer aux yeux de l'Empire et pour exaspérer son collègue[1]. L'Empereur voulut diriger lui-même une enquête judiciaire qui enveloppa jusqu'aux chambellans, mais qui n'éclaircit point ses doutes. Il était plongé dans ces cruelles perplexités quand le feu prit au palais pour la seconde fois. Galère fit à l'instant même ses préparatifs de départ, quoiqu'on fût en plein hiver : « Adieu, dit-il à Dioclétien, je ne me soucie pas de « mourir brûlé[2] !

Le sort en fut jeté. Laissé seul vis-à-vis des chrétiens et irrité de ses dangers personnels, Dioclétien entra dans la lutte pour son propre compte. Il exigea d'abord que sa femme et sa fille se lavassent de l'imputation de christianisme en sacrifiant publiquement aux dieux. Elles le firent, selon un témoin oculaire, à regret et comme forcées[3]. Sur ces entrefaites, une insurrection eut lieu dans les murs d'Antioche, ville aux trois quarts chrétienne, puis une autre en Arménie, dans laquelle le clergé chrétien se trouva compromis : celle-ci fut suivie d'un second édit qui ordonna l'incarcération des chefs de toutes les églises, et bientôt les prisons furent tellement remplies d'évêques, de prêtres, de diacres, de lecteurs, d'exorcistes, qu'il ne resta plus de place pour les malfaiteurs.

1. Ut illum ad propositum crudelissimæ persecutionis impelleret. Lact., de Mort. pers., 14.

2. Tunc Cæsar, medio hiemis profectione parata, prorupit, eodem die contestans fugere se ne vivus arderet. Id., ibid.

3. Primam omnium filiam Valeriam conjugemque Priscam sacrificio pollui coegit. Id., ibid., 15; Div. inst., v, 13.

On voulut bientôt obliger les ecclésiastiques à sacrifier, et les supplices commencèrent. Il y avait sept mois que tout cela durait, quand Dioclétien, fatigué et dévoré de regret, se décida à quitter l'Orient. Son humeur était devenue sombre et mélancolique ; il ne parlait plus que d'aller célébrer à Rome la vingtième année de son principat, lui qui n'avait pas encore visité cette métropole par une sorte de dédain, et qui, au temps de sa plus grande prospérité, avait toujours refusé le triomphe. Il partit vers le mois de septembre, après avoir remis le gouvernement des provinces d'Asie entre les mains de Galère [1].

Voilà ce qui se passait en Orient. En Occident, l'édit du 24 février, qui était général et s'appliquait à tout l'Empire, fut accueilli assez diversement. Quand il parvint à Rome, le 17 avril, on donnait des jeux publics au grand cirque ; et aussitôt le peuple, se levant comme un seul homme, prononça douze fois cette acclamation : « Par la tête d'Auguste, que les chrétiens périssent [2] ! » Cinq jours après, Maximien vint proposer au sénat des mesures qui surpassaient en rigueur les dispositions de l'édit, et des applaudissements éclatèrent sur tous les bancs. Quelques préfets des provinces d'Afrique, par un empressement barbare ou pour plaire à Maximien, avaient même devancé la promulgation régulière des ordonnances des empereurs. Il en fut tout autrement dans le département de Constance, en Gaule surtout. Sans se mettre en opposition ouverte avec ses collègues, ce qui n'était pas dans son caractère ; sans se refuser à

1. Lact., de Mort. pers., 17.—Euseb. Chron.—Cf. Tillem., Hist. des emp., t. IV, p. 47, 48.

2. Dictum est duodecies : « Per caput Augusti christiani non sint. » Act. S. Sabin., ap. Baluz., Miscell., t. 1, p. 12, Lucæ, 1761, in-fol.

l'exécution d'un ordre revêtu de la sanction légale, ce qui eût été se séparer de la tétrarchie, le César d'Occident éluda les mesures qu'il n'avait pas pu prévenir. Il fit fermer les églises et laissa les magistrats les plus zélés en abattre quelques-unes; mais, en même temps, il rassura les chrétiens sur leur vie, sur leurs biens, sur leur tranquillité : il souffrit qu'ils se réunissent clandestinement et sans bruit; il toléra même, à l'intérieur de son palais, des assemblées d'évêques et de fidèles, où l'on se concertait, où l'on délibérait, où l'on priait. Chose incroyable, si les historiens ecclésiastiques eux-mêmes ne l'attestaient, les saints mystères furent célébrés, au plus fort de la persécution, dans le prétoire impérial de Trèves, dans la demeure du collègue de Maximien Hercule, transformée en église [1]. Si Constance fit la guerre aux pierres mortes, dit un contemporain, il respecta l'homme qui est la pierre vivante du temple de Dieu [2]. Les magistrats des Gaules, qui gouvernaient sous ses yeux et pouvaient se modeler sur lui, se maintinrent dans cette ligne de conduite; mais en Bretagne et en Espagne, loin de son action immédiate, la persécution fut sérieuse [3].

Cependant, sous l'inspiration de Galère qui avait maintenant le champ libre, les édits succédaient aux

1. Adeo ut multitudo eorum qui in ipsius palatio simul versabantur nulla re ab ecclesia Dei differret. Inter quos erant etiam ministri Dei, qui continuis precationibus pro salute Principis Deum venerabantur. Euseb., Vit. Constantin., I, 17.

2. Constantius, ne dissentire a majorum præceptis videretur, conventicula, id est parietes, qui restitui poterant, dirui passus est; verum autem Dei templum, quod est in hominibus, incolume servavit. Lact., de Mort. pers., 15.

3. Ruin., Act. martyr. sinc., ad an., 303, seqq. — Tillem., Hist. ecclés., t. V.

édits, la terreur régnait partout, le sang coulait partout en Asie. Ce qu'il y avait de plus déplorable, c'était l'effort de l'administration pour susciter des passions publiques qui n'existaient pas; c'était le travail des magistrats pour aiguillonner les instincts féroces de la populace, et réveiller des préjugés sanguinaires que l'équité et le bon sens avaient en grande partie effacés. Les païens eux-mêmes flétrirent de leur réprobation ces manœuvres odieuses et les magistrats infâmes qui les employaient; beaucoup d'entre eux prêtèrent assistance aux chrétiens, les cachèrent dans leurs maisons, ou leur fournirent des secours [1].

L'empire romain ressemblait alors à une grande mer, parcourue en tous sens par la tempête, et partout soulevée, hormis un seul point où le flot s'arrêtait, où le vent s'apaisait, où le ciel restait serein ; et cette île fortunée, c'était le département de Constance. Dans les déserts, au fond des prisons, dans les mines, dans les amphithéâtres, au pied du tribunal des juges, les regards des chrétiens se tournaient avec regret vers la Gaule et toutes les bouches nommaient Constance, tandis que des actions de grâces, parties des voûtes du prétoire de Trèves, appelaient les bénédictions du Christ sur le César, sur ses fils, et sur les fils de ses fils jusqu'à la dernière postérité.

1. Euseb., Hist. eccl., VIII. — Rufin., Hist. eccl., VIII. — Lact., Div. inst., V.—Cf. Tillem., Hist. ecclés., t. IV, p. 36, seqq.—Moshem., Comment. de reb. christ. ant. Constant., p. 228, seqq. — Fleury, Hist. ecclés., VIII.

LIVRE VII

ROLE DE LA GAULE DANS L'ÉLÉVATION DE CONSTANTIN. — RÉVOLUTION POLITIQUE ET RELIGIEUSE DANS L'EMPIRE. — CONSTANTIN ENTRE A ROME SOUS LE SIGNE DE LA CROIX. — ÉDIT DE MILAN. — LICINIUS ÉCARTÉ ET TUÉ. — CONSTANTIN, EMPEREUR CHRÉTIEN.

305 — 337.

CHAPITRE PREMIER.

Abdication de Dioclétien et de Maximien Hercule; Constance Auguste. — Il fixe sa résidence en Gaule. — Constantin, échappé des mains de Galère, arrive près de son père. — Sa vie antérieure, son caractère. — Mort de Constance à Eboracum. — Constantin proclamé Auguste par les légions de Bretagne. — Part des auxiliaires alamans à son élection. — Conduite populaire de Constantin; il rend aux chrétiens de la Gaule l'exercice public de leur culte. — Ses victoires sur les Franks; il institue les jeux franciques. — L'Italie, cadastrée et soumise à l'impôt comme le reste de l'Empire, se révolte et proclame Maxence empereur. — Maximien Hercule reprend la pourpre. — Constantin s'allie à lui et épouse sa fille Fausta. — Noces de Constantin et de Fausta dans le prétoire de Trèves. — Affaires d'Italie; échec de Galère; Licinius Auguste. — Maximien empereur sans empire réside près de sa fille dans Arles. — Ses complots contre son gendre; il veut le faire périr dans une expédition au delà du Rhin. — Il est assiégé et pris à Marseille. — Nouveau complot dévoilé par Fausta. — Maximien meurt pendu dans sa prison. — Joie des chrétiens.

Le séjour de Rome ne réussit point à distraire Dioclétien de ses sombres préoccupations. Malgré l'empressement que lui montrèrent le peuple et le sénat, malgré des fêtes triomphales qui surpassèrent par leur pompe tout ce qu'on avait encore vu de plus magnifique, il prit

en dégoût cette reine du monde dont il ne put supporter la populace turbulente et moqueuse[1]. Plus blessé de quelques propos railleurs sur son économie que reconnaissant de l'enthousiasme sincère dont il était l'objet, il ne voulut pas attendre les calendes de janvier, et partit brusquement, à la fin de décembre 303, pour aller achever l'hiver à Ravenne. Assailli pendant toute sa route par une pluie battante qui le glaçait au fond de sa litière[2], il ressentit alors les premiers accès d'une fièvre lente qui ne le quitta plus. Son retour à Nicomédie ne lui rendit ni la santé ni la paix intérieure qu'il avait perdues; il se renferma au fond de son palais, loin des affaires, loin de tous les regards, passant d'une exaltation fébrile à un extrême accablement, et plus malade encore d'esprit que de corps Le bruit courut plusieurs fois qu'il était mort ou qu'il était fou[3], et il fut obligé de se montrer en public pour démentir l'un et l'autre. Plein d'inquiétude et d'espérance tout à la fois, Galère accourut s'installer près de lui, le gardant à vue, l'assiégeant chaque jour de ses plaintes, et l'on vit le palais impérial troublé par des débats que la malignité publique grossissait encore au dehors.

La plaie cachée qui rongeait Dioclétien, les esprits clairvoyants l'avaient assez devinée : c'était le regret d'avoir livré par faiblesse la république aux calamités qui la désolaient, et détruit en un moment le travail de

1. Quum libertatem populi romani ferre non posset, impatiens et æger animi, prorupit ex urbe. Lact., de Mort. pers., 17.

2. Sed profectus hieme, sæviente frigore, atque imbribus verberatus, morbum levem ac perpetuum traxit; vexatusque per omne iter, lectica plurimum vehebatur. Id., ibid.

3. Ita ut certis horis insaniret, certis resipisceret. Id., ibid. — Constant. Orat. ad cœt. Sanct., 25, ap. Euseb.

tout son règne; mais ce que la plupart ignoraient, c'est qu'il avait résolu d'abdiquer. Cette résolution qu'il roulait dans sa tête depuis qu'il avait quitté l'Asie s'était mûrie pendant son voyage à Rome; il était même parvenu, non sans peine assurément, à la faire partager par son collègue Maximien Hercule. On sut depuis que, pour le lier irrévocablement à ce projet, Dioclétien l'avait entraîné au Capitole, et lui avait fait jurer sur l'autel de Jupiter [1] qu'il se démettrait de l'empire au jour et à l'heure que le premier Auguste aurait fixés pour tous les deux. Après bien des hésitations, Maximien s'était rendu; en soldat fidèle et obéissant, il avait courbé la tête sous une volonté dont il ne comprenait pas la grandeur. Galère venait maintenant, avec une rudesse impitoyable, hâter le dénoûment de cette grande affaire. On était convenu qu'il prendrait le rang d'Auguste en Orient, et Constance en Occident; mais Dioclétien voulait en outre que Constantin, fils de Constance, et Maxence, fils de Maximien Hercule et gendre de ce même Galère, remplaçassent, comme Césars, les nouveaux Augustes. Galère s'y refusa; il repoussait Constantin par jalousie pour Constance, et en outre parce qu'il redoutait l'ambition de ce jeune homme; il repoussait Maxence en disant que, mauvais gendre et mauvais fils, il ne saurait faire un bon empereur [2]. Ceux qu'il présentait pour succéder à Constance et à lui furent Maximin Daza, son neveu, et un autre Illyrien, nommé Sévère, soldat obscur qui n'avait d'autre recommandation que d'être un instrument dévoué. Quand Dioclétien se récriait sur l'indignité de

1. Huic illum in capitolini Jovis templo jurasse. Eumen., Paneg. Constantin., 16.

2. Dignus non est; qui enim me privatus contempsit, quid faciet, quum imperium acceperit?... Lact., de Mort. pers., 18.

ces choix, Galère répondait par ce seul mot : « Ils me « conviennent[1]. — Fais donc ce qu'il te plaît, dit enfin « le vieillard : j'ai cherché le bien de la république tant « qu'elle a été entre mes mains ; c'est à toi d'aviser main-« tenant, et s'il en arrive mal, ce sera ta faute[2] ! »

La double abdication eut lieu le 1er mai 305 à Nicomédie et à Milan, devant l'armée et le peuple assemblés. Quand Dioclétien, se dépouillant de son manteau, le plaça sur les épaules de Maximin Daza, tous les regards se tournèrent avec étonnement et regret vers Constantin qui se tenait debout près de lui, sur le tribunal ; toutes les pensées se tournèrent aussi vers Constantin, quand le peuple et les légions d'Italie entendirent Maximien Hercule proclamer Sévère César d'Occident. Hercule, en se séparant de cette pourpre qu'il avait portée dix-huit ans, ne put étouffer un soupir ; et faisant allusion au surnom de son collègue et à sa propre obéissance, il s'écria : « Tu me l'avais prêtée, ô Jupiter! je te la rends[3]. » Dioclétien, redevenu Dioclès[4], prit la route de Salone où il s'était préparé une retraite ; Hercule choisit la sienne sous les beaux ombrages de la Lucanie[5] ; mais il n'y trouva point cette paix que le chef de la tétrarchie emportait avec lui.

Constance, quoique Auguste et premier Auguste, voulut conserver le département des Gaules qu'il avait admi-

1. Probavi eos, inquit. Lact., de Mort. pers., 18.

2. Ego satis laboravi et providi quemadmodum, me imperante, respublica staret incolumis : si quid accesserit adversi, mea culpa non erit. Id., ibid.

3. Recipe, Jupiter, quod commodasti. Incert. auctor. Paneg. Maxim. et Constantin., 12.

4. Diocles iterum factus. Lact., de Mort. pers., 19.

5. In Lucania quam sedem privatus elegerat, in agris amœnissimis... Eutrop., x. — Zosim., II, p. 47.

nistré comme César, et où il s'était fait beaucoup d'amis, abandonnant, avec une facilité un peu dédaigneuse peut-être pour la ville éternelle, Rome et l'Italie à son César Sévère. Il écrivit ensuite à Galère pour lui demander son fils, dont la présence à Nicomédie était désormais sans objet : « Je suis vieux et infirme, lui disait-il, et je désire « le voir avant de mourir[1]. » Il lui parlait sans doute aussi d'une expédition qu'il préparait dans l'île de Bretagne contre les Pictes, et où Constantin lui serait d'un grand secours. Mais vainement il envoya lettres sur lettres : Galère, multipliant les prétextes, promettait, puis se désistait, et le jeune homme ne partait point. Lui-même, irrité de se voir traiter en otage, réclamait chaque jour sa liberté, tantôt avec prières, tantôt avec une hardiesse menaçante. Un soir Galère poussé à bout lui délivra le permis nécessaire pour se servir des transports de la course publique, en lui enjoignant néanmoins de ne partir que le lendemain, après avoir pris ses derniers ordres[2]. Mais Constantin, soupçonnant un piége, se mit en route furtivement, à l'instant même, et l'on raconte que, pour empêcher les agents impériaux de le poursuivre, il fit éventrer ou couper au jarret, pendant plusieurs relais, les chevaux dont il n'avait pas besoin[3]. Grâce à cette précaution, il traversa sans obstacle l'Orient, l'Illyrie, la haute Italie, et atteignit la frontière des Gaules où

1. Quum graviter laboraret, misit litteras ut filium suum Constantinum remitteret sibi videndum. Lact., de Mort. pers., 24.

2. Dedit illi sigillum, inclinante jam die, præcepitque ut postridie mane, acceptis mandatis, proficisceretur. Id., ibid.

3. Sublatisque per mansiones multas omnibus equis publicis evolavit. Id., ibid. — Ad frustrandos insequentes, publica jumenta, quaque iter ageret, interficiens. Aur. Vict., Epit. — Cf. Zosim., II, p. 46.

Constance s'embarquait à Boulogne pour l'île de Bretagne, avec son armée d'expédition; et déjà il avait ordonné de lever l'ancre [1], quand il reçut dans ses bras ce fils qu'il n'attendait plus. Il le tint serré longtemps, en silence, contre sa poitrine [2], puis ils montèrent ensemble sur la flotte.

L'apparition de Constantin causa dans les provinces transalpines, si dévouées à son père, une joie universelle; mais les circonstances d'un voyage si périlleux et si long, accompli avec une si rare audace, frappaient surtout les imaginations par je ne sais quoi d'étrange et de merveilleux. « Ce ne sont point les relais de la course « publique, disaient les païens, qui l'ont amené des ex« trémités du monde, mais un char céleste traîné par « des chevaux divins [3]. » Les chrétiens le proclamaient un nouveau Moïse, arraché miraculeusement, par le bras de Dieu, à la captivité de Pharaon [4]. On aimait alors à raconter des traits de sa vie, où l'énergie du caractère semblait s'unir à la protection visible d'en haut. On racontait comment Galère l'obligeait, presque enfant, à lutter dans les amphithéâtres contre des lions; comment il le lançait au plus fort d'une bataille pour l'abandon-

1. Classe jam vela facienti. Eumen., Paneg. Constantin., 7. — Anon., ap. Amm. Marc. Vales., p. 656.

2. Qui quum filium insperato sibi adesse cerneret... ambabus ulnis eum amplexus... Euseb., Vit. Constantin., I, 21.

3. Non advectus cursu publico, sed divino quodam advolasse curriculo. Eumen., Paneg. Constantin., 7.

4. Constantinus vero qui postea tyrannorum interfector fuit, dum adhuc adolescens esset et juvenili lanugine decorus, in medio illorum, ut quondam ille Dei famulus Moses, in ipsis tyrannorum aedibus subsedit. — Quemadmodum vetus ille Dei propheta Moses in medio illorum... degebat. — Magnum illum prophetam Mosem in hoc etiam imitatus. Euseb., Vit. Constantin., I, 12, 19, 20.

ner seul dans la mêlée; comment un jour, en Sarmatie, il l'avait envoyé, à travers un marais, couper la tête d'un chef barbare qui commandait l'autre rive, et comment Constantin était sorti victorieux de toutes ces épreuves, calculées pour le faire périr [1]. On s'exaltait à ces récits qui circulaient en Gaule de bouche en bouche; et les païens eux-mêmes s'habituaient à regarder comme un prédestiné le fils d'un homme qui ne croyait pas aux dieux.

C. Valérius Claudius Constantinus avait alors trente-deux ans. Il était grand, mais ses traits réguliers et fins, ses cheveux naturellement bouclés, donnaient à son air quelque chose d'efféminé dont Julien se moque [2]. Les flatteurs païens le comparaient à Apollon [3], les chrétiens à l'ange du Seigneur [4]. Il tenait de Constance la grâce des manières et l'affabilité envers tout le monde, avec plus de libéralité. Il aimait à semer l'argent autour de lui, en spectacles, en magnificences, en choses utiles, et on put lui reprocher une facilité condamnable pour les prodigalités de ses courtisans [5]. Quoique son instruction

1. Praxag., ap. Phot. 62. — Zonar., Diocl., p. 246. — Anon., ap. Vales. Amm. Marc., p. 656. — Cf. Euseb., Vit. Constantin,, I, 20. — Lact., de Mort. pers., 24.

2. Ὀψοποιοῦ καὶ κομμωτρίας βίον ἔχων. Julian., Cæs., sub fin.

3. Te illius (Apollinis) specie recognovisti, quum sis, ut ille, juvenis et lætus et salutifer et pulcherrimus imperator. Eumen., Paneg. Constantin., 21. — Paneg. Vet., passim.

4. Voici en quels termes enthousiastes Eusèbe s'exprime sur la beauté de Constantin : Nam quod ad pulchritudinem et proceritatem corporis attinet, nemo erat qui cum illo conferri posset. Sed et virium robore adeo inter æquales eminebat, ut ab illis etiam formidaretur. Animi vero virtutibus longe illustrior quam dotibus corporis fuit. Euseb., Vit. Constantin, I, 19.

5. Euseb., Vit Constantin., IV, 54. — Aur. Vict., Cæs. 40. — Zosim., II, p. 68. — Amm. Marc., XVI.

fût médiocre, il sentait le prix de la science, protégea les lettres comme un luxe digne d'un souverain, et les cultiva lui-même avec moins de succès que de bonne volonté[1]. Sous cette enveloppe de qualités brillantes, un œil clairvoyant pouvait démêler le germe de grands vices et de grands malheurs : des passions terribles, une colère qui ne s'arrêtait pas devant le meurtre, une ambition jalouse, insatiable, capable de perfidie et de violence. Mais le fils de la concubine disgraciée, l'élève de Dioclétien, savait au besoin dissimuler ses penchants, et ce furent les circonstances qui le révélèrent tout entier.

A la guerre, Constantin possédait une activité sans égale, un coup d'œil sûr, une décision prompte, une bravoure à toute épreuve. Il savait s'attacher le soldat sans le flatter et sans descendre jusqu'à lui. En administration, il se montrait le continuateur de Dioclétien, avec un esprit plus aventureux, moins de ménagement pour le présent, et une haine instinctive contre le passé. En religion, il s'était attaché naturellement à la politique de son père, affectant de dédaigner le culte établi, et ne cachant point sa sympathie pour les chrétiens, quand la persécution commença[2]. Mais il s'en fallait bien qu'il possédât au dedans de lui-même ce mépris raisonné pour les croyances populaires, ce scepticisme philosophique qui rendait chez Constance la tolérance si aisée. La fougue de son caractère l'amenait, à son insu, vers des idées plus positives ; il était trop passionné pour ne pas croire : et comme de bonne heure il aspira à tout,

1. Euseb., Vit. Constantin. — Orat. Constantin. ad cœt. Sanct.

2. Euseb., Vit. Constantin., I, 17; II, 49, 50. — Orat. Constantin. ad cœt. Sanct. — Zonar., Ep. Constantin. ad Galer.

malgré l'infériorité que lui donnait la condition de sa mère, il lui fallut des dieux pour confidents, pour protecteurs ou pour complices. On le voyait donc par intervalles, et dans les circonstances graves de sa vie, saisi d'une dévotion ardente, prodiguer l'or aux temples des dieux, et multiplier les pratiques, les vœux, les consultations sur l'avenir[1]. Pendant la première partie de sa carrière politique, ses élans d'instinct religieux le portèrent vers le culte d'Apollon, considéré comme dieu Soleil, emblème de l'existence universelle, matérielle et morale[2]. Chose bizarre! ce fut ce même culte panthéistique qui ramena Julien au paganisme, et provoquait en lui ces vives extases dont il nous parle, quand, l'œil attaché sur la voûte du ciel, il s'abîmait en quelque sorte dans l'éclat du jour, pour retomber ensuite sur lui-même, accablé et comme enivré de lumière[3]. La dévotion de Constantin pour le dieu Soleil fut bien sincère, si l'on en juge par sa durée; car les symboles mithriaques sont ceux qui dominent sur ses médailles, et on les y retrouve encore à une époque où il semblait avoir déjà passé sous les drapeaux d'une autre religion.

L'expédition de Bretagne fut courte. Après avoir repoussé les Pictes au delà de la muraille romaine, Constance rentra, dès le commencement de juillet, dans son palais d'Eboracum, aujourd'hui York[4]; il y rentra pour n'en plus sortir. Usé par cet état de fièvre continue qui

1. Eumen., Paneg. Constantin. et Gratiar. act., passim.

2. Le culte de Mithra, devenu le plus important des cultes païens au commencement du quatrième siècle, s'était fortement mélangé de philosophie néoplatonicienne. Pour beaucoup d'esprits distingués, il servit de transition entre le polythéisme et le christianisme.

3. Julian., Orat. IV, in Solem reg., p. 244.

4. In Britannia, Eboraci. Eutrop., X, 1.

faisait la vie d'un empereur romain, vieux avant le temps, et d'ailleurs infirme, il sentit que sa fin approchait; et il voulut régler par lui-même les affaires de sa famille et celles de son gouvernement, se souciant peu de l'opinion de ses collègues, ou, pour mieux dire, bien décidé à prendre sa revanche des injustices de Galère. Ses enfants rangés autour de son lit[1] et les chefs de l'armée entendirent de sa bouche ses dernières volontés. Il avait sept enfants : d'abord Constantin, fils d'Hélène, avec laquelle il avait formé, dans sa jeunesse, ainsi que je l'ai dit, une de ces unions inférieures qualifiées de concubinat par la loi romaine; puis six autres fils ou filles, issus de son mariage avec la bru de Maximien Hercule, Maximiana Théodora : mais l'aîné des fils légitimes n'avait que treize ans, tandis que l'enfant naturel était homme fait, et assurément bien capable de défendre l'héritage de la famille. Constance prétendit qu'il lui succédât, et que ses autres fils restassent dans la vie privée. Ce parti parut sage à tout le monde. Déjà plusieurs divisions de l'armée, travaillées au gré de l'empereur mourant, demandaient que Constantin fût institué Auguste, sans attendre la décision des autres empereurs[2]. Les soldats en tumulte, mêlant à leurs clameurs le cliquetis des armes, assiégeaient les portes du palais. Dans cette espèce d'émeute se distinguait entre tous, par la vivacité du zèle, un corps d'auxiliaires alamans que leur

1. Dispositis deinde ex arbitrio rebus suis, et valedicto liberis suis utriusque sexus, qui instar cujusdam chori ipsum undique cingebant... Euseb., Vit. Constantin., I, 21.

2. Id., ibid. — Id., Hist. eccl., VIII, 13. — Eumen., Paneg. Constantin., 8. — Lact., de Mort. pers., 24, 25. — Julian., Or. I. — Liban., Or. III. — Zosim., II, p. 48. — Aur. Vict. Epit., 41. — Oros., VII, 25.

roi, nommé Éroc, avait amenés à cette guerre, par attachement pour Constance[1] : on voit que les Barbares préludaient déjà à l'élection des empereurs romains. Pour calmer le désordre, ou plutôt pour lui donner satisfaction, les chefs présentèrent aux soldats Constantin couvert du manteau de son père encore vivant; et Constance put entendre de son lit les cris d'empereur et d'Auguste qui saluaient ce fils bien-aimé[2]. Peu d'instants après, il rendit l'âme en disant qu'il mourait content[3]. Rien ne manqua à ses funérailles, pas même l'apothéose[4] : l'empereur des Gaules[5] alla prendre place parmi ces divinités dont il avait tant ri pendant sa vie. Restait au nouveau prince la tâche difficile de se faire reconnaître par les trois empereurs de la tétrarchie; il envoya à chacun d'eux, suivant l'usage, son image entourée de lauriers, avec des explications sur les événements qui venaient de se passer, affirmant très-probablement qu'il n'avait fait que céder à la volonté de l'armée, et que, quoi qu'on pût croire, il était devenu empereur contre son gré[6].

Tandis que le courrier, porteur du portrait et de la

1. Cunctis qui viderant adnitentibus, sed præcipue Eroco Alamannorum rege, auxilii gratia, Constantinum comitato. Aur. Vict., Epit., 41.

2. Vidit quem relinquebat hæredem. Eumen., Paneg. Constantin.— Ei... imperium per manus tradidit; atque ita in lecto suo requiem vitæ, sicut optabat, accepit. Lact., de Mort. pers., 24.

3. Nunc quidem mors mihi dulcior est vita. Polit. Metrophan., ap. Phot.

4. Euseb., Hist. eccl., VIII, 13. — Incert. auctor. Paneg. Maxim. et Constantin., 14. — Eumen. et Nazar., Paneg. Constantin., passim. — Echkel, Doctr. num., VIII.

5. Imperator Galliarum. Oros., VII, 25.

6. Laureata ejus imago. Lact., de Mort. pers., 25. — Ad seniores principes de summa reipublicæ... Eumen., Paneg. Constantin.

lettre, s'acheminait vers Nicomédie, probablement sans beaucoup de hâte, Constantin mit le temps à profit. Il parcourut la Gaule et l'Espagne, reçut le serment des légions, et visita les principales villes, s'attachant les magistrats par sa libéralité intelligente, et le peuple par la grâce de ses manières[1]. Son premier acte politique s'adressa aux chrétiens : il leur rendit l'exercice public de leur culte que son père s'était borné à tolérer en secret, reprenant avec plus d'éclat ce patronage de la liberté religieuse qui avait donné tant de force à Constance, et s'attachant les sectateurs des nouvelles doctrines sur toute la surface de l'Empire[2]. Ainsi prémuni contre tout mouvement intérieur dans son gouvernement, il voulut se débarrasser de la guerre étrangère. Les tribus frankes avaient recommencé leurs courses au midi du Rhin ; il les battit et s'empara de deux de leurs rois, Ascarik et Ragaise, qu'il fit exposer aux bêtes dans l'amphithéâtre de Trèves[3]. C'était la première fois que la Gaule voyait traiter en criminels et punir d'un supplice infamant ces fiers rois de la Germanie avec lesquels on s'habituait à vivre, et qui, un jour les ennemis de Rome, étaient le lendemain ses auxiliaires. Il faut bien que cette nouveauté eût causé parmi les Gallo-Romains une émotion douloureuse, puisqu'on voit les panégyristes, tout en la louant beaucoup, prendre à tâche de la justifier, par des exemples empruntés à

1. Eumen., Paneg. Constantin., 8.

2. Suscepto imperio, nihil egit priusquam christianos cultui ac Deo suo redderet. Lact., de Mort. pers., 24. — Id., Inst. div., I, Præf.

3. Affecisti pœna temeritatis reges ipsos Franciæ. — Ascarici Ragaisique supplicium. Eumen., Paneg. Constantin., 10, 11. — Cæsis Francis atque Alamannis, captisque eorum regibus, quos etiam bestiis, quum magnificum spectaculum muneris parasset, objecit. Eutrop., X, 3.

l'histoire de Rome républicaine, à ces temps de cruauté sauvage, où l'égorgement des prisonniers figurait dans le cérémonial officiel des triomphes. Après avoir chassé les Franks de la rive gauche du Rhin, Constantin les poursuivit à travers leur pays, ravagea leurs villages dans la zone voisine du fleuve, détruisit presque entièrement la tribu des Bructères, puis regagna la Gaule avec des bandes d'hommes, d'enfants et de femmes réduits en captivité. On fit le tirage de ces malheureux, dont une partie fut envoyée, à titre de Lètes, coloniser des terres incultes, et l'autre réservée aux divertissements de l'amphithéâtre. On plaça dans cette dernière classe les jeunes gens pubères qu'on ne pouvait pas enrôler sans danger dans les légions, et qui semblaient trop farouches pour se plier à l'esclavage, c'est ainsi que les définit un contemporain; il ajoute que leur nombre, tant il était grand, fatigua les bêtes destinées à les dévorer[1]. Au reste, le courage de ces braves gens intimida plus d'une fois les cruels qui s'amusaient de leur supplice. On les vit s'élancer résolûment au-devant de la mort, et conserver leur intrépidité sous la dent et la griffe des lions qui ne leur arrachaient pas une plainte. Telles furent les boucheries humaines instituées par Constantin à Trèves, sous le nom de jeux Francikes, et qui se renouvelèrent dès lors périodiquement, du 14 au 20 juillet de chaque année.

Cependant l'envoyé de Constantin était arrivé à Nicomédie. Le premier mouvement de Galère, en ouvrant la lettre, fut de faire jeter dans le même feu le message et

1. Puberes qui in manus venerant, quorum nec perfidia erat apta militiæ, nec ferocia servituti, ad pœnas spectaculo dati, sævientes bestias multitudine sua fatigarunt. Eumen., Paneg. Constantin., 12. — Incert. auctor. Paneg. Constantin., 23.

le messager[1]; puis il se ravisa en considération de certaines nouvelles que Sévère lui envoyait d'Italie, et qui n'étaient guère plus rassurantes que celles-là. De peur de s'attirer trop de difficultés à la fois, il consentit à ratifier ce qui s'était fait en Bretagne, à l'exception d'une chose qui dérangeait l'équilibre du gouvernement. Il était dans l'esprit de la tétrarchie instituée par Dioclétien qu'on ne pût jamais être Auguste avant d'avoir passé par le rang de César, et fait, dans cette position subordonnée, l'apprentissage du métier d'empereur. Galère exigea que Constantin se conformât à la règle, et lui envoya le titre de César avec l'investiture du gouvernement des Gaules, nommant le César Sévère Auguste à sa place. Le fils de Constance ne réclama point contre une décision qui le faisait descendre de la seconde à la quatrième place[2], mais on soupçonna bien qu'il puisait sa résolution dans l'attente des mêmes événements qui avaient rendu Galère modéré, et qui commençaient à préoccuper tout l'Occident.

L'Italie, en effet, était fortement agitée, par suite d'une mesure administrative, bonne en elle-même, favorable aux provinciaux, mais odieuse aux Italiens qu'elle dépouillait de leur dernier privilége de maîtres du monde. On cadastrait leurs terres pour les soumettre à l'impôt foncier, dont elles avaient été exemptes jusqu'alors. Les agents du fisc, géomètres, censiteurs, contrôleurs, parcouraient les campagnes, mesurant les champs à la glèbe, comptant les habitants, pénétrant partout, interrogeant, torturant, et ajoutant à l'impopularité de la

1. In eo pene res fuit ut illam (imaginem) et ipsum qui attulerat exureret. Lact., de Mort. pers., 25.

2. De secundo loco in quartum. Id., ibid.

mesure par la rigueur de l'exécution [1]. Mais ce fut bien pis quand on voulut porter le recensement dans les murs de la ville éternelle : Rome se souleva, et l'Italie suivit son exemple. Les insurgés prirent pour empereur Maxence, ce fils de Maximien que Galère avait écarté du trône impérial, comme indigne d'y monter. Maximien aussi reprit la pourpre ; à sa voix, l'armée de Pannonie abandonna l'empereur Sévère qui se rendit à composition, et que Maximien condamna à s'ouvrir les veines, après lui avoir promis la vie sauve [2].

Constantin assistait de loin à ce spectacle, sans se déclarer ni pour Maxence ni pour Sévère, quoique Sévère fût son Auguste. Il semblait attendre l'apparition de Galère en Italie, car l'Auguste d'Orient ne pouvait manquer d'arriver promptement avec toutes les forces disponibles de l'Asie et de la Thrace; et Constantin voulait subordonner sa conduite aux événements. Cette attitude circonspecte inquiétant Hercule, qui le devinait bien, l'ancien collègue de Dioclétien imagina, pour le gagner à sa cause, un moyen qu'il supposait infaillible. Passant les Alpes à l'improviste, il se rendit à Trèves où résidait le César des Gaules, et se présenta devant lui, tenant d'une main sa fille Fausta qu'il lui proposa pour épouse [3], et lui offrant de l'autre les insignes des Augustes, comme dot, et comme gage d'une double alliance domestique et politique.

1. Censitoribus ubique diffusis et omnia exagitantibus... agri glebatim metiebantur... tormenta ac verbera personabant. Lact., de Mort. pers., 23.

2. Id. ibid., 26 et seqq. — Zosim., II, p. 46, 47, 48. — Aur. Vict., Epit., 39. — Eutrop., X. — Paneg. vet. passim.

3. Proficiscitur in Galliam, ut Constantinum partibus suis conciliaret, suæ minoris filiæ nuptiis. Lact., de Mort. pers., 27. — Promittens illi se daturum filiam suam Faustam. Zosim., II, 48.—Cf. Incert. auctor. Paneg. Maximian.

Maximiana Fausta était alors dans tout l'éclat d'une beauté que les contemporains qualifient de divine[1]. Fille d'une mère Syrienne, née et élevée à Rome, elle joignait l'esprit cultivé et les mœurs graves des matrones romaines[2] à l'âme passionnée des femmes de l'Orient. Les futurs époux n'étaient point étrangers l'un à l'autre; dans leurs jeux d'enfance ils avaient échangé souvent les noms de fiancé et de fiancée, et souvent leurs pères s'étaient entretenus du projet de les unir. On conservait même dans la salle à manger du palais impérial d'Aquilée, un tableau où le fils de Constance, déjà adolescent, et revêtu d'un costume guerrier, était représenté recevant des mains de Fausta, pour cadeau de fiançailles, un casque d'or surmonté d'une aigrette de plumes de paon[3]. Par un artifice gracieux du peintre, l'enfant semblait s'effrayer à la vue des armes, et soutenir à peine son fardeau[4]. Depuis ce temps, bien des événements les avaient séparés. Les projets paternels s'étaient évanouis avec les amours du premier âge; et Constantin retenu à la cour d'Orient, s'y était épris d'une femme nommée Minervina dont il avait un fils déjà grand[5]. A la vue de la jeune fille devenue femme

1. Puella divino decore venerabilis. Incert. auctor. Paneg. Maximian. et Constantin., 6. — Julian., Or. I.

2. Tantum in illa nobilitatis ac pulchritudinis et morum probitati inerat, quantum in nulla alia fœmina facile quispiam reperire possit. Julian., Or. I.

3. Hoc enim, ut audio, imago illa declarat, in Aquileiensi palatio, ad ipsum convivii aspectum, ubi puella... sustinet atque offert tibi, etiam tum puero, galeam auro gemmisque radiantem, et pennis pulchræ alitis eminentem : ut te sponsale munus faciat pulchriorem. Incert. auctor. Paneg. Maximian. et Constantin., 6.

4. Impar oneri suo. Id., ibid.

5. Filium Crispum nomine ex Minervina concubina susceptum.

et éclatante de beauté, ses impressions d'enfance se réveillèrent, et Minervina, si elle vivait encore (ce qu'on ne sait point), fut renvoyée comme Hélène l'avait été autrefois, pour la belle-fille de ce même Maximien Hercule. Fausta l'aima d'une affection ardente et dévouée qui ne se démentit jamais, malgré les accusations dont elle fut plus tard l'objet[1]; mais avec tout son amour, toute sa beauté, avec ses rares et séduisantes qualités, elle fut le mauvais génie de cette maison, où les furies de l'enfer, la discorde, le meurtre, et jusqu'au parricide, semblèrent être entrées avec elle. Ces noces fatales furent célébrées à Trèves, le 30 mars de l'année 307, et Constantin y reçut l'investiture de la dignité d'Auguste, des mains d'un homme qui non-seulement ne faisait plus partie du gouvernement romain, mais qui était en guerre avec lui.

Tandis que les voûtes du prétoire de Trèves retentissaient du bruit des réjouissances, et qu'un orateur gaulois, dans un discours que nous pouvons lire encore[2], prophétisait aux nouveaux époux un bonheur qui ne s'accomplit point, les événements se compliquaient en Italie; car Galère, mieux préparé qu'on ne s'y attendait,

Aur. Vict., Epit. — Crispum natum e concubina cui Minervæ nomen. Zosim., II, p. 61.— Crispus à cette époque pouvait être âgé de dix ans.

1. J'examinerai plus tard les accusations de tout genre portées contre Fausta, lorsque je parlerai de sa mort tragique et du meurtre de son beau-fils Crispus. (Voir ci-dessous, à l'année 326.) Je dirai seulement ici que ces accusations ne se trouvent dans aucun ouvrage contemporain, et qu'il faut grandement se défier de ce que les écrivains postérieurs, païens ou chrétiens, ont écrit sur le fondateur de Constantinople. Il en a été un peu de Constantin chez les Grecs du Bas-Empire, comme de Charlemagne chez nous.

2. Incert. auctor. Paneg. Maximian. et Constantin. Paneg. Vet., v, ed. ad us. Delph., 1676.

venait d'y entrer à l'improviste, et marchait en droite ligne sur Rome. Ce fut l'objet d'une vive discussion entre Constantin et Maximien : celui-ci voulant que son gendre, en exécution de leurs engagements, descendît en Italie[1] avec toutes les forces de la Gaule, pour enfermer Galère entre deux armées; le gendre s'y refusant, ou, sous de vains prétextes, multipliant les obstacles et gagnant du temps. Son but était bien évidemment de laisser s'entre-détruire, à son profit, deux hommes qu'il considérait comme ses rivaux, et de n'intervenir que dans son propre intérêt et à bon escient. Au reste, les affaires se dénouèrent d'elles-mêmes sans lui, contre toute prévision raisonnable. L'armée de Galère se mutina quand il fallut assiéger Rome, et le chef, contraint de faire retraite, regagna non sans de grandes pertes les bords du Danube. A cette nouvelle, Maximien ne se contint plus; accusant tout haut son gendre de lui manquer de foi, il le quitta et revint à Rome, près de son fils dont il excitait à plaisir les ressentiments. Mais lui-même, par ses intrigues, força bientôt ce fils à le bannir de Rome et de l'Italie[2]. Pour s'en venger, il alla, en Illyrie, proposer son alliance à Galère qui ne l'écouta point. Il proposa aussi à Dioclétien de ressaisir ensemble ce gouvernement qu'ils avait si bien conduit, disait-il, et que perdait une jeunesse inconsidérée[3]. Le sage de Salone le prit en pitié : « Plût aux dieux, s'écria-t-il

1. Zosim., II, p. 48.

2. Lact., de Mort. pers. 26. — Zosim., p. 47, 48. — Eutrop., x. — ncert. auctor. Paneg. Constantin.

3. Ei persuadere nititur, ut imperium resumeret, nec id pateretur tam diuturno tempore tantisque laboribus ipsorum conservatum, insanienti juventæ ac illorum dementiæ, a quibus occupatum esset, exposi-um quassari. Zosim., II, p. 48.

« pour toute réponse, que tu eusses vu les légumes que « je cultive dans mon jardin, tu ne me tiendrais pas ce « langage [1] ! » Une autre démarche dut flatter davantage le cœur de Dioclétien, s'il est vrai que Galère, revenu à des sentiments de repentir et d'admiration sincères, vint à son tour le supplier de reprendre la pourpre [2] : Dioclétien fut inébranlable.

Repoussé de tout le monde, et empereur sans empire, Hercule se réfugia près de sa fille qui le reçut dans le palais d'Arles, où elle résidait une partie de l'année. Fausta affectionnait cette ancienne colonie qui lui rappelait les mœurs et le climat de sa terre natale, et elle l'avait rendue chère à son mari. Grâce aux libéralités de Constantin, Arles, embellie et agrandie, devenait, suivant le mot du poëte Ausone, « une petite Rome gauloise [3]. » Un nouveau quartier construit sur la rive droite du Rhône y formait comme une nouvelle ville qui se reliait à l'ancienne, par un pont de bateaux [4]. Ce fut là que Maximien trouva, près de sa fille, une retraite avec tous les honneurs dus à un souverain : il continua de porter la pourpre, d'avoir des courtisans et des gardes, et Constantin, donnant à son égard l'exemple du respect, exigeait qu'il prît toujours la droite sur lui [5]. Mais ce traitement affectueux, loin de calmer dans le

1. Utinam Salonæ possetis visere olera nostris manibus instituta, profecto nunquam istud tentandum judicaretis. Aur. Vict., Epit., 39.

2. Id., ub. supr.

3. Gallula Roma Arelas.
Auson., Clar., urb., VII.

4. Præcipitis Rhodani sic intercisa fluentis,
Ut mediam facias navali ponte plateam.
Pande, duplex Arelate, sinus...
Auson., loc. laud.

5. Privatum otium, regias opes dederas... Cui digredienti ad annulos sederas. Eumen., Paneg. Constantin., 15.

cœur de Maximien la fièvre de pouvoir qui le consumait, ne fit que l'irriter davantage. L'ombre d'autorité dont on l'environnait lui semblait parfois un jeu cruel. Il en voulait à son gendre de ne point aller détrôner Maxence pour lui rendre sa place, de ne point faire la guerre à Licinius qui venait de succéder à Sévère dans le gouvernement de l'Illyrie; en un mot, de régner lui-même, en le laissant simple particulier. De tels griefs, assurément bien bizarres, fermentaient dans la tête de ce vieillard malade, et le portèrent à une trahison dont le châtiment ne se fit pas attendre.

On construisait alors à Cologne un pont sur le Rhin; le travail avançait et les Germains, jusque-là assez insouciants, commençaient à s'inquiéter et à remuer. On annonçait même une prise d'armes prochaine de tous les peuples de la confédération franke [1]. Maximien, que son gendre aimait à consulter, lui conseilla de prévenir la guerre, en se jetant hardiment sur le territoire ennemi, avec une poignée d'hommes déterminés. « Il connaissait « les Barbares, disait-il; un coup de main vigoureux les « intimiderait pour longtemps [2]. » Le conseil était spécieux, il partait d'un homme expérimenté dans ces guerres, et Constantin n'eût jamais pu y soupçonner un piége [3]. Il le suivit donc avec confiance, se rendit à Trèves, prit avec lui quelques légions, et pénétra au milieu des villages des Franks. Mais l'entreprise se trouva moins aisée qu'il ne l'avait cru : déjà préparés à la guerre, ces peuples firent une vive résistance, et l'ar-

1. Eumen., Paneg. Constantin., 13. — Lact., de Mort. pers., 29.

2. Persuadet nihil suspicanti ne omnem secum exercitum duceret, paucis militibus posse barbaros debellari... Id., loc. cit.

3. Credit adolescens ut perito ac seni, paret ut socero. Id., ibid.

mée romaine eut beaucoup à souffrir, non-seulement des combats journaliers, mais des marches et de l'insalubrité dans ce pays de bois et de marais.

Hercule avait accompagné l'Empereur jusqu'à Trèves, comme pour assister au succès de la campagne : quand il le vit engagé au loin et embarrassé, au lieu de lui envoyer des renforts, il reprit le chemin d'Arles. Les forces gallo-romaines, à ce moment, étaient partagées en deux divisions, dont l'une occupait les bords du Rhin, l'autre le pied des Alpes, d'où elle observait l'Italie et Maxence. Maximien s'était mis en tête d'enlever à Constantin cette dernière division, par argent, par promesses, par la propagation de fausses nouvelles, de se faire proclamer empereur, et de soutenir ensuite, s'il le fallait, la guerre civile. Il part donc, vide sur son passage les magasins destinés aux troupes[1], s'empare du palais d'Arles et du trésor dont il fait des largesses aux soldats; et dans une proclamation, pleine d'invectives contre son gendre, il annonce à la fois la mort de Constantin et son propre retour à la puissance impériale[2]. La Gaule entière fut frappée de stupeur; les troupes prêtèrent serment; quelques municipalités se laissèrent entraîner; mais Hercule eut moins de temps qu'il ne pensait pour organiser sa trahison.

Rien n'égalait l'activité de Constantin, si ce n'est la promptitude de sa résolution. A la nouvelle des perfidies de Maximien, son parti fut pris. Esquivant comme il put la guerre avec les Barbares, il reparut en Gaule, au

1. Consumptis copiis mansionum, ne quis consequi posset exercitus. Eumen., Paneg. Constantin., 16.

2. Thesauros invadit, donat ut solet large, fingit de Constantino. Lact., de Mort. pers., 29. — Litteras ad sollicitandos exercitus mitteret, fidem militum tentaret. Eumen., loc. cit.

moment où on l'attendait le moins. Il y eut à sa vue, dans tous les corps de l'armée du Rhin, un élan de joie véritable; tous voulaient le suivre, mais il ne lui fallait pas tant de monde. En quelques heures, il eut organisé un petit corps d'expédition dévoué, et, s'il est possible, encore plus impatient que lui de sa propre injure. Au moment de partir, les soldats, tant ils avaient hâte de combattre, refusèrent le prêt militaire pour gagner du temps; on les entendait crier de leurs rangs : « César, « nous sommes assez riches, grâce à toi : partons [1] ! » Ils refusèrent également le séjour d'étape ordinaire, et poussèrent d'une seule traite jusqu'à Châlons, où ils devaient s'embarquer. Pour accélérer le trajet sur la Saône et le Rhône, les légionnaires, quittant l'épée pour la rame, se relayaient à la manœuvre, et la flotte glissait sur l'onde avec la rapidité d'une flèche. Un écrivain gaulois, témoin oculaire, nous a laissé la peinture des sentiments qui animaient ces hommes passionnés pour la guerre civile : « Le cours tranquille de la Saône, dit-« il, irrita leur impatience; ils maudissaient le fleuve « paresseux, et, couchés sur leurs avirons, ils cherchaient « à en corriger la lenteur à force de bras. A peine le « Rhône leur parut-il assez rapide [2]. » Malgré toute cette hâte, la renommée les devançait, et quand ils arrivèrent devant Arles, Hercule en était déjà parti. A l'approche de Constantin, la majeure partie de ses troupes l'avait abandonné, le reste le rejoignit à Marseille où il espérait se défendre.

1. Ultro a te proficiscendi signum petiverunt, quum viatica dares, id psum sibi moram facere, plusque jam se quam sufficeret ex largitionibus tuis habere dixerunt. Eumen., Paneg. Constantin., 18.

2. Segnis ille et cunctabundus amnis nunquam fuisse tardior vide-

Alors, comme au temps de Jules César, cette ville passait pour imprenable. Son port bien fortifié, et défendu d'ailleurs par la meilleure flotte de toutes les Gaules, la garantissait du côté de la mer, tandis que du côté de la terre, où elle se reliait par un promontoire, une haute muraille flanquée de tours et garnie d'un fossé en couvrait les abords[1]. Constantin n'alla point mesurer ses frêles embarcations contre les redoutables galères marseillaises; il dirigea l'attaque du côté de la terre. Sans se donner le temps de préparer un siége en règle, comme semblait le réclamer une ville qui avait résisté au conquérant des Gaules, il tenta immédiatement l'assaut; mais ses échelles; taillées sans doute à la mesure des fortifications gauloises, se trouvèrent trop courtes[2] pour la vieille muraille phocéenne, construite dans le système militaire des Grecs. Vainement les soldats, en se haussant les uns sur les autres, essayèrent-ils de parvenir jusqu'au sommet; quelques-uns réussirent, mais le plus grand nombre fut culbuté, et Constantin, craignant d'acheter trop cher un succès douteux, fit sonner la retraite.

En approchant de la place pour donner des ordres, il aperçut, entre les créneaux, un personnage qu'à sa haute taille et à son manteau impérial il reconnut pour Maximien; et un colloque s'engagea entre le gendre et le beau-père, le premier reprochant à l'autre son indigne

batur... Incubuere remigiis... Vix ipso Rhodano fuere contenti. Eumen., Paneg. Constantin., 18.

1. Consulter mon Histoire des Gaulois, t. I, liv. IV, ch. 1.

2. Statim sine dubio, murum ascensuri fuissent, nisi in parandis quas admoverant scalis, conjecturam oculorum sublimitas fefellisset. Eumen., Paneg. Constantin., 19.

perfidie, celui-ci répondant par des insultes[1]. « De quoi « pouvais-tu te plaindre? disait Constantin; que te man- « quait-il? tu devais être le dernier à te conduire ainsi « envers moi[2]. » Il parlait encore, lorsqu'une porte ouverte par les assiégés livra passage à ses soldats qui lui ramenèrent bientôt Maximien tout souillé de sang et de boue. Dans ce triste équipage il fit pitié au vainqueur; Constantin se contenta de l'exiler de son palais, en le gardant à Arles, mais il lui enleva ce hochet de pourpre[3] qui avait fait d'un homme jadis capable de quelque bien un vieillard imbécile et dénaturé.

Une année s'écoula sans incident nouveau. La concorde parut même rétablie dans la famille impériale, car le libre accès du palais fut rendu par le gendre à son beau-père. Rien cependant n'était plus trompeur que l'apparente résignation de Maximien. L'humiliation avait aigri ses ressentiments, et, dans la solitude de sa retraite, il ne se repaissait plus que d'idées de vengeance et de meurtre. Un jour il vient au palais, attire sa fille à l'écart, comme pour lui confier un secret, et, éclatant en invectives contre Constantin, il cherche à le noircir par mille accusations. Il se plaint, il plaint Fausta, il mêle les caresses aux larmes, il lui promet un autre mari « meilleur « que celui-là, lui dit-il, et plus digne d'elle[4]. » Pour assurer leur commune vengeance, que lui demande-t-il? De lui faciliter l'accès de la chambre à coucher de Con-

1. Ille vero ingerebat maledicta de muris. Lact., de Mort. pers., 29.

2. Rogat quid sibi voluisset, quid ei defuisset, cur faceret quod ipsum præcipue non deceret. Id., ibid.

3. Detrahitur ei vestis, et increpito vita donatur. Id., ibid.

4. Vocat filiam Faustam, eamque nunc precibus, nunc blandimentis sollicitat ad proditionem mariti, alium digniorem virum pollicetur. Id., ibid., 30.

stantin, en écartant les gardes de nuit; lui, se chargeait du reste. Cette confidence inattendue, faite avec une exaltation sauvage, frappa Fausta de stupeur et de crainte. Ne pensant qu'à celui dont la vie était menacée, elle écouta tout, promit tout, et courut tout révéler[1]. Mais comme si la malheureuse fille de Maximien, cherchant à douter encore, eût exigé de son mari une dernière épreuve irrécusable, on vit se préparer sous les voûtes du palais d'Arles une scène qui rappelle les plus sombres imaginations de la tragédie antique[2].

Maximien avait fixé la nuit suivante pour l'exécution de son projet. Rien ne fut changé, en apparence, au service de la chambre impériale; seulement on fit coucher un eunuque dans le lit de l'Empereur[3], et il fut recommandé aux gardes de se disperser çà et là ou de sembler dormir. Constantin veilla dans une pièce voisine avec des soldats armés. La nuit était déjà plus d'à moitié écoulée, lorsqu'on vit Maximien traverser avec précaution le vestibule du palais. Il dit en passant aux gardes qu'il y rencontra « qu'il venait de faire un rêve « dont il voulait entretenir son fils[4]. » Arrivé à la porte de l'appartement, il s'élance, tire une épée cachée sous sa robe, et frappe à coups redoublés l'homme qu'il trouve endormi. En un moment la chambre est inondée de sang; il revient alors brandissant l'épée sanglante et

1. Pollicetur illa facturam, et refert protinus ad maritum. Lact., de Mort. pers., 30. — Detectis insidiis per Faustam quæ dolum viro denuntiaverat. Eutrop., x, 3.

2. Componitur scena qua manifesto facinus teneretur. Lact., de Mort. pers., 30.

3. Supponitur quidam vilis eunuchus, qui pro imperatore moriatur. Id., ibid.

4. Vidisse somnium quod filio suo narrare vellet. Id., loc. cit.

criant qu'il est vengé[1]. Mais aussitôt Constantin paraît; on apporte le corps de l'eunuque; le crime était manifeste, et l'assassin confondu n'osa même pas ouvrir la bouche. Pour dernière grâce, l'Empereur lui laissa le choix de son supplice, et en attendant il le fit conduire prisonnier à Marseille. Ébranlé par tant de secousses, Maximien perdit le peu de raison qui lui restait; il se crut assiégé par des fantômes, et ses visions effrayantes ne lui laissant plus de repos, ni le jour, ni la nuit, il se pendit à une des poutres de sa prison[2]. Personne ne le plaignit, il avait trop bien mérité son sort. Les païens regrettèrent seulement qu'un de leurs représentants les plus zélés, l'ami et le collègue de Dioclétien, eût ainsi souillé ses derniers jours. Les chrétiens chantèrent victoire : ils poursuivirent de leurs sarcasmes la mémoire d'un homme qui les avait, il est vrai, peu ménagés. « Ainsi donc, s'écriait l'un d'eux, l'élégant et passionné « Lactance, ce grand empereur, vingt ans durant le « maître du monde, ce triomphateur qui avait ébloui « l'Empire par l'éclat de ses vicennales, est venu, le go- « sier serré au bout d'une corde, couronner la plus dé- « testable des vies par la plus ignominieuse des morts[3]. » Le nom de Maximien fut rayé de la liste des empereurs, ses inscriptions furent effacées, ses statues brisées par Constantin, tandis que Maxence, devenu tout à coup fils

1. Prosiliit gloriabundus, ac profitetur quod admiserit. Lact., de Mort. pers., 30.

2. Euseb. Chron. — Aur. Vict., Epit., 41. — Eutrop., x, 3. — Lact., ub. supr.

3. Ita ille romani nominis maximus imperator, qui perlongum temporis intervallum cum ingenti gloria viginti annorum vota celebravit, eliso et fracto superbissimo gutture, vitam detestabilem turpi et ignominiosa morte finivit. Lact., de Mort. pers., 30.

pieux et inconsolable, faisait célébrer son apothéose[1]. Les deux beaux-frères avaient maintenant le prétexte qui manquait depuis deux ans à leur ambition. Déjà ils se mesuraient de la pensée, et tout le monde s'attendait à une guerre prochaine. Seulement Maxence, qui avait des embarras en Afrique, n'était pas encore prêt à commencer, et Constantin ne voulut pas prendre sur lui l'odieux de la provocation, contre un fils qui prétendait venger son père.

1. Eumen., Paneg. Constantin., 21, seqq. — Euseb., Vit. Constantin., I, 25.

CHAPITRE II.

Dévotion de Constantin pour le soleil. — Culte de ce dieu dans la ville d'Autun; source thermale qui révèle les parjures. — L'orateur Eumène, au nom de la ville, invite l'Empereur à se rendre à Autun. — État malheureux de l'agriculture dans la cité éduenne; terres arables, prairies, vignobles. — Pesanteur des impôts. — Constantin se rend à Autun. — Sa réception par le peuple et le sénat des Éduens. — Constantin leur remet cinq années de contributions. — Discours d'action de grâces prononcé par Eumène. — Autun prend le titre de *Flavia*. — Efforts des chrétiens pour convertir Constantin. — Ses hésitations. — Politique de chacun des empereurs au sujet du christianisme, Constantin représente la tolérance en matière de culte; Galère, les vieilles lois de l'Empire et la proscription des cultes non approuvés par le sénat. — Galère tombe malade; il se croit frappé par le Dieu des chrétiens, et lève la persécution; effet de cet événement sur tout l'Empire. — Guerre entre Constantin et Maxence, empereur de Rome; préparatifs d'une campagne en Italie. — Trouble de Constantin; ses doutes religieux; il cherche un dieu qui le protége; ses déclarations à ce sujet. — Sa vision et son rêve. — Il attache le monogramme du Christ à son labarum. — Enthousiasme des Gaulois. — Campagne d'Italie. — Défaite et mort de Maxence. — Constantin entre victorieux dans Rome.

Le reste de l'année 310, et toute l'année suivante, furent remplis par des travaux administratifs nombreux et par des guerres contre les Germains, comme si Constantin eût eu besoin d'épancher au dehors l'agitation qu'il ressentait au dedans de lui-même. Dans une de ces guerres, on le vit quitter son armée pour aller, loin de sa route, visiter un temple d'Apollon, et remercier de quelque succès inespéré le dieu qu'il avait adopté pour patron [1]. L'histoire raconte qu'il laissa dans ce temple,

1. Ubi deflexisses ad templum toto orbe pulcherrimum... Vidisti, credo, Constantine, Appollinem tuum, comitante Victoria. Eumen., Paneg. Constantin., 21.

en partant, une si grande quantité d'offrandes votives, qu'on ne savait plus où placer les anciennes[1].

Trèves eut une large part à ses libéralités administratives : nous savons qu'en 311 il y faisait construire en même temps un forum, des basiliques et un prétoire pour la justice. Ce prétoire, dont nous pouvons encore aujourd'hui contempler les restes, n'était pas achevé quand Eumène le vit ; mais il promettait, suivant le mot de l'orateur gaulois, « d'être digne du ciel dont il était « déjà le voisin[2]. » Trèves, en reconnaissance et par une flatterie délicate, voulut confondre l'anniversaire de sa fondation avec celui du principat de Constantin qui tombait à peu près à la même époque, et les célébra tous les deux dans une même fête, à laquelle furent conviés les représentants des cités transalpines. Afin de donner tout l'éclat possible à une solennité où l'éloquence tiendrait une grande place, Trèves emprunta à la ville d'Autun son spirituel panégyriste, le Pline du quatrième siècle. Eumène était peut-être le seul à qui l'on pût confier la tâche délicate de parler en de telles circonstances, le lendemain d'événements si tragiques, qu'il n'était permis ni de taire ni de louer ; il s'en tira avec adresse, mais non pourtant sans maltraiter plus qu'il ne devait un homme comblé naguère de ses flatteries[3]. Les marques récentes de la piété de Constantin,

1. Augustissima illa delubra tantis donariis honestasti, ut jam vetera non quærant. Jam omnia te vocare ad se templa videantur. Eumen., Paneg. Constantin., 21.

2. Video circum maximum, æmulum, credo, romano ; video basilicas et forum, opera regia, sedemque justitiæ in tantam altitudinem suscitari, ut se sideribus et cœlo digna et vicina promittant. Eumen., Paneg. Constantin., 22.

3. Id., ibid., 21.

sa foi dans les oracles d'Apollon, sa générosité envers les temples des dieux, fournirent à l'orateur un thème plus conforme à son honnêteté ordinaire. Apollon servit de transition, pour amener de Trèves à Autun les auditeurs d'Eumène, car Autun comptait ce dieu parmi ses patrons, et Eumène ne laissait jamais échapper l'occasion de vanter sa patrie. Il raconta donc comment Apollon possédait dans sa cité chérie, au milieu d'un bois sacré, une source thermale qui avait la propriété de découvrir les parjures [1]. « Viens parmi nous, disait-il à l'Empereur; « tu parcourras ces ombrages où réside ton dieu, tu visiteras ces fontaines d'où s'exhale une douce vapeur, « et dont l'eau, sans odeur, sans goût, et claire comme « la source la plus fraîche, jaillit d'une terre qui brûle « sous les pieds. Il me semble que déjà je les vois te « sourire, et inviter tes lèvres à les baiser [2]. »

L'Éduen ne disait pas tout, et l'invitation qu'il adressait ainsi publiquement à Constantin au nom de sa ville, cachait un autre intérêt que celui de la dévotion du prince. Autun avait reçu beaucoup de la libéralité des empereurs précédents; la ville était reconstruite, et, sous l'habile direction d'Eumène, les écoles Méniennes rouvertes depuis treize ans produisaient déjà de bons fruits. Plusieurs élèves, sortis de leurs bancs, s'étaient fait un nom dans les charges administratives, et l'aîné des cinq enfants du professeur plaidait avec une grande distinction les causes du fisc impérial [3]. Mais ce malheureux

1. Apollo noster, cujus ferventibus aquis perjuria puniuntur. Eumen., Paneg. Constantin., 21.

2. Quorum scaturigines, leni tepore nebulosæ, arridere, Constantine, oculis tuis, et osculis sese inserere velle videantur. Eumen., Paneg. Constantin., 22.

3. Summa fisci patrocinia tractantem... Præter illos enim quinque

pays, à peine relevé des maux de la guerre civile, s'était vu frapper par l'intempérie des saisons; les champs et les vignes ayant manqué tour à tour, les cultivateurs étaient réduits à la misère. Hors d'état de payer le contingent que lui assignait le rôle de la contribution foncière, la cité d'Autun demandait donc un dégrèvement, et comme elle le voulait considérable, elle souhaitait que l'Empereur jugeât par ses propres yeux de la nécessité de l'accorder. Le discours de remercîment prononcé, quelques mois plus tard, par Eumène, nous fait connaître les différentes raisons sur lesquelles les Éduens fondaient leur requête : je les reproduirai en partie, parce qu'elles forment une page curieuse de l'économie politique des Gaules au quatrième siècle.

« Nous ne venons point, disaient-ils, réclamer ici « contre le recensement cadastral : nous possédons bien « la population qui nous a été assignée dans le dénom- « brement; la nature et la contenance de nos propriétés « y sont indiquées avec une exactitude apparente; mais « en fait tout cela est faux, car la terre ne nous donne « que des mécomptes, et les hommes sont affaiblis par « la misère [1]. Chez nos voisins de la cité de Troyes, chez « les Rémois, chez les Nerviens, le revenu correspond « au travail : il n'en est pas ainsi chez nous. Il faut pour- « tant bien que le cultivateur retire de la terre le fruit « de ses peines, autrement le champ qui ne rend pas la « dépense est abandonné; et quand le colon, accablé de « dettes, manque des moyens de diriger les eaux ou de

quos genui, etiam illos quasi meos numero quos provexi ad tutelam fori, ad officia palatii. Eumen., Paneg. Constantin., 23.

1. Habemus enim et hominum numerum qui delati sunt, et agrorum modum, sed utrumque nequam, hominum segnitia, terræque perfidia. Id., Gratiar. act., 6.

« défricher les bois, il n'a plus qu'à mourir de faim. « Voilà pourtant le spectacle que nous présentons. Tout « ce que nous avions de bonnes terres est aujourd'hui « couvert de marais ou de broussailles; il n'est pas jus- « qu'à notre canton d'Arébrignus, si renommé naguère « pour sa fécondité, que nous n'ensemencions à regret[1]. « La culture de la vigne n'y occupe plus qu'une petite « place; et plus loin, vers la montagne, vous ne ren- « contrerez que buissons et repaires de bêtes fauves. Il « y a peu de temps encore, la plaine qui s'étend du pied « de nos montagnes à la Saône présentait l'aspect d'un « jardin; des rigoles, creusées à la limite des héritages, « distribuaient et dégorgeaient les eaux; elles sont dé- « truites aujourd'hui, et les terres basses sont transfor- « mées en un vaste étang. Nos vignes, qu'on admire tant « sans les connaître, sont devenues trop vieilles pour « produire; leurs racines, mille fois repliées sur elles- « mêmes (car qui sait leur âge?) comblent les fosses, et « les provins, exposés aux intempéries des saisons, tan- « tôt pourrissent à la pluie, tantôt se dessèchent au so- « leil[2]. Que ne plantez-vous ailleurs? nous dira-t-on. « Oui, sans doute, le vigneron de l'Aquitaine et des au- « tres provinces peut planter ses vignes partout où bon « lui semble; mais nous, nous sommes resserrés entre « deux zones stériles : des rocs et des bois du côté de la « montagne, une plaine inondée dans le bas. » Ils ajou-

1. Quin etiam ipse ille pagus Arebrignus manu seritur invida. Eumen., Gratiar. act., 6. Eumène parle là probablement du canton situé pré de la Saône.

2. Radices enim vitium, quarum jam nescimus ætatem, millies replicando congestæ, altitudinem debitam scrobibus excludunt, et ipsam propaginem non debitam, sed obtectam, produnt imbribus eluendam, solibus perurendam. Id., loc. cit.

taient que leurs chemins étaient devenus impraticables; que la voie militaire elle-même, déjà coupée de pentes et de contre-pentes si rapides, se trouvait tellement dégradée, que les voitures, même à vide, n'y pouvaient plus circuler[1], ce qui occasionnait des retards continuels dans le payement des contributions en nature. « Enfin, disaient-ils encore, tandis que les autres « métropoles contemplent autour d'elles, avec orgueil, « des campagnes florissantes et peuplées, des chemins « faciles, des rivières navigables qui amènent l'abon- « dance dans leur sein, la métropole des Éduens n'é- « tale aux yeux de l'étranger qu'un spectacle de déso- « lation. »

Telles étaient les doléances du sénat d'Autun. Constantin n'osa point se refuser à une invitation si solennellement faite et partit peu de mois après. En mettant le pied sur le territoire éduen, du côté de la route de Belgique, il put se convaincre que les plaintes n'avaient point été exagérées. La misère des campagnes et de quelques villes secondaires qu'il traversa, lui arracha des signes de compassion[2]. On rapporte que, s'étant arrêté près d'Autun, sur une colline d'où la vue embrassait tout le pays, il s'étonna de la solitude qui régnait autour de lui; mais il retrouva aux portes de la ville la population qui avait déserté les champs pour lui faire fête. Les habitants le reçurent rangés par corporations, ayant chacune sa bannière; les prêtres, en habits pon-

1. Etiam militaris via... confragosa, et alternis montibus ardua atque præceps, ut vix semiplena carpenta, interdum vacua, transmittat. Eumen., Grat. act., 7.

2. Sed statim ab eo flexu, e quo retrorsum via ducit in Belgicam, vasta omnia, inculta, squalentia... Quibus illacrymasse te, ipse confessus es. Id., ibid.

tificaux, portaient les simulacres de leurs dieux; des musiciens, placés de loin en loin sur le passage du cortége, faisaient résonner le son des instruments[1]; et des tapis, des meubles précieux, derniers débris d'une ancienne opulence, garnissaient les murailles, ainsi que l'entrée des maisons[2]. Au seuil du palais impérial les décurions se prosternèrent devant l'Empereur, qui les releva avec bonté; et ils n'avaient pas ouvert la bouche, qu'il leur offrait déjà de leur remettre tout l'arriéré de la contribution foncière depuis cinq ans, et de ne les imposer à l'avenir que sur le pied de vingt-cinq mille unités, au lieu de trente-deux mille dont se composait leur cadastre : c'était une réduction de près d'un quart sur leur contingent foncier[3]. Comme ils se taisaient, il demanda à plusieurs reprises si ce n'était pas assez; mais il s'aperçut qu'ils pleuraient, et ne put lui-même retenir ses larmes[4]. Dans la savante ville d'Autun, on échappait rarement à une harangue : il n'y en eut pourtant point alors; la journée se passa en entretiens d'affaires, en visites de monuments et de curiosités, et nous pouvons croire qu'on n'oublia point cette précieuse fontaine qui dévoilait le parjure. Constantin, de retour à Trèves, fit

1. Omnium signa collegiorum, omnium deorum nostrorum simulacra protulimus, paucissima clarorum instrumenta modulorum, per compendia sæpius tibi occursura. Eumen., Grat. act., 8.

2. Exornavimus vias quibus in palatium pervenitur, paupere quidem suppellectile... Id., loc. cit.

3. Quinque annorum nobis reliqua remisisti. Id., ibid., 13. Septem millia capitum, quartam amplius partem nostrorum censuum. Id., ibid., 11. On peut consulter pour ce qui concerne cette remise d'impôts ce que nous dirons plus tard des finances de l'empire romain, et en particulier des bases de l'impôt foncier.

4. Utrum sufficeret hoc nobis, sæpius requisisti... Ibant per hæc ora lacrymæ. Eumen., Grat. act., 9, 11.

régulariser sur les registres du cens, le dégrèvement qu'il venait d'octroyer aux Éduens ; et, quand l'opération financière fut terminée, ceux-ci lui adressèrent une députation pour le remercier. Ce fut alors qu'Eumène prononça le dernier de ses discours, intitulé *Action de grâces,* qui est un des plus remarquables pour l'art, et en même temps le plus curieux de tous pour l'histoire des Gaules. Autun, par une délibération publique, ajouta à son nom le titre de cité Flavienne [1].

Il y avait alors cinq ans que les chrétiens, par le rétablissement public de leur culte, avaient obtenu de Constantin une première marque de protection. Le prince s'était arrêté là, croyant avoir assez fait pour la liberté religieuse, pour le parti chrétien lui-même, et quant à ses propres sentiments, se montrant peu soucieux d'en changer. Les chrétiens pourtant ne se décourageaient point. Attirer dans leurs rangs un empereur, était le rêve favori qu'ils poursuivaient depuis vingt-cinq ans, avec autant d'adresse que de persévérance ; et le parti qui avait espéré la conversion de Dioclétien, qui avait pu dire de lui : « Notre prince qui « n'est pas encore chrétien », devait presque regarder le fils de Constance comme un converti. On voyait les palais de Trèves et d'Arles incessamment remplis d'évêques, accourus de tous les points de l'Occident pour s'essayer à l'œuvre qui assurerait le triomphe de l'Église. Le prosélytisme s'adressa d'abord aux femmes [2], et de cette époque datent probablement la conversion d'Hélène et celle de Fausta [3]. Mais quelles que fussent l'ar-

1. Flavia civitas est Æduorum. Eumen., Grat. act., 14.

2. Palatinis mulierculis. — Zosim., II, p. 61.

3. On peut voir dans Mosheim (de Reb. christ. ant. Constantin., p. 912, in-4°, 1753) les raisons qu'on a de croire qu'Hélène embrassa le chris-

deur et l'habileté de ces tentatives, Constantin, inébranlable, restait ce qu'il avait toujours été : tolérant par politique, indifférent dans l'habitude de la vie, et dévot païen par accès.

Le monde romain se partageait alors entre deux systèmes contraires, dont Galère et Constantin étaient les représentants les plus absolus. Dans Galère se personnifiait l'application rigoureuse des lois romaines en matière de culte, c'est-à-dire la prohibition de toute religion non autorisée par les pouvoirs politiques, et en particulier celle du christianisme, réputée la plus dangereuse de toutes. Constantin représentait la liberté religieuse, et en particulier l'affranchissement du christianisme, celui des cultes non autorisés qui, par son importance numérique, avait le plus de droits à la liberté. Les esprits ardents, les opinions tranchées se rattachaient à l'un ou à l'autre de ces systèmes, à l'un ou à l'autre de ces princes, sur toute la surface de l'Empire : à Galère les vieux Romains, les polythéistes exclusifs; à Constantin les chrétiens, les novateurs de toute sorte, et les polythéistes à qui la violence répugnait. Entre les deux, Maxence, Maximin Daza et Licinius tenaient le milieu, ou flottaient tantôt vers l'un, tantôt vers l'autre, au gré de leurs intérêts. Licinius, athée dans l'âme et désireux de bien vivre en même temps avec Constantin et Galère, se renfermait dans une stricte neutralité. Maximin quittait ou reprenait la persécution, suivant qu'il était en guerre ou en paix avec son intolérant collègue [1]. Quant à Maxence, en quatre ans il avait passé

tianisme avant son fils et travailla à sa conversion. C'était le sentiment de Théodoret. Hist. eccl., I, 17.

1. Euseb., Hist. eccl., VIII, 12, 13, seqq.

d'un extrême à l'autre : protecteur des chrétiens tant qu'il avait redouté Galère, et protecteur si chaud qu'on le prit lui-même pour un chrétien déguisé[1]; puis leur ennemi dès qu'il eut en face Constantin.

Les choses se maintenaient ainsi, à forces à peu près égales, lorsque, à la fin de l'année 310, un événement, certes bien imprévu, rompit l'équilibre à l'avantage des chrétiens. Galère, atteint d'une maladie terrible, se crut sous le coup d'un châtiment divin. Dans les angoisses d'une souffrance que rien ne pouvait calmer, ni l'art des médecins, ni les prières et les sacrifices qu'il faisait offrir à tous ses dieux, il lui sembla sentir la main du Dieu des chrétiens qui s'était appesantie sur lui[2]. Rassemblant ses conseillers autour de son lit, il leur dicta les termes d'un édit qui mettait fin à la persécution. Dans cet acte, empreint d'une terreur et d'une conviction également profondes, il expliquait sa conduite devant le ciel et devant les hommes, se justifiant par la nécessité où il s'était trouvé de maintenir violemment les institutions conservatrices de l'Empire. Des mesures qu'il avait prises, il était résulté, disait-il, un grand mal : c'est que nombre de chrétiens, persistant secrètement dans leur folie, s'obstinaient à fuir les temples des dieux, et, privés de tout culte, n'adorant plus ni leur divinité particulière ni les autres, vivaient dans un état d'athéisme qui faisait horreur aux puissances célestes[3].

1. Principio quidem fidei nostræ professionem simulavit, ut in eo morem gereret blandireturque populo romano. Euseb., Hist. eccl., VIII, 14.

2. Medici secant, curant... confugitur ad idola... Tandem malis domitus Deum coactus est confiteri. Lact., de Mort. pers., 33.

3. Tanta voluntas et tanta stultitia. . Quum plurimi in proposito perseverarent, ac videremus nec diis eosdem cultum ac religionem debitam

Pour ramener ces hommes aux pratiques d'une religion, il leur rendait la leur; il les autorisait à tenir de nouveau leurs assemblées, pourvu qu'il ne s'y passât rien de contraire à l'ordre public. Galère terminait par ces paroles : « Nous voulons que les chrétiens, en retour de « notre indulgence, prient leur Dieu pour notre réta- « blissement, pour le salut de la république et pour « le leur, afin que l'Empire ne soit plus déchiré, et « qu'eux-mêmes puissent vivre paisiblement dans leurs « foyers[1]. »

Ce fut un coup de foudre pour les polythéistes convaincus. Le patron de la religion nationale la reconnaissait pour impuissante et recourait au dieu étranger la loi romaine se déclarait vaincue par l'obstination d'une secte qu'elle avait condamnée à périr: le persécuteur implorait le persécuté; le chef de l'État appelait à raffermir l'État, par l'efficacité de leurs prières, ces mêmes hommes exclus légalement de l'État à titre d'impies et d'éternels ennemis du genre humain ; il y avait là de quoi bouleverser toutes les idées. Mais c'était parmi les chrétiens que cette victoire était célébrée avec l'orgueil de la foi triomphante. Ils se plaisaient à montrer le sceau de la colère de leur Dieu empreint sur tous les persécuteurs, depuis Néron jusqu'à Galère : Néron et Domitien, morts misérablement; Décius, l'animal exécrable[2], comme disait Lactance, étouffé dans un bourbier; Valérien, prisonnier chez les Perses, servant de

exhibere, nec christianorum Deum observare. Edict. Galer. ap. Lact., de Mort. pers., 34.

1. Debebunt Deum suum orare pro salute nostra et reipublicæ ac sua, ut undiqueversum respublica perstet incolumis, et securi vivere in sedibus suis possint. Ibid.

2. Exsecrabile animal Decius. Lact., de Mort. pers., 4.

marchepied à leur roi; Aurélien, assassiné par les mains de ses officiers. Les dix dernières années leur fournissaient des exemples plus éclatants encore. Excepté Maximin Daza, tous ceux qui avaient trempé dans les actes cruels de Dioclétien avaient disparu de la scène du monde : Dioclétien, devenu fou, au faîte de sa gloire, avait été forcé d'abdiquer; Sévère, malgré la foi jurée, avait été tué par Hercule, de qui il tenait la pourpre; Hercule avait péri par le lacet, comme un esclave fugitif; Galère, enfin, rongé tout vivant par les vers, avait en vain crié merci au Dieu qu'il avait offensé. En regard de ces morts tragiques, ils opposaient celle de Constance, si tranquille, si douce, dans les bras de ses enfants; mort trois fois heureuse [1], suivant la touchante expression d'un contemporain. Pendant les temps qui suivirent la rétractation de Galère, c'était là le sujet de toutes les conversations, et la matière de publications nombreuses parmi les chrétiens [2]. Lactance composa, sous l'inspiration de ces idées, son livre *De la mort des persécuteurs,* pamphlet admirable d'éloquence et de passion, fait pour remuer fortement les âmes. On comprend quelle puissance cette manière d'apprécier la vérité des deux religions, par la destinée de leurs sectateurs, pouvait exercer dans un siècle où les philosophes eux-mêmes recouraient aux causes surnaturelles pour expliquer les effets naturels. Elle ébranlait surtout les païens intéressés (et le nombre en était grand), qui, cherchant dans une religion l'utilité avant tout, se demandaient

1. In lecto suo requiem vitæ, sicut optabat, accepit. Lact., de Mort. pers., 24.

2. Cf. Euseb., Hist. eccl. et Vit. Constantin., pass. — Constantin. Orat. ad cœt. Sanct. — Lact., de Mort. pers. et Inst. divin., passim.

près de quel dieu on gagnerait le plus, et mettaient l'enchère avec le ciel.

Sur ces entrefaites, la guerre éclata entre Constantin et Maxence; celui-ci l'annonça en faisant briser, dans toute l'Italie, les statues de son ennemi. Bien qu'attendue depuis un an, cette nouvelle émut fortement la Gaule; la lutte était chanceuse, et on sentait bien qu'avec un tyran tel que le fils de Maximien Hercule, la défaite de Constantin serait la ruine des provinces transalpines. A force d'argent extorqué, l'Empereur de Rome avait réuni cent soixante et dix mille hommes, dont quatre-vingt mille au moins de bonnes troupes, commandées par des chefs habiles; leur plan de campagne était d'une audace incroyable. Ils voulaient, prenant l'initiative, envahir la Gaule par le nord-est; en traversant l'Illyrie, entraîner Licinius à leur passage, ou faire déserter son armée; enfin, appeler les Germains aux armes, et les précipiter sur le Rhin [1].

Quatre-vingt-dix mille hommes d'infanterie et huit mille de cavalerie, répartis en Gaule, en Bretagne et en Espagne, composaient les forces régulières de Constantin; et l'on ne pensait pas qu'il pût en détacher plus de la moitié, pour une expédition lointaine, sans mettre la Gaule en péril du côté de la Germanie. A la vérité, l'Empereur avait la ressource des volontaires gaulois, et surtout des auxiliaires barbares dont il usa largement [2]; mais un noyau de quarante mille Romains paraissait insuffisant pour descendre en Italie et assiéger Rome. C'est là pourtant ce que voulait Constantin, à qui plai-

1. Zosim., II, p. 50, seqq. — Aur. Vict., Epit. — Lact., de Mort. pers., 44. — Tillem., Hist. des Emp., t. IV, p. 122 et suiv.

2. Zosim., II, p. 50.

saient les entreprises hardies, et que ses intelligences avec Rome engageaient à beaucoup tenter. Il comptait aussi sur la neutralité de Licinius, dont il négociait le mariage avec sa sœur Constantia. Malgré ces raisons, les généraux gallo-romains combattaient son plan comme trop aventureux. Les aruspices, consultés à leur tour, déclarèrent que les dieux s'y montraient opposés[1]. Habitué à compter beaucoup sur lui-même, Constantin n'en persista pas moins; mais il conservait, malgré lui, au fond de son cœur, une grande somme d'inquiétudes et de perplexités.

J'ai dit comment les agitations de l'âme réveillaient chez cet homme passionné le sentiment religieux, habituellement assoupi. Ce réveil s'opéra dans les circonstances graves qui allaient décider de sa puissance et de sa vie; mais l'aiguillon se trouva plus émoussé, plus incertain qu'il n'avait encore été. L'atteinte portée au polythéisme par la rétractation de Galère, l'avait vivement troublé; lui-même l'a raconté depuis : aussi ne le vit-on point, comme l'année précédente, courir aux pieds d'Apollon-Mithra, lui offrir des présents, lui exposer ses désirs et ses craintes; il céda à un premier doute, en s'abstenant. Ne croyons pas toutefois que ce doute impliquât le sentiment ou le besoin spirituel de la vérité religieuse; si le germe en fut déposé dès lors au fond de sa conscience, c'était pour y prendre racine peu à peu, et ne s'y développer qu'à son heure. Rien n'est plus instructif dans l'histoire que la confession de ces personnages privilégiés, aux mains de qui la Providence a

1. Omnibus fere tuis comitibus et ducibus non solum tacite mussantibus, sed etiam aperte timentibus, contra consilia hominum, contra haruspicum monita. Incert. auctor. Paneg. Constantin., 2.

placé le dépôt des révolutions du monde, quand leur confession est sincère, et qu'en présence des faits accomplis on peut comparer les mesquines déterminations humaines avec les grands résultats dont la Providence se réservait le secret. Or, Constantin nous a laissé la sienne dans les écrits de son ami et confident Eusèbe, évêque de Césarée; et cette confession est exposée avec une naïveté que j'oserai appeler si étrange; elle concorde si bien avec l'esprit général de ce siècle, qu'on ne saurait, à mon avis, en contester la sincérité. Voici en quels termes Eusèbe s'exprime : « L'Empereur, » dit-il, « comprenant qu'il avait besoin du secours des puis-« sances d'en haut, pour fortifier ses armes et résister « aux conjurations magiques de son ennemi, se de-« manda à quel dieu il s'adresserait[1]. Pendant qu'il « était livré à cette recherche[2], il se rappela que ceux « de ses prédécesseurs qui, se fiant à la multitude des « divinités, avaient enrichi leurs temples et reçu d'elles « des oracles flatteurs, avaient tous péri misérablement, « tandis que Constance, son père, qui n'adorait qu'un « seul Dieu suprême, avait vu tous ses désirs satisfaits. « Il considéra en outre que, dans la guerre récente « entre Maxence, Sévère et Galère, les deux derniers, « qui avaient tant de droits de compter sur le concours « des divinités, n'en avaient obtenu qu'une défaite hon-« teuse. Récapitulant toutes ces choses, il conclut qu'il « y avait folie à se confier à des protecteurs si mépri-

1. Jam vero quum intelligeret præter militares copias præstantiore aliquo subsidio sibi opus esse, ob maleficas artes magicasque præstigias quas tyrannus studiose consectabatur, Deum sibi adjutorem quæsivit. Euseb., Vit. Constantin., I, 27.

2. Dum sollicite inquirit, hæc illi subiit cogitatio... Euseb., Vit. Constantin., I, 27.

« sables, et qu'il devait adorer le même dieu que son « père. » Or, le dieu de son père était celui des philosophes déistes, indifférents en matière de culte. On conçoit quelle tempête de pareilles réflexions devaient soulever dans une âme portée, par instinct et par intérêt, vers des formes plus positives.

Un matin, au plus fort de ces agitations, Constantin manda près de lui ses intimes amis et ses conseillers, et voici ce qu'il leur raconta[1]. Pendant une marche qu'il faisait la veille, à la tête de ses troupes, quelques heures avant le coucher du soleil, en examinant cet astre (peut-être par une vieille habitude, et pour y chercher, comme autrefois, des signes prophétiques), il avait aperçu au-dessus du disque, et au milieu de jets de lumière resplendissants, un objet de forme étrange, rappelant grossièrement l'image d'une croix, et au bas, il avait pu lire ces mots : « Par ceci sois vainqueur[2]. » Rentré dans sa demeure, tout troublé, il s'était endormi ; et, pendant son sommeil, un personnage d'aspect surhumain lui était apparu, tenant à la main la même figure, et lui ordonnant de la placer sur ses drapeaux[3]. Il venait de se réveiller plus tourmenté encore que la veille, et il priait ses amis de le conseiller et de le guider. Un pareil récit, surtout la circonstance du songe, ne présentait rien d'incroyable à des païens accoutumés à chercher des in-

1. Ille primo statim diluculo surgens arcanum omne amicis exposuit. Euseb., Vit. Constantin., I, 30.

2. Horis diei meridianis, sole in occasum vergente, crucis tropæum in cœlo ex luce conflatum, soli superpositum, ipsis oculis se vidisse affirmavit, cum hujusmodi inscriptione : Τούτῳ νίκα, Hoc vince. Id., ibid., I, 28.

3. Tum vero Christus Dei dormienti apparuit cum signo illo quod in cœlo ostensum fuerat. Id., ibid., I, 29.

spirations dans leurs rêves, et à les suivre aveuglément sans les comprendre; les conseillers pensèrent donc que l'Empereur devait obéir à celui-ci. Constantin ayant expliqué l'objet de sa vision, on y reconnut un monogramme formé par l'entrelacement des deux premières lettres grecques du nom du Christ[1] : c'était un symbole que les chrétiens gravaient fréquemment sur leurs monuments, et dont la forme était restée peut-être, comme un vague souvenir, dans l'imagination de Constantin. Les chrétiens, à qui appartenait de droit l'interprétation de ce symbole, qui, vu d'une certaine façon, prenait l'aspect d'une croix, furent appelés à leur tour. Ils expliquèrent à l'Empereur les vertus de ce signe; comment le personnage divin qu'il avait vu en rêve était le Christ lui-même, et comment le Christ n'était autre que la Divinité unique et suprême à laquelle avait cru Constance. Constantin sut dès lors quel dieu semblait s'intéresser à sa querelle. Ayant mandé près de lui des orfèvres[2], il leur fit fabriquer en or une figure du monogramme, afin de l'attacher à son étendard impérial; et, sans être encore chrétien, il résolut de faire cette campagne sous le signe représentatif du dieu des chrétiens.

Tels sont les détails affirmés avec serment par Constantin à son biographe Eusèbe, bien des années après : la responsabilité en pèse tout entière sur son témoignage. Il est pourtant des faits extérieurs, incontestables, qui démontrent qu'à cette époque une révolution morale s'opérait en lui. Ainsi, il est certain qu'il inscri-

1. Euseb., Vit. Constantin., I, 31. — Transversa X littera, summo capite circumflexo. Lact., de Mort. pers., 44. — Cf. Münter, Sinnbilder und Kunstvorstellungen der alten Christen.

2. Convocatis deinde auri ac gemmarum fabris, medius inter eos sedens, speciem signi eis sermone depinxit. Euseb., Vit. Constantin., I, 31.

vit le monogramme du Christ sur son étendard avant de quitter la Gaule[1]; et l'on ne peut douter qu'il n'eût pris l'avis de ses conseillers sur un acte de cette importance, comme il dit lui-même qu'il l'a fait. Nous ajouterons que ces détails furent peu connus au moment même, et firent peu de bruit hors du cercle où vivait l'Empereur, puisque Eusèbe les ignorait lorsqu'il publia son *Histoire ecclésiastique*, en 324, et que Lactance, le seul avec lui qui parle d'une intervention surnaturelle, la réduit à un songe qu'il place sous les murs de Rome[2]. Mais ce silence de la plupart des contemporains éloigne précisément la supposition d'une fraude politique, d'une imposture calculée pour frapper l'imagination des soldats: car, sans la publicité, le calcul eût manqué son effet. Une telle hypothèse, d'ailleurs, cadrerait mal avec le caractère passionné, et au fond très-religieux que l'histoire reconnaît à Constantin. Cette recherche d'un dieu, dont il peignit à Eusèbe les tourments intérieurs, n'était pas un jeu pour lui, il s'en fallait bien : ses jours et ses nuits en devaient être pleins; les moindres circonstances y devaient ramener sa pensée, et les fantômes de ses rêves reproduisaient sans doute, tour à tour, l'image des dieux qu'il quittait, et l'ombre de celui qui commençait à poindre dans son âme. On peut seulement supposer que les apparitions de cette époque de doute prirent dans sa mémoire, plus tard, et quand il fut chrétien, des formes arrêtées et précises qu'elles n'avaient point eues dans le principe.

Au reste, il régnait, dans les deux camps, une sorte

1. Euseb., Vit. Constantin., I, 28, 30, seqq. — Prudent. in Symm., I. — Sozom., Hist. eccl., I, 51.

2. Lact., de Mort. pers., 44.

de pressentiment qu'une grande question religieuse allait être tranchée par cette guerre, dont les causes n'étaient pourtant que politiques. Tandis que Constantin adoptait le signe de la croix, Maxence cherchait des armes surnaturelles dans la magie dont il invoquait les secrets les plus redoutables[1]. Dans le parti de Constantin, les païens eux-mêmes le croyaient favorisé du ciel. On avait vu le divin Constance amenant à son fils des escadrons de la milice céleste; bien des témoins l'affirmaient. Les uns avaient été éblouis de l'éclat de leurs armes, les autres avaient admiré leurs formes à la fois gracieuses et terribles, ou entendu le son de leurs voix, quand, passant la nuit près des villes, ils criaient « qu'ils allaient chercher Constantin, qu'ils étaient envoyés à son secours[2] : » cette nouvelle courait toutes les Gaules[3].

Le monogramme du Christ fabriqué en or incrusté de pierreries fut donc placé par l'ordre de Constantin sur la hampe du *labarum*[4] : on appelait ainsi l'étendard particulier de l'empereur, celui qui l'accompagnait dans les batailles. Tandis que le signe de la croix dominait

1. Euseb., Hist. eccl., VIII, 14; Vit. Constantin., I. — Incert. auctor. Paneg. Constantin., 16. — Zosim., II, p. 51.

2. Flagrabant verendum nescio quid umbones corusci, et cœlestium armorum lux terribilis ardebat... Hæc ipsorum sermocinatio, hoc inter audientes ferebant : Constantinum petimus, Constantino imus auxilio... Ducebat hos, credo, Constantius pater... Nazar., Paneg. Constantin., 14.

3. In ore denique est omnium Galliarum. Id., ibid. — Habes profecto aliquod cum illa mente divina, Constantine, secretum, quæ, delegata nostri diis minoribus cura, uni se tibi dignatur ostendere. Incert. auctor. Paneg. Constantin., 2.

4. Ce mot semble dériver du germain *lap*, un morceau d'étoffe. On le trouve dans les auteurs latins antérieurement au temps de Constantin. Cf. Ducange, Gloss.

celui-ci, les autres conservèrent leurs ornements accoutumés de figures de dieux et d'animaux. Pour bien concevoir l'espèce d'assistance qu'un prince païen et une armée aux trois quarts païenne pouvaient attendre de cette adoption d'un symbole chrétien, il faut savoir l'idée que beaucoup de fidèles attachaient au signe de la croix. C'était alors une opinion fort répandue, opinion rejetée par l'Église, mais préconisée pourtant par des docteurs célèbres, entre autres par Lactance, que le signe de la croix possédait une puissance propre, une efficacité merveilleuse indépendante de la foi et des intentions de celui qui l'employait; qu'il dissipait les enchantements, mettait en fuite les démons, et garantissait, au milieu des dangers, l'homme qui s'en était couvert, fût-il incrédule ou païen[1]. Les doctrines théurgiques, si fort en vogue au quatrième siècle, donnaient grand crédit à de telles opinions. Ce fut avec ce caractère de matérialité presque païenne, que le symbole spirituel du salut des hommes fut attaché pour la première fois aux drapeaux des gouvernements de la terre.

La jeunesse gauloise, toujours guerrière, toujours amoureuse des nouveautés, se précipita en foule à cette première de toutes les croisades. Les volontaires chrétiens furent sans doute nombreux, et Constantin ne les repoussa pas. Dans les légions, les chrétiens sentaient doubler leurs forces; les païens étaient confiants de la confiance du chef. Ils partirent ainsi de cette terre des Gaules qui semblait prédestinée à enfanter les plus grandes révolutions du monde romain. Jules César en

1. Orig., Contr. Cels., I, 67; III, 36 et passim. — Lact., de Mort. pers., 10; Inst. div., IV, 27. — Theodoret., Hist. eccl., III, 3. — Greg. Naz., Contr. Julian. or., I. — Chrysost., Ador. cruc.

était sorti, autrefois, pour renverser les institutions politiques de son pays; les institutions religieuses allaient tomber devant Constantin. Plus tard, c'est en Gaule que Julien essayera de relever le polythéisme abattu, et c'est la Gaule encore qui fournira des instigateurs et des soldats au rival de Théodose, au dernier représentant des traditions païennes. On dirait que toutes les idées qui agitèrent cette société de peuples qu'on appelait l'empire de Rome, prenaient une vivacité plus grande, en passant chez les races enthousiastes et ardentes de la Transalpine, et que les Romains ambitieux venaient puiser à leur contact une audace qui les entraînait eux-mêmes.

Rien ne put d'abord arrêter ce torrent. Suze ayant essayé de résister, Constantin fit jeter des torches sous les portes et escalada la muraille au milieu de l'incendie. Turin était défendu par une division de cavaliers bardés de fer : la légère infanterie gauloise s'entr'ouvrit devant eux, et enveloppa leurs lourdes masses qu'elle assomma à coups de levier[1]. Verceil fut presque anéanti; Milan, Brixia, Aquilée, se rendirent; mais Vérone, protégée par les meilleures troupes de Maxence, coûta beaucoup de sang au vainqueur. La fortune parut ensuite vouloir déserter le labarum, que des échecs multipliés assaillirent coup sur coup : Constantin n'en marcha pas moins résolûment dans la direction de Rome[2]. Arrivé devant cette ville avec une armée affaiblie et découragée, il sentit sa propre confiance l'abandonner. Ce fut alors qu'il eut ce songe dont parle Lactance, à la suite duquel il

1. Incert. auctor. Paneg. Constantin., 5 et seqq.

2. Dimicatum, et Maxentiani milites prævalebant, donec postea confirmato animo Constantinus, et ad utrumque paratus, copias omnes ad urbem propius admovit. Lact., de Mort. pers., 44.

ordonna à chaque soldat d'inscrire le monogramme du Christ sur son bouclier et sur son casque, comme pour en multiplier la puissance. Derrière ce rempart mystérieux, ils attendirent tous avec plus de sécurité l'événement décisif[1].

Il eut lieu dans une plaine appelée les *Roches rouges*, sur laquelle débouchait le pont Milvius, aujourd'hui Ponte Mole. Maxence vaincu tomba dans le Tibre tout armé, et fut étouffé par la vase[2]. Cette bataille se livra le 28 octobre 312. Le lendemain, Constantin entra dans Rome au milieu d'une foule immense de peuple, mais ne monta point au Capitole. Le parti chrétien triompha tout entier avec lui, lorsqu'il vit le sénat romain, ce gardien des dieux nationaux, prosterné, suivant l'usage, devant les étendards des légions, adorer sur le labarum un symbole qu'il avait si longtemps proscrit. Le sénat fit plus, il reconnut que son libérateur, en prenant les armes, avait obéi à l'impulsion secrète de la Divinité (il n'osa pas dire des dieux); et cette mention fut insérée dans l'inscription d'un arc triomphal qui est encore debout aujourd'hui. Enfin, un édit signé de Constantin et de Licinius, et auquel Maximin Daza consentit par frayeur, donna à la victoire son véritable caractère, en proclamant au milieu de Rome la liberté des religions : nous verrons ce qu'il en résulta pour l'Empire.

1. Commonitus est in quiete ut cæleste signum Dei notaret in scutis... Transversa X littera, summo capite circumflexo, Christum in scutis notat. Lact., de Mort. pers., 44.

2. Incert. auctor. Paneg. Constantin., 14. — Lact., loc. cit. — Euseb., Vit. Constantin., I, 38. — Aur. Vict., Cæs., 40. — Id., Epit., 40. — Eutrop., X. — Zosim., II, 60.

CHAPITRE III.

Quel était Licinius. — Il épouse à Milan Constantia, sœur de Constantin. — Il signe l'édit de Milan sur la liberté des cultes. — Noces de Constantia. — Grossier athéisme des courtisans, leurs insultes aux dieux de leur ancienne religion. — Ingratitude de Licinius et de Constantin envers Dioclétien; troublé dans sa solitude, cet empereur se laisse mourir de faim; vénération des peuples pour sa mémoire. — Caractère de l'édit de Milan; il est rédigé au nom de la Divinité; le monothéisme chretien est assimilé au polythéisme national comme religion de l'État. — Conséquences de l'égalité des deux cultes; ils sont soumis à la prééminence de l'Empereur, grand pontife des dieux chez les païens, et évêque du dehors chez les chrétiens. — Le culte chrétien est subventionné par l'État, les évêques deviennent fonctionnaires. — Troubles ecclésiastiques en Afrique, les donatistes et les *traditeurs* des Livres sacrés; Donatus accuse Cyprien évêque de Carthage. — Constantin leur donne des juges pris en Gaule et en Italie. — Rhéticius évêque d'Autun. — Le concile de Latran condamne les donatistes, qui en appellent à Constantin. — L'Empereur casse les décrets du concile de Latran et renvoie l'affaire devant un nouveau concile, convoqué dans la ville d'Arles, au palais de Fausta. — Les donatistes sont encore condamnés. — Canons du concile d'Arles : 1° sur les dénonciations des évêques contre leurs collègues; 2° sur la célébration de la fête de Pâques; 3° sur l'excommunication des comédiens et des cochers du cirque; 4° sur le mariage des chrétiennes avec des païens; 5° sur les chrétiens entrant dans les fonctions administratives et dans l'armée. — Constantin casse de nouveau les décrets du concile. — L'athée Licinius se fait visionnaire chrétien; aidé de ses nouveaux amis, il enlève l'Orient à Maximin. — Première guerre de Constantin et de Licinius. — Naissance du jeune Constantin à Arles. — Crispus, César des Gaules; Lactance vient à Trèves.

Licinius[1] était né dans la Dacie romaine, d'une famille de laboureurs; sa main avait tenu longtemps la charrue avant de prendre l'épée; et l'on retrouvait encore sous la pourpre le paysan spirituel, railleur, ambi-

1. Il s'appelait, depuis son élévation à l'empire, Caïus Flavius Valerianus Licinius.

tieux, incrédule, qui n'avait jamais connu d'autres dieux au monde que la force, la ruse et le succès. Grossier dans ses propos, cynique dans ses mœurs, sanguinaire dans ses vengeances, il était à côté de cela ménager de la fortune publique, habile à conduire les hommes, bon envers le soldat, quoique rigide sur la discipline. Il aimait le peuple, dont il représentait les qualités et les vices, surtout celui des campagnes; et il l'aimait d'une affection active, car les historiens nous apprennent qu'il améliora sa condition, sans pourtant nous expliquer comment[1]. Avec ces instincts populaires, Licinius avait dû prendre en haine les courtisans et les eunuques qui formaient dans ce siècle l'entourage des empereurs; il les appelait en effet des teignes et des rats de palais, et il leur fit, tant qu'il vécut, une guerre implacable[2]. Mais cet homme ignorant et brutal, animé d'une secrète jalousie contre les classes éclairées de la société, étendait son aversion sur les écrivains, les philosophes, les avocats, sur les lettres même, qu'il traitait de peste et de poison publics[3]. Mettant un plaisir féroce à ravaler ceux qu'il ne comprenait pas ou qu'il ne pouvait pas égaler, il infligea plusieurs fois à de nobles philosophes (c'est ainsi que s'exprime l'histoire) les châtiments réservés aux esclaves[4]. On ne pouvait, d'ailleurs, lui contester les talents d'un bon général, ni ceux d'un politique adroit; et, s'il se montrait le digne rival de Constantin

1. Agraribus plane ac rusticantibus satis utilis. Aur. Vict., Epit., 41.

2. Spadonum et aulicorum omnium vehemens domitor, tineas soricesque palatii appellans. Id., ibid.

3. Infestus litteris, quas per inscitiam immodicam, virus ac pestem publicam nominabat, præcipue forensem industriam. Id., ibid.

4. Licinio ne insontium quidem ac nobilium philosophorum servili more cruciatus adhibiti modum fecere. Id., Cæs., 41.

par l'ardeur de l'ambition, il ne l'était pas moins par la ruse patiente, par l'art difficile de se contenir, et le surpassait encore par l'indifférence des moyens. Licinius était radicalement athée; mais le vent qui soufflait du côté des chrétiens lui fit adopter le rôle de protecteur du christianisme. Il signa l'édit de tolérance; il parla plus haut que son collègue, et mérita d'être qualifié par ses nouveaux alliés de prince très-religieux, prédicateur de paix et de piété[1].

Ce fut à cet homme assez peu recommandable, comme on voit, que Constantin livra sa sœur Constantia, en accomplissement des promesses faites avant la campagne. Le mariage se célébra à Milan, au milieu d'une vive agitation des esprits, causée par les derniers événements. On ne s'entretenait que de la guerre religieuse et de ses conséquences. Les empereurs, soit en particulier, soit en public, affectaient de traiter sans ménagement le culte national; à leur exemple, les courtisans faisaient assaut de railleries sur les dieux vaincus : on crachait à la face des idoles, suivant l'énergique expression d'un écrivain du temps[2]. La mort de Dioclétien, arrivée peu de mois après, fut presque un épisode de ces noces politiques. Les empereurs, qui croyaient encore avoir besoin de l'autorité de sa présence, l'ayant invité à s'y rendre, il s'était excusé sur son grand âge, mais ceux-ci lui avaient répondu par des lettres menaçantes, où ils l'accusaient de complicité avec leur ennemi Maximin, et qui le jetèrent dans un trouble extrême[3].

1. Et tamen pacis ac pietatis patroni Constantinus et Licinius. Euseb., Hist. eccl., IX, 9.

2. Jam in mortuorum simulacrorum faciem conspuant. Id., ibid., X, 4.

3. Quippe quum a Constantino atque Licinio vocatus ad festa nuptia-

Plus que jamais dégoûté de la vie, il résolut d'en sortir à la manière des vieux Romains, ses modèles, et se laissa mourir de faim[1]. Les ingrats qui venaient de le tuer lui décernèrent l'apothéose[2]. Son nom resta grand dans la mémoire des hommes; et, cinquante ans après, on visitait encore avec respect, dans le palais d'Aspalatum, près de Salone, son tombeau éclairé perpétuellement par une lampe et recouvert d'un voile de pourpre[3].

Les chrétiens profitèrent des fêtes de Milan pour introduire près des empereurs leur première réclamation. Peu satisfaits de l'édit de Rome[4], qui confondait sous la même formule de liberté des religions, et dans les mêmes termes généraux, le christianisme avec les branches dissidentes du polythéisme, ils repoussaient cette confusion et demandaient une reconnaissance spéciale, explicite, de leurs droits; ils demandaient également qu'on spécifiât la restitution des biens confisqués sur eux pendant la persécution, mesure sur laquelle il paraît que l'édit de Rome gardait le silence. Ce qu'ils réclamaient leur fut accordé par un second édit rédigé à Milan et promulgué quelques mois plus tard, dans lequel furent établis, d'une façon plus catégorique, leurs droits à l'exercice public de leur culte, l'abolition des lois faites particulièrement contre eux, et la remise des biens confisqués. Il fut statué, quant au dernier point, que l'État restituerait purement et simplement aux com-

rum, per senectam, quominus interesse valeret, excusavisset, rescriptis minacibus acceptis, quibus increpabatur Maxentio favisse, ac Maximino favere, suspectans necem dedecorosam... Aur. Vict., Epit. 39.

1. Fame atque angore confectus est. Lact., de Mort. pers., 42. — D'autres disent qu'il s'empoisonna. Aur. Vict., Epit. 39.

2. Eutrop., IX, 28. — Euseb., Hist. eccl., IX, 10.

3. Amm. Marc., XVI, 8.

4. Euseb., Hist. eccl., X, 5.

munautés chrétiennes les églises et les terrains encore sous sa main, et qu'il indemniserait les détenteurs de ceux qui auraient été déjà concédés ou vendus[1]. Constantin partit ensuite pour la Gaule où l'appelait une nouvelle invasion des tribus frankes. Cette guerre eut peu de gravité et se termina, comme de coutume, par une grande *chasse* donnée dans l'amphithéâtre de Trèves, où les captifs les plus beaux et les plus vaillants furent dévorés par les bêtes, sous les yeux mêmes de l'Empereur[2].

L'édit de Milan ayant été pour ainsi dire la charte religieuse du monde romain jusqu'au temps de Théodose, nous chercherons à en déterminer d'abord, autant qu'il nous sera possible, le vrai caractère et la portée. L'édit de Milan était une loi déiste, qui fondait la liberté des religions sur l'idée d'un Dieu suprême, jaloux de l'adoration des hommes, mais indifférent aux formes du culte, ou plutôt les approuvant toutes également. Il reconnaissait à chaque homme, à chaque peuple le droit d'honorer ce Dieu à sa manière; et les empereurs espéraient que la proclamation d'un droit aussi sacré et son observation équitable rendraient favorable et propice, à eux et à leurs sujets, la Divinité qui habite les demeures célestes[3]; c'est ainsi que s'exprime l'édit. Le mot

1. Hi qui emerunt, vel qui dono erunt consecuti, si putaverint, de nostra benevolentia aliquid vicarium postulent. Edict. Mediolan. ap. Lact., de Mort. pers., 48.

2. Tantam captivorum multitudinem bestiis objici... Incert. auctor. Paneg. Constantin., 23.

3. Quo quidquid divinitatis in sede cœlesti, nobis atque omnibus qui sub potestate nostra sunt constituti, placatum ac propitium possit existere. — Ut possit nobis summa divinitas, cujus religioni liberis mentibus obsequimur, in omnibus solitum favorem... Edict Mediolan., ub. supr.

Divinité, acceptable par les polythéistes tout aussi bien que par les monothéistes, fut dès lors le terme officiel et légal pour désigner cette intelligence souveraine, cette essence divine, dominant tous les dieux particuliers, et vers laquelle étaient censés converger tous les cultes et toutes les croyances. Cette formule ne blessait personne : et le sénat romain, sans cesser d'être païen, put écrire sur l'arc de triomphe qu'il élevait à Constantin, que ce prince avait combattu le tyran Maxence par une impulsion de la Divinité[1]. Du style des lois et des inscriptions la formule passa dans le langage oratoire, et devint une sorte de terrain neutre, où les païens et les chrétiens purent se rencontrer, quoique d'ailleurs on comptât autant d'interprétations différentes du mot officiel qu'il y avait de religions et peut-être d'individus. Un orateur gaulois, polythéiste, parlant devant Constantin, définissait ainsi la Divinité en s'adressant à elle : « Souverain « créateur des choses, toi qui as autant de noms qu'il « existe d'idiomes parmi les peuples, car nous ne pou- « vons savoir nous-mêmes comment il te plaît d'être « nommé ; qui que tu sois, âme et force divine, mêlée « aux éléments du monde, et mouvement sans moteur, « ou puissance qui résides au-dessus du ciel, et con- « temples, des hautes citadelles de la nature, cet uni- « vers, ton ouvrage[2],... conserve à jamais notre prince :

1. Quod instinctu divinitatis, mentis magnitudine, cum exercitu suo, tam de tyranno, quam de omni ejus factione, uno tempore, justis rempublicam ultus est armis... Inscript. arc. Constantin. Rom.

2. Summe rerum sator, cujus tot nomina sunt, quot gentium linguas esse voluisti (quem enim te ipse dici velis, scire non possumus) : sive in te quædam vis, mensque divina est, qua toto infusus mundo omnibus miscearis elementis, et, sine ullo extrinsecus accedente vigoris impulsu, per te ipse movearis : sive aliqua supra omne cœlum potestas es, quæ

« rends éternel comme loi ce que tu as créé de meil- « leur! » Assurément, une telle définition et une telle prière ne devaient pas être du goût des chrétiens.

Ainsi que l'avaient voulu les nouveaux alliés de Constantin, la large place accordée à leur religion, dans les dispositions de l'édit de Milan, la sépara nettement des autres religions dissidentes, ou plutôt la question se trouva resserrée dans ces deux termes : d'un côté, le corps des cultes polythéistiques, ayant pour tête le polythéisme national, et de l'autre, le monothéisme chrétien. Il devait résulter de cette situation légale une conséquence qui ne tarda pas à se produire. Liberté, tolérance, avaient été le mot d'ordre des chrétiens sous les empereurs précédents; ils n'avaient jamais prétendu, leurs apologistes n'avaient jamais réclamé pour eux autre chose que la tolérance et la liberté[1]; c'était à leurs yeux le seul droit désirable ou possible. Quand ils se virent placés seuls vis-à-vis de la religion nationale, ils en jugèrent autrement, et, non contents de la liberté, ils demandèrent l'égalité. Le culte romain, en qualité de culte de l'État, avait des priviléges, des faveurs, un caractère public : les chrétiens exigèrent tout cela pour eux. Le paganisme était subventionné : ils voulurent des subventions du trésor et ils en obtinrent. Les ministres du paganisme étaient exemptés par la loi des charges municipales, exemption très-précieuse et très-convoitée à cette époque : le clergé chrétien la voulut et l'obtint[2]. Les pontifes païens avaient un rang, des hon-

hoc opus tuum ex altiore naturæ arce despicias : te oramus et quæsumus... Incert. auctor. Paneg. Constantin., 26.

1. Tertull., Apol., passim.

2. Euseb., Hist. eccl., x, 7. — Cod. Theod., t. vi, p. 21, 1; t. xi, l. 1, 2, 7, etc. — Sozom., Hist. eccl., i, 9.

neurs, des rapports officiels, des correspondances avec l'Empereur, avec les gouverneurs des provinces : les évêques prirent une position pareille ; ils devinrent des fonctionnaires. Mais, en même temps que le christianisme s'élevait aux prérogatives d'une religion de l'État, il en subissait les servitudes ; il se plaçait sous la main du prince, chef et régulateur, et non pas seulement protecteur des religions de l'État. Ainsi, l'Empereur était souverain pontife du paganisme : il se fit dans le christianisme le légat de Dieu, l'évêque du dehors ou, pour mieux dire, l'évêque laïque des évêques[1]. Il présidait les conseils des aruspices, fixait les rites sacrés, interprétait les livres mystérieux : il convoqua et présida les conciles chrétiens, approuva ou cassa leurs décisions, jugea sans eux des questions de discipline ou de dogme, et imposa des formules de foi. Ce fut une conséquence logique, inévitable, de l'égalité des deux cultes. Les vrais chrétiens eurent souvent à gémir d'un triomphe qui les rendait esclaves ; plus d'un évêque, comme Hilaire et Athanase, se prit à regretter, sous les princes chrétiens, la vieille pauvreté et jusqu'aux persécutions de l'Église ; mais il fallait que le christianisme traversât la servitude administrative pour arriver à la domination.

Constantin fit en Gaule, dès l'année 313, son apprentissage d'évêque du dehors, il le fit même assez rudement. Comme la persécution avait été cruelle dans les provinces d'Afrique, elle y avait rencontré beaucoup de faibles, même parmi les prêtres et les évêques ; les uns

1. Quocirca non absurde, quum episcopos aliquando convivio exciperet, se quoque episcopum esse dixit, his fere verbis usus nobis præsentibus. Vos quidem, inquit, in iis quæ intra ecclesiam sunt, episcopi estis ; ego vero, in iis quæ extra geruntur, episcopus a Deo sum constitutus. Euseb., Vit. Constantin., IV, 24 et passim.

avaient livré les Écritures, d'autres avaient feint de les livrer, en remettant aux magistrats, pour être brûlés, des livres inutiles ou hérétiques. Il y avait loin, assurément, de la prudence de ces derniers à l'héroïsme des martyrs; mais il était injuste de les confondre avec ceux qui avaient réellement livré, et que, pour cette raison, on appelait *traditeurs*[1]. C'est pourtant ce qui arriva : une secte rigide, conduite par Donatus, évêque des Cases-noires en Numidie, homme remuant, ambitieux et disputeur opiniâtre, rangea les uns et les autres sous la même qualification et sous un commun anathème. Organisés en église dissidente, ces sectaires combattirent l'église établie, opposant des évêques à ses évêques, des ordinations à ses ordinations, des conciles à ses conciles. Ils se montraient acharnés surtout contre Cécilien, diacre de l'église de Carthage, que les fidèles de cette métropole venaient d'instituer évêque en remplacement de Mensurius qui était mort. Leur haine poursuivait à la fois l'ancien évêque et le nouveau. A les en croire, Mensurius et Cécilien, après avoir livré les Écritures de leur église, avaient voulu faire disparaître les témoins de leur lâcheté, en laissant mourir de faim les confesseurs détenus dans les prisons de Carthage. Pour cela, disaient-ils, l'évêque dissuadait les fidèles d'apporter aux prisonniers leurs provisions journalières; tandis que son diacre, armé d'un fouet et escorté de soldats, se tenait aux portes, chassant les frères, brisant les vases remplis d'eau, et jetant les vivres aux chiens[2].

Que ce fussent là d'odieuses calomnies, l'élection de

1. *Traditores*, d'où vient *traîtres*.

2. Lora et flagra cum armatis... Pocula frangebantur, cibi canibus spargebantur. Pass. SS. Dativ., Saturn., etc., auctore Donat.

Cécilien le prouvait assez; toutefois, les intrigues de ses ennemis réussirent à créer un schisme nombreux. Un concile de soixante-dix évêques africains donna gain de cause aux donatistes, après des débats d'une violence sans mesure. On raconte que Cécilien ayant jugé prudent de s'absenter, quelqu'un demanda qu'on le fît venir : « Oui! s'écria un des évêques, qu'il vienne, qu'il « vienne, et qu'au lieu de lui imposer les mains pour « l'épiscopat, on lui casse la tête pour sa pénitence[1] ! »

On ne parlait en Gaule que de ces querelles et de ces violences, lorsque Constantin y arriva. Il écrivit aussitôt au proconsul Anulinus qui gouvernait l'Afrique, pour avoir sur tout cela un rapport et son avis : Anulinus pouvait donner l'un et l'autre avec pleine connaissance de cause, car il avait déjà gouverné l'Afrique à l'époque de la persécution; il s'y était même acquis, parmi les païens, la réputation d'un homme habile à surprendre les apostasies, et à se faire livrer les Écritures chrétiennes[2]. Aujourd'hui, changé avec les temps, il était devenu le conseiller de Constantin et le canal par où les faveurs impériales arrivaient aux chrétiens d'Afrique. Son rapport fut défavorable aux donatistes, qu'il représenta comme des brouillons et des séditieux. Quand les sectaires apprirent qu'on informait sur eux, leur premier mouvement fut inspiré par un noble orgueil, et on les entendit s'écrier : « Qu'ont de commun des chré- « tiens avec les rois et des évêques avec la cour[3]? » Puis ils se ravisèrent, en pensant que Constantin, ennemi

1. Exeat huc, quasi imponatur illi manus in episcopatu, et quassetur illi caput de pœnitentia. Optat., de Schism. Donatist., I, p. 21.

2. Artificiosa crudelitas. Optat., III, p. 76. — Boll., 11 febr., p. 515.

3. Quid christianis cum regibus, aut quid episcopis cum palatio? Optat., I, 25. — Quid est imperatori cum Ecclesia? Id., III.

des princes qui avaient persécuté en Afrique, ne manquerait point de sympathie pour ceux qui avaient résisté avec courage à la persécution. Dans cette confiance, ils réunirent les pièces qui plaidaient pour eux, les enfermèrent dans un sac de cuir et les envoyèrent à l'Empereur avec une requête ainsi conçue : « Très-excellent « prince, nous nous adressons à toi, parce que tu es « issu d'une race juste[1], et fils d'un père qui n'a point « trempé ses mains dans le sang chrétien. Un dissenti- « ment, touchant la tradition des Livres sacrés, s'est « élevé entre quelques-uns de nos collègues et nous. « Comme ce crime est resté étranger à nos frères des « Gaules, qui n'ont point eu à subir la persécution[2], « nous désirons qu'il nous soit donné des juges pris « parmi eux. Que ta piété veuille donc bien faire exa- « miner notre querelle par des évêques que toi-même « désigneras dans les églises transalpines. » L'Empereur, faisant droit à leur requête, choisit en effet trois évêques gaulois, Maternus de Cologne, Rhéticius d'Autun et Marinus d'Arles; mais il leur adjoignit des évêques italiens, et voulut que le concile se tînt à Rome, dans le palais de Latran, sous la présidence de l'évêque de la ville éternelle.

Nul, parmi les chefs du clergé gaulois, n'égalait ces trois hommes en science et en équité; et ces dons personnels étaient rehaussés, chez Rhéticius, par l'illustration de la naissance. Il appartenait à une famille distinguée de la ville d'Autun, où il s'était formé, tout enfant, aux études de la parole et du style[3]. On ne sait pas s'il

1. Rogamus te... quoniam de genere justo es, cujus pater inter ceteros imperatores persecutionem non exercuit. Optat., I, 25.

2. Ab hoc facinore immunis est Gallia... Id., loc. cit.

3. Nobilissimis parentibus et litterarum honestate clarus... Greg. Turon., de Glor. Conf., 75.

avait reçu en naissant ses croyances et son éducation chrétiennes, mais il était encore fort jeune quand il prit une chrétienne pour femme. Il y avait quelque chose de touchant et de bizarre à la fois dans ces mariages de la primitive Église où les époux se réunissaient pour être séparés, où leur union n'était qu'un mutuel défi de mortifications et de continence, où ils vivaient dans un combat journalier entre des sacrifices volontaires et les entraînements de l'affection. Telle fut la vie de Rhéticius marié et encore laïque. Sa femme mourut la première. Avant d'expirer, elle lui prit la main et lui dit : « Frère très-cher, accomplis ma dernière volonté. Lors-« que ta course en ce monde sera terminée, je veux que « ton corps soit placé dans le sépulcre où va descendre « le mien [1], afin que nous reposions côte à côte sous la « même pierre, nous qui avons conservé dans le même « lit l'amour de la chasteté. » A quelque temps de là, le siége épiscopal d'Autun étant devenu vacant, Rhéticius y fut élu par la communauté des fidèles, et bientôt il se plaça, par ses ouvrages, au premier rang des docteurs contemporains. Son style porta les qualités et les défauts de sa parole fleurie, rapide, élevée, mais tendue et non exempte d'enflure. On cita longtemps comme des modèles d'exposition chrétienne son discours sur le péché originel et le baptême; sa controverse contre les novatiens, qui ressemblaient sous tant de rapports aux donatistes, et son commentaire du Cantique des cantiques, où la critique trouvait cependant moins de profondeur que d'éloquence et de grâce [2]. Ces derniers mots de saint

1. Deprecor, piissime frater, ut post discessum meum, percurso ævi tempore, in illo quo ego collocor sepulchro ponaris, ut quos unius castitatis dilectio uno conservavit in thoro... Greg. Turon., de Glor. Conf., 75.
2. Hieron., Vir. ill.

Jérôme nous font à peu près deviner ce qu'était le commentaire de Rhéticius, et comment l'évêque gaulois, entraîné par ses propres souvenirs, se perdait dans l'exaltation de cet amour mystique, mêlé de charité spirituelle et d'affection terrestre, dont les vives peintures troublaient déjà beaucoup d'âmes tendres, au quatrième siècle de notre ère.

Le palais de Latran appartenait à Fausta, à qui Constantin l'avait donné. Le concile s'y réunit, et vit comparaître en personne devant lui les deux adversaires, Cécilien et Donatus, accompagnés l'un et l'autre d'une multitude d'évêques africains, leurs partisans. Ici, comme au temps de Décius, lors du schisme des novatiens, l'Église romaine se montra prudente et modérée dans sa politique : Cécilien fut absous sur tous les chefs, et le rigorisme impitoyable des sectaires fut censuré par le concile. On ne saurait peindre la colère que ressentit Donatus à cette décision : prenant à partie ses juges, qu'il accusa d'être eux-mêmes des traditeurs et des apostats, il les noircit avec tant d'audace, et l'évêque de Rome tout le premier, que l'Empereur, ne sachant plus que croire, fit procéder à une nouvelle information en Afrique. L'information eut lieu avec tout l'accessoire des enquêtes judiciaires, l'emprisonnement, la question, les supplices; et l'on eut le triste et bizarre spectacle d'un proconsul romain (ce n'était pourtant plus Anulinus) employant les tenailles, les brasiers, les ongles de fer, pour s'assurer si un évêque chrétien, mis à la torture par son prédécesseur, avait ou n'avait pas livré les Évangiles. Les pièces furent envoyées ensuite à Constantin qui, malgré l'ennui que ces discordes lui causaient, et dont il se plaignait amèrement, consentit à faire reviser le procès par un second concile, cassant ainsi, de sa pleine autorité,

le jugement du premier. Mais il crut cette fois mieux prendre ses précautions, et, pour éviter qu'on ne récusât encore les juges, sous le même prétexte d'apostasie et de tradition, il mit le siége de la nouvelle assemblée en Gaule, et la convoqua pour le 1er août de l'année 314. Tous les gouverneurs des provinces d'Occident eurent l'ordre de fournir aux évêques qui voudraient s'y rendre les voitures de la course publique, avec nourriture dans les stations, et même avec des esclaves publics pour servir en route les voyageurs : on leur en donnait trois pour deux personnes[1]. Grâce à ces facilités, le concours fut grand, de l'Espagne, de la Bretagne, de l'Italie, de la Gaule surtout. L'évêque de Rome n'y put assister, s'en excusa, et se fit représenter par des légats. Constantin aussi, occupé d'une guerre importante dont nous parlerons bientôt, était alors hors de la Gaule, et laissait à l'impératrice Fausta le soin de faire à ses hôtes chrétiens les honneurs du palais d'Arles.

C'était le plus grand concile, le plus solennel, le plus nombreux qu'eût encore eu la chrétienté : il représentait toute l'Église d'Occident. Sa décision sur les affaires d'Afrique confirma celle du concile de Rome ; et, pour mettre une digue à ce débordement de noires calomnies qui menaçait d'envahir la chrétienté, il fut résolu que tout fidèle qui en accuserait un autre sans fondement, serait retranché de la communion, sans pouvoir se récon-

1. Angariam cum annonaria. Epist. Præfect. Præt. ad Cels. Vic. — Tibi quoque scribendum esse censuimus, ut accepto publico vehiculo a viro clarissimo Latroniano, correctore Siciliæ, adjunctis tibi duobus secundi ordinis quos tu eligendos putaveris, tribus item servulis qui in itinere vobis ministrare possint, intra eumdem diem ad prædictum locum occurras. Euseb., Hist. eccl., x, 5.

cilier, sinon à l'article de la mort[1]. La question spéciale ainsi vidée, les Pères profitèrent de leur réunion pour traiter quelques points généraux de discipline, et ils arrêtèrent, à ce sujet, vingt-deux règles ou canons qui sont restés fameux, et dont nous indiquerons les plus importants. Le concile arrêta que la fête de Pâques serait célébrée au même quantième dans tout le monde chrétien, et que le jour en serait notifié, suivant la coutume, par les soins de l'évêque de Rome[2]; que les fidèles qui feraient le métier de cochers du cirque ou de comédiens, seraient exclus de l'Église; qu'une fille chrétienne qui épouserait un païen, en serait exclue pour un temps; qu'un fidèle qui entrerait dans les préfectures ou dans les autres charges de l'administration, devrait pour chaque changement de résidence se munir d'un certificat de son évêque diocésain, attestant qu'il n'est pas retranché de la communion, et qu'arrivé à sa destination, il devrait être soumis à la surveillance de son nouvel évêque[3]. On voit par là que l'Église exerçait une police sévère sur ceux de ses enfants qui participaient au gouvernement de l'Empire. Un autre canon du concile d'Arles avait une portée politique encore plus grande. J'ai montré plus haut comment l'esprit chrétien avait longtemps frappé de défaveur le service militaire; mais, depuis la révolution religieuse, l'Église avait intérêt à ce

1. De his qui falso accusant fratres suos, placuit eos usque ad exitum non communicare. Synod. Arelat., Can. 14. (Conc. gen., t. I, p. 1429).

2. Juxta consuetudinem litteras ad omnes tu dirigas. Epist. Synod. Arelat. ad Silvest. pap. — Synod. Arelat., Can. 1, ub supr.

3. De præsidibus qui fideles ad præsidatum prosiliunt, placuit ut, quum promoti fuerint, litteras quidem accipiant communicatorias; ita tamen ut in quibuscumque locis gesserint, ab episcopis ejusdem loci cura de illis agatur... Similiter et de his qui rempublicam agere volunt. Synod. Arelat., Can. 7. (Conc. gen., t. I, p. 1429).

que les fidèles, loin de déserter les armées, y entrassent en plus grand nombre possible, afin de s'emparer de la force publique : cet intérêt n'étant pas compris par tout le monde, l'ancienne répugnance persistait toujours. Ce fut pour la briser que le concile prononça l'excommunication de tout soldat chrétien qui abandonnerait son drapeau sans congé[1]. Telles furent les graves questions qui occupèrent les évêques réunis dans la ville d'Arles. Ils délibéraient encore, quand les envoyés de Constantin, accourant du fond de la Pannonie, vinrent leur dire, en son nom, que leur jugement sur les donatistes était cassé, et leur intimèrent l'ordre de regagner au plus tôt leurs diocèses[2]. Surpris, et sans doute affligés qu'un prince qui avait proclamé la liberté des cultes, traitât avec si peu de ménagement les représentants de l'Église et ses décisions, ils fermèrent leur session et partirent. J'exposerai tout à l'heure les causes de ce singulier incident; mais pour le moment, j'ai besoin de remonter en arrière et de reprendre le fil des événements politiques.

On avait vu Licinius et Constantin se quitter en parfaite intelligence après les noces de Constantia, au mois de mars 313; et, dès le mois d'avril, ils étaient ennemis irréconciliables. Engagé dans la cause des chrétiens, à la suite de son beau-frère, sans conviction religieuse, sans conscience du bien, par pur intérêt personnel, Licinius avait bientôt pris les devants sur lui; il le dépassait

1. De his qui arma projiciunt in pace, placuit abstineri eos a communione. Synod. Arelat., Can. 3. — Epist. Synod. Arelat. ad Silvestr. pap. (Conc. gen., t. I, p. 1429).

2. Patientiam adhibete, data his adhuc optione, qui putent deligendum... Proficiscimini et redite ad proprias sedes. Epist. Constantin. ad Synod. Arelat. — Tædians, jussit omnes ad suas sedes redire. Epist. Synod. ad Silvestr. pap., ub. supr.

en prévenances, en promesses, en concessions de toutes sortes, se modelant sur lui pour l'effacer, et singeant servilement tout ce qui semblait lui avoir réussi. Ainsi, l'athée Licinius eut des visions, il fit réciter par ses soldats une prière, moitié chrétienne, moitié déiste, qu'un ange, assurait-il, lui avait dictée pendant son sommeil[1]. Le but de ces manœuvres qui, d'ailleurs, n'abusaient personne, était de faire servir le parti chrétien à la conquête des provinces d'Orient, et d'attaquer Maximin Daza par les mêmes armes qui avaient détruit Maxence; et le parti chrétien ne s'y refusa pas, car il lui convenait de faire disparaître le dernier membre de la tétrarchie de Dioclétien, le dernier signataire des édits de persécution, le gendre et le neveu de Galère[2]. Battu une première fois près d'Hadrianople, une seconde fois en Asie, Maximin s'enfuit à Tarse où il s'empoisonna; et Licinius, vainqueur, afficha l'édit de Milan, le 13 juin 313, sur ces mêmes murailles de Nicomédie qui avaient reçu, dix ans auparavant, le premier édit de Dioclétien[3]. La réaction de Rome, dirigée par Constantin, avait été modérée, celle de Nicomédie fut atroce[4]. Tous les officiers de l'empereur déchu, ses conseillers, ses ministres, ceux mêmes qui n'avaient fait que lui obéir, furent enveloppés dans sa catastrophe. Le misérable n'épargna pas

1. Licinio quiescenti institit angelus Dei, poscens ut ocius surgeret atque oraret Deum summum, cum omni exercitu suo... Tunc docebat eum quo modo et quibus verbis esset orandum. Notarium jussit acciri, et, sicut audierat, hæc verba dictavit. Lact., de Mort. pers., 46.

2. Hoc modo Deus universos persecutores nominis sui debellavit, ut eorum nec stirps, nec radix ulla remaneret. Lact., de Mort. pers., 50.

3. Zosim., II, p. 52. — Lact., de Mort. pers., 47, 48. — Euseb., Hist. eccl., IX, 10; Vit. Constantin., I, 5, 8.

4. Euseb., Hist. eccl., IX, 11. — Lact., de Mort. pers., 50.

même la veuve de Dioclétien ni celle de Galère, son bienfaiteur, Prisca et Valéria, que de si grands malheurs et de si grandes vertus recommandaient au respect de l'Empire. Toutes deux eurent la tête tranchée, et leurs corps furent jetés à la mer[1]. Les confiscations et les pillages succédèrent aux exécutions.

Constantin resta dans un grand embarras pendant toute cette campagne, car il ne pouvait, quelle que fût au fond sa colère contre Licinius, ni condamner dans un autre ses propres actes, ni s'interposer dans les vengeances du parti chrétien, et faire douter de sa bonne foi par les contradictions de sa conduite. Il attendit prudemment que les résultats de la victoire fussent assurés au christianisme ; puis, sous prétexte d'une intrigue qu'il avait découverte entre Licinius et un autre de ses beaux-frères nommé Bassianus, il passa les Alpes avec vingt mille hommes d'élite, et pénétra en Pannonie, à l'improviste, sans déclaration de guerre. Surpris par une attaque si brusque, Licinius d'abord se laissa battre à Cibales ; puis il prit sa revanche, et, ralliant une nouvelle armée dans la Grèce, il se mit en mesure d'attaquer à son tour. Une seconde bataille, livrée en Thrace, dans la plaine de Mardie, fut longue et disputée, et Constantin resta toute une nuit séparé de ses bagages. Tour à tour vainqueurs et vaincus, tour à tour disposés à négocier ou à se traiter sans miséricorde, les deux adversaires finirent par s'entendre sur les conditions de la paix : ce fut le partage des dépouilles de Maximin. Licinius céda à son beau-frère la Grèce et

1. Ductæ igitur mulieres, cum ingenti spectaculo et miseratione tanti casus, ad supplicia ; et amputatis capitibus, corpora earum in mare abjecta sunt. Lact., de Mort. pers., 51.

l'Illyrie, et se confinant en Orient, ne conserva de ses possessions d'Europe que la Thrace et deux petites provinces sur le Danube.

Ces événements se passaient pendant la session du concile d'Arles, et l'écho des querelles des donatistes poursuivait impitoyablement Constantin, au milieu de ses fatigues et de ses perplexités, dans les villes, sur les routes et les champs de batailles. Tantôt c'étaient des lettres de ses officiers qui lui rendaient compte de la marche des discussions, tantôt c'étaient des requêtes des donatistes, et le plus souvent des rapports verbaux qu'ils allaient eux-mêmes lui faire pour tout noircir et tout infirmer. Quand ils se virent condamnés, ils en appelèrent du concile à l'Empereur, comme ils eussent fait dans une affaire civile[1]. Las et ennuyé, Constantin les maudissait ; « Quelle rage ! s'écriait-il, quelle audace « furieuse ! je leur donne les juges du ciel, et ils veulent » ceux de la terre[2] ! » Il craignait le ridicule que ces discordes acharnées faisaient rejaillir sur lui-même et sur ses nouveaux amis, aux yeux des païens[3] ; enfin, il n'était pas sans quelque appréhension de son incompétence sur le fond des choses. « Je suis inquiet et tour-« menté, écrivait-il à son confident Ablavius ; je crains « de m'attirer, par quelque erreur, la colère du grand « Dieu. » — Il disait aussi : « Ils demandent mon juge-

1. Sicut in causis gentium fieri solet, appellationem interposuerunt. Epist. Const. ad Synod. Arelat. (Conc. gen., t, I, p. 1429).

2. O rabida furoris audacia!... Perquirunt secularia, relinquentes cœlestia. Ibid.

3. Unde fit ut et ipsi, quos concordi ac fraterno inter se animo esse decuerat, turpi seu potius detestanda secessione dissideant; et iis hominibus qui a sanctissima religione alieno sunt animo, subsannandi occasio præbeatur. Euseb., Hist. eccl., x, 5.

« ment, à moi qui attends le jugement du Christ[1] ! » De guerre lasse, il céda, car, s'il avait eu des doutes sur les matières à juger, il n'en avait point sur son droit de le faire, et ce fut alors qu'il ordonna à l'assemblée d'Arles de se dissoudre. L'affaire des donatistes, qui finit ici pour la Gaule, ne fait presque que commencer pour l'Afrique. Constantin, après de nouvelles enquêtes et de nouveaux débats, ayant jugé comme les deux conciles, on eût pu croire les sectaires battus ; mais ils en appelèrent de l'Empereur au peuple. Des troupes de paysans révoltés, se disant les soldats de l'Église du Christ, préposés à la destruction de l'Église de Judas, le premier des traditeurs, se mirent à courir la campagne d'un bout de l'Afrique à l'autre, pillant et profanant les temples catholiques, massacrant les prêtres, violant les vierges consacrées, se souillant, en un mot, de tous les crimes : on les appelait *Circumcellions,* c'est-à-dire rôdeurs de chaumières[2]. Quand ces forcenés ne trouvaient plus à tuer les autres, ils se tuaient eux-mêmes. On les voyait se précipiter par bandes dans les fleuves, dans la mer ou sur les pointes des rochers. Ils en vinrent aux mains avec des légions et les défirent.

Cependant, la Gaule célébrait par des médailles, frappées dans ses ateliers monétaires, l'heureux accroissement de l'Empire[3]. Nous en avons de Trèves, d'Arles et de Lyon, et toutes les trois portent des signes païens : celle de Lyon reproduit le type du dieu Soleil avec la légende *compagnon invincible ;* dans celle de Trèves, l'Empereur est qualifié souverain pontife. D'autres médailles

1. Meum judicium postulant, qui ipse judicium Christi exspecto. Epist. Const. ad Synod. Arelat. (Conc. gen., t. I, p. 1429.)

2. De *circum cellas,* autour des habitations rurales.

3. Felix processus. Eckhel, Doctr. num.

de cette période portent les signes chrétiens du labarum et du monogramme; d'autres enfin des signes mixtes, comme cette médaille de Trèves, où le monogramme est accolé au quadrige d'Apollon[1]. Constantin passa l'année 316 dans les provinces transalpines où nous pouvons le suivre, en quelque sorte, pas à pas, par la date de ses lois. Il se trouvait à Trèves le 11 janvier, et y promulguait une constitution par laquelle il était défendu d'enlever de sa maison, même pour dettes publiques, une femme de condition honnête. Il était à Reims le 2 février et le 1er mai; et il y présidait peut-être à la construction des thermes qu'il fit relever à ses frais[2]. Vienne le recevait dans ses murs au milieu de mai, et Arles au commencement d'août[3]. Le 7 du même mois, l'impératrice Fausta mettait au monde, dans cette dernière ville, son premier-né, qui fut appelé Constantin comme son père[4]. Enfin, le 1er mars 317, l'Empereur institua Césars, de concert avec Licinius, cet enfant, âgé de sept mois, son neveu Licinianus, fils de Licinius et de Constantia, qui n'avait guère que deux ans, et Crispus, qu'il avait eu avant son mariage de sa concubine Minervina[5]: il confia à ce dernier le département des Gaules[6]. Ce fut l'entrée de ce jeune homme sur la scène politique, où l'attendait un rôle si tragique, si mystérieux et si court.

1. Friedrich Münter, Sinnbilder und Kunstvorstellungen der alten Christen, Altona, 1825.

2. Cod. Theod., lib. I, tit. 10, l. 1.

3. Inscript. therm. Rem., ap. Dom Bouquet, Script. rer. Gallic., t. I, inscr.

4. Cod. Theod. chronol., p. 12, 13.

5. Aur. Vict., Epit. 41. — Cod. Theod. chronol., p. 13.

6. Aur. Vict., Epit. 41. — Zosim., II. — Idat. Chron. — Chron. Alexandr. — Liban., Or. III. — Cod. Theod. chronol., p. 13.

Flavius Julius Crispus avait alors environ vingt ans. Les traits de son visage étaient grands et sévères, s'il faut en croire ses médailles, et sa vive intelligence semblait se porter avec prédilection vers les choses de la guerre, où il excella dès son début. Fier et irritable comme son père, populaire et affable comme son aïeul[1], il donna facilement prise à des soupçons d'ambition, qui furent peut-être sans réalité, mais que l'on sut transformer en crime. Tel cet infortuné jeune homme nous apparaît dans le demi-jour que l'histoire contemporaine laisse, comme à regret, percer autour de lui. Quant à sa religion, l'abondance de signes païens que l'on trouve sur ses médailles et surtout de symboles du paganisme oriental[2], ferait douter qu'il fût chrétien, si l'on ne se rappelait qu'un fils de Constantin, à cette époque, ne pouvait pas être autre chose, et si l'on ne savait d'ailleurs qu'il eut pour précepteur le célèbre rhéteur Lactance. Constantin fit effectivement venir en Gaule, pour achever l'éducation de Crispus, nommé César, Firmianus Lactantius, que l'on proclamait le premier écrivain de son temps, et qui joignait à ce mérite le mérite plus honorable encore de la fermeté d'âme et de l'honnêteté.

Lactance avait étudié en Afrique sous Arnobe, rhéteur païen, qui s'était fait tout à coup chrétien, et avait composé une apologie : lui, cependant, n'était point

1. Egregium virum et commodæ indolis juvenem. Eutrop., x, 6. — Euseb., Hist. eccl., x, 9.

2. Isis, debout, tenant le cistre de la main droite et un van de la main gauche; Anubis, à tête de chien, tenant de la main droite un épi, de la main gauche un caducée, etc. — Une curieuse médaille de Crispus présente le Christ assis, la main droite levée et une croix dans la gauche, entre deux figures militaires. Cf. Eckhel, Doctr. num., VIII, et Münter, Sinnbilder und Kunstvorstellungen der alten Christen.

converti quand il arriva à Nicomédie, sur l'invitation de Dioclétien qui lui offrait une chaire de rhétorique latine[1]. Ce fut là qu'il vit le contraste des deux religions et qu'il apprit à choisir entre elles, dès l'ouverture de la persécution. Il raconte qu'étant allé entendre un jour la lecture d'un libelle que venait de lancer contre le christianisme le philosophe Hiéroclès, préfet de Bithynie, le plus cruel et le plus lâche des persécuteurs[2], il sortit tout ému, et que, rentré chez lui, il jeta le plan de ses *Institutions divines,* qu'il ne rédigea que plus tard[3] : l'indignation l'avait fait chrétien. Les patientes études convenant mal à des circonstances si agitées, Lactance prit un cadre meilleur pour épancher sa colère, et traça, avec une énergie qui rappelle souvent Tacite, la fin misérable dont Dieu avait frappé, l'un après l'autre, tous les empereurs qui depuis Néron trempèrent leurs mains dans le sang des chrétiens. C'est le fameux traité *de la Mort des Persécuteurs,* œuvre d'éloquence et de passion, et peut-être le plus curieux monument du christianisme au IVe siècle. Il composa en Gaule ses *Institutions divines*[4]; et l'on ne peut songer sans émotion, en parcourant ces belles pages cicéroniennes, qu'elles eurent pour premiers auditeurs les pâtres des pauvres églises de Belgique. Dans sa vie privée, Lactance poussait le désintéressement jusqu'à la plus complète abnégation de lui-même : venu pauvre en Gaule, il y mourut plus pauvre, oublié, délaissé dans un coin du palais.

1. Hieron., Vir. ill., 79, 80.

2. Hieroclem, ex vicario præsidem, qui auctor et consiliarius ad faciendam persecutionem fuit. Lact., de Mort. pers., 16.

3. Id., Inst. div., v, 4.

4. Cons. Baluz. ad Lact., de Mort. pers., p. 6. Ed. Bauldri, Traj. ad Rhen., 1692.

Telle fut, après la mort de Crispus, la détresse de cet homme qui avait élevé un César, et qui remplissait de son nom la chrétienté, que plusieurs fois il eut à souffrir de la faim[1] : on ne le croirait pas, si les écrivains chrétiens eux-mêmes ne le racontaient.

1. Hieron. Chron., ann. 317. — Lact., de Opif. Dei, 1.

CHAPITRE IV.

Exil des frères de Constantin à Toulouse, où ils fréquentent les écoles. — Magnus Arborius fils d'Argitius, célèbre professeur toulousain et grand-père du poëte Ausone. — Bonne administration du César Crispus. — Fausta le persécute, Hélène le défend près de son père. — Seconde guerre de Licinius et de Constantin; le premier quitte le parti chrétien et persécute l'Église par des règlements vexatoires et des confiscations. — Il supprime les synodes comme des réunions de conspirateurs et défend aux évêques de correspondre ensemble. — Il exclut les chrétiens des fonctions publiques. — Constantin s'attache davantage au christianisme; il comble les églises de biens et réforme les lois romaines dans le sens chrétien : il rapporte les lois appiennes sur le célibat, abolit le supplice de la croix et institue le repos du dimanche. — Les chrétiens le récompensent en prêchant l'unité monarchique d'après l'Ancien Testament. — Bataille d'Hadrianople entre Constantin et Licinius; celui-ci est défait et tué. — Constantin seul maître de l'Empire; son orgueil et sa cruauté. — Les vicennales célébrées à Rome; meurtre de Crispus en l'absence d'Hélène. — Retour d'Hélène; Fausta est étouffée dans un bain. — Constantin devient odieux aux Romains. — Il se retire en Orient où il construit Constantinople. — Concile de Nicée. — Athanase exilé en Gaule. — Troubles religieux durant les dernières années de Constantin. — Jugement porté sur sa vie. — Sa mort, massacre de ses frères et de ses neveux.

Tandis que les fils de Constantin entraient ainsi dans l'administration de l'État comme dans un héritage de famille, ses frères, éloignés de tout, réduits à la condition privée, étaient l'objet d'une surveillance dont la sévérité soupçonneuse croissait avec leur âge. De peur qu'ils ne se fissent des amis quelque part, on les promenait de résidence en résidence, ou, pour mieux dire, d'exil en exil : on finit même par les séparer les uns des autres. C'était l'impératrice Hélène qui avait voulu se charger de ces détails inquisitoriaux dont elle s'acquittait avec la finesse d'une femme clairvoyante et

l'inquiète sollicitude d'une marâtre [1]. Pour le moment, les jeunes exilés vivaient à Toulouse, où les exercices des écoles leur servaient de passe-temps ; ils s'y lièrent avec Æmilius Magnus Arborius, rhéteur distingué, dont le nom a déjà été mentionné dans cette histoire. Magnus était fils de cet Argicius Arborius, noble éduen, chassé de son pays par l'empereur Tétricus, en 269, à cause de son attachement pour Claude-le-Gothique, et qui, après bien des misères, s'était marié dans la ville d'Eaux-Tarbelliennes, aujourd'hui Dax, à une femme pauvre comme lui [2]. De son mariage étaient issus Magnus Arborius et une fille nommée Æmilia Æonia, qui fut la mère du poëte Ausone. Autant la vie du père avait été pénible et dure, autant celle du fils se trouva facile : devenu célèbre au barreau par l'élégance de sa parole, il avait épousé une femme noble et riche [3] ; et, après avoir plaidé devant les tribunaux de la Gaule méridionale et de l'Espagne, il avait pris à Toulouse la robe de rhéteur, voulant offrir successivement à ses auditeurs l'exemple et le précepte. Ce qui faisait le cachet de son talent, c'étaient la rapidité de la pensée et la sûreté de la mémoire, jointes à une profonde connaissance de toutes les ressources du langage [4]. Sa renommée,

1. Πανούργου μητρυιᾶς... Julian. — Vales. ad Euseb., p. 230. — Tillem., Hist. des emp., t. IV, p. 287.

2. Grassantis dudum fortunæ tela paventem
Pauperis Æmiliæ conditio implicuit.
Auson., Parent., IV.

Cf. ci-dessus, t. I, livre IV, chap. 2.

3. Nobilis et dotata uxor, domus et schola...
Id., Prof., XVI.

4. Tu per mille modos, per mille oracula fandi
Doctus, facundus, tum celer atque memor.
Id., Parent., III.

comme professeur, s'étant répandue plus tard jusqu'à Constantinople, Constantin l'y fit venir et lui confia l'éducation d'un de ses enfants, de Constance ou de Constant, on ne sait lequel[1]. Le Toulousain y mourut dans un âge peu avancé, comblé de tous les dons de la fortune ; mais il voulut que son corps, ramené en Gaule, reposât dans la sépulture de sa maison. Tel fut l'homme dont l'amitié adoucit pendant quelques années l'exil des frères de Constantin, petits-neveux de Claude-le-Gothique : on voit qu'il était resté fidèle aux destinées de sa famille. Plus tard, quand Dalmatius fut marié et père, ses enfants, retenus à Narbonne, y reçurent les leçons d'un autre rhéteur toulousain, nommé Exupérius[2] ; celui-ci, vers la fin de sa vie, fut élevé aux fonctions de gouverneur d'une province d'Espagne et alla finir paisiblement ses jours à Cahors.

Crispus s'acquit promptement une grande renommée dans son gouvernement transalpin, quoiqu'il n'eût point les attributions souveraines ni l'indépendance des Césars de la tétrarchie, et que son rôle fût celui d'un lieutenant bien plutôt que d'un collègue de son père. La Gaule se plut à l'entourer d'applaudissements et des marques d'une vive affection ; on exaltait l'habileté avec laquelle il avait sauvé, en 320 et 321, les provinces rhé-

1. Byzanti inde arcem, Thressæque Propontidis urbem
Constantinopolim fama tui pepulit.
Illic, dives opum, doctoque ibi Cæsare honorus
Occumbis, patribus, Magne, superstitibus.
Auson., Prof., XVI.

2. Narbo inde recepit,
Illic Dalmatio genitos, fatalia regum
Nomina, tum pueros grandi mercede docendi
Formasti, rhetor, metam prope puberis ævi.
Id., Prof., XVII.

nanes, sérieusement menacées par les Franks et les Alamans; et des médailles, frappées en son honneur, célébrèrent dans leurs devises : « Les débuts de la jeunesse; « la France et l'Alamanie vaincues; l'espoir et le salut « de la république[1]. » Mais le jeune César ne gagnait sa gloire qu'aux dépens de son repos; chacune de ses paroles était recueillie; chacun de ses pas était embarrassé par des intrigues dont nous ne connaissons que le résultat tragique. L'intérieur du palais impérial était rempli d'orages. D'un côté Fausta, épouse légitime et mère, qui ne voyait pas, sans appréhension pour ses propres fils, grandir le fils de la concubine, essayait de le détruire dans l'esprit de son père; au moins c'est ce qu'on peut supposer d'après les événements eux-mêmes. D'un autre côté, Crispus trouvait une protectrice déclarée dans la vieille Hélène, son aïeule, qui semblait défendre en lui sa propre cause, et poursuivre en Fausta, de toutes les forces de son ressentiment, cette autre fille de Maximien, Maximiana Théodora[2], qui l'avait jadis chassée du palais et du lit de Constance. Constantin restait, entre les deux, dans le doute et l'irrésolution, éloigné de son fils, puis ramené à lui par l'ascendant de sa mère; mais les soupçons avaient déjà pénétré dans cette âme jalouse que toute gloire naissante offusquait, même chez les siens; et déjà se préparaient dans le secret des cœurs ces catastrophes qui devaient bientôt effrayer le monde.

Sur ces entrefaites, une seconde guerre éclata entre Licinius et Constantin, guerre inévitable et prévue, car

1. Principia juventutis. — Francia et Alamania devictæ. — Spes et salus Reipublicæ. — Cf. Eckhel, Doctr. num.

2. Elle était fille d'un premier mariage de l'impératrice Eutropia, et adoptée par Maximien Hercule, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

la paix de 314 n'avait été qu'une trêve entre deux ambitions inconciliables; et depuis lors les hommes et les partis avaient pu souder leurs forces. Depuis dix ans, il faut en convenir, le parti chrétien avait marché avec une habileté merveilleuse; il avait d'abord détruit deux empereurs ennemis par les mains de deux amis, puis, entre ceux-ci, il avait choisi le moins douteux pour lui livrer l'Empire et gouverner en son nom. Licinius n'avait pas tardé à s'apercevoir de ces manœuvres; il s'était convaincu aisément que, fortifier le christianisme, c'était fortifier Constantin; et, jetant bas un masque inutile, il s'était mis à battre en retraite du côté du parti païen [1]. Ce ne furent d'abord que des avances souterraines qui se transformèrent peu à peu en faits publics parfaitement significatifs. Une petite persécution s'organisa contre les chrétiens d'Orient au nom même de la liberté religieuse, et en vertu des pouvoirs que possédait le chef de l'État, comme chef d'un des cultes nationaux: ce furent les armes offensives du christianisme tournées contre lui-même. Ainsi, Licinius fit des règlements de discipline; il intervint dans tout, il se mêla de tout, avec cet esprit tracassier et railleur, qui formait le fond de son caractère. Sous le prétexte que les bonnes mœurs souffraient du mélange des hommes et des femmes dans les églises, il voulut qu'ils y occupassent des places séparées [2]; il voulut encore que des femmes fussent seules chargées de l'instruction religieuse des femmes [3].

1. Euseb., Hist. eccl., x, 8. — Sozom., I, 7.

2. Idcirco alteram legem tulit, qua jubebat, ne viri orandi causa in ecclesiam Dei simul cum mulieribus convenirent. Euseb., Vit. Constantin., I, 53.

3. Ne episcopi divinæ religionis præcepta mulieribus traderent; sed

Sous le prétexte que l'air étouffé des basiliques pouvait engendrer des maladies contagieuses, il ordonna que les assemblées eussent lieu en plein air[1], chose odieuse aux chrétiens qui ne devaient pas exposer les saints mystères à tous les regards, les enseignements sacrés à toutes les oreilles, et qui d'ailleurs apercevaient là une imitation du paganisme. Les églises devenant inutiles, par suite de son ordonnance, Licinius les confisqua. Il supprima pareillement les synodes comme des réunions de conspirateurs, défendit aux évêques de correspondre ensemble, et finit par exclure les chrétiens des fonctions publiques[2] : des résistances eurent lieu, le sang coula, et la perte de Licinius fut jurée. Quant à lui, acceptant hardiment le combat, il se déclara, comme Maxence et comme Maximin, le protecteur et le restaurateur du polythéisme.

Cette réaction, opérée dans les provinces d'Orient, Constantin la suivait avec la satisfaction d'un homme qui pouvait et voulait en profiter. Son administration offrit, pendant ces huit années, le plus éclatant contraste avec celle de son collègue : d'un côté était le jour, dit un écrivain chrétien, de l'autre côté la nuit; ici le royaume de lumière, là-bas la domination des esprits de ténèbres[3]. Tandis que Licinius fermait les églises, Constantin en construisait de nouvelles, réparait

ut mulieres, ad id electæ, docendis mulieribus præficerentur. Euseb., Vit. Constantin., I, 53.

1. Jussit enim ut solemnes populorum conventus extra portas in aperta planitie celebrarentur; asserens liberum extra portas aerem turbis longe commodiorem esse, quam oratoria intra urbem sita. Id., ibid.

2. Id., ibid., I, 51-56; II, 53.

3. Constantinum... tanquam splendidum lucis jubar in profunda caligine et in obscurissima nocte. Id., ibid., II, 2.

les anciennes et prodiguait à toutes, en embellissements, les deniers de l'État. Il rendait, par une loi, les communautés chrétiennes aptes à recevoir des legs testamentaires; il exemptait, par une autre, des nombreuses formalités du droit civil, les affranchissements d'esclaves qui se feraient dans les églises; il abolissait le supplice de la croix; il abolissait aussi l'usage de marquer au front certains condamnés, « afin que le visage de « l'homme, où brille une empreinte de la beauté céleste, « ne soit point déshonoré[1] : » ce sont ses propres paroles. Enfin, il rapporta les lois pappiennes, qui défendaient le célibat et contrariaient, en ce point, les prescriptions du christianisme[2]. Mais une loi qui par-dessus tout combla de joie la communauté chrétienne, ce fut celle qui prescrivit, pour chaque semaine, un jour de repos, pendant lequel les affaires devaient cesser et les tribunaux férier; il choisit pour cela le jour du soleil, qui était le dimanche chez les chrétiens; mais comme le culte du soleil, auquel lui-même avait été attaché autrefois, était devenu le culte dominant du polythéisme, les païens n'eurent pas le droit de se plaindre, et les chrétiens triomphèrent[3]. En même temps il renouvelait les lois d'interdiction contre la divination exercée d'une manière occulte[4]. Quoique les empereurs polythéistes

1. Quo facies, quæ ad similitudinem pulchritudinis cœlestis est figurata, minime maculetur. Cod. Theod., lib. IX, tit. 40, 2. — Sozom., I, 8. — Niceph., VII, 46. — Eo pius, ut etiam vetus teterrimumque supplicium patibulorum et cruribus suffringendis, primus removerit. Aur. Vict., Cæs., 41.

2. Cod. Theod., lib. VIII, tit. 16. — Euseb., Vit. Constantin., IV, 26. — Sozom., I, 9.

3. Euseb., Vit. Constantin., IV, 18 et 23. Cod. Just., lib. III, tit. 12, l. 3. — Dies solis, venerationis suæ celebris. Cod. Theod., lib. II, tit. 8, l. 1.

4. Cod. Theod., lib. XVI, tit. 10, l. 1; lib. IX, tit. 16, l. 1.

eux-mêmes eussent condamné sévèrement ces pratiques clandestines, qui se liaient presque toujours à des conspirations politiques ou à des désordres moraux, les païens, suspectant à bon droit leur souverain pontife, voulurent qu'il expliquât son rescrit. Une seconde loi vint alors déclarer que rien n'était changé à l'aruspicine publique, science utile au genre humain, y était-il dit, lorsqu'on l'appliquait aux besoins généraux des États, à la santé des masses, à l'abondance des récoltes[1]. L'Empereur recommandait aux prêtres de ne point négliger les cérémonies propitiatoires, dans le cas où le palais impérial serait frappé de la foudre, et il enjoignait de lui envoyer les réponses des aruspices. On voit que la politique de Constantin marchait par oscillations, mais que, dans ces oscillations, c'était le christianisme qui avançait et le paganisme qui reculait.

Sans nier l'influence qu'exerçait naturellement sur l'âme de Constantin le sentiment de la vérité chrétienne, car, à cette époque déjà, sa conversion était complète, il faut reconnaître que d'autres raisons encore le poussaient à la propagation du christianisme. La théorie politique de ses coreligionnaires, nourris de la lecture de l'Ancien Testament, semblait faite exprès pour l'attirer : elle était simple et nette ; elle ne voyait de gouvernement que dans la monarchie. Une administration multiple, savamment combinée comme celle de Dioclétien, n'obtenait de leur part qu'un sourire dédaigneux ; ils lui appliquaient ce vers d'Homère passé chez eux en proverbe : « Beaucoup de chefs sont un mal ; il ne faut

1. Adite aras publicas atque delubra, et consuetudinis vestræ celebrate solemnia : nec enim prohibemus... Cod. Theod., lib. IX, tit. 16, l. 1, 2. — Remedia humanis quæsita corporibus... Ibid., l. 3.

« qu'un seul gouvernant, un roi[1]. » Prenant leur prototype de l'unité monarchique dans l'unité divine, ils disaient encore : « Un seul Dieu et non pas deux ou « trois ; un seul roi et non pas plusieurs[2]. » On jugera si une pareille doctrine devait plaire à Constantin, qui, en effet, ne manquait pas de la préconiser en toute occasion et par ses conversations et par ses lettres ; il ne dissimula pas, dans une pièce adressée plus tard à l'hérésiarque Arius, qu'il avait attaché au triomphe du christianisme l'idée d'un changement de gouvernement : « C'était mon espérance, lui disait-il, que l'unité « dans le culte de Dieu amènerait aussi l'unité dans « l'administration de l'Empire[3]. »

Entre deux adversaires si bien préparés il n'y avait plus que le choix des prétextes : Constantin, entraîné à la poursuite d'une bande de soldats goths, ayant mis le pied sur les domaines de Licinius, celui-ci cria à la violation de territoire, et commença les hostilités[4]. Ils se rencontrèrent d'abord dans ces mêmes plaines d'Hadrianople où Licinius avait vaincu Maximin. Leurs forces n'étaient point égales : tandis que Constantin comptait autour de lui cent trente mille hommes, l'élite des

1. Οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη, εἷς κοίρανος ἔστω,
Εἷς βασιλεύς.
Hom., Il. B., v. 204.
— Act. martyr., ap. Ruin.

2. Porro imperium singulare supra omnes status et administrationes eminet. Etenim multorum æquali inter se potestate præditorum dominatio, quæ huic opposita est, turba potius ac tumultus dici debet. Proinde unus Deus, non duo, tresve aut etiam plures... Unus rex : ejusque sermo et regia lex una. Euseb., Laud. Constantin., 3, 7 et passim.

3. Epist. Constantin. ad Alexandr. episc. et Arium presbyt., ap. Euseb., Vit. Constantin., IV, 65.

4. Anon., ap. Vales. Amm. Marc., p. 474.

légions d'Occident, deux cents vaisseaux de combat et deux mille de bagages qui stationnaient dans le port du Pirée sous le commandement de Crispus, Licinius n'avait amené en Europe qu'une armée de cent quinze mille hommes avec une flotte de cinq cents voiles : le reste de ses troupes, formant réserve, était échelonné en Asie [1]. La guerre prit, dès le principe, son véritable caractère, celui d'une guerre religieuse. D'un côté, on voyait Constantin marcher entouré d'évêques, et le labarum flotter sur le front de bataille [2]; de l'autre, une nuée de devins, de magiciens, de sacrificateurs de tous les pays, consultant l'avenir d'après tous les rites, égorgeant des victimes, prophétisant, servait de cortége à Licinius. Afin de contre-balancer l'influence du signe de la croix, on étalait aux premières lignes de l'armée [3] orientale des statues de divinités enlevées à tous les sanctuaires de l'Asie; et l'on choisissait, pour plus d'efficacité, des dieux barbares et inconnus, des simulacres informes, dont la puissance était encore un mystère, et de qui l'on attendait plus que des dieux ordinaires qui s'étaient déjà laissé vaincre [4]. Un fanatisme ardent animait toutes ces masses païennes : Licinius, malgré son athéisme

1. Zosim., II, p. 55, 56, 57.

2. Salutaris quoque passionis signum, et ipsum et universum ejus exercitum antecedere. Euseb., Vit. Constantin., II, 4.

3. Ipse vero divinos et vates Ægyptiorum, veneficos et impostores, sacrificulos denique ac prophetas falsorum quos colebat deorum sibi adjunxit. Euseb., Vit. Constantin., II, 4. — Mortuorum simulacra et statuas inanimes præsidii causa præferentes. Id., ibid., II, 16.

4. Novos circumquaque investigabat deos, utpote a prioribus in fraudem inductus. Id., ibid., II, 15. — J'ai mis ce trait de mœurs à la bataille d'Hadrianople, quoique Eusèbe ne le mentionne qu'à celle de Chrysopolis.

habituel, en parut un moment réchauffé. On raconte que, la veille de la bataille, il emmena les chefs de son armée dans un bois sacré, voisin d'Hadrianople, où avaient été vraisemblablement déposées toutes ces divinités nomades, et que, montrant à la lueur des cierges leurs simulacres rangés sur des piédestaux, il dit avec exaltation : « Il faut choisir. Nous saurons demain qui « est le plus fort de nos dieux ou du dieu étranger. « Si les nôtres sont vaincus, il faut les briser et adorer « celui-là ; mais s'ils sont victorieux, il faut que l'autre « périsse avec le dernier de ses adorateurs[1]. » Puis, cédant peut-être à un de ses accès d'humeur railleuse, il ajouta : « Que pourrions-nous craindre? n'avons-nous « pas le nombre pour nous[2]? »

Constantin disposa tout avec un sang-froid qui ne le quitta point durant la bataille : Licinius perdit la tête et se laissa envelopper dans une position presque inexpugnable. Une partie de ses troupes mit bas les armes ; lui-même s'enfuit à Byzance, où le vainqueur courut l'assiéger. Pendant ce temps-là, le César Crispus, parti d'Athènes pour rejoindre son père, avait forcé le détroit d'Hellé, par une manœuvre savante : avec quatre-vingts galères, et en profitant du vent favorable, il avait détruit cent trente vaisseaux de l'ennemi, fait périr cinq mille soldats, dispersé le reste et occupé la Propontide. Licinius, à son approche, se sauva en Asie, où il essaya de tenir ; mais, battu près de Chrysopolis, puis assiégé de nouveau dans Nicomédie, il fut obligé de se rendre

1. Post partam hoc loco victoriam, impiis deorum contemptoribus bellum inferre aggrediemur. Euseb., Vit. Constantin., II, 5.

2. Diis nostris qui quam plurimi sunt, et multitudine nunc utique antecellunt. Id., ibid.

avec la ville[1]. Sa femme Constantia, intercédant pour lui, le conduisit elle-même à son frère; et Licinius, agenouillé, suppliant, tendit de ses propres mains au vainqueur la pourpre qu'il ne devait plus porter[2]. Constantin le releva avec une cordialité apparente, le fit asseoir près de lui à table, puis l'envoya à Thessalonique, après lui avoir promis solennellement la vie; quelques jours après il le fit étrangler[3]. Le jeune Licinianus, privé du titre de César, fut gardé à vue. Une réaction générale enveloppa les actes de l'empereur déchu, ses fonctionnaires, ses amis, et marcha si violemment que Constantin se vit contraint de l'arrêter, en déclarant, par un rescrit du 8 juillet 326, qu'il n'entendait abolir que ce que le tyran avait fait contre les lois[4]. L'œuvre de la politique chrétienne était accomplie; l'Empire n'avait plus qu'un maître.

La chute de Licinius affranchit Constantin de ses derniers ménagements envers le paganisme: il parla dès lors, il agit ouvertement en catéchumène chrétien. Quoique le peuple et le sénat de Rome se préparassent à célébrer par des fêtes triomphales la vingtième année

1. Anon., ap. Vales. Amm. Marc., p. 475. — Zosim., II, 28. — Aur. Vict., Epit. 41. — Eutrop., x, 6.

2. Adlata purpura, imperatorem ac dominum clamabat, veniamque præteritorum poscebat. Nam vitam sibi certo pollicebatur, cujus nomine jusjurandum uxori ejus a Constantino præstitum fuerat. Zosim., II, 28. — Adegit Licinium, pacta salute, indumentum regium offerre per uxorem. Aur. Vict., Epit., 41.

3. Contra religionem sacramenti Thessalonicæ occisus est. Eutrop., x, 6. — Thessalonicam missum paulo post eum jugulari jubet. Aur. Vict., Epit., 41. — Neque multo post ei, violata jurisjurandi religione (quod quidem Constantino non insolens erat), laqueo vitam ademit. Zosim., II, 28.

4. Cod. Theod., lib. xv, tit. 14, l. 3.

de son principat, qui tombait en 325, il resta, cette année comme la précédente, en Orient, absorbé par les querelles naissantes de l'arianisme et la tenue du concile de Nicée; et il fit ses vicennales dans son palais, au milieu des évêques qu'il avait conviés à sa table[1]. Dans la chaleur de ses nouvelles amitiés, il semblait avoir oublié que Rome l'attendait. Il se mit enfin en route et arriva dans cette capitale du monde vers le commencement de juillet de l'année 326, après avoir traversé l'Illyrie. Sa femme Fausta s'y trouvait déjà; Hélène, occupée en Palestine à la recherche du saint sépulcre et du bois de la vraie croix[2], prenait la voie de mer pour le rejoindre. Quant à Crispus, il était accouru en Italie pour recevoir son père et prendre part aux fêtes de sa bienvenue. Le jeune César, monté au rang des grands capitaines par sa victoire navale de l'Hellespont, apportait lui-même dans cette solennité une gloire qui devenait de plus en plus chère aux Romains. Cependant la prospérité avait enflé le cœur de Constantin; c'est un fait que l'histoire atteste[3]. Son orgueil ne se contenait plus : lui même s'était décerné le titre de victorieux qu'il inscrivait dans toutes ses lettres. Il était devenu dur, arrogant, impatient de tout conseil; et son humeur, naturellement ombrageuse, dégénérait en une méfiance qui n'épargnait

1. Voir le chapitre d'Eusèbe : Quomodo Constantinus vicennalibus suis episcopos convivio exceperit. Vit. Constantin., III, 15.

2. Zonar., XIII. — Cf. Tillem., Hist. des emp., t. IV, p. 228.

3. Verum insolentia rerum secundarum aliquantum Constantinum ex illa favorabili animi docilitate mutavit; primum necessitudines persecutus... Eutrop., X, 6. — Posteaquam universum imperium ad unius Constantini potestatem rediisset, non jam amplius insitam a natura malitiam tegebat; sed indulgens animi libidini omnia pro imperio agebat. Zosim., II, 29.

personne. On l'avait vu avec étonnement, cette année même, quand Licinius, son dernier ennemi, venait de disparaître, rapporter une loi qu'il avait faite dix ans auparavant contre les délateurs[1], et bien plus, encourager la délation par des récompenses[2]. On se demandait quel était le but de ces actes; quel ennemi caché lui restait: quels dangers il entrevoyait encore malgré tant de gages de sécurité.

Il fut reçu froidement dans les murs de Rome; des témoignages publics de désaffection éclatèrent à plusieurs reprises sur son passage: une fois la populace l'injuria[3]. Les fêtes eurent lieu néanmoins et se distinguèrent, selon toute probabilité, par les merveilles de ce luxe oriental dont Constantin aimait et prodiguait l'éclat; mais un incident bien inattendu vint les interrompre, et transformer les réjouissances en scènes d'horreur et de deuil. On apprit tout à coup que Crispus, saisi, en vertu d'un ordre de son père et sous l'accusation d'un crime inconnu, avait été conduit par des soldats dans la ville de Pole en Istrie; et bientôt le bruit courut qu'il avait été mis à mort, les uns disaient par l'épée, les autres par le poison[4]. Une seconde exécution

1. Calumnias sedasse legibus severissimis. Aur. Vict., Epit., 41. — Cod. Theod., lib. x, tit. 10, 1, 2, 3.

2. Cod. Theod., lib. ix, tit. 1, l. 4. Il exhorte tous les révélateurs, de quelque condition qu'ils soient, à le venir trouver sans crainte. « Illum « autem qui hoc prodiderit et comprobaverit, et dignitatibus et rebus « augebo... Intrepidus et securus accedat... Ipse me vindicabo. »

3. Quum autem dies quidam more patrio festus adpetiisset, quo die in Capitolium exercitui adscendendum erat : eum adscensum verbis contumeliosis impudenter insectans, et a ritu sacrorum recedens, senatus atque populi odium incurrit. Zosim., ii, 29.

4. Zosim., ii, 29. — Eutrop., x, 6. — Aur. Vict., Epit., 41. — Philostorg., Hist. eccl., ii, 4. — Sid. Apollin., Epist., v, 8.

suivit de près celle-ci[1] : le jeune Licinianus fut livré au bourreau, sans qu'on devinât quel crime avait pu commettre un enfant de douze ans, neveu de l'Empereur, et quel rapport avait ce nouveau crime avec le premier. Fausta, maîtresse de l'esprit de son mari, semblait triompher comme l'héroïne de cette sombre et funèbre tragédie[2], quand tout changea de face brusquement. Hélène, arrivée d'Orient, demanda compte à la bellemère du sang de l'infortuné Crispus, et une lutte terrible s'engagea entre ces deux femmes dans le cœur de Constantin. Après bien des péripéties, Hélène l'emporta, et Fausta, condamnée à son tour par ce juge inexorable du foyer domestique, fut étouffée dans la vapeur d'un bain brûlant[3].

Tels sont les faits; quant à leurs causes, elles restèrent ensevelies dans les mystères du palais impérial. Les écrivains contemporains se turent, soit par affection, soit par crainte; et leurs successeurs, réduits à des hypothèses, choisirent celles qui offraient à l'imagination le plus d'extraordinaire et de merveilleux. Les uns firent de Fausta une nouvelle Phèdre, égarée par une passion incestueuse, et se vengeant des dédains de son beau-fils par les mains de son mari[4]. Quelques-uns présentèrent

1. Eutrop., x, 6. — Hieron. Chron.

2. Fausta conjuge, ut putant, suggerente. Aur. Vict., Epit., 41. — Constantinum novercæ calumniis circumventum, Crispum filium interemisse. Philostorg., Hist. eccl., II, 4.

3. Dehinc uxorem Faustam in balneas ardentes conjectans interemit, quum eum mater Helena, dolore nimio nepotis, increparet. Aur. Vict., Epit., 41. — Zosim., II, 29. — Philostorg., Hist. eccl., II, 4. — Sid. Apollin., Epist., v, 8.

4. Fausta autem noverca eum insano amore persequebatur. Zonar., XIII, 2. — Cujus contemptibus offensa, eum patri denuntiavit, utpote qui, præ ipsius amore, vim inferre sæpius tentasset. Id., ibid.

même Crispus comme son complice[1], malgré l'invraisemblance d'une pareille supposition, que repoussaient et l'âge de Fausta, mariée alors depuis vingt ans, et la tendresse jalouse dont elle entourait ses propres enfants. On prétendit aussi que les révélations d'Hélène portèrent sur les penchants déréglés de sa bru, qui, marchant sur les traces des Messaline et des Faustine, se serait livrée à des hommes de la plus basse condition[2]. Mais cette nouvelle explication n'est pas plus vraisemblable que la première, car les écrivains contemporains eussent laissé entrevoir quelque chose des désordres de Fausta dans l'intérêt même de Constantin. Les chrétiens, par exemple, n'auraient pas manqué de montrer comme légitime le châtiment de cette femme, qui portait, à leurs yeux, le sceau d'une race maudite ; enfin jamais Julien, quoique son neveu, n'aurait osé louer dans un panégyrique, non-seulement son incomparable beauté, mais ses vertus domestiques et surtout sa fidélité à son mari[3] : il eût gardé le silence, plutôt que d'appeler, par un mensonge imprudent, la malignité publique sur la victime qu'il voulait honorer. La version la plus naturelle et la plus acceptable consiste à dire que Fausta était parvenue à développer, dans l'âme ombrageuse de Constantin, une secrète jalousie contre son fils ; qu'elle avait accusé ce jeune homme, que ses succès enivraient peut-

1. ..... Quum in suspicionem venisset, quasi cum Fausta noverca consuesceret. Zosim., II, 29.

2. Eam vero postea, quum in adulterio deprehensa fuisset cum quodam ex cursoribus, calore balnei suffocari jussit. Philostorg., Hist. eccl., II, 4.

3. Τῇ μὲν γὰρ εὐγενείας τοσοῦτον περιῆν, καὶ κάλλους σώματος, καὶ τρόπων ἀρετῆς, ὅσον οὐκ ἄλλῃ γυναικὶ ῥᾳδίως ἄν τις ἐξεύροι... τὴν σὴν δὲ μητέρα ἀχράντους καὶ καθαρὰς τὰς οἰκειότητας ταύτας φυλάττουσαν... Julian., Orat. I, p. 16.

être d'une folle confiance, de conspirer contre son père [1], et que celui-ci, toujours aveugle dans sa colère, l'aurait fait tuer sans vouloir l'entendre [2]; puis, détrompé et repentant, aurait tué encore pour le venger. Le meurtre de Licinianus, que rien ne motive dans les premières hypothèses, trouverait au contraire ici une sorte d'explication.

Au reste, ces assassinats furent suivis d'un grand nombre d'autres qui atteignirent des hommes marquants et des familiers du palais [3]; il eût fallu remonter jusqu'à Néron, pour trouver dans la vie d'un empereur tant de meurtres domestiques. L'épouvante et la consternation régnaient partout : une nuit on afficha sur les portes du palais les vers suivants, qui contenaient une double allusion à la cruauté du prince et à ses prodigalités fastueuses : « Ne regrettez plus l'âge d'or que « nous donna le bon Saturne ; nous avons ici l'âge de « perles, mais tel que le donnent les Nérons [4]. » C'était un des ministres de l'Empereur, Ablavius, qui avait composé cette épigramme sanglante. Il est certain que la vie de Constantin fut dès lors en proie à bien des remords [5]. Les historiens polythéistes racontent que pour recouvrer cette paix intérieure qu'il avait perdue, il s'adressa aux prêtres des Mystères, qui le repoussèrent en disant que de tels crimes n'avaient point d'expiation [6], et qu'alors

1. Crispum filium veneno, Faustam conjugem calente balneo interfecit, scilicet quod proditores regni ejus esse voluissent. Greg. Turon., Hist. franc., I, 36.

2. Ὃν κατακτείνει ἄκριτον. Suid., voc. Κρίσπος.

3. Numerosos amicos. Eutrop., X, 6.

4. Saturni aurea sæcla quis requirat?
Sunt hæc gemmea, sed Neroniana.

5. Codin., Orig. C. P., p. 34. — Zosim., II, 29.

6. Illis respondentibus non esse traditum lustrationis modum, qui

un Égyptien, venu d'Espagne à Rome, lui enseigna une recette qui blanchissait l'âme de toutes ses souillures. Cette recette était le baptême, et l'on croit reconnaître, dans le prétendu magicien, l'Égyptien Osius, évêque de Cordoue. De telles anecdotes couraient de bouche en bouche parmi les païens pour noircir, dans la personne de Constantin, la doctrine qui lui offrait du moins les consolations du repentir.

A partir de cette année 326, Constantin n'appartient plus spécialement à l'histoire des Gaules; il semble même avoir oublié cette province, qui passa des mains de Crispus dans celles du jeune Constantin, âgé de dix ans. S'il s'en souvint, ce fut pour envoyer en exil à Trèves l'éloquent défenseur du symbole de Nicée, Athanase, qu'il sacrifia aux ariens, dans une de ces oscillations de foi qui dénotaient en lui une religion encore mal éclairée. Je ne dirai donc point comment, en haine de Rome[1], il fonda Constantinople, pour être la capitale chrétienne de l'Empire ; comment il attaqua le paganisme par des exhortations aux peuples, par des faveurs portées sur son rival, par des mesures de persécution directes ou détournées, fermant des temples sous prétexte de vétusté, ou supprimant des cérémonies et des assemblées sous couleur d'immoralité publique[2]. Ce fut lui qui traça à ses successeurs la méthode qu'ils sui-

tam fœda piacula eluere posset : Ægyptius quidam, ex Hispania Romam delatus, palatinisque mulierculis familiaris factus, et ad Constantini colloquium admissus, sententiam doctrinæ Christianorum habere vim abolendi quodcumque peccatum confirmavit. Zosim., II, 29.

1. Urbem quamdam Romæ parem quærebat, in qua palatium ipse sibi conderet. Zosim., II, 30. — V. Tillem., Hist. des emp., t. IV, p. 203, seqq.

2. Les temples de Vénus Uranie à Aphaque et à Héliopolis en Phénicie, celui d'Esculape à Eges en Cilicie, etc.

virent, pour la plupart, celle d'interpréter la liberté des cultes au profit d'un seul, et de tourner l'édit de Milan, quand on n'osait pas le heurter de front. Il est juste d'ajouter que cette passion des choses religieuses ne l'enleva pas complétement aux soins politiques, qu'il organisa l'administration romaine avec une intelligence élevée et ferme, qu'il maintint la tranquillité au dedans, et qu'il fit respecter l'Empire au dehors avec une dignité qui rappela les beaux jours de Dioclétien.

Mais ses cruautés, son despotisme, ses prodigalités, qui nécessitèrent des impôts ruineux, et enfin son mépris affecté pour les mœurs et les croyances de son pays lui valurent, de la part de ses contemporains, un jugement sévère, en dehors des partis. Il courut, de son vivant, un proverbe populaire, qui disait que, pendant les dix premières années de son principat, il avait été un trompeur consommé, pendant la seconde dizaine un brigand, et pendant la troisième un mineur, à cause de ses profusions immodérées[1]. Dans une sphère plus relevée, un écrivain du temps le déclarait comparable aux princes les plus distingués pendant une moitié de sa vie, aux médiocres pendant l'autre[2]. Plus généreuse que les contemporains, la postérité, qui oublie les souffrances passagères d'un règne, pour n'en voir que les résultats durables, lui a confirmé le nom de Grand. Les chefs des révolutions gagnent à être considérés de loin, après le développement de leur ouvrage, quand ce qu'ils

1. Unde proverbio vulgari, Trachala decem annis præstantissimus, duodecim sequentibus latro, decem novissimis pupillus, ob profusiones immodicas nominatus. Aur. Vict., Epit., 41. — Aurélius Victor lui compte vingt-deux années de règne, contre l'opinion commune.

2. Vir, primo imperii tempore, optimis principibus, ultimo mediis comparandus. Eutrop., x, 8.

entrevoyaient est devenu visible à tous, quand ce qu'ils pressentaient est devenu l'opinion du monde. Leurs misères personnelles, leurs petitesses, leurs vices, s'effacent, disparaissent dans l'ombre; tandis qu'ils empruntent aux institutions qui grandissent une gloire qui grandit avec elles. Mais le rôle de révolutionnaire exige de rares qualités. Cet instinct des besoins d'un peuple, ces confidences de l'avenir ne s'adressent qu'à des esprits fermes, à des intelligences libres et hardies, à des cœurs capables de foi et d'élan; et c'est là précisément ce qui fait la grandeur parmi les hommes.

Constantin mourut le 22 mai 337, près de cette ville de Nicomédie où se jouaient tous les grands drames du christianisme, baptisé par les mains d'un évêque arien. La mort le fit rentrer sous la loi religieuse qu'il avait fondée et qu'il travaillait à détruire; tandis que Constantinople réclamait son corps, pour lui donner la sépulture chrétienne dans l'Église des Apôtres, Rome fit célébrer son apothéose[1]. On peut dire que le premier empereur chrétien reçut sur son tombeau une hécatombe de sang humain, et ce sang fut celui de sa famille. Dans les dernières années de sa vie, il avait rapproché de lui ses frères, et, sans les associer à l'action du pouvoir, il leur avait donné un rang, des honneurs et le titre de *Nobilissimes*: mais il avait plus fait pour deux de ses neveux, fils de Dalmatius, jeunes gens de grand mérite : il avait élevé l'un à la dignité de César, l'autre à celle de roi du Pont, pour fortifier sa succession, craignant avec raison que l'incapacité de ses fils ne laissât tout périr après lui[2]. Ce furent là ses dernières volontés.

1. Inter divos meruit referri. Eutrop., x, 8. — Divo Constantino Augusto. Eckhel, Doctr. num., VIII.

2. Voir Tillem., Hist. des emp., t. IV, p. 258, seqq.; 287, seqq.

écrites dans son testament ; mais il avait à peine fermé les yeux, que les soldats, révoltés, firent main basse sur ses neveux, sur ses frères, sur ses ministres, et débarrassèrent ses enfants de concurrents qui les alarmaient, et de conseillers qui les gênaient. Le cri public accusa Constance de ces meurtres odieux [1], qui n'eurent pourtant pas tout le résultat qu'il s'en promettait, car des mains charitables sauvèrent deux des fils de Julius Constantius, second frère de Constantin, Gallus et Julien encore en bas âge. On verra qu'un de ces enfants était prédestiné au châtiment de Constance et à la réhabilitation de sa famille.

1. Eutrop., x, 9. — Julian., Epist. ad Athen., p. 497. — Hieron., Chron. — Zosim., ii, p. 68. — Athan., ad Solit.

LIVRE VIII.

LA GAULE SOUS LES ENFANTS DE CONSTANTIN. — GUERRE CIVILE. — GUERRE RELIGIEUSE. — CONSTANTIN LE JEUNE, EMPEREUR DES GAULES. — CONSTANT LUI SUCCÈDE. — ROLE D'ATHANASE DANS SON EXIL A TRÈVES. — L'ÉGLISE GAULOISE DEVIENT LE CENTRE DE L'ORTHODOXIE. — USURPATION DU FRANK MAGNENCE. — L'EMPEREUR CONSTANCE EN GAULE. — PERSÉCUTIONS ARIENNES. — CONCILES D'ARLES ET DE BÉZIERS. — EXCOMMUNICATION D'ATHANASE, EXIL D'HILAIRE DE POITIERS.

335 — 355.

CHAPITRE PREMIER

Partage de l'Empire entre les enfants de Constantin : leurs querelles. — Constantin le Jeune est empereur des Gaules; il se déclare le protecteur des doctrines catholiques contre Constance. — Luttes de l'arianisme; séjour d'Athanase à Trèves. — L'Église gauloise devient le centre de l'orthodoxie. — Constantin le Jeune renvoie Athanase en Égypte. — Ambition de Constantin. — Il veut enlever l'Italie à son frère Constant occupé par la guerre en Pannonie. — Il se jette sur les campagnes du Pô, et s'empare d'Aquilée. — Ses fiançailles avec une jeune Espagnole. — Retour de Constant; bataille sous les murs d'Aquilée. — Constantin est vaincu et son corps jeté dans l'Alsa. — Monodie récitée à Trèves sur la mort tragique du fils aîné de Constantin le Grand. — Constant devient le maître des Gaules. — Quel était ce troisième fils du grand Constantin; ses vices odieux; sa mauvaise administration. — Il se mêle aux querelles religieuses et prend le patronage des évêques orthodoxes contre les ariens. — Importance actuelle des Franks dans les affaires d'Occident. — Leur portrait d'après Libanius. — Le Frank Magnence, élevé dans une colonie létique, usurpe l'empire. — Il poursuit Constant à travers la Gaule jusqu'à la ville d'Elne dans les Pyrénées; Constant est égorgé par un Frank et défendu par un Frank. — Magnence provoque la réaction païenne; il est défait par Constance à la bataille de Murse; il s'enfuit à Lyon et se tue. — Son

frère Decentius se tue à Sens. — Les Alamans, sous la conduite de Khnodomar, inondent la Gaule. — Dévastation des bandes de Khrok dans l'Arvernie et la Narbonnaise. — Khrok est fait prisonnier et mis à mort.

Après avoir ainsi déchiré par l'épée le testament de leur père, les enfants de Constantin se partagèrent amiablement l'Empire : Constantin, l'aîné, garda le département des Gaules, qui avait été celui de Constance Chlore et du grand Constantin, et le berceau de la fortune des Flavius. Constance, le second, eut Constantinople et l'Orient; et Constant, le dernier, reçut, pour sa part, Rome, l'Italie, l'Illyrie, la Grèce, l'Afrique et la Pannonie[1]. De ces nouveaux maîtres du monde, le moins médiocre assurément était l'aîné, qui joignait au caractère ardent de son père quelque chose des qualités qui avaient donné tant de popularité à son aïeul; mais l'infortunée Fausta lui avait transmis, avec le sang de Maximilien Hercule, l'inconsistance d'esprit si fatale à sa race. A peine avait-il consenti au partage de l'Empire qu'il s'en repentit, et voulut qu'on remaniât les lots, se prétendant lésé dans le sien, qui renfermait pourtant les meilleures armées avec les populations les plus belliqueuses, et réclamant tantôt l'Afrique, tantôt une portion de l'Italie et Rome elle-même, à titre de dédommagement[2]. Habitués à ces accès de violence peu durables, les frères de Constantin semblèrent d'abord accéder à sa réclamation, puis se retirèrent peu à peu et traînèrent les choses en longueur dans le but manifeste de ne rien terminer. Celui-ci, furieux de se voir jouer, forma contre l'un et l'autre un plan de vengeance :

1. Aur. Vict., Epit., 41. — Zosim., II, p. 68, 69. — Julian., Orat. I, 33, 34.

2. Zosim., II, p. 69. — Monod. in mort. Constant., p. 4,

contre Constant, son voisin, il songea à l'emploi des armes; contre Constance, que l'épée ne pouvait guère atteindre, il médita une campagne d'intrigues politiques.

Les circonstances semblaient le favoriser, surtout en Orient. Esprit vain et brouillon, infatué de prétentions théologiques, et déjà le serviteur de ses eunuques qui, dirigés eux-mêmes par des évêques ariens, voulaient réglementer l'Église, Constance fournissait à un adversaire habile des prétextes respectables pour intervenir dans ses affaires, au nom des catholiques opprimés. Il y avait une belle place à prendre pour un empereur des Gaules, celle de protecteur de l'orthodoxie consubstantialiste, qui était la communion de l'Occident, contre l'arianisme, objet exclusif des prédilections de Constance; il fallait rallier à soi les catholiques sur toute la surface de l'Empire, et planter au sommet des Alpes, sous l'escorte de dix légions, le drapeau de Nicée, comme le grand Constantin y avait planté le labarum : ce rôle qui voulait de la résolution et de l'audace, le jeune Constantin parut l'avoir compris. Mais, avant d'entrer dans les événements amenés par sa politique, je dirai quelques mots de la querelle des consubstantialistes et des ariens, qui doit nous occuper fréquemment dans le cours de cette histoire.

De toutes les discussions que pouvait soulever la théologie chrétienne, la plus délicate, sans contredit, la plus dangereuse par ses conséquences possibles, était celle de la nature du Verbe fait chair, et des rapports du Christ avec Dieu son père. Elle marchait entre deux écueils également redoutables. D'un côté, en insistant sur la séparation des personnes divines, on risquait d'affaiblir l'unité de Dieu et de transformer la Trinité en un

paganisme trithéistique ; d'un autre côté, en subordonnant avec trop de rigueur les dogmes chrétiens au principe de l'unité de Dieu, on arrivait à la confusion des personnes divines, et la réalité du sacrifice de la croix s'évanouissait. Dans l'une et l'autre hypothèse, c'était détruire la noble et sainte théorie de l'union de la nature divine avec la nature humaine, gardant leurs attributs séparés, conservant sans atteinte la conception pure de l'esprit infini, mais la rapprochant de l'existence finie des choses, et mettant en contact Dieu et l'humanité, son ouvrage ; en d'autres termes, c'était frapper au cœur le christianisme lui-même. Plusieurs tentatives d'explication avaient eu lieu depuis les temps apostoliques, sans que l'Église en adoptât aucune, satisfaite de repousser l'erreur sans indiquer elle-même la vérité, et signalant les écueils sans montrer le port. Ainsi, elle avait condamné les Patripassiens qui, absorbant la Trinité dans un être indivisible et indistinct, prétendaient que le Père, le Fils et le Saint-Esprit avaient souffert et étaient morts ensemble dans la personne de l'homme-Jésus[1]. Elle condamna également l'unitaire Sabellius qui, ne voyant dans la Trinité qu'une substance unique sous trois aspects différents, l'interprétait non par la triplicité des personnes, mais par la triple manière d'en considérer une seule[2]. Ces hérésies se présentaient comme des conséquences inévitables, dès que la balance penchait trop fortement vers l'unité de Dieu ; il s'en présentait de plus funestes encore, lorsqu'on exagérait la distinction des personnes. Plusieurs hérésiarques aboutirent par cette dernière voie à un polythéisme

1. Patripassiani.
2. Theodoret., Hæret. fab., II, 9. — Epiph., Hæres., 62.

véritable ou à cette dualité monstrueuse, à cet antagonisme de deux principes rivaux qui faisait le fond des doctrines gnostiques, et pour lequel l'Église catholique n'eut jamais assez d'anathèmes[1]. Vers le commencement du IVe siècle, la question des natures divines était donc arrivée à cet état qu'il existait des décisions négatives particulières, et point d'interprétation générale, point de symbole positif.

C'était dans l'école chrétienne d'Alexandrie que les systèmes de métaphysique religieuse étaient controversés avec le plus de science et d'ardeur. Vers l'année 319, l'évêque Alexandre ayant enseigné que le Verbe était un avec le Père, coéternel à lui, égal à lui en puissance et Dieu comme lui ; un diacre de la même église, nommé Arius, se mit à prêcher la doctrine contraire, soutenant que le Fils était inférieur en puissance, inférieur en durée, puisqu'il était engendré, et que l'engendré est venu nécessairement après l'engendrant[2] ; qu'enfin, le Fils était une créature parfaite, sans doute, et très-semblable à Dieu, mais non Dieu elle-même. On ne sait pas bien à quelle limite s'arrêtait Arius sur ce terrain glissant ; mais la logique, prompte et fatale dans sa marche, comme ces coursiers dont parle Homère, était arrivée de prime saut, chez ses disciples, aux dernières conséquences de l'hypothèse. Beaucoup prêchaient déjà que le Christ n'était qu'une émanation divine ; d'autres, qu'il n'était qu'un homme inspiré. L'incrédulité était tout près, et se manifesta bientôt sous la forme la plus brutale, dans ce mot d'un évêque d'Antioche : « Si Dieu a pu avoir un

1. Iren., I. — Tertull., de Carn. Christ. — Theodoret., Hæret. fab., II. — Epiph., Hæres., 27, 28, seqq. — Voir ci-dessus, tome I, livre III, chap. 2.

2. Sozom., I, 15. — Theodoret., I, 4. — Athan., passim. — Fleury, Hist. ecclés., X. — Tillem., Mém. ecclés., t. VI, p. 239 et suiv.

fils, il a donc une femme[1]. » La controverse entre Arius et Alexandre divisa tout l'Orient, église contre église, ville contre ville, peuple contre peuple ; on se battit et le sang coula en plusieurs lieux. La guerre de parole et de plume régnait, dans sa plus grande force, en 324, lorsque Constantin devint maître de l'Asie par la chute de Licinius. Alarmé de cette agitation qui pouvait nuire à la solidité de sa conquête, mal éclairé d'ailleurs sur la gravité du débat qu'il jugeait frivole, puéril, absurde, et propre seulement à provoquer la risée des païens[2], il écrivit aux deux champions, Arius et Alexandre, une lettre dans laquelle le premier empereur chrétien prodiguait les qualifications les plus injurieuses à la question fondamentale du christianisme. Dans son désir de rétablir la paix, il les réprimandait, il les suppliait, il leur ordonnait de se réconcilier. « Rendez moi, disait-il, des jours sereins et des nuits tranquilles[3] ; » mais les chefs se seraient embrassés fraternellement, que la question n'en aurait pas moins subsisté avec la nécessité de la résoudre.

Le concile œcuménique de Nicée la trancha par la rédaction d'un symbole où la consubstantialité du Père et du Fils, et, par suite sa coéternité et son égalité en

1. Nam si filius, necesse est ut femina sit. Hilar. in Const., I, p. 1248, ed. Bened., Par., 1693.

2. Quum levis admodum et exigua nunc causa sit, quæ totius corporis consentioni obstat, cur non multo faciliorem et expeditiorem hujus rei correctionem mihi ipse spondeam? — Proinde et incauta interrogatio, et inconsulta responsio, in utroque vestrum veniam sibi mutuo concedant. — Plebeia sunt hæc, et quæ puerili magis inscitiæ quam sacerdotum et prudentium virorum sapientiæ congruant. Constantin. epist. ap. Euseb., Vit. Constantin., II, 68, 69, 70, 71.

3. Reddite mihi dies tranquillos, et noctes curarum expertes. Constantin. epist., ub. supr., 72.

puissance, furent posées comme base de la foi catholique. Ce fut encore un Alexandrin, le diacre Athanase, qui domina les discussions du concile, et fournit ce mot consubstantialité[1], devenu le terme virtuel de la doctrine orthodoxe. Arius, vaincu, fut exilé par l'Empereur, et Athanase promu au siége épiscopal d'Alexandrie, que la mort d'Alexandre rendait vacant. Mais, au bout de quelques années, la situation des choses changea avec les idées de l'Empereur, tombé alors sous l'influence des ariens : Arius fut rappelé à la cour, tandis qu'Athanase, chassé de son siége, était relégué au fond des Gaules. Le banni trouva, dans la ville de Trèves, en 335, un accueil empressé et respectueux de la part des évêques et de celle du jeune Constantin, alors César[2]. Ce fut, pour le christianisme gaulois et pour les destinées religieuses de tout l'Occident, un événement décisif que l'arrivée du fondateur de la foi de Nicée, de ce docteur déjà si célèbre, que rehaussait encore aux yeux des fidèles la gloire de la persécution.

Élevé par les soins de l'évêque d'Alexandrie et près du sanctuaire, Athanase était, dans toute la force du mot, un enfant de l'Église, mais d'une église savante, où les études profanes marchaient de pair avec les études sacrées ; où l'on puisait surtout dans la philosophie des armes pour la controverse religieuse. Athanase avait tout appris ; puis, fatigué du néant de la science, il avait couru s'enterrer dans la solitude pour amortir par les pratiques de l'ascétisme l'inquiétude inépuisable qui le tourmentait : de la solitude il était promptement revenu aux livres, à l'action, à la dispute,

1. Ὁμοουσία, consubstantialitas.

2. Athan., Apol., I. — Epist. Constant. ad. pop. Alexandr. ap. Athan.

pour lesquels Dieu l'avait créé. A le voir seulement, on eût méprisé un tel adversaire, car il était petit et laid, et ressemblait, si l'on en croit Julien, à un avorton [1] ; mais cet avorton renfermait dans son sein les deux forces qui remuent le monde, la puissance du talent et la puissance de la volonté. Quand cet homme petit et laid était animé par la controverse, il grandissait, son œil étincelait, et son visage, suivant le mot d'un contemporain, prenait quelque chose de la beauté terrible des anges [2]. C'est alors qu'il entraînait les conciles, qu'il armait les villes pour sa cause, qu'il faisait descendre, du fond de la Thébaïde, les légions de Pacôme et d'Antoine, qu'il faisait trembler jusqu'aux empereurs. Ne l'accusa-t-on pas de vouloir affamer Constantinople, en empêchant le départ des blés de l'Égypte [3] ? Depuis le temps des Gracques, tribun pareil à celui-là n'avait point paru dans le monde romain. Lever son exil, le renvoyer à son siége d'Alexandrie, c'était, avec les dispositions de Constance, avec la force qu'avaient prise les ariens, y renvoyer la discorde et la guerre : le jeune Constantin s'était arrêté à ce projet.

Pour le colorer d'un prétexte honorable, il prétendit que son père, au lit de mort, s'était repenti de l'exil d'Athanase, et avait ordonné le rappel de l'évêque égyptien, mais que cet ordre avait été supprimé par une perfidie des ariens [4]. Il était fort douteux que le grand Constantin, qui expirait dans les bras du plus implacable ennemi des orthodoxes, Eusèbe de Nicomédie, eût

1. Ἀνθρωπίσκος εὐτελής. Julian., Epist. 51, p. 211.

2. Ἀγγελικός τὸ εἶδος. Greg. Naz., Orat. XXI, 9.

3. Athan., Apol. II, p. 805. — Socrat., I, 35. — Theodoret., I, 29.

4. Vit. Athan., ap. Phot., 5.

jamais rien commandé de pareil ; toutefois le fils s'en porta garant, et il signifia nettement à Constance qu'il exigeait en cela l'exécution des volontés de leur père. En même temps, et, sans attendre sa réponse, il informa l'Église catholique et le peuple d'Alexandrie du retour prochain de leur évêque. Il énonçait dans sa lettre qu'Athanase n'avait point été réellement banni par Constantin, mais envoyé pour un temps dans les Gaules, par simple mesure de précaution et de sûreté, « afin de le sauver de la gueule des hommes qui se ruaient sur lui [1] » : il désignait ainsi les ariens. Il terminait par ces mots : « Quand le religieux évêque paraîtra devant « vous, vous saurez de quelle vénération je l'ai en-« touré ; et vous n'en serez pas surpris ; car c'est l'image « de vos regrets et la dignité d'un si grand homme, « qui ont ému et aiguillonné mon âme [2]. » Tandis que cette lettre, écrite directement par l'empereur des Gaules à une ville sujette de Constance, gagnait Alexandrie par la voie de mer, Athanase partit avec Constantin le Jeune pour Viminac, en Pannonie, où les trois empereurs s'étaient donné rendez-vous, afin d'y traiter encore du remaniement de l'Empire. A la vue du prêtre qu'il n'attendait pas, Constance, habile à cacher ses émotions, parut consentir avec joie au projet de son frère ; Constant le fit avec plus de sincérité, soit parce qu'il était catholique, soit parce que, souverain de provinces en majorité catholiques, il ne voulait point laisser à un autre le protectorat exclusif de la catholi-

1. Ἀφηρέθη τῶν φαρύγγων τῶν ἐπικειμένων αὐτῷ ἀνδρῶν. Epist. Constantin. ap. Athan., Apol., I.

2. Καὶ γὰρ τὴν ἐμὴν ψυχὴν, ἥτε τοῦ ὑμετέρου πόθου εἰκὼν, καὶ τὸ τοῦ τηλικούτου ἀνδρὸς σχῆμα, εἰς τοῦτο ἐκίνει καὶ προέτρεπεν. Epist. Constantin., ub. supr.

cité ; et Athanase se mit en route pour l'Égypte, encouragé, avoué, caressé par tous[1]. Mais, à peine eut-il touché l'Orient qu'il rencontra à chaque pas les intrigues de Constance : partout des piéges, des menaces, des insultes et, en revanche, de la part des catholiques, un enthousiasme qui allait jusqu'à la sédition[2]. Un an à peine s'écoula, et déjà toute l'Égypte était en feu, et Athanase se voyait contraint d'en appeler pour la seconde fois à l'empereur des Gaules.

Mais cet appui lui manqua tout à coup, par suite des passions aveugles et de la légèreté de son protecteur. En effet, Constantin le Jeune, sorti plus aigri que jamais de la conférence de Viminac, avait résolu de recourir aux armes et de profiter pour cela de deux circonstances, savoir : une guerre assez importante qui venait d'éclater en Pannonie entre Constant et les nations gothiques; et une autre que Constance soutenait depuis plusieurs années contre les Perses, guerre mal conduite, funeste à l'Empire et humiliante pour le nom romain. Il fit donc de grands préparatifs avec précipitation, et sans s'inquiéter d'autres circonstances qui devaient lui faire différer son projet, s'il avait eu quelque bon sens. En premier lieu, les populations de la Gaule et les armées se trouvaient alors en proie à une maladie épidémique que les écrivains contemporains qualifient de peste[3]; en second lieu, lui-même allait se marier à une jeune fille qui habitait l'Espagne; déjà les fiançailles étaient célébrées, les présents de noces envoyés, les ambassadeurs

1. Athan., ad Solit., p. 814.

2. Id., ibid., et Apol., II. — Theodoret., II. — Cf. Tillem., Mém. ecclés., t. VIII.

3. Monod. in mort. Constant., II, 10.

partis pour recevoir la fiancée des mains de sa famille[1]; mais rien n'arrêta Constantin; il fallait que son idée dominante suivît son cours; et il fondit sur l'Italie comme un brigand[2]. La surprise fut telle au midi des Alpes, qu'il put, sans opposition, traverser la plaine du Pô, enlever Aquilée et s'y fortifier. Cependant la maladie s'appesantit sur son armée avec un redoublement de violence, de sorte que, n'osant avancer, il se mit à battre le pays d'alentour, pillant et dévastant sans ménagement, sans précaution, comme eût fait un homme ivre, c'est le mot dont se servent les historiens[3]. Constant, à cette nouvelle, s'arrangea comme il put avec les Goths, et détacha une partie de son armée pour aller couvrir en toute hâte les passages des Alpes Carniques; mais ses généraux, n'apercevant rien, poussèrent leur marche jusqu'auprès d'Aquilée, où ils rencontrèrent les troupes de Constantin. Voyant alors à quel ennemi ils avaient affaire, ils tendirent une embûche dans laquelle l'empereur des Gaules alla donner tête baissée. Après avoir caché leurs meilleures troupes autour d'une petite plaine que traverse la rivière d'Alsa, ils feignirent d'avoir peur et de fuir[4]; Constantin ne manqua pas de se lancer à leur poursuite, et l'on devine ce qui arriva. Ses légions, cernées tout à coup, furent enfoncées et taillées en pièces. Lui-même périt dans la mêlée, renversé par son cheval et bientôt percé de coups de lance et d'épée. Son cadavre resta sur la place, tellement défiguré et méconnaissable que les soldats pannoniens, le prenant pour un

1. In Iberiam misisti legatos. Monod. in mort. Constant.
2. Latrocinii specie... irruit. Aur. Vict., Epit., 41.
3. Incautus fœdeque temulentus. Id. ibid.
4. Zosim., II, p. 79. — Aur. Vict., Epit., 41. — Eutrop., x, 9.

mort du commun, le jetèrent avec beaucoup d'autres dans le lit de l'Alsa. Constant l'y fit repêcher, et l'envoya à Byzance, dans la sépulture de leur famille[1].

C'était un bien misérable dénoûment pour de si vastes projets; et pourtant cette fin, qui semblait celle d'un voleur pris dans son propre piége, émut assez fortement la Gaule, tant on y redoutait l'avénement de Constant. Nous avons la preuve de ce vif intérêt dans un ouvrage contemporain, espèce d'élégie en prose, intitulée *Monodie*, improvisée par un Grec de Marseille ou d'Arles, et récitée dans cette dernière ville, qui était, comme on sait, la patrie du jeune Constantin[2]. Quoique cette pièce ne soit guère qu'une déclamation de rhétorique, il s'y mêle, par intervalles, des traits d'une douleur bien sentie. L'orateur s'attache surtout à disculper son héros de l'odieux de cette guerre, entreprise par un frère contre son frère : suivant lui, ce n'est point Constantin qu'il faut condamner, ce sont ses mauvais conseillers, ce sont les semeurs de discorde[3] qui s'étaient interposés entre son frère et lui. Il donne aussi une pensée de regret à cette jeune fille que les envoyés de la Gaule étaient allés chercher en Espagne, et qui accourait sans doute toute joyeuse, et parée des dons de son fiancé ; « Oh! s'écrie-t-il, que va-t-elle dire, quand on « lui portera la nouvelle que tu as vécu, ô Constantin; « que tu es enseveli dans le tombeau ; que tu n'as plus « à cœur l'hyménée ni les autres choses de ce monde[4]?

1. Zonar., II. — Eutrop., X, 9. — Aur. Vict., Epit., 41. — Monod., 3, 4.

2. Patriam tuam. Monod., 4.

3. Linguæ dolosæ, perversa corda... sycophantæ et improbi. Ibid., 7, 8.

4. Te mortuum, te sepulcro conditum, rerumque hujus vitæ minime curiosum. Ibid., 11.

« Que va-t-elle dire? quels cris va-t-elle pousser? comme « le deuil remplacera ses parures! comme elle deviendra triste et sombre, elle qui partait avec tant de bonheur! Elle paraîtra et personne ne criera hyménée! « personne n'allumera la torche des noces[1] : les chants « lugubres et les gémissements de tant d'hommes inconsolables l'accueilleront seuls parmi nous. Alors, dénouant sa longue chevelure, elle la fera tomber sous « le ciseau, en témoignage de sa douleur[2]. »

Ce qui inspirait en Gaule une si profonde répugnance contre Constant, c'était sa dégradation morale. Élevé dans la corruption des mœurs de l'Orient, il était à peine homme, et il laissa en mourant sa femme encore vierge[3]; mais des favoris qu'il prenait parmi les otages ou les jeunes captifs germains disposaient de lui et du gouvernement[4], pillant les deniers de l'État, rançonnant les citoyens et les vexant à plaisir. Le temps qu'il ne donnait pas à la débauche, Constant l'employait à des chasses qui duraient des semaines entières et embrassaient plusieurs provinces[5]. Sous un pareil souverain, les prévarications des ministres restaient impunies ou ignorées, et le cynisme de la mauvaise administration égalait celui des mauvaises mœurs. Essayant de cacher ses vices sous le masque de l'hypocrisie religieuse, le fils de Constantin affectait une grande aversion pour les

1. Nec chorus illi hymenæum concinet, nec nuptiales quis accendet tædas. Monod., 11.

2. Sed lamentabile illi carmen, et in officium funebre coma decidet. Ib.

3. Athan., ad Solit., p. 856. — Amm. Marc., xx, 11.

4. Obsides et pretio quæsitos pueros venustiores quod cultius habuerat, libidine hujusmodi arsisse pro certo habetur. Aur. Vict., Cæs., 41. — Zonar., xiii, 6. — Zosim., ii, p. 69.

5. Venandi cupidine, per silvas saltusque errabat. Aur. Vict., Epit., 41. — Liban., Or. iii, p. 144.

spectacles, que les chrétiens condamnaient, et, en revanche, un grand goût pour les disputes théologiques, dans lesquelles il se montrait, comme catholique, ce qu'était Constance comme arien, c'est-à-dire présomptueux et brouillon. On raconte qu'un jour il fit venir deux évêques ariens pour discuter avec eux sur les substances divines, et que déjà ceux-ci l'embarrassaient dans leurs subtilités, quand l'évêque de Trèves, Maximin, arriva et les fit chasser[1]. Tel qu'il était, il comprit la politique suivie par son frère aîné, et s'en fit le continuateur.

Entrant donc en communication avec Athanase, qui avait de nouveau quitté l'Égypte, il le reçut en Italie, puis en Gaule, où il lui ménagea une conférence avec le fameux Osius, évêque de Cordoue[2], l'un des rédacteurs du symbole de Nicée. C'est là que fut arrêté le projet d'un concile œcuménique, mais surtout occidental, que l'on voulait opposer aux assemblées violentes que les ariens multipliaient en Orient, pour anathématiser Athanase et la doctrine de la consubstantialité. L'Empereur choisit Sardique, en Illyrie. Son zèle d'orthodoxe l'emporta bien loin, puisqu'il promit de prendre les armes pour aller réintégrer lui-même, de force, sur leurs siéges Athanase et les autres évêques catholiques[3], si Constance ne le faisait pas de son plein gré. Sous de tels auspices, la réunion de Sardique, à laquelle l'empereur d'Orient ne jugea pas prudent de s'opposer, devait être nombreuse, et elle le fut surtout par le concours des Occidentaux. La Gaule, à elle seule, y envoya trente-quatre évêques.

1. Athan., de Syn., p. 894. — Socrat., II, 18. — Sozom., III, 10. — Hilar., Fragm. II.

2. Hilar., Fragm. II, p. 16. — Athan., Apol., I, p. 676.

3. Theodoret, II, 6. — Rufin., Hist. eccl., I, 19. — Socrat., II, 22. — Sozom., III, 20.

tous catholiques, conduits par Maximin de Trèves. Quant à l'arianisme, il n'y compta qu'environ quatre-vingts représentants, presque tous Orientaux, qui désertèrent le concile dès qu'ils eurent reconnu les sentiments de la majorité. Il n'y eut plus dès lors de difficultés, et les pères de Sardique proclamèrent unanimement l'innocence d'Athanase et l'orthodoxie des doctrines de Nicée. Deux d'entre eux, Euphratas de Cologne et Vincent de Capoue, furent envoyés à Constance pour lui remettre en mains propres le procès-verbal des décisions du concile. Constant, pour plus de solennité, voulut leur adjoindre un de ses généraux, nommé Salianus, homme intègre et catholique zélé[1] : il le chargea particulièrement d'une lettre dans laquelle il menaçait l'empereur d'Orient de cette promenade militaire dont j'ai parlé tout à l'heure. Nous laisserons l'ambassade ecclésiastique prendre la route de Constantinople, puis celle d'Antioche de Syrie, où elle devait rencontrer Constance, et nous reprendrons le fil des affaires politiques de la Gaule.

Tandis que ces choses absorbaient l'attention de l'empereur d'Occident, les Franks avaient recommencé leurs ravages, et Constant, peu soucieux de guerre et de fatigue, s'était mis à négocier avec eux[2]. Il obtint, à prix d'argent, en 341, qu'ils mettraient bas les armes et que, par un simulacre d'obéissance, ils recevraient des rois de sa main. Il fit vraisemblablement la même chose dans l'île de Bretagne avec les Scots, en 343[3], les

1. Athan., Apol. I, p. 692; ad Solit., p. 822. — Theodoret, II, 6.

2. Socrat., II, 13. — Sozom., III, 6. — Liban., Or. III. — Hieron. Chron. — Idat. Chron.

3. Liban., Or. III, p. 140, 141. — Amm. Marc., XX.

proclama à jamais domptés, et revint en Gaule décoré des titres de triomphateur et de vainqueur des nations barbares, qu'il se décernait lui-même[1]. Ces lâches fanfaronnades trouvèrent, pour les louer, un bel esprit grec, le fameux Libanius, roi des écoles de l'Asie Mineure. Je passerais sous silence ce morceau écrit avec une recherche et un faux goût insupportables, s'il n'exprimait d'une manière assez curieuse l'idée qu'on se faisait en Orient du caractère, du nombre et de la force des nations frankes.

« Les Franks, dit-il, sont un peuple celtique qui ha-« bite au-dessus du Rhin, vers l'Océan, dans des de-« meures si bien disposées pour la guerre, qu'ils en ont « pris le nom de *Phracti*[2], c'est-à-dire fortifiés, d'où, « par corruption, on a fait *Franki*. Leur nombre sur-« passe toute imagination, mais leur puissance surpasse « leur nombre. L'Océan agité ne les effraye pas plus que « la terre ferme, et l'haleine des climats tempérés leur « serait moins douce que les froids du nord. Ce qui « cause le malheur de leurs voisins, c'est que ces Bar-« bares ne connaissent aucun travail sédentaire; ils ne « savent que porter les armes; leurs bons temps sont « les temps de guerre. Voyez un Frank mutilé, il conti-« nue à combattre avec les débris de son corps; qu'une « troupe de Franks soit victorieuse, elle ne s'arrête plus « dans la poursuite de son ennemi; qu'elle soit vaincue « et fugitive, le dernier terme de sa fuite est le com-

1. Eckhel, Doctr. num., VIII, p. 111.

2. Celtarum gens est supra Rhenum fluvium ad Oceanum pertingens, tam præclare a natura ad bellorum usus munita, ut appellationem ab ipsis actis nacti, *Phracti* (hoc est septi munitive) nominentur : qui quidem ab imperito vulgo corrupte *Franci* vocati sunt. Liban., Or. III, p. 137.

« mencement d'une invasion. Leur loi accorde des ré-
« compenses à la folle turbulence et des honneurs à
« l'audace; à ses yeux, le repos est une honte ou une
« maladie. Pour alimenter cet esprit inquiet, les rois
« franks avaient soin de tenir sans interruption leurs
« sujets en éveil, de ne les laisser ni manger sans armes,
« ni dormir sans casques, ni suspendre jamais leurs
« courses soit le jour, soit la nuit. Une aventure suivait
« une aventure; une bande à peine partie se voyait
« poussée par une autre bande; c'était comme la mer,
« lorsque les vents la soulèvent et jettent ses flots contre
« le rivage : une vague arrive et se brise; une autre l'at-
« teint, la recouvre, puis une autre et une autre encore,
« sans fin ni trêve.... Pour que ce peuple comprît la
« paix, il a fallu un empereur romain plus actif que lui,
« plus amoureux d'agitation, plus désireux de guerre :
« alors il n'a plus osé combattre, se considérant d'avance
« comme vaincu. Ces bras qui s'étaient tendus pour
« lancer le javelot, n'ont plus trouvé que des gestes
« suppliants pour demander une alliance[1]; et voilà que
« maintenant les Franks reçoivent de nous des rois qui
« sont plutôt leurs surveillants que leurs chefs. Ils dé-
« pouillent leur humeur de bête fauve, pour devenir
« hommes et entretenir des rapports avec les hommes.
« Le respect du serment a remplacé dans leurs cœurs la
« frénésie du vol : et ainsi montrent-ils qu'ils ont ac-

1. Enimvero tum rex apparuit, qui insatiabilem in illis bellandi cupiditatem ad pacis desiderium convertit; nec ullam artem aliam adhibuit, nisi quod majorem ipse, quam illi, ad pugnandum alacritatem præ se tulit. Itaque minime ad manus venire et congredi sunt ausi; sed solus timor perinde effecit ac si manus conseruissent, et dextras quidem non ad hastilium jaculationem intendere, sed ad fœderum postulationem protenderunt. Liban., Or. III, p. 139.

« cepté la servitude, car, pour de telles gens, ne point « piller, c'est servir[1]. »

La lâcheté de Constant mit le comble à la haine publique, et ce prince, suivant le mot des historiens, devint « exécrable à tous[2] : » son ministre du trésor, le comte Marcellinus, qu'il avait offensé, on ne sait comment, se chargea aussi de la vengeance de tous. Afin de bien assurer ses coups, Marcellinus choisit non-seulement pour complice de sa conjuration, mais pour candidat à l'empire, le comte Magnence, commandant de la division des Joviens et des Herculiens dans la garde impériale, personnage singulier, auquel nous nous arrêterons quelques instants, parce qu'il offre un type qui se reproduira fréquemment dans la suite de nos récits, celui du Germain romanisé. Magnence appartenait à une famille de Lètes franks, établis en Armorique sous le règne de Constantin[3] : on avait pu le voir lui-même, dans son enfance, traverser à la chaîne et sous le fouet d'un piqueur ces mêmes provinces gauloises qu'on l'appelait maintenant à gouverner. Le père, devenu colon romain, avait échangé son nom teutonique contre le nom latin de Magnus, qui correspondait sans doute à sa haute taille, et le fils aîné, suivant l'usage du temps, avait pris le diminutif Magnentius. Deux autres fils, plus jeunes, Décentius et Désidérius, et une vieille Germaine, leur mère,

1. Fracti igitur tam grave servitutis jugum subierunt; etenim hoc illis servitus est, nullos habere quos deprædentur. Liban., Or. III., p. 139.

2. Intolerabilis, injucundus. Eutrop., x, 9; Exsecrabilis. Aur. Vict., Cæs., 41.

3. Originem generis a Barbaris trahebat, quumque commigrasset ad Letos, quæ gallica natio est, litteras latinas didicerat. Zosim., II, 54. — Ortus parentibus barbaris, qui Galliam inhabitant. Aur. Vict., Epit., 42. — Patre Britanno. Zonar., XIII, 6. — Breton gaulois, Armoricain.

complétaient cette famille, dont les mœurs présentaient un bizarre mélange de civilisation et de barbarie. Tandis que les enfants fréquentaient les écoles romaines et entraient l'un après l'autre dans la milice impériale, la mère conservait l'élément germanique au foyer de la maison. Douée de cette vertu de seconde vue que prétendaient posséder beaucoup de femmes de sa race, elle prophétisait sur leurs affaires domestiques, tirait les sorts, était consultée sur tout; et ses fils, généraux romains et chrétiens, continuèrent à l'écouter avec le même respect que s'ils eussent encore habité les huttes germaines des bords de la Saale[1]. Des derniers rangs de l'armée, Magnence s'était élevé rapidement au premier, par son esprit militaire, par sa bravoure, par ses mérites divers; car il avait acquis, dans la fréquentation des écoles, assez d'instruction et une sorte de faconde qui lui donnait de l'importance parmi ses compagnons d'armes[2]. De grade en grade, il était arrivé au poste de confiance qu'il occupait. Sous cette écorce romaine, un œil attentif avait bientôt mis à nu le Barbare[3], avec ses instincts brutaux et sa légèreté de jugement. Le comte Marcellinus ne s'y était point trompé; mais, exempt de toute prétention pour lui-même, et plus vindicatif qu'ambitieux, il voulait un homme prompt, hardi, influent sur les troupes, et qui frappât sans trembler : à ce titre il choisissait bien.

Tout fut aisément convenu entre ces deux personnages, et on attendit l'occasion. Vers le milieu du mois

1. Quamquam de multis superiorum temporum prædictionibus eam veram vatem esse persuasum haberet. Zosim., II, 46.

2. Legendi studio promptus, sermonis acer... Aur. Vict., Epit., 42. — Litteras latinas didicerat. Zozim., II, 54.

3. Utpote gentis barbaræ, diro atroque ingenio. Aur. Vict., Cæs., 41.

de janvier 350, l'Empereur fit un voyage à Autun, en partie pour des affaires que nous ne connaissons pas, en partie pour chasser : une fois les affaires en train, il se jeta pour plusieurs jours, avec ses compagnons ordinaires, dans les vastes forêts qui entouraient alors et avoisinent encore aujourd'hui la ville d'Autun[1]. Magnence et Marcellinus étaient du voyage, ainsi que les Joviens et les Herculiens; et, pour surcroît de force donné aux conspirateurs, il leur arriva inopinément plusieurs escadrons de recrues illyriennes, qui venaient compléter les cadres de la cavalerie gauloise[2]. Quand on crut l'Empereur assez loin, Marcellinus invita chez lui à souper tout ce qu'il y avait de plus notable dans la ville et dans les troupes, sous prétexte de fêter l'anniversaire de la naissance de son fils[3]. Le repas se prolongea fort avant dans la nuit, au milieu de la gaieté, des chants, du vin qui coulait à grands flots; et Marcellinus eut tout le temps nécessaire pour prendre ses dispositions; il plaça des postes dans sa maison, au palais, dans les divers quartiers de la ville, dont il fit fermer les portes avec défense de laisser entrer ni sortir personne, de peur qu'on ne donnât l'éveil au dehors. Enfin, à un signal concerté, Magnence quitte la salle pour reparaître presque aussitôt, les épaules couvertes d'un manteau de

1. Venandi cupidine, dum per silvas saltusque erraret, conspiravere... Aur. Vict., Epit., 41.

2. Per idem tempus quidam Illyricorum equitum, in supplementum Celticorum ordinum missi, cum iis se conjunxerunt, qui hujus rei causa convenerant. Zosim., II, 42.

3. Natalem filii simulans, plerosque ad cœnam vocavit. Aur. Vict., Epit., 41. — Marcellinus, qui natalem filii sui se celebraturum diceret, ad epulum quum alios multos in castris dignitate præstantes, tum Magnentium invitat. Zosim., loc. cit.

pourpre[1]. Les conjurés, se levant à sa vue, le saluent à grands cris des noms d'empereur et d'Auguste; ceux qui n'étaient point dans le secret imitent les autres par crainte, par entraînement, par trouble d'idées provenant de l'ivresse. On court au palais; les coffres du trésor sont enfoncés, et l'on répand, à pleines mains, l'argent parmi les soldats et le peuple; en même temps Magnence fait partir un officier frank, nommé Gaïson, avec une petite troupe d'hommes dévoués, pour aller surprendre et tuer Constant. Mais, malgré toutes les précautions des conjurés, celui-ci avait eu vent de l'affaire et s'était mis à fuir à travers les bois, accompagné de quelques gardes qui refusèrent de l'abandonner[2].

De forêt en forêt, de montagne en montagne, le fils de Constantin traversa l'Arvernie, les Cévennes et la haute Narbonnaise, poursuivi sans relâche, traqué comme une bête fauve. Il espérait, par la promptitude de sa fuite, gagner l'Espagne, ou se mettre en sûreté dans quelque gorge des Pyrénées, car il n'osait se confier aux Gaulois; et Gaïson, à tout prix, voulait l'avoir mort ou vif. Poursuivant et poursuivi se rejoignirent enfin dans la petite ville d'Héléna, aujourd'hui Elne[3], située sur les bords du Tech, entre Ruscinon et la frontière d'Espagne. Héléna, l'Illiberris des temps celtiques, restaurée et fortifiée par le grand Constantin, avait pris,

1. Habitum venerabilem capit. Aur. Vict., Epit., 41. — Βασιλικὴν στολήν. Zosim., II, 42.

2. Hæc Constans animadvertens, quoddam ad oppidum..., profugere conatus est. Zosim., ub. supr. — Constans fugere conatus. Aur. Vict., loc. cit.

3. Apud Helenam oppidum Pyrenæo positum. Aur. Vict., Epit., 41. — Haud longe ab Hispanis, in castro cui Helenæ nomen est. Zosim., II, 42. — Oros., VII, 29.

en reconnaissance, le nom de sa mère; mais ce nom ne porta point bonheur au petit-fils. Les envoyés de Magnence le découvrirent tapi, tout tremblant, au fond d'un temple; on le reconnut malgré son déguisement; et Gaïson, le traînant dehors, le perça de son épée[1]. De tous les soldats de Constant un seul restait, le Frank Laniogaise, candidat ou surnuméraire dans un des corps de la garde impériale : il essaya de défendre son maître et fut blessé[2]. Ainsi, les Franks figuraient déjà comme personnages héroïques dans les grands drames de l'empire romain : un d'eux tuait le fils de Constantin, un autre le défendait, un troisième s'asseyait à sa place sur le trône des Césars.

Marcellinus, homme d'État consommé, soutint de son influence et de ses conseils l'empereur qu'il avait fait : il fut l'âme de cette révolution. On l'appelait dans les rangs de Constance « le pédagogue du tyran[3]. » Pour être plus utile à la cause qu'il avait fondée, il accepta le poste de maître des offices, puis celui de maître des armées. Ce qui distinguait entre tous l'ancien préfet du trésor, c'était sa haine profonde, implacable, contre la maison de Constantin. Magnence, de son côté, montrait assez d'intelligence de toutes choses et principalement de la guerre : en quelques jours il eut transformé la Gaule en un vaste camp, où l'on ne voyait que passage de troupes et convois d'armes, où l'on n'entendait que le bruit du marteau sur l'enclume, et le cri des instructeurs qui exerçaient des recrues. Il profitait, en

1. Verum a Gaisone, qui eo nomine cum selectis quibusdam missus fuerat, apprehensus, et omni destitutus ope, necatus est. Zosim., II, 42. — A Gaisone cum lectissimis misso interficitur. Aur. Vict., Epit., 41.

2. Amm. Marc., XV, 5.

3. Ὁ παιδοτρίβης τοῦ τυράννου. Julian., Orat. II, p. 108.

même temps, de ses liens de consanguinité avec les Franks et les Saxons[1], pour tirer d'eux de bons auxiliaires à bon compte. Au milieu de ces préparatifs, il essayait d'endormir Constance par des négociations, lui demandant sa sœur pour femme, et lui offrant en retour sa fille, car, en ce moment, l'empereur d'Orient était veuf. Ces propositions furent portées en Asie par deux évêques et deux notables Gaulois qui eurent ordre de prendre par la Libye et l'Égypte[2], afin de voir Athanase en passant, d'excuser près de lui le meurtre de Constant, et de renouer, s'il était possible, l'alliance catholique entre l'Orient et les Gaules. Le coup était habile, mais Athanase en sentit le danger. Sans vouloir écouter les ambassadeurs, sans permettre qu'ils l'entretinssent en particulier, il les conduisit à l'église, et s'adressant au peuple, il dit à haute voix : « Prions tous pour le très-« pieux empereur Constance ! » Le peuple répondit : « Christ, assiste Constance[3] ! » Mais, malgré cette prudente démarche, malgré les qualifications d'impie, de diable, de bête cruelle, que l'évêque d'Alexandrie affecta d'accumuler sur Magnence, pour détourner le soupçon de complicité[4], il resta gravement compromis dans l'esprit de l'Empereur : car ses ennemis avaient trop d'habileté pour laisser tomber une pareille accusation, et Constance trop d'aveuglement pour n'y pas croire.

Athanase était-il fondé à traiter Magnence comme un païen ? C'est ce qu'on serait tenté de croire, malgré les

1. Aderant una et affinitatis nomine promptissimi sociorum Franci et Saxones, qui ultra Rhenum atque Occidentis mare habitant, nationes omnium bellicosissimæ. Julian., Orat. I, p. 63.

2. Athan., Apol., 9, 10.

3. Χριστὲ, βοήθει Κωνσταντίῳ. Id., ibid., 10.

4. Id., ibid., 6, 7, 8, 9, 10, et passim.

apparences de christianisme dont le nouvel empereur s'entoura jusqu'à la fin. Un de ses premiers actes fut d'autoriser les sacrifices nocturnes, que les lois défendaient, et que les païens honnêtes avaient toujours réprouvés comme des provocations à la débauche : mais la populace de Rome lui en sut gré. L'histoire montre qu'il avait dans cette ville un parti où figuraient des sénateurs illustres, tels que le préfet Titianus, et que ce parti marchait avec lui, par tous les moyens, à l'extermination de la race de Constantin. Un neveu du grand empereur, Flavius Népotianus, homme d'ailleurs plus que médiocre, ayant réclamé la pourpre comme un droit de sa famille, fut abandonné par les Romains aux soldats de Magnence, et sa mort devint l'occasion ou le prétexte d'une proscription terrible que Marcellinus en personne vint diriger. Ce fut un massacre général de tous ceux qui, hommes ou femmes, avaient quelque alliance avec la maison Flavienne par les filles, car Constance s'était chargé lui-même des autres ; on eût dit que l'impitoyable Marcellinus n'avait qu'un désir et qu'un but : enlever à jamais l'empire à la famille du premier empereur chrétien[1]. Qu'il y eût dans la politique de Magnence une couleur de réaction païenne, les faits le disent assez haut ; et cette couleur se retrouvera dans toutes les grandes luttes qui se succéderont jusqu'à Théodose ; mais ses croyances personnelles restèrent toujours douteuses, même pour ses contemporains, dont les uns le

1. Qui tam iniqua consilia susceperat, tamque impia ac scelerata perpetraverat; quique in virorum ac mulierum cædes ruebat, quum ex privatis plurimorum, tum omnium fere quotquot imperatorii sanguinis erant, quos ille non metu horum ullo necaverat, nec, ut in civili discordia ac cæde fieri solet,... alios super alios viros ac mulieres cum pignoribus... Julian., Orat. II, p. 108.

déclarèrent chrétien, les autres païen. Il est probable que le rusé Barbare, regardant la religion de la cour comme une obligation de discipline, pratiquait, étant soldat, un christianisme mélangé de beaucoup de paganisme ; et que, devenu empereur, il s'efforça de garder un pied dans les deux camps[1].

L'année s'écoula en commotions intérieures, en préparatifs, en négociations qui n'aboutirent à rien : les chefs du parti de Magnence ne voyaient, ne voulaient que la guerre. Une fois Constance faiblit, jusqu'au point d'abandonner au meurtrier de son frère le département transalpin : « Ce n'est pas cela, lui dit insolemment « Titianus, envoyé près de lui en ambassade ; traite pour « ta vie, car ton père et vous tous avez fait trop de mal « à la république[2]. » La prudence conseillait d'attendre en Italie ou dans les défilés du Norique l'armée d'Orient épuisée par une longue route ; mais les Gaulois préférèrent l'aller chercher eux-mêmes en Pannonie, au risque de laisser une partie de leurs forces sur leurs derrières pour garder l'Italie et les Alpes. La mère de Magnence, qui suivait son fils et qui, sous la toge des impératrices, donnait le spectacle d'une Veléda germaine, combattit énergiquement ce plan de campagne et leur prophétisa leur défaite, s'ils franchissaient les montagnes de l'Illyrie[3]. Magnence balançait ; la passion

1. On voit par ses médailles qu'il faisait profession de christianisme. Tillem., Hist. des Emp., t. IV, p. 355. — Philostorge a cru qu'il était païen. Zosime, Libanius et même Julien lui sont assez favorables.

2. Titianus .....multis contumeliosis in Constantium et filios ejus congestis, et urbium interitu ad horum in gubernatione socordiam relato, Constantium imperio cedere Magnentio jussit, et æqui bonique facere, si vel de vitæ securitate ei cavisset. Zosim., II, 49.

3. Aiunt autem Magnentium matri, quæ illi hoc itinere interdiceret et transitum ad Illyrios juberet, non paruisse. Zosim., II, 46.

des siens l'entraîna. Il pénétra dans les grandes plaines que traversent la Save et la Drave, et, après un premier combat qui lui fut favorable, il alla provoquer une action décisive aux portes de la ville de Murse.

Constance avait sous ses drapeaux quatre-vingt mille hommes ; Magnence n'en comptait plus que trente-six mille, à cause des réserves qu'il avait dû laisser après lui ; mais c'était la fleur des troupes gauloises et des auxiliaires germains[1]. Rangées au bord de la Drave, les deux armées restèrent longtemps en présence à se mesurer des yeux sans oser faire davantage ; enfin, l'aile gauche des Orientaux commença[2]. Le nombre était pour eux, l'habitude de la guerre pour leurs ennemis. Les uns et les autres, avançant et se repoussant tour à tour, se disputèrent longtemps le terrain[3]. Il paraît qu'à la vue de tant de braves gens qui s'égorgeaient ainsi pour une cause personnelle, le cœur de Constance s'émut ; il fit signe qu'on s'arrêtât, et envoya des parlementaires proposer un accommodement ; mais les légions gauloises crièrent qu'elles ne voulaient point de paix, et retournèrent plus animées au combat[4]. L'armée orientale ne montrait guère moins de passion. La nuit qui survint ne sépara point les combattants ; ils continuèrent à se frapper à l'aveugle, sans mot dire, épée contre épée, bouclier contre bouclier ; et l'on n'entendait, dans ce silence lugubre, que le cri des blessés et la voix des chefs qui encourageaient leurs soldats. Une charge de la cavalerie

1. Zonar., XIII, 8.

2. Julian., Orat. I, p. 95, et II, p. 106.

3. Zosim., II, 46. — Julian., loc. cit.

4. Majorem ad furorem elati Magnentiarum partium milites, ne quidem ubi nox pugnantes oppressisset, finem dimicandi faciebant. Zosim., II, 51.

cataphracte décida la victoire pour Constance : cette masse d'hommes et de chevaux, bardés de fer, s'enfonçant en coin dans les rangs de l'infanterie gauloise, la rompit et la culbuta [1]. Ce fut une déroute complète : les Gaulois, voulant fuir, rencontrèrent le fleuve et y périrent en grand nombre. Dans ce pressant danger, Magnence mit pied à terre, attacha sa chlamyde impériale à la selle de son cheval, lança l'animal dans la mêlée pour faire croire qu'il était mort [2], et s'enfuit lui-même. Quand l'aube du jour vint éclairer le champ de bataille, on le trouva jonché de cadavres, mais les pertes de Constance dépassaient celles de son ennemi.

Marcellinus, après avoir combattu avec un acharnement sans égal, toujours au premier rang, disparut tout d'un coup, sans qu'on sût jamais ce qu'il était devenu [3]. Peut-être s'était-il noyé au passage de la Drave ; peut-être courut-il se tuer dans quelque endroit caché des montagnes, afin de dérober son corps aux outrages de Constance. Moins héroïque, mais plus pieux que ses deux rivaux, celui-ci s'était esquivé au plus fort du combat pour aller prier [4], dans une chapelle de martyrs, voisine de Murse, en compagnie de l'évêque arien de la ville, nommé Valens. Valens sortait de temps à autre pour recevoir de la bouche d'un ange des nouvelles qu'il transmettait à l'Empereur : c'est ainsi que Constance apprit la victoire que ses soldats venaient de rempor-

1. Julian., Orat. I, p. 67, et II, p. 110, 111.

2. Imperatorio equo purpurea insignia imponens. Zonar., XIII, 8.

3. At neque inter humi jacentes neque inter hos qui fugerant, inventus est pædagogus tyranni. Julian., Or. II, p. 107. — Id., ibid., p. 109.

4. Constantius descendere in conspectum pugnæ non ausus, in basilica martyrum, extra oppidum sita, Valente tum ejus loci episcopo in solatium assumpto, diversatus est... Angelum sibi fuisse nuntium, respondit. Sulp. Sev., Hist. eccl., II, 53.

ter[1]. Telles étaient et l'impudence de l'église arienne et la crédulité puérile où descendait parfois le fils de Constantin. Maître de la situation, le vainqueur de Murse se prépara à poursuivre ses avantages en Italie et en Gaule.

Cette province que Magnence, en partant, avait laissée à la garde de son frère Décentius, promu au rang de César, ressentait déjà cruellement le contre-coup de la guerre. Constance, pour qui tout moyen, juste ou injuste, était légitime, avait écrit aux nations germaines voisines du Rhin qu'elles pouvaient passer le fleuve en toute assurance, et que le territoire qu'elles acquerraient sur l'autre rive resterait leur propriété; il leur envoya même de l'argent, pour les exciter à s'y précipiter en masse[2]. Plusieurs chefs, profitant de l'occasion, entrèrent en Gaule, les lettres du fils de Constantin à la main[3], et exercèrent, sous cette garantie, les plus effroyables ravages[4]. Khlodomar, roi des Alamans, marchant droit au César Décentius, l'attaqua près de Cologne, et le vainquit en bataille rangée. Quand le César voulut rentrer à Trèves, les habitants, soulevés par un officier romain, qui se nommait Péménius, lui fermèrent leurs portes; aucune ville ne voulait se compromettre, en le recevant dans ses murs; et les Alamans, libres de toute opposition, se répandirent sur le pays comme une mer débordée. Prenant leur point fixe au nord, ils poussèrent de là leurs courses sur les contrées

1. Liban., Or. XII, p. 269. — Zosim., II, p. 78. — Amm. Marc., XVI.

2. Liban., Or. XII, p. 269, 273.

3. Decentium Cæsarem superavit, æquo marte congressus. Amm. Marc., XVI, 12.

4. Civitates erutas multas vastavit et opulentas, licentiusque diu, nullo refragrante, Gallias persultavit. Id., ibid.

du centre et du midi où il y avait de grands pillages à faire.

Le chef le plus féroce de toutes ces bandes, celui qui causait le plus d'épouvante à son approche, et laissait le plus de ruines à son départ, était un certain Khrok ou Krosk, dont les uns font un Alaman, les autres un Vandale[1]. Il s'attaquait aux pierres non moins qu'aux hommes, mettant un plaisir sauvage à renverser les monuments les plus anciens et les plus beaux, qui faisaient l'orgueil des villes gauloises. On racontait que sa mère lui avait soufflé, dès l'enfance, cet esprit de destruction : un jour qu'il lui demandait à quoi il fallait attacher sa gloire : — « A détruire, » avait répondu la vieille Germaine[2]. Khrok à son amour de la destruction joignait une impiété ardente et, pour ainsi dire, fanatique : c'était aux prêtres et aux temples qu'il destinait toujours ses premiers coups, traitant d'ailleurs avec une parfaite égalité le christianisme et le paganisme. A Langres, qu'il prit d'assaut malgré l'héroïsme des habitants, ayant aperçu l'évêque Désidérius qui s'avançait vers lui en

1. Chrocus ille, Alamannorum rex. Greg. Turon., Hist. Franc., I, 32. — Wandalorum barbara et gentilis ferocitas... cum rege eorum Crosco. Act. S. Desid., episc. Lingon., 2, ap. Bolland., 23 maii. — Wandali duce Crosco. Sigeb. Chron., ad ann. 411. — Il y a une grande incertitude sur l'époque où il convient de placer l'invasion de Khrok : les uns la mettent en 264, du temps de Gallien, les autres la reculent jusqu'à l'année 411. L'une et l'autre hypothèses présentent des impossibilités radicales. En 264, on ne voyait assurément pas d'évêques défendre des villes; et en 411 les temples païens n'étaient déjà plus debout. De toutes les époques où l'on pourrait placer cette invasion des Alamans, celle que nous avons adoptée concorde le mieux avec la vraisemblance historique.

2. Per consilium, ut aiunt, matris iniquæ, cunctas ædes quæ antiquitus fabricatæ fuerant a fundamentis subvertit. Greg. Turon., Hist. Franc., I, 32. — Consilio matris nequissimæ utens, dum ei dixisset : « Si novam rem volueris facere, et nomen acquirere, quod alii ædifica- « verunt, cuncta destrue. » Fredeg., 711.

habits pontificaux pour essayer de le fléchir, il lui adressa, dans sa langue, que le prêtre ne comprenait pas, une allocution remplie d'injures et de railleries, qu'il termina en lui faisant couper la tête[1]. Chez les Arvernes, où il porta ensuite ses ravages, ce fut le paganisme qu'il attaqua. Il y avait à Augustonémétum, depuis Clermont, un temple fameux dédié à Vas, génie de la guerre et de la mort, et la Bellone du polythéisme gaulois. Du nom de la divinité, le temple s'appelait Vasso[2]. C'était, au dire d'un historien, qui put en contempler les ruines, un édifice tout empreint de cette magnificence dont les Arvernes aimaient encore à donner des preuves. Les murs, épais de trente pieds, étaient garnis en dedans d'incrustations de marbre et de mosaïques. Des dalles de marbre formaient le pavé, et la toiture était recouverte en plomb[3]. Après le passage de Khrok, ce chef-d'œuvre de l'âge gallo-romain n'offrait plus qu'un amas de débris. Comme pour prouver son impartialité en matière de religion, Khrok, qui venait de brûler un temple païen, fit mourir sous le bâton, à Grèzes, l'évêque des Gabales, Privatus[4]. L'église d'Angoulême vit aussi

1. Princeps barbarus barbara locutione hoc sancto Desiderio, despecta responsione, narravit, quod beatus antistes nulla potuit intelligentiæ capacitate cognoscere... Caput amputari præcepit. Act. S. Desid., 4, ap. D. Bouquet, Script. rer. Gallic., t. I.

2. Veniens vero Arvernos, delubrum illud, quod gallica lingua *Vasso* Galatæ vocant, incendit, diruit atque subvertit. Greg. Turon., Hist. Franc., I, 32. — On croit que *Vas* était le dieu de la guerre. *Bas, Vas,* en gaélique, signifie *mort, destruction.*

3. Miro enim opere factum fuit atque firmatum. Habuit paries ille crassitudinem pedes triginta. Intrinsecus vero marmore ac musivo variatum erat. Pavimentum quoque ædis marmore stratum, desuper vero plumbo tectum. Greg. Turon., ub. supr.

4. Tamdiu fustibus cæditur, quoadusque putaretur exanimis. Id., ibid., 34. — Grèzes, castrum Gredonense.

couler par ses mains le sang de l'évêque Ausonius. Ce torrent fatal vint enfin se briser contre les murs d'Arles, où se tenait une forte garnison commandée par Marianus, préfet de la province. Khrok, fait prisonnier, fut promené comme une bête féroce dans quelques villes, et mis à mort [1].

Ces nouvelles parvinrent à Magnence pendant qu'il essayait de rallier une seconde armée dans la haute Italie; il en fut effrayé; et, pour ne point se laisser enlever complétement la Gaule, son dernier refuge, il alla camper dans les Alpes Cottiennes, près d'un château appelé Mons Seleucus, aujourdhui Monsaléon, dans une position d'où il pouvait observer à la fois les mouvements de Constance et ceux des Germains. Les généraux romains l'y vinrent forcer et le défirent dans une grande et dernière bataille. Les braves qui l'avaient si fidèlement servi, restèrent comme frappés de vertige sous ce nouveau coup de la fortune : quand il voulut les haranguer, le cri de : « Vive Constance Auguste! » leur échappa, au lieu de celui de : « Vive Magnence[2]! » non qu'ils songeassent à le trahir, mais parce qu'ils avaient en quelque sorte perdu la tête. Loin de passer au vainqueur, ils se dispersèrent par bandes sur différents points de la Gaule où, pour se procurer des vêtements et du pain, ils organisèrent une petite bagaudie.

1. Croscus tandem a Mariano præside Arelate captus, et per victas urbes ignominiose retractus, ad mortem tormentatur. Sigeb. Chron. an. 411. — Greg. Turon., Hist. Franc., I, 34. — Fredeg., 711.

2. Illi vero, dum fausta acclamatione quæ imperatoribus acclamari solet, Magnentium excipere gestiunt, præter animi sui sententiam in Constantium eam transtulerunt : non enim Magnentium, sed Constantium omnes uno consensu acclamarunt. Socrat., II, 32. — Cf. Sozom., IV, 7. — Eutrop., X, 11. — Aur. Vict., Cæs., 41. — Zonar., p. 16. — Chron. Alexandr., p. 680.

Cependant Magnence, fugitif, était arrivé à Lyon avec quelques gardes seulement. Ceux-là le trahirent : ils le désarmèrent et le tinrent prisonniers dans sa maison. Le moment décisif approchait; l'armée victorieuse débouchait des Alpes, et Lyon se déclarait pour Constance. Dans cette extrémité, Magnence ressentit un transport d'héroïsme sauvage. Saisissant une épée qu'il était parvenu à cacher, il se jeta sur sa mère qu'il égorgea, sur son frère Désidérius qu'il laissa pour mort, sur ses plus chers amis, sur tous ceux qui l'entouraient, et appuyant enfin le pommeau du glaive contre la muraille, il s'enfonça la lame dans le corps jusqu'à la poignée[1]. Il tomba, vomissant des flots de sang par la bouche et par les narines. La vieille Germaine, sa mère, expira près de lui; Désidérius, qui n'avait été que blessé, fit sa soumission; mais le César Décentius, plus fidèle à la dignité de sa race, s'étrangla dans la ville de Sens[2], qui avait fini par lui donner asile, et où il essayait vainement de ranimer la guerre. Ainsi disparut cette dynastie barbare que la captivité avait amenée sur le sol romain, et qui avait préludé par les fers à la domination d'une moitié du monde.

1. Apud Lugdunum coangustatus, gladio occulte proviso, ictum pulsu parietis juvans, transfosso latere, ut erat vasti corporis, vulnere naribusque et ore cruorem effundens... exspiravit. Aur. Vict., Epit., 42. — Lugdunum igitur ingressus Magnentius primum quidem matrem interfecit : deinde occiso etiam fratre, quem Caesarem sibi adsciverat, ad extremum manus sibi intulit. Socrat., II, 32. — Eutrop., X. — Zosim., II, p. 78. — Oros., VII, 29. — Hieron. Chron.

2. Apud Senones, laqueo vitam finivit. Oros., VII, 29. — Hieron. Chron. — Zosim., II, p. 79.

CHAPITRE II.

La Gaule passe sous le gouvernement de l'empereur Constance. — Quel était ce second fils de Constantin. — Son entrée solennelle dans la ville d'Arles, où il célèbre la trentième année de son principat. — Prétentions théologiques de cet empereur ; son fanatisme arien ; il veut extirper le catholicisme des Gaules. — Il réunit un concile à Arles pour la condamnation d'Athanase. — Aventure de l'évêque Euphratas de Cologne, au concile de Sardique ; le lecteur Onagre introduit dans sa chambre une courtisane ; confusion d'Onagre. — Concile d'Arles ; intrigues des ariens. — Constance écrit au peuple de Rome une lettre diffamatoire contre le pape Libérius. — Athanase est excommunié ; protestation des évêques gaulois. — Persécutions contre les catholiques ; les évêques sont forcés de souscrire la sentence d'excommunication ; les soldats forcent les églises. — Courageuse résistance d'Hilaire de Poitiers ; ses remontrances à l'Empereur ; il est traduit devant le concile de Béziers, condamné et banni en Phrygie. — Ses travaux dans son exil ; ses chagrins ; sa lettre à sa fille Abra pour la dissuader de se marier. — Intérieur d'une famille d'évêque en Gaule au IVe siècle. — Triste état des provinces transalpines. — Julien y est envoyé comme César.

Cette catastrophe arriva le 10 août de l'année 353, et dès le 6 septembre Constance publiait à Lyon un édit d'amnistie conforme à son caractère : édit qui promettait à tout le monde repos et sécurité [1], hormis à ceux qui seraient coupables des cinq grands crimes que les lois punissaient de mort. Or, le crime de lèse-majesté était du nombre. Des poursuites commencèrent donc contre tous ceux qui avaient servi la cause du tyran, ou que l'on soupçonnait de l'avoir servie. La destitution paraissant une peine trop douce pour les prétendus coupables, des officiers de l'armée, des citoyens notables des villes

1. Esse securos. Cod. Theod., lib. IX, tit. 38, l. 2.

étaient traînés, chargés de chaînes, devant Constance, qui les condamnait à la confiscation, au bannissement, à la mort. Bien souvent l'accusateur n'articulait aucune preuve à l'appui de sa poursuite, quelquefois même il n'y avait pas d'accusateur : les choses n'en marchaient pas moins; la cupidité ou le caprice présidaient au choix des victimes. On voyait les routes de la Gaule couvertes d'agents de l'administration en tournée, et les villes tremblaient à leur approche. Il y en avait un surtout dont le nom semait au loin l'épouvante, l'Espagnol Paulus, notaire ou secrétaire impérial, qu'on avait surnommé la *Chaîne,* à cause de son habileté à combiner des faits indifférents pour en faire un crime, et à rattacher les innocents aux coupables[1]. Un seul trait fera connaître suffisamment cet homme. Envoyé en Bretagne pour examiner la conduite des officiers de l'armée dans les derniers événements, il dirigea l'enquête avec une mauvaise foi si odieuse et les interrogatoires avec tant d'inhumanité, que le vicaire de l'île, Martinus, après avoir tout mis en œuvre, avis et prières, protesta qu'il quitterait sa charge plutôt que d'autoriser de telles infamies. Paulus le menaça de l'accuser lui-même et de l'amener garrotté à Constance : c'était une condamnation anticipée. Le vicaire, égaré par le désespoir, tira son épée pour en percer ce misérable; mais, n'ayant fait que le blesser légèrement, il tourna le fer contre lui-même et se tua. Au milieu de si tristes événements, il y avait quelque chose de plus triste encore, c'était la prétention de l'Empereur à rester inexorable : « Personne ne se souvient, dit un contemporain, que

1. In complicandis negotiis artifex dirus, unde ei Catenæ inditum est cognomentum. Amm. Marc., XIV, 3.

« sous Constance, un seul condamné ait obtenu grâce[1]. »

Le fils de Constantin était arrivé à Lyon à peu près incognito, réservant pour la ville impériale d'Arles, demeure privilégiée de sa mère, l'honneur de le recevoir en cérémonie. Ce fut à Arles, en effet, qu'il alla célébrer la trentième année de son principat[2], qui tombait le 8 novembre et coïncidait avec la trente-sixième de son âge. Il y fit sans doute son entrée dans l'étiquette la plus solennelle, entre deux files de soldats armés magnifiquement, seul sur un char doré, lui-même tout resplendissant de pierreries[3], et environné comme d'une couronne d'enseignes brodées d'or, et de dragons de pourpre, qui venaient, au moindre vent, flotter et siffler au-dessus de sa tête[4]. De distance en distance, d'après le cérémonial, venaient des escadrons de cavaliers cataphractes, dont la poitrine, les bras, les jambes et toutes les jointures étaient garnies de fer, et qui, vus de loin, dit le contemporain auquel nous empruntons ces détails, ressemblaient moins à des personnages vivants qu'à des statues de métal poli[5]. Tels étaient les spectacles au moyen desquels Constance essayait de captiver l'admiration de la foule. Quant à lui, il était petit et trapu, ne manquant d'ailleurs ni de vigueur ni d'agilité; mais, comme la hauteur de la taille lui paraissait une condi-

1. Amm. Marc., XIV, 5.

2. Id., ibid. — Cf. Tillem., Hist. des Emp., t. IV, p. 387.

3. Insidebat aureo solus ipse carpento, fulgenti claritudine lapidum variorum. Amm. Marc., XVI, 10.

4. Purpureis subteminibus texti dracones, hastarum aureis gemmatisque summitatibus illigati, hiatu vasto perflabiles, et ideo velut ira perciti sibilantes. Id., ibid.

5. Sparsique cataphracti equites, thoracum muniti tegminibus, et limbis ferreis cincti, ut Praxitelis manu polita cerneres simulacra, non viros. Id., ibid.

tion nécessaire de la majesté, il se tenait droit et roide, le cou renversé, l'œil fixe, et lorsqu'il était en représentation, on ne le voyait ni cracher, ni s'essuyer le front, ni remuer les mains : c'était un mannequin, non un homme. Passait-il en char sous une porte de ville ou sous un arc triomphal, il avait soin de baisser la tête, comme s'il eût couru risque de se heurter[1].

Au moral, ses idées de grandeur n'étaient pas moins puériles. Les victoires gagnées par ses généraux, dans tout l'Empire, étaient censées sa propriété; et il s'en attribuait personnellement le mérite, fût-il à mille lieues du champ de bataille. C'était lui qui rédigeait les bulletins officiels dans lesquels, présent ou absent, il jouait invariablement le premier rôle, et où, bien souvent, les généraux victorieux n'étaient pas même nommés[2]. Malheur à eux, s'ils eussent osé réclamer leur gloire! Jamais il ne s'adjoignit un simple particulier pour le consulat; jamais il n'en fit asseoir aucun près de lui dans son char. Ce fut une règle de gouvernement qui, dans ce petit esprit, domina toutes les autres. D'ailleurs, gonflé des prétentions les plus contradictoires, il accumulait dans son âme toutes les jalousies : mauvais poëte, discoureur bavard et théologien sanguinaire, il desservit les gens de lettres et désola la chrétienté[3]. Son règne fut celui des eunuques, des femmes et de l'arianisme,

1. Nam et corpus perhumile curvabat portas ingrediens celsas, et velut collo munito rectam aciem luminum tendens, nec dextra vultum, nec læva flectebat... nec spuens, aut os aut nasum tergens et fricans... Amm. Marc., XVI, 10.

2. Nulla ejus mentione facta... Id., ibid., 12.

3. Facundiæ cupidus, quam quum assequi tarditate ingenii non posset, aliis invidebat. Aur. Vict., Epit., 42. — Cf. Aur. Vict., Cæs., 42. — Amm. Marc., XXI, 16, et passim.

église méprisable, coterie de gens de cour et d'intrigants, qui préparaient leurs symboles de foi dans les gynécées et livraient les consciences aux caprices du prince pour pouvoir dominer par sa vanité. Depuis Arius, la doctrine qui portait son nom s'était subdivisée en vingt sectes, ayant chacune son système sur la nature du Verbe, et séparées l'une de l'autre par d'insaisissables subtilités. Cette église flottante convenait parfaitement à un prince dont l'orgueil consistait à fabriquer des formulaires, qui en enfantait un chaque jour, et qui avait chance de se trouver toujours orthodoxe, grâce aux variations de ses docteurs.

En même temps donc qu'il assouvissait, par les mains de Paulus-la-Chaîne et de beaucoup d'autres, les vengeances de l'Empereur, il préparait au fond de son cœur celles du théologien ; car il apportait en Gaule de profondes rancunes contre les évêques transalpins, qui s'étaient montrés si peu respectueux pour ses opinions, lorsqu'à deux reprises ils lui avaient imposé Athanase. Constance, en effet, entretenait depuis dix ans une lutte corps à corps avec l'évêque d'Alexandrie, dont il poursuivait la doctrine de concile en concile, et la personne d'exil en exil : à défaut de bons arguments, l'évêque du dehors n'épargnait, pour avoir raison de celui du dedans, ni les soldats ni les bourreaux. Au jugement d'un pareil homme, avoir bien accueilli sa victime, partager avec chaleur les convictions de son adversaire, avoir enfin conspiré avec ses frères Constantin-le-Jeune et Constant pour contraindre ses volontés, faisaient autant de crimes irrémissibles, et ces crimes étaient ceux du clergé gaulois. Impatient de donner satisfaction à ses griefs, il convoqua, sans perdre de temps, un concile dans la ville d'Arles, semant à la fois dans les Gaules la

terreur religieuse et la terreur politique. Mais avant de commencer l'histoire de ces nouvelles dissensions, je reprendrai le fil des événements ecclésiastiques où je l'ai laissé, après la tenue du concile de Sardique et peu de temps avant la mort de Constant.

Le lecteur se rappelle sans doute que les Pères de Sardique avaient député vers l'empereur d'Orient deux d'entre eux, Euphratas de Cologne et Vincent de Capoue, pour lui remettre le procès-verbal de leurs décisions, et que l'empereur des Gaules avait adjoint à ceux-ci un de ses généraux, nommé Salianus, porteur d'une lettre pour son frère. L'ambassade, arrivée à Antioche pendant les fêtes de Pâques, y fut mal reçue par l'évêque Étienne, un de ceux dont elle apportait la déposition ; et cet homme médita contre ses deux confrères une vengeance inouïe assurément, mais surtout bien indigne d'un prêtre et d'un chef d'église. Antioche de Syrie était fameuse dans l'ancien monde par ses belles femmes et par une dissolution de mœurs qui n'avait pas épargné le clergé chrétien. Un jeune lecteur de cette église s'était acquis, par le scandale de ses débauches, une sorte de célébrité : on ne le connaissait plus que par le surnom d'Onagre, qui voulait dire âne sauvage[1]. Ce fut lui dont Étienne fit choix pour l'exécution de son projet, qui consistait à introduire une femme pendant la nuit dans la chambre d'un des évêques occidentaux, afin de le surprendre ensuite, de le perdre par cet éclat, et de ridiculiser du même coup l'ambassade et le concile[2]. En

1. Juvenis quidam projectæ audaciæ et vitæ facinorosæ, Onager : ita enim vocabatur improbi illius agminis ductor, eo quod non manibus tantum, verum etiam calcibus pios homines cæderet. Theodoret., Hist. eccl., II, 9.

2. Is ergo, ad meretricem quamdam quum venisset, peregrinos recens

rapport avec des courtisanes, Onagre s'en procura une aisément : sous prétexte de l'envoyer chez un de ses amis arrivé récemment de la campagne, il la fit conduire, à la nuit close, dans la chambre d'Euphratas, par le portier qu'il avait mis dans ses intérêts. Quand elle entra, le vieillard dormait d'un profond sommeil. Au bruit qu'elle fit, il se réveille en sursaut, se pose sur son séant, et, entendant une voix de femme, entrevoyant dans l'obscurité une figure de femme, il se croit l'objet d'une illusion du démon et se met en prière[1]. Cette scène inattendue, cette figure vénérable, qu'elle apercevait à travers l'ombre, ces ornements d'évêque, déposés près du lit, remplirent la courtisane d'étonnement et de colère[2]; devinant qu'elle avait été jouée, elle commençait à s'expliquer, quand des cris bruyants firent retentir la maison ; c'étaient Onagre et ses compagnons qui venaient saisir le prêtre en flagrant délit. On accourt de toutes parts, et la jeune fille, reconnaissant le lecteur à la lueur des flambeaux, dévoile toute la trame dont elle a été l'instrument. Un guet-apens aussi infâme, tendu à des ambassadeurs, ne devait pas rester impuni : Salianus

advenisse dixit, qui noctem cum ipsa transigere vellent. Theodoret., II, 9. — Pretio quidem meretricem quamdam publicæ libidinis emit. Athan., ad Solit., 20.

1. Introgressa igitur muliere, quum Euphratas pedum sonitum exaudiisset (erant autem tenebræ), quisnam ambularet, interrogavit. Illa quum locuta est, conturbatus est Euphratas, dæmonem esse suspicans qui muliebrem vocem imitaretur, statimque servatorem Christum in auxilium suum vocavit. Theodoret., loc. cit.

2. Interim Onager... una cum agmine suo ingreditur, iniquos appellans eos qui iniquitatis judices sibi adfuturos sperabant. Tunc ingenti clamore excitato... addidit etiam (mulier) interrogationem episcopi et metum ejus ac precationem. Id., Ibid. — Athan., ad Solit., 20.

en demanda justice avec une fermeté qui n'admettait pas de réplique ; on interrogea les témoins ; les clercs, mis à la question, chargèrent leur évêque, et force fut à Constance de chasser ce misérable du siége qu'il déshonorait[1]. Cette aventure, comme on le pense bien, ne fit qu'accroître le mépris et la haine des Occidentaux contre les ariens et leur éloignement pour l'arien Constance. Aussi, beaucoup d'évêques de la Gaule, sans servir positivement le parti de Magnence, virent, sans regret, triompher l'usurpateur comme moins dangereux pour la foi chrétienne que le descendant de Constantin.

L'Empereur avait appelé, pour l'assister au concile d'Arles, ses deux acolytes favoris, Ursacius, évêque de Singidon, en Pannonie, et Valens, évêque de Murse, le même qui, renfermé avec Constance dans une église pendant la bataille contre Magnence, prétendait avoir appris de la bouche d'un ange la défaite de l'armée gauloise. C'étaient deux ariens courtisans, d'un esprit délié, d'une conscience souple, grands machinateurs d'intrigues, et habiles à rédiger des formulaires pour les besoins du moment[2]. Ils servirent à Constance de truchement près des évêques qu'il voulait séduire ou effrayer. Leur premier soin fut de gagner l'évêque d'Arles, Saturninus, autre courtisan qui, d'orthodoxe fanatique qu'il avait été pour plaire à Constant, devint tout à coup, par un souffle de la faveur, un arien sans pitié. On lui donna la présidence du concile avec la mission de travailler les

1. Quum improbitas Stephani manifesta esset, præsentibus tunc episcopis, mandarunt ut eum deponerent, et ex ecclesia eum expulerunt. Theodoret., II, 10.

2. Ursacius et Valens, principes Arianorum... Sulp. Sev., Hist. eccl., II, 52.

évêques gaulois[1]. Le but de l'Empereur, en convoquant l'assemblée d'Arles, était de faire exclure Athanase de la communion des Gaules ; de le faire condamner purement et simplement, sans discussion de doctrine, sans adoption de symbole. Les évêques honnêtes demandaient, au contraire, qu'on traitât premièrement avec soin les questions de foi, sauf à passer de là à l'affaire d'Athanase et à toutes les autres qu'il fallait examiner, afin de savoir avec pleine connaissance de cause qui avait bien ou mal pensé, qui était condamnable et qui ne l'était pas.

C'était là le système que soutenait, avec la plupart des évêques gaulois, le pape de Rome, Libérius, qui, tout en se faisant représenter par Vincent de Capoue, avait écrit particulièrement à l'Empereur : et telle fut, à la lecture de ces propositions, la colère de Constance, que non-seulement il éclata en invectives contre Libérius, mais qu'il ne rougit pas d'écrire à son sujet une lettre insultante et diffamatoire au peuple de Rome[2]. Le secret était dévoilé ; il fallait signer la condamnation d'Athanase et son excommunication, ou se résoudre aux injures, aux mauvais traitements, à pis encore. Vincent de Capoue offrit, comme moyen terme, de condamner à la fois Athanase et, sinon la personne, du moins la doctrine d'Arius : on lui répondit qu'il n'était point question d'Arius qui était mort, et que, quant à sa doctrine, elle n'était point condamnable[3]. Vincent se laissa

1. Saturninus, Arelatensium episcopus, homo impotens et factiosus... Vir sane pessimus, et ingenio malo pravoque. Sulp. Sev., II, 57. — Saturnini minæ, potestates et bella. Hilar., de Syn., 3. — Cf. Sulp. Sev., II, 55 et seqq.

2. Sermo ad populum missus, me quidem plurimum lacerat. Epist. Liber. ad Const., ap. Hilar., Fragm. V, 1.

3. Accipiunt cum deliberatione responsa, se Arii doctrinam damnare

effrayer et céda ; la plupart des évêques en firent autant. Mais à la tête de ceux qui ne consentirent jamais à signer l'excommunication se plaça Paulinus, successeur de Maximin au siége épiscopal de Trèves et l'héritier de ses sentiments, comme si l'esprit d'Athanase se fût infusé dans tous les chefs de cette église. Son courage fut récompensé par un bannissement perpétuel, pendant lequel on le traîna de contrée en contrée jusqu'à sa mort[1]. Par un raffinement de cruauté, Constance le relégua, en dernier lieu, dans les vallées désertes de la Phrygie, parmi les disciples de Montanus et de Maximilla, afin qu'il fût réduit à mourir de faim, ou à se nourrir de pain profané par des consécrations hérétiques[2]. Il y périt, en 358, après quatre ans de persécution et de misère.

On vit alors s'ouvrir dans les provinces transalpines, par le crime du petit-fils de Constance-Chlore, une persécution qui compensa bien la paix dont elles avaient joui jadis sous le gouvernement de son aïeul. Des agents, circulant d'église en église, allèrent arracher à tous les évêques leur adhésion à l'excommunication d'Athanase ; ils l'exigèrent même des simples prêtres et quelquefois des laïques. Les routes étaient couvertes de secrétaires du prétoire, d'officiers de la cour, de curieux de la police chargés de porter, d'un diocèse à l'autre,

non posse, Athanasium quod solum exigebant communione esse privandum. Hilar.

1. Hilar., ad Const., I, 8; et Fragm., I, 6. — Athan., in Arian. orat. I, p. 291 ; Id., ad Solit. — Sulp. Sev., Hist. eccl., II, 55.

2. Ipsum usque ad mortem demutasti exiliis et fatigasti, extra christianum quoque nomen relegasti, ne panem aut de horreo tuo sumeret, aut de Montani Maximillæque antro profanatum exspectaret. Hilar., contra Const., 11.

d'une ville à l'autre, des menaces, des promesses, des récompenses[1]; ils voyageaient accompagnés de clercs ariens qui leur désignaient les personnes[2], qui dictaient les dépositions des témoins, qui dressaient des dénonciations contre les magistrats rebelles ou timides. Ils disaient aux évêques : « Signez ou quittez vos églises; « et que votre troupeau soit dispersé[3]! » Ils disaient aux fidèles : « N'appelez pas la mort sur vos pasteurs. » Ils disaient aux magistrats : « Faites rentrer des séditieux dans l'obéissance. » Les églises étaient mises au pillage, les vases sacrés rompus, le tabernacle profané, les prêtres frappés du bâton au pied de l'autel. Des soldats venaient, la lance au poing, introniser des évêques ariens; ici, ils retenaient à coups d'épée les fidèles qui voulaient fuir; là, ils les dispersaient à coups de flèches, quand l'attitude du peuple devenait menaçante. Je ne parle point des accusations grossières, des exils, des confiscations : il n'y avait plus d'avocats pour les catholiques; nul n'osait les défendre, de peur de passer pour ennemi de l'Empereur; et tandis qu'ils souffraient dans les cachots, les juges affectaient d'absoudre des criminels, et l'Empereur de gracier des assassins. Suivant l'énergique expression d'un contemporain, on crucifiait encore Jésus-Christ, pour montrer à côté de lui Barabas, libre et triomphant: et les catholiques ne manquaient pas d'ajouter : « Constance sait choisir à son image[4]. »

1. Mittuntur huc illuc notarii palatinique ferentes minas ad episcopos et judices. Athan., ad Solit., p. 361, Ed. Bened., 1698.

2. Hi secum comites adducebant cleros Ursacii et Valentio, qui judicum excitarent studia, et negligentes apud imperatorem denuntiarent : Id., ibid., p. 362,

3. Aut subscribite, aut ab ecclesiis discedite. Id., ub. supr.

4. Sui similes Constantius amat. Id., ibid., p. 385.

Un événement dont j'exposerai plus tard les causes et les détails, la révolte du maître de la cavalerie, Silvanus, qui se fit proclamer Auguste à Cologne, vers le milieu de l'année suivante, fournit de nouveaux aliments à la persécution : les ariens ne manquèrent pas d'y mêler les catholiques, et les prétoires des juges devinrent trop étroits pour contenir la multitude des accusés. Ce fut alors qu'Hilaire de Poitiers, emporté par l'indignation, adressa à l'Empereur la première de ces célèbres remontrances qui lui donnèrent aussitôt en Occident la même place qu'Athanase occupait en Orient.

Né au sein du polythéisme, Hilarius appartenait à cette classe de païens désabusés, que les inquiétudes de l'âme et l'insuffisance des sciences humaines amenaient, comme en dépit d'eux-mêmes, sous le joug du christianisme. Tel, avant lui, on avait vu Cyprien, tel on vit plus tard Augustin. Ce furent encore les questions philosophiques qui le tirèrent de la philosophie. A cette époque d'ébranlement moral, le doute alarmait tous les cœurs honnêtes, parce que l'incrédulité systématique servait habituellement de cortége aux vices destructeurs qui ruinaient l'Empire et le frappaient, pour ainsi dire, d'une mort anticipée. « Qu'est-ce que le souverain bien? « quel est le but final de la vie? qu'est-ce que l'être et Dieu « source de l'être? » Voilà ce qu'Hilaire s'était longtemps demandé, essayant de toutes les solutions des philosophes et n'en admettant aucune. En désespoir de cause, il ouvrit les livres des chrétiens[1]. Il paraît que l'Évangile le rebuta d'abord par son extrême simplicité, car il le laissa pour

1. Hæc igitur multaque alia ejusmodi cum animo reputans, incidi in eos libros, quos a Moyse atque a prophetis scriptos esse Hebræorum religio tradebat. Hilar., de Trin., I, 5.

se jeter sur les Psaumes et les prophéties, qu'il lut et relut avec une ardeur inexprimable. Son imagination s'enflammait au contact de ces figures orientales qui peignent Dieu si grand qu'elles le peignent vrai. Le mot sublime : « Je suis celui qui suis, » le transporta d'admiration; c'est de lui-même que nous tenons ces détails[1]. Saint Jean le réconcilia avec l'Évangile; et il entra dans le christianisme par la voie que lui avait déjà frayée Platon[2]. Telle est l'histoire de ses idées.

Hilaire était marié; il avait une fille encore enfant, qui portait le nom d'Abra[3], et qu'il aimait avec tendresse. Poëte, orateur et écrivain[4], le néophyte ne déserta point les fortes études qui l'occupaient étant païen; il s'en servit, au contraire, comme d'une arme pour défendre sa nouvelle croyance. C'est ce que les chrétiens appelaient « passer à la terre promise avec les dépouilles de « l'Égypte[5]. » Ses prédications et ses livres lui acquirent en peu de temps une si grande autorité, que, d'une commune voix, le peuple de Poitiers le choisit pour évêque, vers 351 ou 352. Alors commença son amitié avec Martin, qui venait de quitter le métier de soldat pour entrer dans la milice chrétienne, et qui ne voulut pas d'autre maître; Hilaire le garda près de lui quelque temps en qualité d'exorciste[6]. Sur ces entrefaites

1. Ego sum qui sum. (Exod., 3.) — Qui tenet cœlum palma et terram pugillo. — Cœlum mihi thronus est, etc. Hilar., de Trinit., I, 5, 6.

2. Hic jam mens trepida et anxia plus spei invenit quam exspectabat; ac primum ad cognitionem Dei patris imbuitur. Id., ibid., I.

3. Abra, Ἁβρά, *gentille, délicate.*

4. Hieron., Epist. 4, ad Rust.; Præf. lib. II Comm. in Epist. ad Galat.; Epist. 141.

5. Multo auro argentoque suffarcinatus ex Ægypto transire. Augustin., Doctr. christ.

6. Relicta militia, sanctum Hilarium, Pictavæ episcopum civitatis...

arrivèrent la chute de Magnence et le concile d'Arles. Hilaire, absorbé par les soins de son épiscopat, et devinant bien d'ailleurs les projets de Constance, s'abstint de paraître à l'assemblée ; mais les iniquités de ce concile, puis celles du concile de Milan [1], la persécution, les troubles, la terreur universelle, le forcèrent d'élever la voix, et il adressa à l'Empereur une lettre dont les copies, répandues en cachette, se trouvèrent bientôt dans toutes les mains.

La remontrance d'Hilaire roulait sur trois points : il suppliait l'Empereur de ne plus faire juger les causes ecclésiastiques par des magistrats civils ; de ne plus contraindre les églises à subir des évêques qu'elles n'avaient point choisis; enfin, de rétablir dans leurs siéges les pasteurs exilés ou déchus : « Il doit te paraître « juste, très-glorieux Empereur, lui disait-il, que des « chrétiens qui craignent le jugement de Dieu, veuillent « garantir leurs oreilles des blasphèmes exécrables des « hérétiques, et suivre les chefs auxquels ils se sont « soumis volontairement dans un but de charité et de « paix. On ne marie point les contraires, la vérité et « l'erreur, le jour et la nuit : la raison le dit, et ta bonté « naturelle te le suggérera d'elle-même [2]. Ordonne « donc à tes gouverneurs de ne point réserver ta pro- « tection aux hommes les plus pernicieux ; permets aux « fidèles de célébrer les saints mystères avec des prêtres

expetivit. — Exorcistam eum esse præcepit. Sulp. Sev., Vit. B. Martin., 4.

1. Ce concile fut tenu au commencement de l'année 355.

2. Nec fieri potest, nec ratio patitur, ut repugnantia congruant, dissimilia conglutinentur, vera et falsa misceantur, lux et tenebræ confundantur, dies quoque et nox habeant aliquam conjunctionem. Hilar. ad Const., I, 2.

« qu'ils connaissent; permets-leur de prier ensemble « pour ton bonheur. Quel danger y a-t-il dans l'État? « Tout est tranquille et respectueux autour de toi; il n'y « a pas une ombre, il n'y a pas une apparence, je ne dis « pas de sédition, mais de murmures! Non, je ne vois « de danger que dans cette peste arienne, qui, insinuant « partout son poison, corrompt la sincérité des Évan- « giles, la tradition des apôtres, et, sous le faux sem- « blant d'une doctrine chrétienne, entraîne les inno- « cents à la mort de l'âme. » Après avoir peint sous les plus vives couleurs les cruautés de la persécution, il ajoute : « Si l'on exerçait de telles violences en faveur « de la vraie foi, l'humanité des évêques s'y opposerait : « ils crieraient tous : « Dieu ne veut point de foi con- « trainte; ce n'est pas pour lui, c'est pour nous que nous « l'adorons; on ne le trompe pas, on le mérite[1]! » Mais « que prétend-on aujourd'hui avec des fers et des « supplices? On nous répond que c'est pour forcer les « prêtres à craindre Dieu. Oh! le beau moyen pour faire « craindre Dieu, que de remplir les cachots d'évêques, « que de transformer les fidèles en geôliers de leurs « pasteurs, que de dépouiller les vierges pour les mettre « à la torture, que d'exposer nus, pour servir de spec- « tacle aux regards publics, ces membres consacrés à « Dieu! C'est ainsi que l'on veut faire non pas des chré- « tiens, mais des ariens[2]. On séduit le prince pour « qu'il séduise ses sujets. C'est son autorité que l'on « met en avant, à propos de tribunaux et de supplices. « Ces moyens, sans doute, n'ont pas encore réussi à

1. Non fallendus est, sed promerendus; nostra potius, non sua causa venerandus est. Hilar., ad Const., I, 6.

2. Cogunt nempe, non ut christiani omnes sint, sed ut ariani. Id., ibid.

« pervertir le peuple, mais nous ne voyons pas non plus « qu'ils fassent rougir ceux qui les emploient. » Plus loin il dit encore : « Écoute, ô Empereur, la voix de « ceux qui crient : je suis catholique et je ne veux pas « être hérétique ; je suis chrétien, je ne veux pas être « arien ! Après tout, mieux vaut mourir dans ce monde « que de souiller la chaste virginité de la foi, pour obéir à « la puissance d'un homme sans autorité dans l'Église[1]. »

Hilaire ne s'était pas borné à cette requête énergique ; il avait en même temps publié une déclaration par laquelle il retranchait de sa communion Saturninus, Ursacius et Valens, déclaration à laquelle s'associèrent un grand nombre d'évêques gaulois[2]. Ces deux actes audacieux mirent l'Empereur en grand courroux, et l'on ne trouva pas de meilleur remède que de convoquer sur-le-champ un concile, où, sous prétexte de justifier les évêques calomniés, on accablerait Hilaire, et on assurerait la vengeance du prince. L'assemblée se tint à Béziers, dans le mois de juin 356, sous la présidence de Saturninus, qui se trouvait tout à la fois juge, partie et directeur des débats. Hilaire, vivement attaqué, faisait bonne contenance devant l'orage, mais on étouffa sa défense ; il fut condamné et probablement déposé, ainsi que l'évêque de Toulouse, Rhodanius, qui s'était déclaré son partisan. Constance ne perdit pas un moment pour envoyer aux deux évêques un rescrit qui les exilait en Phrygie ; et l'ordre était si impérieux qu'Hilaire dut s'embarquer sur-le-champ sans revoir sa femme et sa

1. Certe vox exclamantium a tua mansuetudine exaudiri debet, catholicus sum, nolo esse hæreticus ; christianus sum, non arianus : et melius mihi in hoc sæculo mori, quam, alicujus privati potentia dominante, castam veritatis virginitatem corrumpere. Hilar. ad Const., I, 2.

2. Id., ibid., et de Syn., passim. — Tillem., Hist. eccl., t. VI, p. 395.

fille[1], et sans dire un mot d'adieu aux fidèles de son église.

Le pays pour lequel partaient ces hommes généreux était triste, inhospitalier, à peine chrétien[2]; mais Hilaire supporta avec une grande fermeté toutes les souffrances et toutes les privations : « J'aime mieux les montagnes « et les forêts que les églises des hérétiques, avait-il « coutume de dire : elles sont moins dangereuses pour « moi[3]. » Il n'en fut pas de même de Rhodanius, que les historiens représentent comme un homme naturellement faible, qui n'avait dû son énergie momentanée qu'à la chaleur de son amitié pour Hilaire : le découragement le prit, et il mourut consumé par une maladie de langueur[4]. La mort de ce fidèle compagnon fut le premier chagrin d'Hilaire. Son second chagrin fut de ne recevoir aucune réponse de sa famille et de ses collègues des Gaules, auxquels il écrivait par toutes les occasions, sans songer que sa correspondance pouvait être surveillée, ouverte, et quelquefois supprimée par l'espionnage des ariens. Dans son inquiétude, tantôt il se croyait oublié ou renié par ses amis, qui craignaient de se compromettre; tantôt son imagination allait plus loin : elle lui peignait la Gaule soumise sans résistance à l'Empereur, et tous les évêques, apostats de la foi de Nicée. Pour tromper sa peine, il commentait le livre de

1. Hilar., Epist. ad Abr., 1.

2. Extra christianum nomen. Hilar. contra Const., 11.

3. Montes mihi et silvæ et lacus sunt tutiores (quam ecclesiæ hæreticorum). Hilar., contr. Aux. 12.

4. Rhodanium quoque, Tolosanum antistitem, qui, natura lenior, non tam suis viribus quam Hilarii societate non cesserat. Sulp. Sev., Hist. eccl., II, 57. — Rufin., Hist. eccl., X, 20. — Sozom., IV, 8. — Hieron., Chron.

Job, ou ceux des psaumes de David qui lui semblaient offrir quelque conformité avec sa situation. Il avait assurément sous les yeux la Gaule et les êtres chéris qu'elle renfermait, quand il cherchait le sens mystique de ce cri du roi-prophète : « Malheur à moi, parce que mon « éloignement s'est prolongé! j'ai habité parmi ceux « qui habitent Cédar; mon âme a été trop longtemps « exilée[1]. » Enfin arrivèrent, dans les derniers jours de 357, de bienheureuses lettres de l'Occident. Il y en avait une écrite collectivement par les évêques des deux Germanies, de la Belgique, de l'Aquitaine, de la Lyonnaise, de l'église de Toulouse et même de celle de Bretagne, qui lui demandaient de leur expliquer ce que voulaient les docteurs orientaux, en multipliant, comme ils faisaient, les symboles et les formulaires, et ce qu'il pensait lui-même de toutes ces professions de foi[2]. Il composa, pour les satisfaire, son *Traité des synodes,* dans lequel il expose avec une grande clarté et un grand esprit de conciliation l'état des opinions en Orient; il le fit avec la double intention de détruire, en Occident, beaucoup d'idées fausses. répandues contre les Orientaux, et, en Orient, les préventions non moins passionnées qui régnaient contre les Occidentaux : car, si d'un côté on accusait d'arianisme tous les évêques orientaux sans distinction, de l'autre on croyait voir dans tout Occidental un unitaire à la façon de Sabellius. Le but pacifique de l'auteur fut en partie atteint. Ces deux grandes moitiés de la chrétienté commencèrent à se mieux connaître, et l'exil de l'évêque gaulois servit à l'union de l'Église.

1. Heu me! quia incolatus meus prolongatus est; habitavi cum habitantibus Cedar : multum incola fuit anima mea. (Psalm. CIX.), Hilar., Comment., p. 370.

2. Hilar., de Syn. passim.

Parmi les lettres reçues par Hilaire, il s'en trouvait une toute domestique, et dont le contenu le préoccupa vivement; il ne s'agissait pas moins que du mariage d'Abra. Restée seule, sans appui, et ignorant combien de temps durerait l'exil de son mari, l'épouse de l'évêque avait songé à se donner un protecteur en mariant sa fille. Un parti sortable s'étant offert, dans la personne d'un jeune homme beau, riche et de noble famille, elle l'avait agréé[1] : déjà même les fiançailles se préparaient, les cadeaux avaient été échangés; mais on avait attendu l'avis du père pour arrêter définitivement le mariage. Abra sortait à peine de l'enfance : et il semble qu'à la lettre de la mère en était jointe une seconde où la jeune fille s'exprimait avec une joie enfantine sur la générosité de son fiancé, sur les belles robes et les pierres précieuses qu'il lui avait données[2]. Ce mariage détruisait tous les plans de l'évêque, tous les rêves qu'il formait chaque jour pour la destinée de sa fille. Sans violenter ses penchants, il eût voulu la voir embrasser un autre genre de vie plus conforme à sa propre position ; et il essaya de l'y amener par une lettre que nous avons encore, et dont l'original resta longtemps déposé au trésor de l'église de Poitiers[3]. Dans ces curieuses lignes, on voit l'affection naturelle se débattre avec les sentiments, dirai-je les préjugés de l'évêque en faveur de la pro-

1. Sancto sibi Spiritu revelante, cognovit quod beatissimam filiam suam, quam cum matre Pictavis reliquerat, quidam juvenis nobilissimus, prædives, pulcherrimus, conjugii vinculo sibi quæreret adnectendam. Fortunat., Vit. S. Hilar., 6. — Ex uxoris litteris didicerat. Vit. S. Hilar. (Op., Benedict., ed. 1693.)

2. Cette supposition expliquerait les détails dans lesquels entre l'évêque de Poitiers en écrivant à sa fille.

3. Manu propria subscriptam filiæ direxit epistolam quæ tenetur Pictavis pro munere conservata. Fortunat., Vit. Hilar., 6.

fession religieuse : cependant, il veut, avant tout, que sa fille soit libre, et que rien ne blesse ses prédilections. Son ton est celui d'un tendre père qui proportionne ses conseils à l'intelligence de son enfant ; et c'est sous le voile d'une allégorie, ou plutôt d'un conte mystique, qu'il lui fait connaître son désir.

Il lui raconte qu'ayant entendu parler d'un jeune homme d'une merveilleuse beauté, et d'une richesse au-dessus de toutes les richesses de la terre, qui possédait une robe et une pierre d'un prix inestimable[1], il était allé le trouver par un chemin long et rude ; et qu'arrivé près de lui, il les lui avait demandées pour sa fille. Ce vêtement était d'une laine incorruptible, plus blanche que la neige, plus fine que la soie ; et devant l'éclat de la pierre s'effaçaient toutes les beautés de la nature, la terre, la mer, l'azur du firmament et le soleil lui-même. Quiconque la posséderait ne connaîtrait ni les maladies, ni la vieillesse, ni la mort[2]. « Je te donnerai tout cela « pour ta fille, si elle s'en montre digne, lui avait « répondu le jeune homme ; mais sache d'abord ce « qu'elle veut[3]. » Tout cela était enveloppé dans un grand luxe de poésie et de figures orientales. La lettre finissait ainsi : « O ma fille, songe à ma sollicitude pour « toi ; lis et relis ces lignes, et réserve-toi pour cette « robe et pour cette pierre ; réponds-moi de ta propre « main, pour que je sache moi-même que répondre à

1. Nuntiatum ergo mihi est, esse quemdam juvenem habentem vestem et margaritam inæstimabilis pretii. Hilar., Epist. ad Abr., 2.

2. Nam nec cœli, nec lucis, nec maris, nec terræ species pulchritudini ejus poterat comparari... Margaritæ vero hæc virtus est, ut si quis eam induerit, non ægrotet, non senescat, non moriatur. Id., ibid., 3, 4.

3. Sed prius scire debes quid velit filia tua. Id., ibid., 5.

« ce jeune homme. Si tu acceptes son présent, je te « dirai qui il est, ce qu'il veut, ce qu'il promet, ce qu'il « peut. En attendant, je t'envoie une hymne que j'ai « composée pour le matin et une autre pour le soir, « afin que ma pensée te soit toujours présente. S'il se « trouvait dans ma lettre quelque chose que tu ne pusses « pas comprendre, à cause de ton âge, interroge ta mère « qui souhaite de t'enfanter à Dieu par son exemple « comme par ses leçons[1]. Que Dieu, qui t'engendra, « te garde maintenant et à toujours, ô fille bien aimée! » Quatre ans s'écoulèrent encore, sans que l'évêque gaulois, ballotté d'une province à l'autre, entendît parler de sa fille. Quand il rentra dans sa maison, à Poitiers, il put, d'un coup d'œil, s'assurer que sa lettre avait été comprise : Abra portait le vêtement blanc bordé de pourpre qui distinguait les vierges chrétiennes de noble race[2]. Mais l'époux divin, pour qui les prétendants terrestres avaient été écartés, appela près de lui sa fiancée : Abra mourut au bout de quelques mois, et Hilaire l'ensevelit de ses mains[3]. Son corps fut déposé dans la basilique de Saint-Paul et de Saint-Jean[4], et l'Église inscrivit son nom sur le catalogue des saintes. Je m'aperçois que j'anticipe ici sur l'ordre des temps; mais je voulais esquisser le tableau d'une famille épis-

1. Tu vero, si minus per ætatem hymnum et epistolam intellexeris, interroga matrem tuam, quæ optat ut te moribus suis genuerit. Hilar., Epist. ad Abr., 7.

2. Purpuram perangustam vestis habeat. Id., ibid., 5. — Purpura tantum in veste tenuis. Hieronym., Epist. 22, ad Eust. — Tertull., de Pall., 4.

3. Sine dolore, sine contagio migravit ad Christum, quam propriis manibus, ut decuit, venerandæ tradidit sepulturæ. Fortunat., Vit. Hilar., I, 13.

4. Hildebert. monach. Cenoman., ap. Bouchet, Annal. d'Aquitaine.

copale au quatrième siècle de notre ère, et je n'ai pu choisir d'exemple plus illustre que celui du grand évêque de Poitiers.

Cependant, Paulus-la-Chaîne et les autres agents de délation avaient si bien mené les affaires de Constance en Gaule, qu'au bout de dix-huit mois il éclata une révolte qui pouvait entraîner tout l'Occident. Un Frank romanisé, et né en Gaule [1], Silvanus, gouvernait alors le grand département transalpin, avec le titre de maître de l'infanterie, en l'absence de l'Empereur, qui avait transféré sa cour à Milan. Grâce à l'activité du général et à ses talents, la Gaule se débarrassait peu à peu de toutes ces bandes germaines qui, depuis la guerre de Magnence, y avaient en quelque sorte pris domicile. Silvanus était fils d'un certain Bonite, pur Barbare, sorti de ses forêts pour entrer à la solde de Constantin comme chef de bande, et qui l'avait efficacement servi contre Licinius [2]. La guerre civile porta bonheur au fils comme au père : préposé par Magnence au commandement d'une division de cavalerie, il passa avec elle à Constance quelques jours avant la bataille de Murse, ce qui lui mérita, dans le premier moment, la faveur du prince et le grade de maître de l'infanterie, malgré sa grande jeunesse [3]. Il n'avait rien, d'ailleurs, qui déparât ce titre, car on pouvait le regarder comme un homme parfaite-

1. Silvanus, in Gallia ortus, barbaris parentibus. Aur. Vict., Cæs., 42.

2. Licet patris Boniti prætenderet fortia facta, Franci quidem, sed pro Constantini partibus in bello civili acriter contra Licinianos sæpe versati. Amm. Marc., xv, 5.

3. Ob tempestivam illam cum armaturis proditionem ante Mursences prælium... Id., ibid. — Ordine militiæ, simul a Magnentio stantium transgressu, pedestre ad magisterium adolescentior meruerat. Aur. Vict., Cæs., 42.

ment civilisé et presque comme un lettré [1]. Sa trahison de Murse, qui avait fait pleuvoir sur lui tant d'honneurs, ne lui attira plus que des dégoûts, aussitôt que le service eut porté ses fruits : on ne tarda pas à s'apercevoir que l'Empereur l'observait d'un œil inquiet et soupçonneux, et aussitôt les généraux envieux, les courtisans, les jaloux subalternes, toute la gent malfaisante qui peuplait le palais, tendit ses réseaux pour le perdre. Il y avait à Trèves, près de lui, un homme appelé Dynamius, dont l'office était de tenir les comptes des chevaux de bât de la maison impériale [2]; cet officier, partant pour Milan, lui demanda des lettres de recommandation pour ses principaux amis, et Silvanus les lui donna sans défiance. A Milan, Dynamius, au lieu de porter ces lettres à leur adresse, courut les remettre au préfet du prétoire Lampadius, avec qui il concerta la plus infâme des machinations. Après avoir lavé avec un pinceau tout le contenu de cette correspondance, excepté la signature [3], ils la remplirent de choses tout à fait étrangères à ce qu'elle renfermait primitivement, d'allusions plus ou moins claires à des projets d'ambition, et même de provocations directes à la révolte : il y avait là la mort de vingt innocents. Le préfet, muni de ces pièces, courut d'abord trouver Constance, puis il les lut dant le conseil; les correspondants de Silvanus furent arrêtés sur-le-champ; on envoya saisir en Gaule, sans leur en faire connaître le motif, tous ceux dont les lettres fai-

1. Fuit ingenio blandissimus; quamquam Barbaro patre genitus, tamen institutione romana satis cultus et sapiens. Aur. Vict., Epit., 42.

2. Dynamius quidam actuarius sarcinalium principis jumentorum. Amm. Marc., xv, 5.

3. Peniculo serie litterarum abstersa, sola incolumi relicta subscriptione, alter multum a vero illo dissonans superscribitur textus. Id., ibid.

saient mention, et un grand procès s'instruisit en secret.

Les chefs germains, au service de l'Empire, formaient une sorte de confrérie militaire, dont les membres, liés entre eux, se soutenaient avec d'autant plus de chaleur qu'ils appartenaient aux mêmes tribus germaniques. Le Frank Malaric, qui commandait dans la garde impériale le corps étranger appelé les Gentils[1], entendant circuler tous ces bruits sur la prétendue trahison de son compatriote, prit hautement fait et cause pour lui. Il se fit fort de l'aller chercher à Trèves, et de le ramener à Milan s'expliquer avec l'Empereur, offrant, en garantie de sa parole, le dépôt de sa famille et de son ami Mallobaude entre les mains du prince; il proposait également d'envoyer Mallobaude et de le retenir lui-même comme otage. « Je connais le caractère « ombrageux de Silvanus, répétait-il; si l'on charge tout « autre de cette mission, elle échouera, et il en adviendra mal. » C'est ce que voulaient précisément les machinateurs de l'intrigue; l'offre un peu rude de Malaric fut écartée avec dédain, et l'on obtint l'envoi d'un agent appelé Apodémius, qu'un contemporain qualifie d'ennemi de tous les gens de bien[2]. A l'arrivée de cet agent en Gaule, le maître de l'infanterie était à Cologne, occupé de ses guerres contre les Germains. Apodémius ne l'alla point trouver, ne lui écrivit point, ne lui envoya point la lettre de l'Empereur, qui l'engageait avec ménagement, et en termes flatteurs, à se rendre à Milan : sa première visite fut pour le receveur des domai-

1. Iniquitate rei perculsus Malarichus, Gentilium rector, collegis adhibitis, strepebat immaniter circumveniri homines dicatos imperio... Amm. Marc., XV, 5. — V. sur les *Gentiles* la Notice de l'Empire.

2. Inimicus bonorum omnium diuturnus et gravis. Amm. Marc., XV, 5.

nes[1]; et aussitôt on confisqua les biens de Silvanus, on mit à la question ses esclaves et ses familiers, on l'afficha, on le traita comme un homme déjà condamné à mort.

Silvanus apprit tout cela par les avertissements de ses amis; et, n'y comprenant rien, connaissant d'ailleurs les procédés expéditifs de Constance, il perdit la tête, et, au lieu d'aller au-devant des explications, il ne médita que des partis extrêmes. Il s'en présenta deux à sa pensée : le premier était de passer le Rhin et de se réfugier chez les Franks; mais Laniogaise, le même que nous avons vu assistant le troisième fils de Constantin à sa dernière heure, l'en détourna en lui disant : « Tu « dois les connaître, puisque tu es de leur race; ils te « tueront ou te livreront pour de l'argent[2]; » le second consistait à se faire empereur : c'est celui que prit Silvanus. Il venait de perdre une bonne occasion ; car, cinq jours avant, il avait distribué la solde des troupes au nom de Constance et le trésor était à peu près vide. Néanmoins ses ouvertures furent accueillies avec faveur par la plupart des chefs; on détacha des hampes un certain nombre de voiles d'étendards et de dragons de pourpre pour fabriquer, en les cousant ensemble, un manteau impérial[3], et les soldats promenèrent dans les rues de Cologne leur général ainsi affublé. L'adhésion de toutes les armées ne se fit pas attendre.

Tandis que ces choses se passaient en Gaule, Dynamius, enhardi par le succès, étendait chaque jour la

1. Adscito rationali, quasi proscripti jamque necandi magistri peditum clientes et servos hostili tumore vexabat. Amm. Marc., xv, 5.

2. Laniogaiso vetante docenteque Francos, unde oriebatur, interfecturos eum, aut accepto præmio udituros. Id., ibid.

3. Cultu purpureo a draconum et vexillorum insignibus ad tempus abstracto. Id., ibid.

sphère de ses impostures. Il osa compromettre Malaric lui-même, et fabriqua une lettre collective de ce chef et de Silvanus, par laquelle ils avertissaient un tribun de se tenir prêt « pour l'affaire qu'il savait; » celui-ci, n'y comprenant rien renvoya la lettre à Malaric et tout se découvrit. Malaric fit grand bruit; il ameuta tous les Franks, qui étaient nombreux et influents dans le palais, criant que c'était une conspiration contre eux tous, qu'on voulait les perdre tous, et demandant une réparation éclatante[1]. Cet incident agitait la cour, lorsque arriva subitement, vers le soir, la nouvelle que Silvanus s'était fait proclamer à Cologne : ce fut un coup de foudre pour tout le monde; le conseil impérial s'étant assemblé dans la nuit, on avisa aux mesures à prendre. Il fut décidé que l'Empereur paraîtrait ignorer la révolte du maître de l'infanterie des Gaules, et se contenterait de lui donner un successeur, en le rappelant près de lui dans les termes les plus honorables. Mais quel serait ce successeur, et que ferait-il là-bas? ce fut là la grande difficulté. On choisit avec assez d'adresse un vieux général, nommé Ursicinus, qui lui-même, victime de la calomnie, et dépouillé du commandement de l'Orient, se trouvait en disgrâce à la cour : ces circonstances parurent propres à endormir Silvanus sur le compte de l'homme qui serait chargé de le livrer. Tout intègre, tout sincère qu'il était[2] (car on lui reconnaissait généralement ces qualités), Ursicinus, soit crainte, soit faiblesse, ne refusa pas une mission qui contrastait

1. Adhibitis Francis, quorum ea tempestate in palatio multitudo florebat, erectius jam loquebatur; tumultuabaturque, patefactis insidiis, retectaque jam fallacia, per quam ex confesso salus eorum adpetebatur. Amm. Marc., xv, 5.

2. Amm. Marc., xv, et passim.

si fort avec la loyauté. Il partit à l'heure même, escorté de quelques tribuns et de dix officiers de grade inférieur, parmi lesquels se trouvait l'historien Ammien Marcellin. Chemin faisant, ils rencontrèrent beaucoup de soldats et de volontaires, qui se rendaient au nord de la Gaule pour prêter assistance aux insurgés[1], car le changement de gouvernement avait été accueilli avec faveur dans toute la province.

Silvanus, qui connaissait Ursicinus de longue date, le reçut dans Cologne à bras ouverts, et celui-ci, jouant son rôle avec une persistance cruelle, feignit d'adhérer à tout; il rendit même publiquement au nouvel empereur les devoirs du salut officiel, ou, comme on disait, de l'adoration[2], en baisant la pourpre de son manteau. Désireux de conquérir à sa cause un si haut personnage, son successeur désigné, Silvanus lui laissait un libre accès auprès de lui, l'admettait à sa table, à son conseil, et le prenait pour confident de ses rancunes contre Constance. « Cet homme, lui répétait-il, n'a que « de l'ingratitude et des persécutions pour ceux qui le « servent. Tandis qu'il élève au consulat et aux premiers « honneurs les plus indignes sujets, toi, Ursicinus, il te « dépouille et t'abandonne à tes ennemis, et moi, il me « déclare criminel de lèse-majesté, sur de faux aveux « arrachés par la torture à mes esclaves[3]! » Le temps s'écoulait cependant, et il y avait bientôt un mois que

1. Convena undique multitudine, trepide cœpta fundante, coactisque copiis multis. Amm. Marc., xv, 5.

2. Adactus adorare solemniter anhelantem celsius purpuratum. Id., ibid.

3. Ad consulatum potestatesque sublimes elatis indignis, se et Ursicinum solos, post exsudatos magnos pro republica labores... Id., loc. cit.

Silvanus était empereur. L'armée, réclamant la guerre comme un droit, voulait descendre en Italie avant l'hiver[1]. Chaque jour rendait plus dangereuse la situation des envoyés de Constance ; il suffisait du moindre mot, du moindre soupçon, pour qu'ils disparussent tous du même coup ; ils résolurent donc d'en finir. Au moyen de promesses directement semées, ils attirèrent à eux plusieurs officiers du corps des Braccates, ainsi appelés parce qu'on les tirait de la Gaule Braccate[2] ou Narbonaise, et de celui des Cornutes, qu'on croit avoir été Illyriens; au moyen d'argent répandu clandestinement par l'intermédiaire des valets d'armée[3], ils corrompirent quelques simples soldats; et quand tout fut prêt, ils exécutèrent un coup de main hardi. Un matin, au lever du soleil, leur petite troupe attaqua le palais, et, après avoir égorgé la garde, penétra jusqu'à la chapelle où se tenait une assemblée de chrétiens, en tira Silvanus qui s'y était réfugié, et l'étendit sur le pavé percé de mille coups[4]. Cet assassinat fut suivi d'exécutions judiciaires en grand nombre, où périrent, parmi beaucoup d'officiers gallo-romains, les comtes Lutto et Maudio, que la physionomie de leurs noms fait assez reconnaître pour des Germains[5]. Ce brave Péménius, dont nous avons

1. Terrebant nos tamen circumfrementia undique murmura causantis inopiam militis et rapida celeritate ardentis angustias Alpium perrumpere Cottiarum. Amm. Marc., xv, 5.

2. Gallia Braccata. Voyez l'*Histoire des Gaulois,* tome I. On peut consulter, sur les Cornutes, Pancirol., Notit. Imp., p. 1466.

3. Firmato negotio, per sequestres quosdam gregarios, obscuritate ipsa ad id patrandum idoneos... Amm. Marc., xv, 5.

4. Silvanum extractum ædicula, quo exanimatus confugerat, ad conventiculum ritus christiani tendentem, densis gladiorum ictibus trucidarunt. Id., ibid.

5. Luto et Mandio comites interempti sunt. Id., ibid., 6.

déjà parlé, et que le peuple de Trèves avait mis à sa tête, lorsqu'il ferma ses portes au César Décentius, fut traîné au supplice et mis à mort comme un criminel. Les espions et les bourreaux vinrent de toutes parts fondre sur ce malheureux pays; et Paulus, l'infernal délateur, suivant le mot d'Ammien, se remit à l'œuvre gaiement, avec un redoublement d'audace[1]. Quant aux peuples germains, instruits de toutes ces catastrophes, ils n'eurent rien de plus pressé que de rentrer en Gaule : quarante villes des provinces voisines du Rhin furent prises et saccagées; Cologne elle-même n'offrit plus qu'un monceau de ruines[2]. L'odieux de tous ces désastres retombant sur Constance, la Gaule s'agitait toujours, et l'on prévoyait le moment où elle se séparerait tout à fait de l'Empire.

Constance fut effrayé des embarras que l'avenir lui préparait. Il n'osait plus se fier à ses généraux, et, en reportant ses regards sur sa famille, il comprit trop bien qu'il était seul. Son isolement, qu'il devait en grande partie à ses crimes, commença à l'épouvanter. Tous ses parents avaient disparu hormis un, qui ne lui inspirait guère d'affection ; mais l'impératrice Eusébie, dont la voix était toute-puissante sur ses résolutions, murmurait sans cesse à son oreille : « Mieux vaut un parent qu'un « étranger[3] ! » Enfin, il déclara son intention de créer César Julius Claudius Julianus, son cousin, et de l'envoyer en Gaule. Ce nom souleva de grands débats à la cour de Milan. C'était déjà la destinée de Julien de représenter des sentiments publics, quand il vivait

1. Tartareus ille delator... effervens lætitia... Amm. Marc., xv, 6.
2. Id., ibid. — Zosim., III, 1.
3. Omnibus anteponi debere propinquum. Amm. Marc., xv, 8.

encore solitaire et proscrit. Caché sous un manteau de philosophe, au fond d'une école de la Grèce, il était pourtant le but de tous les regards; simple particulier, exclu du monde, la pensée du monde le mêlait à toutes les affaires. On l'aimait ou on le haïssait; on le désirait ou on le craignait avec passion, avec terreur : nul ne le regardait avec indifférence. Tel était le jeune homme qu'un ordre de l'empereur Constance vint transporter tout à coup du gymnase d'Athènes dans le palais de Milan.

LIVRE IX.

JULIEN EN GAULE. — SES VICTOIRES SUR LES BARBARES. — SON SÉJOUR A PARIS. — IL EST PROCLAMÉ AUGUSTE PAR SES SOLDATS. — SON GÉNIE. — SA HAINE CONTRE LE CHRISTIANISME. — SA MORT. — IMPUISSANCE DES RÉACTIONS PAÏENNES.

355 — 363.

CHAPITRE PREMIER.

Enfance de Julien; ses malheurs; son éducation; son caractère. — Il embrasse secrètement le paganisme. — Constance le nomme César, et lui donne le gouvernement des Gaules. — Ses instructions; son rôle; on le traite comme un mannequin de l'Empereur. — Son arrivée à Vienne; une vieille Gauloise prophétise sur lui. — Sa première campagne; il débloque Autun, et chasse les Alamans de l'est des Gaules; il reprend Cologne et force les Franks à passer le Rhin. — Les Alamans l'assiégent dans la ville de Sens; trahison de Marcellus. — Seconde campagne de Julien. — Les Alamans assiégent Lyon; ils sont vaincus par Julien; Arbétion est défait à Augst. — Coalition de sept rois alamans, sous le commandement de Khnodomar; bataille de Strasbourg; victoire de Julien. — Julien vient passer l'hiver à Paris; description de cette ville. — Vie de Julien; ses études; ses travaux administratifs; son amitié pour Salluste. — Il manque d'être asphyxié par le charbon. — Ses efforts pour réprimer les abus; sa lutte contre le préfet du prétoire Florentius.

Les circonstances au milieu desquelles s'écoula l'enfance de Julien influèrent sur toute sa vie, qu'elles marquèrent comme d'un cachet fatal. Il perdit sa mère presque en naissant. A l'âge de sept ans, il vit son père et son frère

aîné massacrés par des soldats furieux, et le fer des assassins levé sur sa tête. Emporté furtivement, ainsi que son second frère Gallus dangereusement malade, il fut caché dans le sanctuaire d'une église arienne[1]. Quand la frénésie des troupes fut calmée, Constance, n'osant plus faire égorger de sang-froid ces deux enfants, ses cousins germains, leur permit de vivre, mais prisonniers Il les enferma dans un château de la Cappadoce, où toutes relations avec le dehors leur furent interdites, tandis que, sous la direction d'un évêque de cour, on travaillait à étouffer en eux l'activité naissante. L'isolement, la privation de maîtres et de livres profanes[2], et en revanche, une accumulation de pratiques religieuses calculées, de jeûnes, de processions, de visites aux tombeaux des martyrs[3], furent les moyens employés par Constance, qui devinait déjà cet art des princes mérovingiens de tuer leurs successeurs en les sanctifiant. Julien et son frère se virent même agrégés au corps des prêtres en qualité de lecteurs. Cette éducation fit de Gallus un paysan dévot, mais ignorant et féroce[4] : les

1. Greg. Naz., in Julian., I, 91. — Cf. Julian., Orat. VII, p. 426, 427; ad Athen., p. 497, seqq; — Socrat., I, 1.

2. Quid hic dicam de sex illis annis, quibus in aliena terra educati sumus; quum perinde atque apud Persas castellis ac custodiis septi inclusique viveremus; neque quisquam ad nos hospes, aut veteri familiaritate notus introduceretur; tum honestis artibus ac studiis interclusi, adeoque libero omni congressu prohibiti, cum servis nostris quasi cum sociis exercebamur? Julian., ad Athen., p. 499.

3. Ab auctoribus sacrarum litterarum ita eruditi, ut in clerum adscriberentur, et ecclesiasticos libros populo prælegerent... ecclesias crebro adirent et martyrum sepulcra. Sozom., V, 2. — Veritus (Julianus) Constantium, qui tyrannidis metu propinquos suos interficiebat, in lectorum numerum adscriptus est... basilicam quoque in honorem martyrum exstruxit. Theodoret., III, 1.—Greg. Naz., in Julian., I, 23, 24.

4. Si quid in ejus (Galli fratris) indole ac moribus agreste inerat et

soins d'un eunuque, nommé Mardonius, ancien esclave de sa mère, sauvèrent l'intelligence de Julien. Mardonius, grammairien instruit, âme honnête et dévouée, devint le précepteur du fils de sa maîtresse, « ou plutôt, « dit Julien, il fut ma mère, car j'étais comme ces vierges « de la tragédie, ravies sanglantes au toit paternel, et « nourries par des mains charitables[1]. »

Sous ce maître domestique, Julien apprit à se plier aux règles d'une morale toute stoïcienne : il lut aussi les poëtes et les philosophes. L'intention de Mardonius, qui était très-bon chrétien, avait été de faire de son élève un chrétien ; mais, par son enthousiasme pour les chefs-d'œuvre de la Grèce, il jeta dans cet esprit ardent et opiniâtre un germe de paganisme qui n'en sortit plus[2]. Diverses causes concoururent à développer ce premier penchant : l'ennui de la contrainte, la révolte contre des idées imposées, et par-dessus tout, ces images de meurtre toujours vivantes dans la mémoire de Julien[3]. Par un enchaînement logique involontaire, étendant aux institutions de Constantin ses justes ressentiments contre ce prince et contre son fils, il s'habituait à rendre le christianisme responsable des crimes des premiers empereurs

asperum, id ex montana illa educatione ac rustica coaluerat. Julian., ad Athen., p. 499. — Greg. Naz., in Julian., I, 24.

1. Eunuchus erat; sub meo avo educatus, ut matri meæ Homeri atque Hesiodi poemata exponeret. Quum autem illa, paucis post mensibus, mortua esset... ego tanquam virgo orba et deserta, multis calamitatibus erepta, puella et tenera, post annum septimum Mardonio traditus fui. Julian., Misopog., p. 81.

2. Julian., Orat. VII, p. 436 et passim. — Greg. Naz., in Julian., I, 29, 43.

3. ... Ἔκ θ' αἵματος, ἔκ τε κυδοιμοῦ
Ἔκ θ' ἀνδροκτασίης...

Julian., Orat. VII, p. 427, et alib. passim.

chrétiens. Mais cette révolution ne s'opéra en lui que successivement, avec la réflexion et le temps, et quand déjà le christianisme l'avait touché par plus d'un côté[1] : elle fit de lui autre chose encore qu'un païen, elle fit un apostat.

A l'âge de quinze ans, on l'appela à Constantinople pour y suivre les écoles publiques; mais il s'y distingua tellement qu'on le renvoya bien vite à Nicomédie, avec défense d'y fréquenter Libanius, le roi des rhéteurs de ce siècle, et un des chefs les plus compromis de l'hellénisme. Julien s'abstint de le voir, mais il le lut, il le prit pour modèle, il s'imbut tellement de ses pensées et de son style, qu'une critique superficielle aurait aisément confondu leurs écrits[2]. Il fit là une connaissance plus dangereuse pour son imagination curieuse et mystique, que n'eût été celle de Libanius : le platonicien Maxime l'initia à la théurgie, à l'astrologie, à toutes les sciences occultes[3]. On put le regarder dès lors comme un adepte de ce parti païen qui mêlait la politique à la religion; et son nom fut prononcé en cachette dans les conciliabules où l'on rêvait une restauration païenne. Il faut que quelques indiscrétions eussent transpiré au dehors, car Julien, pour garantir sa tranquillité, se vit contraint de reprendre son office de lecteur à l'église de Nicomédie. Sur ces entrefaites, un caprice de Constance ayant promu Gallus au rang de César, Julien recouvra sa liberté; puis un second caprice de Constance ayant livré Gallus au bourreau, Julien se trouva plus exposé que jamais : maltraité, banni, il

1. Julian., Epist. 51, p. 210. — Liban., Orat. v, p. 173.

2. Liban., Orat. iv, p. 152; xii, p. 264. — Socrat., iii. 23. — Sozom., v, 2.

3. Greg. Naz., in Julian., i, 31. — Liban., Or. xii, p. 265. — Socrat., iii. 1. — Sozom., v, 2.

obtint enfin, par grâce, d'aller passer son exil sur les bancs de l'école d'Athènes[1]. L'hiérophante des mystères d'Éleusis s'empara facilement de cet exilé, aigri par tant d'injustices[2]. Julien descendit alors au plus profond des initiations religieuses et des intrigues politiques du paganisme, tout en conservant les apparences du christianisme[3]. Les chrétiens clairvoyants purent s'effrayer à bon droit, et dire, avec Basile et Grégoire de Nazianze, ses condisciples à l'école d'Athènes : « Quelle calamité « l'Empire nourrit là dans son sein[4] ! »

Julien dut à cette éducation agitée, à cette science acquise à la dérobée, dans les livres ou dans l'enseignement passionné des partis, sa faiblesse et sa force, sa petitesse et sa grandeur. Par la contemplation des vertus antiques, il trempa son âme à des sources taries de son temps : il devint simple comme Fabricius, continent comme Scipion, intègre comme Aristide, ou plutôt il se modela sur Marc-Aurèle, son idéal. Mais il arriva au gouvernement des hommes avec une fausse idée de ses contemporains et, qui pis est, avec des illusions de parti que la haine contribuait à grossir. C'était le privilége des questions religieuses de réveiller en lui ses souvenirs les plus douloureux, et de faire bouillonner ses ressentiments. A peine sur ce terrain, il perdait son honnêteté naturelle, son jugement même s'obscurcissait. Il y avait réellement en Julien deux hommes : l'un que la nature et la vraie philosophie avaient formé pour être l'égal des

1. Julian., ad Athen., p. 501, 503, 504; ad Them., p. 479. — Liban., Or. v, p. 176.

2. Eunap., Vit. soph., v, p. 69, 74, 75.

3. Amm. Marc., xxi, 1, et xxii, 5. — Greg. Naz., in Julian., i.

4. Quantam calamitatem Romanum imperium alit! Greg. Naz., in Julian., ii, 24.

plus grands princes, l'autre aigri par le malheur et rapetissé par les sophistes. Sans avoir rien d'imposant, son extérieur ne manquait pas de grâce. Il avait le corps petit et trapu, la tête légèrement penchée, les cheveux fins et bouclés, les traits réguliers, et des yeux où se reflétaient comme une flamme mobile les impressions variées de son âme[1]. On remarquait dans sa démarche un balancement continuel qui semblait dénoter une sorte d'inquiétude intérieure; sa parole était brève et interrogative, son ton souvent dédaigneux[2]. Les courtisans rirent beaucoup, quand ils le virent arriver à Milan dans l'accoutrement d'un philosophe, la barbe taillée en pointe, et un manteau grec sur les épaules[3]. On le rasa, on lui donna un vêtement militaire, et l'impératrice Eusébie se chargea de le présenter à l'Empereur.

Constance le proclama le 6 novembre 355, à Milan, en présence de l'armée et du peuple. On raconte qu'au moment où, dans la première émotion de sa vie publique, le jeune César promena ses regards du haut de la tribune sur l'assistance, il en jaillit comme un éclair, qui fit tressaillir la foule[4]. Ce pronostic des orages de l'âme ne

1. Mediocris erat staturæ, capillis tanquam pexisset mollibus, venustate oculorum micantium flagrans, qui mentis ejus angustias indicabant, superciliis decoris et naso rectissimo, opima et incurva cervice, humeris vastis et latis... Amm. Marc., xxv, 5. — Greg. Naz., in Julian., ii, 23.

2. Nullius boni signum mihi videbatur esse cervix prona, humeri vibrati et subsilientes, oculus errans et circumductus, et furiose intuens, pedes instabiles et claudicantes... Nutus et renutus sine ratione... sermo hæsitans et concisus spiritu... irrisor, contumelias spirans et contemptor. Greg. Naz., in Julian, ii, 27.

3. Hirsuta barba in acutum desinente. Amm. Marc., xxv, 5. — Palliatum. Id., xv, 8.

4. Cujus oculos venustate terribiles, vultumque excitatius gratum

toucha point Constance : traitant Julien comme un écolier qu'on envoie au collége, il rédigea, pour lui servir de règle de conduite, une instruction où tout était prévu, jusqu'au menu de ses repas[1]. La belle et savante Eusébie elle-même s'obstina à ne voir en lui qu'un philosophe dépaysé, et, pour son cadeau de voyage, elle glissa dans ses paquets une petite bibliothèque de livres grecs. Avant de partir, on lui fit épouser la sœur de Constance, Julia Flavia Héléna; puis on le mit en route sous l'escorte modeste de trois cent soixante hommes, sans lui promettre d'autres troupes. En gravissant les sentiers des Alpes, il apprit une chose qu'on lui avait cachée soigneusement[2], c'est que la Gaule était perdue, que les légions rhénanes avaient battu en retraite jusqu'à la Seine, et que, dans les provinces de l'est, les courses des Alamans s'étendaient jusqu'au delà d'Autun.

Aussi les populations de la Gaule orientale l'accueillirent comme un sauveur, ou plutôt, suivant le mot d'un contemporain, comme un génie bienfaisant, qui venait mettre un terme aux maux publics[3]. Les habitants des campagnes, ceux des villes, accoururent sur son passage pour le voir et lui adresser des souhaits de bonheur. Des prévisions instinctives de plus d'un genre se rattachaient à son début dans la vie politique. Quand

diu multumque contuentes, qui futurus sit colligebant, velut scrutatis veteribus libris, quorum lectio, per corporum signa, pandit animarum internum. Amm. Marc., xv, 8.

1. Libellum, quem Constantius, ut privignum ad studia mittens, manu sua conscripserat, prælicenter disponens quid in convivio Cæsaris impendi deberet. Id., xv, 5. — Julian., ad Athen., p. 499.

2. Nuntio percellitur gravi qui, nuper in comitatum Augusti perlatus, de industria silebatur, ne parata diffluerent. Amm. Marc., xv, 8.

3. Salutarem quemdam Genium adfulsisse conclamatis negotiis arbitrata. Id., ibid.

il fit son entrée à Vienne, une vieille femme aveugle, l'entendant nommer, s'écria : « Voilà celui qui rétablira « les temples des dieux[1] ! » Cet accueil différait beaucoup de celui que lui firent les principaux chefs de l'administration civile et de l'armée, qui avaient le mot d'ordre de la cour, et se considéraient comme ses tuteurs et ses surveillants plutôt que comme ses subordonnés[2]. Ce n'est pas que Constance désirât le faire échouer dans une entreprise si importante pour l'Empire, quoi qu'on en ait dit après l'événement, car il lui était aisé de le perdre d'une façon beaucoup moins dangereuse pour lui-même; mais il se défiait de ses talents, il se défiait aussi de son caractère, et les courtisans ne manquaient pas d'alimenter ces inquiétudes par de fausses craintes et des accusations calomnieuses. Julien ne trouva donc qu'une roideur hautaine ou une hostilité cachée de la part de ceux qui devaient le seconder. Il ne pouvait rien faire sans son conseil; il n'avait la disposition de rien, ni du mouvement général des troupes, ni de l'approvisionnement des places et des légions; il ne distribuait même pas le prêt militaire aux soldats : il fallut qu'il conquît tout cela pièce à pièce par sa fermeté[3]. « Constance, disait-il avec amertume, n'a point donné « aux Gaulois un César, il leur a envoyé son manne-« quin[4]. » Les deux fonctionnaires qui semblaient, plus

1. Tunc anus quædam, orba luminibus, quum percontando quinam esset ingressus, Julianum Cæsarem comperisset, exclamavit, hunc deorum templa reparaturum. Amm. Marc., xv, 8.

2. Julian., ad Athen., p. 509, 510, et passim. — Liban., Or. xii, p. 271. — Amm. Marc., xvi.

3. Amm. Marc., xvii et passim. — Zosim., iii, 2, 3.

4. Ὅτι τοῖς Γάλλοις οὐ βασιλέα δίδωσιν, ἀλλὰ τὴν ἑαυτοῦ εἰκόνα... Julian., ad Athen., p. 510.

que tous les autres, attachés à sa personne pour le tourmenter et l'annihiler, étaient le préfet du prétoire, Florentius, et le général de la cavalerie, Marcellus. Devant tous ces obstacles, le César s'attristait sans se décourager. Transformé subitement d'étudiant en soldat, il fit son apprentissage militaire comme un homme qui veut, et qui peut ce qu'il veut. Il était le premier à rire, quand il lui fallait commander l'exercice, marcher en cadence au son des instruments, manier les armes[1], discuter des plans de campagne; et il s'appliquait gaiement ce proverbe : « Bâter un bœuf, ce n'est pas bien choisir son « fardeau[2]. » Les vieux guerriers rirent d'abord avec lui, puis ils s'aperçurent qu'ils avaient trouvé leur maître.

Pendant le reste de cet hiver, qu'il passa à Vienne, le César fut occupé des préparatifs de la campagne qui allait s'ouvrir avec le printemps. Quarante-cinq villes du nord et de l'est, parmi lesquelles on comptait Strasbourg, Brumath, Saverne, Spire, Worms, Mayence, avaient été ruinées par les Germains; Cologne elle-même était tombée en leur pouvoir : ils ne les occupaient pas, redoutant les enceintes fermées, qu'ils traitaient de prison et de tombeau des vivants[3], mais ils campaient à l'entour, labourant la terre, semant, mois-

1. Quum exercere proludia disciplinæ castrensis philosophus cogeretur ut princeps, artemque modulatius incedendi per pyrrhicam... Amm. Marc., xvi, 5.

2. Clitellæ bovi impositæ sunt : plane non est nostrum onus. Id., loc. cit.

3. Audiens itaque Argentoratum, Brocomagum, Tabernas, Salisonem, Nemetas et Vangionas et Mogontiacum civitates barbaros possidentes, territoria earum habitare (nam ipsa oppida, ut circumdata retiis busta, declinant)... Id., xvi, 2.

sonnant, se conduisant en tout point comme dans un pays à jamais soumis. A l'est, les Alamans poussaient leurs courses jusqu'à la Loire ; ils avaient même failli enlever par un coup de main la métropole de la Gaule orientale, Autun, dont les longues murailles, minées par le temps [1], n'auraient point résisté, sans un corps de vétérans qui vint dégager la garnison. Ce n'était plus une invasion, c'était une conquête comme aux jours d'Arioviste. Les troupes romaines, évacuant ces provinces, s'étaient retranchées dans le midi de la Belgique, où elles s'adossaient à la Marne et à la Seine, restant à peu près inactives, sans unité, sans direction. Le plan de Julien consista à les concentrer à Reims, où elles attendraient son arrivée ; lui-même devait partir au commencement du printemps avec le peu de forces qu'il avait dans le midi, balayer d'abord le territoire d'Autun, et se rendre de là à Auxerre, à Troyes et à Reims, pour agir ensuite plus au nord. Il l'exécuta non sans peine, harcelé sur toute sa route par les bandes de pillards qui couraient le pays. Il se montra d'abord sous les murs d'Autun. Deux routes conduisaient de cette ville à celle d'Auxerre : l'une (c'était la grande route) passait par Saulieu et Cures ; l'autre, percée à travers les bois, était plus courte, mais dangereuse ; ce fut celle-ci que suivit Julien, parce qu'il apprit que, dans une circonstance pareille, Silvanus l'avait préférée. Il s'y aventura avec les seuls corps des archers et de la cavalerie pesamment armée [2], et se présenta si subitement aux portes de Troyes, que les habitants, effrayés, hésitèrent quelque

1. Civitatis antiquæ muros, spatiosi quidem ambitus, sed carie vetustatis invalidos. Amm. Marc., XVI, 2.

2. Adhibitis cataphractariis solis, et balistariis, parum ad tuendum rectorem idoneis. Id., ibid.

temps à les lui ouvrir. Ayant enfin rallié ses légions à Reims, il disposa tout pour la grande guerre.

La première chose à faire, suivant Julien, était de délivrer bien complétement les provinces de l'est, avant de s'occuper du nord et de l'ouest; on délibéra au conseil, et il fut décidé qu'on irait attaquer une forte division alamane, campée près de Decempagi, aujourd'hui Dieuze, dans ce pays, alors entrecoupé de marais, qui forme comme une presqu'île entre la Sarre et la Moselle. L'armée partit par Verdun et Metz ; mais il s'éleva tout à coup un brouillard si épais, que l'ennemi put, sans être aperçu, atteindre l'arrière-garde par des chemins détournés : les deux légions qui fermaient la marche auraient été anéanties, sans les auxiliaires germains qui, attirés par le bruit, vinrent à leur secours. Cet accident rendit Julien plus circonspect : on le vit dès lors, dans toutes les marches, se conduire comme s'il avait quelque embûche à redouter [1]. Les Germains se retirèrent devant lui, en évitant les batailles rangées, et il débloqua successivement Strasbourg, Brumath, Seltz et Saverne ; de là, il descendit jusqu'à Coblentz, et, enfin, il reprit Cologne, qu'il ne quitta point sans en avoir réparé les fortifications. Cela fait, il rétrograda vers Sens, avec l'intention d'y passer l'hiver. Ne gardant avec lui qu'une faible garnison, il s'enferma dans cette place, tandis que les légions, disséminées pour la facilité des subsistances, prirent leurs quartiers dans les villes voisines, sous le commandement du maître de la cavalerie, Marcellus.

Ces résultats étaient déjà grands, mais l'ennemi n'avait été ni vaincu ni détruit ; il s'était éloigné pour

1. Hinc deinde nec itinera, nec flumina transire posse sine insidiis putans, erat providus et cunctator. Amm. Marc., XVI, 2.

revenir en force. Julien le sentait, et il n'écrivit à l'Empereur qu'avec une extrême modestie[1]. Bien décidé, au reste, à remplir sérieusement son rôle de César, il se mit à étudier l'administration, pour en réunir tous les fils dans sa main; il s'occupait de tout, voulait tout savoir, tout embrasser, et sa pénétration étonna plus d'une fois son conseil. Il était absorbé par ces travaux, quand une troupe d'Alamans nombreuse et bien disciplinée parut tout à coup sous les murs de Sens : la surprise fut si complète, que la garnison eut à peine le temps de fermer les portes et de garnir les murailles. Cette brusque apparition au milieu de l'hiver, si loin de la frontière et contre toutes les habitudes des Germains, prouvait que les Barbares étaient bien renseignés[2], et qu'ils avaient espéré enlever le César sans opposition. Peu s'en fallut, en effet, qu'ils ne réussissent; mais Julien, réduit à une poignée de monde, déploya une énergie indomptable; il ne dormait ni jour ni nuit, repoussait les assauts, dirigeait les sorties, tour à tour hardi et prudent, et jamais découragé. On le voyait, près du parapet et sur les créneaux, grincer des dents, quand les choses ne marchaient pas à sa guise[3]. Il comptait sur des secours du dehors, et, en effet, il était impossible que le maître de la cavalerie, Marcellus, cantonné aux environs, n'eût aucune nouvelle de son danger; pourtant ces secours ne paraissaient point; aucune lettre, aucune démonstration ne venait rassurer les

1. Julian., ad Athen., p. 510, 512.

2. Confidentes quod ei nec scutarios adesse et quidem monentibus perfugis didicerant, nec gentiles, per municipia distributos, ut commodius vescerentur. Amm. Marc., xvi, 4.

3. Ipse cum armatis die noctuque inter propugnacula visebatur et pinnas, ira exundante substridens. Id., ibid.

assiégés[1]. Au bout de trente jours, les Alamans, inhabiles à l'art des siéges, se dégoûtèrent et partirent. Il y avait un compte sévère à demander au maître de la cavalerie, et Julien le cita devant lui ; mais celui-ci, poussant l'insolence jusqu'au bout, quitta la Gaule sans daigner répondre, et courut à Milan dénoncer le César, qui l'y fit suivre et réclama avec fermeté son remplacement[2]. Les faits étaient trop criants, trop avérés, pour que le conseil impérial osât absoudre Marcellus ; il lui donna pour successeur Sévère, honnête homme, mais militaire peu distingué.

Après le maître de la cavalerie, ce fut celui de l'infanterie qui prit à tâche de lutter contre Julien. Barbation (c'était son nom), vieux soldat sans mérite, parvenu à force de complaisances, affectait le rôle d'un sujet fidèle jusqu'à la rudesse : jaloux des succès qu'obtenait un jeune homme qui n'avait jamais servi, il voulait, en attirant sur le César quelque échec perfidement calculé, venger sa vanité blessée, contenter la cour, et mettre le comble à sa fortune. Julien avait fait adopter par le conseil de l'armée, pour la campagne suivante, un plan d'opérations excellent, mais qui exigeait une parfaite intelligence entre les chefs : il consistait à rabattre dans l'intérieur des Gaules les bandes alamanes, que les mouvements des dernières campagnes avaient refoulées dans les Alpes helvétiennes et rhétiques, au moyen d'une armée qui occuperait le Rhin supérieur ; puis à les prendre en flanc avec une autre armée, de manière à

1. At, quod indignitati rerum est adsignandum, periclitanti Cæsari distulit suppetias ferre Marcellus, magister equitum, agens in stationibus proximis : quum, etiamsi civitas absque principe vexaretur, opposita multitudine malis obsidionalibus expediri deberet. Amm. Marc., XVI, 4.

2. Id., ibid., 5, 6. — Julian., ad Athen., p. 510, 511.

les enfermer comme dans une tenaille[1]. Barbation fut envoyé avec vingt-cinq mille hommes vers la courbure que fait le Rhin en traversant le pays des Raurakes; Julien se chargea de manœuvrer dans le centre de la Belgique. Cette espèce de battue réussit d'abord, car les Barbares reparurent dans la vallée de la Saône et du Rhône, et descendirent même jusqu'à Lyon, dont ils ravagèrent le territoire. Julien les attaqua, les força à la retraite, et si Barbation, suivant ses ordres, leur eût fermé l'accès du Rhin, il n'en serait pas échappé un seul; mais il les laissa passer sans obstacle, et le plan échoua en partie. Julien n'en marcha pas moins dans les Vosges, où l'ennemi s'était retranché derrière des abatis de bois, fit évacuer ces montagnes et arriva au bord du Rhin. Là, un spectacle étrange frappa ses regards. Les îles nombreuses qui coupent le fleuve dans cet endroit, et dont les Alamans avaient fait des entrepôts de butin et de vivres[2], étaient couvertes d'une multitude serrée qui, par des cris et des gestes menaçants, provoquait le César à la venir attaquer. Les femmes et les enfants ne se montraient pas les moins animés; et la vallée retentissait au loin d'injures et de bravades, proférées de ce ton lugubre et traînant qui distinguait les Germains[3]. Décidé à tenter le combat, mais n'ayant point de vaisseaux, le César en fit demander à Barbation, qui avait réuni toute la flotte du haut Rhin, pour con-

1. Cogitatum est enim, ut Alamanni, vagantes fusius, multitudine geminata nostrorum, forcipis specie trusi, in angustias cæderentur. Amm. Marc., XVI, 11.

2. Occupatis insulis sparsis crebro per flumen Rhenum... — Fruges opesque barbaricas... Id., ibid.

3. Ululantes lugubre, conviciis et Romanos incessebant et Cæsarem. Id., loc. cit.

struire un pont de bateaux à Augst ou Augusta des Raurakes ; Barbation refusa d'en laisser partir un seul. Julien alors n'hésita pas à faire enlever à la nage, par les cohortes des vélites auxiliaires et des Bataves, les barques des Alamans, amarées autour des îles. Ces braves nageaient tout en se battant ; les uns abordèrent les îles ; les autres, coupant les cables des barques les amenèrent aux légions, qui purent traverser le fleuve sur cette flotte improvisée [1]. Les Barbares, culbutés dans le Rhin, périrent en grand nombre ; mais une de leurs bandes, s'étant portée plus à l'est, du côté de Barbation, détruisit le pont qu'il avait commencé, dispersa ses soldats, et le contraignit à se réfugier dans les murs d'Augst avec son armée en désordre. Doublement humilié, par sa défaite et par le succès de Julien, le maître de l'infanterie laissa là ses troupes pour aller faire à Milan, contre le jeune César, une autre guerre à laquelle il s'entendait mieux [2].

Vingt-cinq mille hommes mis en déroute, et le maître de l'infanterie découragé, fugitif, c'était pour les Germains une victoire qui effaçait toutes leurs pertes : en un instant l'Alamanie fut debout pour une guerre nationale ; jeunes et vieux, tous prirent les armes. On choisit dans le nombre trente-cinq mille hommes, bien exercés, bien armés, qui partirent, conduits par sept rois, et commencèrent à passer le Rhin sur plusieurs points. Leur rendez-vous était sous les murs de Strasbourg. Khnodomar, que nous avons vu, dans l'année 352, entrer en Gaule à l'invitation de Constance, et battre, près de Cologne, le César Décentius, commandait l'armée d'in-

1. Nacti vacuas lintres, per eas, licet vacillantes, evecti. Amm. Marc., XVI, 11.

2. Id., ibid. — Liban., Or. X, p. 271, 272, 273. — Julian., ad Athen., p. 512.

vasion en qualité de chef suprême et de roi de tous ces rois. C'était en quelque sorte une question d'honneur qu'il venait soutenir au nom des Barbares contre Julien; car, prenant au sérieux les promesses par lesquelles Constance l'avait poussé sur la Gaule, lors de l'usurpation de Magnence, il se prétendait légitime possesseur de toutes les terres qu'il y avait conquises, et il apportait à l'appui de son droit, comme titres de propriété, les lettres que l'Empereur lui avait écrites à cette époque. Il avait pour lieutenant le fils de son frère Méderic, Sérapion, encore adolescent, mais déjà considérable parmi les siens. Le nom germain de ce jeune homme était Agénaric; mais son père, durant un long séjour qu'il avait fait en Gaule, à titre d'otage [1], avait changé ce nom en celui de Sérapion, pour des motifs qui ne nous sont pas bien connus, mais qui tenaient à quelque initiation aux mystères religieux de l'Égypte. Au-dessous de ces deux rois principaux venaient cinq autres chefs portant la couronne : Urius, dont le nom rappelait l'uroch des forêts de la Souabe; Vestralpe, le grand chef des Alpes occidentales [2]; Suomar, Hortar, et enfin Ursicinus, Germain romanisé, ou du moins client militaire du général romain de ce nom. Dix princes, fils de rois, et des chefs inférieurs en grand nombre, amenant chacun son contingent d'hommes armés, commandaient au second rang. Toute la Germanie orientale était représentée dans cette armée, la plus belle et la plus formidable qu'on eût vue en Gaule depuis Arioviste.

1. Pater ejus diu obsidatus pignore tentus in Galliis, doctusque græca quædam arcana, hunc filium suum, Agenarichum genitali vocabulo dictitatum, ad Serapionis transtulit nomen. Amm. Marc., XVI, 12.

2. *Urus* : on peut rapprocher de ce nom celui du canton suisse d'Uri. — Vestralpus. Amm. Marc., loc. cit.

Julien ne l'attendait pas sitôt : attristé de l'échec de Barbation et prévoyant une tempête prochaine, il se hâtait de mettre en état les places voisines du Rhin, et se trouvait avec treize mille hommes seulement à Saverne, dont il faisait réparer les murs[1], lorsque les envoyés de Khnodomar se présentèrent à lui. Ils venaient le sommer d'évacuer un territoire qui, disaient-ils, appartenait aux Alamans, non-seulement par le droit de l'épée[2], mais en vertu des traités; et ils déployèrent sous ses yeux les lettres écrites ou signées de la main de Constance. Julien les vit, les lut, et put se convaincre de l'infamie de son Auguste[3]. Cette circonstance des lettres créait pour le César un embarras bien grand, dont il sut se tirer en homme résolu. Sans les avouer, sans les nier, sans répondre, il fit mettre la députation sous bonne garde, et proposa à son armée de partir immédiatement pour Strasbourg, dont il n'était éloigné que de quatorze lieues gauloises, ou vingt et un milles romains[4]. Il n'y eut pas dans cette faible armée un seul moment d'hésitation. Les soldats se préparèrent, pleins de confiance et de gaieté. Un porte-enseigne donna le signal du départ en arrachant son aigle plantée en terre : « Marche, heureux César, s'écria-t-il ; c'est ta fortune « qui nous guide[5] ! »

Pourtant la partie était tellement inégale que les

1. Ad reparandas Tres Tabernas. Amm. Marc., XVI, 11. — Armatorum XIII millia tantum remansisse cum Juliano. Id., XVI, 12.

2. Missis legatis Cæsari, mandaverunt ut terris abcederet virtute sibi quæsitis et ferro... Id., ibid.

3. Liban., Or. XII, p. 269, 273, 274.

4. Quarta leuga signabatur et decima, id est unum et viginti millia passuum. Amm. Marc., ub. supr.

5. Perge, felicissime omnium Cæsar... — Fortunati rectoris expertis virtutibus freti... Amm. Marc., XVI, 12.

Gallo-Romains durent appeler à leur aide toutes les ressources de la prudence. Trois vedettes ennemies ayant été aperçues sur un monticule, pendant la route, Julien envoya quelques cavaliers pour les saisir, mais elles échappèrent : une quatrième, qui était à pied, se laissa prendre. On sut par elle que les Alamans avaient mis trois jours et trois nuits à passer le Rhin, et que leurs divisions ralliées campaient dans la plaine de Strasbourg. Julien, guidé par ces détails et par d'autres, marcha droit à un coteau dont la pente doucement inclinée s'étendait vers le fleuve et était alors couverte de blés mûrs. L'ennemi, à sa vue, ayant fait un mouvement en avant, Julien s'arrêta. Il était tard, et l'on attendit de part et d'autre la matinée du lendemain.

Aux premiers rayons du soleil levant, Julien rangea ses troupes en bataille ; il plaça à son aile droite, qu'il devait commander, sa cavalerie la plus solide, entre autres les escadrons bardés de fer ; le reste de la cavalerie, sous les ordres de Sévère, forma l'aile gauche ; les légions s'échelonnèrent au centre. Informé de ces dispositions par des transfuges, Khnodomar concentra à sa gauche des masses de cavalerie ; il entremêla aux escadrons de sa droite des corps d'infanterie ; d'autres renforts de fantassins furent placés en embuscade de ce côté, à la faveur d'un rideau et des moissons déjà hautes[1] ; le centre fut rempli par l'infanterie. Khnodomar se tenait à son aile gauche dans une attitude qui décelait la confiance et l'audace. On le reconnaissait de loin à sa riche armure et à son casque brillant, d'où semblaient jaillir des éclairs ; il montait un cheval indompté dont le mors était couvert d'écume, et s'appuyait sur le bois d'une

1. Amm. Marc., XVI, 12. — Cf. Schœpfl., Alsat. illustr., t. I.

énorme lance[1]. Son neveu Sérapion commandait l'aile droite; les autres rois et les princes se tenaient chacun en tête de leur contingent. Le clairon commençait à retentir dans les rangs des Gallo-Romains, quand le maître de la cavalerie, Sévère, s'étant porté en avant avec l'aile gauche, aperçut les fantassins placés en embuscade, et s'arrêta tout à coup. Ce brusque mouvement jeta quelque inquiétude dans les rangs des légions, que Julien eut besoin de rassurer; il s'élança vers le centre avec une escorte de deux cents cavaliers et se mit à parcourir les lignes, s'adressant à tout le monde sur son passage : « Camarades, disait-il aux uns, il faut « effacer les taches qui déshonorent le nom romain ; « vous aurez bon marché de ces Barbares, qui courent « à leur perte. » Il disait aux autres : « C'est le senti- « ment de votre humiliation qui m'a fait accepter le « titre de César[2]. » Tout en parlant, il étendait son front de bataille pour n'être point débordé par l'ennemi.

Tandis que ces choses se passaient, un cri furieux s'éleva tout à coup des rangs de l'infanterie barbare, qui ordonnait à ses rois de mettre pied à terre, de peur qu'en cas d'échec ils ne profitassent de leur monture pour prendre les devants et fuir[3]. Khnodomar, sans hésiter, sauta à bas de son cheval; les autres chefs l'imitèrent, et les trompettes sonnèrent la charge.

Les cavaliers de l'aile gauche alamane s'élancèrent

1. Equo spumante sublimior, erectus in jaculum formidandæ vastitatis... cujus vertici flammeus torulus aptabatur. Amm. Marc., XVI, 12.

2. Propellamus fortitudine illata nostris partibus probra, quæ contemplans, Cæsaris nomen cunctando suscepi. Id., loc. cit.

3. Relictis equis secum oportere versari regales, ne, si quid contigisset adversi, deserta miserabili plebe, facilem discedendi copiam reperirent. Id., ibid.

d'abord avec moins d'ordre que d'impétuosité contre l'aile droite de Julien, la chevelure hérissée, l'œil étincelant, et vomissant contre les Gallo-Romains tout ce qu'ils savaient en langue latine d'imprécations et d'injures. Ceux-ci soutinrent d'abord le choc avec fermeté. abrités par leurs boucliers, excitant les Barbares du regard et de la voix, et leur secouant les javelots au visage, comme on fait quand on veut animer des bêtes féroces[1]. L'infanterie germaine, pendant ce temps, s'était ébranlée et attaquait les légions qui avaient garni leur front et leurs flancs comme d'une palissade de boucliers. Vainement, pour faire brèche dans cette masse compacte, les Germains, se mettant à genoux, essayaient de saisir les légionnaires à bras le corps et d'arracher les boucliers, tandis que leurs camarades faisaient des vides à grands coups d'épée ; les fantassins romains serraient leurs rangs, et les vides étaient comblés aussitôt. Le combat se soutenait ainsi sur toute la ligne. Quant à l'aile droite, les escadrons bardés de fer[2], ayant vu tomber leur général, commencèrent à lâcher pied. Arrêtés par ceux qui les suivaient, ils luttent contre eux, les entraînent, et toute cette multitude, comme frappée de vertige, se replie en désordre sur le flanc des légions. Il y eût eu là un épouvantable choc si l'infanterie, se resserrant encore d'avantage, n'eût présenté une barrière menaçante aux fuyards. Julien, qui vit de loin le danger, se précipita au galop dans l'intervalle, essayant d'arrêter ses cavaliers ; un tribun le reconnut à l'enseigne qu'on portait près de lui et qui était un

1. Ejectans (miles) gladios vel tela concrispans mortem minitantia... Amm. Marc., XVI, 12.

2. Cataphracti equites viso rectore suo leviter vulnerato. Id., ibid.

dragon de pourpre dont les lambeaux indiquaient assez les services[1]. Honteux et tremblant, cet officier tourna bride, rallia sa troupe et alla la reformer plus loin. Les cavaliers alamans, voyant la cavalerie romaine en fuite, se tournèrent contre les légions, sur qui se concentra tout le poids de la bataille. Pour s'exciter elles-mêmes et intimider l'ennemi, les braves divisions des Gaulois Braccates et des Cornutes Illyriens entonnèrent le cri de guerre appelé *barrit*. Ce cri, emprunté aux habitudes des Barbares, n'était d'abord qu'un sourd murmure qui, grossissant en grondant par degrés, finissait par imiter dans son fracas le mugissement de la mer, quand elle se brise contre les rochers[2].

Mais, malgré des efforts héroïques, les Gallo-Romains allaient succomber. La tortue de boucliers qui leur servait d'abri étant rompue, les coups tombaient d'aplomb sur leurs têtes, et une poussière épaisse, qui les aveuglait, ne leur permettait ni de parer ni de frapper à propos. La mêlée devint affreuse. Les pointes des javelots se heurtaient; les épées fendaient les cuirasses. Dans cette lutte corps à corps, les Germains avaient l'avantage de la grandeur et de la force, les Gaulois celui de l'agilité. L'arrivée de deux corps de réserve, celui des Bataves et un autre qu'on appelait les Rois[3], et qu'on reconnut à ses fanfares, rendit du cœur à l'infanterie romaine.

1. Quo agnito per purpureum signum draconis, summitati hastæ longioris aptatum, velut senectutis pandentis exuvias. Amm. Marc., XVI, 12.

2. Barritum civere vel maximum : qui clamor ipso fervore certaminum a tenui susurro exoriens, paulatimque adolescens, ritu extollitur fluctuum illisorum. Id., ibid.

3. Reges. Cf. Pancir., Notit. Imper., et Vales. ad Amm. Marc.

Sur ces entrefaites, les princes alamans, impatients de décider par eux-mêmes la victoire, se forment en petit bataillon, s'élancent sur la ligne gallo-romaine, l'enfoncent, et parviennent jusqu'à la première légion placée au centre, à l'endroit qu'on nommait, dans l'ordre de bataille, le camp prétorien[1]. Ils croyaient y trouver le trésor de l'armée, peut-être le César lui-même, et enlever l'un et l'autre par un coup de main; mais, reçus avec vigueur, repoussés, dispersés, ils reviennent sur leurs pas et mettent le désordre dans leur propre armée. Surpris de voir leurs rois en fuite, les Germains s'arrêtent. Une terreur panique se répand dans leurs rangs; ils reculent à leur tour, et en un moment leur déroute est complète. Arrivés au bord du Rhin, ils se jettent à la nage et essayent de traverser le fleuve sous une grêle de traits. Les Bataves et les Cornutes, exercés à se battre en nageant, voulaient les poursuivre dans l'eau, Julien s'y opposa. Rangée sur la rive, l'armée gauloise tirait, d'une main ferme, sur ces corps qui fendaient le fleuve et essayaient d'éviter les coups en plongeant; ses projectiles portaient presque tous, et l'eau se couvrait au loin d'une écume sanglante[2]. Khnodomar, renversé par son cheval dans un marais, fut pris ainsi que son escorte, qui aurait pu s'échapper, mais qui voulut partager jusqu'au bout la destinée de son roi[3].

Telle fut cette fameuse bataille de Strasbourg, si hardiment engagée, si opiniâtrément disputée, et dont le résultat détruisit pour toujours la puissance des Ala-

1. Quæ confirmatio Castra Prætoria dictitatur. Amm. Marc., XVI, 12.

2. Spumans cruore barbarico decolor alveus... Id., ibid.

3. Comites ejus ducenti numero, et tres amici fidelissimi, flagitium arbitrati post regem vivere vel pro rege non mori, tradidere se vinciendos. Id., ibid.

mans. Lorsqu'au signal du rappel, l'armée gauloise, rentrant dans ses quartiers, traversa le champ de bataille où gisaient six mille cadavres germains[1], elle poussa des cris de joie en entourant son jeune chef, et le proclama Auguste[2]. Julien fit taire ces cris, blâma sévèrement les soldats, et protesta qu'il était aussi loin de désirer le rang suprême que de l'accepter dans une émeute[3]. On lui amena ensuite Khnodomar qui, prosterné à la manière de sa nation, lui demanda grâce et merci. Julien l'envoya vers Constance, qui le relégua à Rome, dans le quartier du mont Cœlius. La défaite avait froissé le cœur du fier Germain; la captivité le brisa : Khnodomar mourut, au bout de peu de temps, d'une maladie de consomption[4]. Julien, sans perdre un moment, passa le Rhin sur un pont qu'il fit jeter à Mayence, pénétra dans l'Alamanie, reçut la soumission d'Hortar et de Suomar, et reconstruisit l'ancien fort de Trajan qui contenait autrefois ce pays. La neige commençant à tomber, il rentra en Gaule. Quelques bandes de pillards franks avaient profité de son absence pour reparaître; il les balaya en passant, et vint prendre ses quartiers d'hiver sur les bords de la Seine, à Lutèce, aujourd'hui Paris.

Paris, simple bourgade, sans importance jusqu'à la fin du IIIe siècle, avait acquis à cette époque une célébrité malheureuse : c'était près de ses murailles, au confluent de la Marne et de la Seine, que les Bagaudes

1. Ex Alamannis sex millia corporum inventa sunt in campo constrata. Amm. Marc., XVI, 12.

2. Augustus acclamatione concordi totius exercitus appellatus. Id., ibid.

3. Ut agentes petulantius milites increpabat, id se nec sperare nec adipisci velle jurando confirmans. Id., ub. supr.

4. Morbo veterni consumptus est. Id., ibid.

avaient établi leur place d'armes, et longtemps bravé toutes les forces de la Gaule [1]. Plus tard, quand les progrès des Germains sur le Rhin forcèrent l'administration impériale à chercher une résidence moins exposée que Trèves à un coup de main, on porta naturellement les yeux sur Paris, qui dominait les trois vallées de la Seine, de la Marne et de l'Oise. Les empereurs y construisirent un palais et tout ce que nécessitait un établissement d'hiver pour les troupes et pour eux : un camp retranché, une place d'armes, des aqueducs et un amphithéâtre destiné aux courses de chevaux et aux jeux publics. Le quartier romain, qui se composait de ces établissements et de leurs accessoires, s'étendait depuis la rive gauche de la Seine jusqu'au plateau de la haute colline appelée alors Locutitius, et aujourd'hui la montagne Sainte-Geneviève : il formait le faubourg méridional de la ville, confinée dans la grande île de la Seine, et communiquait avec elle par un pont de bois où convergeaient toutes les routes militaires qui se rendaient au midi. Nous pouvons visiter encore, après quinze siècles, une des salles de ce vaste palais, dont les bâtiments aboutissaient à la rivière du côté du nord, tandis que ses jardins en longeaient le cours en aval. La place d'armes ou champ de Mars le bornait au midi. Un peu plus loin, à droite, se trouvait le camp retranché; et à gauche, sur le revers oriental du plateau, on apercevait les Arènes qui dominaient un terrain couvert de vignobles et de sépultures.

Il est à croire que Lutèce, métropole d'une cité et résidence temporaire de la cour, avait déjà reçu le titre de municipe, malgré sa petitesse. Un château, bâti à la

1. Voir ci-dessus, livre VI, chap. 1.

pointe occidentale de l'île, servait de curie pour les assemblées et de forteresse pour la défense de la rivière. La population se composait en majeure partie de marchands et de mariniers, qui exploitaient le commerce de la Seine, et formaient, sous le nom de Navigateurs-Parisiens, une corporation puissante dès le règne de Tibère. On avait vu longtemps, sur le rond-point qui termine l'île du côté du levant, un autel votif, dressé aux frais de cette corporation, en l'honneur de Jupiter et des principaux dieux des religions romaine et gauloise[1] : Vulcain, Vénus, Castor et Pollux, auxquels étaient accolés Hésus, coupant un chêne; Sivieros, exorcisant un serpent; Cernunnos, coiffé d'un bois de cerf, d'où pendait un double rang d'anneaux[2]; et le taureau aux trois grues, consacré sous l'appellation celtique de *Tarv Trigaran*[3]. Ce monument de la piété des navigateurs parisiens n'existait probablement plus du temps de Julien; et, probablement encore, ces bas-reliefs, mutilés et enfouis, occupaient déjà, sous terre, la place où on les a retrouvés il y a cent ans. Une basilique chrétienne s'élevait dès lors sur leurs débris, et l'invocation de saint Étienne, protomartyr, avait succédé à celle de Jupiter et d'Hésus.

Tel était le modeste théâtre choisi par la fortune pour une des plus grandes révolutions du monde romain. Julien prit en affection ce pays, ce fleuve, ces forêts qui bornaient la vallée au nord, cette bourgade qu'il appelait

1. Les bas-reliefs de cet autel votif ont été trouvés en 1720, lors de fouilles pratiquées dans le chœur de l'église Notre-Dame. En voici l'inscription : TIB. CÆSARE. AUG. JOVI. OPTUMO. MAXSUMO. I.. M. NAUTÆ PARISIAC. PUBLICE. POSIERUNT.

2. *Cern*, *corn*, corne.

3. *Tarvos Trigaranos*, dans l'inscription. *Tarv* (gaël.), *Tarw* (kimr.), *Taru* (arm.), taureau : *Garan* (gaël. et kimr.), grue, *Tri*, trois.

sa chère Lutèce[1]. Il y trouvait le calme nécessaire pour les travaux de l'administration, pour l'étude, et pour ces entretiens, mêlés de religion et de politique, dont on voudrait surprendre quelques échos égarés, sous les voûtes du palais des Thermes. C'était là que, racontant à son médecin, qui était aussi son ami, les rêves prophétiques de sa future grandeur, il dissertait avec lui sur la nature des songes, et lui ordonnait de composer ces savants livres qui placèrent le nom d'Oribase à côté de celui de Gallien[2]. C'était encore là que, perdu dans les abîmes du mysticisme oriental, il s'exaltait avec son autre ami, Sallustius, sur les vertus du Roi-Soleil, régulateur des mondes intelligible et matériel, archétype des idées et des formes, émanation éclatante du Dieu absolu, semblable à lui[3].

Salluste, attaché à sa personne par des fonctions assez élevées, était un Gaulois savant, honnête et polythéiste; partant, trois fois cher à Julien. Déjà vieux, et formé aux affaires du monde, il veillait sur le jeune César comme il eût fait sur son propre fils[4], le conseillant, le guidant, le réprimandant quelquefois avec une liberté douce et tendre dont le souvenir arrachait des larmes à Julien. L'histoire nous laisse supposer que le futur Auguste se fût épargné bien des fautes s'il eût eu toujours à ses côtés ce précieux ami[5]. La philosophie avait fait la principale étude de Salluste, qui était à la fois un platonicien et un sectateur de Mithra. Julien lui

1. Eram olim in hibernis apud caram Lutetiam. Julian., Misop., p. 61.

2. Julian., Epist. 17, p. 132. — Ap., 5, 19. — Phot., CCXVI, CCXVII, CCXVIII. — Orib., Op. — Cf. Tillem., Hist. des Emp., t. IV, p. 566, 567.

3. Julian., Or. IV, p. 248.

4. Id., Or. VIII, ad Sall., passim. — Liban., Or. XII, p. 280.

5. Liban., Or. X, p. 240. — Amm. Marc., XX.

disait avec une affection naïve : « Moi, Grec, je me suis « fait Gaulois à cause de toi, qui es pourtant de l'élite des Grecs par ta science et par ta vertu[1]. » Il comparait leurs conversations, toujours graves et parfois sévères, à ces herbes pleines d'amertume d'où l'abeille sait tirer son miel. Constance lui enleva ce compagnon et ce guide : dénoncé, persécuté, Salluste fut obligé de quitter la Gaule pour se rendre en Illyrie. C'était Julien qu'on voulait frapper : il le sentit vivement, mais il se tut. Pour toute plainte, il écrivit, au moment de leur séparation, une longue lettre d'adieux qui nous est restée, et qui nous fait assister en quelque sorte aux confidences habituelles de ces deux hommes. Julien y passe en revue avec un charme douloureux leurs lectures, leurs idées, leurs sentiments, leurs persécutions. « Ah! « s'écrie-t-il, quand je me reporte sur tout cela, sur « notre association fraternelle pour le bien, sur notre « haine commune des méchants, sur la ressemblance « parfaite de nos âmes, sur les consolations que je puisais « en toi; je m'applique ce mot du poëte : « Ulysse est « abandonné[2]! »

A cette tendresse de cœur, gracieuse et toute juvénile, Julien joignait les pratiques de la vie la plus aus-

1. Unum ego me de Gallis propter te facio, virum inter primos Græcorum utique censendum, si justitiam ac reliqua virtutum ornamenta spectes : tum dicendi facultate facile principem, et philosophiæ non ignarum... Julian., Or. VIII, p. 464.

2. Venit enim repente mihi in memoriam laborum et ærumnarum, quas ambo pariter exantlavimus; tum sinceræ nec affectatæ salutationis : justi, neque fucati colloquii : omnibus honestis in rebus gerendis communionis ac societatis : alacritatis item ac roboris illius, quod adversus improbos æquabiliter constanterque suscepimus... Subiit hujus dicti memoria : *Desertus est Ulysses*. Julian., Or. VIII, ad Sall., p. 447.

tère, mangeant peu et n'ayant pour lit qu'un tapis et une peau [1]. Il s'éveillait toujours à minuit, et partageait le temps, jusqu'au jour, entre ses livres et les affaires : le jour appartenait aux soins actifs du gouvernement, surtout à l'administration de la justice. On disait de lui : « L'été dans son camp, l'hiver sur son tribunal [2]. » Par les froids les plus rudes, il ne voulait point de feu, même dans la chambre où il couchait, mettant une sorte d'orgueil à endurcir son corps. Une fois pourtant, vaincu par l'âpreté de l'hiver, pendant un des séjours qu'il fit à Paris, il permit qu'on plaçât dans sa chambre un réchaud de charbons allumés, et faillit s'en trouver mal. Voici en quels termes lui-même raconte son aventure : « J'étais, dit-il, en quartier d'hiver dans ma chère « Lutèce [3]..... Le fleuve qui entoure cette bourgade de « tous côtés ne varie guère dans son volume ; on ne le « voit point croître abondamment pour décroître ensuite, « mais tel on l'avait trouvé l'été, tel on le retrouve « l'hiver. Son eau, agréable à la vue, offre, à qui veut se « désaltérer, une boisson limpide et pure. Les vents « tièdes de l'Océan, qui n'est éloigné que de quatre-vingt-« dix stades, rendent en ce pays la mauvaise saison « très-tempérée [4] : il y vient de bonnes vignes et même « des figuiers nombreux, que l'industrie gauloise « garantit contre le froid en les recouvrant d'un vête-

1. Amm. Marc., XVI, 4. — Julian., Misop., p. 60.

2. Æstates omnes in castris, hiemes in tribunalibus. Mamert., Grat. act. Julian., 4.

3. Ego olim eram in hibernis apud caram Lutetiam (sic enim Galli Parisiorum oppidum appellant) quæ insula est non magna, in fluvio sita, qui eam omni ex parte cingit. Julian., Misop., p. 60.

4. Hiems est illic placidissima propter calorem (ut aiunt) Oceani. Stadia enim abest non amplius nonaginta, ac fortasse quædam tenuis aura illinc diffunditur. Julian., Misop., p. 61.

« ment de paille et d'autres matières. Pour tout dire, « l'hiver semble ménager les habitants de cette contrée[1]. « Or, cette année, il fut plus rigoureux que de coutume, « et la Seine charriait des blocs de glace épais et blancs « comme le marbre de Phrygie, qui tantôt se suivaient « à la file, tantôt, se soudant l'un à l'autre, formaient un « pont sur les eaux. Désireux de m'habituer à toutes les « privations, je ne souffris pas que la chambre où je cou- « chais fût chauffée au moyen d'une cheminée, comme « cela se pratique dans le pays, quoiqu'on obtienne par « là une douce chaleur[2]. L'hiver eut beau se fortifier, le « froid devenir plus aigre, je ne consentis point que mes « serviteurs réchauffassent ma chambre, me contentant « d'y faire apporter quelques charbons enflammés : il y « en avait peu, mais ils firent sortir des murs assez de « vapeur pour que ma tête devînt lourde et que le som- « meil me saisît. Je crus bien que j'étoufferais[3]. On « m'enleva de ma chambre; les médecins me firent « vomir, et je me trouvai dès lors tellement soulagé que « je passai une nuit légère : le lendemain j'avais repris « mes travaux. »

Affranchi des grandes inquiétudes de la guerre par l'état de détresse où il avait réduit les Alamans, Julien concentra son attention sur l'administration civile. Les

1. Hiems ejus terræ incolis mitior est : propterea vites optimæ illic nascuntur; quinetiam ficus multi jam arte quadam extulerunt, quum eas per hiemem calamis tritici tanquam vestimentis contegerent. Julian., Misop., p. 61.

2. Nequaquam cubiculum in quo requiescebam, calefieri patiebar, quo modo illic pleraque domicilia sub caminis calefiunt. Julian., Misop., p. 62.

3. Accensum ignem et candentes aliquot carbones inferri jussit. Hi vero etsi non multi erant, attamen multum vaporem e parietibus excitarunt, a quo quum caput meum oppletum esset, somnus me complexus est, ac sane metui ne suffocarer. Julian., Misop., p. 63.

impôts étaient pesants; la Gaule se plaignait; et à ses plaintes elle mêlait le nom du préfet du prétoire, Florentius, chargé par sa place de proposer le contingent de la province et d'en faire la répartition entre les services. Cette même année, Florentius, malgré l'énormité de l'impôt principal, que la Gaule avait déjà bien de la peine à payer, prétendit qu'on ne pouvait faire face aux besoins sans recourir à une taxe additionnelle. Julien déclara qu'il n'y consentirait jamais, pas même, disait-il, au prix de sa vie[1]; et il fit remarquer que ces fausses ressources ne créaient en réalité que ruine pour l'État et plaies incurables pour les provinces. Florentius éclata en mécontentements; il trouvait étrange qu'on se défiât d'un homme préposé par l'Empereur à l'administration des deniers publics. Julien lui démontra froidement par des calculs que non-seulement le produit de la contribution en principal suffisait, mais qu'il excédait les frais nécessaires aux services civils et à l'armée[2]. Le préfet ne se tint pas pour battu. A quelque temps de là, il envoya à la signature du César une ordonnance qui frappait la Gaule d'une addition de taxe. Sans vouloir en écouter les développements, celui-ci refusa de signer, et, dans son indignation, il jeta par terre le papier qu'on lui présentait[3]. Ce fut un sujet de grande lamentation de la part du préfet. Constance reprocha au prince d'ap-

1. Animam prius amittere quam hoc sinere fieri memorabat. Amm. Marc., XVII, 3. — La taxe additionnelle est appelée dans ce passage d'Ammien des noms de *conquisitum, indictionale augmentum*, *provisio, incrementum;* l'impôt en principal s'appelle *solemne, capitatio.*

2. Julianus eum sedatius leniens, scrupulose computando et vere, docuit non sufficere solum, verum etiam exuberare capitationis calculum ad commeatuum necessarios apparatus. Amm. Marc., XVII, 3.

3. Nec recitare, nec subnotare perpessus, humi projecit. Amm. Marc., XVII, 3. — Julian., Epist. 17 Orib., p. 133-134.

peler par une telle conduite le soupçon sur un fonctionnaire que l'Empereur honorait de sa confiance : Julien répondit avec fermeté qu'on devait avant tout se réjouir de ce qu'une province si longtemps malheureuse fournissait encore le nécessaire : mais que lui demander le superflu, ce serait demander en vain, car elle ne l'avait pas. Son obstination triompha. Partant de ce premier succès, il travailla d'année en année à réduire le principal de la contribution. Comme la seconde Belgique était en retard pour la rentrée de son contingent, il se chargea d'opérer lui-même le recouvrement sans l'intervention des officiers du fisc[1]. Il n'était pas partisan des remises d'impôt, qu'il n'accorda jamais volontiers, persuadé qu'elles ne profitent qu'au riche, tandis qu'on a toujours soin de faire payer le pauvre. Cependant Florentius, fier de l'appui de la cour, perdit toute mesure vis-à-vis du César, qu'il dénigrait à tout propos, ou qu'il affectait de traiter avec une hauteur méprisante; Julien supporta tout, mais sans faiblir. Il écrivait là-dessus à Oribase, en lui contant gaiement sa campagne contre le préfet du prétoire : « Me blâmes-tu? n'ai-je pas agi en « vrai disciple d'Aristote et de Platon[2]. Quoi! lorsque la « boutique maudite des détrousseurs de provinces n'a « laissé à de pauvres gens que le chant du cygne, j'irais « les livrer, pieds et poings liés, à la merci d'un bri- « gand[3]! Nous flétrissons l'officier qui déserte son poste,

1. Inusitato exemplo, Cæsar impetraverat, ut secundæ Belgicæ multiformibus malis oppressæ dispositio sibi committeretur, ea videlicet lege, ut nec præfectianus, nec præsidialis apparitor ad solvendum quemquam urgeret. Amm. Marc., XVII, 7.

2. Quid hic faciendum erat homini Platonis et Aristotelis discipulo? Julian., Epist. 17, ad Orib., p. 134.

3. Utrum miseros homines in latronum potestatem dedere? an eos

« quelque périlleux qu'il soit; et moi, je ne rougirais pas « d'abandonner des peuples que l'on pille, et de man-« quer aux obligations de l'état où Dieu m'a mis, et où « il saura bien me maintenir tant qu'il lui plaira! »

Julien, par son intraitable probité, était l'épouvantail de cette administration corrompue, à laquelle il n'épargnait ni les réformes, ni les châtiments, ni les mots amers. Un des membres du corps d'officiers administratifs, qu'on appelait agents d'affaires, corps déshonoré par des exactions scandaleuses, étant venu recevoir ses appointements dans le creux de sa main, au lieu de tendre un pan de sa robe comme c'était l'usage, Julien s'écria : « Je reconnais bien là les agents d'affaires, ils « savent prendre et non pas recevoir[1] ! » Un gouverneur, accusé de péculat au tribunal de Florentius, avait été absous, et cette absolution faisait murmurer : pour se laver, Florentius proposa, tout le premier, d'en appeler à Julien, ne supposant pas que celui-ci osât réformer son jugement. Julien hésitait à se charger de l'affaire; enfin il l'examina avec un soin religieux et cassa la décision du préfet. S'il était impitoyable pour les fautes de ses magistrats, il savait les défendre aussi contre des attaques injustes ou passionnées. Numérius, gouverneur de la Narbonnaise, accusé par un célèbre avocat de Bordeaux, nommé Delphidius, niait les faits qui lui étaient imputés. Là-dessus, l'accusateur s'écria avec véhémence : « Quel coupable, ô César, ne passera pas pour innocent,

potius pro mea parte defendere, qui jam (ut arbitror) propter nefariam istorum officinam cycneum carmen canunt? Julian., Epist. 17, ad Orib., p. 134.

1. Rapere, non accipere sciunt. Amm. Marc., XVI, 3. — *Agentes in rebus*. Je parlerai plus tard de ces fonctionnaires et de leurs attributions, dans le Tableau de l'administration de l'Empire.

« s'il lui suffit de nier ses crimes? — Et quel innocent, « repartit sévèrement Julien, ne passera pas pour coupable, s'il suffit qu'il soit accusé[1]? »

1. « Ecquis, florentissime Cæsar, nocens esse poterit usquam, si « negare suffecerit? » Contra quem Julianus : « Ecquis, ait, innocens « esse poterit, si accusasse sufficiet? » Amm. Marc., XVIII, 1.

CHAPITRE II.

Liaisons de Julien avec les néoplatoniciens. — Ses théories religieuses; ses théories politiques; ses livres. — Son polythéisme secret. — Il distribue des cantonnements aux Franks Saliens dans la Toxandrie en qualité de fédérés. — Ses succès sur le Rhin. — Sa défaveur à la cour de Milan; jalousie de Constance. — Constance veut retirer des Gaules les meilleures troupes du César. — Les Celtes et les Pétulants se révoltent à Paris; Julien assiégé dans son palais est forcé de prendre la pourpre. — Après beaucoup d'hésitation et de refus, il se laisse proclamer Auguste. — Sa lettre d'explication à Constance. — L'Empereur exige qu'il se démette. — Mission de Léonas en Gaule; l'édit de l'Empereur est rejeté. — Nouvelle émeute des légions. — Mort d'Eusébie. — Le dernier lien entre Julien et Constance est rompu.

Julien a régné si peu de temps, et ce peu de temps a été si pleinement absorbé par ses guerres et sa réaction religieuse, que nous devons chercher ses idées politiques plus dans ses écrits que dans ses actes. De bonne heure il avait médité sur les théories de gouvernement d'après les livres d'Aristote et de Platon, et il eût pu tenir tête victorieusement là-dessus aux premiers sophistes de la Grèce[1]; mais ce que les sophistes ignoraient, et ce qu'il savait bien, c'étaient les lois de son pays et l'histoire de Rome, surtout de Rome impériale. Il nous reste de lui deux ouvrages exclusivement politiques : son discours à Thémistius sur le gouvernement, écrit en Gaule avant qu'il fût Auguste ; et cette admirable satire, si petillante d'esprit attique, si pleine de verve et de bon sens, qui est

1. Julian., Epist. ad Themist. philos., p. 467. — Id., Orat., VIII, ad all., p. 444.

intitulée : *les Césars*. Ce qu'on en tire, comme révélation des idées de l'auteur, c'est qu'il était partisan de l'unité monarchique. Une autocratie multiple (personne ne pensait plus à la démocratie) n'était pas sa forme politique préférée ; il loue bien cette quadruple administration si concordante, si harmonique, dont son aïeul avait fait partie avec Dioclétien, ce *tétracorde*, comme il l'appelle; il la loue [1], sans vouloir l'imiter. Ce n'est pas dans l'agencement des rouages administratifs qu'il place les garanties d'un bon gouvernement, c'est dans le caractère du souverain [2]. Son idéal est le roi philosophe dont parle Platon, réalisé à Rome en la personne de Marc-Aurèle. Partant de ce point, que l'équité et l'intelligence du souverain sont tout dans l'ordre politique, il arrive naturellement à condamner l'hérédité du pouvoir impérial [3].

Voilà ses principes théoriques. Quant à ses jugements particuliers sur l'histoire de Rome, on peut les trouver sévères, courageux même pour un empereur (car il l'était déjà quand il écrivit le livre des *Césars*); mais ce sont les jugements d'un Grec en qui le nom de Romulus ne réveille point cette piété filiale innée au cœur des vieux Romains [4]. Alexandre est à ses yeux le plus grand des conquérants, et les conquêtes macédoniennes sont les plus admirables de toutes les conquêtes; il reconnaît pourtant quelque chose au-dessus du conquérant grec, les philosophes grecs. Cette croyance à la supériorité de la Grèce le rend injuste envers les Occi-

1. Horum concordiam Dii admirati, longe digniori præ multis alii loco sedere præceperunt. Julian., Cæs., p. 10.

2. Id., Epist. ad Themist., p. 481, 482, 483.

3. Id., ibid., p. 480; Cæs., p. 13, 51.

4. Id., Cæs., p. 5, 10 et passim.

dentaux : Jules César lui-même trouve à peine grâce devant lui. Dans son examen critique des grands princes, c'est surtout leur règle morale, c'est leur but, ce sont leurs intentions qu'il scrute profondément pour les mettre en regard de leurs actes. « Que t'étais-tu proposé comme but? » demande à Auguste Silène, le bouffon du ciel. — « De bien gouverner, répond celui-ci. — Oh! « oui, dans ton intérêt : Denis le tyran aussi se propo-« sait de bien gouverner[1] ! » Il n'aime pas ce « fabri-« cant de poupées[2], » qui avait envoyé dans l'Olympe de si indignes recrues, par l'invention des apothéoses. Il n'aime pas non plus Trajan, qui faisait la guerre pour la guerre : ses prédilections s'adressent à Marc-Aurèle. Quand ce sage paraît, le ciel tout entier s'émeut : « La « règle de ma vie, dit l'empereur philosophe, a été de « me modeler sur les dieux autant que le peut un mor-« tel. — De quelle façon? dit Silène. — En m'abstenant « pour moi-même, et en travaillant pour les autres. » Julien se peint évidemment dans ce personnage grave, composé, passablement inculte, aux vêtements simples, à la barbe hérissée, et beau de sa laideur[3]. C'est Marc-

1. Etenim se quoque pulchre regnare existimabat Dionysius. Julian., Cæs., p. 47.

2. Οὗτος ὁ κοροπλάστης. Id., ibid., p. 48. — Dans la célébration des apothéoses d'empereurs, on plaçait sur leur bûcher de petites images qui les représentaient, et ressemblaient à des poupées d'enfant.

3. Et Marcus quidem accersitus adfuit gravis et constans valde, tum oculis, tum vultu, præ animi contentione, aliquantulum severo et nonnihil contracto simili; pulchritudinem, quam nemo imitatione assequi posset, in eo demonstrans, quod esset horridus et incomptus. Erat enim barba prolixa et amictu ex omni parte frugali et modesto. Denique propter paucitatem alimentorum corpus illi erat splendidius et nitidius, ipsius purissimi, ut arbitror, et clarissimi luminis instar. Julian., Cæs., p. 23.

Aurèle qui obtient la palme que décernent les dieux au meilleur des souverains.

Constantin, comme on pense bien, est peu ménagé dans les jugements de son neveu. L'auteur des *Césars* le relègue à la porte du banquet céleste; c'est de là qu'il expose le mobile des actions de sa vie : « Régner pour « acquérir, pour lâcher la bride à toutes ses passions, « pour assouvir la cupidité de ses amis[1]. » On le chasse là-dessus comme un pervers et un scélérat. Au reste, Julien se trompe étrangement sur la solidité des institutions du premier empereur chrétien lorsqu'il lui fait dire par Silène que ce qu'il donnait pour des œuvres éternelles, c'étaient tout simplement des *jardins d'Adonis*[2]. On appelait de ce nom des semis de plantes éphémères que les femmes païennes faisaient dans des pots aux premiers jours du printemps, en commémoration de l'amant de Vénus, et qu'un rayon de soleil avait tout aussitôt séchés. Julien fit moins que cela; car ce qu'il semait était déjà mort.

Ces études, mêlées aux soins de l'administration, remplissaient les journées de Julien ; ces idées l'agitaient pendant son sommeil ; le feu de l'ambition couvait sourdement dans son âme. S'il avait refusé le titre d'Auguste sur le champ de bataille de Strasbourg, c'était moins par dédain du pouvoir que par respect pour son propre honneur, et par un reste de ménagement envers Constance. Peu de temps après, il écrivait à Oribase

1. Ubi finem Marcus loquendi fecit, Constantinum Mercurius interrogavit : « Tu vero quid pulchrum statuisti? » — Postquam multa paraveris, inquit, multa suis et amicorum cupiditatibus inservientem, largiri. Id., ibid., p. 52.

2. Sed numquid nobis Adonidis hortos, inquit Silenus, tanquam egregia facinora, o Constantine, jactas et profers? Julian., Cæs., p. 43.

qu'il avait vu en songe deux arbres, l'un grand, l'autre petit, qui semblaient liés par leurs racines; et qu'une tempête ayant abattu le grand, il se demandait avec angöisse ce qu'allait devenir le petit, quand une voix lui avait adressé ces mots : « Rassure-toi ; il n'en grandira « que mieux [1] ! » L'homme qui faisait de pareils rêves n'avait pas, il faut en convenir, un désintéressement bien philosophique [2]. Quelques visites que Julien reçut à cette époque de ses amis d'Orient, entre autres celle de l'hiérophante des mystères d'Éleusis [3], ne durent pas refroidir ces bouillonnements d'ambition tout prêts à s'échapper. Il ne dépendait plus que de Constance et des insensés qui le conseillaient de fournir à ce jeune homme irritable un motif suffisant pour s'abandonner aux tentations qu'il combattait encore : ils s'y prirent mieux, ils lui en firent une nécessité.

Le printemps de l'année 358 trouva Julien tout prêt à recommencer la guerre. Tranquille du côté de la Germanie orientale, il s'attaqua aux peuples du Bas-Rhin et des bords de l'Océan. Ces peuples, par suite de mouvements intérieurs, se pressaient sur la limite de l'empire ; les Franks, poussés en avant par les Saxons, s'étaient jetés sur les grandes îles des bouches du Rhin et le long de la basse Meuse : les Saliens et les Khamaves occupaient même au midi de ce dernier fleuve les terres inondées de la Toxandrie [4]. Julien reçut les Saliens à

1. Radice enim humi manente, parvula illa arbor permanebit, firmiorque hærebit. Julian., Epist. 17, p. 133.

2. Id., ad Athen., p. 522. — Amm. Marc.

3. Eunap., Maxim., p. 76, 77. — Liban., Or. x, p. 240; xii, p. 279.

4. Petit primos omnium Francos, eos videlicet quos consuetudo Salios appellavit, ausos olim in romano solo apud Toxiandriam locum, habitacula sibi figere prælicenter. Amm. Marc., xvii, 8.

composition, et les laissa dans ce pays, sous la condition de fournir perpétuellement à la milice romaine un corps de cavalerie ; mais il chassa rudement les Khamaves, qui voulurent résister; puis, quand il les eut bien soumis, il souffrit qu'ils revinssent s'établir près des Saliens, sous la surveillance de trois châteaux forts. Comme il exigeait d'eux des otages, parmi lesquels il désignait le fils du roi, celui-ci s'écria qu'il n'avait plus de fils, et se mit à pleurer : il le croyait mort, car depuis la dernière bataille le jeune homme n'avait pas reparu. A un signe de Julien, on l'amena devant son père, et le César jura qu'il le traiterait non en captif, mais en otage et en prince[1]. Durant cette campagne, Julien fit pour le nord-ouest des Gaules ce qu'il avait fait pour l'est dans les années précédentes. Il espérait beaucoup de la transplantation des tribus frankes, remède excellent sous un gouvernement fort, mais bien dangereux sous un faible. Il couvrit du reste tout ce pays de garnisons et de camps retranchés, dont il mit l'entretien et l'approvisionnement à la charge des Germains.

L'année avait été mauvaise, et la nouvelle récolte n'était pas encore mûre ; de sorte que les blés manquèrent, soit en Germanie, soit en Gaule, pour ces grandes fournitures. Ils abondaient au contraire dans l'île de Bretagne, autrefois le principal grenier des armées, mais d'où il ne venait plus rien maintenant, à cause du mauvais état de la flotte de transport, dont les bateaux étaient presque tous pourris. Julien en fit construire à neuf six cents[2] sur les côtes de l'île ; mais quand il fallut

1. Eunap., Excerpt. legat., p. 161, 163. — Zosim., III. — Julian., ad Athen., p. 514. — Amm. Marc., XVII, 8.

2. Julian., ad Athen., p. 513, 514. — Liban., Orat. XII, p. 280, 281. — Amm. Marc., XVII, 29; XVIII, 2. — Zosim., III.

les introduire dans le Rhin et organiser un service régulier d'importation, on put craindre que les Germains, voisins des bouches du fleuve, n'en empêchassent l'accès. Le préfet du prétoire, Florentius, proposa de négocier avec eux, se faisant fort d'obtenir la liberté du passage au prix de deux mille livres d'argent[1] ; et Constance appuyait cet avis dans ses lettres. Mais Julien le repoussa comme une indignité, protestant qu'il se ferait respecter suffisamment par la seule voie des armes : en effet, les Barbares ne bougèrent point. Après six mois de séjour sur le Rhin inférieur, il voulut pousser une reconnaissance dans la Germanie orientale pour voir ce que devenaient les rois qui avaient assisté Khnodomar à la bataille de Strasbourg. Deux d'entre eux, Suomar et Hortar, étant accourus au-devant de lui avec empressement, il promit de les traiter en alliés s'ils s'engageaient à fournir du bois, du fer, des voitures pour la réparation des villes gauloises que leurs compatriotes avaient ruinées autrefois, et à la condition aussi de restituer tous les prisonniers romains. Il en rentra jusqu'à vingt mille qui étaient détenus dans les divers cantons de l'Alamanie[2].

L'année suivante, Julien revint donner la chasse aux trois autres rois, Urius, Ursicinus et Vestralpe, qui n'avaient point demandé la paix. Il les poursuivit, brûlant ou saccageant leurs villages jusqu'à la frontière des terres alamanes et burgondes, indiquée par des bornes délimitatives plantées au lieu nommé

1. Ut de transitu cum barbaris duobus argenti librarum millibus pacisceretur. Julian., ad Athen., p. 513.

2. Julian., ad Athen., p. 514. — Liban., Orat. XII, p. 279. — Amm. Marc., XVII, 10.

Palas[1]. Un roi limitrophe de la grande courbure du Rhin, en face des Baurakes, Vadomar, intercéda pour les trois fugitifs. Dans sa promenade militaire aux extrémités de l'Alamanie, deux frères, chefs importants de ces cantons, Macrianus et Hariobaude, se présentèrent à Julien. Le premier, qui n'avait jamais vu d'armée romaine, ne put contenir son enthousiasme quand il se trouva au milieu des légions et des aigles[2]. Vadomar se souvint d'avoir assisté à ce spectacle dans sa jeunesse[3], et ne cessa pas d'exalter la beauté de l'ordonnance romaine. Il paraît que son goût naissant pour les troupes régulières dégénéra en une véritable passion, car l'histoire nous le montrera échangeant plus tard sa couronne germanique contre les insignes de duc romain dans la Phénicie.

Si tout le monde, en Gaule, bénissait le jeune César qui, en moins de trois années, avait relevé ce pays d'une ruine complète, il n'en était pas de même autour de Constance, et le nom de Julien n'excitait à la cour de Milan que la colère ou un dédain affecté. Astreint, comme un appariteur, à des rapports sur tous ses actes, Julien les rédigeait avec modestie et simplicité[4] ; mais chaque fois qu'il y glissait le mot de victoire[5], c'était,

1. Ventum ad regionem cui Capellatii vel Palas nomen est, ubi terminales lapides Alamannorum et Burgondionum confinia distinguebant. Amm. Marc., XVIII, 2. — On peut consulter sur la situation de ce lieu la géographie de Mannert, Germ., p. 296.

2. Inter aquilas admissus et signa, stupebat armorum viriumque varium decus, visa tunc primitus. Amm. Marc., XVIII, 2.

3. Vidisse se talia sæpe ab adolescentia meminerat prima. Id., ibid.

4. Verecunde referens... Amm. Marc., XVI, 12. Erat necesse tanquam apparitorem Cæsarem super omnibus gestis ad Augusti referre scientiam. Id., XVII, 11.

5. In odium venit cum victoriis suis capella, non homo : ut hirsutum Julianum carpentes... Id., XVII, 11.

de la part des courtisans, un concert de huées et de propos amers. « Cette chèvre n'en finira donc jamais, « avec ses victoires! » disaient les uns par allusion à la barbe épaisse de Julien ; d'autres le qualifiaient de singe empourpré, de taupe bavarde et de pédant grec[1]. Mais le sobriquet le plus en faveur près de Constance, était celui de *Victorinus*, c'est-à-dire *le petit vainqueur*[2] : bientôt Julien n'eut plus d'autre nom. Il se trouva même des généraux assez éhontés pour le proclamer un écolier fanfaron et peureux. Mais tandis qu'on s'efforçait d'amoindrir en Italie les résultats de la guerre des Gaules, pour rapetisser le César, on cherchait à les grossir ailleurs pour en faire honneur à l'Auguste. Des bulletins officiels, des édits affichés sur tous les murs des villes d'Asie n'entretenaient l'Orient que des grands faits accomplis par Constance sur le Rhin, des ponts construits par ses soins, des rois domptés par ses armes. On y lisait comment lui-même avait conçu, dirigé, gagné en personne la bataille de Strasbourg ; et, pour comble d'indignité, on y taisait jusqu'au nom de Julien[3]. L'empereur se prêtait naïvement à ces mensonges, auxquels, peut-être, il finissait par croire, tant on lui répétait que son étoile avait tout fait ; c'est d'ailleurs une illusion des rois absolus, de croire que la gloire des sujets est un bien qui appartient au maître.

1. Appellantes loquacem talpam, et purpuratam simiam, et litterionem græcum. Amm. Marc., XVII, 11.

2. Invisi Victorinum nominabant. Id., XVI, 12.

3. Exstant denique ejus edicta in tabulariis principis publicis condita... Describens prælium, aciem ordinasse, et Barbaros fugasse præcipites, sibique oblatum falso indicat Chnodomarium (proh rerum indignitas!) super Juliani gloriosis actibus conticescens. Amm. Marc., XVI 12. — Themist., Orat. in Const. imp., p. 57.

Mais, l'étoile de Constance, si brillante sur les bords du Rhin, ne l'était guère sur ceux de l'Euphrate, qu'il administrait directement. Des villes importantes venaient de tomber au pouvoir des Perses; la Mésopotamie était perdue; et la Syrie, tremblante déjà pour sa liberté, réclamait la présence de l'Empereur. Ce contraste lui navrait le cœur. Avant de partir, il arrêta en conseil une mesure dont la portée était double, en ce qu'elle affaiblissait Julien tout en lui procurant à lui-même des troupes excellentes pour son expédition contre les Perses. Cette mesure consistait à retirer des Gaules, pour les envoyer en Orient, les divisions des Celtes, des Pétulants, des Bataves et des Hérules, ainsi que trois cents hommes choisis dans chacun des autres corps de l'armée transalpine [1].

C'était un plan conçu avec une perfide habileté, mais dont l'exécution ne laissait pas d'offrir de grands embarras. L'Empereur, n'osant pas s'adresser à Julien, chargea le maître de la cavalerie, Lupicinus, et Sintula, tribun des écuries du César, d'organiser le départ des troupes; il délégua le tribun et notaire Décentius pour représenter sa personne en Gaule [2]; et, par une lettre que Décentius dut remettre à Julien, il pria celui-ci de ne rien empêcher [3], comme s'il eût prévu que des obstacles devaient venir de lui. Cela fait, il se mit en route pour l'Orient. Dans l'opération délicate qui allait s'accomplir au delà des Alpes, on avait compté principalement sur Lupicinus, bon général, mais homme intrai-

1. Auxiliares milites Ærulos et Batavos cumque Petulantibus, Celtas et lectos ex numeris aliis trecentenos. Amm. Marc., xx, 4.

2. Id., ibid. — Julian., ad Athen., p. 518 et seqq.

3. Mihi vero ne qua in re illis obsisterem per litteras mandavit. Julian., loc. cit.

table et fier, au verbe haut, au sourcil élevé, et, du reste, avide et cruel[1]; mais il se trouvait alors au fond de la Bretagne, où Julien l'avait envoyé avec les Hérules, les Bataves, et deux légions de la Mésie, à la fin de l'hiver de 359, pour délivrer l'île des Pictes et des Scots qui l'infestaient. Le tribun Décentius n'eut donc que Sintula pour le seconder et porter avec lui la responsabilité des événements.

Julien, quelque vive que fût la blessure, la reçut sans se plaindre, ne songeant plus d'ailleurs qu'à se démettre de fonctions qu'on voulait lui rendre impossibles ou déshonorantes : il affirme que ce fut là sa résolution[2]. Il fit pourtant une juste observation au représentant de l'Empereur : c'est qu'il n'avait enrôlé les Germains auxiliaires que sous la promesse de ne les jamais conduire au delà des Alpes ; que la parole de l'Empire était engagée par la sienne ; et que, trompés dans une condition si essentielle, ces peuples refuseraient désormais le service de Rome[3]. Sans daigner répondre à ces raisons, Décentius se mit à choisir, parmi les auxiliaires comme parmi les Gaulois, ce qu'il y avait de plus vigoureux, de plus leste et de mieux exercé. Une autre crainte agitait Julien, qui connaissait le caractère un peu sauvage de ses troupes et leur ardente affection pour lui : c'est que leur séparation n'amenât quelque tumulte; et il réclamait, pour s'éclairer lui-même, l'avis de ses grands

1. Bellicosum sane, sed supercilia erigentem ut cornua et de tragico, quod aiunt, cothurno strepentem : super quo diu ambigebatur, avarus esset potius, an crudelis. Amm. Marc., xx, 1.

2. De omni imperatorio apparatu et insignibus deponendis sedulo cogitasse, uti deinceps quiete degerem. Julian., ad Athen., p. 519.

3. Verendum esse ne voluntarii barbari militares, hoc cognito, deinceps arcerentur. Amm. Marc., xx, 4.

officiers. Mais les deux principaux étaient absents : Lupicinus se battait en Bretagne ; et le préfet du prétoire, Florentius, sous prétexte de rassembler des approvisionnements, était parti pour Vienne avec une précipitation qui donnait à son voyage toutes les apparences d'une fuite. Cet homme avait bien quelque motif d'éviter le contact de l'armée. Outre sa mauvaise administration, appréciée de tout le monde, outre son inimitié persévérante contre le César, il avait été, nul ne l'ignorait, un des plus chauds provocateurs de la mesure qui s'accomplissait ; et Julien entendait qu'il prît à son exécution la part qui lui revenait de droit comme conseiller. Il lui écrivit donc lettre sur lettre pour l'engager à regagner son poste : Florentius répondait par de vagues excuses, ou ne répondait point. Passant de la prière au commandement, Julien lui ordonna de rentrer à Paris sur-le-champ, menaçant de déposer lui-même sa pourpre de César si son préfet du prétoire persistait à lui désobéir [1]. Florentius ne s'en émut pas. Le César n'apercevait plus autour de lui que des fonctionnaires en révolte ; et à ses plaintes, à ses supplications, à ses ordres, une seule réponse semblait suffire : « J'ai les instructions d'Auguste [2]. »

Il fit alors tout ce qu'on voulut : et l'ordre fut expédié aux divisions désignées de se préparer à partir, car on touchait au printemps de l'année 360. Cet ordre fut le prélude d'une vive agitation partout où il arriva. Le tumulte commença par les femmes des soldats, qu'on

1. Adjectum est, quod si procurare dissimularet, ipse propria sponte projiceret insignia principatus... sed vicit præfecti propositum pertinax. Amm. Marc., XX, 4. — Julian., ad Athen., p. 521.

2. Parvi querelas Cæsaris ducens, Augusti jussis obtemperabat. Amm. Marc., loc. cit.

vit se promener par bandes dans les quartiers d'hiver, leurs nourrissons sur le sein, ou traînant par la main leurs enfants plus âgés, les yeux en pleurs, les vêtements souillés, et poussant des cris de désespoir[1]. En même temps des libelles, où l'on prophétisait la perte des Gaules, et que rédigeaient et distribuaient des officiers, étaient répandus à profusion parmi les soldats. Un de ces écrits, ramassé près des enseignes des Pétulants, contenait ces mots : « On nous relègue comme « des criminels aux extrémités de l'univers, pendant « que nos femmes et nos enfants, arrachés, au prix de « notre sang, à une première captivité, vont retomber « sous l'esclavage des Germains[2]. » Il fut porté au César, qui en fit lecture dans le conseil ; et déclara que, la plainte lui paraissant légitime, les soldats seraient autorisés à emmener avec eux leurs familles, au moyen des transports militaires. Cependant, le jour du départ était venu. Les Bataves et les Hérules, employés à la guerre de Bretagne, ne devaient rejoindre que plus tard, à l'expiration de la campagne ; mais Sintula se mit en route avec les corps d'élite que Décentius avait triés, homme à homme, jusque dans la garde du César. Il restait encore les Celtes et les Pétulants, divisions redoutables, dont on n'attendait pas le départ sans quelque anxiété[3].

Pour se rendre de leurs quartiers au point de la frontière de l'est, où elles devaient quitter la Gaule, ces divisions avaient deux routes à suivre, l'une traversant

1. Liban., Orat., p. 283-284. — Zosim., III, 9. — Amm. Marc., ub. supr.

2. Nos quidem ad orbis terrarum extrema ut noxii tollimur et damnati : caritates vero nostræ Alamannis denuo servient, quas captivitate prima post internecivas liberavimus pugnas. Amm. Marc., XX, 4.

3. Id., ibid. — Zosim., III. — Julian., ad Athen., p. 519, 520.

Paris, l'autre l'évitant. Julien voulait qu'on prît la seconde, Décentius la première ; et plus le César insistait sur son avis, plus Décentius concevait d'ombrage : il s'imagina que Julien n'avait pas d'autre but que de provoquer la résistance de ses soldats, en leur faisant croire qu'on leur refusait jusqu'à la consolation de saluer en partant leur général. Il fut donc résolu que les légions passeraient par Paris. Le César, selon la coutume, vint les recevoir à l'entrée du faubourg. En traversant le Champ-de-Mars, qui touchait au palais, il monta sur son tribunal, et dans une courte harangue, il les exhorta à se soumettre sans murmure aux volontés de l'Empereur, « qui était généreux, leur disait-il, et « récompenserait dignement leur fidélité[1]. » Les troupes ne répondirent que par un morne silence ; mais les habitants de la ville et des campagnes voisines, réunis en grand nombre, se jetèrent dans les rangs des soldats, dont ils embrassaient les genoux, qu'ils suppliaient de ne point partir, de ne point les abandonner à la ruine et à la mort[2]. Les légions se retirèrent, en proie à l'émotion la plus violente. Julien, pour faire honneur à ses anciens compagnons d'armes, invita les principaux officiers à dîner ; et, pendant le repas, il s'enquit avec bonté de chacun d'eux en quoi il pourrait le servir. Ces hommes rentrèrent dans leurs logements, pénétrés de reconnaissance et touchés jusqu'aux larmes.

Vers la première heure de la nuit on entendit, sur tout ce vaste terrain où campaient les troupes, un de ces

1. Iisdem adventantibus in suburbanis Princeps occurrit ex more,.. animabat lenibus verbis ut ad Augustum alacri gradu pergerent, ubi potestas est ample potens et larga. Amm. Marc., xx, 4.

2. Liban., Orat. xii, p. 284. — Cf. Amm. Marc., ub. supr. — Julian., ad Athen., p. 519, 520.

bourdonnements sourds qui annoncent les tempêtes de la multitude. Bientôt des clameurs éclatent[1] : les soldats se mêlent, s'animent, se concertent ; enfin, par une explosion terrible, ils investissent le palais pour que personne n'en sorte, et appellent à grands cris Julien Auguste. Cette attente, ces cris durèrent toute la nuit[2], car Julien ne parut point : après avoir fait fermer les portes, il s'était retiré avec l'impératrice dans une des chambres supérieures. Son premier mouvement, en entrant dans cette chambre, avait été de s'approcher d'une ouverture d'où l'on découvrait toute la voûte du ciel, et d'adorer Jupiter[3] ; puis entendant le tumulte s'accroître, grossi encore par les échos du palais[4], il supplia les dieux de lui indiquer leur volonté par un signe. Il raconta plus tard à ses confidents[5] que le Génie de l'Empire lui était alors apparu, et lui avait dit d'un ton sévère : « Depuis longtemps, Julien, je me tiens à « ta porte, et tu m'as toujours refusé ; si tu me refuses « encore, ce sera pour la dernière fois ; tu ne me rever- « ras plus. Cependant, écoute bien ceci, je n'habiterai « pas longtemps avec toi[6]. » Les soldats mirent fin à ses perplexités en enfonçant les portes ; et, aux premiers

1. Nocte cœptante, in apertum irrupere dissidium. Amm. Marc., xx, 4.

2. Exspectare coacti dum lux promicaret. Id., ibid.

3. Vociferantibus omnibus, quum ego quid facto esset opus cogitarem adhuc, neque admodum confiderem,... in vicinum cœnaculum ascendi : inde qua murus erat apertus, Jovem adoravi. Julian., ad Athen., p. 521.

4. Omen aliquod postulavi a Deo, quod ipse mihi statim ostendit. Id., ibid.

5. Junctioribus proximis retulerat imperator... Amm. Marc., xx, 5.

6. Id tamen retineto imo corde, quod tecum non diutius habitabo. Id., ibid.

rayons du jour, Julien fut enlevé du palais malgré son opposition. Les historiens sont unanimes pour témoigner de la sincérité de cette résistance : on le vit tantôt repousser les soldats avec indignation, tantôt leur tendre des mains suppliantes, en les conjurant de ne pas déshonorer leur commune gloire [1]. Il s'engagea même à les laisser en Gaule, se faisant fort du consentement de l'Auguste. Mais les choses avaient été poussées trop loin pour qu'il fût possible de reculer ; les soldats étaient trop animés, les officiers trop compromis ; on lui parla avec colère, on le menaça même de le tuer, s'il n'acceptait pas le titre d'Auguste.

Vers neuf heures du matin, il céda. Les soldats le plaçant debout sur un bouclier de fantassin, le dressèrent en l'air aux cris de « Julien Auguste [2] ! » On voulut qu'il mît un diadème, et comme il affirmait qu'il n'en avait point, on lui proposa, pour en tenir lieu, le collier de l'Impératrice : « Non, dit-il, ce serait com« mencer un règne sous de trop fâcheux auspices que « de le commencer paré comme une femme [3]. » Pour qu'il eût au moins quelque signe particulier, on lui présenta une aigrette de cheval, qu'il rejeta avec mépris. Alors un porte-drapeau des Pétulants, nommé Maurus, détachant le collier d'or qui distinguait son grade [4], et

1. Ille mente fundata universis resistebat et singulis, nunc indignari semet ostendens... Amm. Marc., xx, 4. — Liban., Orat. v, p. 179, 180; Or. xii, p. 284. — Julian., ad Athen., p. 522. — Zosim., iii. — Zonar., xiii. Cf. Eutrop., lib. ult. — Socrat., Sozom., etc.

2. Impositus scuto pedestri, et sublatius eminens, nullo silente, Augustus renunciatur. Amm. Marc., xx, 4. — Sublimem in scutum quoddam elatum, Augustum adpellant. Zosim., iii, 9.

3. Primis auspiciis non congruere aptari muliebri mundo. Amm. Marc., xx, 4.

4. Abstractum sibi torquem, quo ut draconarius utebatur, capiti

se faisant hisser hardiment près de Julien, lui en ceignit le front. Le nouvel Auguste promit à chaque soldat, pour don de bienvenue, cinq pièces d'or et une livre d'argent.

Julien rentra dans le palais triste et agité. Il ne porta point le diadème, il ne sortit point, il ne s'occupa d'aucune affaire de gouvernement, quoiqu'il en eût de bien urgentes[1] : sous le poids des événements irrévocables qui venaient de s'accomplir, il restait comme accablé, dans la compagnie de quelques amis. Cette inaction rendit le courage à ses ennemis ; ils se mirent à intriguer, à semer l'argent pour ramener les soldats ; et comme on ne l'apercevait nulle part, même dans le palais, le bruit se répandit qu'il avait été assassiné par l'eunuque qui lui servait de chambellan, et que l'on savait attaché à Constance[2]. Il n'en fallut pas davantage pour exciter une seconde émeute plus rapide, plus tumultueuse que la première. Les soldats, désertant leurs campements, sans guide, sans ordre, l'épée ou le javelot en main, forcent l'entrée du palais, cherchent partout, appellent, menacent et ne se rassurent qu'après avoir contemplé leur empereur siégeant dans son consistoire en habit d'Auguste[3]. Sur ces entrefaites, on vit rentrer dans Paris les détachements partis avec Sintula,

Juliani imposuit confidenter. Amm. Marc., xx, 4. — Zonar., xiii. — Liban., Orat. v, p. 180, — Socrat., iii, 1.

1. Hisque gestis, haud minore quam antea cura constrictus, futuraque celeri providens corde, nec diadema gestavit, nec procedere ausus est usquam, nec agere seria quæ nimis urgebant. Amm. Marc., loc. cit. — Julian., ad Athen., p. 522, 523.

2. Liban., Or. xii, p. 285. — Julian., ad Athen., p. 523. — Amm. Marc., xx, 4.

3. Non antea discesserunt, quam acciti in consistorium fulgentem eum Augusto habitu conspexissent. Amm. Marc., ub. supr.

qui, informés en route de ce qui se passait, avaient forcé leur commandant à rebrousser chemin [1]. Les habitants des villes et des campagnes voisines, accourus en grand nombre, remplissaient Paris d'une multitude qui s'accroissait d'heure en heure. Pour mettre un terme à toute cette agitation, Julien se décida à faire sans plus tarder acte officiel d'Auguste. Ayant convoqué au Champ-de-Mars l'armée et le peuple, il monta sur son tribunal, au milieu des aigles et des drapeaux, et harangua solennellement l'assemblée.

Ses paroles furent calmes et graves. Il dit aux soldats, qu'il appela « ses défenseurs et ceux de la république, » qu'après avoir élevé leur César au faîte de la puissance, il fallait qu'ils l'aidassent à extirper les maux qui avaient rendu une révolution nécessaire; que la première mesure à prendre, pour que cette révolution portât de bons fruits, c'était d'assurer au mérite sa récompense, à l'intrigue son châtiment. « Oui, s'écria-t-il, je « déclare, sous votre autorité et en face de votre respec« table assemblée, que désormais aucun magistrat civil, « aucun officier de l'armée, ne sera promu à un grade « supérieur par la recommandation de qui que ce soit, « et au-dessus de son mérite; et que celui qui sollicitera « pour un sujet indigne, sera lui-même noté ignomi« nieusement [2]. » On vit alors une scène curieuse qui peint bien les hommes de tous les temps. La déclaration du César avait été accueillie avec enthousiasme par les

1. His auditis, etiam illi quos antegressos retulimus, ducente Sintula, cum eo jam securi Parisios revertuntur. Amm. Marc., xx, 5.

2. Id sub reverenda concilii vestri facie statuo, ut neque civilis quisquam judex nec militiæ rector, alio quodam præter merita suffragante, ad potiorem veniat gradum, non sine detrimento pudoris eo, qui pro quolibet petere tentaverit, discessuro. Id., ibid.

soldats qui, depuis longtemps sacrifiés à l'intrigue, se voyaient enlever, au profit des créatures de la cour, les grades et les dignités; et tout à coup les Pétulants et les Celtes demandèrent, collectivement, à Julien que leurs intendants fussent nommés à des gouvernements de province. Julien devait repousser cette demande, il le fit sévèrement, et les soldats ne s'en offensèrent point [1].

Le sort était jeté, Julien en attendit les chances avec une hardiesse calme qui mettait de son côté toutes les apparences du bon droit. Il commença par s'assurer de la personne de Lupicinus, avant qu'il pût remuer en Bretagne; trois autres fonctionnaires furent arrêtés en Gaule, mais Florentius échappa : au premier bruit des mouvements de Paris, il avait franchi les Alpes, laissant à Vienne sa femme et ses enfants. Julien eût pu légitimement retenir ceux-ci, car il savait que le préfet du prétoire semait contre lui dans sa fuite les plus abominables calomnies [2]; mais il les laissa libres; il leur envoya même un brevet de la course publique pour se rendre, s'ils le voulaient, en Italie. Au reste, le nouvel Auguste ne se pressa point d'écrire à Constance, soit qu'il reculât devant l'ennui des explications, soit plutôt que, résolu maintenant d'aller jusqu'au bout, il prît peu de souci des dispositions de son parent. Enfin il lui adressa une lettre longue et détaillée, dont les historiens nous ont conservé le sommaire, et dans laquelle, tout en gardant une attitude respectueuse, il se maintenait pourtant

1. Statim, ne turbandæ dispositioni consultæ tempus saltem breve concederetur, pro actuariis obsecravere Petulantes et Celtæ, ut recturi quas placuisset provincias mitterentur : quo non impetrato abiere nec offensi, nec tristes. Amm. Marc., xx, 5.

2. Julianum ut perduellem multis criminibus appetebat. Id., ibid., 8, 9. — Julian., ad Athen., p. 515.

sur le pied de l'égalité. « En y réfléchissant bien, lui « disait-il, je me suis convaincu que cet événement ne « pouvait qu'être avantageux pour la république et pour « nous, qui avons été placés au premier rang par la « naissance et par le sort. Pardonne-moi donc. Ce que « je demande avec tant de raison, je souhaite moins de « l'obtenir que de te voir l'approuver, car c'est une « chose utile et juste[1] : tu me verras ensuite me sou- « mettre avec empressement à tes ordres. Voici ce que « je t'offre : je te fournirai des chevaux de trait espa- « gnols[2], et quelques jeunes Lètes qui descendent « d'une excellente race de Barbares établis en deçà du « Rhin, et sont bons à mêler avec les Scutaires et les « Gentils. Je remplirai fidèlement cette condition jusqu'à « la fin de mes jours, non-seulement par reconnaissance « mais encore avec plaisir. Ta clémence me donnera « pour préfets du prétoire des hommes distingués par « leur esprit de justice et leurs talents; quant aux « simples gouverneurs et aux fonctionnaires de mon « armée, il est raisonnable que je les nomme... Ce que « je te conseille là est dans notre intérêt à tous deux; « car je sais que des affaires perdues ont été souvent re- « levées par la concorde des princes qui savent se céder « mutuellement[3] : nos ancêtres nous en ont donné plus « d'un exemple. Enfin, c'est en agissant ainsi qu'on peut

1. Ignosce enim : quæ cum ratione poscuntur, non tam fieri cupio, quam a te utilia probari et recta, avide tua præcepta deinde quoque suscepturus. Amm. Marc., xx, 8.

2. Equos præbebo curules Hispanos, et miscendos Gentilibus atque Scutariis adolescentes Letos quosdam, cis Rhenum editam Barbarorum progeniem, vel certe ex dediticiis, qui ad nostra desciscunt. Id., ibid.

3. Scio enim, scio... quas rerum acerbitates jam conclamatas et perditas concordia vicissim sibi cedentium principum meliorem revocavit in statum. Id., ibid.

« vivre tranquille dans le présent, honoré dans l'avenir. » A cette lettre, destinée à être rendue publique, Julien en joignait une autre particulière, dont on ne sut point le contenu, mais qui était pleine de sarcasmes et de reproches[1]. Quand les envoyés porteurs des deux missives, après mille retards causés sur toute la route par le mauvais vouloir des magistrats, joignirent enfin Constance à Césarée, en Cappadoce, l'Empereur connaissait depuis longtemps les événements de Paris, soit par sa correspondance, soit par le tribun Décentius qui était de retour. Pourtant, à la réception des lettres de Julien, il s'emporta comme si la nouvelle eût été imprévue, et les yeux étincelants de colère, il chassa les envoyés sans leur laisser dire un mot[2]. Dans son désir de vengeance, il hésitait s'il ne renoncerait pas à la guerre de Perse pour marcher sur la Gaule avec toutes ses forces.

Bientôt, cependant, on vit arriver à Paris le questeur de Constance, Léonas, chargé de la mission pacifique de rétablir les choses dans l'ancien état : Julien devait reprendre son rang de César; de nouveaux fonctionnaires étaient nommés pour toutes les places, et le questeur leur apportait leurs brevets. Julien, tout en accueillant honorablement l'ambassadeur, refusa de recevoir les dépêches; et exigea qu'elles fussent ouvertes au Champ-de-Mars, en présence du peuple et de l'armée. La lettre officielle, rédigée sous forme d'édit[3], y fut déroulée et

1. Secretiores alias offerendas clanculo misit, objurgatorias et mordaces. Amm. Marc., xx, 8.

2. Ultra modum solitæ indignationis excanduit imperator, limibusque oculis eos adusque metum contuens mortis, egredi jussit, nihil post hæc percontatus vel audire perpessus. Id., ibid., 9.

3. Replicato volumine edicti quod missum est, et legi ab exordio cœpto... Id., loc. cit.

lue à haute voix, Julien se tenant debout sur son tribunal. Quand on en vint au passage où il était dit qu'il quitterait immédiatement le titre et les insignes d'Auguste, une rumeur violente éclata dans l'assemblée : « Julien, lui criait-on de toutes parts, tu es Auguste par « la volonté des provinces, par celle des soldats, par l'au- « torité de la république. Sans toi, les Barbares seraient « encore chez nous; sans toi, ils y reviendront[1]! » Le questeur n'avait plus qu'à repartir. Il remit en secret à Julien une lettre particulière où Constance, l'accusant d'ingratitude, lui rappelait qu'il était orphelin : « Tu « dois le savoir, répondit celui-ci, toi qui as tué tous les « miens[2]! » Cette année 360 vit se rompre les derniers liens qui rattachaient encore Julien à Constance : la belle Eusébie, sa protectrice, mourut; Héléna la suivit de près dans la tombe. Trois ans auparavant, Héléna avait perdu un fils, son unique enfant : elle l'avait perdu par la maladresse ou plutôt par le crime d'une sage-femme, qui, gagnée à prix d'argent, avait coupé le cordon ombilical trop près du ventre. On accusa Eusébie d'avoir payé ce meurtre, parce que, stérile elle-même, elle ne voulait pas que sa belle-sœur eût sur elle l'avantage d'une postérité. D'autres, plus politiques, y reconnurent la main de Constance, intéressé à détruire les rejetons d'un arbre dont la vigueur l'effrayait[3].

1. Exclamabatur undique vocum terribilium sonu : « Auguste Juliane, ut provincialis, et miles, et reipublicæ decrevit auctoritas... » Amm. Marc., xx, 9.

2. Zonar., xiii.

3. Obstetrix, corrupta mercede, mox natum, præsecto plusquam convenerat ombilico, necavit. Tanta tamque diligens opera navabatur, ne fortissimi viri soboles appareret! Amm. Marc., xvi, 10.

CHAPITRE III.

Dernière campagne de Julien sur le Rhin ; il assure la tranquillité de la Gaule. — Il dissimule ses sentiments païens; il assiste, dans l'église de Vienne, à l'office de l'Épiphanie. — Lettre de Constance qui engage les rois germains à le tuer. — Son discours à ses soldats. — Enthousiasme des légions. — Sa clémence envers Nébridius. — Julien part avec vingt mille hommes pour la Pannonie. — Sa campagne dans la vallée du Danube. — Il se rend maître de tout l'Occident. — Mort de Constance. — Julien à Constantinople. — Ses réformes administratives. — Il se déclare ouvertement polythéiste. — Sa reconstitution de l'hellénisme ; sa conduite envers les chrétiens ; caractère odieux de sa persécution. — Fautes de Julien ; aveuglement de son esprit. — Il entreprend une expédition contre les Perses ; son courage ; sa mort.

Dans l'attente d'une guerre prochaine, Julien travailla d'abord à bien assurer la tranquillité des Gaules. Il visita avec soin, pendant l'automne de 360, toutes les fortifications des bords du Rhin, et passant le fleuve, il châtia exemplairement la tribu franke des Attuares qui recommençait à remuer. De là il revint à Vienne, pour observer de plus près la frontière d'Italie. Une extrême circonspection présidait à tous ses actes dans l'intérieur du pays. Quoique son élévation au rang d'Auguste, que les mystagogues païens lui avaient tant prophétisée, eût ajouté un vif stimulant à ses sentiments polythéistes, il les renfermait soigneusement en lui-même, afin d'éviter toute entrave possible à ses projets. L'histoire témoigne qu'il assista durant cet hiver, dans l'église de Vienne, aux fêtes chrétiennes de l'Épiphanie[1]. Prenant aussi les

1. Utque omnes, nullo impediente, ad sui favorem illiceret, adhærere

couleurs d'une sincère tolérance, il rétablit sur leurs siéges les évêques catholiques bannis ou destitués par Constance. Le grand Hilaire, de Poitiers, qui venait de rentrer dans sa patrie, fut du nombre : Julien l'autorisa même à rassembler, à Paris, un concile, pour communiquer aux évêques gaulois des lettres qu'il leur apportait de la part des églises catholiques d'Orient, et s'entendre avec eux sur les besoins de l'orthodoxie. Malheureusement ce respect pour la liberté religieuse, cette proclamation des droits de la conscience, n'était pour Julien qu'un masque trompeur dont il ne tarda pas à se dépouiller. D'ailleurs, les entraînements de parti commençaient à se faire sentir autour de lui. Il arrivait d'Italie et de Grèce, depuis sa promotion, une foule d'aventuriers, couverts du manteau de philosophe, et faisant profession de paganisme, qui venaient le flatter, l'exciter au nom des dieux. On les voyait traverser les routes de la Gaule, le bâton à la main et la besace au dos, comme ce philosophe cynique qu'il rencontra près de Besançon, et qu'il prit un moment pour son maître Maxime [1]. Ces funestes influences travaillèrent le nouvel Auguste, pendant toute l'année 361, et la froide raison de Salluste n'était plus là pour les combattre.

cultui christiano fingebat, a quo jam pridem occulte desciverat, arcanorum participibus paucis, haruspicinæ auguriisque intentus, et ceteris, quæ deorum semper fecere cultores. Et ut hæc interim celarentur, feriarum die, quem celebrantes mense januario christiani Epiphania dictitant, progressus in eorum ecclesiam, solemniter numine orato discessit. Amm. Marc., xxi, 2.

1. Quum Vesontionem appropinquarem (est autem oppidulum nunc refectum, magnum tamen olim et magnificis templis, mœnibus firmissimis et loci natura munitum...), quum prope abessem ab hac urbe, vir quidam Cynicus cum pera et baculo mihi occurrit. Julian., Epist. 38, p. 181.

Cependant le bruit s'accrédita qu'il arrivait en Germanie des lettres de Constance qui exhortaient les chefs barbares, surtout les Alamans, à une conquête de la Gaule, laquelle, cette fois, leur serait garantie : l'Empereur en prenait l'engagement formel. Le roi Vadomar, dont nous avons déjà parlé, et qui sous une feinte bonhomie cachait les ruses d'un sauvage [1], passait pour le correspondant de la cour et l'agent principal de ces intrigues. Une lettre, saisie sur un de ses secrétaires, dévoila tout le secret : Vadomar y disait à Constance, au milieu de beaucoup d'injures contre Julien : « Ton « César a besoin qu'on lui apprenne un peu la disci- « pline [2] ! » Le roi barbare, qui jouait double jeu, adressait en même temps à celui-ci une protestation de dévouement, où il lui donnait les titres d'Auguste, de Seigneur et de Dieu [3].

Pour couper court à ces perfidies, Julien résolut d'enlever Vadomar. Dans l'exercice de son ministère d'espion, le Germain allait souvent manger chez les officiers romains de la frontière : Julien le fit guetter et enlever pendant qu'il était occupé à boire après le repas, et l'envoya sous bonne escorte en Espagne. Lui-même, traversant le Rhin, dévasta l'Alamanie, jusqu'à ce que tous ces petits rois fussent venus encore une fois se rendre à merci. Il eut soin de rapporter et de faire circuler en Gaule, les odieuses lettres écrites par

1. Secretorum taciturnum executorem et efficacem... Amm. Marc., XXI, 3. — Ad perstringendum fallendumque miris modis ab ætatis primitiis callens. Id., ibid.

2. Præter alia multa, id quoque scripserat : « Cæsar tuus disciplinam non habet. » Id., loc. cit.

3. Julianum autem assidue per litteras Dominum et Augustum appellabat, et Deum. Id., ibid.

Constance[1] : l'effet que produisit leur lecture fut tel qu'un ennemi pouvait le souhaiter. C'était une déclaration de guerre à la nation gauloise. On pressa Julien de partir ; ce fut à qui lui offrirait de l'argent ; les villes, les particuliers lui ouvrirent leurs coffres ; et il put y puiser largement, car il laissait les impôts de la Gaule diminués des deux tiers.

Tirer l'épée de la guerre civile était pour un philosophe un acte grave. Julien voulut se fortifier de l'assentiment exprès de son armée. Il la convoqua, et, après avoir offert secrètement un sacrifice à Bellone, il lui adressa du haut de son tribunal un discours, dont Ammien Marcellin nous a conservé la substance, et qui est curieux à plus d'un titre. Il y dit « que c'est la « volonté du Dieu céleste (on remarquera ici la formule « officielle destinée à ménager tous les cultes) qui l'a « arraché aux études de sa jeunesse, pour l'amener « combattre avec eux, ses soldats et ses compagnons, les « Alamans et les Franks[2]. Ce sont eux qui lui ont « imposé le rang d'Auguste ; qu'ils soutiennent maintenant leur ouvrage ! — Je ne veux rien faire, ajoute-« t-il, que ce que nous aurons résolu en commun. Vous, « de votre côté, prouvez-moi votre confiance en me « jurant un concours solide et fidèle[3]. Je vous supplie, « en outre, de ne point vous laisser entraîner par l'ar-« deur de la guerre à froisser les intérêts des citoyens. « Rappelez-vous que nous avons acquis moins de gloire

1. Amm. Marc., XXI, 4. — Liban., Orat. XII, p. 286, 287. — Julian., ad Athen., p. 524.

2. Arbitrio Dei cœlestis vobis inter ipsa juventutæ rudimenta permixtus. Amm. Marc., XXI, 5.

3. At vos ex more fidentium ducum juramento, quæso, concordiam spondete mansuram et fidem. Id., ibid.

« par le massacre de tant de Barbares tombés sous nos « coups, que par la sécurité et le bonheur que nous « avons ramenés dans les provinces [1]. » Ce fut, dit l'historien de cette guerre, comme la voix d'un oracle qui serait descendue du ciel [2]. Les soldats, dans l'ivresse de l'enthousiasme, faisaient résonner leurs boucliers sur leurs genoux, ce qui était chez eux un signe d'approbation, et mêlaient à ce fracas les cris de « Julien « Auguste, heureux vainqueur des nations, dompteur « des rois barbares! » Bientôt, levant leurs épées sur leurs têtes, ils prononcèrent avec solennité le serment de suivre partout leur général et de partager sa destinée jusqu'à la mort [3], accompagnant cette formule d'exécrations contre les parjures. Les généraux et les officiers civils imitèrent les soldats. Le seul Nébridius, préfet du prétoire, refusa de le faire, ne pouvant point, disait-il, prêter un serment contraire à Constance, son bienfaiteur. Les troupes voulaient le massacrer; Julien le sauva en le couvrant de son manteau de pourpre. A leur retour dans le palais, Nébridius se prosterna aux pieds de l'Empereur, le suppliant de lui tendre la main en signe de pardon. « Que garderai-je pour mes amis, répondit « celui-ci, si tu touches ma main? Mais lève-toi, et va « où tu voudras; tu es en sûreté [4]. » Il le remplaça immé-

1. Quod haud ita nos illustrarunt hostium innumeræ strages, ut indemnitas provinciarum et salus, exemplis virtutum pervulgatæ. Amm. Marc., XXI, 5.

2. Hoc sermone imperatoris, vice alicujus oraculi, comprobato... — Id., loc. cit.

3. Gladiis cervicibus suis admotis, sub exsecrationibus diris, verbis juravere conceptis... — Id., ub. supr.

4. Ecquid præcipuum amicis servabitur, si tu manum tetigeris meam? Sed hinc, quo libet, abi securus. Id., ibid.

diatement au prétoire des Gaules par l'homme le plus digne de son amitié, par Salluste, qu'il fit venir d'Illyrie.

Le mot d'ordre « Pannonie » donné aux soldats, leur annonça qu'ils allaient partir[1]. Julien n'emmenait avec lui que vingt mille hommes. Malgré leur petit nombre, il les partagea en trois corps, dont un devait suivre la grande route de l'Illyrie par l'Italie, un autre traverser les Alpes Rhétiennes, et le troisième gagner les bords du Danube à travers les forêts Marciennes, aujourd'hui la Forêt-Noire, par des sentiers rudes et détournés[2]. Il se chargea de ce dernier corps, qui ne renfermait que trois mille hommes[3]. Les divisions d'Italie et de Rhétie eurent pour instructions de marcher à grandes journées, et de ne s'arrêter que la nuit, en multipliant les précautions pour éviter une surprise. Lui-même se jeta hardiment dans la vallée du Danube avec cette poignée d'hommes qu'il commandait, descendant tantôt sur la rive barbare, tantôt sur la rive romaine, également redoutables pour lui, et le plus souvent sur le fleuve même, au moyen des bateaux que le hasard fit tomber entre ses mains[4]. Il passait à la vue des forts, sous les murs des villes, avec la rapidité d'un incendie[5]. La renommée ne marchait pas si vite que lui; et lors-

1. Per tesseram edicto itinere in Pannonias. Amm. Marc., xxi, 5.

2. Zosim., iii, 6. — Amm. Marc., xxi, 8.

3. Zosim., iii, 10.

4. Lembis adscensis, quos opportune fors dederat plurimos, per alveum, quantum fieri potuit, ferebatur occulte. Amm. Marc., xxi, 9. — Longissimo cursu Istrum placuit navigari. Mamert., Grat. act. Julian., 7.

5. Oppida forinsecus transibat et castra... ut fax vel incensus malleolus. Amm. Marc., xxi, 9. — Urbium populos dubitasse credere quæ videbant. Mamert., Grat. act. Julian., 6. — Zosim., iii, 10. — Liban., Orat., xii.

qu'il arriva près de Sirmium, le maître de la cavalerie, Lucillianus, à qui la défense de cette métropole était confiée, songeait encore aux moyens de rassembler des troupes. L'ancien préfet du prétoire des Gaules, Florentius, actuellement préfet d'Illyrie, s'était hâté de disparaître ; le préfet d'Italie avait également déserté Milan. Une profonde terreur précédait partout la marche de ses colonnes.

Bononia était un petit port situé sur le Danube, à neuf milles de Sirmium : Julien y prit terre à l'improviste, par la nuit la plus obscure, et envoya aussitôt quelques cavaliers intrépides saisir Lucillianus à Sirmium, pour le lui amener. Ces hommes se glissent dans la ville, entrent dans le prétoire sous quelque prétexte, surprennent le maître de la cavalerie au lit, l'attachent sur un cheval et le conduisent à Julien[1] qui s'avançait en bon ordre. Lucillianus était à demi-mort de frayeur ; mais quand il vit le peu de monde qu'avait le prince autour de lui, il se repentit de sa lâcheté : « O Empereur, « s'écria-t-il en rougissant, quelle témérité à toi de t'ex- « poser avec si peu de forces au milieu de tes ennemis[2] ! » — « Garde ces prudents avis pour Constance, lui dit « Julien avec un sourire amer ; je n'ai pas étendu ma « pourpre sur toi pour avoir tes conseils, mais pour que « tu cesses de trembler[3]. » Au point du jour, les habitants de Sirmium accoururent tous au devant de lui en

1. Jumento impositus repentino, principi ut captivus offertur ignobilis. Amm. Marc., XXI, 9.

2. Incaute, inquit, imperator, et temere, cum paucis, alienis partibus te commisisti. Id., ibid.

3. Cui amarum Julianus subridens : Hæc verba prudentia serva, inquit, Constantio : majestatis enim insigne non ut consiliario tibi ; sed ut desinas pavere, porrexi. Id., ibid.

habits de fête et couronnés de fleurs. Julien, maître de la Pannonie, s'avança jusqu'au pas de Sucques, qui séparait l'Illyrie de la Thrace, s'en empara, et borna là sa campagne, attendant ce qu'allait résoudre Constance. L'Italie s'était soumise, et, dans tout l'Occident, la seule ville d'Aquilée osait résister encore. Il profita de cette espèce de trêve pour organiser son gouvernement[1].

Ici finit la grandeur morale de Julien, et commence cette seconde époque de sa vie qui fut une ombre à la première. On se rappelle involontairement, en l'écrivant, cette apparition du génie de l'Empire qui lui disait avec tristesse, la nuit de son élévation au souverain pouvoir : « Je n'habiterai pas longtemps avec toi. » Si ce génie était celui du gouvernement des hommes, l'esprit de modération et d'humanité, l'intelligence des droits de la conscience et le respect des lois, il tint parole : Julien ne le vit pas longtemps.

En s'éloignant de la Gaule, où il s'était montré pendant sept ans toujours calme, juste, mesuré en présence des oppositions les plus irritantes, Julien sembla perdre cette possession de soi-même, qui est le signe de la vraie grandeur. On eût dit que quelque ressentiment nouveau se réveillait en lui, à chaque pas qu'il faisait vers le théâtre de ses premières persécutions et des malheurs de sa famille. La haine dont son âme avait été saturée débordait maintenant au dehors avec une violence satisfaite. Peut-être aussi sentait-il le besoin d'appeler la passion à son aide pour se fortifier contre les émotions d'une dernière lutte, où tout était en jeu pour lui, sa fortune, sa vie, et l'honneur de son nom. Mais les nobles

1. Amm. Marc., XXI, 10; XXII, 2. — Julian., ad Athen., p. 509, seqq. — Zosim., III. — Zonar.

passions élèvent le cœur en exaltant l'esprit : la haine ravale ceux qu'elle enivre; et Julien lui dut, pendant son règne de vingt mois, une déplorable accumulation d'erreurs et de crimes.

Il arrivait au pouvoir absolu, animé de vengeance contre les personnes et contre les choses : il en voulait à Constance, et plus encore peut-être à Constantin, aux nouveautés de sa politique, surtout au christianisme, qui se rattachait de plus près à la dépossession des enfants légitimes de Constance Chlore. Ses ressentiments personnels éclatèrent tout d'abord. Dans la nécessité où il se crut placé d'expliquer hautement, de justifier sa conduite, il adressa de Pannonie à chacune des cités importantes de l'Occident une lettre ou un manifeste particulier. Celui qu'il envoya au sénat de Rome n'était qu'une longue invective contre les ridicules et les vices de Constance, écrite avec tant d'acrimonie, qu'un sénateur en interrompit la lecture en s'écriant : « Nous te « prions au moins de respecter l'auteur de ta fortune [1]! » et que le sénat applaudit : pourtant il n'y avait pas dans les rangs de l'assemblée une affection bien vive pour la famille de Constantin. La lettre ne ménageait guère plus la mémoire de ce dernier prince, qu'elle traitait de novateur, de perturbateur des lois et des coutumes nationales, et à qui elle reprochait aigrement d'avoir avili le consulat [2] en y portant des Barbares. Quelques

1. Orationem acrem et invectivam, probra quædam in eum explanantem et vitia, scripserat ad senatum... Exclamatum est, in unum cunctorum sententia congruente : « Auctori tuo reverentiam rogamus. » Amm. Marc., XXI, 10.

2. Tunc et memoriam Constantini, ut novatoris, turbatorisque priscarum legum et moris antiquitus recepti, vexavit, eum aperte incusans.. Id., ibid.

jours après, Julien inscrivait, parmi les nouveaux consuls, Névita, Germain grossier et cruel, et le plus indigne de tous les Barbares sur qui pareil honneur eût pu descendre. Cette contradiction le fit accuser, même par ses amis, de légèreté ou de folie[1]. Ses lettres aux villes de Lacédémone et de Corinthe ne nous sont pas restées, nous avons seulement celle qu'il adressa au peuple et au sénat d'Athènes. C'est là qu'il épanche en pleine liberté toutes ses sympathies pour la Grèce : Athènes est sa patrie d'élection; les dieux d'Athènes sont ses sauveurs et ses juges, il leur doit sa vie et sa grandeur : mais de Jupiter Capitolin et de Rome, de ce dieu commun et de cette mère commune du monde romain, Julien ne dit pas un seul mot[2].

Quant au christianisme, il le quitta dès qu'il eut mis le pied en Illyrie : on prétend même qu'il se soumit alors aux ablutions sanglantes d'un taurobole, pour effacer l'empreinte de son baptême[3]. Ce qui est certain, c'est qu'il pratiqua ouvertement le paganisme, s'entourant d'aruspices, et cherchant lui-même l'avenir dans les entrailles des animaux, avec une sollicitude inquiète. Un Gaulois, très-expert dans l'art divinatoire, l'orateur Aprunculus, qu'il nomma gouverneur de la province narbonnaise, l'aidait et le dirigeait dans ses opérations d'aruspicine[4]. Il méditait en outre un grand plan de restauration païenne, qu'il s'empressa d'exécuter lorsque la mort inopinée de Constance lui eut ouvert, sans

1. Insulse nimirum et leviter. Amm. Marc., xxi, 10.
2. Julian., ad Athen., p. 493, seqq.
3. Greg. Naz., in Julian., i, p. 70.
4. Exta rimabatur assidue, avesque suspiciens... Eique tandem haruspicinæ peritus Aprunculus, Gallus orator, promotus rector postea Narbonensis, nuntiavit eventus... Amm. Marc., xxii, 1.

coup férir, les portes de Constantinople, et livré l'Orient. Cet événement arriva le 3 novembre 361 : ce fut le dernier éclair de sa fortune.

Il faut, dans le plan de Julien, distinguer deux choses : les moyens qu'il imagina pour reconstituer le paganisme, et ceux par lesquels il voulut ruiner le christianisme. Ce restaurateur du culte païen était, ne l'oublions pas, un platonicien élevé parmi des chrétiens et qui n'avait connu le paganisme que par les philosophes et les livres. Sa foi, résultat de l'étude, ne renfermait rien de populaire et de naïf; elle manquait de cette sympathie qui met les plus hautes intelligences en contact avec les croyances vulgaires, et donne aux grands hommes la crédulité du cœur. Philosophe à la manière de Jamblique et de Maxime son maître, Julien avait un système de panthéisme[1] dont le culte des divinités païennes lui semblait offrir une formule pratique satisfaisante. Chez lui, la philosophie fournissait l'idée religieuse, et la religion le symbole. Son système d'ailleurs lui était propre, et différait en beaucoup de points des autres systèmes; car chaque philosophe avait le sien : on peut même dire que les conceptions de Julien ne présentaient rien de bien lié, de bien consistant, qui pût fonder une orthodoxie païenne. Mais ce qui est licite à un particulier ne l'est pas toujours à un souverain, que la société n'arme pas de la force des lois pour imposer ses systèmes, mais pour venir en aide à des idées, à des besoins ressentis par une notable portion de cette même société. Le paganisme romain, envisagé sous le

1. Quid enim? nonne universus hic mundus unum est animal, quod per totum ac penitus anima completur et mente, estque perfectis ex partibus perfectum? Julian., Orat., IV, de Sole reg., p. 260, et alib. passim.

point de vue civil, lié à l'histoire et à tous les souvenirs glorieux de la patrie, était une religion que la politique pouvait soutenir; et c'est ainsi que le sénat de Rome l'avait compris. Julien dédaigna comme trop grossière une formule religieuse semblable à celle-là. Galère, sous la main du Christ, lui disant : « Pourquoi me frappes-« tu? Je défends, en te combattant, les institutions de « nos ancêtres, » tenait le langage d'un empereur : Julien tint celui d'un sectaire. Il faisait d'ailleurs assez bon marché des dieux nationaux en face de sa théologie. S'il les admet, c'est que son système embrasse tout; la religion politique n'est pas ce qu'il a surtout à cœur de rétablir, mais la doctrine théologique, la *vraie foi;* lui-même se sert de ce mot[1] : et théologiquement il place bien au-dessus d'eux une divinité étrangère, Mithra. On le prendrait pour un hérétique chrétien, quand il développe l'idée moitié platonicienne, moitié persane, de son Dieu absolu, ayant pour émanation, pour fils, j'allais dire pour verbe, le Soleil, un né de un, type de vertu, de beauté et de vie, roi des intelligences et de la matière[2]. Julien ne fut pas réellement un restaurateur de l'ancien culte, mais un réformateur, et presque un fondateur de culte nouveau. Dans le but d'amener le polythéisme à l'état de doctrine vraie, d'en faire une religion complète, à l'instar du christianisme, il voulut lui don-

1. Τὴν ἀληθῆ θεοσέβειαν. Julian., Epist. 52, p. 216.

2. Magnum dico Solem illum, vivum et anima menteque præditum ac beneficum simulacrum intelligibilis patris. — Illud simplex omnium rerum, et uniforme principium, quod omnibus quæ sunt, pulchritudinis, perfectionis, conjunctionis et immensæ virtutis princeps et auctor est : secundum primariam in sese manentem substantiam, medium ex mediis intelligentibus et artificibus principiis, Solem, maximum deum, e se ipso sibique quam simillimum produxit. Julian., Orat. IV, de Sole reg., p. 265.

ner deux choses peu compatibles avec son principe : une morale et une hiérarchie.

La morale était difficile à introduire parmi des pratiques symboliques qui, mal conçues, étaient devenues la sanctification des penchants humains les plus déréglés : pour la préparer, Julien fit faire des lectures et chanter des cantiques dans les temples[1]. Lui-même désigna ses livres canoniques, livres de philosophie pour la plupart, mais d'où les pyrrhonniens et les épicuriens furent sévèrement exclus. Il exclut aussi les fables qui pouvaient enflammer trop vivement l'imagination : mais alors, que devenait la poésie de l'hellénisme? Il défendit aux prêtres de se mêler aux festins et aux jeux; de fréquenter les théâtres, eux et leurs familles; c'était là pourtant une des principales observances de l'ancien culte, un des liens qui le rattachaient à l'ordre politique. Blâmant les païens d'ignorer la charité si bien pratiquée par les Galiléens, il voulut que chaque ville eût ses hôpitaux et ses associations de secours; mais l'application de pareils établissements au paganisme était dénuée de raison, car le paganisme ne prêchait point la fraternité des hommes devant Dieu, et la charité n'est qu'une conséquence de ce principe. Comment, d'ailleurs, fonder une morale énergique sur une religion qui n'admettait pas comme dogme incontestable l'immortalité de l'âme? « Je ne suis pas de ceux qui la nient, « écrivait Julien à un de ses prêtres; mais les dieux « seuls connaissent ce grand secret, nous ne pouvons « ici-bas que conjecturer[2]. »

1. Julian., Epist. 52, 56; Fragm., p. 550 et seqq. — Greg. Naz., in Julian., I, p. 101 et seqq. — Sozom., v, 16.

2. Non sumus ex eorum numero qui animas vel ante corpora, aut

Il voulut constituer une hiérarchie de prêtres, d'archiprêtres et de souverains pontifes, sur le modèle du clergé chrétien, avec pouvoir de suspendre, de déposer, d'excommunier. C'était précisément introduire dans le paganisme ce qui, dans le christianisme, faisait le plus grand embarras du pouvoir civil, et avait causé tant de déchirements depuis Constantin : une organisation sacerdotale indépendante de l'autorité temporelle, et la distinction entre prêtres et laïques[1], étrangère au paganisme romain. Il commença même à réunir des synodes de pontifes et de philosophes, à la disposition desquels il mit les chevaux de la course publique, parodie burlesque des voyages d'évêques, si critiqués sous Constance. On vit alors des philosophes de cour, en besace et en manteau, qui, se faisant livrer les archiprêtrises et les pontificats, se précipitaient sur cette curée de places et de dignités religieuses, avec une avidité qui démentait leurs prétentions à la sagesse. La prospérité les avait rendus aussi insolents que cupides[2]. Tandis que, sous les portiques du palais, ils s'enivraient au souffle d'une fortune si nouvelle, Julien se ravalait pour leur plaire et mériter leurs adulations. Le palais et les jardins de Constantinople étaient transformés en un Panthéon dont les innombrables idoles recevaient tour à tour le culte de l'Empereur. Chaque jour, chaque heure de la journée avait son dieu particulier auquel il sacrifiait, portant le

cum corporibus interire statuunt. Nulli vero inter homines de hisce fidem habemus, solum autem diis, quos et solos apprime par est hæc scire... Nam hominibus quidem convenit de iis rebus conjicere, scire autem illa deorum est. Julian., Epist. 63, ad Theod. Pontif.

1. Τί μὲν ἱερεὺς, τί δὲ ἰδιώτης; Julian., Fragm. epist. 62.

2. Eunap., v. — Julian., Or. vii, p. 416, 418. — Amm. Marc., xxii. — Greg. Naz., in Julian., ii, p. 120 et seqq. — Socrat., iii, 1.

bois lui-même, soufflant le feu, trempant ses bras dans les entrailles des victimes : on le vit enfin lui, si modeste et si grave, danser aux fêtes d'Adonis avec des prostituées. Les païens sensés en rougissaient; les chrétiens s'en moquaient; ils l'appelaient *Victimaire*[1] : à leurs yeux, Julien était tombé au-dessous du prêtre.

Il fallait de l'argent pour ce clergé païen qui devait étendre son réseau sur toutes les provinces : les sacrifices d'animaux, dont la dépense incombait aux municipalités, les hécatombes, par exemple, étaient chers[2]; d'ailleurs, les mœurs publiques, rendues plus délicates par l'influence du christianisme, répugnaient aux sacrifices sanglants : c'étaient là deux difficultés. Mais Julien se fût bien gardé de réformer ces immenses boucheries, consacrées par la poésie hellénique; et en outre la science divinatoire réclamait l'emploi de victimes. Lui-même aussi attachait aux immolations d'êtres vivants une idée mithriaque peut-être, mais surtout chrétienne, d'expiation et de régénération; il avait voulu subir le baptême sanglant du taurobole. Ce surcroît d'impôts, mal accueilli par les villes, nuisit à la cause du polythéisme. Cependant, la Grèce relevait ses temples; les initiations mystérieuses reprenaient cours en Orient; mais l'Occident restait froid; il n'avait pas entendu la voix de Rome, sa régulatrice et sa mère.

Tel était le travail de Julien pour la reconstitution du paganisme. Quant au christianisme, il n'osa pas

1. Victimarius pro sacricola dicebatur... et culpabatur hinc opportune, quum ostentationis gratia vehens licenter pro sacerdotibus sacra, immixtusque mulierculis, lætabatur... Amm. Marc., XXII, 14. — Greg. Naz., in Julian., II, p. 121. — Chrysost., in Gentil., t. V, p. 676.

2. Innumeros, sine parcimonia, mactans boves... Amm. Marc., XXV, 4. — Julian., Epist. 4.

d'abord l'attaquer de front, sous l'empire d'une loi de liberté, qui lui permettait d'être païen, si bon lui semblait, à condition qu'il laisserait en paix ceux qu'il appelait des Galiléens; mais il s'y prit par des moyens détournés. Il sema la division entre les sectes, affectant pour le christianisme une pitié ironique plus amère que la persécution. On raconte qu'un jour il réunit dans son palais, comme pour les mettre d'accord, des représentants des différentes communions, et se donna le divertissement d'une lutte théologique à laquelle il présida comme il eût fait à un combat de gladiateurs. Quand la dispute devenait tumultueuse, il imposait silence aux contendants par ces paroles : « Écoutez-moi; les Franks « et les Alamans m'ont bien écouté[1]! » Il savait, dit l'historien païen qui nous donne ces détails, qu'il n'existe pas d'animaux féroces plus cruels pour l'homme que la plupart des chrétiens ne le sont les uns pour les autres[2] : et son intention était de les irriter par le contact afin de les mieux diviser. Il suivit cette politique partout avec persévérance [3]. Quant aux apostasies, il n'avait pas assez de faveurs pour les payer, ni de menaces ou de ruses pour les arracher; et les chrétiens avouent qu'il en obtint beaucoup, sans trop s'inquiéter si elles étaient sérieuses. C'était déjà beaucoup pour lui que de tourmenter les Galiléens. Ainsi, il se fit un jeu cruel de jeter du sang de bêtes immolées dans les

1. « Audite me, quem Alamanni audierunt et Franci. » Amm. Marc., XXII, 5.

2. Nullas infestas hominibus bestias, ut sunt sibi feroces plerique christianorum, expertus. Id., ibid.

3. Quod agebat ideo obstinate, ut dissensiones augente licentia, non timeret unanimantem postea plebem. Id., ibid.

fontaines qui abreuvaient la ville chrétienne d'Antioche[1].

Bientôt il organisa, par des lois et des mesures administratives, un vaste système de persécution qui se vantait d'épargner le sang, mais qui étouffait l'intelligence. Lui, l'empereur philosophe, il empêcha les chrétiens d'enseigner les arts libéraux, déclarant, par un édit, leur croyance incompatible avec les professions de rhéteur, de philosophe, de grammairien et de médecin[2]. Cette exclusion était motivée sur un jeu de mots à peine digne du plus misérable des sophistes. Comme le culte païen s'appelait en grec l'hellénisme, Julien prétendait que la littérature hellénique était une propriété exclusive des païens[3]. Il soutenait aussi que les poëtes et les philosophes grecs ayant écrit sous l'inspiration des dieux, les chrétiens ne pouvaient ni les admirer sans hypocrisie, ni vivre honnêtement de ce qu'ils n'admiraient pas. « Choisissez donc, leur disait-il dans un édit que nous « avons encore; expliquez Homère, Hésiode et Platon, « si vous croyez qu'ils pensaient bien : autrement, con- « tentez-vous de lire dans vos églises Luc et Matthieu, « afin de conserver votre langue et vos oreilles à l'abri « de toute souillure profane[4]. » Un grand nombre de professeurs fermèrent leurs écoles. Cet édit fut suivi d'un second qui ne défendait plus seulement aux chrétiens d'enseigner, mais d'étudier les belles-lettres dans les gymnases, de peur que la lecture des livres païens

1. Theodoret., III, 11. — Chrysost., Or. XLV; in Gentil., p. 693.

2. Amm. Marc., XXII, 10; XXV, 4. — Chrysost., Or. XL. — Julian., Epist. 42.

3. Ἡμέτεροι, φησὶν, οἱ λόγοι, καὶ τὸ ἑλληνίζειν, ὧν καὶ τὸ σέβειν θεούς... Greg. Naz., in Julian., I, 102.

4. Eant in Galilæorum ecclesias, ibique Matthæum et Lucam interpretentur. Julian., Epist. 42.

n'altérât en eux la simplicité de la foi[1] : c'est de ce style railleur et cruel qu'il rédigeait ses lois. Et pourtant, de pareilles mesures frappaient plus de la moitié de l'Empire; et le christianisme comptait alors dans ses rangs de grands écrivains, d'éloquents orateurs que Julien connaissait bien, puisqu'ils s'étaient assis côte à côte sur les bancs des mêmes écoles! Si la petite cour de rhéteurs envieux et médiocres qui l'entourait applaudissait à ces inventions odieuses, les païens équitables ne se cachaient pas pour les blâmer. « Cela était dur et bar-« bare, dit Ammien Marcellin, et mériterait d'être ense-« veli dans un éternel silence[2]. »

L'ironie insultante, le sarcasme appliqué à la persécution, comme pour mieux faire sentir aux victimes qu'elle est injuste, enfin, l'emploi de motifs dérisoires tirés des Écritures, mettent sans cesse à découvert, dans les actes de Julien, la haine implacable et perfide de l'apostat. S'il confisque les biens d'une communauté chrétienne, c'est, dit-il, afin d'aider les Galiléens à entrer plus aisément dans le royaume des cieux qui n'est ouvert qu'aux pauvres[3] : s'il exclut ces mêmes Galiléens des hauts postes de l'administration civile, c'est que les magistrats ont une juridiction criminelle, tandis que la loi des Galiléens défend à ses sectateurs de verser le sang[4]. Il essaya d'épurer aussi les armées; mais il sentit bientôt qu'il fallait s'arrêter, et se contenta d'une vague

1. Greg. Naz., in Julian., I, 102. — Cf. Socrat., III, 16. — Sozom., V, 18. — Ambr., Epist. 11.

2. Illud autem erat inclemens, et obruendum perenni silentio. Amm. Marc., XXII, 10; XXV, 4.

3. Ut facilius in regnum cœlorum ingrediantur. Julian., Epist. 43, p. 196.

4. Socrat., III, 13. — Sozom., V, 18.

participation des soldats au cérémonial officiel du culte païen. Les anciens signes nationaux avaient d'ailleurs remplacé, sur le Labarum, le monogramme du Christ. Les soldats s'habituaient à considérer le culte public comme un point de discipline qui pouvait légitimement varier suivant les ordonnances des empereurs, régulateurs suprêmes et absolus des armées, sans porter atteinte aux croyances particulières. Dans les théories du gouvernement impérial, l'Empereur étant une personnification de l'État, il paraissait naturel que la religion de l'Empereur devînt la religion ostensible de l'État; mais aussi, le soldat rentrait sous la loi de liberté pour tout ce qui n'était pas cérémonial public.

L'administration de Julien, autrefois si juste, était marquée maintenant au cachet de sa passion. Une ville chrétienne ou une ville païenne n'étaient pas égales devant ses yeux; et il leur faisait sentir cette inégalité dans les choses les plus étrangères à la religion. La ville de Pessinunte avait été frappée par des fléaux naturels : l'Empereur déclara qu'il était tout prêt à lui porter secours, mais à la condition que les habitants rétabliraient unanimement le culte de la Mère des dieux; qu'autrement, loin d'obtenir sa pitié, ils encourraient ses châtiments[1]. Deux villes de Palestine, très-proches voisines, mais rivales d'intérêts, étaient rivales aussi de religion; toutes deux avaient le titre de municipes : Julien déclassa la ville chrétienne, et la soumit, comme simple bourg, à la juridiction de son ennemie[2]. Pendant les règnes de

1. Pessinunti opem ferre paratus sum dummodo matrem deorum sibi propitiam reddant, at si eam contemnant, non modo culpæ affines erunt, verum etiam in gravissimam apud nos offensionem incurrent. Julian., Epist. 49, p. 206.

2. Sozom., v, 3. — Greg. Naz., in Julian., I, 97.

Constantin et de Constance, beaucoup de temples avaient été dévastés ou démolis par les chrétiens, et souvent à la provocation du gouvernement lui-même. Julien fit informer judiciairement sur tous ces actes afin d'en poursuivre les auteurs, soit pour délit public, soit pour réparation de dommages. Ce fut un prétexte à des vexations qui enveloppèrent des laïques, des prêtres, des églises entières, et jusqu'à des villes; car on faisait remonter la responsabilité à tous ceux qu'on voulait dépouiller ou punir. On confisquait, on emprisonnait, on mettait les évêques à la question; plusieurs prêtres moururent dans les tortures[1]. Césarée, métropole de la Cappadoce, s'étant convertie presque tout entière au christianisme, avait supprimé trois temples : Julien la fit déchoir de son rang, la frappa d'une contribution applicable aux seuls chrétiens, et enrôla tout son clergé dans les gardes de police[2]. Les païens, animés par ces exemples, se crurent tout permis : des pillages d'églises, des violences sur les personnes, des massacres, eurent lieu en plusieurs endroits de l'Orient; l'évêque d'Alexandrie, Georges, fut égorgé dans une émeute. On prêta alors à Julien ce propos atroce : « Est-ce si grand'chose « qu'un Grec ait tué dix Galiléens? » Assurément il ne faut voir là qu'une calomnie de ses ennemis, mais lui-même semblait justifier la calomnie par sa mollesse à réprimer les désordres[3].

Ces actes amenaient-ils les esprits au but qu'il se proposait? L'histoire contemporaine nous dit que non. Tandis que leur immoralité répugnait à toutes les âmes

1. Greg. Naz., in Julian., I, 89. — Theodoret., III, 3. — Sozom., V, 9, 10.

2. Sozom., V, 4. — Greg. Naz., in Julian., I, 91.

3. Greg. Naz., in Julian., II, 92. — Cf. Sozom., V, 9.

honnêtes dans les rangs païens, leur exécution, conduite avec une légèreté aveugle, tournait au détriment du polythéisme. Ainsi Julien voulut offrir, de ses mains, un sacrifice solennel dans les murs d'Antioche, qu'il savait la ville la plus chrétienne de l'Orient. La curie devait faire les frais des victimes; elle s'y refusa; les païens, peu nombreux, eurent peur, et se cachèrent; et quand la cour arriva, s'attendant à une hécatombe, Julien n'aperçut, dans le temple désert, qu'un pauvre prêtre tout honteux de n'avoir à présenter qu'une oie [1]. Lui-même raconte avec indignation cette burlesque histoire. Il voulut se venger en faisant exhumer le corps du martyr Babylas, enterré dans le bois de Daphné, et dont le contact, disait-il, gênait l'oracle d'Apollon; mais toute la ville, ses magistrats en tête, vint assister à la translation des reliques, en chantant des psaumes qui prophétisaient la chute prochaine des idolâtres [2]. En Égypte, il grandit Athanase à son niveau en le dénonçant aux Alexandrins comme son ennemi personnel. Le ridicule se mêlait à toutes ces solennités païennes, tombées en désuétude depuis cinquante ans. Moins sobres que braves, les Gaulois de Julien se pressaient aux hécatombes pour s'y gorger de viandes et de vin [3] : on les ramassait ivres sur la place, pendant que le vainqueur de Strasbourg figurait dans des chœurs de danses avec des courtisanes [4]; et le lendemain de quelqu'une de ces

1. Ego, inquit ille, domo anserem istum Deo affero. Julian., Misop., p. 97.

2. Chrysost., Or. in S. Babyl.

3. Milites carnis distentiore sagina victitantes incultius, potusque aviditate corrupti, humeris impositi transeuntium, per plateas ad sua diversoria portabantur : Petulantes ante omnes et Celtæ. Amm. Marc., XXII, 12.

4. Chrysost., in Gentil. — Cf. Amm. Marc., XXII, 9, 13.

orgies honteuses, il écrivait à Maxime avec les illusions d'un fanatique : « La piété fait de grands progrès parmi « mes soldats : l'armée romaine revient au culte des « Dieux[1]. »

Mais ce ne furent pas là ses plus grands mécomptes. Dans son ardent désir d'infirmer la vérité du christianisme, il fit alliance avec les Juifs, sans se rappeler que ce peuple avait le mépris des païens, s'il avait la haine des chrétiens : il correspondait avec leur grand prêtre[2]; il les accablait de caresses; il entreprit enfin de relever leur temple, pour démentir la célèbre prédiction de l'Évangile, qu'il n'y resterait pas pierre sur pierre. Les deux rives de la mer Égée, et jusqu'à l'Italie et à la Sicile, étaient alors en proie à des agitations souterraines qui ébranlaient la plupart des grandes cités[3]. Des courants de feu intérieur circulaient de l'Etna au Bosphore; les villes de la Macédoine, de l'Asie, du Pont, de la Syrie, avaient toutes plus ou moins souffert; Nicomédie n'était plus qu'un monceau de ruines; Nicée à moitié abattue, Constantinople dévastée, et beaucoup de lieux de la Palestine et de l'Égypte, portaient témoignage des fureurs de la nature. Le tour de Jérusalem vint aussi. Pendant que les ouvriers étaient occupés à creuser les

1. Deos publice et palam colimus, et totus meus exercitus pium se profert. Julian., Epist. 38, p. 182.

2. Id., Epist. 25. — Cf. Greg. Naz., in Julian., I, 111. — Theodoret., III, 15. — Rufin., X, 37. — Socrat., III, 10.

3. Terræ motus horrendi per Macedoniam, Asiamque, et Pontum assiduis pulsibus oppida multa concusserunt et montes. Velut numine summo fatales contorquente manubias, ventosque ab ipsis excitante cardinibus, magnitudo furentium incubuit procellarum... montium gemitus... Amm. Marc., XVII, 7. — Cf. Greg. Naz., in Julian., II, 4. — Sozom., VI, 2. — Liban., Or. XII, p. 814. — Chrysost., in Gentil., p. 693.

fondations du nouveau temple, des secousses se firent sentir, et la terre entr'ouverte laissa échapper des flammes. Le grand désastre de Nicomédie, réduit aux proportions d'un événement naturel, n'avait point ému les imaginations, l'accident de Jérusalem les frappa violemment. Julien avait attaché à son œuvre un caractère d'opposition antichrétienne qui se tourna contre lui. La signification que les chrétiens donnèrent au fait, et que beaucoup de païens durent accepter, était légitime, puisqu'elle répondait aux intentions de l'attaque[1] : Julien avait confirmé la vérité des prophéties en voulant la détruire.

Tandis qu'il donnait ainsi au monde un triste exemple de l'abaissement des grands caractères sous les petites passions, Julien retrouvait encore parfois, loin des excitations d'un fanatisme haineux, son ancienne grandeur morale. Il rétablit dans le palais la simplicité des vieux temps, chassa les eunuques, fit punir les délateurs, et licencia cette armée de flatteurs gagés qui avaient fait tant de mal à Constance et à lui-même[2]. Il simplifia l'administration, et réduisit, par exemple, à dix-sept les agents d'affaires, qui étaient auparavant de plusieurs milliers. Un jour qu'il avait fait demander un barbier, il lui arriva un personnage magnifiquement vêtu : « Quoi ! « dit-il avec une feinte surprise, c'est un barbier que je « voulais, et non pas un intendant des finances[3]; » et il supprima ces profusions absurdes. Ses réformes dans

1. Greg. Naz., in Julian., II, 3, 4. — Theodoret., III, 15. — Socrat., III, 20. — Rufin., x, 37, 38. — Sozom., v, 22. — Chrysost., in Jud., 3, p. 436.

2. Amm. Marc., XXII, 3, 4. — Liban., Or. XII. — Zonar., III. — Eutrop., x, 16. — Aur. Vict., Cæs., 42.

3. Ego non rationalem jussi, sed tonsorem, acciri. Amm. Marc., XXII, 4.

les lois civiles lui ont mérité les éloges de l'histoire : mais, avec sa manie de mêler la religion à tout, et de s'enquérir des plaideurs s'ils étaient chrétiens ou païens, il fit douter de cet esprit de justice, qui était, en Gaule, sa gloire la plus brillante ; et ses amis eurent besoin de le défendre[1]. Malgré sa simplicité, son économie, son désir d'être utile aux petits, il ne se rendit point populaire : il avouait lui-même qu'on ne l'aimait pas[2]. Tout chez lui sentait la personnalité et l'orgueil philosophique : il ne causait pas d'entraînement populaire parce qu'il n'en éprouvait point lui-même : il excita l'étonnement, l'admiration, la haine, jamais l'amour. Mais sa mort effaça bien des taches de sa vie. Tombé, comme Épaminondas[3], sur le champ de bataille, le flanc traversé par une flèche ennemie, il vit, sans effroi, approcher sa dernière heure, et expira, au milieu de ses amis, en conversant de la destinée des âmes, dans le langage et avec la sérénité de Socrate[4].

Que dire après tout cela ? Que Julien fut un grand homme incomplet, moins pourtant par la faute de sa nature que par la fatalité de sa vie. Ses courtisans de paganisme développèrent avec excès le vice de son éducation, en ajoutant leurs haines à sa haine, leurs petites passions aux faiblesses de son caractère[5]. S'il eût régné longtemps, gouverné par ces conseillers aveugles et in-

1. Amm. Marc., XXII, 9, 10.

2. Julian., Misop., p. 101 et passim. — Amm. Marc., XXV, 4 ; et passim.

3. Amm. Marc., XXV, 3.

4. Ipse cum Maximo et Prisco philosophis super animorum sublimitate perplexius disputans... — Voir dans Ammien Marcellin (XXV, 3) le tableau touchant de cette mort. — Cf. Liban.

5. « Ingenii levioris. » C'est un reproche que son admirateur Ammien lui adresse en vingt endroits.

téressés, on ne saurait imaginer quels déchirements il aurait causés à l'Empire, car la voie où il était entré n'est pas de celles d'où l'on peut sortir. Toute la gloire gagnée au dehors n'aurait pas cicatrisé les blessures du dedans. Pour lui comme pour le monde, sa mort prématurée ne fut donc pas un malheur. Chose triste à penser, et pourtant vraie, la patrie romaine n'eut pas à regretter pour son honneur et pour son repos le jeune héros dont elle était fière, qui aurait différé sa ruine d'un siècle peut-être, qui, du moins, mourait noblement pour elle.

Dans les circonstances où vécut Julien, un prince païen comme lui avait deux rôles à jouer, diversement louables, mais tous deux grands.

Le premier consistait à tenter, ainsi qu'il fit, une restauration païenne, mais à la tenter populaire, politique, nationale, à la faire partir de Rome et non pas d'Athènes. Quel spectacle que celui de Julien, le plus grand capitaine du monde romain depuis Jules César, montant au Capitole avec vingt légions, pour y proclamer, sous les mêmes formules que Symmaque, le retour de l'Empire à ses anciens dieux en même temps qu'à son ancienne gloire! La vieille société en eût tressailli jusque dans ses bases. Sans doute, on ne fait point rétrograder le courant des opinions humaines; mais on peut le suspendre quelques moments; on peut du moins le troubler par de terribles orages, en s'armant de la sympathie des souvenirs, en opposant aux nouveaux desseins de la Providence les forces qu'elle-même avait créées dans le passé, pour les briser ensuite et les jeter loin d'elle.

Le second rôle était plus digne d'un philosophe. Il consistait à confirmer, au nom du culte polythéistique, la liberté religieuse proclamée par Constantin au profit du

christianisme ; à effacer de l'édit de Milan cette tache de guerre civile qui en faisait une conquête chrétienne sur le paganisme ; à le transformer enfin en une loi nationale et commune, fondée sur la reconnaissance unanime des droits de la conscience. Qu'il eût été beau de voir ce jeune homme, à qui les princes chrétiens avaient été si funestes, respecter le christianisme comme une des croyances de son pays et le couvrir de sa toute-puissance ! Quand bien même cette œuvre de concorde n'eût pas été durable avec la marche rapide des choses, quelle auréole n'environnerait pas le nom de Julien dans l'histoire !

Mais le petit-fils de Constance Chlore n'avait pas l'âme assez romaine pour le premier rôle, ni assez haute pour le dernier.

Un seul trait montrera à quel point Julien se trompait dans l'appréciation de l'esprit de son temps et du résultat de ses efforts. Quand il mourut de la mort des grands princes, en tête des aigles romaines, cette armée dont il était l'idole, qui le pleurait comme un père, qui voulait toute mourir pour ne pas lui survivre[1] ; cette armée lui donna pour successeur un chrétien.

1. Incredibile dictu est quanto ardore miles ad vindictam ira et dolore ferventior involabat, hastas ad scuta concrepans ; etiam mori, si tulisset fors, obstinatus. Amm. Marc., xxv, 3.

LIVRE X.

RETOUR AUX CÉSARS CHRÉTIENS. — VALENTINIEN CATHOLIQUE; VALENS ARIEN. — GRANDEUR DE L'ÉGLISE GALLICANE : HILAIRE DE POITIERS; MARTIN DE TOURS. — LE MONACHISME EN GAULE. — HÉRÉSIE DE PRISCILLIEN. — LUTTE ENTRE LE SÉNAT ET LES EMPEREURS AU SUJET DE L'AUTEL DE LA VICTOIRE. — RÉVOLTES DE MAXIME EN BRETAGNE, D'EUGÈNE ET D'ARBOGASTE EN GAULE. — TRIOMPHE DE THÉODOSE; UNITÉ CATHOLIQUE DE L'EMPIRE.

363 — 394.

CHAPITRE PREMIER.

Principats de Jovien et de Valentinien. — Le gouvernement romain revient à la tolérance religieuse. — Aventures d'Hilaire de Poitiers; Florentia s'attache à lui; son apparition au concile de Séleucie; son voyage à Constantinople. — Constance le renvoie en Occident; son manifeste contre cet empereur. — Sa lutte contre Valentinien. — Nouvelles incursions des Germains en Gaule. — Maladie de Valentinien; il s'associe son fils Gratien. — Il épouse Justine. — Défauts et qualités de Valentinien; son amour de la justice; son impartialité dans les questions religieuses. — Ses diverses campagnes en Alamanie. — Les Quades ravagent la Pannonie. — Valentinien va les combattre; il donne audience à leurs ambassadeurs. — Il meurt dans un accès de patriotique colère.

Ce qui éclata sur le cercueil de Julien, ce ne fut pas une réaction chrétienne, ce fut la condamnation de toute réaction, le retour à la liberté religieuse écrite dans l'édit de Milan, et toujours violée. L'armée voulut d'abord donner pour successeur à son héros, qui venait de mourir, le païen Sallustius Secundus; sur son refus, elle prit Jovien. Celui-ci était chrétien. Il regarda comme un devoir de déclarer à l'armée qu'il l'était et

qu'il le resterait[1] : cette explication n'étonna personne, car on savait qu'il avait résisté avec courage aux ordonnances de Julien. Tout en proclamant sa croyance personnelle, il prit l'engagement de faire respecter les deux cultes de l'État, replaça la croix sur le Labarum, mais conserva les pontifes et les aruspices ; et fit même consulter officiellement les entrailles des victimes sur les opérations de la retraite. De retour en Syrie, il travailla à calmer les divisions du christianisme, recevant d'ailleurs sans froideur les philosophes, anciens amis de Julien. Le parfait équilibre de son administration se lit encore sur ses médailles, dont plusieurs portent des symboles païens. Les polythéistes équitables, et beaucoup de chrétiens, applaudirent à cette politique ; et le philosophe païen, Thémistius, député par le sénat chrétien de Constantinople, vint lui faire entendre ces belles paroles : « Quand tu as ordonné, ô Empereur! que le « culte de la Divinité resterait libre, tu as imité Dieu « qui, en plaçant dans nos âmes un penchant naturel « vers les choses religieuses, nous a laissé le soin de le « régler ; quiconque y veut intervenir par la violence « nous ravit un droit que nous tenons de Dieu même[2]. « Ni les confiscations, ni les supplices, ni les bûchers « ne peuvent l'abolir ; car si les hommes disposent de « mon corps, ma conscience me reste et dément l'aveu

1. Quem quum milites in hostico imperatorem renuntiarent, ipse christianum se esse dicens, imperium recusavit : nec imperii insignia prius admisit, quam milites, comperta detrectationis causa, se quoque christianos esse proclamassent. Sozom., VI, 3. — Socrat., IV, 1. — Theodoret., Hist. eccl., IV, 5.

2. Hac et in parte Deum imitatus, qui quum naturalem quamdam ad religionem propensionem communem omnium hominum fecisset, rationem tamen modumque colendi numinis in uniuscujusque voluntate ac libertate sitam voluit. Themist., Orat. XII.

« arraché à des lèvres tremblantes par la douleur. » C'étaient les vrais sages qui parlaient ainsi ; mais les exaltés[1] criaient à la persécution ; les sophistes coupaient leur barbe, quittaient leurs manteaux et affectaient de se cacher, tandis que des évêques ariens osaient dire sans doute, comme ils firent sous Valentinien, qu'ils regrettaient les jours de l'apostat.

Ce règne d'honnête homme ne dura pas un an; mais Valentinien, successeur de Jovien, prit à tâche de l'imiter. C'était un homme austère, pour qui l'idée de justice absolue était la règle de la vie, et qui, malgré sa nature emportée, malgré ses convictions chrétiennes ferventes, arriva, en fait de religion, à l'impartialité systématique[2]. Il avait défendu naguère avec courage sa propre liberté contre Julien. Accompagnant un jour cet empereur, en qualité de tribun des Scutaires, dans le temple de la Fortune, à Antioche, où il allait sacrifier, Valentinien reçut sur son manteau quelques gouttes de l'eau lustrale dont le prêtre, armé d'un bouquet de verveine, aspergeait ceux qui entraient. Naturellement violent, Valentinien rudoya le prêtre; on prétend même qu'il coupa le morceau touché par l'eau lustrale et le jeta à terre[3]. Cette scène étrange irrita Julien, qui ordonna à son tribun de sacrifier sur-le-champ ou de quitter la milice; Valentinien préféra partir. Avec de tels antécédents, le nouvel Auguste avait besoin de rassurer

1. Sed et philosophi pallium deponebant, et vulgarem habitum sumebant. Socrat., III, 24.

2. Amm. Marc., XXX, 9. — Sozom., VI, 21. — Socrat., VI, 1. — Cod. Theodos., lib. VIII, tit. 8, l. 1 ; lib. IX, tit. 16, l. 9.

3. Aiunt etiam illum, Imperatore ipso spectante, eam vestis partem quæ aspersa fuerat, abscidisse, ac simul cum ipsa aspergine projecisse. Sozom., VI, 6.

les païens : il publia une loi qui confirmait à chacun « la libre faculté d'adorer ce qu'il renfermait dans son « âme; » ce furent les termes de l'édit. Dans le sein du christianisme, il s'imposa la règle de ne favoriser aucune secte, de ne point chercher à influencer les conciles, de laisser aux évêques les décisions de dogme et de discipline, et de ne point intervenir dans leurs querelles, sinon pour y mettre la paix [1].

Avec ces bonnes dispositions il vint à Milan, se dirigeant sur la Gaule où il voulait fixer sa résidence; car il avait laissé l'Orient et Constantinople à son frère Valens, qu'il s'était donné pour collègue. A Milan, Valentinien trouva les ariens et les catholiques aux prises, se disputant pour ou contre Auxentius, évêque intrus de cette métropole. Les catholiques d'Italie avaient appelé à leur aide Hilaire de Poitiers, qui avait en Occident la même autorité dogmatique qu'Athanase en Orient. Hilaire était donc là, armé de son orthodoxie inflexible, harcelant Auxentius de questions, démasquant les subterfuges de ses réponses, et dans sa polémique d'écrits et de discours, ne lui laissant ni paix ni trêve [2]. La majeure partie des fidèles, entraînée par lui, avait déserté la communion de son évêque et ne fréquentait plus l'église de Milan. Valentinien, avant de prendre parti dans cette affaire délicate, voulut s'assurer si Auxentius, chef d'une église catholique, était réellement arien; et malgré les règles

1. Unicuique, quod animo imbibisset, colendi libera facultas tributa est. Cod. Theod., lib. IX, tit. 16, l. 9. — Hoc moderamine principatus inclaruit, quod inter religionum diversitates medius stetit, nec quemquam inquietavit, neque ut hoc coleretur imperavit aut illud; nec interdictis minacibus subjectorum cervicem ad id quod ipse coluit inclinabat, sed intemeratas reliquit has partes ut reperit. Amm. Marc., XXX, 9.

2. Hilar., contr. Auxent., col. 1267, seqq.

qu'il s'était tracées, il lui fallut bien s'établir juge d'un acte de foi ecclésiastique. Auxentius arrangea le sien de manière que Valentinien n'y vit rien de condamnable, en sorte que non-seulement il communiqua avec lui, mais ordonna aux évêques d'Italie d'en faire autant. Hilaire réclama; Valentinien le traita comme un brouillon, et le renvoya en Gaule : mais Hilaire, persistant avec courage, lança, à son départ, un manifeste dans lequel il exhortait ses très-chers frères les évêques d'Italie à maintenir leur communion séparée, nonobstant les volontés de l'Empereur[1].

J'ai besoin d'interrompre ici le fil des événements politiques pour expliquer au lecteur comment Hilaire se trouvait en Occident, et à quelle aventure il avait dû la fin de son exil. Nous l'avions laissé en 359, sous le règne de Constance, dans les montagnes de la Phrygie, écrivant des livres de controverse et d'exégèse, et entremêlant ses travaux de bonnes œuvres qui l'avaient rendu cher à tout le pays; car cet homme, si terrible la plume à la main, était, dans l'habitude de la vie, affable, indulgent, charitable, même pour les hérétiques, même pour les païens[2]. Le voisinage de quelques évêques italiens[3], frappés comme lui et pour la même cause, adoucissait un peu l'ennui de sa solitude, quand une grande nouvelle vint agiter les bannis dans leurs pauvres cabanes. Le bruit se répandit que l'Empereur convoquait deux conciles à la fois, l'un en Orient et l'autre en Occident, afin d'y faire adopter comme définitif un formulaire de sa façon sur la ques-

1. Hilar., contr. Auxent., col. 1263, 1264, 1265.
2. Vita Hilar., Op. ed. Bened., col. 96.
3. Entre autres, Eusèbe de Verceil.

tion des substances divines : ce bruit n'était pas sans fondement.

En effet, Constance, dont rien ne modérait plus l'orgueil théologique, ayant fabriqué un nouveau symbole que les docteurs de cour, les femmes et les eunuques proclamaient un chef-d'œuvre, voulut le rendre obligatoire pour toute la chrétienté. Comme les conciles l'embarrassaient, et qu'il se souciait peu de ressusciter les souvenirs de l'assemblée générale de Nicée, il s'avisa d'un faux-fuyant bizarre, mais hardi. Il imagina un concile œcuménique en deux parties, dont l'une représenterait la chrétienté occidentale, l'autre celle d'Orient. Chacun de ces demi-conciles, après avoir discuté sur les matières soumises par l'Empereur, enverrait dix députés à Constantinople, avec plein pouvoir pour discuter de nouveau les mêmes matières en sa présence, et arriver à une conciliation, c'est-à-dire à l'adoption forcée de son système. C'était, comme on voit, évoquer à lui toute l'autorité dogmatique; c'était abolir la constitution représentative de l'Église, en réduisant ses grandes assemblées délibérantes au rôle de simples conseils consultatifs, et le gouvernement aristocratique des évêques au rôle de simple corps électoral, envoyant des conseillers au prince. L'évêque du dehors devenait par là l'évêque unique du dedans. Pour l'accomplissement de cette révolution, il convoqua dans la ville d'Ariminum, ou Rimini, en Italie, le concile des évêques occidentaux, et à Séleucie, en Cappadoce, celui des évêques d'Orient. Le comte Léonas, demi-païen, très-délié, expert en intrigues, fut chargé de diriger les délibérations de Séleucie[1]. La responsabilité du concile de Rimini, qui devait présenter le plus de

1. Hilar., contr. Constant., col. 1248.

difficultés, pesa tout entière sur le préfet du prétoire d'Italie, Taurus, dont les instructions se résumèrent dans ce peu de mots : « Gagne le consulat[1] ! »

Les évêques gaulois et italiens, exilés en Orient, ne reçurent point de convocation personnelle pour se rendre à Séleucie; mais Hilaire réclama hardiment son droit que le gouverneur de la province n'osa point contester, vu les termes généraux de l'édit; et il reçut un brevet de la course publique[2]. Le Gaulois partit donc et voyageait à petites journées, accueilli par les pauvres gens de ces montagnes comme un père et un ami. Étant arrivé un dimanche dans une bourgade fortifiée dont nous ne savons pas le nom, il s'y arrêta pour prier et se dirigea vers l'église. Une jeune fille païenne se trouvait là par hasard mêlée à la foule des chrétiens. Avertie par une voix intérieure, elle s'écria tout à coup : » Voici le « serviteur de Dieu qui entre[3] ! » et se précipita vers la porte au moment où le Gaulois en franchissait le seuil. Se jetant alors à ses genoux, elle le supplia avec larmes de lui toucher le front, et d'y tracer le signe de la croix, suivant le rite des chrétiens[4]. C'est ainsi que se pratiquait la consécration des catéchumènes. Interdit, ému, l'évêque lui imposa les mains et la fit chrétienne. La jeune Phrygienne se nommait Florentia. Elle courut chercher son père et toute sa famille, et voulut qu'ils devinssent chrétiens comme elle. De ce jour, elle ne

1. Hilar., Fragm. IX, col. 1348.

2. Data sibi pergendi evectione. Fortunat., Vit. Hilar., I, 7.

3. Quoddam castellum quum adiisset, die dominico, ingressus est templum : moxque Florentia, puella gentilis, irrumpens multitudinem populi... servum Dei advenisse exclamans... Id., ibid.

4. Ad pedes ejus accurrens, non cessavit petere nisi signum crucis ab ipso sibi fieri fideliter impetrasset. Id., loc. cit.

quitta plus Hilaire. A travers ses courses, ses exils et ses fortunes diverses, elle le suivit à Séleucie, à Constantinople, en Occident[1]. « C'est mon père, disait-elle; il ne « m'a point engendrée à la vie du siècle; mais il m'a « régénérée pour une vie meilleure[2]. » L'histoire ne dit pas ce que pensa la femme de l'évêque, lorsqu'elle vit arriver à Poitiers cette sœur phrygienne d'Abra, qu'assurément elle n'attendait guère; mais Florentia, après avoir vécu à côté d'Hilaire, mourut près de son tombeau, environnée de la vénération des fidèles, qui la comptèrent parmi les saintes. De tels attachements n'étaient point rares dans la primitive Église : et si quelques mélanges terrestres venaient parfois en altérer la pureté, le plus souvent aussi ils conservaient avec leur caractère mystique le parfum le plus doux et le plus éthéré des affections humaines.

L'apparition d'Hilaire causa dans l'assemblée de Séleucie un étonnement qui ne fut pas sans bienveillance; mais, avant de l'admettre, on voulut qu'il s'expliquât sur sa religion et sur celle de son pays, car, d'après les préjugés orientaux, un Occidental, un Gaulois surtout, était nécessairement un théologien très-grossier, incapable de comprendre la subtilité des discussions sur la nature du Verbe, et probablement un unitaire, à la façon de Sabellius. Les explications d'Hilaire pouvaient satisfaire les plus difficiles; on l'admit à siéger dans le synode. Ce fut là qu'il vit de près et à l'œuvre ces innombrables sectes qu'Athanase appelait les petites sœurs de l'arianisme, se présentant avec une distinction, un mot, une

1. Quæ Florentia vestigiis ejus inhærens, usque Pictavos perducta est. Fortunat., Vit. Hilar., I, 7.

2. Patrem vero se habere, non a quo generata est, sed per quem regenerata est prædicabat. Id., ibid.

lettre, qui les différenciaient les unes des autres; sectes inventées par des courtisans dociles ou par des conciliateurs officieux, au nom de l'unité. Mais il y rencontra aussi des hérésies plus audacieuses qui allaient jusqu'à nier toute ressemblance entre le Christ et son Père, jusqu'à nier même toute génération venant de Dieu. Quand l'évêque de Poitiers entendit proférer des mots tels que ceux-ci : « S'il y a un fils de Dieu, Dieu a donc « une femme[1]? » il s'enfuit épouvanté. « Oh! s'écriait- « il, en gémissant, malheureuses mes oreilles, qui ont « entendu ces funestes paroles! Quoi! un homme, parler « ainsi de Dieu! De telles prédications retentir dans une « église du Christ[2]! » Il ne se montra plus au concile, mais il forma le projet de se rendre à Constantinople, de demander audience à l'Empereur pour lui exposer la vraie foi, de le convertir, en un mot; car, dans sa conviction naïve, le Gaulois s'imaginait que Constance avait à cœur la foi véritable. Arrivé dans la ville impériale, il se place sur le passage de l'Empereur, et lui remet un placet auquel on ne donna point de réponse; il se présente lui-même au palais, dont on lui ferme les portes avec mépris. Il apprend alors que les dix députés du concile de Rimini, qui venaient d'arriver, étaient déjà en butte aux séductions des agents de la cour; il les cherche pour les raffermir; et trouvant parmi eux l'évêque d'Arles, Saturninus, son ennemi et l'auteur de son exil, il l'attaque corps à corps; il veut l'amener à

1. Nam si filius, necesse est ut fœmina sit et colloquium... Hilar., contr. Constant., I, 3.

2. O miseras aures meas quæ tam funestæ vocis sonum audierunt! Hæc de Deo ab homine dici, et de Christo in ecclesia prædicari! Id., ibid.

une explication publique. L'opiniâtreté de cet homme de fer effraya Constance qui, sans lever la sentence de bannissement, le renvoya en Gaule comme un perturbateur du repos de l'Orient et un semeur de discordes[1]. Il s'embarqua donc pour l'Italie, toujours hors la loi, et déporté dans sa patrie même.

Avant de quitter Constantinople, Hilaire, qui n'avait rien à ménager et qui ne craignait pas le martyre, lança pour adieux à l'Empereur ce manifeste fameux que nous avons encore, et qui peut se comparer, en plus d'un passage, aux Philippiques de Cicéron. C'est le cri de colère, non d'un homme, mais de l'Église; l'anathème lancé sur le fils de Constantin par les mêmes mains qui avaient élevé sa famille à l'empire du monde. Cette pièce ne circula d'abord que parmi un petit nombre de fidèles (et on en comprend la raison lorsqu'on la lit); mais elle reçut, après la mort de Constance[2], la plus grande publicité, car les leçons qu'elle contenait étaient de toutes les époques et pouvaient servir à tous les empereurs. Elle commençait ainsi :

« Le temps du silence est passé, celui de la parole « est venu : il faut que le pasteur crie, car les merce- « naires ont fui; il faut qu'il donne sa vie pour ses « brebis, car les voleurs sont dans l'étable et le lion « rugit à l'entour. Il faut appeler l'avénement du Christ, « car nous sommes au règne de l'Antechrist. Préparons- « nous donc au martyre, puisque l'ange de Satan s'est « transfiguré en ange de lumière..... Je me tiendrai le

1. Quasi discordiæ seminarium et perturbator Orientis, redire ad Gallias jubetur..., absque exilii indulgentia. Sulp. Sev., Sacr. hist., II, 59.

2. Hieron., Epist. 27. — Cf. Præviam dissertation. ad Hilarii libr. contr. Const., ed Bened., col. 1236.

« front haut devant les juges et les puissances[1]. Qu'ai-je « à craindre? Les cheveux de ma tête ne sont-ils pas « comptés[2]? et mourir avec le Christ, n'est-ce pas régner « avec lui? Il est des cas où le silence n'est plus une « preuve de modération, mais de défiance dans sa propre « cause : se taire toujours n'est pas moins périlleux que « ne se taire jamais[3]...

« Plût au ciel que j'eusse eu à remplir ce ministère « de ma confession au temps de Néron et de Décius!... « nous aurions combattu avec courage contre des bour- « reaux et des meurtriers; et tout le peuple, comprenant « une persécution publique, nous eût suivis comme ses « chefs. Mais maintenant, nous combattons contre un « persécuteur qui trompe, contre un ennemi qui feint, « contre l'Antechrist : Constance ne frappe pas, mais « caresse; ne proscrit pas nos têtes, mais nous enrichit « pour nous perdre; il ne nous pousse pas à la liberté « chrétienne par des cachots, mais nous honore dans « son palais pour nous asservir;... il ne combat pas, de « peur d'être vaincu, mais il flatte pour dominer; il « cherche l'unité pour empêcher la paix; il bâtit des « églises pour détruire la foi; il confesse le Christ pour « le nier. O Dieu, sa langue ne parle que de toi, il te « prêche en paroles, et puis il fait tout pour qu'on croie « que tu n'es pas Dieu[4]!

1. Stemus ante judices et potestates pro Christi nomine. Hilar., contr. Constant., I.

2. Nec solliciti de nobis simus, quia capilli capitis nostri numerati sunt. Id., ibid.

3. Ulterius enim tacere, diffidentiæ signum est, non modestiæ ratio, quia non minus periculi est semper tacuisse quam nunquam. Id., loc. cit.

4. Te in verbis, te in ore circumfert; et omnia omnino agit ne tu Deus ita ut Pater esse credaris. Id., ibid.

« Je te déclare, ô Constance, ce que Décius et Maxi-« min auraient entendu de ma bouche. Tu combats « contre Dieu ; tu es acharné contre l'Église, tu persé-« cutes les saints, tu détestes les prédicateurs du Christ, « tu détruis la religion ; tu es le tyran, non des choses « humaines, mais des choses divines. Voilà ce qui t'est « commun avec ces empereurs païens : voici ce qui « t'appartient en propre. Tu as fait un christianisme « menteur et tu es le nouvel ennemi du Christ ; tu « fabriques des professions de foi, et tu vis contre la foi ; « tu mets le trouble dans tout ce qui est ancien, et tu « souilles tout ce qui est nouveau[1]... »

Pressé de revoir son église et sa famille, il ne fit que traverser Rome, et atteignit enfin le sol de la Gaule, au moment où Julien, après l'émeute de Paris, en 360, venait d'accepter le titre d'Auguste. J'ai dit plus haut comment il en fut accueilli, comment le nouveau souverain de la Transalpine le réintégra dans son siége, et l'autorisa même à réunir dans Paris, en 361, une assemblée d'évêques auxquels Hilaire remit certaines lettres qu'il apportait des églises orthodoxes de l'Orient. L'intrépide confesseur reçut dans ce concile gaulois une bien douce compensation à ses souffrances ; il s'y vit décerner le titre de : « fidèle prédicateur du nom du Seigneur[2]. » Julien favorisait alors les catholiques contre les ariens ; l'année suivante, il enveloppait ariens et catholiques dans la même persécution. Hilaire n'en ralentit pas d'un instant sa guerre implacable à l'hérésie. De l'église

1. Ce paragraphe et presque tout le précédent sont empruntés à la traduction qu'en a faite M. Villemain, dans son Tableau de l'éloquence chrétienne au IVe siècle.

2. Fidelis nominis dominici prædicator. Epist. synod. paris., ap. Hilar., Fragm. II, col. 1353.

de Poitiers, comme d'une citadelle, il dirigeait incessamment ses attaques contre les évêques qui lui semblaient dévier de la foi de Nicée, en particulier contre Auxentius. Sur l'invitation des catholiques d'Italie et du Pape lui-même, il passa les Alpes pour aller combattre de plus près « cet ange de Satan[1], » comme il l'appelait. Dans l'ardeur de la controverse, l'exilé de la veille oubliait les dangers du jour et les cruelles mesures de Julien, pour ne songer qu'au maintien de l'orthodoxie catholique ; tant il était convaincu que le christianisme triompherait encore des païens, et n'avait plus maintenant rien à redouter que de lui-même.

L'homme qui avait fait entendre de si dures vérités à l'arien Constance, ménagea un peu plus dans Valentinien le catholique abusé; néanmoins, il protesta au nom de la liberté chrétienne, et adresssa « à ses frères très-chers » d'Italie, un manifeste où il les engageait à maintenir leurs droits d'évêques contre l'Empereur, dans des questions qui ne regardaient qu'eux. On y lisait ces éloquentes paroles : « Il faut avoir pitié de la « misère de notre siècle, et gémir sur les folles opinions « d'un temps où l'on croit que les hommes peuvent pro- « téger Dieu, et où l'on travaille à défendre Jésus-Christ « par les intrigues du siècle. Je vous le demande, « évêques qui vous croyez tels, de quels suffrages se « sont servis les apôtres pour la prédication de l'Évan- « gile[2]? sur quelle puissance s'appuyaient-ils pour « prêcher Jésus-Christ et pour faire passer presque « toutes les nations du culte des idoles au culte du vrai

1. Satanæ angelus, hostis Christi, vastator perditus... Hilar., Contr. Auxent., 12.

2. Oro vos, episcopi qui hoc esse vos creditis, quibusnam suffragiis ad prædicandum Evangelium apostoli usi sunt? Id., ibid., 3.

« Dieu? Cherchaient-ils quelque crédit emprunté à la « cour, lorsqu'ils chantaient un hymne à Dieu dans un « cachot, au milieu des fers, après les tourments? « Était-ce par les édits du prince que Paul, donné en « spectacle dans le cirque, formait une église à Jésus-« Christ; se défendait-il par l'appui de Néron, de Ves-« pasien, de Décius, de ceux dont la haine a fait fleurir « l'Évangile? Lorsque les apôtres se nourrissaient du « travail de leurs mains, qu'ils s'assemblaient en secret « dans des chambres hautes; qu'ils parcouraient les « villes, les bourgades et toutes les nations, malgré les « sénatus-consultes et les édits des rois, faut-il croire « qu'ils n'avaient pas les clefs du ciel? Ou, plutôt, « n'est-ce pas alors que la vertu de Dieu se manifesta « contre la haine des hommes, alors que la prédication « de l'Évangile devint d'autant plus puissante qu'elle « était plus entravée? Mais, aujourd'hui, ô douleur! les « protections terrestres recommandent la loi divine; le « Christ semble dépouillé de sa vertu, tandis que l'on « intrigue en son nom : l'Église menace de l'exil et du « cachot; elle veut se faire croire par force, elle que « l'on croyait jadis malgré les exils et les cachots[1]. »

De retour dans sa ville épiscopale, Hilaire continua de se livrer à la controverse; ce lutteur infatigable provoqua plusieurs conciles gaulois où fut agitée sous toutes ses faces la grande question de la consubstantialité, à laquelle il avait consacré ses forces et sa vie. Il amena la rétractation de ses compatriotes tombés dans

1. At nunc, proh dolor! divinam fidem suffragia terrena commendant, inopsque virtutis suæ Christus, dum ambitio nomini suo conciliatur, arguitur. Terret exiliis et carceribus Ecclesia, credique sibi cogit, quæ exiliis et carceribus est credita. Hilar., Contr. Auxent., 4. — J'ai encore emprunté ici la traduction de M. Villemain.

les piéges du concile de Rimini; il épura les églises des Gaules; Saturninus fut chassé du siége de Béziers; Paternus, autre arien, couvert d'infamie, fut dépouillé de celui de Périgueux. La Gaule lui dut assurément de rester catholique[1]. En même temps il mettait la dernière main à ses grands ouvrages d'une science si ferme et d'un style si passionné, qui le firent surnommer le Rhône de l'éloquence latine[2].

Comme docteur de l'Église, Hilaire fut dans ce siècle ce qu'avait été Irénée deux cents ans plus tôt, le régulateur du dogme; et la Gaule put se vanter d'avoir fixé à deux reprises l'orthodoxie dans la chrétienté occidentale. Les derniers jours de l'évêque de Poitiers s'écoulèrent, au milieu de ses travaux, sans nouvelles aventures. Martin, son ancien exorciste, son disciple et son ami, avait quitté la retraite qu'il s'était arrangée dans un îlot désert du golfe de Ligurie, pour venir demeurer près de lui : Hilaire lui donna, à une lieue et demie de sa ville, au lieu appelé alors *Locogiacum*, et aujourd'hui Ligugé, un terrain sur lequel Martin construisit le premier monastère qu'eût encore vu l'Occident[3]. Une tendre amitié unissait ces deux hommes si différents par l'esprit, si semblables par le courage, qui exercèrent sur leur siècle une égale puissance, l'un par la doctrine, l'autre par l'action. Hilaire mourut paisiblement le 13 janvier 368[4] : sa femme et sa fille l'avaient

1. Frequentibus intra Gallias conciliis... apud Ariminum gesta condemnavit et ad statum pristinum ecclesiarum fidem reformavit. Sulp. Sev., Hist. II, 5. — Hieron. Chron. — Greg. Tur., Hist., II, 37.

2. Latinæ eloquentiæ Rhodanus. Hieron., Comment. in Epist. ad Galat., II, Præfat.

3. Sulp. Sev., Vit. Mart. — Tillem., Hist. eccl., t. X.

4. Cf. Vit. Hilar., Op., ed. Bened., col. CXXII.

précédé, depuis plusieurs années, dans la tombe. L'Église, par un honneur insigne, inscrivit dans sa liturgie, en tête des confesseurs, et immédiatement après les martyrs, le nom du prêtre dont la vie n'avait été qu'une lutte héroïque contre les grands de la terre; et l'on récita longtemps dans la préface de son office ces mots où se retrouve un parfum de vieille indépendance chrétienne : « Dieu, qui as voulu que ton confesseur illustre « restât sans crainte devant César, daigne aussi, par son « intercession, garantir ton peuple des entreprises de « l'esprit de ténèbres[1] ! »

Cependant, Valentinien était venu s'établir à Paris au commencement de l'hiver de 365. Il y reçut deux nouvelles également importantes : la première, que les Alamans avaient reparu sur la rive gauche du Rhin; la seconde, qu'un parent de Julien, nommé Procopius, s'était fait proclamer empereur à Constantinople, en l'absence de Valens. Peu rassuré sur l'habileté de son frère, il eût voulu courir en Orient; mais les notables des cités gauloises, venus pour le saluer, le supplièrent de ne point quitter leur pays; car on savait que, depuis le départ de Julien, de grands rassemblements d'armes avaient eu lieu en Germanie, et l'on s'attendait à une guerre sérieuse. Valentinien dit alors ces belles paroles : « Procopius n'est que l'ennemi de ma famille, les Ger- « mains sont les ennemis de l'Empire; je resterai[2]. » Un fait, bien léger en apparence, avait poussé les Ala-

1. Ut qui tam inclitum confessorem tuum fecisti Cæsarem non timere, ejus intercessione ab spiritali hoste plebem protegas obsecrantem. Ex Benigniano Missali MS. nec non Noviom. Corb. Colb. Reg., etc., ap. Hilar., Op., ed. Bened., col. CLXIV.

2. Hostem suum fratrisque solius esse Procopium; Alamannos vero totius orbis romani. Amm. Marc., XXVI, 5.

mans à cette rupture de la paix. Les nouveaux empereurs payaient ordinairement aux alliés d'outre-Rhin, comme droit de bienvenue, de petits cadeaux dont la distribution se faisait par les soins du maître des offices. Chaque nation envoyait pour cela des députés; et la beauté des présents se proportionnait toujours au degré d'estime que Rome faisait de ses amis. Ce qu'on offrit aux Alamans leur parut si misérable qu'ils n'en voulurent point[1]; et le maître des offices de Valentinien, homme irascible et dur, s'emporta contre eux jusqu'à les chasser du prétoire. Le contre-coup de cette double faute ne se fit guère attendre : une armée alamane, passant la frontière, vint ravager la rive gauche du Rhin.

Valentinien la balaya sans grand'peine et regagna Paris, se croyant délivré de toute nouvelle attaque au moins pour cet hiver; mais, dans les premiers jours de janvier, les Barbares traversent le Rhin sur la glace, surprennent les légions qu'endormait aussi une fausse sécurité, les défont, tuent un de leurs généraux et en blessent un autre. L'enseigne des Bataves et des Hérules, tombée entre leurs mains, leur sert de trophée de victoire[2]. Maîtres des provinces du nord-est, ils descendent plus au midi; et déjà ils se trouvaient à Châlons-sur-Marne, quand l'armée qui était campée autour de Paris les vint attaquer. Ils marchaient échelonnés sur trois lignes : tandis que l'avant-garde approchait de Châlons,

1. Quum legatis eorum missis ad comitatum certa et præstituta ex more munera præberi deberent, minora et vilia sunt attributa : quæ illi suscepta, furenter agentes, ut indignissima projecere. Amm. Marc., XXVI, 5.

2. Herulorum Batavorumque vexillum direptum, quod insultando tripudiantes barbari crebro sublatum altius ostendebant. Amm. Marc., XXVII, 1.

l'arrière-garde se trouvait à Scarpone[1], entre Toul et Metz, et le centre occupait une position intermédiaire, près d'un cours d'eau. Le maître de la cavalerie, Jovinus, envoyé par Valentinien, attaque d'abord l'arrière-garde, et la bat; le même jour, avant que cette nouvelle soit connue, il se porte sur la division du centre, pénètre au milieu d'elle à la faveur d'un vallon boisé, et sans être aperçu, car il n'y avait à l'entour ni postes avancés, ni vedettes: les Barbares, profitant d'une halte, buvaient, ou se baignaient malgré le froid, ou rougissaient leur chevelure avec leurs pommades de suif et de chaux[2]; presque tous étaient sans armes. Jovinus en tua une partie et dispersa le reste. L'avant-garde lui donna plus de peine. Un faux mouvement de ses troupes légères ayant laissé passage à l'ennemi, il fallut un effort héroïque des légions pour rétablir l'ordre dans les rangs gallo-romains et reprendre l'avantage. Un des rois alamans, fait prisonnier, fut pendu sur le champ de bataille par les soldats, nonobstant l'opposition d'un tribun, tant le péril avait animé l'armée romaine. Le général vainqueur rencontra, en avant de Paris, l'Empereur qui le salua du titre de consul. Le reste de l'année fut employé à prendre sur les bords du Rhin des mesures de précaution : les places furent visitées, réparées, approvisionnées; Valentinien construisit quelques forts sur l'une et l'autre rive, puis vint passer l'hiver dans la ville de Reims, qu'il avait prise en affection[3].

1. Prope locum Scarpona (aujourd'hui Charpeigne, près de la Moselle). C'était un château gallo-romain situé à douze milles de la ville de Metz. — Paul. Diac. ap. Vales. ad Amm., loc. cit.

2. Jamque adventans, abditusque in valle densitate arbustorum obscura, videbat lavantes alios, quosdam comas rutilantes ex more, potantesque nonnullos. Amm. Marc., XXVII, 2.

3. Id., ibid., 2, 3. — Zosim., IV, 9. — Idat. Fast.

Il y tomba malade gravement, à tel point qu'on le crut perdu. Déjà les chefs gaulois, réunis en secret dans un festin, s'occupaient à lui chercher un successeur; et les uns proposaient Rusticus Julianus, maître de la mémoire, homme dur jusqu'à la férocité, mais qui semblait convenir à la difficulté des temps ; les autres appuyaient le maître de l'infanterie, Sévère, un des généraux de Julien à la bataille de Strasbourg, ami de Symmaque, soldat lettré qui pouvait donner à ses contemporains des leçons de bon goût antique non moins que de vieille discipline[1]. Les partis s'animaient outre mesure, lorsque le rétablissement de Valentinien, obtenu à force de remèdes[2], termina le différend. Ce fut un avertissement pour lui d'assurer à temps la succession impériale dans sa famille. Sitôt donc qu'il put voyager, il se rendit à Amiens, où il avait convoqué toutes les armées, et parut devant elles tenant par la main le jeune Gratianus, son fils, qui n'avait encore que huit ans, enfant indolent et léger, mais gracieux et doux, qu'il fit monter à côté de lui sur le tribunal. « Je vous présente, « dit-il aux soldats en termes simples et dignes, mon fils « Gratien, le compagnon de vos enfants. Je me propose « de me l'associer en qualité d'Auguste, pour affermir la « sécurité publique, si la volonté du Dieu céleste, et la « vôtre aussi, approuvent mon désir paternel. Cet enfant « n'a point été éprouvé comme nous dès le berceau par « les fatigues et les dangers; il n'a point souffert comme « nous toutes les misères ; il ne connaît point encore la « poussière de Mars, ainsi que vous le voyez ; mais la

1. Amm. Marc., XXVII, 6. — Symm., Epist. 3.

2. Sed dum hæc cogitantur incassum, Imperator remediis multiplicibus recreatus, vixque se mortis periculo contemplans extractum... Amm. Marc., ub. supr.

« gloire de sa famille aiguillonnera son âme. Il ap-
« prendra tout cela, et, ce qui donne au patriotisme
« sa plus grande force, il confondra dans un même
« souvenir de tendresse la république et le foyer de ses
« pères[1]. »

Par une contradiction assez bizarre, Valentinien, en même temps qu'il élevait le fils, renvoyait la mère, pour épouser une autre femme. Sévéra Marina (c'était le nom de l'Impératrice), abusant de son rang pour s'enrichir, s'était fait céder à vil prix une propriété qu'elle convoitait[2]. L'Empereur le sut et la répudia. Quelques historiens, il est vrai, attribuent à ce divorce une cause moins honorable : ils racontent que Marina ayant un jour dépeint avec enthousiasme à son mari la beauté d'une jeune Sicilienne, qu'elle venait d'attacher à sa maison, celui-ci voulut la voir, en devint épris, et saisit le premier prétexte pour divorcer[3]. Une autre version encore, mais plus probable, fait de cette seconde femme une ancienne impératrice, veuve du tyran Magnence[4]. Quoi qu'il en soit, elle se nommait Justine, et son caractère sérieux et viril n'eut pas sur Valentinien moins de pouvoir que sa beauté. Mais l'altière Justine s'assouplissait devant lui et cachait avec soin ces rancunes passionnées, qui éclatèrent si vivement plus tard : arienne fanatique, et animée pour Gratien des sentiments d'une marâtre, elle sut dissimuler l'un et l'autre du vivant de Valentinien, ou du moins ménager avec une heureuse habileté les susceptibilités du catholique et du père.

1. Quod pietatis summum primumque munus est, rempublicam ut domum paternam diligere poterit, et avitam. Amm. Marc., xxvii, 6.

2. Chron. Alex., p. 702, 704.

3. Socrat., Hist. eccl., iv, 36.

4. Zosim., iv, 19, 43.

Quant à Sévéra Marina, le cœur gonflé de ressentiment, elle disparut, pour revenir plus tard reprendre l'autorité dans les mains de son fils et se venger de sa rivale.

Valentinien, dans son caractère et dans sa vie, présentait un ensemble d'oppositions inexplicable : de grandes vertus gâtées par des instincts cruels, et des intentions droites et respectables transformées en actes odieux par la rigueur inintelligente de l'exécution [1]. A chacun de ses actes, les contemporains se demandaient s'il fallait le classer parmi les bons ou parmi les mauvais princes, du côté de Trajan ou de celui de Néron. Il appartenait à cette race vigoureuse de la Pannonie, que les Romains appelaient par moquerie *Sabaiarii,* c'est-à-dire, *les buveurs de bière* [2]. Son père, général distingué, lui avait fait donner toute l'éducation compatible avec la profession des armes; mais de bonne heure il avait puisé dans les habitudes de l'obéissance passive une fausse idée du gouvernement des hommes. Il ne connaissait que des règles inflexibles; pour lui, l'Empire était un camp et le genre humain une armée. On disait d'un de ses ministres qu'il ressemblait à la loi, qui ne distingue point les personnes [3]; Valentinien allait plus loin, car il ne faisait acception ni des temps ni des circonstances qui peuvent changer les choses.

Économe des biens de l'État comme de ses propres biens, il réduisait les impôts au taux le plus bas pos-

1. Amm. Marc., xxx, 8, et passim. — Cf. Aur. Vict., Epit., 45. — Zosim., iv. — Hieron. Chron.

2. Muris probra in eum jaciebantur, et injuriose compellabatur ut Sabaiarius : est autem sabaia ex hordeo vel frumento in liquorem conversis paupertinus in Illyrico potus. Amm. Marc., xxvi, 8.

3. Constans semper legumque similis, quas omnibus una eademque voce loqui in multiplicibus advertimus causis. Id., xxvii, 6.

sible; mais il en poursuivait le recouvrement avec une dureté qui produisait tous les effets d'un régime d'exaction. Jamais il ne pardonnait la concussion ou le péculat; mais, au lieu de combattre efficacement par des mesures préventives ce vice de l'administration romaine, il faisait quelques exemples terribles qui étonnaient sans guérir. Nous avons dit comment il renvoya sa femme Sévéra Marina. L'eunuque Rhodanius, son chambellan, qui s'était aussi emparé des biens d'une veuve, condamné par un arrêt judiciaire à les restituer, s'y refusait, ou voulait gagner du temps : Valentinien, alarmé par les murmures publics, le fit prendre sur les bancs d'un cirque où ils assistaient ensemble à des jeux, et ordonna qu'on le brûlât vif au milieu de l'arène. Un ancien maître des offices, Remigius, retiré dans ses terres près de Mayence, se voyant accusé de malversation, perdit la tête et s'étrangla [1]. L'histoire dit qu'il était coupable; mais la même frayeur pouvait prendre un innocent, sous un prince dont les résolutions étaient si violentes et avec le système d'accusation personnelle qu'admettait la procédure romaine. Sa vie privée n'offrait pas moins de bizarreries. Cet homme grand et beau, aux cheveux blonds, aux yeux bleus, à la parole douce [2], élégant sans luxe, qui faisait des vers, sculptait, et étudiait avec curiosité, comme Adrien, les procédés des arts [3], cet homme avait pris pour gardes du corps

1. Chron. Alex., p. 700 et seqq. — Amm. Marc., xxx, 2.

2. Corpus ejus lacertosum et validum, capilli fulgor colorisque nitor..., cum oculis cæsiis... pulchritudo staturæ, lineamentorumque recta compago. Amm. Marc., xxx, 9.

3. Amator munditiarum, lætusque non profusis epulis sed excultis... venuste pingens et fingens... Id., ibid. — Fingere cera seu limo simulacra... Aur. Vict., Epit., 45. — Auson., Grat. act. — Cedren., p. 309.

deux ours énormes qu'il appelait *Miette d'Or* et *Innocence*, qui couchaient dans des cages auprès de sa chambre, et à qui il fit dévorer plusieurs fois, dit-on, des cadavres humains[1]. Pour se rassurer un peu, on a besoin de songer que ce même Valentinien avait été appelé à l'empire par la voix unanime de l'armée, sans intrigue, pendant son absence, et qu'il fut sur le point de refuser.

Valentinien porta dans les questions de religion son caractère de grand justicier. « Ce fut la gloire de son « principat, dit le polythéiste Ammien Marcellin, de « garder un juste milieu entre les religions, de n'in- « quiéter personne, de n'ordonner jamais qu'on embras- « sât un culte ou un autre. Jamais, par des interdits « menaçants, il ne chercha à plier la conscience d'autrui « vers les croyances qu'il professait lui-même, laissant « chacun comme il l'avait trouvé. » Cette règle de conduite, Valentinien n'y dérogea pas, au moins envers les religions qu'on pouvait regarder comme légales, et auxquelles s'appliquait expressément l'édit de Milan. S'il sembla même incliner d'un côté, ce fut du côté du paganisme, que Constantin et Constance avaient affaibli outre mesure, et que la réaction de Julien n'avait guère relevé. Par une loi du 28 juin 371, il étendit à tous les pontifes provinciaux les priviléges, bornés jusqu'alors aux chefs du polythéisme; il les exempta des charges curiales et défendit qu'ils fussent mis à la torture : c'était un privilége de l'ordre sénatorial; enfin il les assimila aux comtes dont les immunités avaient pris alors une énorme

1. Innocentiam denique, post multas, quas ejus laniatu cadaverum viderat sepulturas, ut bene meritam in silvas abire dimisit innoxiam. Amm. Marc., XXIX, 3

extension[1]. Dans ses instructions pour la reconstitution des sacerdoces païens, il recommandait expressément la coutume, la vieille institution romaine[2]. Le judaïsme eut également à se louer de son esprit de justice. Quelques soldats ayant forcé l'entrée d'une synagogue pour y loger, il les blâma par un rescrit : « Vous auriez dû, « leur dit-il, respecter un lieu consacré au culte de la « Divinité[3]. » Il poussait cette égalité si loin, que lui orthodoxe, lui consubstantialiste fervent, il laissa son frère Valens s'abandonner à l'arianisme, sans tenter de l'arrêter, au moins par des moyens énergiques. La raison en était simple : la chrétienté orientale étant arienne, il sembla juste à Valentinien qu'elle eût un empereur arien.

J'ai dit que l'impartialité de cet esprit méthodique n'allait pas au delà du strict devoir ; il en donna deux exemples éclatants. D'abord il persécuta les hérésies autres que celles qui avaient reçu en quelque sorte un cachet de nationalité chrétienne : ainsi les manichéens trouvèrent en lui un adversaire rigoureux ; une loi, datée de Trèves, du 2 mars 371, interdit leurs assemblées et les frappa d'amendes et de confiscation[4]. En second lieu, il se déchaîna avec une cruauté inouïe contre la partie occulte des croyances païennes, contre l'art divinatoire et la magie qui étaient placés en dehors des lois[5]. Il faut voir dans Ammien Marcellin quels procès odieux se firent de tous les côtés, à Rome surtout. Les prisons furent encombrées d'hommes et de

1. Cod. Theod., lib. xii, tit. 1, l. 75. — Symm., Epist., x, 54.
2. Vetus mos.
3. Cod. Just., lib. i, t. 9, l. 4.
4. Cod. Theod., lib. xvi, t. 5, l. 3.
5. Cod. Theod., lib. ix, t. 16, l. 3, 7. — Zosim., iv.

femmes appartenant aux plus hauts rangs de l'aristocratie; le sang coula sur les moindres soupçons; des philosophes furent décapités parce qu'ils se mêlaient de théurgie; et l'on n'oublia point alors les amis de Julien[1]. Le mal devint si menaçant que le sénat de Rome se crut obligé d'intervenir[2].

Il faut le dire, cette égalité rigide entre le paganisme officiel et le christianisme ne contentait point les esprits ardents parmi les chrétiens. Dans l'état des affaires de l'Église, le mot de liberté n'avait plus de sens pour elle, l'égalité ne lui suffisait point; elle n'acceptait le gouvernement de Valentinien qu'à titre de halte, ou de trêve entre deux guerres. Il n'était pas mieux apprécié par les chefs des grandes communions chrétiennes entre lesquels il maintenait la paix; et tandis qu'Hilaire prêchait en Occident la résistance aux ordres du prince, les ariens d'Asie affectaient de regretter Julien. Les païens seuls l'exaltaient, parce qu'ils se sentaient les plus faibles. Mais en dehors de la sphère où s'élaborent et se condensent les tempêtes religieuses, les esprits politiques, les âmes modérées ou timides, les masses enfin approuvaient son administration et la soutenaient de leurs éloges; aussi les passions extrêmes surent-elles se contenir tant qu'il vécut. Les orages attendirent pour éclater avec une irrésistible violence le règne de son successeur.

Dans l'ordre politique et civil, Valentinien s'acquit un renom durable par l'institution des Défenseurs des cités, magistrats destinés à protéger les intérêts des

1. Valens se chargea du philosophe Maxime, qui eut la tête tranchée à Éphèse. Eunap., v. — Liban.

2. Amm. Marc., XXVIII, 1, et passim.

petits contre les grands, et à juger, en certains cas, les différends entre les citoyens. Il introduisit d'excellentes réformes dans la procédure, réprima la licence et la cupidité du barreau, et institua des avocats d'office dans les procès civils, frappant d'indignité quiconque refuserait de plaider une cause sur la délégation du juge. Il créa pour la ville de Rome un corps de médecins des pauvres, à qui furent attribuées des exemptions importantes[1].

Cependant l'époque des grandes invasions approchait. En Orient, Valens avait peine à contenir les Goths qui se pressaient aux bords du Danube : tâche supérieure à ses forces, et sous laquelle il succomba. Des rives du bas Danube, où elle avait son foyer, l'agitation se propageait vers l'ouest par oscillations plus faibles, mais encore redoutables. Les Quades et les Sarmates du moyen Danube étaient en émoi ; l'Alamanie, malgré tant d'échecs, relevait la tête : elle comptait parmi ses rois un implacable ennemi de Rome dans la personne du jeune Vithicabe, fils de ce rusé Vadomar, espion de Constance, exilé par Julien en Espagne, et sorti de là pour être duc romain de la Phénicie[2]. Tandis que le père reniait la Barbarie, le fils mettait son orgueil à vivre et mourir en pur Germain. Faible de corps et maladif, mais plein de vigueur d'âme[3], réchauffé d'ailleurs par la haine de Rome, il allait semer de canton en canton, de village en village, la passion qui le consumait. Tous ses efforts n'aboutirent qu'à provoquer une

1. Cod. Theod., lib. XIII, tit. 3, l. 8. — Ib., lib. III, t. 3, l. 9.

2. Amm. Marc., XXI, 3; XXVI, 8; XXIX, 1.

3. Vithicabius rex, Vadomarii filius, specie quidem molliculus et morbosus, sed audax et fortis, ardores in nos semper succendebat bellicos. Amm. Marc., XXVII, 10.

expédition de brigands. Un matin, pendant une fête chrétienne qui réunissait les habitants de Mayence à l'église, une bande d'Alamans fait invasion dans cette place, pille, brûle, enlève tout ce qu'elle trouve sur son chemin, et repasse le Rhin, avec son butin et ses prisonniers. Quelques jours après, Vithicabe fut trouvé mort dans sa maison : la police romaine l'avait fait assassiner[1]. Mais ce meurtre ne détournait pas les périls de la Gaule. Valentinien traversa le Mein, mit tout à feu et à sang, et écrasa les forces alamanes au lieu appelé Solicinium, que l'on croit être Schwetzingen, près de la ville actuelle d'Heidelberg. Cette campagne ne fut ni sans fatigue, ni sans péril pour les Romains; et l'Empereur, qui s'était engagé imprudemment dans une embuscade, ne dut son salut qu'à la vigueur de son cheval. Gratien y assistait : ce furent là ses premières armes.

Valentinien passa les années 369, 370 et 371 presque tout entières sur les bords du Rhin, s'occupant de créer des barrières au mouvement des Germains, par la réparation ou la construction de châteaux sur les deux rives. Il bâtit une forteresse au confluent de ce fleuve et du Necker, dont il détourna le lit par un immense travail[2]. Une autre citadelle qu'il voulut construire sur la montagne de Piri (Heidelberg), lui attira les attaques des Alamans, qui dispersèrent ses travailleurs après avoir tué deux ducs qui les commandaient. Des ouvrages analogues étaient exécutés, pendant ce temps, en Illyrie, pour fortifier la frontière du Danube. Cependant, le

1. Fraude citerioris vitæ ministri, studio sollicitante nostrorum, occubuit. Amm. Marc., XXVII, 10.

2. Meatum ipsum aliorsum vertere cogitavit; et quæsitis artificibus peritis aquariæ rei, copiosaque militis manu, arduum est opus aggressus. Amm. Marc., XXVIII, 2.

trouble apporté au sein des nations gothiques par l'approche des Huns augmentait d'année en année, et d'année en année le flot des populations germaniques occidentales menaçait de plus près la Gaule. Les pirates saxons reparurent sur la côte de Belgique, tandis que les Pictes et les Scots s'emparaient d'une des provinces de l'île de Bretagne, que ne recouvra qu'à grand'peine le comte Théodosius, maître de la cavalerie.

A ces préoccupations de la guerre étrangère se joignirent celles des désordres intérieurs : des bandes armées se mirent à infester les routes de la Gaule, et on put craindre un moment le retour de la Bagaudie [1]. L'audace des voleurs fut telle, qu'ils attaquèrent le beau-frère de l'Empereur, Constantianus, tribun des écuries, et le tuèrent après l'avoir dépouillé. Ce fut pour Valentinien un vif sujet de douleur et d'humiliation; mais la naissance d'un fils qui fut appelé de son nom, apporta, l'année suivante, quelque adoucissement à son chagrin.

Cependant les Quades, depuis longues années alliés de l'Empire, et chez qui Valentinien voulait faire construire un fort, déclarèrent qu'ils maintiendraient intacte la possession de la rive gauche du Danube, et envoyèrent leur roi, Gabinius, supplier le commandant romain de faire cesser les travaux, s'il ne voulait voir rompre la paix. Celui-ci retint gracieusement Gabinius à sa table, puis le fit tuer, quand il en sortait plein de confiance [2]. Ce fut le signal d'une insurrection générale des peuples quades et sarmates : deux légions romaines détruites, la plupart des villes de la Pannonie dévastées, les cam-

1. Hæc inter per Galliam latrociniorum rabies sæva scatebat in perniciem multorum, observans celebres vias... Amm. Marc., XXVIII, 2.

2. Quem digredientem post epulas, hospitalis officii sanctitate nefarie violata, trucidari securum effecit. Amm. Marc., XXIX, 5.

pagnes elles-mêmes devenues bientôt désertes, témoignèrent de la colère des Barbares; et dans ce sauve-qui-peut général, les fonctionnaires romains ne furent pas les derniers à quitter leurs postes.

Ces événements se passaient vers la fin de l'année 374. Au printemps suivant, Valentinien partit de Trèves pour la vallée du Danube avec une petite armée bien organisée. Comme son absence devait être longue, il emmena avec lui l'impératrice Justine et le jeune Valentinien, laissant l'administration de la Gaule aux mains de Gratien. Quand il atteignit Carnuntum, jadis un des boulevards de l'Illyrie, il ne trouva plus qu'une ville ouverte, des rues vides d'habitants, des maisons incendiées et pillées. Il y logea avec ses troupes. Par des mesures bien combinées, il eut bientôt balayé les hordes barbares qui parcouraient le pays; et passant le Danube à leur suite, il porta la guerre jusqu'au fond de leurs montagnes. L'automme de l'année 375 était déjà fort avancé, quand il revint s'établir à Brégétion[1], laissant en lieu sûr, à cent milles de là, l'Impératrice et son fils.

Si Valentinien, depuis son arrivée, déployait l'activité d'un général, il ne montrait en revanche dans les affaires politiques qu'indolence ou faiblesse. Malgré sa rigidité si redoutée, il n'avait point sévi contre les lâches magistrats qui avaient déserté devant les Barbares, et l'on disait tout haut qu'il n'était dur que pour les petits[2]. Il ne s'était pas enquis davantage des détails et des causes de l'assassinat de Gabinius, quoiqu'il y eût nécessité de laver le nom romain d'une si odieuse tache, car le bon

1. Les géographes placent Brégétion dans le bourg actuel de Szoëmy, près de la ville de Comorn. Cf. Mannert, Geogr.

2. Eo videlicet more, quo erat severus quidem gregariis corrigendis, remissior erga majores fortunas. Amm. Marc., xxx, 5.

droit semblait être du côté des Barbares. Ceux-ci cependant, tourmentés par la famine, par la peste, par toutes les misères de la guerre, sollicitaient avec ardeur une paix que l'Empereur semblait s'attacher à leur rendre inacceptable. Enfin ils obtinrent de lui une nouvelle entrevue, dont il fixa le jour.

Valentinien éprouvait du mauvais état de l'Empire une tristesse profonde; il était devenu sombre et morose, et son caractère, naturellement irritable, s'échappait à tout propos en éclats violents. On eût dit que le sentiment de quelque grande catastrophe l'agitait intérieurement. Quoique chrétien, il se laissait troubler par des présages que les autres chrétiens de sa cour n'avaient pas remarqués non plus sans frayeur. La foudre était tombée sur le palais impérial de Sirmium; et pendant qu'il se baignait à Sabaria, sa ville natale, un hibou perché sur le toit n'avait pas cessé de faire entendre son cri lugubre, malgré les menaces, malgré les pierres et les flèches[1]. Enfin, la nuit qui précéda son audience aux ambassadeurs des Quades, il vit en songe l'Impératrice qui venait s'asseoir près de lui, vêtue de deuil et les cheveux épars; il se réveilla tout troublé, et s'écria : « Ma fortune me dit adieu[2]! »

Le matin, il se fit amener son cheval. La bête se dressa sur ses pieds de derrière au moment où il montait, et faillit le culbuter. Hors de lui, et attribuant cet accident à la négligence du *strator* qui lui avait tendu la

1. Bubo, culminibus regii lavacri insidens, occentansque funebria, nulla jacientium sagittas et lapides contemplabili dextera cadere potuit. Amm. Marc., xxx, 5.

2. Videbat conjugem suam absentem sedere, passis capillis, amictu squallenti contectam, quam æstimari dabatur fortunam ejus esse cum tetro habitu jam discessuram. Id., ibid.

main droite en guise d'étrier, il le menaça de la lui faire couper[1]. A l'heure convenue, on introduisit dans le consistoire les députés des Quades. Courbés jusqu'à terre, dans l'attitude de la supplication et de l'effroi, ils offrirent, de la part de leur nation, comme condition de la paix et d'un oubli complet du passé, des troupes auxiliaires, et certains autres services avantageux à l'Empire. « Il ne fallait pas, disaient-ils, en vouloir à leurs chefs « des dommages subis par la province. C'était le crime « des bandes de pillards, établies sur la frontière où elles « vivaient de brigandages : ces bandes avaient com- « mencé la guerre. D'ailleurs, on devait excuser l'exas- « pération jetée dans des esprits sauvages par la con- « struction de ces remparts que les Romains étaient « venus bâtir chez eux, contre toute justice et toute pru- « dence[2]... » Ces mots, qui tombaient directement sur lui, offensèrent Valentinien. Il interrompit l'orateur germain, et se laissant entraîner par degrés à la plus violente colère, il reprocha, d'une voix tonnante, aux députés l'ingratitude de leur nation qui avait reçu tant de bienfaits de Rome. Peu à peu sa voix se radoucit, puis elle s'éteignit brusquement; une sueur froide ruisselait sur son visage, et il rendit du sang par la bouche[3]. Ses ministres l'entourèrent, on le soutint, on l'emporta dans

1. Amm. Marc., xxx, 6.

2. Etiam id quoque addendo ut sufficiens ad facta purganda firmantes, quod munimentum exstrui cœptum nec juste nec opportune, ad ferociam animos agrestes accendit. Id., ibid.

3. Paulatim lenitus, et ad molliora propensior, tanquam ictus e cœlo, vitalique via voceque simul obstricta... erumpente subito sanguine, lethali sudore perfusus... Id., ibid. — Impetu sanguinis voce amissa, sensu integer exspiravit. Aur. Vict., Epit., 45. — Vomitu sanguinis. Hieron., Epist. ad Heliod. — Socrat., iv, 26. — Sozom., vi, 36. — Zosim., iv, 17.

sa chambre. Quand on le plaça dans son lit, il n'avait plus qu'un souffle, mais il gardait encore sa connaissance. On fut quelque temps sans pouvoir trouver un médecin pour le saigner, et les veines piquées ne rendirent point de sang. Comprenant que sa fin approchait, il fit signe qu'on l'écoutât, mais il ne put articuler un seul mot. Il se débattit longtemps dans cette terrible lutte d'un homme plein de force contre la mort; ses dents claquaient, sa poitrine haletait, il agitait ses bras comme on fait dans les combats du ceste [1]; sa peau se couvrait de taches livides. Enfin il rendit l'âme, dans la cinquante-cinquième année de son âge, et la onzième de son principat. Son corps fut embaumé et transporté plus tard à Constantinople, près de la sépulture des empereurs chrétiens.

1. Dicere conatus aliqua vel mandare, ut singultus ilia crebrius pulsans, stridorque dentium et brachiorum motus, velut cæstibus dimicantium... liventibus maculis interfusus... Amm. Marc., xxx, 6.

CHAPITRE II.

Principat de Gratien en Gaule. — Les légions proclament Valentinien II en Illyrie. — Lutte de Sévéra Marina et de Justine; Gratien s'appuie sur les catholiques, Valentinien sur les ariens. — Ambroise et Martin dominent le gouvernement de l'Occident. — Quel était Martin; son éducation; il sert en Gaule; il quitte le métier des armes et va trouver Hilaire; ses aventures; il fonde en Gaule le monastère de Ligugé. — Le peuple de Tours l'appelle à l'épiscopat. — Il entreprend la destruction des temples païens; ses expéditions à Amboise, Cande, Langeais, Louroux, Autun, etc. — Gratien fait enlever du sénat la statue de la Victoire. — Il refuse la robe de grand pontife des dieux. — Mot d'un sénateur à ce sujet. — Maxime proclamé empereur en Bretagne. — Il envahit la Gaule avec une puissante armée. — Des Bretons s'établissent dans l'Armorique. — Les Gaulois se déclarent pour Maxime. — Mort de Gratien.

Valentinien avait à peine fermé les yeux, que les chefs de l'armée illyrienne coururent chercher l'impératrice Justine et son jeune fils, les ramenèrent au camp de Brégétion et firent proclamer Valentinien II Auguste sur le cercueil de son père. Cet enfant n'avait pas encore cinq ans, et ce fut sa mère qui prit sous son nom les rênes du gouvernement. Gratien, blessé au vif par la précipitation des légions de Pannonie, confirma bien le titre d'Auguste à son frère, mais comme un titre nominal; il le laissa à Sirmium avec une petite cour, sans autorité effective, et le gouvernement de l'Occident resta comme auparavant centralisé dans le prétoire de Trèves[1]. Mais Gratien, âgé de seize ans et demi, n'était aussi qu'un enfant, incapable de gouverner par lui-

1. Tillem., Hist. des Emp., t. V, p. 139, 140, et note 2.

même, et il s'empressa d'appeler près de lui sa mère, qui devint sa conseillère et son premier ministre[1]. Ainsi, l'Occident était livré à deux enfants en tutelle sous deux femmes, rivales comme mères après l'avoir été comme épouses, et qui continuèrent dans l'Empire la guerre qu'elles avaient commencée dans le lit de Valentinien. Tout en elles était opposition et contraste : la fière Justine ne connaissait que le commandement et la force; Sévéra Marina, à la fois souple et cruelle, se servait habilement de la ruse; Justine était arienne, Marina catholique; et leur haine mutuelle prêtant de sa chaleur à leurs opinions, Sirmium et Trèves devinrent des foyers d'arianisme ou de catholicisme exclusifs.

Les débuts de Gratien dans la politique furent marqués par des cruautés nombreuses dont la plupart étaient sans excuse, et dont l'odieux retomba sur sa mère[2]. Plusieurs des ministres et des hauts fonctionnaires de Valentinien furent mis à mort, sous le prétexte que leur administration avait nui à la popularité de cet empereur : c'était une véritable réaction contre le règne précédent. Le comte Théodosius y périt. Cet homme éminent, dont les armes avaient recouvré l'île de Bretagne sur les Barbares, l'Afrique sur un usurpateur, fut décapité à Carthage, sans qu'on se donnât la peine d'inventer un crime pour colorer sa mort. Malgré l'indignation générale, on n'accusa pas Gratien, dont l'esprit faible et doux inspirait de la pitié. Rien n'était plus bizarre que l'éducation de ce jeune homme, comparée aux fruits qu'elle avait produits. Gratien était savant, faisait des vers, parlait bien, et soutenait mer-

1. Amm. Marc., xxviii. — Chron. Alex., p. 704.
2. Matris consilio. Amm. Marc., xxviii, 1.

veilleusement des thèses de rhétorique[1]; et pourtant, il n'avait pas d'occupation plus assidue que de massacrer à coups d'épieu des bêtes fauves ramassées exprès dans des garennes; il y passait le jour et la nuit; c'était pour lui, dit un historien, la volupté suprême et le plus divin des arts[2]. Chrétien fervent, adonné dès l'enfance aux plus pieuses pratiques, il sortait des mains du païen Ausone, son précepteur; il était modeste et chaste[3], et l'on regardait à bon droit comme un des poëtes les plus licencieux de la littérature latine le maître qui l'avait formé. Les affaires étaient une langue inconnue pour ce prince, qui ne manquait d'ailleurs ni de lumières ni de bravoure. Son incurie laissant le champ libre à toutes les mauvaises passions des favoris, tout devint injustice, corruption, vénalité à la cour de Trèves.

Dans les questions religieuses, Gratien se proposa d'abord comme un continuateur de la politique de son père, c'est-à-dire comme un strict observateur de la loi de liberté[4]; mais sa faible main ne tint pas longtemps de niveau les plateaux d'une si rude balance : on la vit pencher presque aussitôt vers le christianisme, et dans le sein du christianisme, vers l'église orthodoxe. La facilité de son caractère donnait prise sur lui au bien comme au mal, et le repentir était toujours à côté de ses

1. Litteris haud mediocriter institutus, carmen facere, ornate loqui, explicare controversias rhetorum more. Aur. Vict., Epit., 47. — Præclaræ indolis adolescens, facundus.. Amm. Marc., XXXI, 10.

2. Nihil aliud die noctuque agere quam spiculis meditari : summæque voluptatis, divinæque artis credere ferire destinata. Aur. Vict., Epit. 47. — Amm. Marc., XXXI, 10.

3. Pius atque mansuetus, puro corde, castus corpore. Ambros., Orat. de ob. Valent. — Vini ac libidinis victor. Aur. Vict., Epit., 47.

4. Socrat., V, 2. — Sozom., V, 1. — Liban., Orat. pro templ., p. 191.

fautes. On lui avait fait signer, entre deux chasses, en 376, la condamnation du comte Théodosius et l'exil du fils de ce comte, Théodose, qu'on avait envoyé en Espagne pleurer la mort de son père. Deux ans après, tourmenté par les remords, Gratien faisait revenir le fils, lui donnait un grand commandement militaire, puis le nommait son collègue dans l'empire d'Orient, laissé vacant par la mort de Valens. Théodose, général non moins distingué que son père, et éprouvé par de longs services, quoiqu'il n'eût encore que trente-deux ans, était Espagnol[1], né et élevé dans une province où la foi catholique régnait sans mélange arien, grâce, sans doute, à l'influence d'Osius. Dans le cours de leur carrière militaire, son père et lui avaient toujours eu la faveur des orthodoxes, et son père, avant de mourir, avait voulu être baptisé, dans sa prison, par les mains d'un prêtre catholique[2]; cette circonstance ne contribua pas médiocrement à attirer l'attention du clergé des Gaules et de l'Italie sur le fils, que des qualités et des talents remarquables rendaient, au reste, parfaitement digne des honneurs où Gratien l'avait appelé.

L'époque des grandes invasions était venue pour l'Empire. Les Goths, après avoir harcelé pendant bien des années la barrière du Danube, refoulés par le débordement des Huns, avaient fini par passer en Thrace, du consentement de Valens. Leur admission pacifique avait eu lieu en 376, et dès 377 ils faisaient la guerre à l'Empire, ravageant toute la Thrace, et portant l'effroi

1. Sa ville natale était Cauca, dans la Galice; quelques-uns disent cependant qu'il était d'Italica, près de Séville, patrie de Trajan. On assure même qu'il était de la famille de ce prince, ce qui est au moins douteux. Cf. Tillem., Hist. des Emp., t. V, p. 189.

2. Oros., VII, 33.

jusque sous les murs de Constantinople. Par un mouvement plus noble que réfléchi, Gratien voulut aller au secours de son oncle avec une partie des troupes gauloises; mais au moment de franchir le Rhin supérieur et de passer en Pannonie, il rencontra une armée d'Alamans qui n'attendaient que son absence pour se jeter sur la Gaule. Il leur livra bataille, et les défit près de la ville d'Argentaria, que l'on croit être Colmar[1]. Valens, moins heureux, fut vaincu par les Goths, près d'Adrianople, dans une bataille où il périt. Ce fut alors que Gratien envoya Théodose rétablir les affaires d'Orient; puis, en récompense de ses succès, le proclama empereur à Sirmium, le 19 janvier 379. Les grands faits d'armes du nouvel Auguste justifièrent sa prodigieuse fortune; les Goths, frappés de défaites successives en 380, 381 et 382, se soumirent à lui, et il les cantonna sur des terres concédées près de la lisière occidentale de la Thrace[2].

Sous ce duumvirat de princes faits pour être, l'un un instrument, l'autre un chef de réaction religieuse, une guerre générale s'organisa contre la liberté des cultes. Théodose inaugura dans l'Orient la nouvelle politique en se faisant baptiser par un évêque orthodoxe; et immédiatement toutes les églises, tous les siéges épiscopaux furent remis aux catholiques. Défense fut faite aux ariens de tenir aucune assemblée dans les villes[3]; et des villes, l'interdiction s'étendit aux campagnes. Un général, suivi

1. Amm. Marc., xxxi, 10. — Oros., vii, 33. — Aur. Vict., Epit., 47. — Hieron., Chron. — Auson., Cons.

2. On peut consulter, pour le détail des invasions des Huns et des Wisigoths, le 1er volume de mon Histoire d'Attila et mes Nouveaux récits de l'histoire rom. au ve siècle : « Trois ministres de l'empire romain. »

3. Cod. Theod., lib. xvi, tit. 5, l. 6. — Theodoret., v, 2.

de son armée, parcourut tous les diocèses, chassant les hérétiques à la manière des loups, dit un historien ; les débusquant de leurs églises, les balayant dans la plaine, les traquant au bois. Tout fléchit devant cet apôtre en casque et en cuirasse, qui se nommait Sapor, de même que le grand roi des Perses, et était peut-être un Persan romanisé[1]. Après les hérétiques, ce fut le tour des polythéistes, dont on vit le culte, à partir de l'année 381, battu en brèche et démantelé par une série de lois prohibitives, comme une muraille par les coups répétés du bélier[2].

En Orient, c'était l'empereur qui menait : en Occident, il était mené. Le faible enfant qui régnait à Trèves se trouvait poussé par une force à laquelle, dans le secret de son cœur, il était heureux de céder. Le catholicisme gaulois, vivifié par l'esprit d'Hilaire, n'avait pas courbé patiemment la tête sous la dure tolérance de Valentinien. Suppléant par le zèle à ce que la légalité lui refusait, il avait poursuivi avec ses seules armes la guerre de dogme contre l'hérésie, et combiné contre le paganisme un système de représailles qui ne semblaient que justes, après la persécution de Julien. Une vie merveilleuse circulait d'une église à l'autre, comme d'une veine à l'autre, dans ce grand corps de la chrétienté gauloise : sous l'excitation des hommes de doctrine, les hommes d'action avaient peine à se contenir. On eût dit qu'Hilaire renaissait dans une école de théologiens éloquents et d'évêques hardis, qui prenaient pour mot d'ordre cet axiome chrétien de l'un d'eux : « L'empereur est de « l'Église et dans l'Église, et non pas au-dessus de

1. Theodoret., v, 9. — Socrat., v, 10. — Philostorg., IX, 19.
2. Cod. Theod., lib. XVI, tit. 7, l. 1.

« l'Église[1]. » Il s'opérait une réaction exagérée, sans doute, mais noble et morale, contre les bassesses du clergé arien. C'était en Gaule, dans les plus pures retraites du catholicisme, à Trèves, à Poitiers, à Bordeaux, que s'alimentait ce foyer de savoir et d'indépendance qui s'étendit ensuite sur l'Italie. Ambroise, fils d'un préfet du prétoire des Gaules, s'était trouvé de bonne heure en contact avec les grands évêques transalpins. Jérôme avait fait ses études chrétiennes à Trèves, où il copia de sa main les principaux ouvrages d'Hilaire[2]. Paulin, depuis évêque de Nole, disciple favori d'Ausone et comme lui poëte et consul, se trouvait à Bordeaux quand il se convertit et passa de Virgile à la Bible, tandis que Sulpice Sèvère, son ami, méditait à Agen le plan de cette histoire ecclésiastique qu'on dirait écrite avec la plume de Salluste. Mais l'éclat de la chrétienté occidentale se concentrait surtout en deux hommes d'une indomptable volonté, qui, dans des sphères d'action différentes, dominèrent en réalité non-seulement l'Empereur, mais l'Empire : je veux parler d'Ambroise et de Martin.

Ambroise, sorti de l'aristocratie romaine, avait pris naissance dans la métropole des Gaules, où son père résidait alors. C'était dans le jardin du prétoire de Trèves qu'un essaim d'abeilles, voltigeant autour de son berceau, était venu se poser sur ses lèvres, et avait fait prédire au nouveau-né le don de la parole avec tous les triomphes de l'éloquence[3]. Entré dans la carrière des

1. Imperator intra Ecclesiam, non supra Ecclesiam est. Ambr., Ep. 21.

2. Apud Treviros manu mea ipse descripseram. Hieron., Epist. 6, ad Florent.

3. Paulin., Ambros. Vit., p. 80. — Tillem., Hist. eccl., t. X, p. 82, 83.

emplois publics à la suite de son père, il gouvernait la Ligurie, quand mourut cet évêque arien, Auxentius, qui avait tant agité Milan. Les catholiques milanais choisirent pour lui succéder leur gouverneur, laïque et non baptisé[1]. Ambroise ne se laissa revêtir de la robe épiscopale que pour donner à l'épiscopat un caractère politique qu'il n'avait point eu jusqu'alors : il ne voulut pas que le préfet dérogeât dans l'évêque. Les circonstances semblèrent le porter d'elles-mêmes à l'accomplissement de son dessein. Gratien et sa mère avaient besoin de l'évêque de Milan pour combattre les intrigues politiques de Justine en Italie ; l'évêque de Milan avait besoin d'eux pour combattre les intrigues religieuses de cette princesse, qui entretenait en face de lui un évêque intrus et une église hérétique[2] ; l'alliance se fit entre Ambroise et l'Empereur ; et naturellement, elle tourna au profit du citoyen énergique, rompu aux affaires, qui réunissait à l'autorité d'une position élevée dans le monde celle d'une vie sainte dans l'Église. Ambroise devint le conseiller ou plutôt le maître de Gratien : il s'empara du gouvernement par les hauts rangs de la société, dans le même temps que Martin l'escaladait par l'influence de sa popularité, en partant des rangs les plus humbles de l'Église.

Celui-là ne sortait pas de la souche des Scipions. Fils d'un vétéran de Pannonie, fort zélé païen, il avait mené, dans son enfance, une vie abandonnée. A dix ans, on le trouve à Pavie où il n'étudiait guère, car il fut toujours fort ignorant, mais où il se faisait catéchumène[3] ;

1. Paulin., Ambros. Vit., p. 79-80. — Tillem., Hist. eccl., t. X, p. 82-83.

2. Ambros., Ep. I, p. 109. — Tillem., ub. supr., p. 101.

3. Sulp. Sev., Vit. B. Mart., 1, 2, 26.

à douze, il voulut se retirer dans le désert, et il se bâtit, on ne sait où, une cellule dans laquelle il vivait en ascète. A seize ans, la loi romaine, qui obligeait les fils de vétérans à suivre la profession de leur père, vint le saisir et l'envoyer, bien malgré lui, comme cavalier, à l'armée des Gaules. Il se trouvait en garnison à Amiens, et non encore baptisé, lorsque arriva l'aventure célèbre de ce pauvre avec lequel il partagea son manteau. L'état de soldat lui convenant assez mal, il demanda son congé et courut se ranger sous la discipline d'Hilaire, qui venait d'être nommé évêque de Poitiers. L'évêque vit d'un coup d'œil tout le parti que l'Église pourrait tirer d'un caractère tel que Martin, inflexible envers les idées, indulgent envers les hommes; à la fois humble et impérieux, tendre et hardi, et plein surtout de cette foi simple, irrésistible, qui déborde autour du cœur et n'a besoin que de toucher pour vaincre. Il le sollicita d'entrer dans les ordres sacrés, et ne put jamais lui faire accepter que le titre d'exorciste. Martin ne comprenait bien que les extrêmes : la vie de lutte et de fatigue ou le repos absolu dans la contemplation solitaire. Les paisibles travaux de l'église de Poitiers ne surent pas le retenir; il partit un jour pour aller convertir sa famille, en Pannonie. En traversant les Alpes, il fut attaqué par des brigands, qui voulurent le tuer. L'un d'eux, surpris de son sang-froid, lui ayant demandé s'il n'avait pas peur : « Non, reprit-il, car vous ne pouvez rien sur moi; « mon Dieu me protége [1]; » et il se mit à leur parler de Jésus-Christ. Les voleurs interdits le laissèrent partir. Un peu plus loin, dans une vallée étroite, il crut recon-

1. Quærebat ab eo an timeret. Tum vero constantissime profitetur nunquam se fuisse tam securum. Sulp. Sev., Vit. B. Mart., 4.

naître le diable qui lui barrait le passage, l'interpella, et chemina quelque temps près de lui[1]. Martin vivait beaucoup avec ses rêves, et il puisait à ce contact d'un monde fantastique une confiance invincible dans ses idées, un élan héroïque dans son action.

Il ne convertit point son père, mais il eut le bonheur d'amener sa mère à la foi qu'il prêchait. Placé à Sirmium vis-à-vis d'un évêque et d'un clergé ariens, l'élève d'Hilaire ne put se contenir, et commença une rude guerre qui le fit chasser. Il se retira à Milan, d'où on le chassa encore, à la sollicitation de l'évêque Auxentius; traqué de toutes parts, il se sauva avec un prêtre dans un îlot de la côte de Ligurie, appelé l'*Ile des Poules*[2]. Il y vivait obscurément, moitié de racines, moitié de poisson, quand il apprit qu'Hilaire, renvoyé en Gaule par Constance, venait de débarquer en Italie. Il courut à Rome pour le rejoindre; mais l'évêque gaulois était déjà parti, et les deux amis ne se rencontrèrent qu'à Poitiers. J'ai déjà dit que Martin établit alors à deux lieues de cette ville, à Locogiacum, aujourd'hui Ligugé[3], un monastère, qui fut le premier de tout l'Occident : l'Italie, non plus que la Gaule, n'avaient encore admiré que dans les récits des voyageurs la discipline et les austérités de la vie cénobitique.

Ce fut un grand événement pour ce siècle, et Martin excita dans toutes les âmes un tel enthousiasme, que les fidèles de l'église de Tours ne voulurent pas avoir d'autre

1. Diabolus in itinere, humana specie assumpta, se ei obvium tulit. Sulp. Sev., Vit. B. Mart., 4.

2. Insulam Gallinariam. Id., ibid. — Γαλληνάρια... Sozom.

3. Locogiacense monasterium. Greg. Turon., Mir. S. Mart., IV, 30 — Sulp. Sev., Vit. B. Mart., 5. — Sozom., III, 14.

évêque, lorsque, en 371, ce siége épiscopal devint vacant par la mort de Litorius. Le plus difficile était d'obtenir la présence de Martin pour son élection : il fallut lui dresser une véritable embûche, et employer tour à tour le mensonge et la violence, pour l'attirer hors des clôtures de sa retraite. On le prit enfin, et des postes, échelonnés de distance en distance sur la route[1], le conduisirent comme un captif jusque dans l'église de Tours. Mais Martin trouva des ennemis acharnés dans les évêques des siéges voisins, réunis pour l'ordination, et dont sa popularité blessait l'orgueil. Quand ils le virent arrivé, porté sur les bras de la foule, avec son air humble, sa chevelure inculte et son vêtement de poil de chameau, ils crièrent à qui mieux mieux qu'un tel rustre déshonorerait l'épiscopat[2], et ils cabalèrent ouvertement pour l'écarter; Défensor, évêque d'Angers, protesta même qu'il ne l'ordonnerait pas. Cette résistance des évêques irritait la multitude, quand un des assistants, ouvrant au hasard les livres de David, sans doute pour consulter les sorts, tomba sur un verset du psaume huitième, où il était dit qu'il fallait détruire le *défenseur* et l'*ennemi*[3], et lut ce verset à haute voix. Le peuple eût mis en pièces l'évêque d'Angers, s'il ne se fût désisté de son opposition. Ainsi, Martin entra en possession du siége épiscopal de Tours, en 371, à l'âge de cinquante-cinq ans.

1. Dispositis jam in itinere civium turbis, sub quadam custodia ad civitatem deducitur. Sulp. Sev., Vit. B. Mart., 7.

2. Contemptibilem esse personam... indignum episcopatu. Id., loc. cit.

3. Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem propter inimicos tuos, ut destruas inimicum et *defensorem*. — La Vulgate porte *ultorem*, au lieu de *defensorem*. Dans les écrivains ecclésiastiques, dans Tertullien par exemple, *defensa* est souvent pris pour *vindicta*.

En devenant évêque il resta moine, et alla se fabriquer une cellule de bois à une demi-lieue de la ville, dans une petite plaine resserrée entre un circuit de la Loire et l'escarpement de sa rive droite [1], au-dessous de ces grottes naturelles qui avaient servi jadis d'église, de demeure et de tombeau à saint Gatien. Quatre-vingts moines s'y placèrent sous sa discipline, ayant tous leurs cellules séparées, et la plupart creusées dans le roc vif. Dans ce monastère, personne ne possédait rien en propre; on ne pouvait ni vendre ni acheter; on n'exerçait aucun métier que celui de transcrire des livres, encore n'y occupait-on que les jeunes gens, les plus âgés ne vaquaient qu'à l'oraison [2]. On ne sortait de sa cellule que pour la prière ou les repas; nul ne buvait de vin. Beaucoup de ces moines devinrent évêques par la suite, « car, « dit un contemporain, quelle église ou quelle ville « n'eût pas souhaité tirer son évêque du monastère « de Martin [3]? » Tels ont été les commencements de cette célèbre abbaye appelée depuis, *Marmoûtier* [4], c'est-à-dire, le *Grand-Monastère*. Il est remarquable que le travail des mains, si recommandé par tous les autres fondateurs d'ordres monastiques, n'y fût pas en usage.

A peine installé dans l'épiscopat, Martin donna l'essor à sa double passion de repos et d'activité, de vie intérieure et d'expansion violente sur le monde. Il se mit à parcourir son diocèse, comme un général parcourt

1. Ex uno enim latere præcisa montis excelsa rupe ambiebatur; reliquam planitiem Liger fluvius, reducto paullulum sinu, clauserat. Sulp. Sev., Vit. B. Mart., 7.

2. Ars ibi, exceptis scriptoribus, nulla habebatur : cui tamen operi minor ætas deputabatur. Id., ibid.

3. Id., ub supr.

4. *Majus Monasterium*, d'où l'on a fait Mair-Monstier et Marmoûtier.

un champ de bataille qu'il veut étudier, examinant les habitudes des gens de la campagne, leurs superstitions, les objets de leur culte, et se préparant à les combattre à force ouverte, si la persuasion se trouvait impuissante. C'étaient de pénibles et parfois dangereuses expéditions; car, si le peuple des villes, à cette époque, était chrétien en très-grande majorité, le polythéisme dominait la classe ignorante des campagnes, et même parmi les nouveaux convertis de cette classe, les coutumes superstitieuses restaient tellement enracinées, que, dans la langue latine du temps, *paganus*, paysan, était devenu synonyme de polythéiste : c'est de là que vient notre mot français *païen*. Lors donc que Martin s'était retrempé dans la quiétude de son monastère, que le besoin d'action se faisait sentir en lui, il méditait quelque hardie entreprise, et partait en compagnie d'une troupe de ses moines. Je réunirai ici sans date, comme ont fait les hagiographes, quelques-unes des aventures de cet apostolat militant.

Il y avait dans le bourg d'Amboise une idole, comme l'appellent les écrivains du temps, construite en pierres de taille polies, et présentant la forme d'une tour conique très-élevée : sa masse, pleine de majesté, entretenait, disent-ils, la superstition chez les habitants du pays[1]. On peut reconnaître à la description qui précède un monument druidique de la forme de ceux qu'on nomme *pierres levées*. Martin avait souvent recommandé au prêtre Marcel, qui résidait dans ce bourg, de démolir l'idole; et Marcel répondait qu'une légion de soldats y suffirait

1. In vico Ambaciensi... idolum grandi opere constructum : politissimis saxis moles turrita surrexerat, quæ, in conum sublime procedens, superstitionem loci operis dignitate servabat. Sulp. Sev., Dial., III, 9.

à peine, mais que quelques moines infirmes, à coup sûr, n'y parviendraient pas. Martin se chargea de la réussite. Qu'une tempête, comme l'affirmèrent ses disciples, fût venue à sa prière travailler pour lui, ou que des bras humains, ce qui est plus facile à croire, se fussent chargés seuls de l'ouvrage, le lendemain la pyramide n'offrait plus qu'un amas de débris; et le château d'Amboise se transformait en succursale fortifiée du grand monastère. A Louroux, Martin fit abattre un temple, sous les yeux mêmes des païens qui voulaient le défendre, n'opposant à leur colère que son corps, exténué par le jeûne et couvert d'un cilice. Dans un autre lieu, ayant mis le feu de sa propre main à un temple, il faillit brûler les maisons voisines, et fut obligé d'escalader les toits pour éteindre lui-même l'incendie[1]. Langeais, Chisseau-sur-Cher, Sauves, Tournon, Cande, Châtres[2], furent les théâtres de semblables exploits. On devine bien que tout cela ne s'accomplissait point sans danger pour l'évêque de Tours. Un jour que des campagnards l'assaillirent, l'un d'eux allait le tuer sur la place, quand Martin d'un signe de croix fit dévier l'arme et renversa le meurtrier. Un paysan, qui voulait l'assommer avec un coutre de charrue, tandis que le saint abattait une idole, vit le fer s'échapper de ses mains[3]. Chaque expédition heureuse devenait un thème où s'enchâssaient des incidents merveilleux en rapport avec l'état des esprits, parmi les assaillis, non moins que parmi les assaillants. Mais la vraie merveille, c'était le courage et le sang-froid

1. Martinus rapido cursu tectum scandit, obviam se advenientibus flammis inferens... Sulp. Sev., Vit. B. Mart. 11.

2. Id., ibid., et Dial., passim. — Greg. Turon.

3. Quum eum idola destruentem cultro quidam ferire voluisset... Sulp. Sev., Vit. B. Mart., 14.

de cet homme en face des fureurs les plus sauvages.

Il avait entrepris de couper, on ne sait où, un grand sapin qui était, pour la population de ces cantons, l'objet d'un culte tout particulier : car on sait que les Gaulois adoraient les arbres. Irritée, la multitude s'amasse autour de lui, et lui fait cette proposition : « Si tu as confiance « au Dieu que tu sers, reste sous cet arbre, et nous nous « engageons à l'abattre nous-mêmes : ton Dieu étant « avec toi, ainsi que tu nous l'assures, tu ne peux avoir « rien à craindre[1]. » Martin accepte résolûment. On le saisit, on l'attache à un piquet dans la direction qui semble aux païens celle que doit prendre l'arbre ; et des hommes robustes, la hache en main, au milieu des rires et des cris de joie, se mettent à frapper à sa racine le tronc qui bientôt crie et chancelle. Les moines, placés à l'écart, pâlissent ; déjà ils perdaient toute espérance, quand Martin, élevant la main, fait le signe de la croix ; et l'arbre va tomber de l'autre côté. Les païens n'avaient plus qu'à se convertir ; ils le firent tous, et une église se construisit sur le théâtre du miracle. C'était un des triomphes de Martin d'amener par l'admiration de son courage ses adversaires à s'avouer vaincus. A chaque temple démoli, à chaque idole détruite, succédaient dans le lieu même une chapelle, une église, un monastère[2], afin de greffer, pour ainsi dire, la nouvelle foi sur les habitudes du passé. Sa seule vue frappait de stupeur les polythéistes, et semblait les paralyser au milieu de leurs cérémonies. Un jour qu'il traversait les champs, il ren-

1. Si habes aliquam de Deo tuo, quem dicis colere, fiduciam, nosmet ipsi succidemus hanc arborem, tu ruentem excipe... Sulp. Sev., Vit. B. Mart., 9.

2. Nam ubi fana destruxerat, statim ibi aut ecclesias, aut monasteria construebat. Id., ibid., 10.

contra une troupe de gens qui promenaient sous un drap un objet qu'il ne vit pas. Croyant qu'il s'agissait d'une de ces processions que faisaient les paysans gaulois dans la campagne, pour la bénédiction des fruits de la terre, en portant leurs divinités recouvertes d'un voile blanc[1], il étendit la main; et le cortége, en l'apercevant, s'arrêta comme pétrifié. L'évêque s'était trompé, ce n'étaient point des dieux qu'on promenait processionnellement, mais un mort que sa famille conduisait à sa dernière demeure. Ayant reconnu son erreur, il leva le charme, et le cortége reprit librement sa route.

Cette croisade contre l'idolâtrie, Martin ne la borna pas au territoire du siége de Tours; il passa sur les diocèses voisins, et de proche en proche arriva dans l'est jusqu'à Autun, dans le nord jusqu'à Chartres et Paris. Les grands évêques de ce siècle militant ne se laissaient point emprisonner par les limites d'une juridiction, mais se portaient sans scrupule partout où le cri de guerre les appelait : c'est ainsi qu'Hilaire était allé au delà des Alpes régenter les églises d'Italie; c'est encore ainsi qu'Ambroise vint disputer à Sirmium une élection épiscopale. L'exemple du destructeur d'idoles fructifia dans toute la Transalpine; ce fut à qui l'imiterait, à qui s'armerait de la hache ou du marteau contre l'ancienne religion de l'État; ce ne furent plus, comme au temps de Constantin et de Constance, des émeutes que les troupes impériales auraient pu réprimer au nom du bon ordre, mais des actes personnels d'évêques et de moines dont la répression était plus délicate pour un empereur chrétien. Les

1. Quia esset Gallorum rusticis consuetudo simulacra dæmonum candido tecta velamine, misera per agros circumferre dementia. Sulp. Sev., Vit. B. Mart., 9.

couvents de Martin servaient de pépinière à cette milice d'abatteurs de temples et chaque moine s'y considérait comme un soldat.

Valentinien s'accommodait mal de ce système, qui poussait le gouvernement ou à sortir de la loi de liberté, ou à sévir contre des chrétiens pour protéger le paganisme. Martin eut de fréquents démêlés avec les magistrats; une fois aussi qu'il courait à quelque expédition, monté sur un âne, des soldats le frappèrent à coups de bâton et le laissèrent pour mort[1]. Valentinien lui-même refusa de le recevoir dans son palais, à Trèves, où quelques affaires l'avaient amené: et l'évêque de Tours fut obligé de recourir à une intervention miraculeuse pour forcer le cabinet impérial[2]. Justine, toute gonflée de rancunes ariennes, avait soin d'entretenir les répugnances de son mari; mais la mort de Valentinien changea tout, et Martin devint en Gaule ce qu'était Ambroise en Italie. Le silence que Gratien garda sur les opérations des démolisseurs passa pour un consentement tacite. Enhardie par là, la guerre marcha avec plus d'ensemble et de rapidité : on étalait sous les yeux du jeune prince chaque nouvelle violation de la loi civile comme un triomphe que lui devait la foi; et ses oreilles étaient rebattues des mots fameux de Firmicus Maternus aux fils de Constantin : « Très-sacrés empereurs, enlevez-« nous, balayez-nous tout cela : vous le pouvez sans dan-« ger ni crainte[3]! »

Les choses en étaient là quand tout à coup un rescrit, daté du mois d'août 382, ordonna que l'autel de la

1. Sulp. Sev., Dial., II, 4.

2. Id., ibid., 6.

3. Tollite, tollite securi... Firm. Matern., de Err. profan. rel., p. 33.

Victoire serait enlevé du lieu où le sénat de Rome tenait ses séances; que les anciennes concessions et les revenus affectés par l'État à l'entretien des temples rentreraient dans le domaine impérial, le public n'étant point tenu de payer des superstitions criminelles; que les immunités et exemptions attribuées au clergé païen cesseraient désormais; qu'il en serait de même des prérogatives des Vestales, lesquelles seraient privées en outre du droit de recevoir des legs immobiliers[1]. C'était frapper le paganisme romain au plus profond du cœur, dans le point où pour lui s'était réfugiée la vie, où la politique venait le raffermir contre le délaissement des croyances. Le christianisme éteignait le feu de Vesta allumé dans le berceau de Rome; il chassait comme des folles impures ces altières patriciennes que leur chasteté, devenue jusque dans les lois un objet de risée, égalait jadis aux consuls; il posait enfin une main profane sur la Victoire, cette dernière des divinités que Rome devait renier. Dans la curie Julienne, où le sénat tenait ses séances, existait un autel surmonté d'une statue de cette déesse, conquise sur les Tarentins au temps de la république. Auguste l'avait orné des plus riches dépouilles de l'Égypte. Chaque sénateur, en entrant, brûlait un grain d'encens aux pieds de la « Vierge gardienne de l'Empire, » comme disaient les poëtes[2]; et l'assemblée prêtait devant elle serment de fidélité aux Césars[3]. Constance, en 357, avait fait retirer cet autel pour des motifs qui n'avaient rien de religieux[4]; Julien s'était

1. Symm., Epist., x, 54. — Cod. Theod., lib. xvi, tit. 10, l. 20.

2. Custos imperii virgo... Claudian., de Consul. Stilich., v. 206.

3. Id., de sexto Consul. Honor., v. 598.

4. On croit que c'était pour le transporter à Constantinople, comme son père avait fait des statues et des monuments les plus renommés.

empressé de le rétablir; Gratien maintenant voulait l'enlever pour toujours. Le sénat, hors de lui, fit partir pour Milan, où se trouvait l'Empereur, une députation composée de ses plus illustres membres professant le polythéisme. Mais le sénat de Rome n'était plus tout entier païen; il s'était glissé dans son sein une minorité chrétienne, et, comme toutes les minorités, celle-ci était ardente, exclusive : elle fit remettre au prince, par l'intermédiaire de l'évêque de Rome, une protestation contre la démarche de la majorité. La majorité parlait au nom de la politique, la minorité au nom de la liberté religieuse qui ne permettait pas qu'il existât un autel païen là où siégeaient des chrétiens[1]. L'Empereur, qui laissait briser à coups de marteau les temples des Gaules, jugea que la minorité avait raison.

Il reçut froidement les députés; il refusa même de s'expliquer avec eux[2]. Dans le but de fortifier leurs paroles et d'émouvoir le cœur de leur souverain pontife (car les empereurs chrétiens n'avaient point cessé de prendre ce titre), ils apportaient la robe pontificale pour lui en donner l'investiture; mais Gratien les repoussa dédaigneusement. « Ce vêtement, dit-il, ne convient point à un chrétien[3]. » Les sénateurs se retirèrent la douleur dans l'âme. On assure qu'à leur sortie du palais, l'un d'eux, jouant sur les mots qui désignaient en latin le souverain pontificat, dit à ses collègues : « Puisque Gratien ne veut pas être *pontifex maximus*,

1. Ambros., Epist., II, 11. — Symm., Epist., X, 54.

2. Symm., loc. cit.

3. Quum ergo Pontifices ex more talem Gratiano amictum adtulissent, aversatus est id, quod petebant, ratus, non esse fas illiusmodi habitu christianum uti. Zosim., IV, 36.

« Maximus sera pontife[1]. » Magnus Clémens Maximus était un général entreprenant, adroit, ambitieux, qui commandait l'île de Bretagne avec une forte armée destinée à la couvrir contre les attaques maintenant continues des Pictes et des Scots. Cette armée, comme celles des Gaules, était mal disposée pour Gratien, que l'on accusait de préférer les Barbares aux troupes romaines, et qui s'était donné une garde composée d'Alains[2]. Il fallait peu de chose, tout le monde le sentait, pour que les mécontentements militaires mêlés aux mécontentements religieux éclatassent comme un orage sur la tête de l'Empereur; et Maxime n'était pas si discret qu'on ne pût prophétiser sur lui presque à coup sûr.

Quelques mois au plus s'écoulèrent, et il fut proclamé Auguste par les soldats de Bretagne. Passant aussitôt la mer, il vint débarquer à l'embouchure du Rhin avec ses légions grossies d'une foule de volontaires à qui il promettait des concessions de terrain en Gaule, ce qu'on n'accordait qu'à des soldats vétérans. Ils s'enrôlèrent en tel nombre, au dire des historiens bretons, que toute la jeunesse sembla partie[3]. Après la guerre, Maxime les établit sur cette pointe de l'Armorique qu'on appelait la Corne-des-Gaules[4], et que ces étrangers choisirent probablement parce qu'ils y retrouvaient, mieux conservés que dans le reste de la province, des habitudes

1. Si princeps non vult adpellari Pontifex, admodum brevi Pontifex Maximus fiet. Zosim., IV, 36.

2. Nam dum exercitum negligeret, et paucos ex Alanis, quos ingenti auro ad se transtulerat, anteferret veteri ac romano militi... Aur. Vict., Epit., 47.

3. Tota florida juventutis alacritate spoliata Britannia. Bed., I, 12.

4. Cornu Galliæ, Cornu Galliarum, *Cornouailles*.

et un idiome identiques à ceux de leur patrie[1]. Voici ce que rapportent les traditions nationales de l'île de Bretagne, traditions mêlées de trop de fables pour qu'on les puisse accepter sans de bien grandes restrictions. Suivant elles, ces Bretons colonisés auraient servi de noyau aux émigrations postérieures qui, peuplant de proche en proche toute l'étendue de ce canton, lui firent donner le nom de *Petite-Bretagne*, ou de Bretagne armoricaine[2].

Le débat ne dura que cinq jours entre Maxime et Gratien, les légions et les provinces gauloises passant l'une après l'autre sous les drapeaux du nouveau venu. Gratien, battu à Paris dans la personne de ses généraux, se dirigea sur Lyon accompagné de trois cents cavaliers, seule troupe qui lui restât fidèle[3]; mais Andragathius, maître de la cavalerie de Maxime, se lança à sa poursuite avec quelques hommes, et l'atteignit au moment où il traversait une rivière, probablement la Saône, à peu de distance de cette ville[4]. Andragathius qui voulait le prendre, et le prendre vivant, lui dépêcha un soldat chargé de lui dire que l'impératrice Læta arrivait en litière : c'était une seconde femme que le jeune empereur avait épousée depuis quelques mois seulement, et qu'il aimait avec tendresse. A cette nouvelle, il revient sur ses pas; il s'approche, le cœur tout ému, d'une litière que des soldats entouraient; mais au lieu de sa femme, il

1. On peut consulter là-dessus l'Introduction de mon *Histoire des Gaulois*, t. I, 6e édition, Paris, Didier, 1866.

2. Minor Britannia; Britanni super Ligerim siti; Britones Aremorici.

3. Zosim., IV, 38. — Aur. Vict., Epit., 47. — Oros., VII, 34. — Prosp. Chron. — Marcel. Chron.

4. Juxta urbem Galliæ Lugdunum occurrit imperatori fluvium transeunti. Socrat., V, 11.

en voit descendre Andragathius qui le fait garrotter et le transporte à Lyon dans cette prison ambulante[1]. Il paraît que Maxime donna plus tard l'ordre de le tuer, et que le malheureux lutta longtemps contre ses assassins; car on montrait sur les murailles de sa chambre l'empreinte de ses mains ensanglantées, comme s'il eût voulu s'y cramponner tandis que le fer cherchait sa poitrine. On raconta que le dernier mot sorti de sa bouche avait été le nom d'Ambroise : était-ce souvenir ou reproche?

1. Ille uxorem suam esse credens, dolum minime præcavit : sed in hostis manus, tanquam cæcus in foveam, incidit. Repente enim Andragathius e vehiculo prosiliens, Gratianum peremit. Socrat., v, 11.

CHAPITRE III.

Les catholiques se rattachent à Maxime. — Les Priscillianistes sont condamnés à mort; Martin demande leur grâce; beau caractère de cet évêque; ses dernières actions et sa fin. — Maxime s'empare de l'Italie; sa politique vis-à-vis du sénat et des partis religieux. — Théodose lui déclare la guerre, à la sollicitation de Galla, sa seconde femme. — Maxime assiégé dans Aquilée est pris et tué. — Règne de Valentinien II en Gaule. — Députation pour le rétablissement de l'autel de la Victoire. — Le comte Arbogaste se fait lui-même maître des milices des Gaules. — Valentinien tiraillé entre ses deux tuteurs Ambroise et Arbogaste. — Valentinien veut se délivrer d'Arbogaste; celui-ci le fait pendre à un arbre. — Révolte des légions gauloises. — Le rhéteur Eugène, maître des offices, est fait empereur par Arbogaste. — Dernières réactions païennes; le paganisme germain s'unit au polythéisme romain. — Le sénat se déclare pour Eugène et Arbogaste. — Les défilés des Alpes juliennes sont défendus par des enchantements. — Bataille entre Théodose et Eugène sur les bords de la rivière Froide. — Théodose est vainqueur; mort d'Eugène et d'Arbogaste. — Loi contre le paganisme et abolition de la liberté religieuse. — L'empire romain est chrétien et catholique.

Maxime, né en Espagne, catholique baptisé depuis peu, et époux d'une femme très-catholique, n'avait point été l'instrument d'une conspiration païenne, mais les païens le favorisèrent dans son entreprise, parce qu'ils désiraient avant toute chose le châtiment de Gratien, et que tout autre, quel qu'il fût, leur valait mieux que le pupille d'Ambroise. Dans cette situation, le nouvel Auguste dut se garder de rompre avec le clergé chrétien; il chercha au contraire à l'apaiser, en appelant près de lui les évêques et les consultant sur tout, tandis qu'il amusait les polythéistes par de vagues promesses. Ces avances, ces faveurs, cette reconnaissance de leur

force, venant d'un usurpateur qui devait beaucoup au paganisme, chatouillaient la vanité des évêques gaulois, qui se pressèrent à sa cour[1], sauf un petit nombre. Quant à Ambroise, que ses antécédents plaçaient dans une situation toute particulière, il refusa de communiquer avec Maxime, mais il ne s'éleva point contre lui; il accepta même le rôle de médiateur entre l'usurpateur et le jeune Valentinien, qui s'offrait à le reconnaître pour souverain des Gaules, de l'Espagne et de la Bretagne, à la condition que lui-même ne serait point troublé dans la possession de l'Italie[2].

Maxime avait cru la guerre inévitable, et se préparait à la commencer; mais la proposition du jeune Valentinien le fit réfléchir. Il l'agréa par la pensée surtout qu'elle enlevait à Théodose toute raison ou tout prétexte de mauvais vouloir. Mais l'arrangement ne plut point au sénat de Rome, en ce qu'il laissait la direction du gouvernement de l'Italie entre les mains d'Ambroise, qui devenait par là le tuteur de Valentinien, comme il l'avait été de Gratien. A la vérité, cette tutelle était menacée de bien des orages par la violence de Justine, chez qui la haine religieuse étouffait la reconnaissance politique, et qui eût sacrifié à son fanatisme arien jusqu'à la pourpre de son fils. Entrée en lutte ouverte avec Ambroise pour la possession d'une basilique qu'elle voulait attribuer aux ariens de Milan, elle appela à son aide la force matérielle, Ambroise la force morale. Des soldats assaillirent l'évêque au pied de l'autel; mais celui-ci, sous l'inviolabilité de sa faiblesse même, désarma les soldats,

1. Sulp. Sev., Hist. sacr., II, 62; Vit. B. Mart., 23; Dial., II, 7. — Cf. Oros., VII, 34.

2. Ambros., Epist., VII, 56, p. 319, 320; Concio in obit. Valentin., Op., t. V, col. 109. — Cf. Tillem., Hist. eccl., t. X.

prêcha contre la nouvelle Jézabel[1], et établit les droits de l'Église en face du gouvernement temporel dans des formules nettes et précises qui frayèrent la route aux théories des Boniface et des Grégoire[2]. C'était du sein du clergé catholique, luttant contre les empereurs chrétiens, que sortaient, depuis un demi-siècle, ces déclarations qui ébranlaient assurément l'Empire dans des jours où il avait besoin d'unité, mais qui du moins ramenaient l'indépendance dans le monde et la dignité dans le cœur humain.

Cependant Maxime, au nord des Alpes, n'était guère plus tranquille que Valentinien au midi : il avait aussi ses difficultés théologiques, et celles-là furent plus graves puisqu'elles firent répandre du sang. Voici en peu de mots ce qui les avaient occasionnées. Dans les dernières années de Gratien, vers 380, une hérésie importante avait éclaté en Espagne. Des gnostiques, chassés d'Égypte, étaient venus, sous la conduite d'un certain Marcus, y fonder une petite église qui compta de prime abord dans ses rangs des personnages, hommes et femmes, de haute distinction, et qui prit pour chef Priscillianus, noble espagnol, riche, instruit, éloquent, entouré en outre des dehors d'une vertu rigide[3]. Tout ce qu'on avait dit des gnostiques dans les deux premiers siècles de l'Église, tout ce qu'on disait actuellement des manichéens, se résumait dans les accusations qui s'élevèrent contre l'église de Priscillien : on reprocha à ces sectaires le même mélange d'ascétisme et de débauche ; les abstinences et les pratiques austères, jointes à la li-

1. Ambros., Epist., II, 14, p. 208.
2. Ambros., Concio de Basilic. non tradend. hæret., Op., t. V.
3. Sulp. Sev., Hist. sacr., II, 62.

cence morale la plus effrénée. L'inviolable secret dont ils s'enveloppaient donnait carrière à toutes les imputations et à toutes les craintes[1]. Priscillien, non moins généreux que riche, mettait sa fortune au service de sa doctrine, mais ce n'était là que la moindre de ses séductions, et l'histoire le représente comme un chef de secte irrésistible; les femmes d'ailleurs accouraient en foule à une église qui leur reconnaissait les pouvoirs du sacerdoce. Deux évêques s'y affilièrent; Priscillien fut ordonné par eux au siége d'Avila.

Un concile, tenu à Saragosse, où assistèrent douze évêques gaulois, anathématisa les priscillianistes, qui se tinrent alors dans l'ombre ou se dispersèrent. Les plus importants, leur chef en tête, vinrent en Gaule, s'établir à Eause, puis à Bordeaux, malgré tous les efforts de l'évêque. Ils y séduisirent la veuve et la fille du célèbre avocat Delphidius, dont nous avons parlé sous le règne de Julien : la veuve se nommait Eukhrocia et la fille Procula. Celle-ci était belle, celle-là riche; elles reçurent les sectaires dans leur maison de campagne, qui devint un rendez-vous de débauches mystiques[2]. Le bruit se répandit même que Procula, devenue la maîtresse de Priscillien, avait eu recours à un avortement pour cacher sa honte[3]. La police des Gaules était en émoi, et l'on s'attendait à des mesures rigoureuses de la part de Gratien; mais tout se vendait à la cour du jeune empereur : au lieu d'un arrêt de bannissement, on vit paraître un

1. Sulp. Sev., Hist. sacr., II. — Cf. t. I de cette histoire, l. III, c. 3.

2. In agro Euchrociæ aliquantisper morati... turpi sane pudibundoque comitatu cum uxoribus atque alienis etiam feminis. Sulp. Sev., Hist. sacr., II, 62.

3. De qua Procula fuit in sermone hominum, Priscilliani stupro gravidam partum sibi graminibus abegisse. Id., ibid.

rescrit impérial qui renvoyait les sectaires triomphants en Espagne, et les restaurait dans leurs églises. En attendant, ils avaient semé en Aquitaine une moisson qui fructifiait à merveille, et de la vallée de la Garonne gagnait de proche en proche celle du Rhône, où le terrain était préparé, car cette hérésie ressemblait beaucoup à celle d'un autre Marcus, introduite à Lyon vers 180, et vigoureusement combattue alors par Irénée[1]. Chose remarquable, le levain des doctrines gnostiques ne fut jamais étouffé complétement dans cette partie de la Gaule; on l'y voit reparaître par intervalles : il fermente au fond de toutes les hérésies qui infestèrent, au moyen âge, les vallées du Languedoc et de l'Albigeois.

Gratien étant mort sur ces entrefaites, Maxime, désireux de donner des gages de son zèle pour l'orthodoxie, fit saisir en Espagne Priscillien et ses fauteurs, et les fit amener à Bordeaux[2] devant un concile qui allait les condamner, quand l'évêque d'Aquila récusa ses juges et en appela au prince. Les juges pouvaient passer outre ou renvoyer l'affaire à un autre concile, puisqu'on les suspectait : ils ne firent ni l'un ni l'autre, et le prétoire des Gaules se trouva saisi d'une question tout ecclésiastique. Deux évêques espagnols, Idacius et Ithacius, se portant personnellement accusateurs, vinrent poursuivre la mort des prévenus au tribunal du prétoire de Trèves, avec une animosité que réprouvaient tous les sentiments chrétiens. Idacius, homme érudit, auteur d'une chronique que nous avons encore, était, à ce qu'il paraît, un

1. On peut consulter là-dessus le tome I de cette histoire, livre III, ch. 3.

2. Quibus permotus imperator, datis ad præfectum Galliarum atque vicarium Hispaniarum litteris, omnes omnino quos labes illa involverat, deduci ad synodum Burdegalensem jubet. Sulp. Sev., Hist. sacr., II, 63.

fanatique dur et obstiné; mais l'orthodoxie avait rencontré dans Ithacius un patron d'une tout autre nature; un prêtre joyeux, effronté, gourmand, ami des plaisirs et du luxe[1]. Bien manger et vivre gaiement paraissait à ce champion d'ailleurs intraitable des bonnes doctrines une condition essentielle de l'orthodoxie, et tout homme grave, sobre, mesuré, était aussitôt à ses yeux suspect de priscillianisme. C'était lui surtout qui voulait du sang; et comme les opinions extrêmes pèsent toujours d'un grand poids sur les esprits vulgaires ou faux, Ithacius trouva beaucoup de partisans parmi les évêques des Gaules. Il y trouva aussi de généreux contradicteurs, à la tête desquels se plaça Martin. Désapprouvant l'immixtion de la justice temporelle au jugement d'une hérésie, et regardant comme un crime de frapper de mort des gens égarés, contre qui suffisaient les censures ecclésiastiques[2], Martin vint à Trèves, pendant l'instruction, pour modérer la rigueur de la sentence, et, en même temps, pour demander la grâce de quelques prisonniers politiques, anciens serviteurs ou amis de Gratien. L'arrivée de cet homme respecté fut un événement dans le procès; mais Ithacius, avec une audace incroyable, le prit lui-même à partie; et comme la simplicité, le jeûne, l'abstinence, comptaient parmi les vertus de l'évêque de Tours, l'Espagnol l'accusa de n'être lui-même qu'un priscillianiste déguisé[3]. Maxime eut égard aux remontrances de Martin, tant que celui-ci resta à Trèves; mais il avait à

1. Fuit enim audax, loquax, impudens, sumptuosus, ventri et gulæ plurimum impertiens. Sulp. Sev., Hist. sacr., II, 63.

2. Maximum orare, ut sanguine infelicium abstineret : satis superque sufficere, ut episcopali sententia hæretici judicati ecclesiis pellerentur. Id., ibid., 64.

3. Id., ibid.

peine mis le pied hors des portes que le préfet du prétoire reprenait l'instruction suspendue. Priscillien, Eukhrocia, plusieurs prêtres et diacres furent condamnés au dernier supplice et exécutés; d'autres furent bannis dans différentes contrées. L'arrêt émané de la justice impériale parut au peuple un signal de persécution et de meurtre. Il y avait à Bordeaux une femme nommée Urbica, affiliée à cette secte, qui dogmatisait et cherchait à faire des prosélytes : elle fut lapidée dans une émeute[1]. Sur plusieurs points de l'Aquitaine les priscillianistes eurent leurs martyrs; mais le sang versé, loin d'éteindre l'incendie de leur doctrine, ne fit que l'animer davantage.

A cette nouvelle, Martin se remit en route pour Trèves. Déjà plusieurs évêques du nord des Gaules, devançant l'effet de son indignation, avaient déclaré qu'ils se séparaient de la communion d'Ithacius et des autres évêques qui avaient trempé leurs mains dans le sang. Ceux-ci ne manquèrent pas de défenseurs, car les condamner, c'était condamner Maxime; et bientôt le clergé gaulois se divisa en deux camps, où les partisans d'Ithacius, les Ithaciens comme on disait, formèrent la majorité[2]. Le siége épiscopal de Trèves se trouvant alors vacant, beaucoup d'évêques étaient venus assister à l'élection du titulaire de cette grande métropole et participer à son ordination. Maxime, saisissant l'occasion, forma en synode ces prélats qu'il avait sous la main, et leur déféra l'examen de la conduite d'Ithacius, qui fut, comme on devait s'y attendre, proclamé innocent. Ceci se passait au moment où Martin annonça sa prochaine

1. Burdigalæ quædam Priscilliani discipula, nomine Urbica... per seditionem vulgi lapidibus exstincta est. Prosp. Aquit. Chron.

2. Plures adversum paucos bene consulentes. Sulp. Sev., Hist., II, 66.

arrivée. L'autorité de cet évêque était assez forte pour balancer dans l'opinion de toute la Gaule la décision d'un synode, aussi le parti d'Ithacius conçut-il de vives alarmes : les évêques supplièrent l'Empereur d'interdire à leur collègue l'entrée de la ville ; et des officiers partirent à sa rencontre pour lui signifier qu'il n'irait pas plus avant, s'il ne s'engageait à conserver la paix avec le concile. « Je promets, dit Martin, de garder toujours la « paix de Jésus-Christ[1] ; » et l'on n'osa pas le retenir. Entré le soir, il passa la nuit en prière dans l'église, et le lendemain il se rendit au palais.

Son précédent voyage à Trèves n'avait été qu'un long triomphe de l'épiscopat sur la pourpre impériale. Martin avait vu la cour à ses pieds, et tous ces grands officiers, qui pesaient dans leurs mains les destinées de la Gaule, trop heureux d'obtenir une parole ou un regard de l'évêque. Maxime lui-même était descendu jusqu'à se justifier près de lui de son usurpation, en rejetant la faute sur les soldats et jurant que Gratien avait été tué malgré ses ordres ; car Martin lui avait dit, avec la sainte liberté d'un apôtre, qu'il ne communiquerait pas avec l'homicide[2]. Ce ne fut qu'après ces explications que Martin consentit à manger à la table impériale. L'Empereur l'avait fait placer à sa droite ; et lorsqu'au milieu du repas l'échanson était venu, selon la coutume, lui présenter la coupe pour qu'il y bût le premier, le prince avait fait signe qu'on la donnât d'abord à Martin pour la prendre ensuite de ses mains[3]. L'évêque, après y avoir bu, avait

1. Quos ille callide frustratus, profitetur se cum pace Christi esse venturum. Sulp. Sev., Dial., III, 15.

2. De mensa ejus participem esse non posse qui duos imperatores, unum regno, alterum vita expulisset. Sulp. Sev., Vit. B. Mart., 23.

3. Ille sancto admodum episcopo potius dari jubet, exspectans atque

passé la coupe à son prêtre : trait d'orgueil sacerdotal, d'autant plus éclatant[1] que celui de qui il venait avait été surnommé l'*humble* et le *pauvre*. L'Impératrice, attentive à ses moindres paroles, sollicitait l'honneur de l'avoir près d'elle, et recevait ses exhortations en répandant des larmes de joie. Elle voulut aussi qu'il mangeât chez elle, apprêta elle-même les mets, lui donna à laver, et se tint debout près de lui comme sa servante[2], recueillant tous les mots qui sortaient de sa bouche, et remplissant à la fois le rôle de Marthe et celui de Marie au festin de l'Évangile[3].

Cette fois, Martin ne trouva pas le même accueil; l'Empereur lui fit attendre longtemps son audience, puis, s'enveloppant dans de vagues excuses, s'efforça d'échapper à une nouvelle demande de l'évêque de Tours. Martin était indigné au fond du cœur, mais la charité étouffait en lui la colère. En effet, l'exécution de Priscillien et de ses compagnons n'avait été qu'un premier acte de ce drame sanglant que d'autres actes allaient compléter; un nouveau procès s'instruisait en Espagne; les prisons se remplissaient de prévenus à qui sans doute on réservait le sort des condamnés de Trèves. Martin était venu surtout plaider pour eux; et il ne voulait pas quitter Maxime qu'ils n'eussent été élargis, ou du moins renvoyés devant la justice ecclésiastique. Maxime

ambiens ut ab illius dextera poculum sumeret. Sulp. Sev., Vit. B. Mart., 23.

1. Quod factum Imperator, omnesque qui tunc aderant, ita admirati sunt, ut hoc ipsum eis, in quo contempti fuerant, placeret. Sulp. Sev., loc. cit.

2. Regina servivit et ministravit... edenti astitit, non cum epulante discubuit. Id., Dial., II, 7.

3. Ministravit ut Martha, et audivit ut Maria. Id., ibid.

ne promettait rien, et de son côté il insistait pour que l'évêque de Tours communiquât avec les évêques du synode.

Les choses traînaient ainsi en longueur, quand les Ithaciens vinrent au palais dénoncer Martin comme un fauteur de l'hérésie [1] et un tyran qui voulait s'établir juge au-dessus des évêques, au-dessus de l'Empereur lui-même. Fortifié par cette démarche, celui-ci ne crut plus avoir de ménagements à garder; il menaça Martin, et fit partir sur-le-champ pour l'Espagne des tribuns chargés de juger et de faire exécuter les priscillianistes. Au milieu de la nuit, l'évêque de Tours fut informé de ce départ : il se lève aussitôt, court au palais, et promet à l'Empereur de communiquer dès le lendemain avec le concile, s'il envoyait contre-ordre [2]. Le lendemain devait se célébrer l'ordination du nouveau titulaire du siége de Trèves; Martin s'y rendit, prit place parmi les évêques; puis quitta la ville pour n'y plus rentrer. A trois lieues de là, comme il traversait avec ses compagnons de voyage les grandes forêts qui bordent encore aujourd'hui la rivière de Sour, son cœur défaillit; se retirant à l'écart, il donna carrière à ses larmes. Il emportait avec lui, de cette journée funeste, comme le poids d'un crime, et il fallut que la main du ciel le relevât de son abattement. Martin crut voir près de lui un ange, et cet ange lui disait : « Tu « as raison de pleurer, car tu as failli; mais tu as failli « pour sauver des hommes. Reprends donc courage, de

1. Illum jam non defensorem hæreticorum esse, sed vindicem. Sulp. Sev., Dial., III, 15.

2. Quod ubi Martino compertum jam noctis tempore est, palatium irrumpit, spondet, si parceretur, se communicaturum. Sulp. Sev., Dial, III, 15

« peur de perdre dans l'abandon de toi-même la gloire « et jusqu'à ton salut[1] ! »

Malgré ces consolations de la charité, Martin ne se raffermit pas tout à fait ; il s'imagina sentir la grâce diminuer en lui, et il avouait naïvement à ses amis que les démons ne lui obéissaient plus comme auparavant. Il rompit dès lors avec les affaires du monde ; il évitait même la compagnie des évêques, et refusa d'aller à un synode qui se réunissait à Nîmes. Il n'eut plus de rapports avec les grands que pour leur arracher, quand il pouvait, la vie de quelques malheureux. Un commissaire impérial, nommé Avitianus, ayant passé par Tours avec des prisonniers, probablement politiques, qui devaient être exécutés le lendemain, le vieil évêque voulut le voir, et comme la porte d'Avitianus restait fermée, Martin passa toute la nuit agenouillé et la tête sur le seuil de la maison, dans l'attitude de l'humilité et de la prière[2]. Il fallut bien qu'on lui ouvrît ; et Avitianus lui accorda, bon gré, mal gré, la grâce qu'il demandait. On prétendait que, par une vertu toute particulière, les magistrats les plus cruels devenaient miséricordieux, sitôt qu'ils avaient touché les pavés de la ville de Tours[3].

Martin vécut ainsi encore onze ans, puis ses forces s'affaiblirent : il entrait dans sa quatre-vingt et unième année. Quelques différends ayant éclaté dans le clergé de l'église de Cande, lieu situé à l'extrémité du diocèse de Tours, du côté d'Angers[4], l'évêque voulut s'y rendre, afin, disait-il, de finir sa vie par la paix. Mais il tomba

1. Præpara virtutem, resume constantiam, ne jam non periculum gloriæ, sed salutis incurreris. Sulp. Sev., Dial., III, 15.

2. Ante limina cruenta prosternitur. Id., ibid., 5.

3. Turonis tantum innocens erat. Id., ibid., 8.

4. Condatum ; Condatensis diœcesis. Id., Epist., III, ad Bassulam.

malade; la fièvre le prit, et on reconnut bientôt que sa dernière heure approchait. Il ne voulut ni quitter son cilice, ni coucher autrement que sur la cendre. Comme ses disciples fondaient en larmes autour de lui, et lui disaient : « Pourquoi nous quittes-tu? » il leur répondait avec une simplicité évangélique qu'il était prêt à travailler encore sur la terre, si telle était la volonté de Dieu. Il tomba ensuite dans un long assoupissement, dont il ne sortit que pour mourir. Au moment suprême, son regard s'anima tout à coup, et on l'entendit qui disait avec force, comme s'il eût été assiégé de quelque vision : « Que cherches-tu ici, bête cruelle? tu ne trou« veras rien en moi qui t'appartienne : je serai reçu « dans le sein d'Abraham[1]. » Ce fut ainsi qu'il rendit l'âme.

A la nouvelle de sa maladie, il était accouru de tout le pays environnant, surtout du diocèse de Poitiers, qui regardait Martin comme un de ses enfants, une multitude innombrable de fidèles qui entouraient la maison, et bivouaquaient sur les places[2]. Quand il fut mort, un débat très-vif s'éleva entre ceux de Tours et ceux de Poitiers pour la possession de son corps. Ceux de Poitiers se rendirent maîtres du lieu où le cercueil était déposé; mais, pendant la nuit, les Turons s'y introduisirent par une fenêtre, descendirent avec des cordes la précieuse relique et la transportèrent sur un bateau[3]. Le convoi se dirigea par la Vienne et la Loire. Toute la ville de Tours, toute la population des environs vint

1. Quid hic astas, cruenta bestia? Nihil in me, funeste, reperies. Abrahæ me sinus recipiet. Sulp. Sev., Epist., III.

2. Greg. Turon., Hist., I, 43.

3. Id., ub. supr.

au-devant pour le recevoir; on y vit jusqu'à deux mille moines[1]. Martin fut conduit comme un triomphateur, au chant des psaumes et des hymnes, dans le sépulcre qu'on lui avait préparé à un petit quart de lieue de la ville[2].

Ainsi s'éteignit une des grandes gloires de l'église gallicane, la plus grande peut-être dans la vénération des peuples. Martin n'eut pas l'éloquence comme Hilaire, ni la science comme Irénée; mais il eut toutes les vertus qui popularisent les hommes : la simplicité dans la puissance, la tendresse du cœur jointe à l'obstination de la volonté, la charité et le courage. Il précipita la chute du paganisme, et se fit respecter des païens; ses plus grands ennemis furent dans le clergé chrétien, où il trouva toute sa vie des jaloux et des détracteurs[3]. Cet homme, d'une foi naïve, vivait si pleinement dans ses rêves, qu'il était parvenu à les rendre en quelque sorte palpables aux autres : nul ne doutait de ses miracles, parce qu'il était le premier à y croire. Sulpice Sévère, qui s'était fait son disciple, écrivit son histoire dans un petit livre, dont le succès effaça celui de tous les ouvrages du siècle. On se l'arrachait; on en composait d'autres sur ce modèle; on le trouvait en Italie, en Afrique, en Orient, dans les déserts de la Thébaïde, et jusqu'au milieu des mers, dans la main des matelots. Tout voyageur venant de Gaule était interrogé aussitôt sur les aventures de l'évêque de Tours. « Parle

1. Lamenta monachorum, qui eo die fere ad duo millia convenisse dicuntur. Sulp. Sev., Epist., III.

2. Greg. Turon., Hist., II, 14; X, 31. — Gall. christ., t. IV, p. 611.

3. Non alii fuere insectatores ejus... quam episcopi. Sulp. Sev., Vit. B. Mart., 26.

« gaulois, lui disait-on; parle celte, si tu veux: mais « parle-nous de Martin[1]. »

Cependant la question vitale du paganisme romain, le rétablissement de l'autel de la Victoire, était agitée de nouveau en Italie. Le sénat de Rome, profitant de l'éloignement que Valentinien II semblait ressentir pour Ambroise, lui députa ses principaux membres païens, espérant obtenir, à la faveur des circonstances, l'abrogation des dernières lois de Gratien. Ce fut alors que Symmaque présenta au prince ce mémoire célèbre, cette Relation, comme on l'appelle, où, montrant la vieille religion liée indissolublement au maintien de l'Empire, il mettait dans la bouche de Rome ces mots, résumé du paganisme romain : « Voilà le culte qui a soumis l'uni« vers à mes lois[2]! » Ambroise, par un contre-mémoire, réfuta celui de Symmaque au nom de la liberté de conscience, et Valentinien, réconcilié avec lui, congédia les députés. Une crise politique semblait être devenue alors le corollaire inséparable de toute manifestation païenne partie du sénat : la députation avait eu lieu à la fin de 384; en 386 Maxime passait les Alpes à la tête des légions gauloises, et Valentinien, chassé de l'Italie sans combat, s'embarquait avec sa mère pour aller se réfugier à Thessalonique près de Théodose. Ce n'est pas que Maxime eût donné aux païens le droit de compter beaucoup sur lui; mais ils avaient assurément pris leurs précautions; on n'en saurait douter quand on voit Symmaque recevoir avec empressement le nouvel empereur d'Italie et réciter son panégyrique, et quand on le voit lui-même

1. Celtice aut, si mavis, gallice loquere, dummodo jam Martinum loquaris. Sulp. Sev., Dial., I, 20.

2. Hic cultus in leges meas orbem redegit. Symm., Epist., X, 54.

revêtir la robe du souverain pontife[1]. Sa conduite vis-à-vis des juifs prouve bien de sa part un plan de restauration des lois de liberté : il blâma par un rescrit la populace romaine d'avoir brûlé une synagogue. Les chrétiens, qui commençaient à le soupçonner, publièrent alors qu'il s'était fait juif[2].

Théodose se tenait prêt à tout événement : néanmoins, au dernier moment, il hésita, regardant Valentinien comme un insensé qui ne méritait pas qu'on se compromît pour lui, et l'on prétend qu'il fallut toutes les grâces de Galla, sœur de ce jeune homme, pour entraîner sa résolution. L'adroite Justine, qui savait le cœur de Théodose enclin à l'amour, lui avait tendu ce piége où il se fit prendre en effet : veuf depuis peu de temps, il voulut épouser Galla dont la beauté l'avait séduit ; la guerre fut une condition de ce mariage[3]. Maxime, que sa politique indécise n'avait fait le représentant d'aucun parti, se vit servi froidement par tout le monde : ses généraux furent battus successivement sur la Save et sur la Drave ; lui-même, assiégé dans Aquilée, fut livré au vainqueur, qui lui fit trancher la tête ; et Valentinien, devenu maître de tout l'Occident, alla s'installer à Trèves. La mort de Justine arrivée dans le même temps compléta la victoire du christianisme en rétablissant l'unité. Le nouvel empereur des Gaules n'eut plus d'autre parti à prendre que de se ranger, comme Gratien, sous la tutelle d'Ambroise.

Valentinien II, âgé d'environ dix-sept ans, fut alors plié à des habitudes presque monastiques. Comme, du

1. Zosim., IV, 44. — Tillem., Hist. des Emp., t. V.
2. Ambros., Epist. II, 17, p. 214.
3. Quum autem puellæ desiderio magis in dies ureretur, conventa Justina, filiam ejus in matrimonium sibi dari petit. Zosim., IV, 44.

vivant de sa mère, on l'avait accusé d'un vif penchant pour les femmes, il afficha les dehors austères d'un vieillard ; comme on lui avait reproché le goût de la table, il se mit à jeûner en anachorète ; comme enfin on l'avait vu passionné pour les jeux du cirque, il y renonça à ce point qu'il fit égorger en un seul jour toutes les bêtes conservées dans les cages de l'amphithéâtre de Trèves[1]. Il ne manquait d'ailleurs ni de grâces naturelles, ni de qualités morales, entre lesquelles on pouvait compter la justice et l'économie[2]; mais c'était un enfant plus faible encore que Gratien. Son gouvernement marchait assez paisiblement sous l'égide d'un général frank nommé Arbogaste, comte romain et maître des milices en Gaule, qui conduisait les affaires militaires avec beaucoup de bonheur, quand il lui survint de la part du sénat de Rome un grave embarras.

Rien ne décourageait cette assemblée dans ses démarches pour le rétablissement de la statue de la Victoire, ni les refus, ni les humiliations multipliées : c'était pour elle un devoir de conscience patriotique et religieuse, une obligation envers l'avenir comme envers le passé. Elle s'était adressée, en 388, à Théodose, après la défaite de Maxime, sans rien obtenir; en 392, elle se décida à envoyer à Trèves une nouvelle députation, la quatrième depuis Gratien. Ce fut encore Symmaque qui la présida : banni par Théodose, puis rappelé, il revenait courageusement faire entendre à un empereur romain le dernier cri de la religion du Capitole. Ce cri se perdit sans écho sous les voûtes du prétoire de Trèves; et cette fois le

1. Philostorg., II, 1. — Ambros., Epist., VII, 57, p. 321; Concio in ob. Valent., Op., t. V, p. 107, 108, seqq. — N. B., p. 1178, 1179, seqq.

2. Sozom., VII, 22. — Suid., Lex., voc. Ἀβρογάστης.

refus appartenait bien à Valentinien, car Ambroise n'était pas là.

Le comte Arbogaste, chargé par Théodose de la tutelle militaire de l'Empereur, était un déserteur frank réfugié en Gaule[1]. Il était païen sincère et déclaré, et jamais les moindres dehors de la religion n'avaient été sacrifiés par lui aux intérêts de sa fortune. On portait donc de sa personne et de son administration deux jugements absolument opposés suivant qu'on appartenait aux rangs des chrétiens ou aux rangs des païens. Ceux-ci ne tarissaient pas de louanges sur son génie guerrier, son désintéressement, qui était incontestable en effet, et sur la sévérité de ses mœurs; ils l'appelaient la colonne de la dignité impériale et le censeur de la cour[2]. A les entendre, on eût dit un nouveau Caton sous la figure d'un Germain. Pour les autres, Arbogaste n'était qu'un homme rude et sanguinaire, qu'un barbare ambitieux qui ne mettait ni limite à ses désirs, ni frein à son audace[3], enfin un tyran qui n'avait point à cœur de bien diriger Valentinien, mais de l'avilir, de le gouverner, et de mettre sous ses pieds la pourpre impériale. Il y avait bien quelque chose de spécieux à cette dernière accusation, car Arbogaste, dont l'autorité sur l'armée était grande, s'était décerné lui-même le titre de maître des milices sans attendre l'initiative de l'empereur des Gaules, ou lui demander son investiture[4]. Les senti-

1. Socrat., v, 25. — Philostorg., II, 1. — Zosim., IV, 53. — Greg. Turon., Hist. II, 9. — Claudian., de Tertio et Quarto cons. Honor.

2. Καθάπερ ὀρθὸν καὶ ἀστραβῆ τινὰ κανόνα τοῖς βασιλείοις,... Suid., Lex., voc. Ἀβρογάστης.

3. Oros., VII, 35. — Socrat., v, 25. — Marcell. Chron., An. 392.

4. Ob fortitudinem reique bellicæ scientiam et pecuniæ contemptum, magnam ad potentiam pervenit. Zosim., IV, 53.

ments païens d'Arbogaste étaient empreints d'une violence sauvage que la foi romaine n'avait plus et qui ressemblait plutôt aux inspirations du Valhalla qu'à celles qui partaient alors du Capitole. Chose singulière, le polythéisme, expirant dans la molle croyance ou le scepticisme de ses partisans civilisés, allait se renforcer du fanatisme plus vigoureux des barbares du Nord, et le marteau de Thor venait en aide aux foudres émoussées de Jupiter Férétrien.

Valentinien avait donc réellement deux maîtres, Ambroise et Arbogaste : il préférait le premier par affinité religieuse d'abord, et ensuite parce qu'il était absent; mais le second le tenait sous sa main. Sachant qu'à plusieurs reprises il avait essayé de s'échapper de Trèves, pour se rendre soit près de Théodose, soit près d'Ambroise, et aviser avec eux à son émancipation, Arbogaste l'emmena dans la ville de Vienne, où il le fit garder comme un prisonnier. Là tout le monde tremblait devant le maître des milices; personne n'obéissait à l'Empereur, qui n'avait plus le pouvoir de nommer ou de révoquer ses officiers : aucun d'eux n'eût osé faire ce qu'il lui commandait sans avoir consulté le véritable souverain [1]. Peu confiant dans sa propre énergie, Valentinien écrivait à Théodose, à Ambroise surtout; tantôt les adjurant de venir, tantôt leur annonçant qu'il allait s'enfuir près d'eux. La plupart du temps ses lettres étaient interceptées, ou bien Arbogaste savait neutraliser ses plaintes. Enfin Valentinien imagina un moyen infaillible d'attirer l'évêque de Milan, malgré lui : il lui écrivit qu'il désirait être baptisé de sa main sur-le-

1. Sulp. Alex. ap. Greg. Turon., Hist., I. — Zosim., IV, 53. — Ambros., Concio in obit. Valentin., Op., t. V, col. 105, seqq.

champ, car il n'était que catéchumène. Cette prière, si elle fût parvenue à son adresse, eût été reçue comme un ordre. Le jeune empereur y comptait si bien qu'ayant expédié son courrier vers le soir, il demandait dès le matin du troisième jour si Ambroise ne paraissait point[1].

Cette attente lui donna du courage. Impatient de secouer le joug, il se décida à le faire sans plus tarder. Étant monté sur le trône en habit impérial, au milieu de ses gardes, il manda le Germain devant lui, et lui remit de ses mains un rescrit par lequel il le destituait de la charge de maître de la milice. Arbogaste lut le papier, puis le déchira et en jeta les morceaux à terre. « Auguste, lui dit-il froidement, ce n'est pas toi qui m'as « donné cette place : tu n'as pas le pouvoir de me l'enlever[2]. » Valentinien fit un mouvement pour saisir l'épée d'un garde qui se trouvait près de lui ; ce garde l'arrêta ; et l'Empereur dut s'humilier à des excuses envers son subordonné. Quelques jours après, on le trouva pendu avec son mouchoir à un arbre du jardin, qui s'étendait jusqu'au bord du Rhône[3]. On fit courir le bruit qu'il s'était tué ; et on lui savait l'esprit si débile que beaucoup de personnes, même parmi les chrétiens, ajoutèrent foi à ce mensonge d'un suicide[4]. Valentinien mourut le 15 mai 392, âgé de vingt ans et quelques mois :

1. Ambros., ub. supr. — Paulin., Vit. Ambr. p. 86.

2. Nec potestatem mihi dedisti, ait, nec eripere poteris. Zosim., IV, 53.

3. Sudarium ipsius instar laquei collo ejus circumligantes, eum suspenderunt, ut sua sponte gulam sibi ipse fregisse videretur. Philostorg., II, 1. — Cf. Zosim., IV, 53. — Socrat., V, 25. — Sozom., VII, 22. — Ruf., II, 31. — Oros., VII, 35.

4. Ruf., II, 31. — Sozom., VII, 22. — Prosp. Chron. — August., de Civ. Dei, V, 26.

Arbogaste lui fit célébrer de magnifiques funérailles, puis envoya son corps à Ambroise.

Arbogaste avait pour ami à la cour de Trèves un ancien professeur nommé Eugénius, parvenu par son talent au poste politique de maître des offices : bel esprit élégant, en correspondance avec Ambroise et Symmaque, honnête d'ailleurs et recherché de tout le monde[1]. Il hantait surtout les généraux de race barbare, qui l'adulaient et aimaient à se former près de lui aux manières de la haute société romaine. Le Frank Rikhomer, ancien généralissime des milices des Gaules, après avoir vécu dans son intimité, l'avait recommandé en partant pour l'Orient à l'affection d'Arbogaste[2]. En matière de religion, Eugène partageait l'éclectisme intéressé de beaucoup d'hommes de sa classe, dont on démêlait malaisément les convictions véritables : il pratiquait le christianisme, mais beaucoup le croyaient païen, et ses principales fréquentations étaient avec des païens, avec Rikhomer et Arbogaste, avec Symmaque qui l'appelait son frère et son seigneur[3], enfin avec le Romain Nicomachus Flavianus, qu'on regardait alors comme la tête du parti païen. Confident habituel d'Arbogaste, l'ancien professeur avait reçu froidement la révélation des projets du Barbare, et il avait refusé quant à lui d'y participer[4]. On ne le décida qu'avec

1. Fuit in Occidentis partibus grammaticus quidam nomine Eugenius, qui, quum latinas litteras docuisset, tandem relicta schola in palatio militavit et magister scriniorum Imperatoris factus est. Zosim., IV, 54. — Socrat., V, 25. — Philostorg., II, 2. — Ambros., Epist. II, 15, col. 210.

2. Ut hominem perelegantem et urbanum familiariter complectens. Zosim., IV, 54.

3. Symm., Epist., III, 60, 61.

4. Sed quum illum offendi per ea quæ proponerentur videret... Zosim., IV, 54.

peine à revêtir cette pourpre ensanglantée : s'il l'accepta, ce fut évidemment dans un intérêt de parti, car on ne peut point trouver d'autres motifs à la révolution qui venait de s'opérer. Arbogaste au second rang n'avait rien à désirer sous Valentinien; il ne voulait pas monter au premier; et Eugène ne se chargeait qu'à regret de l'empire.

Le paganisme, en effet, se trouvait acculé dans une position extrême où il lui fallait vaincre par un effort désespéré, ou se résigner à n'être plus. On le voyait poursuivi, traqué sans relâche et de tous côtés : en Occident, par les entreprises du clergé sur lesquelles le gouvernement fermait les yeux; en Orient, par les attaques du gouvernement lui-même. Le sénat de Rome s'était abaissé jusqu'à solliciter par quatre fois le rétablissement de l'autel de la Victoire, par quatre fois il avait échoué; et la leçon infligée à Gratien n'avait point intimidé son frère. Il y avait, pour le parti païen, une sorte de devoir à tenter un dernier coup de fortune en Occident, avant que le paganisme fût complétement étouffé en Orient; et Théodose marchait à ce but avec une rapidité qui dénotait, tout à la fois, l'affaissement du culte attaqué, et la confiance de l'autre. Le système de proscription graduée, commencé en 381 contre les pratiques païennes, s'étendait chaque jour, et chaque jour se trouvaient frappées d'illégalité et assimilées aux crimes publics des observances où l'on ne pouvait soupçonner ni magie, ni intention immorale. En 391, les immolations furent défendues sous peine de la vie[1]. Bientôt, ce fut un délit d'entrer dans les temples ou d'invoquer au sein de la

1. Sacrificia ab omni ævo usitata cum omni patrito cultu prohibuit. Zosim., IV, 37. — Cod. Theod., lib. XVI, tit. 10, l. 7; tit. 11, l. 12.

famille les Pénates, antiques protecteurs du foyer; et l'offrande d'une fleur ou d'un fruit, faite aux divinités champêtres, fut assimilée aux sacrifices. L'administration, par des mesures régulières, fermait, dépouillait, démolissait les principaux temples, et, pour la suppression des autres, laissait le champ libre aux instincts destructeurs de la populace, ou aux marteaux des hommes vêtus de noir [1] (c'est ainsi que les païens désignaient les moines) qui descendaient par milliers des montagnes du Liban, ou des solitudes de la haute Égypte. Déjà même, les apologistes orientaux du polythéisme n'osaient plus parler de leurs dieux; ils demandaient qu'on épargnât les images et les édifices sacrés, au nom de l'architecture ou de la statuaire [2].

Le premier acte d'Eugène fut d'ordonner le rétablissement de l'autel de la Victoire, de restituer aux temples leurs revenus, aux pontifes leurs priviléges [3]; en un mot, de rapporter toutes les mesures prises par Gratien. En même temps, Arbogaste négociait avec les nations germaines d'outre-Rhin, surtout avec les Franks, pour obtenir des troupes auxiliaires; il en obtint, disent les historiens, de quoi composer une armée formidable, et cette armée était toute païenne, car le christianisme ne pénétra que beaucoup plus tard parmi les Germains occidentaux. La jeunesse gauloise, quoique chrétienne en grande partie, accourut sous les drapeaux d'Eugène [4], parce qu'il s'agissait d'une guerre de conquête, et qu'Arbogaste ne se proposait pas moins que de renverser

1. Eunap. — Liban.

2. Liban., Orat. pro templ.

3. Paulin., Vit. Ambros., p. 85. — Ambros., Epist., II, 15.

4. Collectis Gallorum Francorumque viribus, exundavit, nixus etiam præcipuo cultu idolorum... Oros., VII, 35.

Théodose et de s'emparer de l'Orient. Flavien, intime ami de Symmaque, le meilleur augure de son temps, et le plus pur représentant des traditions religieuses et aristocratiques de Rome, fut placé à la préfecture du prétoire d'Italie par Eugène, qui le connaissait, comme je l'ai dit. Par son influence, la restauration païenne dans la péninsule marcha à grands pas; partout l'encens fumait, le sang des victimes coulait[1], et Flavien, appelant à son aide les conjurations les plus puissantes, consacra des statues d'or de Jupiter Tonnant pour les placer sur le passage de l'ennemi, dans les défilés des Alpes Juliennes[2]. Sous ces mobiles divers de fanatisme, de passions belliqueuses, de besoin de changement, l'Occident, profondément ému, semblait entraîné par un élan unique. Des hommes graves de la Gaule, de l'Italie et de la Grèce, allèrent trouver Théodose pour le dissuader de faire la guerre; des évêques se joignirent à eux, et, chose bizarre, plaidèrent la cause d'Arbogaste[3]. Voulaient-ils se prémunir contre une victoire possible du paganisme, en se retranchant d'avance dans la liberté des cultes? Craignaient-ils un échec pour l'empereur chrétien, et désiraient-ils l'arrêter à propos? On ne le sait pas bien; mais les chances paraissaient se balancer tellement, que le comte Gildon, qui commandait l'Afrique, refusa de se déclarer d'un côté ou de l'autre, et attendit l'événement.

Au printemps de l'année 394, l'armée gauloise descendit en Italie, où le préfet Flavien la vint recevoir. A son approche, Ambroise s'enfuit. Arbogaste et Flavien

1. Rufin., II, 33. — Sozom., VII, 22. — Theodoret., V, 24.

2. August., de Civ. Dei, V, 26.

3. Rufin., II, 31. — Cf. Zosim., IV.

voulaient que leur empereur fût admis aux prières et à la communion de l'église de Milan : ils le demandèrent, mais le clergé s'y refusa sous différents prétextes. « Eh « bien ! dit Arbogaste, quand je reviendrai victorieux, je « ferai de cette église une écurie pour mes chevaux, et « j'enrôlerai tous ces clercs dans mon armée[1]. » Chargé de couvrir les Alpes Juliennes, Flavien s'y rendit pour l'exécution des travaux de défense, et fit placer au milieu des tours crénelées et des redoutes ses statues consacrées, comme une seconde fortification, plus inexpugnable à ses yeux que la première.

A la même époque, Théodose, prenant l'offensive, partait du Bosphore de Thrace pour les Alpes Illyriennes et l'Italie. Le rempart militaire ne l'arrêta pas plus longtemps que le rempart magique; le passage fut forcé, et Flavien se tua. A la vue des statues d'or qui dominaient la route, armées de leur tonnerre, les soldats de Théodose lui dirent en riant qu'ils voudraient bien recevoir de pareils coups de foudre[2], et l'Empereur leur abandonna libéralement tout ce butin. Les armées se rencontrèrent dans une plaine, à trente-six milles d'Aquilée, sur les bords d'une petite rivière appelée la Froide[3]. L'empereur d'Orient comptait aussi autour de lui beaucoup de Barbares : des Goths chrétiens ariens, et des demi-chrétiens du Caucase, conduits par le sauvage Bacurius, leur roi, qui se fit tuer sur des monceaux de morts. De même qu'à la bataille d'Adrianople, entre

1. Quum victores reversuri essent, stabulum se esse facturos in basilica, atque clericos sub armis probaturos. Paulin., Vit. Ambros., p. 86.

2. Se ab eis fulminari velle. August., de Civ. Dei, v, 26.

3. Socrat., v, 24. — Philostorg., II, 2. — Claudian., de Tertio consul. Honor., v, 99.

Constantin et Licinius, les dieux se trouvèrent en présence des dieux : Eugène opposa, sur son labarum, l'image d'Hercule à la croix du labarum ennemi [1]. Théodose fut d'abord vaincu : ses auxiliaires barbares avaient été taillés en pièces; ses généraux lui conseillaient de faire retraite, et plusieurs menaçaient de se retirer sans lui, quand le soir arriva [2]. Pour empêcher ce mouvement, Arbogaste envoya des troupes sur le flanc des montagnes et fit occuper tous les défilés, de sorte que l'armée orientale resta bloquée comme dans une vaste muraille.

La nuit se passa pour l'empereur chrétien dans des angoisses inexprimables. « Où donc est, s'écriait-il, le « Dieu de Théodose [3]? » Il se rendit à une petite chapelle bâtie sur le haut d'une colline, s'y mit en prière la face contre terre, et accablé de fatigue et de faim il s'endormit. Il crut voir alors arriver à lui à toute bride deux hommes vêtus de blanc, montés sur des chevaux blancs [4], qui l'exhortaient à avoir bon courage, et à prendre les armes sans rien craindre, dès que le jour paraîtrait; et ils lui dirent qu'ils étaient Jean l'évangéliste et Philippe, envoyés tous deux à son secours [5]. Il redescendit tout réconforté, et raconta son rêve : son vêtement était tellement trempé par la sueur et par les larmes qu'on

1. Theodoret., v, 24, 25.

2. Id., ibid. — Oros., vii, 37. — Sozom., vii, 24. — Zosim.

3. Ubi est Theodosii Deus? Ambros., Conc. in obit. Theod., 7. — Cf. Theodoret., loc. cit.

4. Humi ergo jacens, duos quosdam viros videre sibi videbatur, alba veste indutos et albis equis insidentes. Theodoret., v, 24.

5. Auxiliatores enim ac propugnatores se missos esse dicebant, et alter quidem se Joannem evangelistam esse aiebat, alter Philippum apostolum. Id., ibid.

fut obligé de l'étendre sur un arbre pour le sécher[1]. Au lever du soleil, il mit ses troupes en bataille; mais, durant la nuit, une défection avait été complotée, dans les troupes d'Eugène, par le comte Arbitrion, chargé de couper la retraite aux Orientaux. Quelques-uns de ses officiers vinrent trouver Théodose, et lui proposèrent des conditions qu'il accepta, et dont il signa l'engagement, à l'instant même, sur des tablettes de cire, faute d'encre et de papier[2]. La bataille allait commencer; il sauta de cheval, tira l'épée et se précipita en tête des siens. Mais tout à coup il s'éleva une tempête d'une violence sans exemple. Le vent, s'engouffrant dans ces gorges avec une impétuosité irrésistible, soulevait des masses de poussière qu'il lançait contre les positions occupées par l'armée d'Eugène. Sa force était telle que non-seulement elle obligeait les Occidentaux de fermer les yeux, mais qu'elle rompait leurs rangs, qu'elle enlevait leurs vêtements, et faisait rebrousser contre eux les dards et les flèches qu'ils lançaient à l'ennemi[3]. Au contraire, les soldats de Théodose s'avançaient en bon ordre, entraînés par une impulsion surhumaine, et beaucoup d'entre eux crurent reconnaître, à travers les tourbillons de la tempête, ces cavaliers vêtus de blanc que leur chef avait aperçus pendant son sommeil.

Devant cette double attaque de la nature et des hommes, les troupes gauloises se débandèrent; Eugène fut pris, conduit à Théodose et décapité, dans le temps même qu'il restait prosterné à ses pieds pour lui deman-

1. Oros., VII, 35. — Tillem., Hist. des Emp., t. V.

2. Oros., VII, 37. — Sozom., VII, 24.

3. Oros., VII, 35. — Rufin., II, 33. — Socrat., V, 25. — Sozom., VII, 24. — Ambros., in Psalm. XXXVI. — Theodoret., V, 24.

der merci[1]. Arbogaste plus fier gagna les sommets escarpés des montagnes et se transperça de deux glaives à la fois[2]. La dernière lutte religieuse semblait avoir été décidée par un miracle, et la victoire de la Rivière-Froide fut rangée par les chrétiens à côté de celles que Jéhova avait données jadis à Moïse, à Josué, à Samuel et à David. Tout fut dès lors fini. Le paganisme, devenu fataliste, baissa la tête sous la nécessité, et reconnut que la victoire venait d'une puissance assez redoutable pour soumettre à ses ordres les divinités païennes comme de timides esclaves. « Prince trop cher à Dieu, disait en « beaux vers le polythéiste Claudien à Théodose, Éole « envoie pour toi, du fond de ses antres, les tempêtes « armées; l'air combat pour ta cause, et les vents con- « jurés accourent au signal de tes clairons[3]! »

Théodose installa son second fils Honorius empereur d'Occident, confiant à la double tutelle d'Ambroise et de Stilicon cet enfant qui n'avait qu'onze ans. Avec lui la Gaule reçut toutes les lois de son père, et celles qui abolissaient le paganisme, et celles qui abolissaient les hérésies. Dans le sein du christianisme comme en dehors du christianisme, la liberté de croyance cessa d'exister. L'édit de Milan était déchiré au bout de quatre-vingt-un ans de durée, pendant lesquels il avait à peine eu quatorze ans d'exécution sincère. Le monde romain, lé-

1. Socrat., v, 25. — Sozom., vii, 24. — Chron. Alex., p. 710. — Theodoret., v, 24. — Claudian., de Quarto consul. Honor.

2. Claudian., de Tertio et Quarto consul. Honor. — Zosim., iv. — Oros., vii, 35. — Socrat., v, 25. — Sozom., vii, 24.

3. O nimium dilecte Deo, cui fundit ab antris
Æolus armatas hiemes; cui militat æther,
Et conjurati veniunt ad classica venti.
Claudian., de Tertio consul. Honor., v. 16. seqq.

galement du moins, fut ramené sous une double unité religieuse, l'unité chrétienne et l'unité catholique.

C'était la promesse de l'avenir, car à ce germe importé par les guerres civiles, il fallait la paix pour se développer et mûrir promptement : les événements politiques la lui refusèrent.

CONCLUSION.

CONSÉQUENCES POLITIQUES DE LA MORT DE THÉODOSE. — STILICON ET RUFIN. — SÉPARATION DU MONDE ROMAIN EN DEUX EMPIRES DISTINCTS.

395 — 397.

Testament de Théodose. — Partage de l'Empire entre ses deux fils. — Rufin, tuteur d'Arcadius, régent du domaine oriental. — Stilicon, tuteur d'Honorius, régent du domaine occidental. — Leurs inimitiés, leur lutte ouverte à propos de l'Illyrie grecque. — Rufin envoie Alaric et les Visigoths occuper cette province. — La guerre est déclarée entre Honorius et Arcadius. — Stilicon dégarnit de soldats les camps du Rhin pour protéger l'Italie. — La séparation administrative des deux domaines oriental et occidental fait place à deux empires distincts.

La période qui suivit la mort de Théodose, enlevé à Milan par une hydropisie, le 18 janvier de l'année 395, quatre mois seulement après la victoire de la Rivière-Froide, fut une des plus troublées que traversa le monde romain. Des mains hardies et parfois violentes de Théodose, l'empire tomba dans celles de deux enfants débiles d'esprit et de corps, qui n'étaient pas destinés à devenir des hommes.

Arcadius l'aîné, alors âgé de dix-huit ans, avait déjà été proclamé Auguste à Constantinople, et le testament de son père le confirma dans la possession du domaine

d'Orient. Théodose laissait celui d'Occident à son fils puîné, Honorius, qu'il avait fait proclamer récemment sous ses yeux et qui venait d'atteindre sa onzième année.

A chacun de ces princes enfants il fallait un tuteur, et à chacun des empires un régent. Le préfet du prétoire, Rufin, que Théodose, à son départ de Constantinople, avait chargé de la garde d'Arcadius et de l'administration du domaine oriental, s'empara de la régence, dès que le grand empereur eut fermé les yeux : Stilicon la reçut pour l'Occident avec la tutelle d'Honorius, des mains de Théodose mourant, qui, pour rattacher plus étroitement le régent à l'empereur, et le tuteur au pupille, fiança ce fils de onze ans à la fille aînée de Stilicon, Marie, qui pouvait en avoir huit. Marie était d'ailleurs sa petite-nièce, car elle avait pour mère Sérène, sa nièce et sa fille adoptive, de sorte que le régent d'Occident se trouva membre, à double titre, de la famille impériale[1].

Ce comble d'honneur enflant sa vanité, il prétendit à la tutelle des deux princes et à la suprématie sur les deux empires; et non content du mariage qui se préparait entre sa fille et l'empereur d'Occident, il en médita un second entre son fils Euchérius et la jeune Placidie, issue du second mariage de Théodose, par son union avec Galla, fille de Valentinien Ier. Rufin, non moins avide d'honneurs, non moins jaloux d'exercer, comme Stilicon, une double autorité sur son empereur, voulut

1. J'ai raconté avec de grands détails dans mon ouvrage intitulé *Nouveaux Récits de l'Histoire romaine — Trois ministres de l'Empire sous les fils de Théodose, Rufin, Eutrope et Stilicon* — tout ce qui regarde la lutte de ces ministres et la guerre des deux empires d'Orient et d'Occident.

aussi l'avoir pour gendre; mais une intrigue de l'eunuque Eutrope écarta sa fille du lit d'Arcadius, sans qu'il restât pour cela moins puissant dans le conseil impérial et moins maître de l'Empire.

On eût dit que Théodose, par un oubli de toute prévoyance paternelle, avait voulu placer la discorde elle-même entre les trônes de ses fils, en leur donnant ces deux tuteurs. Rufin, Gaulois aquitain, né dans la ville d'Eause, au pied des Pyrénées, semblait avoir puisé sous le ciel natal ce talent de savoir-faire et d'intrigue et cette acuïté d'esprit qui caractérisèrent souvent les enfants de ce pays. Monté de la plus basse à la plus haute fortune, moitié par le mérite, moitié par le crime, indifférent à tout, sauf au pouvoir et à l'argent, Rufin pouvait passer à bon droit pour un type du vieux Romain corrompu, dans ce temps de décadence morale. Stilicon, issu d'une souche vandale, mais Romain par l'éducation et par le cœur, présentait au contraire un de ces plants vigoureux de citoyens nouveaux, que Rome savait semer parmi les races étrangères. Tandis que Rufin eût tout fait, jusqu'à livrer son pays aux Barbares, pour assouvir son ambition, Stilicon subordonnait la sienne à la grandeur de Rome, et ne se souvenait de son origine que pour mieux servir sa patrie d'adoption.

Rufin, dans le but de complaire à Théodose, avait pris le masque du catholicisme le plus exclusif et le plus intolérant. Il professait la haine de Rome, du sénat, de l'Occident où il était né. Stilicon au contraire avait rêvé l'alliance de la tolérance et du catholicisme. Le but de sa politique à l'intérieur était de réconcilier le patriciat romain avec la famille de Théodose, dont lui-même pouvait être considéré en quelque sorte comme le chef.

Tels étaient les tuteurs : disons maintenant quels étaient les princes [1].

Arcadius et Honorius apportaient sur les trônes d'Orient et d'Occident des caractères, des goûts, des procédés de gouvernement exactement pareils : même impatience avec même incapacité de régner, même aversion secrète pour les tuteurs qu'ils avaient reçus de leur père, et dont ils contrariaient l'administration par des complots de palais ; même soumission enfin pour les eunuques auxquels ils obéissaient en croyant leur commander. Avec tant de points de ressemblance, ces frères se haïssaient cordialement. Tout devenait entre eux sujet de convoitise et d'envie : leur lot dans le partage de l'Empire, l'éclat de leurs capitales, la grandeur et le nombre de leurs provinces, la force de leurs armées, le chiffre de leurs revenus ; et comme ce sentiment misérable était le seul qui donnât quelque prise aux tuteurs sur des caractères si rétifs, les tuteurs se gardèrent bien de le combattre. Les pupilles en vinrent donc à se détester mutuellement, non moins qu'ils ne détestaient leurs tuteurs. L'antagonisme de Rufin et de Stilicon fut pour le monde romain une source inépuisable de maux. Sous l'excitation de ces haines de ministres et de princes, la vieille rivalité de Rome et de Constantinople se ranima. L'Occident fit une guerre de vexations commerciales, de prohibitions, de confiscations à l'Orient, qui la lui rendit. On passa de là à la guerre des armes, et les trésors ainsi que le sang des Romains s'épuisèrent en pure perte sur la frontière des deux empires. Enfin, on se jeta,

1. On peut voir l'exposé de cette politique et l'appréciation morale de Stilicon dans mon ouvrage cité plus haut, *Nouveaux Récits de l'Histoire romaine au* v^e^ *siècle*.

d'une rive à l'autre de l'Adriatique, Alaric et les Goths, comme dans une lutte à mort deux ennemis désespérés invoquent à leur aide la peste et le poison.

Tout, il est vrai, ne fut pas motif d'ambition personnelle de la part des deux gouvernements : le testament de Théodose fixant le partage de ses fils contenait, à propos d'une grande province de l'Empire, une clause qui dut mettre en émoi l'Occident.

La Grèce, que dans la nomenclature administrative du temps on appelait l'Illyrie orientale, avait été, jusqu'à Gratien, placée sous le gouvernement direct de Rome, et attribuée par conséquent au domaine occidental. Au moment où cet empereur fit accepter à Théodose la pourpre impériale avec le gouvernement de l'Orient, il détacha la Grèce du domaine occidental pour la remettre sous son commandement. Les Visigoths en effet avaient fait irruption dans la Macédoine et la Thessalie, il fallait les en expulser, et les opérations de la guerre exigeaient que le même général fût maître des deux versants de l'Hémus comme des bords du Danube. Cette attribution provisoire, Théodose, à son lit de mort, la rendit définitive, en rangeant la Grèce dans le lot d'Arcadius qui régnait à Constantinople.

Au fond, cette division était raisonnable et bonne, car la Grèce avait donné sa langue et ses mœurs à l'Asie, et Constantinople elle-même n'était autre chose qu'une ville grecque. Au moyen de cette division, la Méditerranée et les Alpes séparaient la Romanie en deux empires homogènes : à l'est un empire d'idiome et de civilisation grecs, représentant les anciennes conquêtes d'Alexandre; à l'ouest l'Italie, l'idiome latin et les peuples façonnés par les mœurs de Rome. Mais la ville éternelle tenait à la possession de la Grèce comme à sa plus

belle conquête. Le sénat la réclama au nom de la gloire historique du Capitole, Honorius déclara qu'il l'enlèverait à son frère par les armes, s'il le fallait, et Stilicon, heureux de se trouver l'interprète des vœux de l'Occident, prépara une armée pour appuyer les réclamations de son jeune pupille auprès de la cour de Constantinople. La réponse ne se fit pas attendre. Appelant à lui Alaric et les Visigoths cantonnés en Mésie, Rufin les poussa sur la Grèce, tandis qu'il ouvrait le Caucase aux hordes dévastatrices des Huns.

Alaric entra donc en Macédoine sur les sollicitations du ministre souverain de l'Orient. Sa redoutable armée, qui manquait de tout, mit la Grèce au pillage, et l'Italie vit arriver incessamment sur ses côtes des fugitifs de l'Épire ou du Péloponèse, implorant l'assistance de cette Rome qui redemandait la Grèce et l'abandonnait. Il n'y eut qu'un cri d'indignation en Occident contre la trahison de Rufin et l'imbécillité d'Arcadius; mais aux reproches, aux lamentations, aux menaces, Arcadius et son ministre répondirent en réclamant les légions orientales, emmenées d'Orient par Théodose lors de son expédition contre Eugène et restées sous la main de Stilicon. « L'Orient en avait besoin, disaient-ils, pour chasser les Huns, qui promenaient impunément leurs ravages à travers la Phrygie et l'Asie Mineure. » Stilicon déclara qu'il les ramènerait lui-même en personne à Constantinople, lorsqu'il aurait balayé les Visigoths de la Grèce et délivré le fils aîné de Théodose : c'était la guerre.

Les nécessités de cette querelle fratricide obligèrent Stilicon à dégarnir la Gaule de ses meilleures troupes, pour mettre l'Italie à l'abri d'une attaque des nations barbares, tandis que ses propres armées seraient en

Illyrie. Il y avait dans cette mesure, sous quelque couleur qu'on la présentât, un côté si blessant pour l'orgueil de la Gaule, si compromettant pour sa sûreté, que le tuteur d'Honorius n'osa en confier l'exécution qu'à lui-même. Parti de Milan en plein hiver par les Alpes rhétiennes pour gagner les sources du Rhin, il descendit le cours du fleuve jusqu'à la mer, visitant sur la rive gauche les grands établissements militaires fondés jadis par Auguste[1], ces camps permanents considérés, depuis quatre siècles, comme le boulevart de l'extrême Occident. Ce boulevard fut démantelé. Tout ce que les camps du Rhin et les garnisons du nord des Gaules renfermaient de soldats vigoureux et aguerris fut retiré et dirigé sur l'Italie; Stilicon rappela aussi des extrémités de la Bretagne une des légions qui protégeaient cette île contre les irruptions périodiques des Pictes et des Scots[2]. Tout cela ne se fit point sans récriminations et sans plaintes de la part des provinces gauloises, inquiètes et humiliées; mais le ministre d'Honorius, tout entier aux entraînements de sa passion, ne voyait plus rien que sa guerre d'Illyrie : il lui sembla même que la diminution des forces romaines sur la rive gauche du Rhin allait se trouver plus que compensée sur la rive droite par de nouvelles alliances, formées, sous ses auspices, entre l'empire romain et les deux peuples germains de qui

1. Impiger a primo descendens fluminis ortu
Ad bifidos tractus, et juncta paludibus ora,
Fulmineum præstrinxit iter. Ducis impetus undas
Vincebat celeres, et pax a fonte profecta
Cum Rheni crescebat aquis...
Claudian., de Laud. Stilich., I, p. 197 et seqq.

2. Venit et extremis legio prætenta Britannis
Quæ Scoto dat frena truci, ferroque notatas
Perlegit exsangues Picto moriente figuras.
Id., Bell. Get., v. 416 seqq.

dépendaient surtout la sûreté de la Gaule et la paix de l'Europe occidentale.

Ces deux peuples, qui tenaient la Gaule sous leur main, étaient les Alamans et les Franks, dont les redoutables confédérations avoisinaient le Rhin dans tout son cours : les Alamans, depuis sa sortie des Alpes jusqu'au confluent du Mein; les Franks, depuis ce point jusqu'à la mer. Ils étaient l'épouvantail de l'Occident, l'avant-garde de toutes les invasions, les instigateurs de tous les pillages. Les dernières guerres civiles de Rome les ayant introduits dans les affaires intérieures du gouvernement romain, on les avait vus figurer en grand nombre et avec beaucoup d'ardeur sous le drapeau du tyran Eugène, principalement les Franks, qui semblaient partager la haine de leur compatriote Arbogaste contre Théodose. Stilicon lui-même, à son départ de l'Italie, n'était point sans inquiétude sur les dispositions de ces peuples turbulents : les événements le rassurèrent. Non-seulement les Franks et les Alamans mirent à demander le renouvellement de leurs traités d'alliance avec l'Empire (traités qui, étant personnels aux empereurs, se renouvelaient à chaque changement de règne) un empressement qu'ils n'avaient jamais montré; mais la présence de Stilicon parut exciter dans toutes leurs tribus une admiration enthousiaste. Son voyage sur le Rhin ressemblait à une marche triomphale. Le fleuve était couvert de barques d'où partaient des acclamations et des cris de bienvenue que la rive germanique répétait au loin. Les rois barbares briguaient l'honneur de le saluer à son passage comme des clients[1]. « Nous

1. . . . . Transvecti lintribus amnem,
Occursant ubicumque velis; nec fama fefellit
Justitiæ : videre pium, videre fidelem

avons vu, disait Claudien, le Sicambre, prosterné devant notre général, étaler sur la poudre sa fauve crinière[1]. Ces terribles, qui faisaient métier de nous vendre nos loisirs, et nous marchandaient à prix d'or une paix honteuse, l'attendent de nous maintenant, et nous livrent pour otages leurs enfants[2]. » Ces démonstrations inaccoutumées tournèrent à la gloire personnelle de Stilicon, et servirent à l'aveugler sur les suites heureuses de ce voyage. A en croire ses flatteurs et ses partisans politiques, c'était une vraie conquête de la Germanie, accomplie par sa seule présence. « Il a fallu aux Drusus et aux Germanicus, disaient-ils, de longues années de combats pour dompter les Germains; Stilicon n'a eu besoin que de paraître. Il se montre, et déjà le Rhin ne sépare plus deux terres ennemies; le voyageur indécis demande, en parcourant ses bords, quelle est la rive romaine[3]. »

Quem veniens timuit, rediens Germanus amavit.
Claudian., de Laud. Stilich,, I, v. 202 et seqq.

1. Ante ducem nostrum flavam sparsere Sicambri
Cæsariem, pavidoque orantes murmure Franci
Procubuere solo. .
Ingentia quondam
Nomina crinigero flaventes vertice reges,
Qui nec principibus, donis precibusve vocati,
Paruerant, jussi properant, segnique verentur
Offendisse mora.
Id., de Quarto consul. Honor., v. 446 et seqq.

2. Illi terribiles, quibus otia vendere semper
Mos erat, et fœda requiem mercede pacisci;
Natis obsidibus pacem tam supplice vultu
Captivoque rogant, quam si post terga revincti
Tarpeias pressis subeant cervicibus arces.
Id., de Laud. Stilich., I, v. 209 et seqq.

3. . . . . Rhenumque minacem
Cornibus infractis adeo mitescere cogis,
Ut Salius jam rura colat, flexosque Sicambrus

Sans doute la personne même de Stilicon était pour beaucoup dans l'accueil qu'on lui faisait. Le nom justement célèbre de l'ami de Théodose, du tuteur d'Honorius, du Vandale vice-empereur de Rome, avait dû piquer vivement la curiosité des Germains, et ainsi s'expliquait leur empressement à le voir; mais l'ardeur qu'ils montraient à confirmer leurs anciennes capitulations et à se lier plus étroitement avec l'Empire tenait à des causes plus sérieuses, plus profondes, à une situation particulière de la Germanie dans les dernières années du IVe siècle. L'arrivée des Huns à l'ouest des Palus-Méotides et leurs progrès incessants vers le Danube mettaient en émoi depuis vingt-cinq ans tout le nord de l'Europe. Des races slave et gothique, les premières frappées dans les contrées voisines de la mer Noire, l'inquiétude et le trouble avaient passé de proche en proche jusqu'aux peuples germains les plus reculés vers l'Océan. L'instinct barbare leur faisait reconnaître dans ces nomades irrésistibles, devant qui les Visigoths avaient fui comme un troupeau de daims, et que les fiers Ostrogoths reconnaissaient pour maîtres, les futurs dominateurs de la Barbarie.

Sous l'impression vague de ces terreurs, la Germanie occidentale se préparait à une lutte dont l'époque ne semblait pas bien éloignée. Les peuples se groupaient par masses suivant leurs intérêts ou leurs affections: on refaisait ou défaisait les anciennes alliances, on en

In falcem curvet gladios, geminasque viator
Quum videat ripas, quæ sit romana requirat...
Cedant, Druse, tui, cedant, Trajane, labores.
Vestra manus dubio quidquid discrimine gessit,
Transcurrens egit Stilicho, totidemque diebus
Edomuit Rhenum, quot vos potuistis in annis.

Claudian., de Laud. Stilich., I, v. 194-197, 220-224.

contractait de nouvelles : ce fut alors que l'intérêt, sinon l'affection, porta les Alamans et les Franks à se ranger du côté de l'Empire. Comme aux annonces d'un grand cataclysme de la nature on voit les animaux les plus sauvages, chassés de leurs forêts par la peur, se rapprocher de l'homme, et chercher protection jusque dans les villes, ainsi ces peuples farouches venaient s'appuyer à ce corps organisé des nations romaines qu'ils avaient si souvent tenté de détruire. La suite prouva bien que leur désir d'alliance était sincère et médité. Deux frères, rois ou princes des Franks, Marcomir et Sunnon, ayant voulu rompre la paix jurée avec l'Empire et agiter leurs tribus, les Franks se chargèrent eux-mêmes de les châtier. L'un d'eux, livré aux gouverneurs romains de la frontière, fut retenu quelque temps en prison, puis relégué en Étrurie, où il mourut; l'autre essaya de venger l'injure de son frère, mais sans succès, et il périt par la main des siens [1].

Ces flatteuses apparences n'auraient point suffi à une politique moins passionnée que celle du gouvernement occidental, moins aveuglée par l'éclat trompeur de ses projets. On savait en effet par expérience que, dans ce monde mobile de la Barbarie, qui pressait la frontière des Gaules, il se formait des tempêtes subites, devant

1. . . . . Provincia missos
Expellet citius, fallax quam Francia reges
Quos dederis. Acie nec jam pulsare rebelles,
Sed vinclis punire licet. Sub judice nostro
Regia romanus disquirit crimina carcer.
Marcomeres Sunnoque docent, quorum alter Etruscum
Pertulit exsilium; quum se promitteret alter
Exsulis ultorem, jacuit mucrone suorum;
Res avidi concire novas, odioque furentes
Pacis, et ingenio scelerumque cupidine fratres.
Claudian., de Laud. Stilich., I, v. 236 et seqq.

lesquelles la plus vulgaire prévoyance exigeait qu'on ne désarmât pas. Mais Rome, le sénat, Stilicon, ne songeaient qu'à l'Illyrie orientale. L'Italie une fois couverte par les légions rhénanes, le reste des troupes était disponible : on l'embarqua, en y joignant les corps d'armée orientaux réclamés par Arcadius et que Stilicon menaçait de lui remettre en mains propres dans sa ville de Constantinople lorsqu'il en aurait fini avec Alaric et les Goths. Le ministre d'Honorius comptait sans les ruses de la politique byzantine.

Son expédition débuta sous de bons auspices : Alaric recula devant lui jusqu'en Thessalie, et déjà il était assiégé dans son camp et sur le point d'être pris, quand la plus étrange des assistances vint le garantir et le sauver. Arcadius le nommait officiellement son maître des milices dans l'Illyrie orientale, et les Goths devenaient une armée romaine. Stilicon était en outre déclaré ennemi public et dénoncé à l'exécration du monde comme un traître qui armait le frère contre le frère, s'il ne quittait à l'instant les terres de l'empire d'Orient. Surpris de ce brusque changement, l'ami de Théodose hésita; il lui vint un scrupule d'avoir allumé la guerre entre les fils de son protecteur, et Alaric fut sauvé. Rufin, cependant, ne triompha pas longtemps; les troupes orientales le massacrèrent à leur entrée à Constantinople, mais la paix ne se rétablit point. L'eunuque Eutrope qui lui succéda dans le gouvernement de l'empire et de l'empereur d'Orient ne se montra pas moins acharné à poursuivre la lutte; et les deux gouvernements, de plus en plus animés, de plus en plus irréconciliables, continuèrent une lutte de dix ans qui ruina la Grèce, et remplit de désastres l'Italie et l'Afrique. Alaric finit par aller se cantonner en Épire et en

Dalmatie, aux portes d'Aquilée, suspendu sur l'Italie comme l'épervier sur sa proie.

Cette animosité passant des gouvernements aux peuples finit par les rendre presque ennemis, de jaloux qu'ils étaient auparavant. L'union qui faisait de la Romanité une seule famille partagée en deux branches, du monde romain un sol unique divisé en deux domaines administratifs séparés, mais soumis à l'unité politique, cette union se relâcha pour disparaître peu à peu, même quand les circonstances violentes eurent cessé. Il s'établit entre les deux rives de la Méditerranée une ligne de douane, temporaire à la vérité, qui contribua néanmoins à séparer les intérêts en même temps que les sentiments. Au lieu d'un empire divisé en deux domaines, nous verrons désormais dans l'histoire deux empires distincts, sous des lois similaires et souvent même identiques et communes, mais en guerre fréquente ensemble, et isolés dans leurs moyens de défense contre les Barbares. Ce fut un grand changement apporté à la situation des provinces.

La période qui se termine ici embrasse environ un siècle; siècle important et le plus important peut-être que l'humanité ait traversé. Il renferme la lutte des deux principes sur lesquels les grandes sociétés ont été fondées depuis l'origine du monde, le polythéisme et le monothéisme chrétien : lutte religieuse, politique et sociale, qui se resserre, avec une énergie et un éclat admirables, dans un espace de quatre-vingt-onze années. Le polythéisme commence la guerre par les mains du gouvernement; puis, les deux principes deviennent légaux par transaction, et les deux sociétés marchent de pair, jusqu'à ce que le christianisme, reprenant la guerre à son tour, au moyen du gouverne-

ment dont il s'est rendu maître, établisse sa prépondérance exclusive. Cette époque est le point de séparation de l'antiquité et des temps modernes. Là s'élaborent les matériaux de notre civilisation : les croyances, l'esprit, le droit, les habitudes, en un mot, les idées et les formules qui constituent la vie actuelle des peuples.

C'est en Gaule que s'accomplit ce grand travail, dont les résultats immédiats devaient appartenir au monde romain, les résultats lointains à l'humanité. C'est en Gaule que le principe de la liberté religieuse est proclamé par Constance Chlore, que le christianisme conquiert son existence légale sous le labarum de Constantin, que s'opère ensuite, autour de Julien, une réaction païenne, amenée par l'esprit intolérant de Constance, et que revient, sous Valentinien, le règne de la liberté religieuse; c'est de là, enfin, que part la dernière protestation armée du paganisme, qui vient expirer tout sanglant devant la fortune de Théodose. La Gaule est un double théâtre d'action et de réaction : divisée elle-même, elle sert tour à tour les deux partis; et, d'un côté comme de l'autre, elle n'est pas seulement le bras qui combat, mais presque toujours la tête qui dirige. Trèves, la grande cité gauloise, représente à elle seule, en Occident, Alexandrie et Constantinople; elle est la métropole des doctrines, et celle du gouvernement. A l'ardeur enthousiaste des résolutions, à la vivacité des entreprises, aux idées organisatrices qui succèdent à la guerre, on reconnaît, comme à une empreinte ineffaçable, le peuple qui influe le plus sur ces grands événements. L'esprit d'initiative souffle déjà de la Gaule sur le monde.

Les récits qui vont suivre nous montreront l'empire romain occidental se concentrant de plus en plus dans la

province des Gaules. La noble et intelligente race qui l'habite est la dernière à soutenir le nom romain en Occident. C'est à elle que, dans le déluge de la Barbarie, la Providence confie le dépôt de la civilisation qui s'éteint, avec le devoir de la rendre plus tard au monde.

FIN DU TOME II ET DE LA SECONDE PARTIE.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND.

LIVRE VI.

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

LIVRE VII.

RÔLE DE LA GAULE DANS L'ÉLÉVATION DE CONSTANTIN. — RÉVOLUTION POLITIQUE ET RELIGIEUSE DANS L'EMPIRE. —

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

LIVRE VIII.

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

LIVRE V.

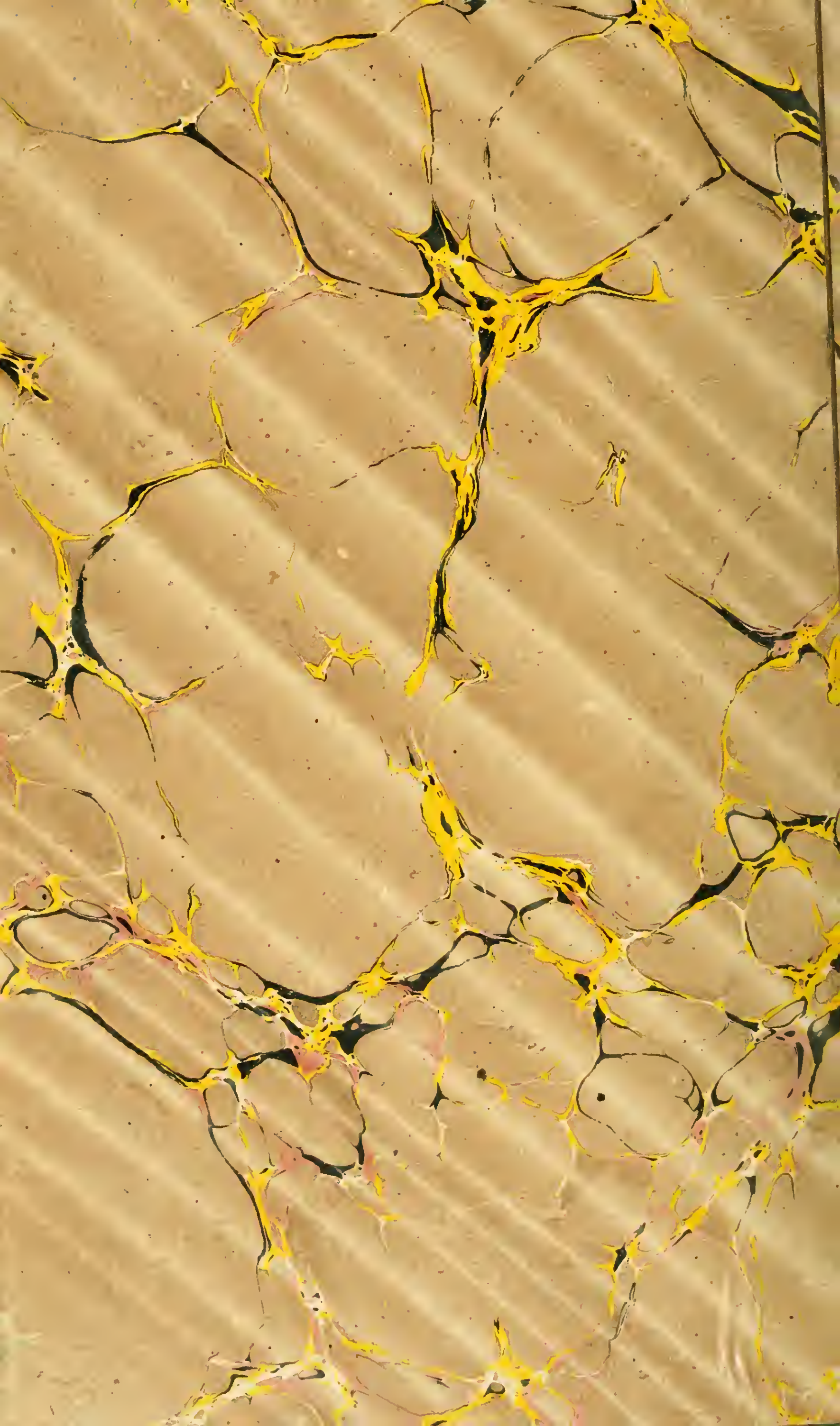
CHAPITRE I.

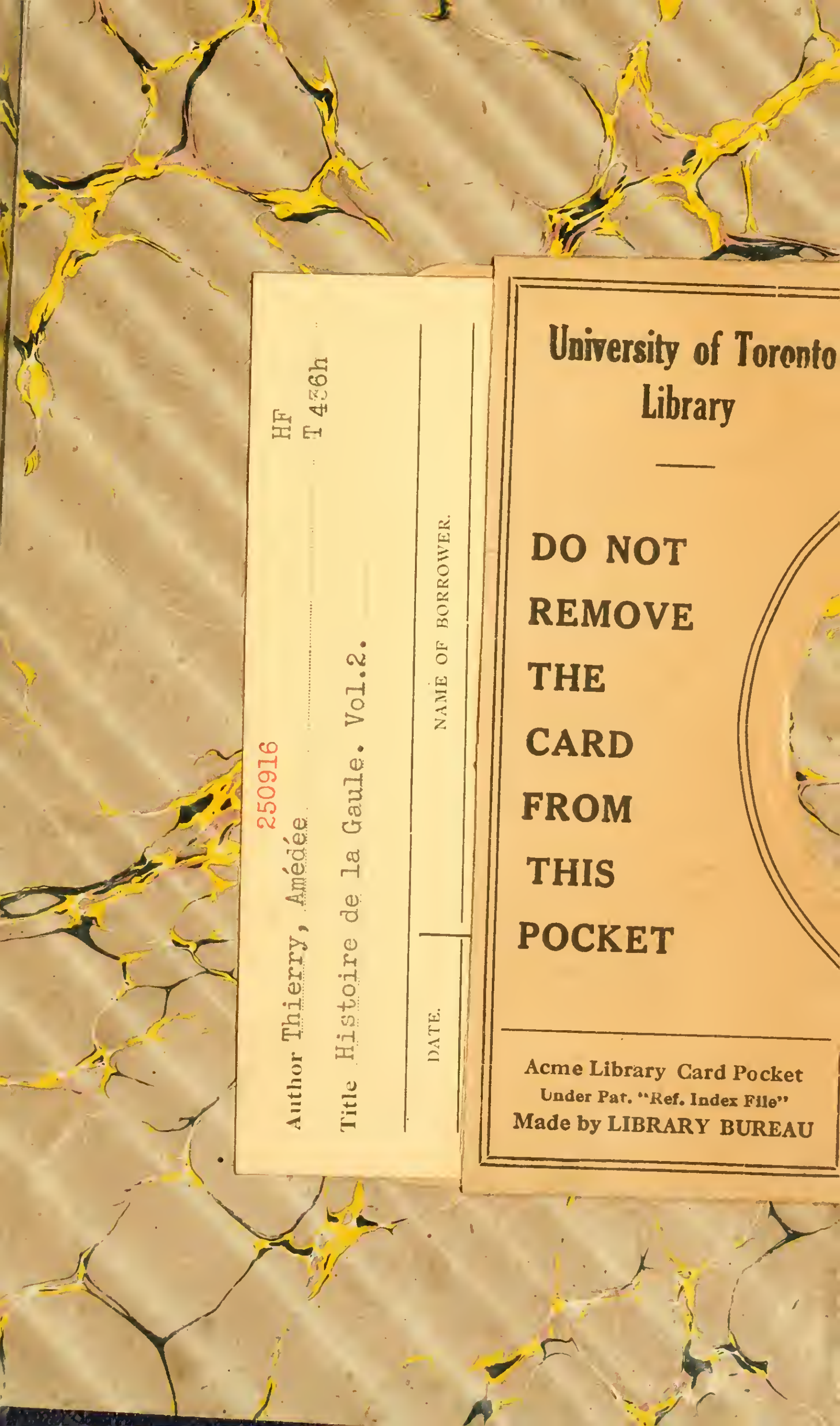
CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CONCLUSION.

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, RUE SAINT-BENOIT, 7.





University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

HF
T436h
250916
Author Thierry, Amédée
Title Histoire de la Gaule. Vol.2.
NAME OF BORROWER.
DATE.

